Armand de Behault de Dornon
Membre titulaire
de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique

La Famille de Behault

Histoire et Généalogie

(1240-1915)

NOTICES SUR LES FAMILLES ALLIÉES

TOME PREMIER

BRUXELLES
Imprimerie De Ryck & Josiassen
Rue d'Or, 27.

CLICHÉS « HELIOS »
1915

A mes chers Cousin et Cousine
Livinée et Maria
Souvenir affectueux
Armand

La Famille de Behault

Histoire et Généalogie

A d'Ardembourg

Armand de Behault de Dornon
Membre titulaire
de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique

La Famille de Behault

Histoire et Généalogie

(1240-1915)

NOTICES SUR LES FAMILLES ALLIÉES

TOME PREMIER

BRUXELLES
IMPRIMERIE DE RYCK & JOSIASSEN
Rue d'Or, 27.
—
CLICHÉS « HELIOS »
1915

La généalogie de la famille de Behault a été publiée, par Félix-Victor Goethals, dans *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*, t. I, 1849; par l'abbé Corneille Stroobant, dans *Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Tyberchamps*, 1851, pp. 132-144, 148-150, 186, 263, 266, 287-293, 296; par F.-V. Goethals, dans *Miroir des notabilités nobiliaires de Belgique, des Pays-Bas et du Nord de la France*, t. I, 1857, pp. 127-138; par Charles Poplimont, dans *La Belgique héraldique*, t. I, 1863, pp. 481-492; par le baron Isidore de Stein d'Altenstein (lire baron Oscar de t' Serclaes, président du Conseil héraldique), dans *Annuaire de la noblesse de Belgique*, t. 39, 1884, pp. 40-100; t. 40, 1885, pp. 400-402.

Mais, tous ces travaux sont très incomplets et ne donnent que très rarement les sources. Fruit de plus de trente années de labeur, la présente étude, plus complète, a eu pour résultat heureux de me permettre de rattacher, à un tronc unique, un grand nombre de branches, et d'établir, par de multiples documents, l'histoire de ma famille.

Toutes les sources ont été soigneusement indiquées.

A. de B. de D.

Bruxelles, 27 mars 1914.



Madou del.

Pl. 1. — Mons.

PRÉFACE

La famille de Behault a pour berceau Mons, en Hainaut (1). Dès 1240, son nom apparaît dans les archives de cette ville et, à partir de cette époque, ses membres, investis de multiples fonctions dans le clergé, la magistrature, l'armée, l'administration, les sciences et l'industrie, ne cessèrent, au cours de six siècles, de se mêler très activement à tous les événements historiques, à participer à l'organisation et à travailler au développement économique et social de la capitale du comté de Hainaut.

Aussi, comme c'est l'histoire de ma famille que j'ai tenté d'écrire, tout en établissant sa généalogie, j'ai pensé qu'il serait utile d'acter, avant tout, les principaux faits que relatent les annales de la ville de Mons et je me suis servi, dans ce but, de l'excellent résumé publié, en 1894, par le savant historien Gonzalès Decamps (2). On pourra suivre ainsi plus aisément, la part qu'ont prise les de Behault dans le passé de leur ville natale.

Le premier document écrit qui mentionne Mons est un diplôme de 642. Il la nomme *Castrilocus;* ce nom s'est conservé jusqu'au XI[e] siècle... Waudru, fille de Walbert, que l'on cite comme comte de Mons et du Hainaut, et épouse du seigneur hibernien Madelgaire, ayant résolu de se retirer du monde, vint s'établir à *Castrilocus* et, vers 650, y fit bâtir un ermitage par son cousin Hydulphe, le fondateur de la célèbre abbaye de Lobbes. D'après les hagiographes, Waudru y serait morte le 9 avril 686. Cet établissement devint un important monastère et le centre

---

(1) C'est une erreur historique qu'a commise Emile Tandel dans *Les communes luxembourgeoises,* t. IV (1891), p. 149, en citant Louis, François-Joseph et Dominique de Behault dans le *Cartulaire de Beho,* commune dont le nom a été orthographié erronément " Behault " sous la domination hollandaise. (Cfr. Lentz, *Nomenclatures légales des communes de Belgique sous les gouvernements français, néerlandais et belge,* p. 150.)

(2) *Mons. Origine et histoire,* dans *Guide du touriste.* — Mons, Victor Janssens, imprimeur-éditeur, 1894, pp. 4-12. — Pour l'histoire de Mons en détails, consulter les *Annales du Cercle archéologique de Mons.*

d'une bourgade... Les Normands brûlèrent le tout au IXe siècle. Au siècle suivant, on constate, près de l'église de Sainte-Waudru, l'existence d'un château ou donjon, bâti, selon toutes apparences, pour la défendre et servir de demeure au comte de Mons qui était devenu l'avoué et le protecteur de la communauté religieuse. Vers 956, on reconstruisait ou l'on réparait les murs de cette forteresse; un officier de la reine Gerberge s'en empara par stratagème et la livra aux flammes, ainsi que les habitations voisines. On ne tarda pas à la relever de ses ruines. Le comte Regnier III l'assiégea et la reprit en 998. Ce château était bâti au sommet de la colline principale de Mons, vers le Nord-Ouest. (Voir pl. 6.) On en retrouve encore des restes. Dès le XIIe siècle, il était considéré comme la principale place forte du Hainaut, ainsi que le témoigne Geoffroi, abbé de Clairvaux, qui y logea en 1148. Sous les comtes de Hainaut, Bauduin IV et Bauduin V, ce château fut considérablement agrandi et environné d'une enceinte avec murs, tours et fossés qui engloba les églises de Sainte-Waudru, de Saint-Pierre et de Saint-Germain.

En dehors de cette enceinte, une charte de 1181 constate l'existence des chapelles de Saint-Nicolas, de Saint-Pierre et d'un bourg sur la chaussée (*vicus in Calceia*), ce qui prouve l'existence d'une agglomération extra-urbaine. Celle-ci s'augmenta considérablement, surtout au cours du XIIIe siècle.

Dès 1218, le magistrat, composé de sept échevins, possédait un sceau (1). En 1251-1252, la comtesse Marguerite de Constantinople organisa l'échevinage et céda à la communauté des droits de tonlieux qu'elle possédait à Mons.

Trente ans plus tard, Mons comptait 862 personnes payant le droit de bourgeoisie. Elle était devenue une véritable ville. Le comte Jean d'Avesnes favorisa vivement cette extension de la cité, peut-être dans une pensée politique, pour abaisser la ville de Valenciennes qui, dans la question de la légitimité du prince, avait préféré soutenir sa grand'mère Marguerite et les Dampierre.

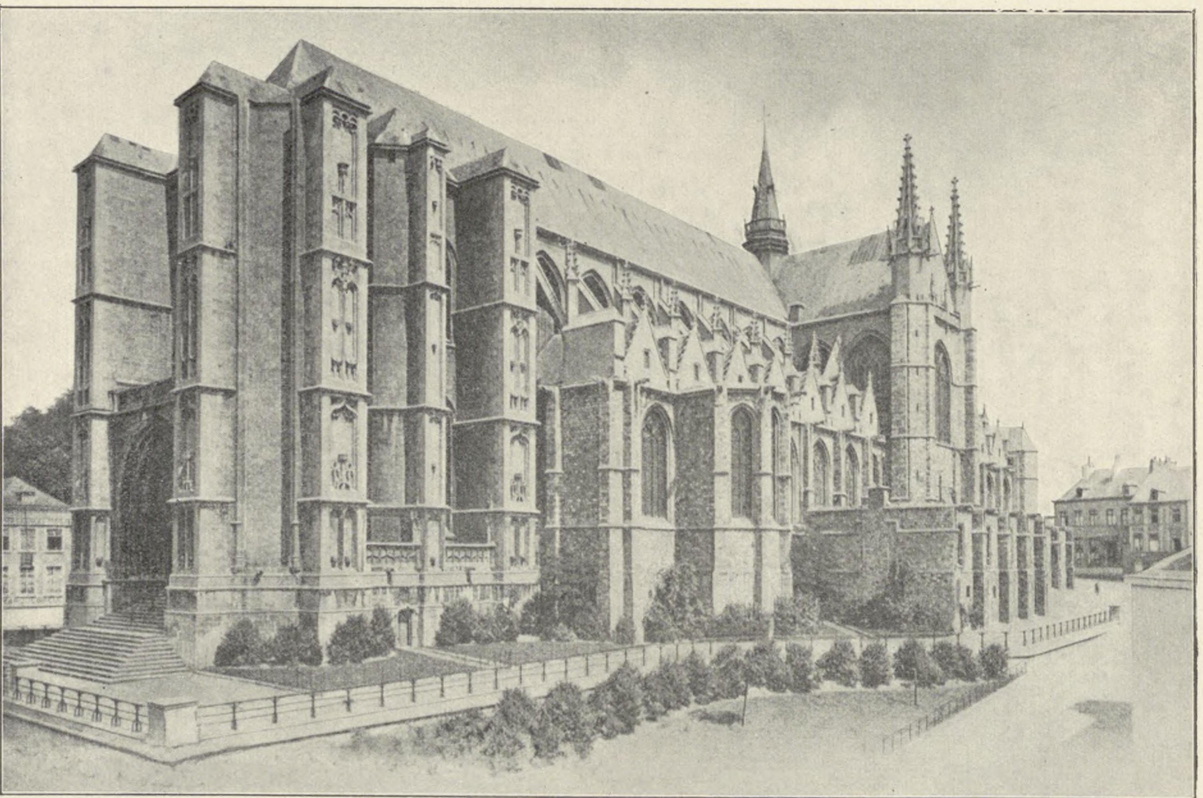
En 1290, on jeta les fondements d'une nouvelle forteresse qui répondait à peu près à l'étendue actuelle de Mons au dedans de ses boulevards. Jean d'Avesnes accorda aux Montois des privilèges étendus, l'abolition de certains droits onéreux, la cession d'autres qu'il percevait à son profit. Ses successeurs complétèrent ces donations qui permirent aux habitants de construire et de développer leurs remparts. Ce travail dura de longues années; il ne fut achevé qu'au commencement du XVe siècle.

Guillaume d'Avesnes, dit le Bon, s'occupa beaucoup du commerce de la cité. Il institua, en 1304, la franche draperie. De nouvelles prérogatives furent accordées aux échevins en 1315 et 1323. En 1348, une peste terrible décima la population. Une procession, qui eut lieu en cette occasion avec les châsses de sainte Waudru et de saint Vincent, donna lieu à la célèbre procession de la Trinité et à la *Ducasse* de Mons, bien connues en Belgique par le *Lumeçon*, le *Doudou* et le *Car d'Or*.

Les documents que l'on possède sur l'organisation de la ville, depuis le XIVe siècle jusqu'au règne de la comtesse Jacqueline de Bavière, marquent une

---

(1) Cfr. ARMAND DE BEHAULT DE DORNON, *La " commune „ a-t-elle été acquise à Mons au prix du sang de ses bourgeois*, dans *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, 5e série, t. VIII (1906), pp. 117-136.



N. D. Phot. Carte post. nº 72, Mons.

Pl. 2. — Sainte-Waudru.



Le Chr de La Barrière et Haghe del. et ft.

Pl. 3. — Hotel de Ville.

singulière intensité de la vie communale. Elle possédait toutes les institutions d'une plus grande cité, une bourgeoisie qui s'armait au jour du danger, des gildes militaires, une artillerie déjà puissante; les corps de métier, dont quelques-uns très importants, étaient constitués au nombre de 23 en 1386. Beaucoup de nobles avaient leur hôtel à Mons.

Les démêlés de la comtesse Jacqueline de Bavière avec son mari Jean IV de Brabant et surtout les secrètes menées de Philippe le-Bon, duc de Bourgogne faillirent amener la ruine de cette prospérité. En 1425, les Brabançons vinrent assiéger Mons où s'étaient renfermées Jacqueline et des troupes anglaises La ville se rendit le 15 juin, après une remarquable défense de cette garnison étrangère et des milices bourgeoises.

En 1428, les échevins reçurent de Philippe-le-Bon et de Jacqueline une charte qui fortifia et étendit notablement leurs prérogatives judiciaires en matière civile criminelle et en appel des causes des échevinages subalternes. Le nombre de ces représentants de la cité avait été porté à dix en 1406. Le Conseil de ville, chargé d'intervenir dans les affaires importantes d'administration, existait déjà en 1295; il fut fortement organisé à la fin du siècle suivant.

Le 2 mai 1451, Philippe-le-Bon vint tenir à Sainte-Waudru un chapitre de l'ordre de la Toison d'Or. La ville s'enrichit à cette époque de quantité de monuments, dont les seuls qui subsistent sont l'église de Sainte-Waudru et l'Hôtel de Ville.

La première pierre du chœur de Sainte-Waudru, monument splendide, fut posée le 13 mars 1450. On y travailla jusqu'en 1686. (Voir pl. 2.)

C'est en 1459, que le Conseil de ville décida la construction de l'Hôtel de Ville actuel, qui fut achevé en 1467. (Voir pl. 3.)

Mons comptait alors de véritables artistes dans les divers métiers : dans la peinture, la sculpture et surtout dans l'orfèvrerie. C'était un des centres les plus importants de l'Europe pour la fabrication des canons monstres en fer forgé et, plus tard, en fonte (1).

Le contre-coup de la réaction qui se produisit en Flandre après la mort de Charles-le-Téméraire, se fit ressentir à Mons. Le magistrat fit arrêter, le 15 mars 1477, des officiers de la duchesse Marie de Bourgogne, accusés de malversations par le peuple. Il y eut en cette année et dans les suivantes, un véritable essai de révolution communaliste.

Sous le règne de Charles-Quint, l'industrie et le commerce de Mons arrivèrent à l'apogée de la prospérité. Ses fabriques de drap, de serge et d'autres étoffes de laine, de lin ou de soie devinrent célèbres dans tous les pays avoisinants. Les guerres religieuses portèrent les coups les plus funestes à cette activité commerciale et industrielle. Le 24 mai 1572, le comte Louis de Nassau s'empara par surprise de Mons avec l'aide de troupes recrutées surtout en France. Il voulait conquérir cette ville et en faire pour Coligny et le parti huguenot une place d'armes

(1) Cfr Armand de Behault de Dornon, *Le canon monstre d'Edimbourg* " Mons Meg " *forgé à Mons au XVe siècle*, dans *Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. XXIV (1894).

qui aurait affermi leur pouvoir en France. Malgré toutes les tentatives de Louis, le magistrat de Mons resta fidèle au roi d'Espagne et opposa à toutes les demandes de l'envahisseur des refus formels. Le duc d'Albe vint en personne assiéger la ville avec des forces espagnoles; elles vainquirent à Harmignies, et surtout à Hautrages, des renforts importants que Genly amenait au secours des assiégés. Ceux-ci, retranchés sur les remparts et dans l'abbaye l'Epinlieu, firent une résistance acharnée; ils ne capitulèrent que le 21 septembre 1572. D'Albe fit son entrée dans la ville le lendemain et y institua un Conseil des Troubles, qui prononça de nombreuses condamnations contre les habitants de la ville.

En 1578, le duc d'Alençon, frère du roi de France, nommé gouverneur du pays par les Etats-Généraux, voulut pénétrer avec des troupes à Mons, mais les bourgeois arrêtèrent l'exécution de ce coup de main.

En 1672 fut achevée la construction de la *Tour du Château* (voir pl. 4), commencée en 1662 et remplaçant l'ancien beffroi communal, qui était une tour ronde appelée : *Tour del Orloge* (voir pl. 6), dont l'écroulement se produisit le 21 avril 1661 (1).

Sous le règne des archiducs Albert et Isabelle, inaugurés à Mons comme comtes de Hainaut le 24 février 1600, la ville reprit quelque peu de son ancienne prospérité, mais celle-ci ne fut pas de longue durée et les guerres de Louis XIV lui infligèrent les plus tristes calamités. Dès 1667, le monarque français ayant manifesté l'intention de se rendre maître de cette place forte, on fit de grands travaux de défense. En 1678, le maréchal de Luxembourg investit étroitement la forteresse, mais il rencontra une défense vigoureuse de la part de la garnison et surtout des compagnies bourgeoises qui firent de victorieuses sorties. Après la bataille de Saint-Denis, qui mit aux prises le maréchal français et le prince d'Orange, le blocus fut levé. Le roi Charles II, pour reconnaître la bravoure des habitants, accorda des titres de noblesse aux échevins qui étaient alors en fonctions.

Le 15 mars 1691, Mons fut assailli de nouveau par une armée française de 80,000 hommes, dont Louis XIV prit le commandement supérieur. Elle ne se rendit que le 10 avril suivant, après neuf jours de tranchée et un bombardement qui causa d'énormes dégâts aux édifices publics et aux maisons. Le monarque français conserva sa conquête jusqu'à la paix de Ryswyck en 1697.

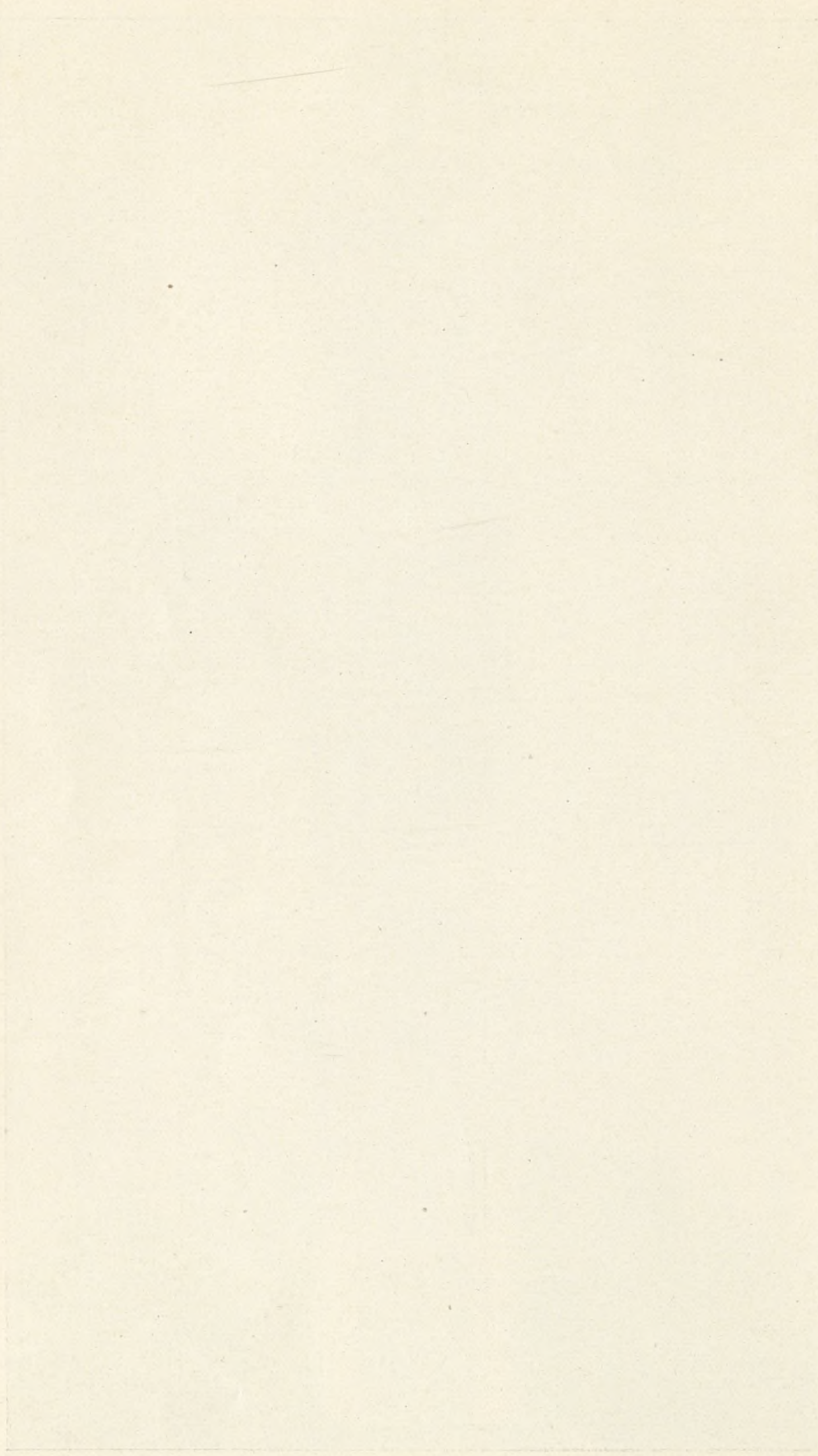
A la suite de la mort de Charles II et de la reconnaissance du duc d'Anjou comme roi d'Espagne, sous le nom de Philippe V, des troupes françaises, commandées par M. d'Artagnan, occupèrent Mons le 6 février 1701. Les Haut-Alliés, sous les ordres du prince Eugène et du duc de Malborough, vainqueurs à Malplaquet, vinrent l'assiéger de nouveau le 25 septembre 1709 et obtinrent la capitulation de la garnison française le 20 octobre suivant. En 1713, le Traité d'Utrecht fit passer Mons sous la domination de l'Autriche. Les troupes alliées qui l'occupaient la remirent, en 1716, aux autorités impériales en vertu du Traité de

---

(1) Cfr. Armand de Behault de Dornon, *Notice historique sur les cloches et les carillons de Mons*, dans *Ann. de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, 5e série, t. III (1901).

Alf. Fonson del.

Pl. 4. — Tour du Chateau.



la Barrière de 1715. Nouveau siège en 1746. Le prince de Condé l'investit le 7 juin; il ne parvint à s'en rendre maître que le 13 juillet suivant, après une résistance énergique du comte de Nava, qui y commandait. Les Français firent sauter et démolir les fortifications. La paix d'Aix-la-Chapelle du 18 octobre 1748 ayant restitué Mons à l'Autriche, les Français en sortirent le 26 février 1749. De 1750 à 1754, le gouvernement fit relever la forteresse; il dépensa plus de 558,000 florins pour ce travail qui ne servit guère, car la paix succéda au bruit des armes, qui n'avait presque cessé de retentir pendant septante ans.

Joseph II fit démolir les remparts en 1782. Dix ans plus tard, après le gain de la bataille de Jemappes (6 novembre 1792), le général Dumouriez occupa Mons. Les troupes de la République durent l'évacuer en avril de l'année suivante, mais elles y rentrèrent en juin 1794.

Sous le régime français, Mons devint le chef-lieu du Département de Jemappes et un centre industriel des plus importants que Napoléon s'appliqua à développer.

Quand nos provinces furent réunies à la Hollande, Mons resta le chef-lieu de la province de Hainaut et le roi Guillaume, en exécution d'un protocole du 3 novembre 1815, fit embastiller de nouveau la cité à partir de 1817.

La Révolution belge rencontra les plus vives sympathies de la part des Montois. Dès le 19 septembre 1830, la bourgeoisie se mettait en armes et attaquait audacieusement le poste de la porte de Nimy, occupé par l'infanterie et l'artillerie et le 28 septembre suivant, les volontaires se rendaient maîtres des troupes hollandaises.



Pl. 5. — Armoiries primitives de la famille
de Behault.

La famille de Behault

Histoire et généalogie

Armes : *D'azur à trois fasces d'or.* L'écu sommé d'un heaume d'écuyer avec bourrelet et lambrequins d'azur et d'or. Cimier : *un cygne essorant issant d'argent.*

I. Jehan de Behault vivait, à Mons, en 1240.

C'est probablement de lui qu'il est question dans l'acte du 4 juin 1277, touchant une sentence arbitrale prononcée par Bernard, chanoine de Soignies, et Jehan dit Behault, sur le différend mû entre l'église de Sainte-Waudru, de Mons, et Nicolas, curé de Marche lez-Ecaussinnes, au sujet des offrandes et de certaines dîmes de la paroisse de Marche :

Universis presentes litteras inspecturis, magister Bernardus, canonicus Sonegiensis, et Johannes dictus Behiaus (1) arbitri seu arbitratores inter ecclesiam beate Waldedrudis Montensis, ex parte una, et dominum Nicholaum presbyterum de Marcha, ex altera.

. . . .

Datum et actum anno Domini M°CC°LXX° septimo, feria sexta post octavas Trinitatis.

Cet acte original sur parchemin était muni de trois sceaux dont il ne reste que des fragments des deux premiers. Il repose aux Archives de l'Etat à Mons : *Chartrier de Sainte-Waudru*, titre coté : Marche, n° 6 cité par L. Devillers, *Chartes du Chapitre de Sainte-Waudru*, t. I (1899), pp. 354-355, dans *Publications de l'Académie royale de Belgique. — Commission royale d'Histoire.*

---

(1) Le nom de " *de Behault* " se rencontre orthographié de différentes manières dans les actes des XIIIe et XIVe siècles : *Behault, Behalt, Behaut, Behau, Behiaut, Behaus, Behiaus, Beaut, Beautus, Beall, Beallus, Beault*, etc.

On ignore le nom de la femme de Jehan de Behault, mais on sait qu'il eut un fils, du prénom de Colart (Nicolas), qui suit.

II. Colart (Nicolas) de Behault du Trianvil, fils de Jehan, vivait à Mons en 1273. (*Cens et rentes dues sur les maisons de la rue du Hault-bois au XIII*e *siècle. — Archives de la Ville.*)

Renseignement fourni par L. Devillers.

Ce Colart de Behault figure encore dans un acte daté de juin 1303, dont voici un extrait :

« Sachent tous ceulx, qui cest escript verront ou oront que Noble Dame Madame Marie, jadis dame d'Aynghien a acquis et achapté à Wichon de Behault, jadis fils Colard de Behault du Trianvil, trois bonniers ung journal dix et huict verges de terre..... »

« Ce fut faict l'an de grace mil trois cens et trois, au mois de gisserech. »

(Mirœus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 582. — Cfr. A. Wauters, *Table chronologique des Chartes et Diplômes imprimés concernant l'Histoire de Belgique*, t. VIII, p. 77. — *Publications de l'Académie royale de Belgique. — Commission royale d'histoire.*)

Cet achat de terres à Rebecq se rattache à une page très intéressante de l'histoire de la bienfaisance au moyen âge.

A cette époque, les sires d'Enghien acquirent, à Rebecq, de grands droits ; ils parvinrent à s'y faire considérer comme seigneurs, et firent de cette commune le point central de leurs domaines en Brabant. Les d'Arenberg, descendants des sires d'Enghien, y ont encore de belles propriétés.

On sait que, pendant son long veuvage — il dura plus de vingt-cinq ans — Marie de Rethel, dame d'Enghien (fille du comte de Rethel et épouse, en troisièmes noces, de Wautier Ier, sire d'Enghien), se plut à créer plusieurs institutions religieuses et charitables dans la ville et la terre d'Enghien. Du nombre de ces dernières fut l'établissement, en 1304, à Rebecq, d'un vaste hôpital, avec parc et dépendances, pour les pauvres infirmes.

(Mirœus et Foppens, *op. cit.*, t. IV, p. 580. — P. Brasseur, *Origines omnium Hannoniæ coenobiorum*, 1650, p. 273. — J. Tarlier et A. Wauters, *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges. Canton de Nivelles. Rebecq*, pp. 165-175. — E. Matthieu, *Histoire d'Enghien*, t. I, pp. 60-61, et *Les libéralités de Marie de Rethel, dame d'Enghien*, pp. 1 et ss. — E. Prud'homme, *Les sceaux, leur origine*, etc., *dans le Hainaut*, 1881, p. 19.)

Dès le XIIIe siècle, la famille de Behault, de Mons, possédait à Rebecq et à Quenast, communes voisines, d'importants domaines.

A Rebecq, ces terres prirent le nom de la famille propriétaire (1), comme le prouve un acte daté du mois de juin 1303 :

" Noble Dame Madame Marie jadis dame d'Ayngbien a acquis et achapté un demi bonnier de terre situé à Behault... "

(MIRŒUS et FOPPENS, *op. cit.*, t. IV, p. 582.— Cfr. A. WAUTERS, *loc. cit.*, t. VIII, p. 77 et à la *Table des noms de lieux.*)

Ce nom de terre est arrivé, à travers six siècles, jusqu'à nous, car on lit dans J. TARLIER et A. WAUTERS, *loc. cit.*, pp. 165-167 :

" Rebecq Maisons *isolées :* à 900 mètres N.-E. de l'église de Saint-Géry, se trouve *le Grand Behault* (*le Long Behault, au chemin vers Braisne,* XVII[e] siècle) ferme. — A 500 mètres Est, *le Petit Behault* (*le Petit Behault con dist le Monchiau,* XVII[e] siècle), aujourd'hui démoli (Il ne reste plus que *le Grand Behault.*) — Lieux dits : *Planche du Petit Behault,* XVII[e] siècle. — Agriculture : Grandes exploitations agricoles : *le Grand Behault* (2), etc., etc. "

On trouve aux Archives générales du Royaume de Belgique : *Greffes scabinaux de l'arrondissement de Nivelles,* n° 1682. — *Rentes de l'église de Quenast,* 1556-1557 :

VI Idibus Jullei. Lobit Jehan le Chemineau et Agnès sa femme au curet iij sols, au clercq xii deniers. Assignès sur ung prechon gisant ès ylles de lès Behault (3) paroche de Rebecque.

Même dépôt : *Archives ecclésiastiques. — Eglises paroissiales, cures et bénéfices. — Bienfaisance,* 1556-1557, n° 3821, f° 3 :

De Jehan le Sire ou lieu des hoirs Jehan de le Hove par Jehan de le Haye sur un pret gisant es illes de Behault tenant à Pollekin le Pot a la charge de faire ung obbit en leglise de Kenaste pour Jehan de Sunemont et a Tignielz sa femme au jour de Noel... vi solz.

Nous reviendrons sur ces propriétés au chapitre relatif aux de BEHAULT de la branche d'Enghien.

On ignore le nom de la femme de Colart de BEHAULT du Trianvil, mais on vient de voir, dans l'acte de 1303, cité ci-dessus, qu'il laissa un fils, Wichon de BEHAULT, qui suit.

---

(1) " Les noms de familles furent tirés des lieux d'où les familles provenaient ou qu'elles habitaient, mais l'on voit aussi l'inverse : *Il y a telle famille qui a donné son nom à une localité, un manoir, un hameau,* etc. " (BODY, *Etude sur les noms de familles du pays de Liége,* p. 25.)

(2) *Grand Behault* figure sur la carte topographique militaire.

(3) Un petit pré situé dans les prairies près de " Behault ".

(Michel)

III. Wichon de BEHAULT vivait, à Mons, en 1314. Il avait épousé Maroie as CLOKÈTES (1) (*D'argent à la cloche d'azur.* Cimier : *la cloche de l'écu*), fille de Gérard as Clokètes, échevin de Mons en 1341, et de Mahault de Froidchapeul. (*Embrefs de la Ville de Mons*, XIVe siècle *Archives de la Ville.*)

Ils eurent :

1° Jehan de BEHAULT, qui suit.

2° Marie de BEHAULT, Pauvre-Sœur à Mons.

Ce couvent fut établi sur le Cantimpré en 1351 par Béatrix du Pont, souveraine du Béguinage, et par les béguines aînées, sur les conseils d'Yolande, dame de Lens et d'Herchies.

IV. Jehan de BEHAULT, dit *le Trekeresse*, bourgeois (2) de Mons en 1321, habitant " en le rue de Nimy ". Il épousa Jehenne de le LOGE (3). (*D'azur à trois coquilles d'argent.* Cimier : *une coquille de*

---

(1) Dès 1299, Michel Ascloketes est cité comme chanoine de Saint-Vincent, à Soignies. (A. DEMEULDRE, *Histoire du Chapitre royal de Saint-Vincent*, p. 60.) Parmi les échevins de Mons, on trouve : Gérard as Cloquette, 1358, 1364, 1365; Raoul, 1369, 1372, 1379, 1380, 1382-1387, 1407-1411, 1413, 1414. (DE BOUSSU, *Histoire de la Ville de Mons*, liste des échevins.) Parmi les trésoriers de la ville : Servais, 1316; Raoult, 1387. — H. BUTKENS, *Rec. de généalogies de familles des Pays-Bas et de France* (Bibliothèque royale de Belgique, cabinet des manuscrits), ms. n° 731, f° 302. — G. DECAMPS, *L'Abbaye de Notre-Dame du Val des Ecoliers*, dans *Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. XIX, pp. 300-302, 307, où l'on trouve Gérard, échevin en 1341, cité ci-dessus. — Cfr. mêmes *Annales*, t. XX, p 318. — DEVILLERS, *Chartes du Chapitre de Sainte-Waudru*, *loc. cit.*, t. I (1321-1400), pp. 135, 149, 199.

(2) Sous la dénomination de *Bourgeois* étaient compris seulement les habitants de Mons payant la taxe, qui jouissaient des libertés et exemptions accordées successivement à cette ville par les comtes de Hainaut... La bourgeoisie conférait donc la plénitude des droits consacrés par les chartes locales. La qualité de bourgeois était indispensable pour entrer dans un corps de métier, avoir droit aux immunités communales, etc., etc. (LÉOPOLD DEVILLERS, *Inventaire analytique des Archives de la Ville de Mons*, 1re partie, chartes, t. II, préface, pp. XXXI et ss., Mons, 1888. — ARMAND DE BEHAULT DE DORNON, *La " Commune " a-t-elle été acquise à Mons au prix du sang de ses bourgeois ?* dans *Ann. de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, t. VIII (1906), pp. 117-136. — P. DECROOS, *Ancien droit civil du Hainaut, d'après les chartes de 1619*, dans *Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. XX, pp. 97 et ss. — FAIDER, *Coutumes du pays et comté de Hainaut*, t. II, pp. 467 et ss. — ED. POULLET, *Les Constitutions nationales belges de l'ancien régime*, p. 213).

(3) Parmi les échevins de Mons, on trouve : Jean de le Loge, 1404-1406, 1417-1420, 1426; Isembard, 1428; Jean, 1432, 1434, 1450; Raoul, 1436, 1446, 1451, 1452; Gérard, 1437, 1460, 1462, 1464, 1483; Collart, 1439, 1440; Guillaume, seigneur de Nouvelles, 1444, 1447, 1449, 1453, 1454, 1456, 1458, 1461, 1463; Adrien, 1455; Paul,



Hohenberg del.

Pl. 6. — Mons (avant le 21 avril 1661).

l'écu entre un vol d'azur.) (*Embrefs de la Ville de Mons,* XIVe siècle. *Archives de la Ville.* — Cfr. *Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons,* 2e série, 8e bulletin, p. 235.) Elle était fille de Jehan de le Loge et de Maroie Auwesique.

Ils laissèrent un fils, Jehan de BEHAULT, qui suit.

V. Jehan de BEHAULT, écuyer, bourgeois de Mons, en 1350, marié à Marguerite de BRUXELLES (1) (*D'azur au dauphin d'or en pal, courbé*

1457, 1459; Pierre, 1482; Georges, 1491, 1499 (DE BOUSSU, *loc. cit.*). En 1409, Jean est trésorier de la ville (ID., *ibid.*, p. 420) et en 1460, un de le Loge est maître de l'Artillerie de Mons (ID., *ibid.*, p. 92). — G. DECAMPS, *loc. cit.*, pp. 44, 60, 192, 219, 295, 301. — Cfr. *Ann. du Cercle archéologique de Mons,* t. XX, p. 320. — DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas,* t. II. p. 369 : sceau de 1489. — Bibliothèque royale, *Documents généalogiques,* ms n° 19464, p. 339, où l'on trouve : " Jean de le Loge, escuier, esp. Jenne de Masnuy et procréa de la dite Jenne de Masnuy : Jacques, Clarisse et Jeanne de le Loge. Jacques de le Loge, escuier, seigneur de Ven Deyres au Bois au confins de Hainault; il paroit dans une charte de l'an 1520 et eut pour femme Jacqueline Resteau, fille de Gilles, escuier, seigneur de Flegnies, d'Ellignies; Clarisse esp. Guillaume Mahieu, escuier; Jenne esp. messire Philippe de Bouzanton, chevalier, seigneur de Lompret de la Court au bois à Nast qui la bastie environ l'an 1521. „. — DEVILLERS, *Mém. sur l'église de Sainte-Waudru :* tombe n° 224.

(1) " La famille de Bruxelles est très ancienne, car il se trouve qu'en 1086, deux frères de ce nom furent tesmoins avec quantité d'autres nobles lorsque Henry III du nom, comte de Louvain, fonda l'abbaye d'Afflighem, dont l'un s'appeloit Steppo et l'autre Walthier. (*Codex Donat. piar.*, AUBERTI MIRŒI, p. 217.) Guntran de Bruxelles fut avec Godefroy de Bouillon, l'an 1096, selon que écrit Jacques Moyerus, et est noté en la généalogie de Pierre l'Hermite (premier autheur de croisades), f° 103, et en l'an 1131, se voit au francs de Bruxelles qui signe avec plusieurs nobles les lettres de Godefroy le Barbu, premier duc de Brabant. (*Donat. belg.*, AUBERTI MIRŒI, f° 103.) Steppe et Wautier de Bruxelles ont signé les lettres du dit Godefroy, l'an 1133. (*Donat. piar.* AUB. MIRŒI, f° 288.) „ Ces données sont puisées dans un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, cabinet des manuscrits, n° 811. — HELLIN, *Recueil de fragments de généalogies de familles du Brabant,* etc., t. I, pp. 100-201. — La famille *de Bruxelles,* de Mons, est citée comme appartenant à la noblesse dès le XIVe siècle. Les vicomtes de Dormael appartenaient à cette famille. Les hautes charges qu'elle a occupées et les alliances qu'elle a contractées à Mons, doivent la faire classer parmi les familles les plus considérables de cette ville. On consultera avec intérêt, à ce sujet, les manuscrits de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, n° 5685, vol. IX, p. 215; n° 9958, pp. 55, 80; n° 16138, p. 3; n° 21050, p. 175; n° 21077, table; n° 21757, pp. 21, 26, 68, 99; n° 737. — VOET, *Généalogies de familles nobles,* t. I, p. 32 v° (ce volume provient de la bibliothèque Le Clercqz, de Mons). — N° 789, ECKMAN, *Généalogies,* p. 53. — Cfr. *Généalogies des familles bourgeoises de Mons* (mss. de la bibliothèque publique de Mons). —

vers senestre, la tête en haut. Cimier : *le dauphin naissant d'or dans un vol de même à la fasce d'azur*), fille de Gérard. (*Embrefs préc.*)

Ils eurent :

1° Jehan de Behault, qui suit.

2° Renaud de Behault, auteur de la branche des seigneurs de Warelles.

3° Marie de Behault, mariée à Jean Brocquesse ou Broqués (1) (*D'argent à cinq tourteaux de sable posés en sautoir.* Cimier : *un tourteau de l'écu*), échevin de Mons de 1356 à 1359, 1363, 1365, chef-échevin de 1369 à 1375 (de Boussu, *Histoire de la Ville de Mons*, 1725, pp. 363 et ss.), fils de Jean et de Marie Maulion.

4° Nicolas de Behault, auteur de la branche portant pour armoiries : *De gueules à trois abeilles d'argent.*

VI. Jehan de Behault, bourgeois de Mons, décédé en cette ville en 1497, avait épousé Catherine de Cuesmes (2) (*D'or au chevron de sinople accompagné de trois étoiles à six rais de gueules.* Cimier : *une étoile de l'écu*), fille de Jaspart, chef-échevin de Mons et de Marie Veson.

Voici un extrait d'un acte du 23 mars 1492, qui concerne Jehan de Behault :

... que Jehan de Behault, le père, bourgois de Mons, congnoit avoir bailliet à rente à toujours et à main ferme à Jacquemin Estievènes, à ce jour recheveres de Havrech, aussi bourgois de Mons, l'iretaige d'une maison endit Courcelles, estable, pourpris et entre=presure gisant en le Grant rue tenant à l'iretaige c'on dist de le Bourse à présent apartenant audit Jacquemin Estievènes meisme et d'autre

---

Crayons généalogiques (mss. des *Archives de l'Etat*, à Mons). — En 1348, Jean de Bruxelles est chanoine du Chapitre noble de Saint-Germain, à Mons. (de Boussu, *loc. cit*, p. 341.) On trouve parmi les trésoriers de la ville : Gérard, 1435; Nicolas, 1583. (de Boussu, *loc. cit.*, p. 420.) — Cfr. G. Decamps, *loc. cit.*, p. 71. — *Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. I, p. 300. — Victor Tahon, *Les Tahon de Mons, aux trois taons*, dans l'*Indicateur généalogique, héraldique et biographique*, de P. Chibert et E. Colin, 1914. — de Raadt, *loc. cit.*, t. I, pp. 343-344, sceaux de 1420, 1440, 1489 — Devillers, *loc. cit.*, tombes 89, 125, 226.

(1) Les membres de la famille Brocquesse ou Brocquès, de Mons, sont cités dès le XIV[e] siècle dans la magistrature, etc. — Cfr. G. Decamps, *loc. cit.*, pp. 296, 303. — *Ann du Cercle archéologique de Mons*, t. XX, p. 318. — L. Devillers, *Chartes de Sainte-Waudru, loc. cit.*, t. I (1321-1400), pp. 98, 110, 149.

(2) La famille de Cuesmes est connue dès le XV[e] siècle à Mons — Cfr. *Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. XX, p. 320.

part à l'iretage Jehan Pitron, vieswarier, et par deriere à l'ostel de la bourse. A telle devise que le dit Jacquemin sera tenu de employer en refection sur ledit hiretaige et par le sceu dudit de Behault dedans II ans prochaines pour jusques à la somme de c. l. et pour les dites refections faire apparoir . . . .
Parmy rendre chascun an XVIII. l. t. pour tous cens et rentes, apres les anchiens montans CXII s. VI d. t. aux termes acoustumés et le vourcens y estant montant XII l. VII s. VI d. t. moitié au Noel et l'autre à le Saint Jehan; pour y entrer à le Saint Jehan prochain IIII^xx XIII et le trouver netoyé et acquit et pour dudit vourcens faire et payer le premier paiement, puis second paiement, puis la première année enthière à le Saint Jehan enssuivant IIII^xx XIIII pour ainsi con=tinuer et payer de là en avant d'an en an à toujours. Sauf ledit Jaque=min peult ledit vourcens vacater à une fois par le pris de XX deniers t. le denier francq argent en payant lors audit racat les ariéraiges que lors deuz en seroient de seureté d'acquest et estant en ce present oireté ledit Jaquemin pour lui et ses hoirs, tenant du cantuaire Saint Gorge

Présent : Jacquemart de Heest, lieutenant; eschevins Pierre Rogier, Adrien Gaultier, Gérard le Voilier, Antoine du Jardin, Jean le Poure, Ursmer Chevalier. Le Samedi avant noeme XXIIIe jour de march IIII^xx XII. (*Signé*) Antoine du Jardin. (Greffe de Mons. *Embref*, 1492. *Archives de l'Etat à Mons.*)

En 1446, Jehan de Behault est établi à Trazegnies où il achète à Philippe de Sars diverses maisons, etc., ainsi qu'un pré à Gouy. (Parchemins de famille.)

Voici quelques extraits d'autres actes qui concernent Jean de Behault :

4 juin 1455. Un parchon pour Jehan du Mortier sur le maison de Jehan de Behault, bourgois de Mons, gisant en le rue de le Cauchet, pour VIII ans .. x s. VIIJ d. ob. v. (Greffe de Mons, *Embrefs*, 1454-1455. *Archives de l'Etat à Mons.*)

18 mai 1460. Il vend une maison à Philippe de Sars. (*Ibid.*, 1459-1462.)

14 juillet 1464. Il vend une maison à Jehan de Boussu. (*Ibid.*, 1459-1462.)

Ils eurent :

1° Joseph de Behault, qui suit.

2° Jean de Behault, auteur d'un rameau qui suivra, *in fine*.

3° Malempré de Behault, bourgeois de Mons en 1446, est cité avec son frère Jean, dans un acte de 1446 des mêmes *Embrefs*, dont voici un extrait :

Malempré et Jehan de Behault, bourgois de Mons, fils de Jehan, aussi bourgois d'icelle ville . . . . boires à maison vendue à nouvelle loi à Alexandre et Robert de Courrières à la somme de XXX^C L. c. pais cond. gallos, priches fecit. . . . . l'an mil cen 46 après Pasques.

4° Maigne de Behault, née à Trazegnies, femme de Jehan de Poucq (1) (*D'azur à deux macles d'argent*), bourgeois de Mons. Etant veuve, elle vendit une maison à Jehan de Trouille. (Mêmes *Embrefs*, 1456-1459);

5° Gilles de Behault, natif de Trazegnies, où ses parents possédaient des propriétés, habitait Gondregnies en 1473 :

Gilles de Behault de Trasegnies, demorant à Gondregnies, tient à fief dudit Silly, une maison, gardin, courtil, court et entrepresure, avecq prés, bos, yauwes, terres abannables et pasturages, contenant environ XVIJ bonniers, nommée la Maison du Sart, gisant à Gondregnies. Et poet valloir par an à le charge de XIIIJ l. t. de rente deue à Jehan as Ougnons, demorant à Ircbonwelz que tient parallement en fief de mon dit seigneur, la somme de . . . . XXVJ l.

(E. Matthieu, *La Féodalité en Hainaut. La Pairie de Silly et ses fiefs. Cense du Sart à Goudregnies*, fief lige, p. 148.)

Il avait épousé Jehenne de le Joye (2) (*De sable à la bande d'argent chargée de sept croisettes recroisettées au pied fiché de gueules*. Cimier : *une croisette de l'écu.*) (Mêmes *Embrefs*, 1460-1465), fille de Gobert de le Joye, chef échevin de Mons en 1434 et 1437, maître de l'artillerie de Mons en 1434.

---

(1) Concernant la famille de Poucq, voir à la Bibliothèque royale, cabinet des mss. : n° 5675. pp. 31-35, 181 ; n° 5685, vol. VIII, p. 116; n° 5697, p. 142 ; n° 5711, p. 103; n° 5741, p 213; n° 5742, p. 63; n° 13070, p. 82; n° 18204, p. 348 ; n° 19099, p. 417; n° 19463, p. 272; n° 21077, table; n° 21757, pp. 1, 5, 9, 12, 15-17, 21, 24, 26, 57, 59, 62, 63, 73. — Fonds Goethals : H. Butkens, p. 134 ; Hellin, in-f°, t. II, p. 40 ; t. VII, p. 120. — A la Bibliothèque héraldique du Ministère des Affaires étrangères : n° 2, t. II, p. 86; n° 11, t. III, p. 172; n° 83, t. I, p. 213.

(2) On trouve : Gobier de le Joye, trésorier de Mons en 1391, 1404, 1456 (de Boussu, *loc. cit.*, p. 420). — Echevins de Mons : Gobier, 1414, 1421-1423, 1425-1427 ; Stevenard, 1436, 1438, 1442, 1445, 1449, 1451; Gobiet, 1445, 1448, 1454, 1455, 1459, 1461, 1464-1466, 1470, 1472-1476; Etienne, 1453; Jean, 1472 (de Boussu, *loc. cit.*, pp. 368-377). Guillaume fut receveur des mortes-mains du comté de Hainaut en 1436. (*Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXI, p 31.) Antoine fut chanoine de Saint-Germain en 1473 (de Boussu, *loc. cit.*, p. 341). — Fonds Goethals (Bibliothèque royale), voir : Scohier. — G. Decamps, *loc. cit.*, p. 307. — Th. de Raadt, *loc. cit.*, t. II, p. 155, sceaux de 1398, 1421, 1466.



(La Belg. mon., 1844.)

Pl. 7. — Saint-Vincent.

Gilles de Behault et Jehenne de le Joye eurent :

A. Waudru de Behault, mariée à Jehan Puche (1) (*D'argent à la plume de gueules*. Cimier : *la plume de l'écu*), fils de Jean Puche, échevin de Mons en 1442, 1445 et 1446, maître de l'artillerie en 1434.

B. Quentin de Behault, auteur de la branche dont parle Laisné (voir degré VIII*bis*);

C. Estiévène (Etienne) de Behault, chanoine du Chapitre royal de l'église de Saint-Vincent à Soignies. (Voir pl. 7.)

Voici des extraits qui le concernent :

(1489) Sous la date du 5 mars, on lit à l'Obituaire (51v) ; " Obitus magistri Estiévène de Behault, canonici Sonegiensis. „

(A. Demeuldre, *Le Chapitre de Saint-Vincent, à Soignies, ses dignitaires et ses chanoines*, dans *Ann. du Cercle archéologique du Canton de Soignies*, 1902, p. 108.)

C'est dans ce beau et savant mémoire que nous puisons les données qui suivent sur l'histoire du royal chapitre : C'est vers le milieu du VIIe siècle, qu'un seigneur du nom de Madelgaire, plus connu depuis lors sous celui de saint Vincent, fonda l'abbaye de Soignies. Le document le plus ancien faisant mention de Soignies, est le traité de Meersen, du 8 août 870, par lequel Louis le Germanique et Charles le Chauve se partagèrent le vaste royaume de leur père. Soignies fut attribué au second de ces princes. Le monastère élevé par Madelgaire fut incendié par les Normands en 881 (*Chron. de Saint-Denis en Broqueroie, anno 957*). Les religieux furent dispersés. L'église de Soignies subit le sort des autres monastères. L'existence du chapitre est attestée par Balderic (*Gesta episcoporum Cameracensis*, M. G. S. S., t. VII, p. 465), et une charte de la prévôté de Saint-Lambert, à Liége, de 1071, dans laquelle la prévôté de Soignies est citée (*Archives dép. à Lille. Cart. des comtes de Hainaut*, t. II, p. 219v). Le chapitre comptait primitivement 31 prébendes à la nomination du comte de Hainaut qui conserva toujours un droit de patronage à titre de successeur de saint Vincent, le fondateur. En 1142, Baudouin IV accorda des privilèges très étendus. Le titre de royal accordé au chapitre ne doit pas remonter au delà du XVIe siècle; il est le contemporain de Charles-Quint. En 1445, il ne resta plus que 29 prébendes. On ne connaît pas le costume des chanoines; toutefois, ils portaient la chape et l'aumusse herminée à partir de 1727 par autorisation de l'archevêque de Cambrai.

---

(1) On trouve comme échevins de Mons : Gilles Puche, 1381, 1386; Adrien, 1425. 1433, 1435, 1441 (de Boussu, *loc. cit.*, liste précitée). — G. Decamps, *loc. cit.*, p. 301, — Cfr. *Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. XVI, p. 388. — Devillers, *Chartes de Sainte-Waudru, loc. cit.*, t. I (1321-1400), pp. 652, 717. — Th. de Raadt, *loc. cit.*, t. III, p. 169, donne des sceaux de 1367, 1388, 1418, 1442, 1445. Cette famille a aussi porté : *un chevron chargé d'une étoile à cinq rais et accompagné de trois merlettes*, Tenant : *Un ange*. (Mons, Sainte-Waudru, Fonds de Hal, 1388.)

D. Gérard de BEHAULT, écuyer, bourgeois de Mons " demorant rue du Hault Bos „ (mêmes *Embrefs*, 1492-1499). Il épousa Jehenne de TROUILLE (1) (*De sinople à la bande ondée d'argent.* Cimier : *un vol d'argent*), fille de Jehan de Trouille et petite-fille de Jehan de Trouille, échevin de Mons en 1417, dont :

Marguerite de BEHAULT, née à Mons en 1492, épousa Olivier du RIEU (2). (*D'azur à une anille d'or accompagnée de trois coquilles d'argent.* Cimier : *une coquille de l'écu.*)

Voici un document qui les concerne :

1552. Rente due à Marguerite de Behault, veuve Maître Olivier du Rieu ayant droict par transport de Jacque Masset semblable Rente de 16 Livres. (Archives générales du Royaume. Chambre des comptes, registre 48865, f° 148.)

6° Jacques de BEHAULT, bourgeois de Mons en 1460, était artiste orfèvre (3).

Son nom figure sur l'une des plaques d'étain où sont empreintes les marques accompagnées des noms des orfèvres auxquels elles appartiennent, pour l'année 1467. Sur cette plaque est gravée une inscription qui stipule que les orfèvres de Mons doivent exhiber leurs poinçons aux échevins, enfin qu'il en soit tenu une empreinte. Celle du poinçon de " Jak de Behault „ est malheureusement si fruste, qu'il est devenu impossible de la déchiffrer. Ces précieuses plaques du XVe siècle sont conservées au Musée archéologique de Mons.

(L. DEVILLERS. *Anciennes marques des matières d'or et d'argent à Mons*, dans *Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. V (1854), pp. 433-434.)

VII. Joseph de BEHAULT, écuyer, bourgeois de Mons en 1455, épousa, en premières noces, Marie de FOREST (4) (*D'argent à trois*

---

(1) Très ancienne famille de Mons qui a fourni, déjà en 1382, un chanoine à Saint-Germain, Jean de Trouille (DE BOUSSU, *loc. cit.*, p. 341), et un échevin Jacques, en 1475 (*Id., ibid.*, liste préc.).

(2) La famille du Rieu est citée dans : Ms. de la Bibliothèque royale, n° 19464, pp. 304, 305; n° 21077, table; Bibliothèque héraldique au Ministère des Affaires étrangères, n° 89, p. 134; n° 13, t. II, p. 130. — Cfr. *Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. V, p. 154. — TH. DE RAADT, *loc. cit.*, t. III, p. 224, sceau de 1602.

(3) A ce titre, il dérogea. (CHRYSTIN, *Jurisprudentia heroïca*, art. VII, § 6.)

(4) Concernant la famille de Forest, voir à la Bibliothèque royale, fonds Goethals : mss. n° 5685, vol. IX, p. 433; n° 5699, p. 491; n° 5711, vol. I, p. 184, n° 19099, pp. 256, 257; n° 21077, table. — HELLIN, in-f°, t. VIII, p. 221; t. IX, p. 297. — On trouve, dès 1370, Wautier de Forest cité comme prévôt de Mons (DE BOUSSU, *loc. cit.*, p. 20.) La famille de Forest est célèbre par le fait — prouvé à la Société de

croissants de sable. Cimier : *un croissant de l'écu*) (*Embrefs* précités du Greffe de Mons, 1450-1455); il épousa, en secondes noces, Jeanne MALAPERT. (*D'azur semé de fleurs de lis d'argent.* Cimier : *un cygne d'hermine becqué de gueules.*)

Nous parlerons, plus loin, des Malapert.

Il eut du premier mariage :

1° Jeanne de BEHAULT, mariée à Gilles le RAMONEUR (1) (*D'argent à trois lionceaux de sable lampassés de gueules, accompagnés en pointe d'un ramon de sable posé en face la tête à dextre.* Cimier : *un lionceau de l'écu*), petit-fils de Gillion le Ramoneur, prévôt de Mons en 1317.

De sa seconde union :

2° Michel de BEHAULT, écuyer, bourgeois de Mons en 1479, épousa sa cousine, Marie de CUESMES. (*D'or au chevron de sinople accompagné de trois étoiles à six rais de gueules.* Cimier : *une étoile de l'écu.*) Sa veuve figure dans un acte de bail de 1501, où sa fille, Madeleine de BEHAULT, est citée comme mineure. (*Ibid.*, 1500-1515.)

3° David de BEHAULT, qui suit.

VIII. David de BEHAULT, écuyer, bourgeois de Mons (2), homme de fief du prévôt des églises de Mons, en 1499 (3). (Baron DE STEIN D'ALTEN-

---

Géographie de Paris par Virlet d'Aoust — que l'un de ses membres, Jessé de Forest, est le VRAI FONDATEUR DE NEW-YORK J'ai publié à ce sujet une étude intitulée : *Le petit-fils d'une Montoise fondateur de New-York,* dans *Ann. du Cercle archéologique de Mons,* t. XXVIII (1898). — Cfr. Baron DE BORCHGRAVE, *La part des Belges dans la fondation de l'Etat de New-York,* dans *Bull. de la Société belge d'Etudes coloniales,* n° 12, déc. 1913.

(1) Cette famille a fourni, dès 1317, un prévôt de Mons en la personne de Gillion le Ramoneur, mort en 1365. (DE BOUSSU, *loc. cit*, p. 20) — L. DEVILLERS, *Chartes de Sainte-Waudru, loc. cit.,* t. I (1321-1400), pp. 177, 181. — TH. DE RAADT, *loc. cit.,* t. III, p. 191, donne le sceau de Gilles li Ramonneres, prévôt de Mons, 1331 : *Un ramon (sans manche), en pointe; au franc-quartier chargé de trois lionceaux.* (Mons, abbaye de Bonne-Espérance, et *Chartes des ducs de Brabant,* n°s 552 et 566.) — Gilles le Ramonneur, sceau de 1374 : *Trois lionceaux.* Cimier : *un chapeau, à large bord, garni de deux plumails, à longs manches* (*Chartes des ducs de Brabant*)

(2) " La qualité de *bourgeois* n'était ni exclusive, ni attributive de noblesse. Elle était possédée par des nobles et par des roturiers. Elle effaçait le caractère de serf à celui qui devenait bourgeois. Les bourgeois étaient seuls admissibles aux magistratures municipales, aux corps de métiers et aux corporations militaires. " (E. POULLET, *Constitutions nationales belges de l'ancien régime,* chap. VI, § 5, p. 213 dans *Mémoires de l'Académie royale de Belgique,* t. XXVI [1875].)

(3) " La Cour féodale de la prévôté des églises à Mons se composait du bailli et des hommes de fief de la juridiction. A défaut de feudataires en nombre suffisant,

STEIN [lire : Baron OSCAR DE T'SERCLAES], *Annuaire de la Noblesse de Belgique de 1885,* p. 400.) Il avait épousé Jehenne de PRISCHES (1) (*D'azur à trois fasces d'or chargées de six annelets de sable, 3, 2, 1; au chef de gueules à trois étoiles à cinq rais d'argent.* Cimier : *une aigle de sable*), fille de Jean de Prisches, échevin de Mons en 1438 et 1450.

Le titre d'*écuyer* (2), attribué à plusieurs membres de la famille dans des documents officiels du XIVe et du XVe siècle, ne pouvait être porté, à une époque aussi reculée, que par les nobles de race; il s'ensuit que la situation nobiliaire de la famille de BEHAULT était alors déjà de notoriété publique (3).

Dans la notice que j'ai consacrée à David de BEHAULT dans *Annales du Cercle archéologique de Mons* (t. XIX, 1885, pp. 413 et ss.), sous le titre : *Notice concernant un acte passé le 5 avril 1499 devant les hommes de fief du Prévôt des églises de Mons,* je rappelle qu'en parcourant la *Notice sur le Dépôt des Archives de l'Etat à Mons,* publiée par LÉOPOLD DEVILLERS, ma curiosité fut éveillée par la figuration de mon nom de famille dans l'analyse d'un acte passé, le 5 avril 1499, devant les hommes de fief du prévôt des églises de Mons. (*Archives de l'Etat à Mons. — Archives ecclésiastiques. — Prévôté des églises de Mons.*) Que cet acte, dont j'ai pris connaissance, est intéressant à plus d'un titre; qu'on est frappé des détails minutieux consignés dans ce rapport judiciaire, qui nous révèle des souvenirs curieux sur l'étendue des pouvoirs du prévôt des églises et sur la composition de son tribunal.

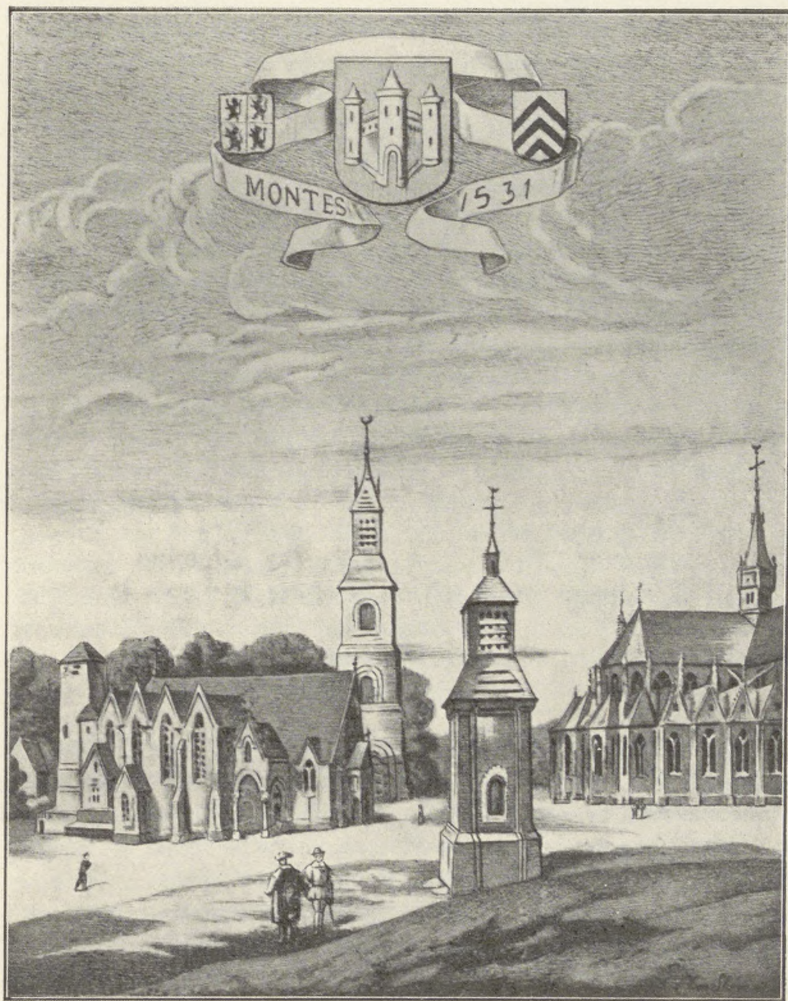
---

le bailli était tenu de recourir au grand bailli de Hainaut, pour la désignation de suppléants. Cette Cour siégeait à Mons en vue de la réception des actes de reliefs et de déshéritances des fiefs relevant de la prévôté. „ (E. MATTHIEU, *La Prévôté des églises à Mons,* dans *Ann. de l'Académie royale de Belgique,* t. II, 6e série, 1910, p. 173.)

(1) La famille de Prisches a fourni deux échevins à la ville de Mons : Jean, 1438 et 1450, et Gilles en 1448. (DE BOUSSU, *loc. cit.*, liste préc.) — Jean fut homme de fief du comte de Hainaut de 1566 à 1571. (*Listes des hommes de fief,* aux *Archives de l'Etat à Mons.*) Jean de Prisches, lieutenant prévôt de Mons et homme de fief en 1406. (Mons, Sainte-Waudru, c. Q. L. — Cfr. TH. DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants,* t. III, p. 162, sceau de 1466, 1495.)

(2) “ Dès le XIIe siècle, on donna aux fils de chevaliers et aux gentilshommes qui n'étaient pas chevaliers, le titre d'*écuyer.* „ (GÉRARD, *Histoire de la Législation nobiliaire de Belgique,* p. 53.)

(3) C'est l'avis que m'a donné, en 1885, feu le baron Oscar de t'Serclaes, président du Conseil héraldique, qui se basait sur ce fait que les lettres de concession de noblesse n'ont pas été octroyées, à une époque aussi reculée, dans notre pays.



Clém. Stievenart pinx — Louis Greuse del.

Pl. 8. — Prévôté des Églises.

Toujours conférée par le souverain à des personnages très distingués, le prévôt ne figurait que dans les cérémonies où sa présence était indispensable et parmi celles-ci comptaient les audiences judiciaires. A l'époque qui nous occupe, la juridiction de ce haut dignitaire s'étendait encore sur la prévôté de Sainte-Waudru et sur celle de Saint-Germain, unies sous la dénomination de : *Prévôté des Eglises de Mons.* (Voir pl. 8.) Plus tard, la nomination du prévôt appartint au comte de Hainaut, comme abbé de Sainte-Waudru. Le prévôt relevait du comte par un même hommage : la collation des prébendes, la prévôté, la custode et l'avouerie des possessions du Chapitre de Saint-Germain. En 1499, le prévôt avait encore le droit de juger tous les clercs demeurant à Mons; à cet effet, il avait un officier de justice chargé des poursuites judiciaires et d'arrêter les coupables, et un tribunal composé de quatre hommes de fief pour les juger. Le poste de prévôt des églises de Mons a été occupé par des personnages de familles illustres, telles que de Berlaymont, de Rodoan, d'Arenberg, de Gand, de Spinola, de Hornes et de Croy. Guillaume de Proysy fut nommé à cette haute dignité en 1497. Ce fut lui qui ordonna, en 1499, l'arrestation de Nicole de le Grange, chanoine de Saint-Germain, et c'est le rapport que fit à ce sujet, devant les hommes de fief de la prévôté des églises, son officier de justice ou sergent, Jehan de Hourges, qui est acté dans le document. Il ne nous apprend pas les faits dont Nicole de le Grange s'était rendu coupable au point de mériter le verrou du château de Mons (Voir pl. 6), mais ils ne durent pas être bien graves, puisque ce chanoine ne résigna sa prébende qu'en 1500. Voici cet intéressant rapport :

cette charge était plus honorifique que lucrative et

Nous, David de Bebault, escuyer, Tassart de Masnuy, Jehan de Prisches et Phelibert Bourgois, savoir faisons à tous que, par-devant nous qui pour ce espécialement y fûmes requis et appellés comme homme de fief à nostre très honouré seigneur, monseigneur Guillaume de Proysy, prévost des églises de Mons, des hommaiges mouvans et dépendans de sa dite prévosté des églises, se comparurent personnellement, ledit monseigneur de Proysy, d'une part, et Jehan de Hourges, demorant en laditte ville de Mons, sondit sergant d'icelle juridiction de la prévosté des églises, d'autre part, et là en droit, mondit seigneur le prévost dist et remonstra que, sur ce que tout nouvellement, il avoit bailliet cherge et commandement audit Jehan de Hourges, sondit sergant, de callengier, mettre et détenter prisonnier au chastel de Mons, maistre Nicolle de le Grange, comme chanosme de l'église Saint-Germain de Mons, pour certaines causes à ce le mouvans, il avoit

entendu que, sur la callenge et mainmise faite par sondit sergant, de la personne dudit maistre Nicolle, icellui maistre Nicolle s'estoit rescoulx des mains de sondit sergant : pourquoy mondit seigneur le prévost en nostredite présence, comme hommes de fief, si que dit est, requist et enjoindy audit Jehan de Hourges, sondit sergant, par le foy qu'il devoit à Dieu et à luy comme prévost desdites églises, à cause de sondit office, que de l'advenue et fait de ladite callenge et rescousse, luy desist le jusje véritet, et feist bon et loyal rapport. Sur quoy, ledit Jehan de Hourges dist et respondy, par le foy et serment que il devoit à Dieu et mondit seigneur le prévost des églises, son seigneur, que le quattreyme jour du mois d'avril darain passé, mil quattre cens quattre-vings dix-noef après Pasques, sur ce que mondit seigneur le Prévost des églises, son seigneur et maistre, lui avoit se sa personne bailliet cherge et commandement de callengier et détenter prisonnier ou chastel à Mons ledit maistre Nicolle de le Grange, comme chanosme de ladite église de Saint-Germain, il s'estoit employé pour le fournissement de son exploit et cherge à luy baillie, d'avoir prist ledit maistre Nicolle, tellement qu'il avoit trouwet widant au dehors de l'église Madame Sainte Waudru de ladite ville de Mons par le grand portal d'icelle église emprès le royot au devant d'icellui grand portal, comme en la juridiction de ladite prévosté; icelluy Jehan de Hourges, comme sergant si que dit est, s'estoit àvanchié et ordonnet de soy estre abordé audit Nicolle, et lui avoit dit : Maistre Nicolle. comme chanosne de Saint-Germain je vous callenge, comme sergant ou nom et de par monseigneur le prévost des églises, mon maistre; et prist et mist la main, ledit sergant, audit maistre Nicolle; sur quoy ledif maistre Nicolle dist : — Pourquoy, amy; à quoy ledit sergant respondy : Je fais ce dont je ay le commandement de mon maistre. Et sur ce prestement, ledit maistre Nicolle, se véant ainsi callengié et tenut dudit sergant, haucha son brach ef le avalla sur le brach dudit sergant, en thirant contre luy et par forche lui échappa et se rescouwy de luy ledit sergant. Et puis ledit maistre Nicolle sauta dedans ledite église Sainte Wauldru par icelui grand portal, tellement que ledit sergant en perdy le veue. Et ainsi et par ceste manière en fist ledit sergant rapport comme de rescousse par le foy et serment que il devoit à Dieu et mondit seigneur le Prévost des églises. Duquel rapport ainsi avoir esté fait par ledit sergant sur l'ajuratiou de mondit seigneur le Prévost, mondit seigneur le Prévost nous requist en avoir lettres sellées ne nos seaux pour approbation de véritet et s'en aidier se mestier estoit.

Lesquelles lettres, à la requeste de mondit seigneur le Prévost, après avoir veu les lettres de l'établissement dudit sergant séellées du séel de mondit seigneur le Prévost des églises, contenues en icelles, icellui sergant estre creu par son serment de rescousse et de main=mise, avons ces présentes séellees de noz séaux. Che fu fait et rapporté le chinquysme jour du mois d'avril oudit an mil quattre cens quattre=vings et dyx=noef après Pasques.



Cet original sur parchemin, auquel étaient appendus quatre sceaux, n'en possède plus qu'un seul aujourd'hui, et c'est, par le plus grand des bonheurs, celui de David de Behault ! Nous le reproduisons ici en grandeur naturelle :

Comme on le voit, ce sceau est gothique.

Les émaux ne s'indiquaient pas encore par des hachures sur les écussons en 1499. La peinture était le seul moyen employé pour indiquer les couleurs et métaux sur le parchemin ou le papier. Sur les armoiries sculptées dans la pierre ou gravées sur bois ou métal, on les indiquait par des lettres. Ce fut vers la fin du XVIIe siècle que l'on eut recours aux traits ou guillochis et Christophe Butkens est, dit-on, le premier, qui les ait mis en usage dans les *Annales de la Maison de Linden*, imprimées à Anvers en 1626.

Nous devons donc nous borner à définir le sceau de David de Behault, comme suit :

Ecu à trois fasces, à la bordure engrêlée, au franc-quartier semé de fleurs de lis, qui est Malapert ; *sommé d'un heaume d'écuyer orné de son bourrelet et de ses lambrequins,* et, pour cimier : *un cygne essorant issant ~~d'argent~~*. Légende : **Seel. David. de Behault.**

La bordure est une brisure qui s'explique par le fait que David de Behault était encore puîné en 1499. Le franc-quartier est aux armes de sa mère.

D'anciens sceaux et manuscrits ont fait connaître les émaux des armoiries primitives de la famille de BEHAULT et permettent de décrire celles qui nous occupent comme suit :

D'azur à trois fasces d'or, à la bordure engrêlée du même, au francquartier d'azur semé de fleurs de lis d'argent, qui est MALAPERT. *L'écu sommé d'un heaume d'écuyer orné de son bourrelet et de ses lambrequins d'azur et d'or,* et pour cimier : *un cygne essorant issant d'argent.*

(La notice précitée a été citée par le baron OSCAR DE T'SERCLAES dans *Ann. de la Noblesse de Belgique*, t. XXXIX (1885), pp. 400-402. — Par TH. DE RAADT, dans *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, 1897, t. I, p. 221 et fig. 42. — Par E. MATTHIEU, dans *La prévôté des églises de Mons, loc. cit.*, p. 116.)

Ils eurent :

1° Marie de BEHAULT, qui épousa Godefroid de COURRIÈRES (1) (*De gueules à deux étoiles à six rais d'or, l'une en chef, à dextre, l'autre en pointe, entre deux cotices de même.* Cimier : *une étoile de l'écu*);

2° François de BEHAULT, qui suit;

3° Waudru de BEHAULT, mariée à Adrien MARTIN (2) (*D'azur à la barre d'argent chargée de trois merlettes de sable.* Cimier : *Une merlette de l'écu*), premier échevin de Mons, homme de fief du comte de Hainaut;

4° Michel de BEHAULT, qui suivra après son frère François.

IX. François de BEHAULT, écuyer, bourgeois de Mons (mêmes *Embrefs,* 1500-1525), épousa en 1520 Antoinette BRICQUENAIX (3)

---

(1) Concernant la famille de Courrières, voir ms. de la Bibliothèque royale de Belgique, n° 21757, pp. 21, 42.

(2) Parmi les échevins de Mons, on trouve: Amand Martin, 1455; Collard, 1457, 1469, 1471, 1472; Adrien, 1475, 1487, 1488, 1491, 1497, 1498, 1501, 1503-1508, 1511-1518: Henri, 1495, 1496, 1519, 1520. (DE BOUSSU, *loc. cit.*, liste préc.) — Mathieu fut correcteur aux Pères minimes, à Mons, de 1626 à 1628 (*Id.. ibid.*, p. 260). La généalogie de cette famille se trouve dans LAISNÉ, *Généalogies des familles bourgeoises de Mons*, ms. de la Bibliothèque publique de Mons. — Bibliothèque royale de Belgique, mss. n° 5685, vol. VII, p. 167; n° 5711. pp. 71, 227; n° 5713, pp. 167, 247, 248; n° 6956, pp. 133, 156; n° 19463, p. 256. — Bibliothèque héraldique, ms. n° 70, p. 105. — Fonds Goethals, Bibliothèque royale de Belgique, ms. BUTKENS, p. 184. — HELLIN, in-f°, t. IV, p. 166. — VOET, *frag.*, t. I, p. 269. — Cfr. *Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. XVI, pp 305, 351, 429. — G. DECAMP, *loc. cit.*, p. 150. — TH. DE RAEDT, *loc. cit.*, t. II, p. 431, sceau de 1456.

(3) La famille de Bricquenaix a fourni un échevin à la ville de Mons : Jean, en 1491, 1498, 1509-1511, 1513-1520, 1522 (DE BOUSSU, *loc.*, liste préc.). — Il fut aussi trésorier de la ville en 1500 (*Id.*, *ibid.*, p. 420).

(*D'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles à six rais d'or et, en pointe, d'une coquille d'argent.* Cimier : *une étoile de l'écu*), fille de Jean Bricquenaix, échevin de Mons, et de Marie de le Val.

Voici l'extrait d'un acte qui concerne François de BEHAULT :

" Le 5 avril 1551, après Pâques. Quittance de François de Behault, demeurant à Mons, de 4 livres, 40 sous de rente rachetable, ... due par Eloy Robert (parchemin de famille). „ — Il est aussi cité dans un acte de 1551. (*Bull. du Cercle archéologique de Mons*, 2e série, p. 524.)

Ils eurent :

1° Nicolas de BEHAULT, né à Mons en 1521, homme de fief du comté de Hainaut en 1574 (*Registre des hommes de fief de 1566 à 1574* aux Archives de l'Etat, à Mons); mambour de l'église de Saint-Germain, à Mons, en 1551. Voici un document où il est cité :

" Chapitre du 31 mai 1551. Conclud aller viziter au clochier de Sainct Germain adfin de scavoir le nombre des cloches y estans.

„ Après que Nicolas de Behault, Simon Millet, Gilles Michauls, Anthoine du Jardin et Nicolas du Ponceau, mambourgs de Sainct-Germain, ont esté mandet en chappittre et leur adverty qu'ils excédoient la sonnerie en plusieurs passaiges : pourquoy leur adverty que s'ilz n'y metoient provision, que on demanderoit l'intérinement en la Court à Mons. Fu chergié auxdis mambourgz faire avoir lettre de recongnissance de l'accord et sonnerie de l'oraison du Saint-Sacrement et que l'accord est jusqu'au plaisir du Chappitre. „ (*Registre aux résolutions capitulaires de 1536-1553*, cité par L. DEVILLERS, *Extraits des comptes et autres documents de l'église de Sainte-Waudru*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXXIV, p. 304.)

2° Philippine de BEHAULT, née à Mons en 1522, se maria avec son cousin Jehan de le VAL (1). (*D'argent à la croix de gueules à la burelle vivrée d'azur brochant sur le tout, en chef.* Cimier : *un sanglier issant de sable.*)

---

(1) La famille de le Val a fourni plusieurs échevins à la ville de Mons : Philippe, 1481, 1482, 1492; Henri, 1494; Philippe, 1503, 1507, 1508, 1513, 1514, 1517 (DE BOUSSU, *loc. cit.*, liste préc.) — Cfr. à la Bibliothèque royale, mss. n° 5685, t. III, p. 386; t. VII, p. 167; t. VIII, p. 186; t. IX, p. 603; t. XI, p. 145; n° 5711, pp. 183, 184; n° 5714, p. 220; n° 5721, p. 80; n° 10329, p. 171; n° 19464, p. 326; n° 19467, p. 179; n° 21077, table; n° 21757, pp. 14, 25. — Bibliothèque héraldique du Ministère des Affaires étrangères, n° 11, t. IV, p. 154. — TH. DE RAADT, *loc. cit.*, t. IV, p. 80, donne un sceau de 1280 de : " *Me sire Mahius de le Val*, homme de comte de Hainaut et alloier : *Une bande de vair*. „ (Mons, Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut.)

3° Michel de Behault, qui suit.

4° Philippe de Behault, né à Mons en 1526, membre de la Confrérie des Arbalétriers de Notre-Dame, à Mons.

" L'origine de la milice bourgeoise, c'est-à-dire de l'armement de tous ou d'une partie des habitants des villes, est partout aussi ancienne que les villes mêmes; en effet, c'est la conséquence indispensable de la réunion des habitations dans une place fermée, dont les murs, les remparts, les fossés tendent à la sûreté commune et assurent protection et avantage à tous les habitants, pour autant que ceux-ci veillent à leur entretien et même à leur défense, en cas de danger. „

Ce principe posé par un auteur compétent trouve son application dans nos annales. On fait remonter à l'année 1185, l'époque à laquelle les habitants de Mons reçurent pour la première fois du comte de Hainaut l'autorisation de porter les armes pour la sécurité de la ville.

Bauduin V, dit le courageux, se trouvant en face de nombreux ennemis qui pillaient son comté, remit aux bourgeois de Mons la défense de cette forteresse, dans laquelle il s'était enfermé avec son épouse malade, et ils se rendirent dignes de cette marque de confiance de leur souverain.

Or, à cette époque, Mons venait d'être complètement entouré d'une enceinte fortifiée, que Bauduin IV, le bâtisseur, père du comte précité, avait fait commencer en 1152. Jusque-là, son château-fort pouvait seul résister à une attaque, et le moutier de Sainte-Waudru, avec ses dépendances, quoique enclos et ressemblant à une véritable forteresse, se trouvait, ainsi que le reste de la cité, mal ou point abrité. Des murs en grès, percés de trois portes, furent élevés autour de ce territoire, et le château des comtes de Hainaut eut, de cette manière, une annexe également fortifiée.

Bauduin V, profitant de quelques années de paix, fit rehausser ces murs, restaurer le donjon de son château (Voir pl. 6), agrandir les fossés qui entouraient la forteresse et abattre les bâtiments des faubourgs qui en étaient trop voisins.

Au siècle suivant, ces faubourgs étant devenus considérables au point de former une ville extérieure (villa), où se tenait la population marchande et ouvrière, Jean II d'Avesnes les adjoignit, en 1290, à l'ancien Mons, et entoura le tout de fortifications (Voir pl. 6). Ce comte donna ainsi à la ville sa circonscription actuelle. Le bien-être qui devait résulter pour les bourgeois de la construction de la grande enceinte murale commencée sous Jean d'Avesnes, fut un puissant motif pour eux de se tenir constamment en état de défendre en commun cette forteresse contre toute agression étrangère. A cette condition, ils pouvaient travailler et commercer librement, sous le gouvernement de leurs magistrats, les échevins, qui avaient dans leurs attributions la mise sur pied de la milice communale, la défense des remparts, l'entretien des fortifications et l'approvisionnement de l'artillerie. La garde de la ville confiée aux habitants, et l'obligation de fournir une milice au prince, lorsqu'il en requérait la communauté, donnèrent naissance ici, comme dans toutes les autres villes de la Belgique, à des compagnies spéciales, instituées dans le but de former des hommes aguerris, capables en tout temps de rendre des services. Elles formèrent l'élite de la milice communale.

Ces corps, qui devaient être agréés par le prince, en obtenaient d'importants

privilèges. Le nombre de leurs membres était limité : ce qui excitait l'émulation de ceux qui voulaient y entrer. Ils étaient astreints à un service militaire régulier, et par conséquent plus onéreux que celui des autres bourgeois; mais, la commune leur payait une solde et leur accordait des subsides pour leur équipement. Ils étaient tenus, sous serment, à se conformer aux règlements de leur institution respective : ce qui fit donner à ces compagnies le nom de " serments „. Chacune de celles-ci avait ses statuts, sa bannière, son héraut, sa chapelle, son local et son tir distincts. Elles furent établies au fur et à mesure de l'emploi de certaines armes de guerre.

Il existait deux espèces d'associations militaires de ce genre : les grands et les petits serments.

Le nombre des compagnons de serments étant déterminé par leurs chartes constitutives, le goût des exercices militaires fit créer des sociétés libres, ne jouissant d'aucun privilège, et désignées sous le nom de " petits serments „. Les premiers, au contraire, reçurent la dénomination de " grands serments „. C'était dans les petits serments que les grands se recrutaient ordinairement.

Les uns et les autres formaient un noyau de soldats exercés, toujours prêts à se rendre au service du prince ou à défendre la commune, en cas de danger, tandis que pendant la paix ils y maintenaient l'ordre public. En considération de ces services et pour stimuler le zèle des membres des serments, la ville leur assurait de grands avantages et, notamment, leur faisait des présents de vin. Elle déléguait dans chaque serment deux membres du conseil, pour veiller aux intérêts de l'association et faire règner la concorde parmi les confrères (1).

" Ce fut en 1313 que les échevins établirent, à Mons, une confrérie de 50 arbalétriers, le comte Guillaume I[er] la confirma l'an 1316, par certains privilèges qu'il lui accorda. Elle fut d'abord destinée à la défense de la ville, à servir d'escorte au prince et de garde-de-corps, lorsqu'il étoit à Mons... Elle étoit exempte de toutes tailles du prince et du pays... Les arbalétriers avoient leur chapelle dans l'église de Saint-Germain, mais l'an 1448, ils en firent bâtir une autre sur leur jardin (qu'occupent à présent [1725] les Pères Minimes), laquelle fut bénite l'an 1456. Cet héritage avoit appartenu à Jean de le Joye, de qui ils l'achetèrent l'an 1430... Les attentions des princes pour cette belle confrérie, la rendirent, dans la suite, la plus noble et la plus éclatante du pays. Le duc Philippes, comte de Hainaut, lui accorda l'an 1445, de très beaux privilèges; les seigneurs de cette province s'y enrolèrent... Charles V, en 1524, la dota également... Elle étoit très-bien rentée et peu de confrères mouroient sans fonder quelque obit. On n'admit plus, dans la suite des tems, pour confrère que les principaux de la ville; les seigneurs du pays se faisant honneur de se mettre à leur tête, de se déclarer les protecteurs de cette association et de concourir, avec tous ceux qui la composoient, à remporter la royauté. Cette confrérie est à présent (1725) anéantie.. „ (DE BOUSSU, ***Histoire de la Ville de Mons***, 1725, pp. 88-89.)

---

(1) L. DEVILLERS, *Notice historique sur la milice communale et les compagnies militaires de Mons, Origine de la milice communale, Serments*, dans *Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t III, p. 169.

On trouve, d'un autre côté, des renseignements très curieux sur la Confrérie des Arbalétriers de Notre-Dame, à Mons, dans Lacroix, *Notice sur les anciennes sociétés d'arbalétriers de Mons.*

Au mois de février 1552, Philippe de Behault obtint, de Charles-Quint, des Lettres de rémission de la peine à laquelle il avait été condamné pour avoir frappé (étant en cas de légitime défense) d'un coup de rapière, devenu mortel, Janet de Bruxelles, son cousin issu d'arrière-sous-germain.

J'ai publié ce triste et curieux épisode dans *Ann. du Cercle archéologique de Mons* (t. XXVIII, 1898, p. 357) sous le titre de : *Une querelle au jeu de paume à Mons, le 23 novembre 1551.*

Voici ce document ; c'est un tableau pris sur le vif, des mœurs et des usages à Mons, au XVIe siècle :

Charles, etc. Savoir faisons à tous présent et advenir, Nous avoir receu l'humble supplication de Philippe de Behault, filz de Fronchois, bourgeois, demourant en nostre ville de Mons en Haynnau, contenant, comme le XXIIIIe jour de novembre XVe cinquante et ung, icellui suppliant avecq aultres compaignons jouant à la paulme, en l'hostel du Singe, en nostre dicte ville de Mons (1), contre feu Janet de Bruxelles, filz de Salomon, et aultres, seroit entre eulx esmeue noise et estrif (2) à l'occoison dudit jeu, de sorte que ledit Janet de Bruxelles se seroit advancé de donner audit suppliant ung cop de poing au plain de son visaige dont il saigna par le nez. Et combien que lors ledit suppliant, estant fort troublé dudit oultraige, auroit à tout son cousteau poursuyvy ledit de Bruxelles; néantmoins, pour autant que icellui de Bruxelles s'estoit mis en fuyte, la meslée fut deffaicte sans aultre grief. Depuis lequel temps, ledit Janet auroit conceu une capitale hayne et inimitié contre ledit suppliant, tellement que, au mois de juillet dernier, ung certain jour de vendredy, estant en nostre ville d'Avesne comme souldart, soubz la bende et charge du cappitaine Blondeau et ayant obtenu passeport de son dit cappitaine pour venir en nostre ville de Mons, auroit déclairé à ung Jaspar Le Brun, aliàs de le Haize, aussi souldart, estant en certain cabaret, qu'il yroit audit Mons et qu'il tueroit ledit suppliant ou le suppléant luy meismes. Lequel propos il déclaira aussi ledit jour à Bertrand Huart, son serviteur, disant qu'il ne retourneroit de Mons, si premier il n'avoit tué ledit suppliant ou le suppliant lui meismes. Or est que, le XXIIIe dudit mois de juillet, ledit suppliant qui estoit ignorant de la conjuration et menasses que ledit Janet de Bruxelles avoit fait contre luy à l'occoison de la susdicte querelle, laquelle icelluy suppliant, comme estant huyt mois ou environ passée, avoit japiéça mis en oubly, sans porter aucune rancune ou malveullance contre ledit de Bruxelles, se seroit trouvé sur le Parcq de nostre ville de Mons, au lieu des boulloires (3) pour y prendre récréation et regarder

(1) L'hôtel du Singe se trouvait à front de la rue de Nimy, près du local du serment des Arbalétriers.

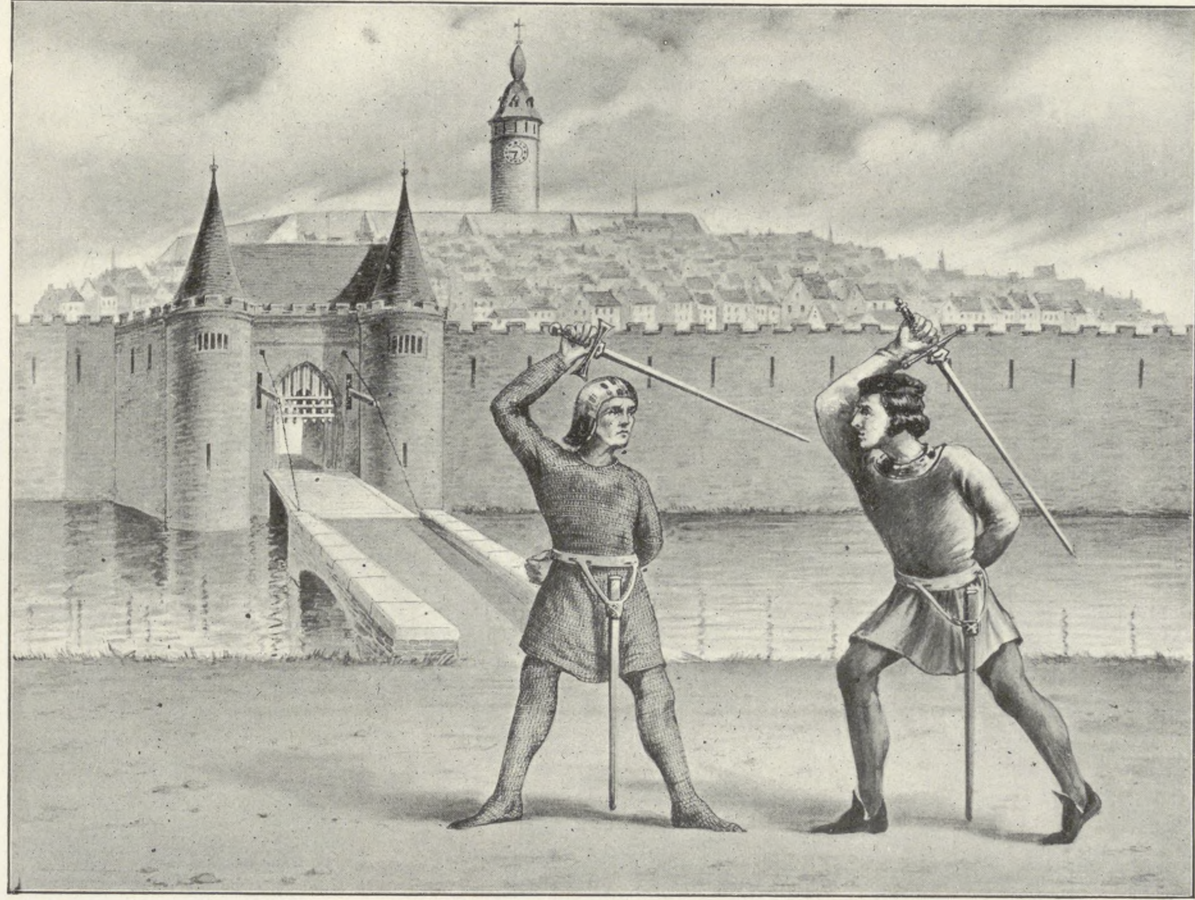
(2) *Estrif*, querelle, combat, dispute, contestation.

(3) *Boulloire*, lieu où l'on joue à la boule.



Collection Dolez, Mons.

Pl. 9. — Cour de l'Hôtel de Ville.



Pl. 9*bis*. — En un cas de légitime défense, Philippe de Behault blesse a mort Jean de Bruxelles, le 23 juillet 1552.

bouller, estant ledit suppliant garni d'une espée avecq une chemise de maille qu'il avoit ce jour vestu à cause que, au matin et toutte la nuyt du jour précédent, il avoit esté en la maison de la Ville (Voir pl. 9) y faisant le guet avecq aultres de la confrarye des Arbalestriers pour certain péril de feu advenu en la *grant'rue*, auprès de la Halle (1). Et estant ledit suppliant ainsi venu en la boulloire appellée la place Nostre Dame (2), environ six ou sept heures du soir, y est survenu ledit Janet de Bruxelles tout au-devant dudit suppliant, et lui demandant d'un mauvais courage s'il lui en voulloit faire une; à quoy ledit suppliant respondit ces motz : " Passons oultre. „ Que lors ledit Janet, bien démonstrant qu'il estoit illec venu pour mectre à exécution les manasses et conspirations qu'il avoit auparavant fait de tuer ledit suppliant, lui dit ces motz : " Tiens la, baille moy ta main, il fault que je te donne trois coups d'espée ou que tu m'en bailles trois. „ Surquoy ledit suppliant respondit gracieusement : " Laissons celà compaignon, celà est passé. „ Néantmoins, icellui Janet, non content, à ces motz desgaigna prestement sa rappière, frappans aucuns coups après ledit suppliant, lequel desgaigna aussi sa rappière pour la deffence nécessaire de son corps, mais avant que d'en frapper dit audit Janet : " Je ne vous demande riens. „ Touteffois ne cessa pourtant d'agresser ledit suppliant, lequel voyant que sans évident dangier de sa personne ne povoit fuyr, ne eschapper dudit Janet, qui, estoit le plus rude compaignon que l'on auroit seu trouver en la ville de Mons, fut constrainct se mectre en deffence. Et de faict, frappant plusieurs coups l'ung après l'aultre, tellement que ledit suppliant fut constrainct soy retirer en reculant arrière dudit Janet jusques au boult de la place Nostre Dame, à raison que icellui Janet le poursuyvoit fors de près. Que lors, ou ung peu devant, ledit Janet receut ung cop dudit suppliant, vers mamelle, à sang; duquel cop, une demye heure ensuyvant, il seroit terminé vye par mort, en la présence d'un prebstre qui l'admonestoit de son salut, combien que dès lors ledit Janet avoit perdu la parolle, faisant néantmoins aucuns signes, regardant en hault et tournant quatre ou cincq fois sa teste sur ce que ledit prebstre et aultres, l'admonestant, comme dit est. De laquelle mort ledit suppliant est amèrement dolant et repentant, et combien que le cas est advenu par l'aggression et invasion dudit deffunct, néantmoins icellui suppliant, craindant rigeur de justice, n'ozeroit hanter, ni converser en nostre dicte ville de Mons, ny ailleurs en noz pays, terres et seigneuries, ains l'en conviendra demourer à tousjours absent, à son très grant regret et desplaisir, si nostre grâce ne lui est sur ce impartie. De laquelle, actendu ce que dit est, si comme il dit, il nous a très humblement supplié. Pour ce est-il que nous, les choses avant dictes considérées, et sur icelles eu l'advis des eschevins de nostre dicte ville de Mons, audit Philippes de Behault, suppliant, inclinans à sadicte supplication et requeste et luy veullans, en ceste partie, grâce et miséricorde préférer à rigeur de justice, Avons, au cas susdit, quitté, remis et pardonné, quittons, remectons et pardonnons de grâce espéciale, par ces présentes, le cas et homicide dessus déclairé, ensamble toutte paine, offence et amende corporelle et

(1) La halle aux draps où fut établie plus tard l'Ecole dominicaine.

(2) La place située près de la chapelle de Notre-Dame de Cambron, au dehors de la porte du Parc.

criminelle, en quoy, pour et à raison dudit cas et homicide, ses circunstances et deppendences, il a et peult avoir mesprins, offencé et estre encouru envers nous et justice. En révoquant, rappellant et mectant du tout au néant tous deffaulx, contumaces et quelzconcques aultres procédures que, a l'occoison dudit cas, sont et pevent avoir esté faictes sur et à l'encontre dudit suppliant. Lequel, quant à ce, avons mis et restitué, mectons et restituons à ses bon nom, fame et renommée, en tous noz pays, terres et seigneuries, et à ses biens non confisquiez s'aucuns en y a, tout ainsi qu'il estoit auparavant l'advenue dudit cas et homicide, imposant sur ce silence perpétuel à nostre procureur général et à tous aultres noz justiciers et officiers quelzconcques. Satisfaction, toutesvoies, faicte à partie intéressée, premièrement et avant toute œuvre, si faicte n'est et elle y chiet civillement, tant seullement. Pourveu que ledit suppliant sera tenu amender ledit cas envers nous aussi civillement selon l'exigence d'icellui, la faculté de ses biens, et la forme de noz ordonnances sur ce faictes; et de payer et refondre les fraiz, mises et despens raisonnables de justice. s'aucuns en ont esté pour ce faictz. Le tout à l'arbitraige et taxation de noz amez et féaulx les grant bailli et gens de nostre conseil dudit Haynnau, résident en nostre ville de Mons que commectons à ce. Ausquelz nous mandons que, appellez par devant eulx tous ceulx et celles qui pour ce seront à appeller, ilz procèdent bien et deuement à la vériffication et intérinement de ces dictes présentes, selon leur fourme et teneur et à la taxation desdits fraiz, mises et despens de justice et aussi de ladicte amende civille. Lequel intérinement ledit suppliant, sera tenu requérir et poursuyr par devant lesdits grant bailli et gens de nostre Conseil en Haynnau, en dedens six mois prochainement venant, à paine de perdre le fruyt et effect d'icelles. Ce fait, lesdits despens deuement tauxez, et ladicte amende civille tauxée et payée ès mains de celluy de noz receveurs qu'il appartiendra, et qui sera tenu d'en faire recepte et tenir compte et reliqua à nostre proffyt avecq les aultres deniers de sa charge et entremise, ilz et tous aultres noz justiciers, officiers et subgectz présens et advenir, cui ce regardera, — leurs lieuxtenans et chascun d'eux, en droit soy et si comme à luy appartiendra, — facent, seuffrent et laissent ledit suppliant, de ceste nostre présente grâce, rémission et pardon, et de tout le contenu en cesdites présentes, selon et par la manière que dit est, plainement, paisiblement et perpétuellement joir et user, sans lui faire, mectre ou donner, ny souffrir estre fait, mis ou donné, oires ni ou temps advenir, en corps ny en biens, aucun arrest, destourbier ou empeschement au contraire. Ains, si son corps ou aucuns de sesdits biens non confisquiez sont ou estoient pour ce prins, saisiz ou aultrement empeschiez, les mectent ou facent mectre incontinent et sans délay à plaine et entière délivrance. Car ainsi nous plaist-il. Et affin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons faict mectre nostre séel à ces présentes. Saulf en autres choses nostre droit et l'autruy en touttes. Donné en nostre ville de Bruxelles, ou mois de febvrier, l'an de grâce mil cincq cens LII. De nostre empire, le XXXIIIe; et de nos règnes de Castille et aultres le XXXVIIe.

(*Signé*) Charles.

(Archives du département du Nord. Chambre des comptes de Lille. Art B, 1764. — Registre des Chartes de l'audience de l'année 1553, f°s 33 v° et ss.)

5° Jeanne de Behault, née à Mons en 1527, y épousa le 8 juillet 1550 Jean du Jardin (1) (*D'azur au laurier arraché d'or.* Cimier : *le laurier de l'écu*), fils de Jean du Jardin, homme de fief du comté de Hainaut, et de Marie Picquery.

6° Françoise de Behault, née à Mons en 1528, mariée à François Pottier (2) (*D'or à la fasce d'azur.* Cimier : *un griffon d'or*), seigneur de Beaufort, fils de Jean Pottier, chevalier du Saint-Sépulcre, seigneur de Dour, et de Jeanne du Chastel-Wuyart. (de Stein, *Annuaire de la Noblesse de Belgique,* 1868, p. 289. — de Patoul, *La Noblesse belge,* 1893, 1re partie, p. 141.)

7° Ghislain de Behault, né à Mons en 1529, chanoine du chapitre royal de Saint-Vincent à Soignies en 1550 (Voir pl. 7), démissionnaire en 1558, puis chanoine du chapitre de Saint-Germain à Mons de 1573 à 1578.

G. de Boussu, *loc. cit.,* p. 347, le cite. Il est mentionné :

Par le chanoine Dehaisnes, *Inventaire des Archives du Nord,* t. III (1827), p. 372 (1551-1566), registre B :

" Rente assignée à Ghislain de Behault, de Mons. „

---

(1) La famille du Jardin a donné un échevin à Mons : Antoine, 1478, 1479, 1492; deux chanoines à Saint-German : Gérard, en 1379; Jean, en 1471. (de Boussu, *loc. cit.,* liste préc. et p. 341.) — Concernant cette famille consulter mss. Bibliothèque royale : n° 5673, pp. 23, 159; n° 5685, t. VI, pp. 102, 191, 255; t. IX, pp. 316, 318, 411; n° 5711, pp. 177, 187; n° 9938, p. 257; n° 19099, p. 252; n° 21077, table. — Ms. de Valkenisse, bibliothèque d'Anvers : t. I, p. 273. — Th. de Raadt, *loc. cit.,* t. II, d. 151, donne un sceau de 1577 de Guillaume du Jardin, homme de fief de Hainaut : *Un arbre et une bordure.* Cimier : *un cygne.* — Un sceau de 1616 : *Deux arbres.*

(2) Laisné, *loc. cit.,* donne une généalogie de la famille Pottier. — Echevins de Mons : Jean, 1513, 1528, 1531, 1533 (de Boussu, *loc. cit.*). — Bibliothèque royale, mss. n° 5713, p. 97; n° 19099, p. 254; n° 19464, pp. 304, 306, 308, 310, 311, 313; n° 21757, pp. 38, 39. — Le Fort (Archives de Liége), *Œuvres,* t. XXII, pp. 189-191. — Bibliothèque héraldique, ms. n° 41, p. 130. — Fonds Goethals, Bibliothèque royale, mss. Hellin, quart, t. II, p. 403. — *Nobiliaire montois,* p. 58. Documents : voir Malapert.

La famille Pottier, dont la généalogie dans l'*Annuaire de la Noblesse* précité, remonte au XVe siècle, s'est alliée aux de Haulchin, de Vergnies, du Chastel-Wuyart, Ghoret, Franeau, le Prince, de le Samme, de Boussu, Tricart, de Glarges, Scokart, Adam, Descsmps, de Forest, de Lannoy, Prévost, Bourgeois, du Trieu, le Bon, Malapert, de Schellaert, van der Stein. — Th. de Raadt, *loc. cit.,* t. III, p. 155, donne un sceau de Gilles Pottier, homme de fief du Hainaut et de la Cour de Mons, 1565-1566, et seigneur de Dour, 1571 (n. st.) : *Une fasce.* Sup. : *un griffon.* — Don Julian Paz, *Inventaire des registres privés du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne à Simancas,* p. 82 : *Pottier* (François), généalogie, armoiries. — Devillers, *Mém. sur Sainte-Waudru.* Tombes 31, 63, 64.

Par le chanoine DE VOS, *Les chanoines de l'ancienne collégiale de Saint-Vincent de Soignies*, dans *Ann. du Cercle archéologique d'Enghien*, t. III, pp. 228 et 229, en ces termes :

" 1550. 27 avril. — Ghislain de Behault obtint la 14e prébende vacante par la mort d'Olivier du Bus.

„ 1559. 3 avril. — Jean-François succéda à Ghislain de Behault (14e préb.). „

Par A. DEMEULDRE, *loc. cit.*, p. 108, comme suit :

" de Behault, Ghislain. Ce chanoine obtint, le 27 avril 1550, une prébende à Soignies, vacante par la mort d'Olivier du Bus. Son successeur, Jean-François, fut nommé en 1558. „

Enfin, on sait que le chanoine Ghislain de BEHAULT mourut le 14 mai 1578.

C'est par erreur que *Les obituaires de la collégiale de Saint-Vincent à Soignies* publiés par A. DEMEULDRE dans *Ann. du Cercle archéologique de Soignies*, t. II, 1904, p. 188) donnent : " Obitus magistri Gisleni de Behault, canonici Sonegiensis, mars 1578. „.

On trouve en effet dans le *Registre des draps de mort de l'église de Sainte-Waudru à Mons* (Archives de l'Etat, à Mons) : " Le xiiij may 1578. Pour ... M. Ghislain de Behau (*sic*), chanoine de Saint-Germain. x livres. „

8° Roland de BEHAULT, né à Mons en 1530, épousa Marie POTTIER (1). (*D'azur à la fasce d'or.* Cimier : *un griffon d'or.*)

On trouve :

" Roland de Behault, demeurant à Mons, par acquet à Hubert Sauvaige 1 bonnier et demi à Havrech. „ (SAINT-GÉNOIS, *Monuments anciens*, t. III, p. 300. — Cour féodale du Hainaut. — Cartulaire de 1566. — *Prévôté de Mons*, n° 31-6.)

X. Michel de BEHAULT, bourgeois de Mons, né à Mons en 1524, y épousa le 12 janvier 1556 Jeanne de HAULCHIN (2) (*Burelé d'argent et d'azur de 12 pièces, au lambel de gueules.* Cimier : *un cygne issant*

---

(1) Il a déjà été parlé ci-dessus de la famille Pottier.

(2) La famille de Haulchin a fourni plusieurs échevins à la ville de Mons : Willaume, 1407-1417; Jean, 1418, 1420, 1505, 1520, 1521; Nicolas, 1532; David, 1574; André, 1619. (DE BOUSSU, *loc. cit.*, liste préc.) — Martin, trésorier de la ville en 1509. (ID., *ibid.*, p. 420.) — David, conseiller pensionnaire de la ville. (ID., *ibid.*, p. 405.) — Philippe, greffier échevinal et de police, 1647-1650. (ID., *ibid.*, pp. 418-419.) — Philippe, conseiller au Conseil souverain du Hainaut, reçu le 19 décembre 1657, mort le 13 octobre 1676. (ID., *ibid.*, p. 352.) La généalogie de cette famille se trouve dans LAISNÉ, *loc. cit.* — DE RAADT, *loc. cit.*, t. II, p. 40, donne des sceaux de 1465, 1553, 1579. — L. DEVILLERS, *Mémoire historique sur l'église de Sainte-Waudru à Mons*, pierres tombales : nos 18 et 207.

d'argent), fille de Philippe de Haulchin, échevin de Mons en 1541, 1553, 1354, 1556, 1558, et de Françoise de la Croix.

Michel de Behault est cité dans un acte de la Cour féodale de Hainaut, cartulaire de 1566, f° 268, aux Archives de l'Etat, à Mons. On trouve aussi dans *Monuments anciens* du comte de Saint Génois, t. II, p. 306, que, d'après les *Archives de la Cour féodale du Hainaut de 1566* (*Cartulaire. — Prévôté du Quesnoy*, n° 358), Michel de Behault percevait une rente sur le fief de Dognon. Il mourut à Mons le 2 mars 1595 et le 4 suivant eut lieu son enterrement à Sainte-Waudru : " 4 mars 1595, un estat de bourgeois pour M. Michel de Behault, mort de la maladie. . . . . x livres. " (*Comptes des Draps de mort de 1578-1615 à Sainte-Waudru* aux Archives de l'Etat, à Mons.)

Ils eurent :

1° Jehan de Behault, qui suit.

2° Waudru de Behault, née à Mons, le 2 février 1557 et mariée dans cette ville le 4 mai 1588, à Simon le Doulx (1). (*De sinople billeté d'argent au lion de même.* Cimier : *le lion de l'écu naissant.*)

XI. Jehan de Behault, bourgeois de Mons, né dans cette ville le 15 août 1558, y épousa, en premières noces, en 1579, Marie d'Offignies (2) (*D'azur à la fleur de lis d'argent.* Cimier : *la fleur de lis de l'écu*), fille de Jean d'Offignies, seigneur de Calenelles, échevin de Mons en 1564, 1565, 1572 à 1574 et 1578, et d'Antoinette du Buisson.

Jehan de Behault épousa, en secondes noces, en 1583, Jeanne

---

(1) On cite les échevins suivants de la famille le Doulx : Guillaume, en 1373, 1376, 1377, 1381, 1382; Simon, 1407, 1408, 1419, 1421-1326; Gérard, 1427-1434. (de Boussu, *loc. cit.*, liste préc.). — Nicolas est cité comme chanoine de Saint-Germain en 1348 (Id., *ibid.*, p. 341). — Mss. de la Bibliothèque royale, n° 21757, pp. 20, 72, 99. — Cfr. *Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. VII, pp. 51-54, 64-66; t. XVI, pp. 331, 332, 339, 424. — Th. de Raadt, *loc. cit.*, t. I. p. 394, donne le sceau de Jehan le Doulx, homme de fief du Hainaut, 1344 : *Un lion léopardé couronné ;* celui de Jehan le Doulx, homme de fief, 1354, 1366; à Mons, 1368 (Mons, abbaye d'Epinlieu; Sainte-Waudru, Quévy); un sceau de 1456 (acquits de Lille).

(2) La famille d'Offignies compte parmi les échevins de Mons : Thiry, seigneur de Calenelles, élu premier conseiller à la Cour souveraine de Hainaut en 1617. (de Boussu, *loc. cit.*, pp. 352-353.) Il fut aussi premier conseiller du Grand Baillage, en 1602 (Id., *ibid.*, p. 351). Les autres échevins sont : Guy, 1548, 1549, 1553, 1554; Thiéry, 1574, 1579, 1597, 1598. Guy fut aussi trésorier de la ville en 1551. (Id., *ibid.*, liste préc. et p. 420.) — Laisné, *loc. cit.*, donne la généalogie de cette famille noble. — Bibliothèque royale, fonds Goethals : documents; voir aussi Calenelle.

Galopin (1) (*D'azur au chevron d'or chargé de trois gobelets de sable et accompagné de trois tortues d'argent.* Cimier : *une tortue de l'écu*), dame de la Galoperie, née à Mons le 2 mai 1563, fille de Jean Galopin, seigneur de la Galoperie, échevin de Mons en 1550, et de Marie de le Samme.

On lit dans le *Compte des Assennes* (2) pour 1607 (Archives générales du Royaume, à Bruxelles : Chambre des comptes. Registre n° 10147, intitulé : *Compte premier Phelippes de Clerbois, receveur des Assennes pour ung an finy le dernier septembre seize cens sept,* f° 55) :

" Aultres mises pour une année de courant de quattrevingtz dix livres tournois de pention vendue par ladite ville de Mons, à la charge de Charles cinquiesme Empereur des Romains, le XXVe decembre XV^{c}XVIII eschéante au VIIe septembre.

" Premier

" A Jean de Behault filz Michel par transport fait par la vefve Jean Gallopin à son prouffit XXX livres tournois à la vie seule de Caterine Pottier, payet lannée seize cent et sept . . . . XXX livres tournois. "

Jeanne Galopin testa le 5 juin 1607 et mourut à Mons le 14 du même mois.

Il eut du premier lit :

1° Philippe de Behault, baptisé à Saint-Germain (3) le 2 mai 1580.

---

(1) La famille Galopin, de Mons, est connue dès 1373; en effet, on trouve Jehan Galoppins, receveur des domaines de Binche, Morlanwez et Boussoit, rendant ses comptes de 1373 à 1380 (Gachard, *Inv. des arch. de la Belg. — Ch. des comptes,* t. II, p. 199.). En 1517, à Mons : Zorababel Galopin est cité comme chanoine de Saint-Germain pour cette année (de Boussu, *loc. cit.*, p. 341). — Th. de Raadt donne dans *Sceaux armoriés des Pays-Bas,* t. I, p. 474, trois sceaux de 1606, 1617, de cette famille appendus à des parchemins appartenant au baron de Royer de Dour de Fraula. — Laisné, *loc. cit.*, donne la généalogie des Galopin. — Bibliothèque royale, fonds Goethals : *Bourses montoises,* p. 81. — L. Devillers, *Mém. hist. sur l'église de Sainte-Waudru à Mons*, pierre tombale n° 29.

(2) *Assenne* signifie *assignation*, portion des biens du mari assignée à la femme (Faider, *Coutumes du pays et comté de Hainaut,* t I, p. 701). — Cfr. *Inventaire des Archives des Chambres des comptes,* par Alex. Pinchart, t. II, pp. 211-214 (en notes).

(3) A Mons on possède l'état-civil pour les paroisses de :

	Naissances à partir de :	*Mariages :*	*Décès :*
Saint-Germain .	19 octobre 1566. .	21 juin 1596 . . .	1597
Sainte-Elisabeth	3 janvier 1581 . .	5 octobre 1636. .	1701
Saint-Nicolas. .	20 novembre 1580.	19 janvier 1593 . .	1680
Messines . . .	29 juillet 1598 . .	janvier 1617. . .	23 juillet 1645
Sainte-Waudru .	néant	1585.	8 juillet 1616
Beghinage. . .	néant	6 septembre 1685 .	25 août 1685

Tous ces registres (dont les tables, par ordre alphabétique, ont été dressées par Th. Bernier) ont été consultés avec le plus grand soin, pour établir la présente généalogie.

A moins que nous ne disions le contraire, il faut entendre que tous les membres de la famille de Behault nés à Mons, ont été baptisés, se sont mariés et sont morts dans la paroisse de Saint-Germain. C'était la paroisse la plus considérée et la plus recherchée à Mons (Devillers, *L'ancienne église collégiale et paroissiale de Saint-Germain, à Mons.*)

Philippe de Behault est mentionné avec ses frères et sœurs consanguins, dans un compte rendu, le 4 octobre 1611 par Georges Adam et Jean et Guy Galopin, ses beaux-frères, des biens du testament de Jeanne Galopin, veuve de Jehan de Behault.

(*Recueil des barons de Francqué*, n° 235, p. 652, cité par le comte de Saint-Gènois, *Monuments anciens*, t. II, p. 349.)

2° Marie de Behault, baptisée le 6 août 1582, bienfaitrice de la Maison de Sainte-Catherine, à Croisilles (Artois).

Du second lit :

3° François de Behault, baptisé le 21 novembre 1583, prêtre séculier, curé à Ellignies.

La cure d'Ellignies était à la collation de l'abbaye de Saint-Martin, à Tournai. Elle payait 40 livres à la taxe du clergé (Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 502). Elle était du diocèse de Cambrai et du décanat de Chièvres (Jacques de Guise, *Ann. du Hainaut*, t. XII, pp. 342-345. — Cfr. L. Petit, *Ellignies-Sainte-Anne*, dans *Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. XVI, pp. 644 et ss.)

4° Marie de Behault, deuxième du prénom, baptisée le 6 avril 1584.

5° Jean-Baptiste de Behault, qui suit.

6° Michel de Behault, baptisé le 20 novembre 1586, épousa en 1617, Barbe le Clercq (1). (*D'argent au cœur de gueules accompagné*

(1) La famille le Clercq est connue dès 1399, à Mons, par Jean, chanoine de Saint-Germain (de Boussu, *loc. cit.*, p. 341); elle a fourni des échevins à Mons : Jean, 1532; Adrien, 1577, 1588; Charles. 1590, 1591, 1600, 1613; David, 1617; Charles, seigneur de Chaufontaine, 1621-1629; Adrien, 1649, 1652, 1653, 1655, 1661, 1662 (de Boussu, *loc. cit.*, pp. 387-409). — David, greffier échevinal, 1617 (Id., *ibid.*, p. 418). — Jean, conseiller au Conseil ordinaire, 2 juillet 1629 (Id., *ibid.*, p. 359). — Nicolas, chanoine à Saint-Germain, 1610 (Id., *ibid.*, p. 341). — Antoine, trésorier de Mons, 1589 (Id., *ibid.*, p. 420). — Adrien, capitaine d'une compagnie bourgeoise, 1651 (Id., *ibid.*, p. 108). — On trouve la généalogie dans Laisné, *loc. cit.* — Th. de Raadt, *loc. cit.*, t. II, p. 219, sceau de 1682. — Mss. Bibliothèque royale : n° 5685, t. VI, p. 230; t. VII. pp. 69, 147; t. VIII, p. 227; t. IX, pp. 377, 415. 563; n° 19206, pp. 193, 194; n° 19464, I. I, pp. 306-309; n° 21077, tableau. — Bibliothèque héraldique : n° 2, t. VIII, p. 561; n° 26, p. 31; n° 32, p. 7. — Hellin, *quart*, t. I, p. 231. — Herzelles, t. III, pp. 161-163. — Devillers, *Mém. sur Sainte-Waudru, tombe 27.*

en chef d'un croissant d'azur entre deux étoiles à six rais de sinople, et, en pointe, d'une étoile de même. Cimier : *une étoile de l'écu.*)

Ils eurent de leur union, nés à Mons :

A. Jeanne de Behault, baptisée le 16 mai 1619.

B. Jean de Behault, baptisé le 1er juin 1620.

C. Marie-Catherine de Behault, baptisée le 8 septembre 1622.

D. Jacques de Behault, baptisé le 16 février 1625, licencié ès droit (*Registre des matricules de 1616 à 1651,* n° 41, *de l'Université de Louvain :* " Rectoratus Mtri Claudy Lesson, 9 martii. — D. Jacobus de Behault, Montensis. „ F° 108, v°).

E. Marguerite de Behault, baptisée le 31 décembre 1627.

F. Catherine de Behault, baptisée le 30 septembre 1633.

G. Jean de Behault, baptisé le 31 août 1634.

H. François de Behault, baptisé le 5 juillet 1635. Il figure comme étant entré à l'Université de Louvain en 1655 (*Registre des matricules* de 1651-1655, n° 40, f° 50, v°).

7° Catherine de Behault, baptisée le 23 mai 1589, morte le 4 juin 1627.

8° Jeanne de Behault, baptisée le 5 novembre 1591.

9° Philippe-François de Behault, baptisé le 4 octobre 1594, fut carme à Valenciennes. (Cfr. ms. de Rouillé, n° 209.)

XII. Jean-Baptiste de Behault, bourgeois de Mons, baptisé le 6 mars 1585, mort dans cette ville le 1er juin 1652, y épousa, en premières noces, par contrat du 14 avril 1625 et sacramentellement le 7 mai suivant, sa cousine au neuvième degré, Jeanne de Behault (*D'azur à trois fasces d'or.* Cimier : *un cygne essorant issant d'argent*), née à Mons et baptisée le 2 octobre 1603, fille de François de Behault et d'Isabelle d'Ernelle (voir ci-après). Leur acte de mariage porte :

Jean de Behault, de la paroisse de Saint-Nicolas, Jenne de Behault, notre, fiancés le 14e avril 1625, présent Michel de Behault et Georges Adam, conjuncti : 7a maij presentibus dicto Georgio Adam et Nicolao l'Estordeur. (*Registre des fiançailles et mariages de Saint-Germain,* n° 552.)

Elle mourut le 2 juillet 1637.

Jean-Baptiste de Behault épousa, en secondes noces, le 15 janvier 1639, Catherine Godefroid (1) (*D'azur à la fasce d'argent,*

(1) La famille Godefroid compte un chanoine à Saint-Germain, Jacques, en 1661 (de Boussu, *loc. cit.*, p. 341). — Colard est homme de fief du comté de Hainaut en 1566-1571. — Bibliothèque royale : ms. n° 21757, pp. 27, 18, 34, 37, 39-45, 82, 83. — G. Decamps, *loc, cit.*, pp. 101, 296, 313. — Th. de Raadt, *loc. cit.*, t. I, p. 499, donne le sceau de Michel Godefroid, homme de fief du Hainaut, 1599.

accompagnée en chef de deux molettes du même et en pointe d'une croisette d'or. Cimier : *la croisette de l'écu*), née à Mons le 2 mars 1612, y décédée le 19 octobre 1681, fille de Jean, homme de fief du comte de Hainaut, et de Françoise Ghiot.

Il eut de sa première femme, nés à Mons :

1° Isabelle de Behault, baptisée le 6 octobre 1626.

2° Marie-Jeanne de Behault, baptisée le 23 juin 1629.

3° Catherine de Behault, baptisée le 3 janvier 1632.

4° Philippe-François de Behault, qui suit.

5° Marie-Françoise de Behault, baptisée le 3 février 1636.

6° Marguerite de Behault, baptisée le 15 janvier 1637.

Tous ces enfants étaient morts en 1656, car Philippe-François de Behault est seul héritier du chef de sa mère.

Il eut de sa seconde femme, nés à Mons :

7° Michel de Behault, baptisé le 21 août 1640. Il était récollet et mourut subitement à Mons, en prêchant dans l'église du couvent (1).

“ C'est en 1238 que le comte Thomas et sa pieuse épouse placèrent les religieux récollets de saint François au faubourg de Mons... En 1564, on jeta les fondements d'un nouveau cloître qu'on bâtit par la libéralité des Magistrats et de plusieurs autres bienfaiteurs, tels que d'Harchies, le Boucq, de Pret-Quievechain, du Mont de Gage, Fourneau, de le Samme, Henin, Ghistel, de Gavre, Malapert et d'autres familles nobles et anciennes dont les armes se voient encore dans le circuit dudit cloître. „ (de Boussu, *loc. cit.*, pp. 59-61.)

8° Sébastienne de Behault, baptisée le 26 avril 1643.

9° Jacques de Behault, baptisé le 22 juin 1645, prêtre-coadjuteur du chapitre de Saint-Germain à Mons, mort le 31 décembre 1713.

L. Devillers (*L'ancienne église collégiale et paroissiale de Saint-Germain, à Mons*, dans *Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. III, pp. 21 112) dit : “ Le Chapitre de Saint-Germain se composait de quatorze chanoines y compris le doyen; de huit coadjuteurs ; etc., etc. „

---

(1) Le couvent des Pères Récollets (Frères mineurs, cordeliers), fort étendu, avait ses cloîtres et ses classes sur le terrain comprenant tout le côté gauche de la rue de Bertaimont, depuis l'église jusqu'à l'extrémité de la rue; il occupait le terrain du presbytère actuel de la paroisse de Notre-Dame de Messines, celui d'une partie du jardin de M. Paternostre-Cattier et un terrain qui fut incorporé aux fortifications. Le couvent des Récollets fut supprimé en 1796. Quant à l'église des Récollets, elle remplace pour le service du culte, l'ancienne église de Saint-Nicolas en Bertaimont démolie au régime français. (De Bettignies, *Mons sous le rapport religieux pendant le XVIIIe siècle*, chap. IX.)

XIII. Philippe-François de Behault, seigneur d'Audomez (1), licencié ès lois, avocat au Conseil souverain de Hainaut (2), tenu sur les fonds baptismaux le 13 septembre 1636 par Philippe d'Espiennes et Françoise Adam.

Il se dit dans une requête datée du 15 juin 1652, âgé de 16 ans, fils de Jean de Behault, mort quinze jours auparavant, et de Jeanne de Behault, et petit-fils de Jean de Behault et de Jeanne Galopin. Il mentionne son oncle paternel Michel de Behault et ses oncles maternels Jean et Philippe de Behault et Nicolas le Stordeur.

En 1656, il était soldat dans la Compagnie de Dom Pedro de Calatrava, comme il appert d'un compte rendu, le 14 février de la même année, par Jean et Philippe de Behault, frères, et Nicolas le Stordeur, exécuteurs du testament d'Isabeau d'Ernelle, leur mère, douairière de François de Behault, à Philippe de Behault, leur neveu (par les d'Ernelle), soldat de la Compagnie de Dom Pedro de Calatrava, maître de camps, fils de Jean de Behault, et figurant, comme tel, pour un quart dans la succession mobiliaire.

Quittances du 12 février 1656 dudit le Stordeur et du 14 février 1656 de Philippe de Behault portant qu'ils ont reçu, de Jean de Bluisfoncis, un quart de ladite succession. (Ms. du comte de Rouillé, f[os] 72 et ss., 147, 225 et 325.)

---

(1) La seigneurie d'Odomez (jadis Audomelz, Audomez, à Frasnes-sur-Ascout dit Frenes) était située à quatre kilomètres de Condé et fut un village de la prévôté de Valenciennes. D'après la *Statistique archéologique du département du Nord*, p. 420, cette seigneurie fut l'apanage des familles Rasoir, Carondelet, Franeau, de le Joie, etc.

(2) Consulter l'*Histoire du Conseil souverain de Hainaut*, par Alexandre Pinchart, mémoire couronné par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, le 13 mai 1857. Dispositions relatives aux avocats du Conseil souverain de Hainaut, chap. IV, p. 40. D'autre part, on trouve dans Ch. Faider, *Coutumes du Pays et Comté de Hainaut*, t. II, pp. 288 et ss., du *Recueil des anciennes coutumes de la Belgique* : " Nul ne pourra exercer l'estat d'advocat en nostre dicte Cour, qu'il n'aye préalablement esté trouvé capable et à ce qualifié par examen, ou qu'estant gradué en quelque université fameuse, il aye aussi hanté la praticque dudict pays par temps convenable, à la discrétion de la Cour et aye fait le serment accoustumé de bien et léalement exercer iceluy estat, duquel serment la teneur s'ensuyt : " Vous jurez que n'entreprendrez plaidoyers, ny soustiendrez causes ny procès quelconques que vous ne voirez et tendrez estre bien justes et loyaulx, tant au commencement qu'après, selon l'information de voz maistres la vérité desdictes causes et procèz avant les emprendre et plaidoyer, et ne refuserez ny chercherez excuses d'estre du Conseil d'aulcunes parties en causes ou querelles que tiendrez bonnes, justes et loyales, qu'en tous vos plaidoyers, verbaulx et escriptures, vous vous règlerez selon les ordonnances de ceste noble et souveraine Cour, et ne conseillerez ny inventerez moyens qui soient nuisibles ou préjudiciables par quelle maniere que ce soit, aux autorités d'icelle et de nostre Grand Bailly, ny aux franchises et privilèges de ce pays. "

Philippe-François de Behault est cité parmi les " Officiers du très illustre et très noble Chapitre de Sainte-Waudru " à titre de mambour, c'est-à-dire d'administrateur des biens et revenus de l'église. (L. Devillers, *Mémoires historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons*, 1857, p. 10.)

Philippe-François de Behault épousa, le 22 février 1661, sa cousine au 3e et 4e degré, par les Caniot (voir plus loin), Anne de Marquette (1). (*D'azur semé de billettes d'argent au croissant de même.* Cimier : *une tête de levrier colleté d'or*), née à Valenciennes, le 14 juillet 1640, fille de Michel de Marquette et d'Anne Caniot.

Voici ce que dit leur acte de mariage :

Februarius 1661, die 22 matrimonio juncti sunt Philippus-Franciscus de Behault et Anna de Marquette nostri cum dispensatione super tertio et 4 gradu consanguinitatis et dispensatione super bannis ab Illustrissimo domino factis, coram patre Michaele de Marquette, jungente en permissione deservitoris testibus vero Joanne de Behault et Petro Caniot. Editui hujus ecclesiæ sunt serius registrati. (*Registre des mariages de la paroisse de Saint-Germain à Mons*, no 554.)

Philippe-François de Behault mourut à Mons le 4 juin 1705.

---

(1) La famille de Marquette portait les armoiries décrites ci-dessus, dit Jean le Carpentier dans son *Histoire de Cambray et du Cambrésis* (Leide, 1664), p. 769. — On trouve dans Th. de Raadt, *Sceaux des Pays-Bas*, t. II, p. 427 : " Jehan de Marquette, homme de fief du Hainaut en 1411, à Valenciennes portait : *Un croissant et un semé de billettes au bâton brochant.* Cimier : *une tête et col de levrier.* Supports : *deux léopards lionnés, accroupis.* Légende : s. jehan de markette. L'armorial de la fin du XIVe siècle, publié par Douet d'Arcq, donne au sire de Marquêtes : *D'azur au croissant d'argent à croixetes d'or* (mauvais). — Philippe de l'Espinoy, dans ses *Recherches des Antiquitez et noblesse de Flandres* (Douay, 1531), p. 769, après avoir décrit les armoiries de la famille de Marquette, dit : " Les premiers que je trouve de cette famille furent Rogier et Pierre de Marquette nommez entre les chevaliers d'Ostrevant au Tournoi d'Anchin, l'an 1096. Je trouve depuis, Roger, l'an 1189 ; un Anselme, l'an 1227 ; un Jean, l'an 1296 ; qui épousa Hucke de Heaucourt. Un autre Jean, l'an 1410, épousa Marie de Grees ou Greis, qui portoit *fascé d'argent et de gueules de six pièces.* Cette Maison s'allia depuis avec les familles de Bugnecourt, d'Arquenne, du Jardin, de Hoertain, de Gontrœul, de Villers, de Mothengien, de Boudrenghien, de le Riche, etc. Un seigneur de cette Maison donna, en 1302, à l'abbaye du Verger, 15 mercandès de terre situées à Fressies, du consentement de sa femme Idette de Saint-Genois et de ses enfants. "

Goethals, dans son *Histoire de la Maison de Wavrin*, 1866, p. 59, mentionne : Mathieu de Villers, écuyer, seigneur du Samhoy, époux de Marie de Marquette (1341), fille de Jean, seigneur de Wauvrechain-sur-Feux. — de le Roy, *Le grand théâtre sacré du duché de Brabant*, t. I, p. 223. — Bibl. royale, Cabinet des mss. no 5711, p. 56 ; no 19099, p. 250, 257, 264 ; no 21757, p. 24.

Il laissa 4 livres 8 sols pour un anniversaire avec vigiles fondé sur la recette des feux et cheminées de la ville de Mons, à la rétribution de 2 livres et 4 sols pour le curé de Ghlin; une livre 10 sols pour le vicaire et 16 sols pour le clerc. (PETIT, *Notice sur Ghlin*, dans *Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. IX, p. 172.)

On trouve :

“ Constitution d'une rente le 16 juin 1693 par les Hannecart au profit d'Anne de Marcquette, veuve de Philippe-François de Behault, sous la responsabilité de Jacquette Pollart et de Mathieu-Frédéric Hannecart. „ (Comte JOSEPH DE SAINT-GENOIS, *Monuments anciens*, t. II, p. 347.)

Anne de Marquette mourut, à Mons, le 2 juillet 1725.

Ils eurent de leur union :

1° Jean-Baptiste de BEHAULT, baptisé le 27 janvier 1662, fut capitaine au service du roi d'Espagne Philippe IV. Il se retira en Bohême. On croit qu'il épousa Elisabeth FONTAINE, dont serait né, en 1696, Jacques-Joseph de BEHAULT, mais cela n'est pas prouvé.

2° Dominique-Jacques de BEHAULT, qui suit.

3° Nicolas-François de BEHAULT, baptisé le 5 janvier 1666, fut chanoine du Chapitre de Saint-Germain à Mons, fonctions auxquelles il fut nommé en 1705, et qu'il occupa pendant vingt-sept ans, car ce ne fut qu'en 1732 qu'il résigna son canonicat en faveur de son neveu Pierre-Joseph de BEHAULT. Il devint écolâtre du Chapitre, c'est-à-dire directeur de l'école attachée au Chapitre. (DE BOUSSU, *Histoire de la Ville de Mons*, 1725, p. 350.) (1).

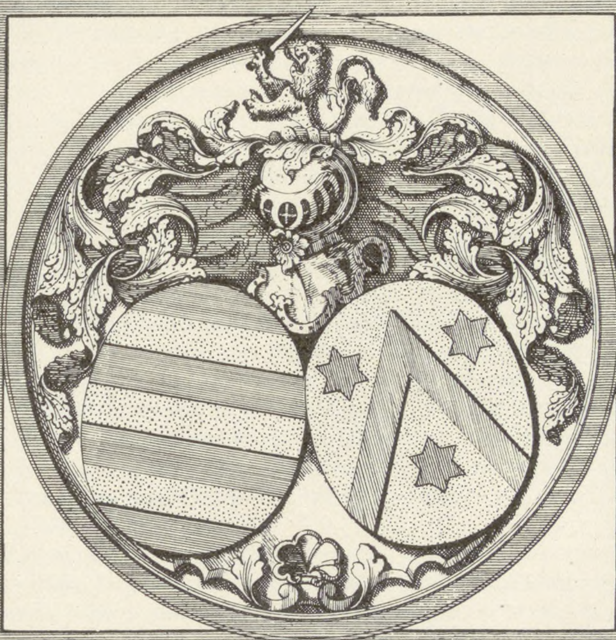
Nicolas-François de BEHAULT fut en 1728, intendant de l'Ecole dominicale de Mons. (*Histoire de l'institution de l'Ecole dominicale dans la Ville de Mons en l'an 1585*, dédiée à Messieurs les Magistrats. Mons, Varret, 1748, p. 28. — F. HACHEZ, *L'Ecole dominicale de Mons* (1855).

Nicolas-François de BEHAULT mourut à Mons le 22 février 1740.

Les chanoines de Saint-Germain furent institués lors de la réorganisation des églises du Hainaut par Bruno, archevêque de Cologne en 959. Ce prélat, qui les chargea de célébrer conjointement avec les Dames Chanoinesses les offices de Sainte-Waudru, leur confia aussi les fonctions de pasteur de la population qui habitait au pied du château de Mons. Ces chanoines, y compris le doyen, étaient au nombre de quatorze. (DEVILLERS, *L'ancienne église collégiale et paroissiale de Saint-*

---

(1) E. MATTHIEU, *La prévôté des églises de Mons*, dans *Ann. de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, LXII, 6e série, t. II, p. 116, en parle comme suit: “ Nicolas-François de Behault fit relief de l'écolatrie de Saint-Germain le 7 août 1719, démissionna en 1731. La charge d'écolatre du chapitre de Saint-Germain constituait l'un des fiefs relevant de la prévôté des églises. „ — Cfr. aussi E. MATTHIEU, *Histoire de l'enseignement primaire en Hainaut*, pp. 117-178.).



D.O.M.

ICY REPOSENT LES CORPS
DE NOË-JOSEPH DE BEHAULT ÉCUŸER
CONSEILLER TRÉSORIER DES CHARTES DU
PAŸS ET COMTÉ DE HAINAU DÉCÉDÉ LE
30ME JOUR DE JANVIER 1747 ET DE DAME
UBERTINE THÉRÈSE DE HUET SON ÉPOUSE
DÉCÉDÉE LE 20 MAŸ 1750

R.I.P.

Pl. 10. — Pierre tombale de N.-J. de Behault et U.-Th. de Huet.

Germain à Mons, dans *Ann. du Cercle archéologique de Mons,* t. III (1862). " Ce chapitre, aussi vénérable qu'ancien, a un prévôt, d'illustre famille. — On trouvera dans la liste des chanoines qui ont composé ce vénérable Chapitre, parmi lesquels on remarquera des évêques, des docteurs en théologie, plusieurs personnes de caractère et des principaux de cette ville. Ce corps, que certaines circonstances font croire de fondation royale, tient son rang dans l'église de Sainte-Waudru ; il a sa séance au côté droit du maître-autel le jour d'offices solennels et la préférence pour l'eau bénite, l'offrande, l'encensoir, le baiser de paix, etc. ; il jouit dans cette ville des privilèges et des exemptions de toutes tailles, ainsi que les Chanoinesses. „ (DE BOUSSU, *loc. cit.*, pp. 29 et ss.). Le Chapitre avait, de date immémoriale, un écolâtre, chargé de diriger son école et de former des clercs. Cette école, dite *au surplis,* remontait à une époque fort reculée. Le chanoine-écolâtre faisait au Chapitre la présentation du grand-maître (prêtre) et du sous-maître (aussi prêtre) de l'école. Tous les chanoines du Chapitre de Saint-Germain devaient assister en corps aux processions du très noble et très illustre Chapitre de Sainte-Waudru, entre autres à la procession de la Trinité. L'église de Saint-Germain était, pour la ville de Mons, la paroisse par excellence. C'est dans cette église que les échevins prêtaient serment, à leur entrée en fonctions. C'est là, qu'à sa sortie de l'église de Sainte-Waudru, le prévôt de Mons allait prêter serment aux échevins, lors de sa prise en possession de cette dignité.

Le costume des chanoines de Saint-Germain a varié selon les époques. A la fin du XVII[e] siècle, ils portaient au chœur et dans les processions un surplis à larges manches, un bonnet carré et une aumusse herminée sur le bras. Depuis l'Avent jusqu'aux Pâques, ils mettaient un camail en hermine. C'est à partir de 1759 qu'ils adoptèrent l'aumusse herminée. Précédemment, ils avaient un chaperon dont ils se couvraient la tête ou qu'ils laissaient retomber sur l'épaule. (DEVILLERS, *loc. cit.*, pp. 21-112.)

La famille de BEHAULT a fourni quatre chanoines au Chapitre de Saint-Germain, à Mons :

Pierre-Joseph de BEHAULT, licencié en théologie, nommé en 1560, remplit ses fonctions pendant cinquante-sept ans. (DE BOUSSU, *loc. cit.*, pp. 347 et 348.)

Ghislain de BEHAULT, nommé en 1573, mourut en fonctions en 1578. (DE BOUSSU, *loc. cit.,* p. 147.) Il avait été d'abord chanoine du Chapitre royal de Saint-Vincent, à Soignies, comme nous l'avons vu ci-dessus.

Nicolas-François de BEHAULT, précité.

Pierre-Joseph de BEHAULT, pendant trente-sept ans (voir sa biographie plus loin).

4° Jean-Philippe de BEHAULT, homme de fief du comte de Hainaut (1) le 4 février 1689. (*Registre des créations des Hommes de*

(1) " Ce qui fait formellement le fief et le constitue dans son être formel, c'est le tènement de cet immeuble à foi et à hommage, c'est-à-dire à condition de servir ou d'aider en guerre le seigneur de qui on le tient. „ (*Chartes du Hainaut,*

fief sur plume de Païs et comté de Hainau, année 1689 aux *Archives de l'Etat à Mons* (1).

Voici le reçu qui lui fut délivré :

" Le soussigné, Greffier féodal du Roy en Hainau a receu douze livres dix sols de Jean-Philippe de Behault, fils de Philippe-François, natif de Mons, pour avoir esté créé Homme de Fief dudit pays et Cour à Mons sur plume par Son Excellence Monseigneur le Grand Bailly de Hainaut, en date du 4 février 1689, avec observation des formalités accoutumées en particulier aïant prêté le serment dont la teneur s'ensuit : Vous jurez fidélité à Sa Majesté de m'adroiturer votre fief par devant autre que la Cour à Mons, comparoître en icelle quand vous y serés mandé; de vous comporter par tout irrepréhensiblement où vous interviendrès en qualité d'Homme de fief, spécialement de n'intervenir à nulle obligation, act ou disposition illicitement dressé, ou bien les personnes estant circonvenues ou prises par boisson, force, dol, ignorance ou autrement. „ (Signatures du Greffier et de l'Homme de fief.)

---

chap. 101, art. 6.) A cette cause formelle du fief et inféodation se rapportent la constitution de rente sur le fief, la création d'Hommes de fief et l'éclissement du fief. La création d'Hommes de fief : par ce moyen, il ne se fait point de nouveaux fiefs, mais seulement des feudataires nouveaux qu'on appelle " Hommes de fief sur plume „. Aussi se créent-ils par le Grand Bailli seul pour tout le Hainaut, sans aucune formalité de déshéritance ou d'adhéritance ; si c'est pour servir à une cour de Pairie, ils le font sur scel et signature du seigneur pair et attestation de deux hommes de fief de la Cour de Mons. (*Ibid.*, chap. 4, art. 5). — Cfr. A. Boulé, *Institution au droit coutumier du Pays du Hainaut*, t. II (1789), pp. 106-107.)

(1) Nous avons relevé dans ces registres quelques noms d'hommes de fief du comté de Hainaut, alliés ou dont les familles sont alliées aux de Behault, de 1566 à 1781 : Gilles de Busignies, Quentin du Pret, Philippe du Buisson, Pierre Ghodemart, Jean de Prisches, Georges Helduwier, Martin le Clercq, Colard Godefroid, C. du Fosset, Jean de Buisseret, Antoine le Brun, Louis du Buisson, Jean Jonnart, Nicolas Bocquet, Robert de le Court, Jacques Chisaire, Jean de Bray, Jacques de Boussu, Jean le Roy, Gilles Jonart, Jean Cousin, Gilles de le Samme. De 1629 à 1674 : Jean Galopin, Philippe-François Huet, Jean du Vivier, Thomas de Trahegnies, Nicolas Houzeau (1644); Jean Bougy, fils de Pierre (1645); Pierre le Noir (1650); Nicolas Laurent (1650); Nicolas Gallet (1652); Philippe de Bray (1652); Jean Noël (1654); Procope van der Helste (1669); Simon-Joseph de Braine (1700); Ernest-Joseph de la Roche, avocat, et plusieurs autres membres de cette famille, ainsi que des d'Ardembourg, des de Royer; Antoine-Joseph de Liége, fils de Toussaint (22 juin 1736); Adrien-François-Joseph des Marez (10 janvier 1738; Louis-Joseph Ribaucourt, fils de Vincent (29 juillet 1751); Séverin-François Poulain, fils de François (1772); Jacques-Louis-Joseph Grouwelz (1774); Charles-François-Joseph Couteaux, fils de Jacques (20 septembre 1740); Pierre-Ferdinand Anris (14 mai 1750); Henri Goessens, fils de Jean, docteur en droit de l'Université de Louvain (1774); Jean-Baptiste Popelaire, fils de Paul-Joseph (1776); Ursmer-Joseph Griez, fils d'Antoine et d'Isabelle Lubbi, etc., etc.

5° Philippe-François de Behault, licencié ès lois, avocat au Conseil souverain de Hainaut, homme de fief du comté de Hainaut le 9 décembre 1694 (*Registres précités*, XVIIe sc.), échevin de Mons de 1722 à 1728, fut baptisé le 6 avril 1672 et mourut à Mons, sans alliance, le 3 mars 1740. Sa succession donna lieu à un procès jugé le 20 juin 1740.

Son nom figure, comme échevin de la ville de Mons, dans la dédicace par laquelle Gilles-Joseph de Boussu (1) offrit son *Histoire de la Ville de Mons*, au magistrat de 1724, sous cette mention : " Philippe-François de Behault, licencié ès droit et avocat au Conseil souverain du Haynault " (*loc. cit.*, pp. 2 et 415 et supplément, t. II, p. 38). Le 2 octobre 1728, il quitta la magistrature et fut nommé conseiller-receveur de la ville. (*Ibid.*, supplément, t. II, p. 38.)

Les échevins jusqu'au XVe siècle ne furent qu'au nombre de sept. Par une charte donnée au Quesnoy, le 2 octobre 1406, Guillaume IV porta ce nombre à dix. Ils étaient nommés par le Grand Bailli. Le Magistrat se composait, en outre, d'un maïeur, de cinq assesseurs, d'un avocat de la ville et d'un trésorier. Il avait des attributions administratives et judiciaires; il réglait les affaires intérieures, avait la régie des biens communaux et la surintendance des établissements publics de la ville; en outre, il exerçait les trois juridictions du chef-lieu, de l'échevinage et de la police. Lorsque le Prévôt, nouvellement nommé, avait prêté serment à Sainte-Waudru, il se rendait à Saint-Germain où il prêtait un nouveau serment aux échevins. Dans son *Histoire de Mons*, p. 124, de Boussu donne le costume des échevins : " Ces magistrats marchent en public revêtus de robes longues de damas noir, précédés des huissiers et des sergens qui portent la masse et autres marques d'honneur et des sergents de bende qui portent l'épée et une hallebarde. " La liste de ce noble corps échevinal est composée des noms des familles anciennes et patriciennes. Ces emplois de la Magistrature sont recherchés par tout ce qu'il y a de gens de distinction. Avant d'entrer en fonctions, les échevins devaient prêter serment sur les " Saintes Evangiles ". de Boussu donne le texte de ce serment, *loc. cit.*, p. 126 : " Chy jurez vous sur les sainctes Evangiles qui chy sont que vous ferez bien et loyaument l'office de l'Esckevinage de Mons, warderez le droit de Messieurs les Comtes de Hainaut, etc., etc. (2). "

La dignité échevinale consacrait à Mons une honorabilité assimilée à la noblesse. Les échevins sont désignés par les historiens comme un corps noble, leur Conseil est un Conseil souverain. Les échevins recevaient le serment des

---

(1) Armand de Behault de Dornon, *Histoire généalogique de la famille de Boussu de Mons*, dans *Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. XXII (1889), pp. 389 à 484.

(2) Voir de Boussu, *loc. cit.*, pp. 21, 90, 121 à 126, 138-139, 140. — Delattre, *Chartes de l'an 1200*, pp. 100-105. — Paridaens, *Mons*, pp. 10, 22, 36 et ss. — Devillers, *Inventaire des Archives de la Ville de Mons*, t. I, introduction, pp. XVI et ss. — E. Poullet, *Les Constitutions nationales belges de l'ancien régime*, p. 329. — Namèche, *Histoire nationale*, t. II, p. 408.

comtes dans les inaugurations solennelles; ils avaient le privilège de revêtir la soie et l'hermine, leur robe était plus longue que celle des magistrats subalternes; ils paraissaient en public et dans les pompes populaires entourés d'un cortège imposant d'huissiers et de hallebardiers. Les attributions des échevins furent toujours comme le reflet du régime établi et de la forme gouvernementale du pays; assesseurs des comtes et conseillers des juges au temps de la féodalité, ils devinrent, à l'émancipation des communes, les premiers magistrats de la cité; jugeant et poursuivant les coupables, ils rendaient la justice conformément aux pouvoirs octroyés par les chartes de paix : leur tribunal est un chef-lieu. Au titre de justiciers, les échevins joignaient le pouvoir d'intervenir dans les transactions importantes. Ils tenaient à honneur de bannir de la ville toute cause de troubles et de discorde, affermissant toujours par l'exemple de leurs vertus les principes d'ordre et de religion; aussi cet emploi fut-il, dès le principe, le partage des hommes les plus éminents et le lot des familles les plus recommandables désignées dès lors sous le nom de patriciennes, sans se prévaloir du titre de noblesse de charge et de noblesse échevinale qui était assez communément octroyé à cette dignité. Le serment qu'ils faisaient avant d'entrer en fonctions leur donnait une entière indépendance. (Lacroix, *Notice sur les serments prêtés en la ville de Mons par les comtes de Hainaut depuis 1337 jusqu'en 1792.*)

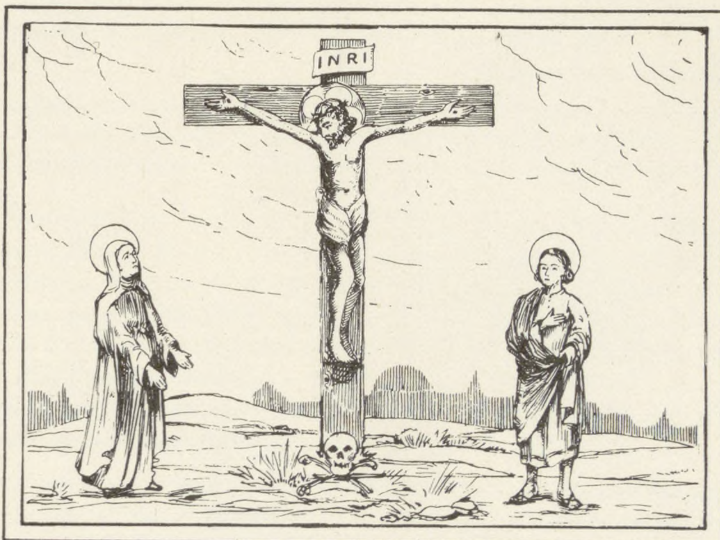
6° Anne-Marie-Joseph de Behault, baptisée le 19 octobre 1673, mariée le 30 mars 1705, à Gilles-François Charlé de Tyberchamps (*D'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un trèfle du même; à quatre bandes d'or.* Cimier : *cinq plumes d'autruche, trois d'or et deux d'azur*), licencié ès lois, avocat au Conseil souverain de Hainaut, échevin de Mons en 1691 et 1696, né dans cette ville, baptisé le 23 juillet 1661, fils de Pierre-Octave Charlé, licencié ès lois, avocat pensionnaire au Conseil souverain de Hainaut, et d'Anne-Marie d'Assonleville, fille de Laurent et de Jeanne de Lambermont.

Leur contrat de mariage fut passé le 30 mai 1705 devant le notaire Jean-François de Saint-Moulin, à Mons. En voici un extrait :

« Le 30 de may, par devant moy, Jean-François de Saint-Moulin, conseiller, garde-notes et notaire royal héréditaire, de résidence en la ville de Mons, et en présence des hommes de fief d'Hainau, en bas nommés, à l'honneur de Dieu principalement et de Notre-Mère la Sainte-Eglise, le contrat de mariage a été fait, sous les devises et conditions suivantes, entre :

„ Le Sr Gilles-François Charlé, licencié ès droits et avocat au Conseil souverain du Roy en Hainau, accompagné de damoiselle Anne-Marie d'Assonleville, sa mère, douairière de Pierre Charlé, vivant avocat en la noble et souveraine Cour à Mons et des damoiselles Marie-Anne et Marie-Florence Charlé, ses sœurs, d'une part;

„ Et damoiselle Anne-Marie-Joseph de Behault, assistée de damoiselle Anne de Marquette, sa mère, douairière de Philippe-François de Behault, Dominique de Behault, Lieutenant-Prévost de la ville de Mons, Joseph de Behault, Philippe-François de Behault et de damoiselle Saintinne de Behault, ses frères et sœurs, d'autre part. . . . .





D.O.M

Cy_ Gisent Henrÿ-Joseph Vivien Ecvÿer issv
de l'ancienne famille de ce nom Bailli de ce
noble et illvstre chapitre décédé le 5 Octobre
1761, la dame Thérèse Pletinx sa première
épovse décédée le 27 Septembre 1727 et la
dame Anne-Marie-Joseph de Behavlt sa
seconde épovse décédée le 19 Octobre
1760
Priez Diev povr levrs ames

Pl. 11. — Pierre tombale de H.-J. Vivien, Th. Pletinx et A.-M.-J. de Behault.

„ Ainsi fait et passé au dit Mons, les jour et mois et an que dessus. Présens les hommes de fief soussignés tels que l'avocat Pepin et ledit notaire.

(*Signé*) DE SAINT-MOULIN, not.

(STROOBANT, *Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Tyberchamps*, pp. 265 et 266. — DE BOUSSU, *Histoire de la Ville de Mons*, pp. 412 et 413. — Baron DE STEIN D'ALTENSTEIN, *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, année 1853, pp. 65 et ss.)

Gilles-François Charlé de Tyberchamps mourut à Mons, le 7 mars 1730 et Anne-Marie-Joseph de BEHAULT, le 29 septembre 1758. Ils eurent : 1° Ignace-François-Joseph, seigneur de Tyberchamps, qui épousa Jeanne-Joseph de BEHAULT, fille de Noël-Joseph de BEHAULT et de Françoise-Aubertine de Huet de Groussage (voir plus loin); 2° Philippe-Albert-Joseph, seigneur de la Vigne, licencié en droit, avocat au Conseil souverain de Hainaut, qui reçut des Lettres de Noblesse, le 21 octobre 1739. En voici des extraits :

" CHARLES, par la grâce de Dieu, Empereur des Romains toujours auguste, Roi de Castille, de Léon, d'Arragon, etc., A tous ceux qui ces présentes verront ou lire ouïront, Salut! De la part de notre cher et bien-aimé Philippe-Albert-Joseph Charlé, licencié ès droits et avocat à notre Conseil souverain d'Hainau, Nous a été remontré... qu'il seroit fils légitime de Gilles-François Charlé, en son vivant licencié ès loix, avocat au même conseil et échevin de notre bonne ville de Mons, décédé le 7 mars 1730, et d'Anne-Marie-Joseph de Behault, son épouse; que ses ancêtres auroient été pareillement décorés du même degré de licence et d'avocat; qu'ils auroient exercé noblement...; que ses dits ancêtres, de même que le remonstrant, auroient toujours vécu en gens nobles... Nous . . avons octroyé . . audit Philippe-Albert-Joseph Charlé . . le titre et degré de noblesse . . Et afin que l'état de noblesse dudit Philippe-Albert-Joseph Charlé et de sa postérité soit d'autant plus notoire, Nous leur permettons le port d'un écu *d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un trèffle du même, au chef cousu du même, à quatre bandes pareillement d'or;* ledit écu surmonté d'un heaume d'argent, grillé et liseré d'or, aux bourlet et hachements d'or et d'azur; cimier : *cinq plumes d'autruche, trois d'or et deux d'azur* . . . Et afin que ce soit chose stable à toujours, nous avons signé ces présentes de notre main et à icelles fait mettre notre grand seel. Donné en notre ville et résidence impériale de Vienne, ce 20e du mois d'octobre, l'an de grâce 1739 et de nos règnes, de l'Empire romain le 18e, d'Espagne le 36e et de Hongrie et de Bohême le 39e.

(*Signé*) CHARLES.
Par ordonnance de Sa Majesté,
A.-F. Baron DE KURZ.

Il épousa Marie-Joseph-Dieudonnée de Moreau, fille de Guillaume-Nicolas de Moreau, seigneur de Bioul, Homelbroeck, etc., bailli et mayeur de Charleroy, et de Marie-Joseph de Bilquin. Voici des extraits du contrat de mariage :

“ A l'honneur de Dieu principalement et de Notre-Mère la Sainte-Eglise, le traité et alliance de mariage s'est fait et conclu et arrêté entre Philippe-A.-J. Charlé, écuyer, licencié ès droits, avocat à la Cour de Mons, assisté de damoiselle Anne-Marie de Behault, douairière de Gilles-François Charlé, licencié es loix et avocat au Conseil souverain d'Hainau, d'Ignace-Fr.-J. Charlé, licencié ès droits, avocat audit Conseil, etc., son frère, et de damoiselle Jeanne-Joseph de Behault, son épouse. Et damoiselle Marie-Joseph-Dieudonnée de Morcau, accompagnée de damoiselle Marie-Joseph de Bilquin, douairière de Guillaume-Nicolas de Moreau, chevalier, seigneur de Bioul. d'Hamelbrouck, etc. Dénomant pour mambour de ce traité, messire de Cartier de Marchienne, etc., etc. „ De ce mariage naquit Ignace-Joseph-Xavier, seigneur de la Vigne, qui épousa sa cousine Aubertine Charlé. A leur contrat de mariage assistent, le 13 juin 1765 : le père du futur et pour la future Ignace-François-Joseph Charlé, seigneur de Tyberchamps, de Hallet, etc., conseiller, trésorier des Chartes du Comté de Hainau, bailli et receveur général du Chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, et de damoiselle Jeanne-Joseph de Behault, ses père et mère (1).

7° Noël-Joseph de Behault, baptisé le 23 mai 1676, licencié ès lois, avocat, puis conseiller de robe courte au Conseil souverain de Hainaut, échevin de la ville de Mons de 1703 à 1709, fut nommé trésorier et garde des chartes du pays et comté de Hainaut (2) par Lettres patentes du 27 janvier 1726 :

“ Charles, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours auguste, roi de Germanie, de Castille, de Léon, d'Arragon, des deux Sicilles, de Hiérusalem, d'Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Navarre, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Gallicie, de Majorcque, de Séville, de Sardaigne, de Cordoue, de Corsicque, de Murtie, de Jean, des Algarbes, d'Algésire, de Gibraltar, des isles et terre ferme de la mer Océane; archiduc d'Autriche; duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Stirie, de Corinthie, de Carniole, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, de Wurtemberg et Teck, de la

---

(1) La famille Charlé fait remonter sa filiation à Jean, licencié ès lois en 1527. Elle s'est alliée avec les du Joncquoy, François, Meurant, Gaultier, d'Assonleville, de Rave, de Biseau, de Becquevort, de Moreau, d'Hôtel de Warluzel, Daelman. — Pour la famille Charlé, voir Bon de Stein, *Ann. de la Nobl.*, t. VII (1853), p. 65. — N.-J. Van der Heyden et J.-L. baron de Herckenrode, *Nobiliaire de Belg.*, p. 48. — Goethals, *Dict.*, t. I. — Bibl. royale, Cabinet des Mss., n° 19099, p. 236 ; Eeckman, p. 50 ; Hellin, in-4°, t. II, p. 276, 277. — Bibl. hérald., n° 13, t. II, p. 198 ; n° 26, p. 58, 62 ; n° 33, p. 83 ; n° 70, p. 79 ; n° 128, t. XXIX, p. 138.

(2) Le trésorier des chartes avait le rang de *conseiller* au Conseil souverain du Hainaut : “ Nos Conseilliers tant de ladicte Cour que de notre Conseil ordinaire, les greffiers et autres nos Conseilliers tels que Trésorier des Chartes, etc. „ (Faider, *Coutumes du Pays et Comté du Hainaut*, chartes générales, 1619, chap. LXIII. Des Conseillers, t. I. p. 278.)

haute et basse Silésie, d'Athènes et de Néopatrie: prince de Souabe, marquis du Saint-Empire, de Bourgau, de Moravie, de la haute et basse Lusace; comte d'Habsbourg, de Flandres, d'Artois, de Tirol, de Barcelone, de Rerrete, de Kybourg, de Gorice, de Rousillon, de Cerdagne; palatin du Hainaut et de Namur; landgrave d'Alsace; marquis d'Oristan; comte de Goceano; seigneur de la marche d'Esclavonie, du Pont-Naon, de Biscaye, de Molines, de Salins, de Tripoli et de Malides; dominateur en Asie et en Afrique. A tous ceux que ces présentes verront, salut. Scavoir faisons que pour le bon rapport qu'on Nous a fait de la personne de notre cher et bien-aimé Joseph de Behault, et de ses sens, soins, discrétion et suffisance, Nous, par la délibération de Notre très chère et très aimée sœur Élisabeth, par la grâce de Dieu archiduchesse d'Autriche, etc., notre lieutenante et gouvernante générale de nos Pays-Bas, l'avons commis, ordonné et estably, le comettons, ordonnons et établissons, par ces présentes, à l'état et office de trésorier et garde de nos chartes de Haynau, en luy donnant plein pouvoir, authorité et mandement spécial de tenir, exercer et de servir ledit état et office, de vacquer et entendre soigneusement et diligemment à la garde de nos dittes chartes, comme aussi des répertions et inventaires qui sont et reposent en la Chambre du dit lieu, et de faire au surplus bien et duement tout ce que bon et léal trésorier et garde des chartres susdites peut et doit faire et qu'au dit état compéte et appartient, aux gages, droits, honneurs, prééminences, prérogatives, libertez, franchises, proffits et émolumens accoustumés et y appartenans tant qu'il nous plaira. Sur quoi le dit Joseph de Behault sera tenu de faire le serment dû et pertinent de se bien et dûement acquitter en l'exercice du dit état et office, et en outre jurer, que pour l'obtenir il n'at offert, promis, ni donné, ni fait offrir, promettre ni donner à qui que ce soit, aucun argent ni autre chose quelconque, ni le donnera directement ou indirectement, ni autrement en aucune manière, sauf et excepté deux mille et cent livres du prix de quarante gros monnoye de Flandre la livre et courante, qu'il a esté content de fournir à nostre service par forme de mendiante, y compris le droit ordinaire de mendianate, et sauf aussi ce que l'on est accoutumé de donner pour les dépêches, et cela en mains de notre très cher et féal cousin le duc d'Arschot, chevalier de notre ordre de la Toison d'or, général d'artillerie à notre service, gouverneur et grand bailly de notre pays et comté d'Haynau, que nous commettons à ce et luy mandons qu'après le dit serment fait par le dit Joseph de Behault il le mette et institue de notre part en possession et jouissance du dit état et office de Trésorier et Garde de nos chartres de Haynau, et des droits, honneurs, prééminences, libertez, franchises, proffits et émoluments susdits, et qu'il et tous autres nos justiciers, officiers et sujets à qui ce regardera, l'en fassent, souffrent et laissent pleinement jouir et user, cessans tous contredits et empeschemens au contraire. Nous mandons en outre à notre receveur général de Haynau, ou à autres nos receveurs, présent et à venir, qui sont accoustumez de payer les gages appartenans au dit office, qu'ils les payent, baillent et délivrent avec les autres droits, proffits et émolumens endépendans au dit Joseph de Behault, ou à son command pour luy, aux termes et en la manière accoustumée, en rapportant ces présentes, vidimus ou copie authenticque avec quittance du dit de Behault pour une et la première fois, et pour toutes les autres fois quittances y servantes tant seulement; et Nous voulons que tout ce que lui aura esté payé, baillé et délivré à

la cause dite, soit passé et alloué es comptes et rabattu des deniers des recettes de nos dits receveurs présens et à venir qu'il appartiendra et qui l'auront payé par nos amez et féaux les président et gens de notre Chambre des comptes, auxquels nous mandons semblablement d'ainsy le faire sans aucune difficulté, non obstant nos ordonnances, restrictions, mandemens ou deffences à ce contraires. Car ainsi Nous plait-il. En témoing de ce, nous avons fait mettre notre seel à ces présentes. Données en notre ville de Bruxelles, le deux janvier l'an de grâce mil sept cents vingt six et de nos règnes scavoir de l'Empire romain le 15e, d'Espagne le 23e, d'Hongrie et de Bohème aussy le 15e (1).

(*Signé*) CHARLES.

En 1746, alors que Noël-Joseph de BEHAULT occupait cette charge depuis plus de vingt ans et avait dépassé l'âge de 72 ans, Marie-Thérèse lui adjoignit son gendre Ignace-François-Joseph Charlé, seigneur de Tyberchamps, comme trésorier et garde des chartes du comté.

On lit dans DEVILLERS (*Notice sur le Dépôt des Archives de l'Etat à Mons. Publication du Cercle archéologique de Mons*, 1871, p. 14 : *Archives civiles*. I. *Trésorerie des chartes des Comtes de Hainaut*) : " L'inventaire de la partie la plus importante de ce fonds précieux a été formé en 1692 par l'archiviste français Jean Godefroy et le Comte JOSEPH DE SAINT-GENOIS l'a publié dans ses *Monuments anciens* (t. I, pp. 197 à 461). La Trésorerie des comtes renferme 1549 chartes des années 1096 à 1647. L'archiviste général GACHARD, dans un *Rapport sur les archives de l'Etat*, du 1er décembre 1853, dit :

" La Trésorerie de Hainaut est l'un des plus précieux chartriers de notre pays, „ car elle contient une belle suite d'actes des comtes de Hainaut, depuis Bauduin V „ jusqu'à Guillaume IV; des bulles des papes, des diplômes des empereurs, des „ lettres des rois de France; des rois d'Angleterre, des ducs de Brabant, des „ comtes de Flandre, des comtes de Namur, des comtes et ducs de Luxembourg, „ des princes-évêques de Liége, etc. Pour particulariser davantage, on y trouve : „ les traités d'alliance, de trêve, de paix, conclus par les souverains du Hainaut, „ au XIIIe et au XIVe siècle, avec les princes voisins; les contrats de mariage, les „ testaments de plusieurs d'entre eux et d'autres princes de leur maison; une „ foule de documents propres à éclaircir les différends que le Hainaut a eus avec „ la Flandre, au sujet de la légitimation de Jean et de Bauduin, fils de Bouchard „ d'Avesnes; des pièces concernant l'hommage que plusieurs comtes de Namur „ firent au comte de Hainaut, et aussi celui que des comtes de Hainaut firent à „ l'évêque de Liége; d'autres relatives aux débats qu'il y eut entre la comtesse „ Marguerite, épouse de l'empereur Louis de Bavière, et Guillaume, comte d'Os- „ trevant, son fils; aux guerres du Hainaut, etc., etc. „

La Trésorerie des chartes, d'abord installée au château du Quesnoy (résidence favorite des comtes et des comtesses de Hainaut) fut transférée, en 1564, du

(1) STROOBANT, *loc. cit.*, pp. 288 à 290.

château de Mons, dans une tour qui venait d'être construite à l'hôtel du seigneur de Naast. En 1691, par suite de la destruction de cet immeuble pendant le siège, elle subit divers déplacements. Après avoir été déposée dans le couvent des Jésuites, les commissaires chargés de l'exécution du traité des limites du 16 mai 1769, la firent placer le 10 avril 1770, chez le trésorier Charlé de Tyberchamps, où elle resta jusqu'à ce qu'en 1788, on la réunit aux archives des Etats de Hainaut. Elle fut transportée à Paris, le 26 juin 1812 et réintégrée dans le dépôt des Archives de l'Etat à Mons, après le traité de 1815.

Noël-Joseph de Behault prêta serment en qualité de trésorier et garde des chartes du comté de Hainaut le 2 janvier 1726. (Voir Devillers, *loc. cit.*, p. 23). Voir aussi du même auteur : *Inventaire analytique des Archives des Etats du Hainaut*, 1884, t. I, pp. IX et X.)

Noël-Joseph de Behault épousa, par contrat passé à Mons le 14 novembre 1697, et à Saint-Germain le surlendemain, Françoise-Aubertine-Thérèse de Huet de Groussage (1). (*D'or au chevron de gueules accompagné de trois étoiles du même.* Cimier : *une étoile de l'écu entre un vol d'or et de gueules*) née à Mons, baptisée à Saint-Germain le 13 décembre 1674, fille de François-Philippe de Huet,

(1) Voici un fragment généalogique de la famille Huet, originaire de Valenciennes, où elle compte des échevins. François-Philippe de Huet (fils d'Albert-Philippe, échevin d'Ath, capitaine d'une compagnie bourgeoise et de Barbe de la Haye) avait épousé, comme il est dit ci-dessus Barbe-Antoinette de Behault et de Marie Latteur. Ils eurent : 1° Françoise-Aubertine-Thérèse qui épousa Noël-Joseph de Behault, précité; 2° Philippe-François, receveur de la terre franche, prévôté, baronnie et pairie de Lens de 1708 à 1721, marié à Jeanne-Nobertine Caudrelier; 3° Simon-François, avocat fiscal au Conseil Souverain de Hainaut, marié à Jeanne-Eleonore de Swarts, dont : A. François-Charles-Joseph, seigneur de Groussage, né à Mons le 19 février 1717, épousa à Tournai, à Saint-Jacques le 19 mai 1767, Marie-Ignace-Eulalie-Josephe Vrancx, né à Tournai le 31 janvier 1746, fille d'Ignace-François Chevalier Vrancx, seigneur d'Amelin et de Catherine-Josephe de Behault (voir plus loin). B. Caroline-Aubertine, dame du Cochet, à Péronne, mariée à son cousin germain Dominique-Joseph de Behault, fils de Noël-Joseph de Behault et de Françoise-Aubertine-Thérèse de Huet (voir plus loin). Voir : *La Noblesse belge*, 1893, p. 1099, publiée par de Patoul. — de Vegiano, *Nob. des Pays-Bas*, t. II, p. 669. — Bon de Stein, *loc. cit.*, 1855, p. 264; 1877, p. 269; 1880, p. 222. — Stroobant, *loc. cit.*, p. 293.— Les seigneuries possédées par les Huet sont : Puich, Raccourt, Doutre, Montolay, Groussage, Silly, Avri, Larchamps. Ses alliances : du Bus, de Rons, Franqué, Hangoubart, Liégeois, Descamps, de la Haye, Grummelier, Messebesier, Cambier, Delbau, Daneau, Boulet, Delvenquier, le Leu, Crosset, Hecquez, Grenet, Tunber, Caudrelier, Vrancx, Baudelet, Dugniolle, de la Bie, le Clercq, de le Court, du Carron, Scouvemont, Hoyoux, von Delft, de Vylder. — Cfr. Devillers, *Mém. sur Sainte-Waudru*, tombes 107, 108. -- Bibl. hérald., n° 70, p. 119. — Bibl. roy., Mss. : Documents.

seigneur de Groussage, homme de fief du comte de Hainaut en 1674, assesseur, puis député du Tiers-Etat du Hainaut, échevin de Mons de 1699 à 1702, de 1713 à 1716 et de 1722 à 1724; c'est à ce titre que son nom figure parmi les membres du Magistrat auxquels G.-J. de Boussu fit hommage de son *Histoire de Mons;* anobli par lettres patentes de l'empereur Charles VI du 9 février 1719, avec la faculté de faire précéder son nom de la particule *de* et avec les mêmes armes que celles qui sont figurées dans les lettres patentes du 8 novembre 1657 (*comme ci-dessus*), et de Barbe-Antoinette de Behault. Au contrat de mariage étaient présents la mère du futur, Nicolas-François de Behault, prêtre, son frère, Dominique de Behault, lieutenant-prévôt de la ville de Mons, aussi son frère; la future était assistée de son père, de sa mère et de M. Bricquet, conseiller au Conseil souverain de Hainaut.

Noël-Joseph de Behault mourut à Mons le 30 janvier 1747, et son épouse, Françoise-Aubertine-Thérèse de Huet le 20 mai 1850. Ils furent inhumés dans l'église de Sainte-Waudru, sous une pierre tumulaire (Voir pl. 10), ornée de leurs armes et portant l'inscription suivante:

Ici reposent les corps de Noë-Joseph de Behault conseiller (1) trésorier des chartes du pays et comté de Hainau décédé le 30me jour de Janvier 1747 et de dame Ubertine-Thérèse de Huet, son épouse décédée le 20 may 1750.

(Léopold Devillers, *Mémoire historique et descriptif sur l'Eglise de Sainte-Waudru à Mons*, 1857. Inscriptions sépulcrales recueillies dans l'Eglise de Sainte-Waudru. Dans le pourtour du chœur, tombe n° 107). Ibid., *Notice sur le dépôt des archives de l'Etat à Mons*, 1871, p. 23.)

Noël-Joseph de Behault et Françoise-Aubertine-Thérèse de Huet eurent de leur union 13 enfants :

A. Anne-Ursule-Aubertine de Behault, baptisée le 13 décembre 1698, jumelle de Barbe-Thérèse-Josephe de Behault.

B. Marie-Philippine-Joseph de Behault, baptisée le 5 février 1700, religieuse augustine à l'hôpital Comtesse à Lille, sous le nom de sœur Pélagie, professe le 28 novembre 1719, décédée le 22 août 1751. Elle est mentionnée dans l'inventaire analytique et chronologique des archives hospitalières de Lille, t. I, n° 4396, p. 410.

---

(1) Il est à remarquer que le Trésorier des Chartes du comté de Hainaut avait le rang de Conseiller. (V. Faider, *loc. cit.*, p. 278.)

" Il y a à Lille deux hôpitaux vraiment beaux et spacieux. L'un est appelé l'Hôpital Comtesse, parce que Jeanne de Flandre, comtesse de Hainaut, l'a édifié en 1216, dans une portion de son palais. Il peut contenir un grand nombre de malades, et a de quoi leur porter secours. On l'appelle aussi l'Hôpital Notre-Dame, parce qu'il a été fondé sous l'invocation de la Sainte-Vierge Marie Il est habité par des religieuses de Saint-Augustin, qui sont chargées de pourvoir à tous les besoins des malades. Quelques prêtres sont chargés du service divin, de l'administration des sacrements et de chanter journellement les louanges de Dieu. La partie de son palais que la comtesse affecta à l'hôpital, était baignée par la Deule. Elle le dota de revenus considérables et traça des règles très sages pour une bonne administration. „ (Le Glay, *Cameracum christianum ou histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai,* Lille 1849, pp. 373 et 374. — Cfr. Folet, *Les anciens hôpitaux de Lille.* — Dauchin, *Visite aux hôpitaux de Lille.* — Ozenfant, *Les établissements hospitaliers de Lille.* — *L'Epigraphie du Nord,* t. I, p. 489.

C. Anne-Marie-Joseph de Behault, baptisée le 20 septembre 1701, décédée le 19 octobre 1760, épousa à Sainte-Waudru, le 26 octobre 1728, Henri-Joseph Vivien d'Aubechies (*D'argent au chevron de gueules accompagné en chef de deux têtes et cols de bœuf et en pointe d'une hure de sanglier au naturel allumée et défendue d'argent.* Cimier : *une tête et col d'aigle de sable, becquée, languée et couronnée dor*) fils de François, seigneur d'Aubechies, aussi avocat au Conseil souverain et de Marie-Joseph-Louise du Leloz. Il était seigneur d'Aubechies, avocat au Conseil souverain de Hainaut, bailli du très noble et très illustre Chapitre de Sainte-Waudru. Les fonctions de cet officier consistaient à faire observer la justice dans les vastes domaines du Chapitre et il avait, à cet effet, sous ses ordres, de nombreux sergents. (Devillers, *Mém. sur l'église de Ste-Waudru,* p. 10). Henri-Joseph Vivien fut déclaré noble avec concession d'armes par lettres patentes du 25 juin 1722. En voici des extraits :

" Charles, par la grâce de Dieu, Empereur des romains toujours auguste, Roi de Castille, de Léon, d'Arragon.. etc. A tous ceux qui ces présentes verront ou lire ouïront, Salut ! De la part de notre cher et bien-aimé Henri-Joseph Vivien, licencié ès droits, demeurant à Mons. Nous a été remontré... qu'il seroit fils légitime de François Vivien, aussi licencié ès droits et échevin de la dite ville et de Louise du Leloz ; que son quartaïeul Jacques Vivien, seigneur d'Aubechies au dit Hainaut, docteur en droit, étoit pensionnaire de Mons et Premier Conseiller du Conseil ordinaire de la dite ville, Premier officier de notre grand Baillage de Hainaut, qu'un de ses petits-fils, Guy, auroit été Premier pensionnaire de Mons (1) et sa petite fille, fille, Marie, épouse de Pierre le Ducq, vivant conseiller

(1) Et aussi Conseiller au Conseil Souverain du Hainaut (de Boussu, *loc. cit.*, 342). — Les Vivien ont fourni des échevins à la ville de Mons : Guy, en 1574, 1576, 1582, 1585, 1587, 1590; Claude, en 1594-1599; Guillaume, en 1600; Philippe-François,

du susdit Conseil ordinaire; que d'ailleurs la famille Vivien seroit ancienne et noble et descend de droit de celle de Quevy et même que l'an 1273, Jehennart Vivien auroit été Chevalier. Nous... avons octroyé... audit Henri-Joseph Vivien... déclaration de noblesse, comme issu de famille noble, les anoblissant de nouveau et pour autant que besoin.. Et afin que l'état de noblesse dudit Henri-Joseph Vivien et de sa postérité soit d'autant plus notoire, Nous leur permettons le port d'un écu *d'argent au chevron de gueules accompagné en chef de deux têtes et cols de bœuf de même et en pointe d'une hure de sanglier au naturel allumée et défendue d'argent*, ledit écu surmonté d'un heaume de même, grillé et liseré d'or, aux bourlet et hachements d'argent et de gueules et d'*une tête et col d'aigle de sable, becquée, languée et couronnée d'or* pour cimier... Et afin que ce soit chose stable à toujours. Nous avons signé ces présentes de notre main et à icelles fait mettre notre grand seel. Donné en notre ville et résidence impériale de Vienne, en Autriche, le 25e jour du mois de juin, l'an de grâce 1722 et de nos règnes de l'Empire romain le 2e, d'Espagne le 19e et de Hongrie et de Bohème le 12e.

(*Signé*) Charles
Par ordonnance de Sa Majesté
A. F. de Kurz.

(*Archives Générales du Royaume de Belgique. — Chambre des Comptes ; chancellerie des Pays-Bas à Vienne*, registre 842, folios 90 et 91 ; registre 176, f° 390 ; registre 187, f° 13, v° ; *Patentes de noblesse 1717-1724*, registre 770. — de Vegiano, *Nob. des P. B.* Suppt. 1861, p. 221.)

Henri-Joseph Vivien avait épousé, en premières noces, Marie-Thérèse Pletinx, née à Mons le 5 juillet 1697, y décédée le 27 septembre 1727, fille de Pierre-Joseph Pletinx, seigneur de Laleux, avocat au Conseil souverain de Hainaut, échevin de Mons de 1692 à 1698 et de 1703 à 1709 et de Marie-Marguerite le Duc, dame de Laleux (fille de Théodore le Duc, seigneur de Trouille et de Marie-Ernestine van Ghestel.) Les armoiries de la famille Plétinx : *d'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef de trois losanges et en pointe de trois écrevisses, le tout d'or.* (*Annuaire de la noblesse belge du baron* de Stein d'Altenstein, 1860, p. 203 et ss. — *La noblesse belge* du colonel de Patoul, t. 8, 1896, p. 1842 : de Plétinck de Bois de Chène).

Ce n'était pas la première alliance de la famille de Behault avec

---

en 1650; Antoine, en 1654; François, en 1687 (*Id., ibid., liste des échevins*); on trouve encore Jean Vivien, mayeur de Mons, en 1414 (*Id., ibid.*, p. 44). — Jacques, premier conseiller du grand baillage de Hainaut (*Id., ibid.*, p. 351). — Guy, reçu le 8 juillet 1642, conseiller de robe longue au Conseil Souverain de Hainaut (*Id., ibid.*, p. 352). — Guillaume, trésorier de la ville de Mons, en 1607 (*Id., ibid.*, p. 420). — Gny, conseiller pensionnaire de Mons, en 1626 (*Id., ibid.*, p. 415). — Voir aussi à la Bibl. royale, mss. n° 5635, VII, 272; VIII, 62, 206, 233; IX, 436, 452, 530; n° 19467, p. 133. — *Bibl. Hérald.*, n° 5, t. I. p. 125-137.

les Vivien; en effet, Louise de Behault avait épousé Jacques Vivien mort le 13 décembre 1638, enterré à Saint-Germain. Ils eurent des enfants, baptisés à Saint-Nicolas, de 1614 à 1626. Ce Jacques Vivien doit être le même que le Jacques Vivien, baptisé à Saint-Germain, à Mons, le 10 août 1583, fils d'Henri Vivien et de sa première femme, Anne Vinchant.

Henri-Joseph Vivien mourut le 5 octobre 1761 et fut inhumé avec ses deux femmes à Sainte-Waudru, dans le pourtour du chœur, où l'on voit encore leur épitaphe avec leurs armoiries (Voir pl. 11) :

CY-GISENT HENRI-JOSEPH VIVIEN, ÉCUYER, ISSU DE L'ANCIENNE FAMILLE DE CE NOM, BAILLI DE CE NOBLE ET ILLUSTRE CHAPITRE, DÉCÉDÉ LE 5 OCTOBRE 1761, LA DAME THÉRÈSE PLÉTINX, SA PREMIÈRE ÉPOUSE, DÉCÉDÉE LE 27 SEPTEMBRE 1727, ET LA DAME ANNE-MARIE JOSEPH DE BEHAULT, SA SECONDE ÉPOUSE, DÉCÉDÉE LE 19 OCTOBRE 1760. PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

La famille de Behault possède plusieurs pierres tumulaires avec armoiries dans l'église de Sainte-Waudru, aux emplacements réservés à la noblesse :

1° Dans la grande nef : Tombe de Quentin de BEHAULT † 1661.

2° Dans les collatéraux de la nef, à droite, en regardant le chœur : Tombe de Nicolas-François de BEHAULT et de Célestine Desmanet d'Erquennes, † † respectivement 1775 et 1764.

3° Au pourtour du chœur : Tombe de Henri Vivien et d'Anne-Marie-Joseph de BEHAULT, † † 1761 et 1760.

4° Même pourtour : Tombe de Noël-Joseph de BEHAULT et d'Ubertine de Huet, † † 1747 et 1750.

5° Même pourtour : Tombe de François-Philippe de Huet et de Barbe-Antoinette de BEHAULT, † † 1732 et 1707.

6° Dans la chapelle de Sainte-Barbe : Tombe de Caroline-Aubertine-Joseph de Huet, douairière de Dominique-Joseph de BEHAULT, † 1779.

7° Tombe de Nicolas Houzeau et de Jeanne de BEHAULT, † † 1688 et 1690.

8° Tombe de Jean de Maleingreau et de Marie-Thérèse de BEHAULT, † † 1685 et 1689.

(L. DEVILLERS, *Mém. sur l'église de Sainte-Waudru à Mons*. Epitaphes nos 26, 73, 101, 107, 108, 193, 497.)

Nous avons pris des croquis de ces pierres tumulaires en 1870, alors déjà très frustes, aujourd'hui presque complètement effacées.

D. Dominique-Joseph de BEHAULT, baptisé le 29 mai 1703, seigneur

du Cochez à Péronne, licencié ès lois, homme de fief du comté de Hainaut le 28 septembre 1743 (registres précités; XVIIIe siècle), d'abord avocat, puis conseiller de robe longue au Conseil souverain de Hainaut, par lettres patentes du 16 août 1745 :

Marie-Thérèse, etc. A tous ceux qui ces présentes verront Salut, Scavoir faisons que pour le bon raport qui Nous a été fait de la personne de notre cher et bien-aimé Dominique de Behault, licentié ès droits, et de ses sens, littérature, prudence et expérience au fait de la justice, Nous confiant à plein de ses léauté, preud'homie et bonne diligence, avons icelui Dominique de Behault, par la délibération de notre très cher et féal le comte Wencelus-Antoine de Kaunitz-Rittberg, notre conseiller d'état intime actuel et notre Ministre plénipotentiaire pour le gouvernement général de nos Pais-Bas, commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes à l'état et office de Conseiller de notre Conseil d'Hainau et Cour à Mons, vaquant par le trespas du Conseiller du même Conseil le Sr de Jonchière, en donnant audit Dominique de Behault plein pouvoir, autorité et mandement spécial de tenir doresnavant, exercer et déservir ledit Etat de Conseiller, d'y garder nos droits, hauteur, seigneurie et justice, de vaquer et entendre diligemment avec les autres Conseillers dudit Conseil et Cour à la consultation, délibération et expédition des matières et affaires qui y surviendront et s'y traiteront et au surplus de faire bien et duement tout ce que bon et léal Conseiller susdit peut et doit faire, et qu'audit était compéte et appartient, aux gages, droits, honneurs, prérogatives, prééminences, libertés, franchises, profits, et émolumens accoutumés et y appartenans, et tels et semblables que les autres Conseillers de notre dit Conseil et Cour juissent à cause du même état tant qu'il Nous plaira, sur quoi et de se bien et duement acquiter en l'exercice dudit état et de bien et fidèlement garder nos droits, autorités et prérogatives, ainsi que celles de notre Grand Bailly et les franchises et privilèges de Notre pais et comté d'Hainau, ledit avocat Dominique de Behault sera tenu de faire et prêter le serment due et pertinent, et en outre jurer que pour obtenir le dit état, il n'a offert, promis, ni donné, ni fait offrir, promettre ni donner à qui que ce soit aucun argent ni autre chose quelconque, ni le donnera directement ni autrement en aucune manière, sauf et excepté ce que l'on est accoutoumé de donner pour les dépêches et ce ès mains de notre très cher et féal cousin le Duc d'Arenberg, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Grand Bailly de notre pais et Comté de Hainau et, en son absence, en mains du plus ancien Conseiller du même Conseil que commettons, et lui mandons que ledit serment prêté, il mette et institue de notre part ledit Dominique de Behault en possession et jouissance dudit état de Conseiller de notre dit Conseil et Cour de Mons, comme aussi des droits, honneurs, prérogatives, prééminences, libertés, franchises, profits et émolumens susdits, et que lui et tous autres nos justiciers, officiers et sujets à qui ce regardera, l'en fassent, souffrent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user cessant tous contredits et empêchemens au contraire. Mandons en outre à notre receveur des aides et subsides de notre dit pais et comté d'Hainau présent et autre à venir que, de demi an en demi an, il paie et délivre doresnavent audit Dominique de Behault les gages appartenans audit état et nous voulons qu'en rapportant ces



(Stroobant, loc. cit.)

Pl. 12. — I.-F.-J. Charlé de Tyberchamps,
fils de Gilles-Fr. et d'A.-M.-J. de Behault et époux de J.-J. de Behault.

présentes originelles, vidimus ou copie autentique des mêmes pour une et la première fois avec quittance et pour toutes les autres fois, cerification du greffier de notre dit Conseil qui tiendra le controlle du tems que ledit Dominique de Behault aura vaqué et servi audit état, avec quittance sur ce servante, seulement Nous voulons que tout ce qui paié, baillé et délivré lui aura été à la cause dite être passé et alloué en la dépense des comptes et rabatta des deniers de la recette de notre dit receveur des aides et subsides d'Hainau présent et autre à venir qu'il appartiendra et paié l'aura pas nos âmes et féaux les Président et gens de notre Chambre des comptes, auxquels mandons semblablement d'ainsi le faire sans aucune difficulté. Car ainsi Nous plait-il. En témoin de ce Nous avons fait mettre le grand seel à ces présentes.

Donné en notre ville de Bruxelles, le 16 aoust de l'an de grâce 1745 et de nos règnes le 5e.

(*Signé*) Marie-Thérèse.

(Archives Générales du Royaume de Belgique. Fonds : Conseil privé. — Patentes de nominations. Carton n° 453.)

Dominique-Joseph de Behault prêta, le 19 août 1745, serment (1) entre les mains de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Arenberg, Grand Bailli du Hainaut (A. Pinchart, *Histoire du Conseil souverain de Hainaut*, liste des Conseillers de robe longue, p. 158) et resta en fonctions jusqu'au 30 mai 1768. Il occupa donc les fonctions de Conseiller de robe longue pendant 23 ans.

Il est cité comme Homme de fief du Comte de Hainaut le 28 septembre 1743.

Dominique-Joseph de Behault épousa, par contrat du 4 juin 1745 et, à Sainte-Waudru, le 12 septembre suivant, sa cousine germaine, Caroline-Aubertine-Joseph de Huet de Groussage (*D'or au chevron de gueules accompagné de trois étoiles du même.* Cimier : *une étoile de l'écu entre un vol d'or et de gueules*) née à Mons le 11 juin 1710, fille de Siméon-Francois de Huet, conseiller au Conseil souverain de Hainaut par lettres patentes du 14 juin 1719, avocat fiscal au susdit Conseil par lettres patentes du 13 décembre 1714 (voir Pinchart, *loc. cit.*, p. 156) et de Jeanne-Eléonore de Swarts (fille de Charles de Swarts, chevalier, conseiller au Conseil souverain de Brabant et des domaines et finances et de Marie-Isabelle van den Broeck et petite-fille de Francois-Philippe de Huet, seigneur de Groussage, et de Barbe-Antoinette de Behault (voir ci-dessus).

Au contrat, le futur est assisté d'Henri-Joseph Vivien, écuyer, avocat, pensionnaire du Chapitre de Sainte-Waudru, et d'Ignace

(1) Voir le texte de ce serment dans Faider, *loc. cit.*, p. 99, chap. I, § XXXV.

Charlé, licencié ès lois, avocat au Conseil souverain de Hainaut et receveur général du même Chapitre; la future, de Robert de Swarts, chevalier, conseiller au Conseil souverain de Brabant, son oncle; de Charles-Francois de Huet, son frère; de Philippe-Francois le Ducq, seigneur d'Eth, et d'Aldegonde de Huet, sa femme. (Cfr. « *Annuaire de la noblesse de Belgique* » *du* BARON DE STEIN D'ALTENSTEIN, 1877, p. 272 et 273, 1880, pp 224 à 227.)

On trouve dans *l'Inventaire des cartes et plans conservés aux archives de l'Etat à Mons* par DEVILLERS, 1870, p. 11 : " n° 48. Plan d'une partie du village de Ghislenghien levé le 3 février 1761, en présence du Conseiller de Behault, du secrétaire Lefebvre et des avocats du marquis de Gages et de l'abbaye de Ghislenghien par E. H. Fonson, architecte et arpenteur des Etats. Orig. col. avec échelle. „

Dominique-Joseph de BEHAULT mourut, dans la paroisse de Sainte-Waudru, le 28 août 1768; sa douairière testa le 17 juin 1779. Elle fut enterrée à Sainte-Waudru, dans le caveau de sa famille, en la chapelle de Sainte-Barbe, depuis dédiée à Notre-Dame du Mont Carmel.

Ils avaient eu deux fils, morts au berceau :

a. Albert-Charles-Joseph de BEHAULT, baptisé le 13 décembre 1747.

b. Robert-Charles-Félix-Joseph de BEHAULT, baptisé le 7 juillet 1749.

E. Aubertine-Joseph de BEHAULT à Mons, baptisée le 29 mars 1705.

F. Jeanne-Joseph de BEHAULT, baptisée le 5 février 1707, décédée au château de Tyberchamps, à Seneffe, le 14 avril 1794, mariée par contrat du 18 juillet 1735 et à Sainte-Waudru le 11 septembre suivant, à son cousin germain Ignace-Francois-Joseph CHARLÉ de TYBERCHAMPS (*D'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un trèfle du même; au chef cousu du même à quatre bandes d'or.* Cimier : *cinq plumes d'autruche, trois d'or et deux d'azur*), seigneur de Tyberchamps, de Familleureux et de Hallet. Voici un extrait de leur contrat antenuptial :

A l'honneur de Dieu principalement et notre Mère la Sainte Eglise, le 18 de juillet 1735, le traité et alliance de mariage s'est fait, conclud et arrêté entre Ignace-François-Joseph Charlé, licencié ès droits et avocat au Conseil souverain d'Hainaut, assisté de damoiselle Anne-Marie de Behault, douairière de messire Gilles Charlé, en son vivant avocat audit Conseil, sa mère, de Philippe-Albert-Joseph Charlé, licentié ès loix, son frère. Et damoiselle Jeanne-Joseph de Behault, accompagnée de Joseph de Behault, Conseiller et trésorier des Chartes du Hainau, et de dame Aubertinne-Thérèse de Huet, ses père et mère; du S[r] Henry-Joseph Vivien, escuier et avocat audit Conseil, et de dame Anne-Marie de Behault, son épouse, et Dominique-Joseph de Behault, licentié ès droits et avocat au dit

Conseil, de Philippe-Joseph de Behault et de damoiselle Catherine-Joseph de Behaul , ses frères et sœurs.

. . . .

Avant été dénomez pour mambours de ce traité, Philippe-François de Behault, leur oncle, et Dominique de Behault, avocat.

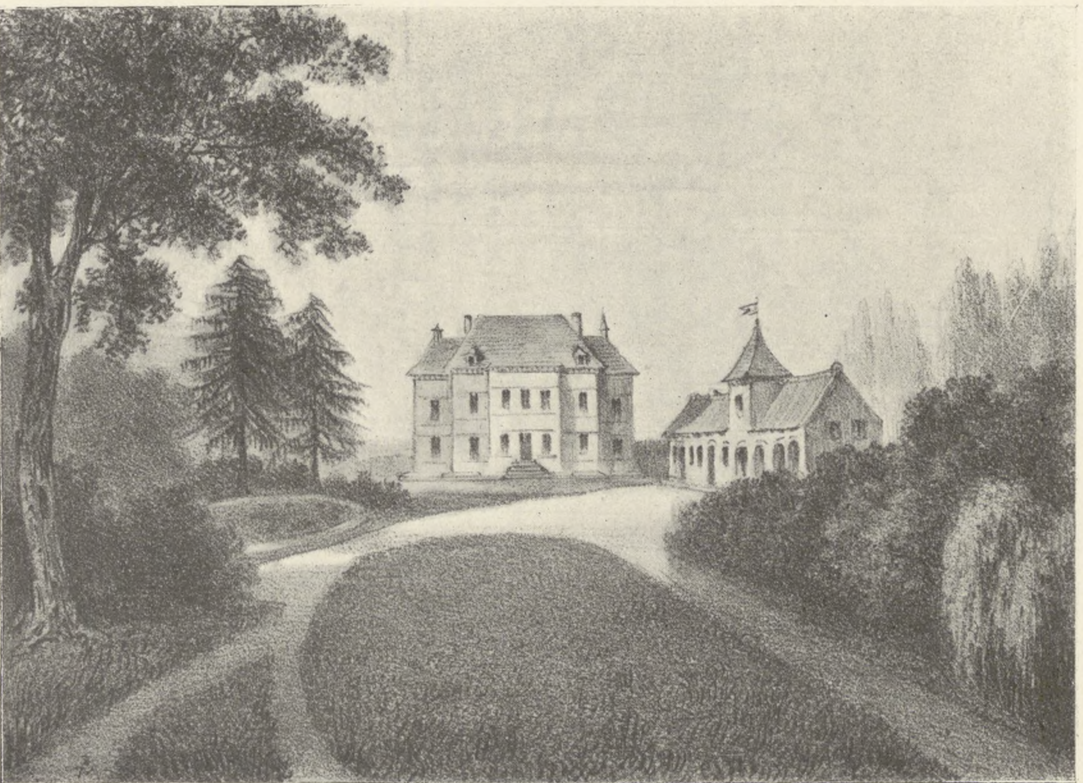
(Archives du château de Tyberchamps. — Les documents relatifs à ce domaine qui suivent sont puisés aux mêmes sources.)

Ignace-François-Joseph Charlé de Tyberchamps (Voir pl. 12) était fils de Gilles-François Charlé et d'Anne-Marie de Behault (Voir ci-dessus). Il naquit à Mons le 17 janvier 1709. Il fut licencié en droits de l'Université de Louvain et avocat au Conseil souverain du Hainaut, conseiller de S. M. I. et Catholique, trésorier et garde des chartes de Hainaut, bailli, greffier et receveur de la prévôté des églises collégiales de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, à Mons, syndic général des Capucins aux Pays-Bas. (Cfr. *Ann. de la Nobl. belge* DE STEIN, 1854).

Il fut adjoint à son beau-père, Joseph de BEHAULT, comme conseiller trésorier et garde des chartes de Hainaut, avec droit de future succession, par lettres patentes du 1er février 1746 :

Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu, impératrice des Romains, reine d'Allemagne, d'Hongrie, de Bohème, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, et archiduchesse d'Autriche; duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, de Stirie, de Carinthe, de Carniole, de Mantoue, de Parme et Plaisance, de Wurtemberg, de la haute et basse Silésie, etc., etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Receu avons l'humble supplication d'Ignace Charlé, licencié ès loix et advocat au Conseil d'Hainau, contenante que Joseph de Behault son beau père auroit été pourvu de la place de Trésorier et Garde de nos chartes du Haynaut par feu Sa Majesté Impériale et Catholique de l'an 1726, dont il se seroit acquitté avec tout l'honneur et intégrité possible, mais ayant atteint un âge assez avancé qui ne lui permettroit pas l'assiduité qu'il pourroit souhaiter, il nous auroit très humblement supplié de lui accorder l'adjonction et succession au dit employ de trésorier et garde des chartes de la province d'Haynaut. Scavoir faisons que pour le bon rapport qui nous a été fait de la personne du dit Ignace Charlé et de ses sens, direction et suffisance, Nous avons iceluy Ignace Charlé par avis de nos très chers et féaux les surintendant et directeur général, conseillers et comis de nos domaines et finances et de la délibération de notre cher et féal Wenceslas-Antoine comte de Kaunitz-Rittberg, du S. E. R., seigneur de Essens, Stederdoff et Wittemund, notre conseiller d'état intime actuel et notre ministre plénipotentiaire pour le gouvernement général des Pays-Bas, en absence de notre très cher et très aimé beau-frère et cousin le Sérénissime duc Charles de Lorraine et de Baar, notre lieutenant gouverneur et capitaine général de nos dits Pays-Bas, commis, ordonné et establi, le commettons, ordonnons et établissons, par ces présentes, en l'état et office de trésorier et garde de nos chartes d'Haynau, en adjonction audit Joseph de Behault, avec

future succession; en donnant au dit Ignace Charlé, plein pouvoir, autorité et mandement spécial de tenir et exercer ledit état et office comme adjoint ès absences et infirmités ou autres empechemens du dit Joseph de Behault, et ensuite en cas de mort ou de résignation du dit de Behault, sans avoir besoin d'autres lettres patentes que les présentes, tenir, exercer et desservir le dit état et office, comme aussi de vaquer et entendre soigneusement et diligemment à la garde de nos dites chartes, de même que des répertions et inventaires qui sont et reposent en la chambre du dit lieu, et de faire au surplus tout ce que bon et léal trésorier et garde des chartes susdites peut et doit faire et qu'au dit état compète et appartient, aux gages, droits, honneurs, prééminences, prérogatifs, libertés franchises, profits et émolumens accoutumés et y appartenans et tels que jouit et doit jouir le dit Joseph de Behault, son beau-père, tant qu'il Nous plaira. Sur quoi ledit Ignace Charlé sera tenu de faire le serment dû et pertinent de se bien et duement acquitter en l'exercice du dit état et office, et en outre jurer que pour l'obtenir il n'a offert, promis ni donné, ni fait offrir, promettre ni donner à qui que ce soit, aucun argent ou autre chose quelconque, ni le donnera directement ou indirectement ni autrement en aucune manière, sauf et excepté deux mille cent livres du prix de quarante gros monoie de Flandre la livre et courante, qu'il a été content de fournir à notre service par forme de médianate y compris les droits ordinaires de médianate, sauf aussi ce que l'on est accoutumé de donner pour les dépêches, et cela en mains de notre cher et féal cousin le duc d'Arschot, chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, feld-maréchal de nos armées, gouverneur et grand bailly de nos dits pays et comté de Hainau, et en son absence en ceux du président de notre dit Conseil et de celui qui en fait les fonctions, que nous sommes tous à ce, et lui mandons qu'apres ledit serment fait par ledit Ignace Charlé, il le mette et institue de notre part en possession et jouissance du dit état, et office de trésorier et garde de nos chartres d'Haynaut, et des droits, honneurs, prééminences, libertés, franchises, profits et émolumens susdits, et qu'il et tous autres nos justiciers, officiers et sujets, à qui ce regardera, l'en fassent souffrent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user de cette notre présente grâce, mercède et collation, et ce non obstant quelconques ordonnances, dispositions ou mandement au contraire, auxquels nous avons dérogé et dérogeons pour cette fois et pour le cas présent seulement et en avons relevé ceux qu'il appartienne. Nous mandons en outre à notre dit receveur général d'Haynau ou autres nos receveurs présens et à venir qui sont accoutumés de payer les gages appartenans aux dits offices, qu'il les payent, baillent et délivrent avec les autres droits, profits et émolumens en dépendans audit Ignace Charlé ou à son commant, pour lui aux termes et en la manière accoutumée, lorsque par mort ou renonciation dudit Joseph de Behault, il y aura droit en rapportant ces présentes, vidimus ou copie autentique avec quittance du dit Charles pour une et la première fois, et pour toutes les autres fois quittances y servant tant seulement, et Nous voulons que tout ce qui lui aura été payé, baillé et délivré en la cause ditte soit passé et alloué ès comptes et rabbattu des deniers des recettes et nos dits receveurs présens et à venir qu'il appartiendra et qui l'auront payé par nos amé et féaux les président et gens de notre ditte chambre des comptes, auxquels Nous mandons semblablement de le faire ainsy sans aucune difficulté, non obstant nos ordonnances, restrictions, mande-



(Stroobant, loc. cit.)

Pl. 13. — Chateau de Tyberchamps.

mens ou deffences à ce contraire, à charge d'exhiber les présentes où il appartiendra, pour y être procédé à la vériffication, interrinement et enregistrature requise. Car ainsi Nous plaist-il. En témoin de ce Nous avons fait mettre notre seel à ces présentes. Données en notre ville de Bruxelles, le premier de février de l'an de grâce mil sept cent quarante six et de nos règnes le sixième.

(*Signé*) MARIE-THÉRÈSE,

Par Sa Majesté l'Impératrice-reine

(*Signé*) S. E. le Comte N.-A. de KAUNITZ-RITTBERG,

Ministre plénipotentiaire

pour le gouverneur général des Pays-Bas.

(L. DEVILLERS, *Notice sur le dépôt des archives de l'Etat, à Mons*, pp. 23 et ss. — AD. MATHIEU, *Biographie montoise*, p. 289.)

Il prêta serment le 26 février suivant. Le 30 mai 1759, il fut nommé bailli, greffier et receveur de la prévôté des églises collégiales de Sainte-Waudru et de Saint-Germain (Voir pl. 8) à Mons :

Nous Léopold Mathieu, prélat du Saint Siége, Conseiller intime et 1er aumonier de S. A. R. Madame Anne-Charlotte de Lorraine, prévot des églises collégiales de Sainte-Waudru, de Saint-Germain et autres églises de la ville de Mons en Hainaut, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, liront ou entendront, Salut! Scavoir faisons que pour la bonne connaissance que nous avons d'Ignace Charlé Conseiller-Trésorier des chartes du dit pais et comté de Hainaut, nous l'avons comis par ces présentes le comettons Bailli, greffier et receveur de notre prevoté aux quelles pour l'exercice des dittes charges nous avons donné et donnons tous pouvoirs requis et tel qu'il apartient selon la loi du dit païs ; aux gages, honneurs et émolumens accoutumés ; des quels charges et emplois bien et duement s'en acquiter il a prêté le serment en recevant la présente comission, durable pour notre bon plaisir et jusqu'à rappel. En témoignage de quoi, nous avons signé les présentes. A Mons, le trente may mil sept cent cinquante neuf et y aposé le cachet ordinaire de nos armes.

(*Signé*) Le prélat MATHIEU.

Le 20 octobre 1759, il acquit la seigneurie de Tyberchamps de Philippe Arrazola de Onâte, pour la somme de 33.000 florins de change et une demi pièce de bon vin blanc :

Aujourd'hui 20me d'octobre 1759, comparut par devant moy soussigné notaire publicq, admis au Conseil souverain de Brabant résidant dans la ville de Bruxelles et en présence des témoings après nommez noble et généreux Seigneur Philippe Arrozola de Onâte de Gomont, Seigneur de la terre et Seigneurie de Tyberchamps... se relevant en plein fief du marquisat de Trazegnies... (suit l'acte de vente)

(*Signé*) J. F. E. BASSERODE, Nots.

Cet acte de vente fut réalisé à Tyberchamps le 29 novembre 1759 et à Trazegnies le 22 décembre suivant :

Ce aujourd'hui 29 novembre 1759 comparut par devant echevins de Tyberchamps le Sr J.-B. Soupart bailly de Chaumont comme ayant été porté acceptant dans l'acte d'acquete de la Seigneurie, etc. de Tiberchamps... pour et au profit tant de Messire Francois-Ignace-Joseph Charlé, Conseiller-Trésorier des Chartes du comté de Hainaut que pour la Dame Jeanne-Joseph de Behault, son épouse et pour en disposer à leur volonté.

(*Signé*) P. Castelaien, etc. etc.

Ce aujourd'hui 22 du mois de décembre 1759 par devant nous Bailly et homme de fiefs de la Cour féodale du marquisat de Trasegnies sousignez personnellement comparut Jean-Baptiste Patron..... avons iceluy reconnu le présent acte avoir été réalisé tant au profit de Messire François-Ignace-Joseph Charlé Conseiller-Trésorier des Chartes du comté de Hainaut que pour la Dame Jeanne-Joseph de Behault, son épouse, etc. etc.

(*Signé*) N.-J. Ghislain, etc., etc.

Le relief fut fait à Trazegnies, le même jour :

Ce aujourd'hui, 22 du mois de décembre 1759 par devant Nicolas-Joseph Ghislain, bailly de la franche terre et marquisat de Trazegnies, etc., etc., comparut etc., lequel nous a démontré d'avoir acquis la terre et seigneurie de Tyberchamps avec ses dépendances et appendances pour et au nom du sieur Ignace-Francois-Joseph Charlé, escuyer, etc. et la dame Jeanne-Joseph de Behault, son épouse... etc. etc.

(*Signé*) N.-J. Ghislain, etc., etc.

Le 25 septembre 1760, le Révérend frère Aimé de Lambal, commissaire-général des capucins à Rome, reçut le Seigneur de Tyberchamps, Francois-Ignace Joseph Charlé et Dame Jeanne-Joseph de Behault, et leurs enfants au nombre des enfants spirituels de son ordre, pour le récompenser des services qu'il avait rendus dans les Pays-Bas.

Nos, F. Amatus Lamballensis, ord. minor. S. Francisci capucinorum procurator et commissarius generalis. L. J.

Eximio domino Ignacio Charlé, toparchœ de Tiberchamps, ejusque prœclarœ uxori Joannœ-Josephœ de Behault, eorunique prolibus Aubertinœ-Philippinœ-Josephinœ Charlé, Henrico-Josepho-Guillelmo Charlé, Ignacio-Aubertino-Josepho Charlé, salutem in Domino. Christiana charitate tenemur, gratique animi ratione obstringimur, ordini nostro bene affectis spiritualia, quœ possumus, bona rependere; horum siquidem alterum S. Patriarchœ nostri Francisci spiritus, alterum summa paupertas nobis ab ipso magnopere commendata requirit,ub benefactorum erga nos, nosterque vicissim erga illos amor in eo, qui charitas est, perpetuo perseveret. Auctoritate itaque, qua fungimur. Omnipotentis Dei bonitate, Seraphici Patris, cœterorumque sanctorum nostrorum patrocinio suffulti ut exercitœ beneficientœ, piœque voluntatis propensioni respondeamus, hos prœfetos in spirituales nostrœ religionis filios recipimus ac declaramus : plenam propterea missarum quœ gratis pro benefactoribus celebrantur, quotidie numero supra 1700; quotannis vero 620.000; et ultra, officiorum quoque, meditationum, prœdicationum, peregrinationum, obedientiarum, jejuniorum, disciplinarum, mortificationum tum internarum cum externarum virtitum, operumque omnium, quœ opitulante

Deo, in religione nostra peragi solent, communionem ac participationem, tam in vita, quam post mortem illorum peramanter concedimus, et elargimur. In quorum fidem prœsens privilegium officii nostri majori sigillo munitum manu propria subscripsimus. Datum Romœ 25 septembris 1760.

(*Signé*) F. Amalus, qui supra.

Ignace-François-Joseph Charlé de Tyberchamps, magistrat distingué, avait rédigé la réponse à la circulaire de Marie-Thérèse, en date du 1 octobre 1743, adressée aux Chapitres de Mons, de Nivelles, d'Andenne et de Moustier-sur-Sambre. Cette réponse explique ce qu'on entendait, dans les temps les plus reculés, par hommes d'armes, chevaliers, chevaleureux. Il laissa aussi des manuscrits sur les droits et conflits de juridiction des abbesses du Chapitre royal de Sainte-Waudru qui font la part des droits tant des comtes de Hainaut que de la ville de Mons. Ces mémoires ont été transférés à Vienne avec les archives du Chapitre de Sainte-Waudru. C'est sur sa demande que les archives et les chartes de Hainaut furent déposés au collège de Houdain, par ordre de la Gouvernante-générale des Pays-Bas, l'archiduchesse Marie-Christine.

Devenu seigneur de Tyberchamps, il ne négligea rien pour améliorer sa seigneurie. En 1761, il y bâtit un superbe château (Voir pl. 13), ayant 94 pieds de longueur sur 50 pieds de largeur (Ph. van der Maelen. *Dict. géographique de Hainaut*, art. Tyberchamps) avec remises, écuries, parterre, jardin potager, étangs et promenades ; il rebâtit aussi la cense de Hallet devenue la cense de la Basse-cour, et y ajouta une habitation pour le sergent : les dépenses montèrent à plus de 40,000 florins. Le château de Tyberchamps avec ses dépendances fut assuré pour la somme de 156.000 francs. Comme haut-justicier de Tyberchamps, il plaça son pilori à l'endroit qui est encore nommé la Justice. Le 20 novembre 1769, il acquit de Frédéric-Joseph Daelman, seigneur de Wihéries, Familleureux, résident à Groeningue, un quart dans la seigneurie de Familleureux, consistant en un siège de rente en argent, en grains et en chapons, dans le quart des droits de congé, dans différentes parties de prés et de terre, et dans le quart du moulin, pour la somme de 16250 livres. A cause de cette acquisition le seigneur de Tyberchamps se qualifiait aussi de seigneur de Familleureux. La terre de Tyberchamps rapportait à cette époque 1500 florins et celle de Familleureux 600 florins. (Cfr. Th. Bernier. *Dictionnaire géographique, historique, archéologique, biographique et bibliographique du Hainaut* 1891, p. 305. — *Biographie montoise*, par Adolphe Mathieu, p. 289.)

Ignace-François-Joseph Charlé de Tyberchamps mourût, au château de Tyberchamps, le 2 janvier 1786, et Jeanne-Joseph de Behault, son épouse, dans le même manoir, le 14 avril 1794. Elle avait fait son testament le 5 février 1789. En voici des extraits :

Par devant les hommes de fief du pays et comté de Hainau soussignés, est comparue la dame Jeanne-Joseph de Behault, douairière de feu Ignace-François Charlé, écuyer, seigneur de Tyberchamps, de résidence en cette ville de Mons, laquelle... a fait... son testament... en la manière suivante...

Inhérant au contrat de mariage d'Henry-Joseph-Xavier-Guillaume Charlé, écuyer, son fils aîné, avec damoiselle Marie-Thérèse-Joseph de Rave. . elle veut... que tous les meubles et effets qui sont au château de la terre et seigneurie de Tyberchamps, dont il est présentement le propriétaire, ainsi que ceux étant aux bâtiments en dépendants... lui appartiennent à lui seul . . . .

En la ville de Mons, ce cinq février 1789.

Ignace-François-Joseph Charlé de Tyberchamps et Jeanne-Joseph de Behault eurent :

1° Aubertine-Philippine-Joseph, née le 28 octobre 1739 morte le 9 mars 1769, épousa en juin 1763, son cousin germain Ignace-Joseph-Xavier Charlé, écuyer, seigneur de la Vigne, licencié ès droit à l'université de Louvain, fils de Philippe-Albert-Joseph Charlé écuyer, etc. et de Marie-Joseph-Dieudonné de Moreau (voir ci-dessus). Voici un extrait de leur acte de mariage :

A l'honneur de Dieu principalement et de notre mère la sainte église, ce 13 de juin 1765, le traitté et alliance de mariage s'est fait conclu et arretté, entre : Ignace-Joseph-Xavier Charlé, ecuier, seigneur de la Vigne, licentié es droits, assisté de Philippes-Albert-Joseph Charlé, son père, écuyer, conseiller pensionnaire du clergé aux états du Hainaut, d'une part. Et Damoiselle Aubertine-Josephine-Philippine Charlé, accompagnée d'Ignace-Francois-Joseph Charlé, écuyer, seigneur de Tyberchamps et Hallet, conseiller, trésorier des chartes du dit pays et comté de Hainau, bailly et receveur général de l'illustre chapitre de Sainte-Waudru à Mons et de dame Jeanne-Joseph de Behault, ses père et mère, d'autre part. . . . .

Aiant été dénomé pour mambours de ce traité le sieur Dominique Joseph de Behault, écuyer, seigneur du Cochez, conseiller à la souveraine cour à Mons, oncle de la ditte damoiselle, et messire Guillaume de Moreau, chevalier, seigneur de Bioul, Neffle, etc., cousin germain du futur époux.

2° Henri-Joseph-Xavier-Guillaume, qui suit; 3° Aldegonde Charlé, morte en bas-âge ; 4° Josephe-Henriette, morte jeune; 5° Anne-Marie, décédée le 17 février 1786; 6° Anne-Marie-Philippine-Joseph, morte en bas-âge; 7° Ignace-Aubert. capitaine aux hussards allemands Esterhazy, au service de France, né en 1748, mort le 25 mai 1806, épousa en 1763 Cicercule-Adrienne-Marie-Josephe de Biseau. morte le 26 avril 1835, fille de Charles-Urban-Joseph de Biseau, seigneur de Familleureux et de Marie-Thérèse-Victoire Tacquenier. Ils eurent trois fils, Auguste Charlé marié à Françoise de Bequevort; Félix et Maurice, célibataires, qui furent reconnus dans la noblesse belge par trois différents diplômes datés du 20 mars 1845 : " Nous Léopold Roi des Belges, A tous présens et à venir, salut ! Le sieur Maurice-Francois-Bernard-Joseph-Ghislain Charlé, propriétaire, domicilié à Seneffe... etc., fils de messire F.-Aubert-Ignace-Joseph Charlé et de dame Cicercule-Marie-Adrienne de Biseau; petit fils d'Ignace-François-Joseph Charlé et de dame Jeanne-Josèph de Behault, etc. etc. (reconnaissance de noblesse et d'armoiries...) Donné au château de Laeken, sous notre seing royal etc., le 20e jour du mois de mars de l'an de grâce 1848.

(*Signé*) Léopold.

Par le Roi :
Le Ministre des Affaires Etrangères,
(*Signé*) D'Hoffschmidt.

Henri-Joseph-Xavier-Guillaume Charlé, écuyer, seigneur de Tyberchamps, licencié ès droits de l'université de Louvain, avocat au Conseil souverain de Hainaut, etc., né à Mons le 13 mars 1744, portait les seize quartiers de noblesse suivants :

Charlé	Gautier	Assonleville	Lambermont
Behault	Behault	Marquette	Caniot
Behault	Behault	Marquette	Caniot
Huet	La Haye	Behault	Latteur

Il obtint la seigneurie de Tyberchamps, le 27 mars 1784, en avancement de son mariage, avec Marie-Thérèse-Josephe de Rave, née à Mons le 25 décembre 1748 y décédée le 21 mai 1786, (fille de Michel-Joseph de Rave et de Jeanne-Françoise François) qu'il épousa le 1 juin 1784 :

" Le 27 may 1784, le traite de mariage s'est fait conclu et arrêté entre : Henri-Joseph-Xavier-Guillaume Charlé, écuyer, licentié ès droits de résidence en la ville de Mons, accompagné d'Ignace-Francois-Joseph Charlé, écuyer, seigneur de Tyberchamps et de Hallet, licencié ès droits, conseiller de S. M., trésorier et garde des chartes de son pays et comté de Hainau; et de dame Jeanne-Joseph de Behault, ses père et mère d'une part; et la damoiselle Marie-Thérèse-Joseph de Rave, assistée de la damoiselle Jeanne-Françoise François, veuve de Michel de Rave, sa mère d'autre part; sous les clauses et conditions suivantes : Premièrement. Par l'avant dit Ignace-François-Joseph Charlé, écuyer, et la dame de Behault, en avancement du dit mariage, a été déclaré d'abandonner aux futurs conjoints la jouissance et usufruit de la prédite terre et seigneurie de Tyberchamps, etc., etc. "

Ils laissèrent un fils : Ignace-François-Joseph Charlé de Tyberchamps, écuyer, licencié en droit, avocat, juge, etc., membre correspondant de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, de la Société des Sciences, des arts et des lettres de Hainaut, etc., etc., qui portait les 16 quartiers de noblesse :

Charlé	Assonleville	Behault	Marquette
Behault	Marquette	Huet	Behault
Rave	Latteur	Wallet	Guillemette
François	Hainault	Lalou	Vergnies

Il fut reconnu dans la noblesse des Pays-Bas, par diplôme daté du château royal de Loo, le 4 août 1822.

(Crf. *Annuaire de la Noblesse de Belgique* du Baron de Stein 1853, p. 65; 1877, pp. 111 à 113. — Stroobant, *loc. cit.*, pp. 150-151. — Goethals, *Dict. des familles nobles de Belgique.* — de Vegiano, *Nobiliaire des Pays-Bas.* — de Patoul, *La Noblesse belge.* Annuaire de 1890, pp. 388 dit : Ignace-François-Joseph Charlé obtint, le 4 août 1822, reconnaissance de noblesse et figure sur la premiere liste officielle sous le nom de Charlé de Tyberchamps. Les armes qui figurent dans ce diplôme sont : *d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un trèfle du même*

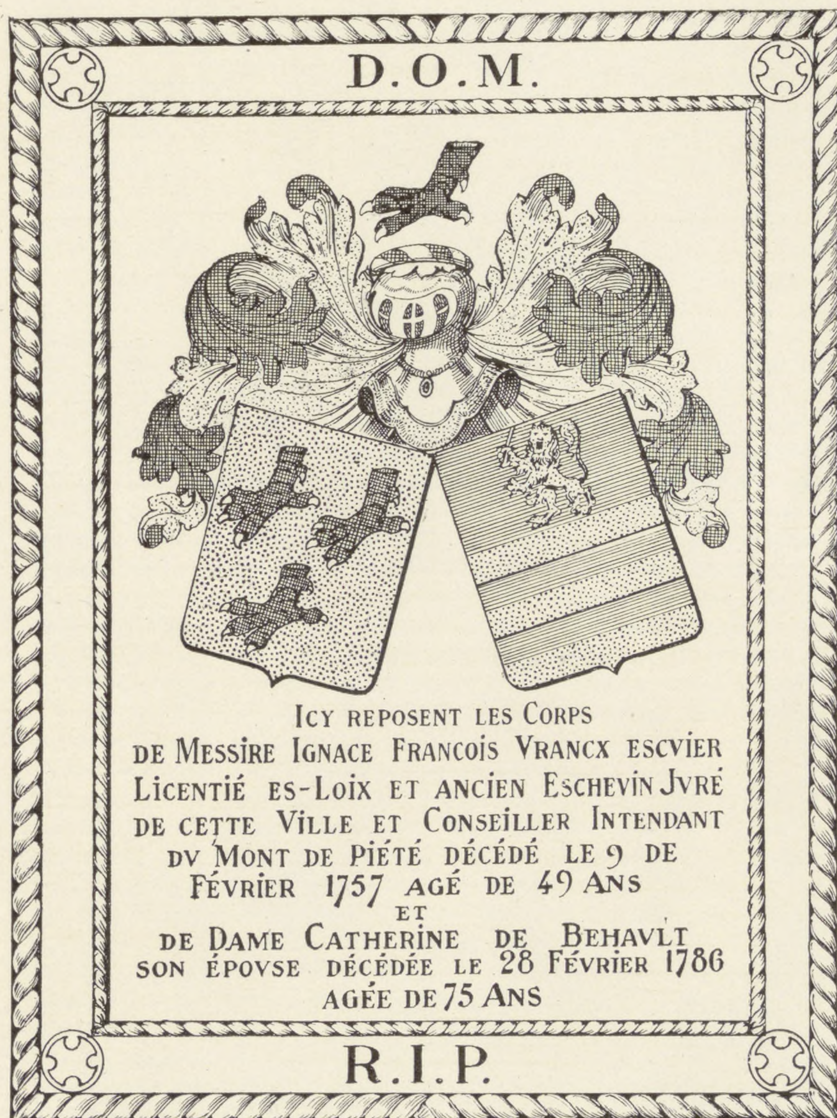
chef cousu d'azur chargé de quatre bandes d'or. Couronne : de chevalier. Heaume : couronné. Cimier : *cinq plumes d'autruche, dont 3 d'or et 2 d'azur.* Supports : *deux lévriers au naturel colletés d'azur le collier bordé et annelé d'or.* Devise : *Justus amat lucem.* — Il était né à Mons le 23 mai 1785. — Il mourut, en célibat, *dernier de sa branche,* au château de Seneffe le 9 juillet 1868. Ancien avocat, substitut du procureur du Roi, il rentra dans la vie privée en 1830 pour s'adonner à ses études favorites d'histoire et d'archéologie. On lui doit une " *Notice descriptive et historique des principaux châteaux, grottes et mausolées de la Belgique et des batailles qui y ont eu lieu dans notre pays* „ publiée en 1820.

G. Simonne-Thérèse-Joseph de Behault baptisée le 13 avril 1709.

H. Catherine-Joseph de Behault, baptisée le 6 avril 1711, mariée à Sainte-Waudru, le 20 octobre 1739 à Ignace-François Vranx d'Amelin (*D'or à trois pattes de griffon de sable, taillées de gueules.* Cimier : *un buste d'homme sans bras, au visage de carnation, vêtu de gueules au collet d'argent rabatu à l'antique, placé entre un vol d'argent plumé de gueules*), seigneur de Beauregard, licencié ès lois, conseiller surintendant du Mont-de-piété, juré et échevin de Tournai, né en cette ville, baptisé à Saint-Brice le 2 août 1715, y décédé, paroisse de Saint-Jacques le 9 février 1757, fils de François Daniel Vranx, licencié ès lois, et de Marie-Marguerite de Houfflin.

Catherine-Joseph de Behault reçut le 10 novembre 1771, de Marie-Thérèse, des lettres patentes d'anoblissement pour elle et ses six enfants, avec rétroaction à la personne de feu son mari :

Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu, impératrice douairière des Romains, reine de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, etc , etc. A tous ceux que ces présentes verront ou lire ouïront, Salut! De la part de notre chère et amée Catherine de Behault, native de Mons, Nous a été très humblement représenté, qu'elle seroit fille légitime de Noël-Joseph de Behault, en son vivant Conseiller en nostre Conseil de Hainaut, et de Françoise-Aubertine-Thérèse de Huet, et douairière d'Ignace-François Vranx, licentié ès loix et Conseiller surintendant du Mont de Piété en notre ville de Tournay, lequel auroit été fils légitime de François-Noël Daniel Vranx, aussi licentié ès loix, et de Marie-Barbe-Marguerite de Houfflin; qu'elle et feu son mari seroient issus, tant du côté paternel que du côté maternel, de familles patriciennes des villes de Mons et de Tournay et qu'ils auroient été de ce chef alliés aux plus anciennes familles des dites villes, dont plusieurs même seroient nobles; que leurs ancêtres respectifs auroient été revêtus depuis longtems de divers emplois tant civils que militaires; qu'entre autres le père de feu son mari se seroit distingué dans la profession d'avocat, auroit été membre de la magistrature et l'un des administrateurs généraux des pauvres de Tournay; que la mère de la suppliante seroit issue de famille noble de notre ville de Mons; que plusieurs de ses oncles, tant parternels que marternels, auroient successivement rempli les fonctions de magistrats et des places de Conseiller en notre Conseil de Hainau; qu'un d'eux auroit été fiscal de la province; que ses



Pl. 14. — Pierre tombale de I.-F. Vrancx et de Cath. de Behault.

frères et sœurs se seroient alliés à des familles nobles; qu'un de ceux là étoit décédé pareillement Conseiller au susdit Conseil; qu'un autre seroit actuellement Major au service du Roy Catholique, de l'agrément de feu l'Empereur et Roy Charles VI, Notre très cher et très honoré père et Seigneur de glorieuse mémoire; que leurs ayeux auroient fait, il y a plus d'un siècle, diverses fondations pieuses et considérables encore subsistantes à Ath et à Louvain; qu'enfin la supliante et son mari auroient toujours vécu noblement, à l'exemple de leurs ancêtres, celui-ci aiant été plusieurs fois échevin et juré de la ville de Tournay et aiant exercé avec honneur la profession d'avocat; que la supliante n'avoit rien plus à cœur que de donner plus de lustre et d'éclat, tant aux services rendus par ses ayeux qu'à ceux qu'elle et sa famille espèrent rendre encore et d'animer par là ses parens et alliés à se distinguer à leur tour par les mêmes sentimens, Nous suplie en toute soumission, de daigner lui accorder lettres patentes de noblesse avec rétroaction à la personne de feu Ignace-François Vranx, son mari, pour elle et ses enfants, savoir : Théodore-Antoine-Joseph Vranx, licentié ès loix et Conseiller surintendant du Mont de Piété à Tournay; René-François-Xavier-Joseph Vranx, capitaine au service du Roi d'Espagne; Henri-Joseph-François Vranx, bénéficier; Michel-Charles-Joseph Vranx, ses fils; Marie-Ignace-Eulalie-Josèphe Vranx, mariée à François-Charles-Joseph de Huet de Groussage, écuyer, et Marie-Albertine-Josephe Vranx, ses filles, pour eux et les enfants et descendans de l'un et de l'autre sexe, nés et à naître de mariage légitime desdits Théodore-Antoine-Joseph, René-François-Xavier-Joseph et Michel-Charles-Joseph Vranx au port des armoiries dont feu son mari se seroit toujours servi savoir : un écu *d'or à trois pattes de griffon de sable, taillés de gueules,* surmonté d'un heaume d'argent grillé et liseré d'or, fourré de gueules, aux hachemens d'or et de sable, et de leur permettre en outre de pouvoir les sommer d'une couronne d'or au lieu de bourlet, et pour cimier *un buste d'homme sans bras, au visage de carnation, vêtu de gueules, au collet d'argent rabatu à l'antique, placé entre un vol d'argent plumé de gueules.* Nous ce que dessus considéré et vous bien faire une attention favorable à la demande de la supliante, lui avons, de l'avis de notre Chancelier de Cour et d'Etat, accordé et octroié de notre certaine science, grâce, libéralité, pleine puissance et autorité souveraine, comme Nous lui accordons et octroions par les présentes le titre et degré de noblesse avec rétroaction à feu son mari, en la même forme et manière que si, de son vivant, Nous l'eussions honoré dudit titre, pour elle et ses enfants et les descendans de l'un et de l'autre sexe nés ou à naître de légitime mariage de Théodore-Antoine-Joseph, René-François-Xavier-Joseph et Michel-Charles-Joseph Vranx, avec tous les droits et prérogatives y appartenant; voulant et entendant que les dits Théodore-Antoine-Joseph, René-François-Xavier-Joseph et Michel-Charles-Joseph et leurs descendans de l'un et de l'autre sexe comme dit est, de même que la supliante et ses autres enfants, savoir : Henri-Joseph-François, son fils, Marie-Ignace-Eulalie-Josephe et Marie-Albertine-Josephe Vranx, ses filles, pour leur personne seulement, jouissent et usent dorénavant et à jamais, sur le pied de la susdite rétroaction, comme gens nobles, en tous leurs faits et actes, des honneurs, franchises, prérogatives, prééminences, privilèges, libertés et exemptions de noblesse, tout ainsi qu'en usent et sont accoutumés d'en user les autres nobles en nos provinces des Pais-Bas ainsi que dans tous nos royaumes et Etats,

qu'ils soient et seront tenus pour nobles et toutes places et lieux soit en, soit hors de jugement, capables d'avoir états et dignités soit de chevalerie ou autres et qu'ils puissent et pourront en tout temps avoir, acquérir et posséder terres et seigneuries, rentes et revenus, possessions et autres choses, mouvant de nos fiefs et arrières-fiefs et tous autres nobles ténemens, les prendre de Nous ou d'autres seigneurs féodaux de qui ils seront dépendans; et s'ils en ont desjà acquis, les tenir et posséder sans être contraints de s'en défaire, à quel effet Nous les habilitons, leur enjoignant cependant de faire et continuer vers Nous, nos hoirs et successeurs, les devoirs nécessaires, selon la nature et conditions des mêmes fiefs et biens acquis ou à acquérir, et suivant la coutume de la province ou pais où ils sont situés. Et afin que l'état de noblesse tant de ladite Catherine de Behault que desdits Théodore-Antoine-Joseph, René-François-Xavier-Joseph, Michel-Charles-Joseph Vranx, avec leur postérité légitime, et de Henri-Joseph-François, Marie-Ignace-Eulalie-Josephe et Marie-Albertine, pour leur personne, ainsi que les autres grâces et concessions énoncées ci-dessus soient d'autant plus notoires, nous leur avons permis et accordé, leur permettons et accordons le port des armoiries blasonnées ci-dessus, et leurs permettons, de même qu'à leurs enfans et descendans, comme dit est, d'en faire sommer le heaume d'une couronne d'or au lieu de bourlet, surmonté d'un vol d'argent plumé de gueules au milieu duquel est, pour cimier, un buste d'homme sans bras, au visage de carnation en la même forme et manières qu'elles sont peintes et figurées au milieu des présentes. Chargeons Son Altesse Roiale le Duc Charles-Alexandre de Lorraine et de Bar, notre très cher et très amé beau-frère et cousin, Administrateur de la Grande Maîtrise en Prusse, Grande-Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne et d'Italie, notre lieutenant, Gouverneur et Capitaine Général des Pais Bas; donnons en mandement à tous Conseils et autres nos justiciers, officiers et sujets que ce peut regarder et toucher, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user Théodore-Antoine-Joseph Vranx, René-François-Xavier-Joseph Vranx, et Michel-Charles-Joseph Vranx, avec leur postérité légitime née ou à naître, et Henri-Joseph-François Vranx, Catherine de Behault leur mère, ainsi que Marie-Ignace-Eulalie-Josèphe et Marie-Albertine Vranx, ses filles, pour leur personne, de cette notre présente grâce, octroi, rétroactation de noblesse, port et décoration d'armoiries, et de tout le contenu de ses présentes, sans leur faire, mettre ou donner, ni souffrir être fait, mis ou donné aucun trouble ou empeschement au contraire. Mandons en outre à notre Conseil des Finances, à ceux de notre Chambre des Comptes, aux rois ou hérauts d'armes aux Païs-Bas et à tous ceux qu'il appartiendra, de procéder deuement à la vérification, à l'intérinement et à l'enregistrement des présentes, selon leur forme et teneur, conformément à ce qui est prescrit à cet égard tant par l'ordonnance des Sérénissimes Archiducs Albert et Isabelle du 14 de décembre 1616, que par notre édit du 11 de décembre 1754, voulant qu'à cet effet, ces lettres patentes y soient présentées respectivement dans l'an de leur date, à peine de nullité de la grâce. Car ainsi Nous plait-il. Ordonnons de plus à notre premier roi d'armes ou à celui qui exerce son état aux Païs-Bas, ainsi qu'au roi ou héraut d'armes dans celle de nos provinces que ce regardera, de suivre là-dessus le contenu du règlement du 2 d'octobre 1637, concernant l'enregistrement des lettres patentes en fait de marques et distinctions d'honneur et de noblesse et d'en

coucher la note accoutumée au dos des présentes, que Nous voulons avoir à jamais leur pleine et entière exécution. A quelle fin, nous les avons signé et Nous y avons fait mettre notre grand Seel. Donné à Vienne, le 10 de novembre l'an de grâce mil sept cent soixante onze et de nos règnes le trente-deuxiesme.

(*Signé*) Marie-Thérèse.
Vidimé ://: K. R. Vte.

Par l'Impératrice-Douairière et Reine,
(*S.*) A. G. De Lederer.

Nous soussignés messire Joseph-Antoine-Albert Jaerens, Conseiller de Sa Majesté l'Impératrice Douairière et Reine Apostolique, exerçant l'état de premier roi d'armes, dit Toison d'Or, en ces Païs-Bas et Bourgogne, et Gilles-Ange Labiniau, roi et héraut d'armes attitré de la province et comté de Flandre, certifions et déclarons d'avoir vu et examiné ces présentes lettres patentes de noblesse avec rétroactation et d'une couronne d'or au lieu de bourlet et d'en avoir, chacun tenu notice et mémoire aux respectifs registres de nos offices, comme Sa Majesté le veut et mande être fait au dispositif d'icelles lettres. En témoin de ce nous avons signé cettes en la Chambre héraldique, à Bruxelles, ce 12me jour du mois de décembre de l'an mil sept cent soixante et onze ://:.

(*S.*) J. A. A. Jaerens. (*S.*) G. Labiniau.

Ces lettres patentes sont entérinées selon leur forme et teneur par les Présidents et gens de la Chambre des Comptes de Sa Majesté l'Impératrice Douairière et Reine Apostolique et de leur consentement enregistrées au registre des Chartes n° 24 fol. 256 V° et suivant, le quatorze de décembre dix sept cent soixante et onze, nous présens.

(*S.*) Dewavrans. (*S.*) J. G. Vandeveld. (*S.*) J.-B. de Patin.

Ces lettres furent taxées f.5917, voir Bibl. royale. Mss. Fonds Goethals n° 662 (1).

---

(1) Archives générales du Royaume de Belgique. — Chambre des Comptes. Registre n° 854, f° 256 v°. — Bibliothèque héraldique du Ministère des Affaires Etrangères. Requêtes envoiées à Vienne et preuves. Registre n° 129-5, f° 157. — Texte des lettres-patentes de 1771, t. X, f°s 157 à 166, registre général des lettres patentes, à la même bibliothèque. — Cfr. de Vegiano. *Nobiliaire des Pays-Bas* 1760. — Baron de Stein d'Altenstein *Annuaire de la Noblesse* de Belgique 1852, p. 296 et 1853, p. 330. — Stroobant, *Histoire des Seigneurs de Tyberchamps* p. 290. — Goethals, *Dictionnaire généalogique et héraldique des famille nobles de la Belgique*, t. I. — Poplimont, *La Belgique héraldique*, t. I p. 483. — Comte du Chastel de la Howarderies (*Notices généalogiques tournaisiennes*) qui dit que " la famille Vranx établie à Lille dès la fin du XVIe siècle et qui se transporta dans la seconde moitié du XVIIe à Tournai, rattache sa filiation aux Vranx de Malines et de Louvain." — C'est par erreur que l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique* de 1852, p. 295 donne aux Vranx 3 membres *de lion* au lieu de 3 membres de *griffon*.

Catherine-Joseph de BEHAULT, mourut à Lille (paroisse de la Madeleine), le 26 février 1786, et fut inhumée avec son mari, dans la grande nef, à Saint-Jacques, à Tournai, où l'on voyait jadis leur dalle tumulaire en marbre blanc (Voir pl. 14) ornée de leurs armes et portant cette inscription :

ICI REPOSENT LES CORPS DE MESSIRE IGNACE-FRANÇOIS VRANCX, ÉCUIER, LICENTIÉ ES LOIX ET ANCIEN ÉCHEVIN JURÉ DE CETTE VILLE ET CONSEILLER INTENDANT DU MONT-DE-PIÉTÉ, DÉCÉDÉ LE 9 DE FÉVRIER 1757, AGÉ DE 49 ANS, ET DE DAME CATHÉRINE DE BEHAULT, SON ÉPOUSE, DÉCÉDÉE LE 26 FÉVRIER 1786, AGÉE DE 75 ANS.

(CLOQUET. *Monographie de l'église paroissiale de Saint-Jacques, à Tournai,* 1881, p. 276). Epitaphes avec armoiries extraites des mss. n° CCXXIV-CCXXVII, de la bibl. de Tournai. Les épitaphes sont reproduites par l'auteur, d'après un manuscrit de 1776, de Messire Ant. d'Avesnes, dit *manuscrit de Lossy*, appartenant au baron Stiénon du Pré, comte romain.

Catherine de Behault laissa : 1° Marie-Ignace-Eulalie-Joseph, née le 31 juillet 1746, mariée en mai 1767, à François-Charles de Huet, seigneur de Groussage, fils de Simon de Huet, conseiller fiscal du Hainaut et de Jeanne de Swarts, mentionnés ci-dessus; 2° Théodore-Antoiné-Joseph, seigneur du Quesnoy, conseiller surintendant du Mont-de-Piété de Tournai, député aux États, né le 13 février 1748, mort le 25 mai 1799, épousa le 20 octobre 1773, Louise-Maximilien-Joseph de Rasse ; 3° René-François-Xavier-Joseph, seigneur de Leslieu, né le 2 décembre 1749, décédé à Tournay, le 1er octobre 1821, marié le 20 octobre 1788, à Catherine-Joseph de Rasse, décédée sans enfants, à Tournai, le 8 octobre 1821. Il fut nommé enseigne des Gardes Wallones au service d'Espagne (Voir pl. 15) le 18 avril 1771; prit part à l'expédition d'Alger, en 1775; sous-lieutenant, le 26 juillet de l'année suivante, sous-lieutenant de grenadiers, le 23 mars 1783 ; assista au siège de Gibraltar; lieutenant, le 14 novembre 1782; capitaine le 5 janvier 1794. Il se retira aux Pays-Bas l'année suivante, après avoir fait les campagnes contre la République française, et mourut à Tournai, le 17 novembre 1835. (COLONEL GUILLAUME, ***Histoire des Gardes wallones au service d'Espagne***, 1858, p. 426 et 427); 4° Henri-François-Joseph, né à Tournai, le 30 juin 1751, chanoine régulier de Sainte-Croix, à Lannoy, mort le 23 janvier 1808; 5° Albertine-Joseph, née le 3 février 1755, morte sans alliance le 29 décembre 1771 ; 6° Michel-Charles-Joseph, qui suit; 7° Marie-Claude-Pélagie, femme de Claude Altier. — Michel Charles-Joseph Vranx d'Amelin, né à Tournai, le 3 mai 1755, fut nommé enseigne, le 27 février 1772, aux Gardes Wallones; sous-lieutenant, le 9 août 1776; sous-lieutenant de grenadiers, le 23 mai 1782, sous-aide major, le 6 juin suivant; lieutenant, le 1er janvier 1783, aide-major, le 6 décembre 1787; capitaine le 6 mars 1794. Il devint major de la citadelle de Barcelonne en 1797. Il avait fait l'expédition d'Alger, en 1775, et les campagnes contre la République française. Il quitta l'Espagne vers la fin du XVIIIe siècle. Il servit dans l'armée des Pays-Bas avec le grade de colonel,

et mourut à Tournay, le 8 janvier 1828. Il avait épousé à Reuss, le 6 septembre 1785, Marie-Antoinette Miro y del Folch, née le 29 mai 1762, morte à Barcelone, le 7 décembre 1811, fille de Paul Miro y March et de Marie-Françoise de Folch. (Colonel Guillaume, *loc. cit.*, pp. 266 et 267.) De ce mariage naquirent *vingt-deux* enfants, dont deux seulement survécurent : 1° Antoine-Marie-Camille-Benoit-Michel Vranx, ancien premier lieutenant des chasseurs d'élites des Pays-Bas, marié le 19 mars 1830, à Tournai, à Zénobie-Charlotte-Ghislaine de Formanoir de la Cazerie ; 2° Michel-Pierre-Bonaventure-Sylvain Vranx, né à Barcelone, le 20 juin 1800, capitaine d'Artillerie des Pays-Bas (Baron de Stein d'Altenstein, *loc. cit.* 1852, p. 296.)

Il est utile de rappeler ici que dans les Gardes wallones, l'emploi et le grade étaient deux choses tout-à-fait distinctes : les enseignes et les sous-lieutenants avaient le grade de capitaine, les lieutenants celui de lieutenant-colonel, les capitaines, celui de colonel. C'était là la règle, mais souvent les lieutenants avaient le grade de colonel et beaucoup de capitaines étaient généraux. Cette différence entre l'emploi et le grade dont les officiers des Gardes wallones étaient revêtus, est la source de nombreuses erreurs dans les généalogies et d'une grande confusion. (Baron Guillaume, *loc. cit.*, p. 265, note 1) (1).

I. Philippe-Joseph de Behault, baptisé le 10 novembre 1712, fut d'abord officier au service de Charles, roi des Deux-Siciles, fils de Philippe V (Consulter : Guillaume, *Quatre régiments wallons au service du roi des Deux-Siciles*, 1869), puis chartreux à Hérinnes-lez-Enghien. (Voir concernant ce monastère : Brasseur. *Origines omnium Hannoniæ coenobiorum*, etc., p. 112 : Capella B. Mariæ secùs Angiam. — D. Colins. *Angiæ Historia,* 1650. — Pour les sources concernant les chartreux de Hérinnes, voir à l'article de Nicolas de Behault, chartreux, à la branche des de Behault d'Anvers).

J. Thérèse-Joseph de Behault, baptisée le 10 novembre 1712, était jumelle du précédent.

---

(1) La famille Vranx que l'on trouve établie dès la fin du XVI[e] siècle à Lille et qui se transporta, dès la seconde moitié du siècle suivant à Tournay, rattache sa filiation aux Vranx de Malines et de Louvain. On trouve Gilles Vranx, bourgmestre à Malines en 1470. Les Vranx s'allièrent avec les familles dont les noms suivent : de Semerpont, Stienne, Houfflin, de Behault, de Huet, de Rasse (deux alliances), Allier, de Gouy, d'Anseræuil, de Warenghien, de Miro y de Folch, de Formanoir de la Cazerie. (Cfr. Bibl. royale, Cabinet des Mss. : n° 6029, p. 331 ; n° 21077 ; n° 21753, p. 522 ; n° 21757, p. 36. — Bibl. d'Anvers, Fonds Valkenis : vol. I, pp. 225, 236, 239 240 ; vol. II, pp. 369, 375, 506. — Bibl. hérald., mss. : n° 13, t. II, p. 399 ; n° 48, pp. 82, 112 ; n° 129, t. V, p. 153. — Bibl. royale, Fonds Goethals : Mss. Eeckman, p. 195 ; Van Haelen, t. II, p. 555. — Hellin, *in-f°*, t. IX, p. 199. — Voet, *frag.*, t. II, p. 146. — De Vos, *in-f°*, pp. 38, 71. Répertoire, voir *Cattenbroeck*.

K. Aubert-Joseph de Behault, baptisé le 12 novembre 1714.

L. Augustin-Joseph de Behault, baptisé le 28 mai 1716, fut major au régiment de Flandre au service des rois d'Espagne, Philippe V et Ferdinand VI; il mourut à Barcelone le 14 octobre 1756. Il avait épousé à Barcelone, le 20 septembre 1756, Catherine-Félicie de Seydel (*D'azur au fantassin romain armé de son glaive et de son bouclier et coiffé de son casque.* Cimier : *le fantassin naissant de l'écu*) née à Barcelone le 26 septembre 1738, fille de Jean-François-Ferdinand de Seydel, colonel au service d'Espagne, et d'Albertine-Laurent de Preumonteau. Elle se remaria en 1773 avec Jean-Marie de Vinchant de Milfort né le 3 mars 1729, nommé enseigne aux Gardes Wallones (Voir pl. 15), le 3 mars 1747, sous-lieutenant le 20 janvier 1750 (1); il fut suspendu de son emploi en 1765 et condamné à huit ans de *presides* pour avoir tué en duel Jacques-Amaury-Joseph de Grouff d'Erkelens (fils de Baudouin, seigneur de Warquignies, et de Marie-Joseph-Agnès de Cussemenet de Dornon) en 1765, sous-lieutenant au même régiment (2). Il fut gracié et réintégré dans sa charge en 1767, devint lieutenant avec le grade de lieutenant-colonel des grenadiers en 1771 et fut tué à l'expédition d'Alger le 8 juillet 1775. Le comte Charles-Joseph de Milfort fut aussi lieutenant des grenadiers et fit avec bravoure, les campagnes contre la République française. Dans les données qui précèdent, nous avons rectifié les erreurs nombreuses contenues dans l'*Histoire des Gardes Wallones*, par Guillaume (*loc. cit.*, pp. 340 et 426) et répétées dans l'*Annuaire de la Noblesse* du Baron de Stein. (Généalogie de la famille de Grouff 1876, pp. 145 et 146). Cfr. *Ibid.*, 1855. Catherine-Félicie de Seydel, douairière d'Augustin de Behault et de Jean de Vinchant de Milfort, créé *Comte de Milfort*, mourut à Barcelone le 4 janvier 1804, laissant seulement deux enfants de son *second* mariage : 1° Joseph de Vinchant de Milfort, né le 3 juin 1774 et Louis de Vinchant de Milfort, né en 1775. Ces enfants, sous les seuls prénoms de Joseph et Louis, ont été attribués à tort au mariage de Catherine de Seydel avec Augustin de Behault, par Goethals et baron de Stein (*loc. cit.*).

M. Jean-Albert-Marie de Behault, baptisé le 14 septembre 1717.

8° Jeanne-Thérèse de Behault, baptisée le 31 juillet 1675, ursuline

(1) Sous-Lieutenant de grenadiers en 1762, fit la campagne de Portugal, devint Lieutenant, septembre 1762.

(2) Enseigne en 1761, fit la campagne de Portugal; sous-lieutenant en 1762; sous-aide major en 1763, grade qu'il occupait quand il fut tué en duel par le Chevalier de Vinchant.



(Guillaume, loc. cit.)

Pl. 15. — Gardes wallonnes au service d'Espagne.

à Mons. Voici les renseignements consignés dans les archives du monastère des Ursulines à Mons :

“ Mlle Jeanne-Thérèse de Behault, dite sœur Thérèse-Ursule de Saint-Joseph, fille de Messire Philippe-François de Behault et de damoiselle Anne de Marquette, naquit à Mons et fut baptisée en l'église de Saint-Germain le 31 juillet 1675. Elle a été pensionnaire un an et demi, et prit notre saint habit le 20 aoust 1696, étant âgée de 21 ans. Sur la fin de son noviciat, elle a été reçue de la communauté à la sainte profession. Le 25 aoust 1698, elle fit ses vœux entre les mains du T. révérend Monsieur Zacarie Maës, doyen de la chrétienneté, député de Monseigneur François de Salignac la Motte Fénelon, Archevesque de Cambray et de la R^de Mère Anne-Philippe, supérieure. L'acte desquels elle a signé en la forme prescrite en nos constitutions et qu'elle confirme „ Suit la signature du Thérèse-Ursule de Saint-Joseph et celle de M. Maës. Cette religieuse est décédée le 22 janvier 1759, âgée de 84 ans, professe de 61, jubilaire de 13 „.

On trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles dans le *Catalogue manuscrit de la bibliothèque de J.-B. Le Clercqz (Histoire du Hainaut)* sans numéro, en face du n° 116 : “ Vers présentés à la Révérende Mère Thérèse-Ursule de Saint-Joseph, dite de Behault, au jour de son jubilé de 50 ans aux Ursulines de Mons, le 11 septembre 1746. „ Il m'a été impossible de retrouver cet intéressant document.

“ S'il est un Ordre religieux, illustre entre tous ceux dont la civilisation chrétienne a doté l'humanité, c'est évidemment l'Institut que fonda en 1535, Angèle-Mérici de Brescia, sous l'invocation de Sainte-Ursule „ dit Ch. Rousselle. (*Le monastère des Ursulines à Mons* dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XIII, 1876, p. 1). — Cfr. de Boussu, *Histoire de Mons*, pp. 275 à 278. — Parenty, *Histoire de Sainte-Angèle, fondatrice de l'ordre de Sainte-Ursule, suivie de notices historiques et biographiques sur les communautés d'Ursulines du Nord de la France et de la Belgique*, Arras, 1842. — Les fondateurs du monastère de Mons furent Jean Malapert, seigneur du Bois de la Buissière et Marie de Guise, son épouse. (P. Brasseur, *Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum*, Mons, 1650, p. 287.)

9° Saintine-Brigitte-Joseph de Behault, baptisée le 9 octobre 1677, morte à Mons, le 10 décembre 1740, mariée le 11 février 1711, à Louis-Ernest Richer (1) (*D'azur à quatre pals d'hermine.* Cimier : *un vol de gueules*), licencié ès lois, avocat au Conseil souverain de Hainaut, né à Mons, le 18 octobre 1665, y décédé, paroisse de Sainte-Waudru, le 4 septembre 1748, fils de Charles Richer et d'Anne-Marie le Comte. Louis-Ernest Richer et Saintine-Brigitte-Joseph de Behault eurent une fille, Anne-Marie Richer, née à Mons, baptisée à Saint-Germain, le 11 juillet 1716, décédée dans la paroisse de Sainte-Waudru, le 30 avril 1765, qui épousa dans cette dernière

1) Cfr. pour la famille Richer : Bibl. royale, fonds Goethals, ms. n° 19462. — Bourses montoises, ms. n° 911. — Nobiliaire montois, ms. n° 909. — *Ann. du Cercle arch. de Mons* (voir table générale des noms de familles).

paroisse, le 29 octobre 1735, Pierre-Joseph de la Roche, licencié ès lois et conseiller pensionnaire de la ville de Mons, né à Soignies, le 19 août 1703, décédé à Mons, paroisse de Sainte-Waudru, le 26 juillet 1780, anobli par lettres patentes du 19 février 1755, dont voici un extrait :

„ Marie-Thérèse, etc. De la part de notre cher et bien-aimé Pierre-Joseph de la Roche, natif de Soignies en notre province de Hainaut, licencié ès lois et conseiller pensionnaire de notre ville de Mons, Nous a très humblement représenté qu'il est fils légitime de Vincent de la Roche et de Catherine-Jeanne Herman ; que feu son père, autrefois avocat en notre Conseil de Hainaut, auroit vécu honorablement et auroit toujours été fidèlement attaché à notre auguste Maison, ainsi que le remontrant qui en différents emplois qu'il auroit occupés successivement à Mons nommément en sa qualité de Conseiller pensionnaire, se seroit distingué pour le bien et l'avantage de notre service dans toutes les occasions qui s'en sont présentées, entre autres en 1746, pendant le dernier siège de la même ville ; qu'il a épousé Anne-Marie Richer, fille de feu Louis-Ernest Richer, licencié ès lois et avocat en notre Conseil de Hainaut et de Saintine-Brigitte de Behault, dont plusieurs parents auroient été honorés de lettres de noblesse, par feu l'empereur et roi, notre très cher et très honoré père et seigneur de glorieuse mémoire, et comme il désireroit de notre clémence quelque grâce... et nous supplioit à ces causes de lui accorder pour lui et sa postérité légitime, le titre et degré de noblesse avec permission de porter pour armoiries un écu : *d'or au sautoir d'argent, bordé de gueules ;* heaume au naturel ; hachemens d'or et de gueules et, pour cimier, un vol de gueules. Nous ce que dessus considéré faisant une gracieuse attention au zèle et l'attachement du même Pierre-Joseph de la Roche, dont il a produit des témoignages fort avantageux... avons accordé et octroyé comme nous accordons et octroyons... le titre de noblesse. „

Vienne, le 19 février 1755. *(Signé)* MARIE-THÉRÈSE.

Pierre-Joseph de la ROCHE descendait d'une très ancienne famille, peut-être d'un rameau des de la Roche, lignée noble du pays de Liége, d'après une annotation manuscrite de feu le colonel de Patoul. Voici le résultat de mes recherches sur cette famille (1).

I. Siméon de la ROCHE, bourgeois de Soignies en 1562 (*Ann. du Cercle arch. de Soignies*, t. I, 1896, p. 416), est cité par A. DEMEULDRE, dans *Archives des hospices civils de la ville de Soignies*, p. 17 :

„ Chirographe du 9 novembre 1562. Constitution d'une rente par Pierre Piérart, tisserand de toiles, au profit de Siméon de la Roche, bourgeois, demeurant à

(1) Un petit essai de généalogie concernant les de la Roche du Hainaut, a paru dans STEIN, *loc. cit.*, t. XXI, p. 244.

Soignies. „ — p. 28 : chirogr. du 5 janvier 1613. Vente par Jean Laecq, de Soignies, à Siméon de la Roche, acquérant de ses deniers, au profit de l'hôpital, d'une rente. „ — p. 127 : chirogr. du 6 mai 1616. Vente par Jeanne Grebin, veuve Antoine Durant, de Soignies, à Siméon de la Roche, l'aîné, bourgeois de Soignies, acquérant de ses deniers, de deux rentes dont il fait don à l'hôpital. " — pp. 30-31 : chirogr. du 16 février 1644 Vente par Siméon de la Roche à Jean Ledroit, de biens à Soignies et rétrocession par le dit Ledroit, au profit de Jacques Antoine, pasteur de l'église de Soignies. „

Siméon de la Roche laissa : 1° Jean, qui suit. — 2° Jeanne, qui épousa Hugues de Froimont.

Chirogr. du 23 mars 1647. — Donation par Laudry et Anne Desclin, à Jeanne de la Roche, veuve de Hugues de Froimont, d'une rente devant appartenir à l'hôpital, après le décès de la donatrice. — Chirogr. du 20 mai 1647 : Donation par les dits Desclin, de Cambron-Saint-Vincent, à la dite de la Roche, d'une rente aux mêmes conditions que celles de l'acte précédent.

(Demeuldre, *loc. cit.*, pp. 31 et 32).

II. Jean de la Roche, épousa Jeanne de la Pasture. Ils eurent : 1° Jean, qui suit; 2° Siméon, qui suivra après son frère; 3° une fille mariée à Hubert Corbisier; 4° une fille mariée à Jacques-Macaire Bottemanne; 5° une fille mariée à Paul d'Artois; 6° une fille mariée à Philippe Castillon.

Chirogr. du 2 mars 1645. Vente par Jean de la Roche, accompagné de Siméon de la Roche, son fils, de Hubert Corbissier, Jacques-Macaire Bottemanne, Paul Dartois et Philippe Castillon, ses gendres, à Jacques Anthoine, de biens à Soignies.

(Demeuldre, *loc. cit.*, p. 31).

III. Jean de la Roche, épousa à Soignies, Françoise de Spezies, R

dont Siméon, qui suit :

IV. Siméon de la Roche, imprimeur de 1661 à 1666, habitait rue des Clercs. Il mourut à Mons, en 1666. Il avait épousé, dans cette ville, Germaine de Waudret, fille de Francois, imprimeur renommé, et dont les ascendants avaient exercé le même art à Mons. Après la mort de son mari, elle continua jusqu'en 1686, année de son décès, à diriger l'industrie susdite (H. Rouselle, *Bibliographie montoise,* pp. 321, 339. — Ch. Rouselle, *Biographies montoises*, pp. 321, 329, 355.)

Ils eurent :

1° Marguerite-Françoise, baptisée le 20 novembre 1654 à Saint-Germain, ainsi que ceux qui suivent. — 2° Anne-Marguerite, baptisée le 29 mars 1656. — 3° Marie-Anne, baptisée le 23 septembre 1660. — 4° Siméon, baptisé le 5 juin 1662. (C'est peut-être l'auteur de la

branche de Saint-Ghislain?) 5° Marie-Madeleine, baptisée le 20 juin 1665. — 6° Norbertine, baptisée le 17 septembre 1666. — 7° Ernest qui suit.

V. Ernest de la Roche, imprimeur de 1686 à 1703, décédé célibataire en 1703 (H. Rouselle, *loc. cit.*, p, 355).

III*bis*. Siméon de la Roche, décédé le 11 juin 1640 à Braine-le-Comte, y épousa Jeanne du Bois (1), y décédée le 9 avril 1658. Ils sont enterrés dans la chapelle de Saint-Christophe, à l'église de Saint-Julien de Braine-le-Comte, avec cette épitaphe :

Icy desovbs repose le corps de Siméon de la Roche bovrgeois de ceste ville décédé le 11 juin 1640 et avprès de lvy Jeanne du Bois son épouse décédée le 9 avrils 1653. Priez Diev povr levrs ames.

(Abbé Croquet, *Epitaphier de Braine-le-Comte,* p. 52).

Ils eurent Siméon de la Roche, qui suit.

IV. Siméon de la Roche épousa, à Braine-le-Comte, en 1642, Françoise Ledroit.

Dont :

V. Vincent de la Roche, épousa à Braine-le-Comte en 1669, Louise Stockelman, fille de Jean-Baptiste et d'Isabelle Salles. Sa veuve se remaria avec Guillaume Soupart.

Dont :

VI. Vincent de la Roche, né à Braine-le-Comte le 17 janvier 1671, avocat au Conseil Souverain de Hainaut, conseiller garde-notes et notaire héréditaire en 1909, (*Mémoire de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut,* année 1852, p. 396), épousa Catherine-Jeanne Herman, fille de Nicolas et de Catherine du Bois, avec laquelle il fut enterré à Sars-la-Bruyère (Hainaut).

Ils eurent :

1° Pierre-Joseph de la Roche, qui suit. — 2° Ernest-Joseph de la Roche, baptisé à Saint-Germain à Mons, le 2 octobre 1705. — 3° Vincent-Joseph de la Roche, chanoine régulier de Bois-Seigneur-Isaac.

---

(1) Th. de Raadt, *des Sceaux des Pays-Bas,* t. I, p. 275. dit : François du Bois, à Braine-le-Comte 1624, porte *un arbre,* l'écu suspendu au bec d'un aigle.— Lég. : S. Franchois du Bois.

VII. Pierre-Joseph de la Roche, conseiller pensionnaire de la ville de Mons, né à Soignies le 19 août 1703, décédé à Mons, paroisse de Sainte-Waudru, le 26 juillet 1780, fut anobli par lettres patentes du 17 février 1755, dont nous avons donné un extrait ci-dessus.

Comme nous l'avons vu ci-dessus aussi, Pierre-Joseph de la Roche avait épousé Anne-Marie Richer, fille de Louis et de Brigitte de Behault.

Ils eurent de leur union :

1° Vincent-Joseph de la Roche, baptisé à Saint-Germain le 12 novembre 1736, décédé à Mons le 14 décembre 1765. — 2° Amélie-Josephe de la Roche, baptisée à Saint-Germain le 22 septembre 1738, décédée dans la paroisse de Sainte-Waudru le 1er décembre 1793, mariée à Sainte-Waudru le 17 mars 1765, à son cousin Emmanuel-Pierre-Joseph-Médard de Behault, dont il sera question plus loin.

Au mariage furent témoins, pour le marié : Nicolas-Joseph de Behault et Ernest-Joseph de la Roche ; du côté de la mariée : Nicolas-Joseph Richer et Louis-Eugène-Joseph de la Roche. — 3° Victoire-Henriette-Josèphe de la Roche, baptisée à Saint-Germain le 24 décembre 1740. — 4° Louis-Eugène-Joseph de la Roche, qui suit. — 5° Nicolas-Joseph de la Roche, baptisé à Saint-Germain le 10 mars 1746. — 6° Marie-Bonne-Louise-Josèphe de la Roche, baptisée à la même église, le 16 septembre 1748. — 7° Alexandre-Joseph de la Roche, (auteur de la branche des de la Roche de Marchiennes), qui suivra après la descendance de son frère. — 8° Nicolas-François-Joseph de la Roche, (auteur de la branche des chevaliers de la Roche), qui viendra après la descendance de ses deux frères.

VIII. Louis-Eugène-Joseph de la Roche, avocat au Conseil Souverain de Hainaut, échevin de Mons en 1787, Grand Maître du Serment de Saint-Sébastien, forma une Compagnie bourgeoise (dont il fut Capitaine) avec uniforme à Mons, lors de la Révolution brabançonne dite des " Patriotes ". Il est longuement parlé de lui dans le *Livre Noir du Hainaut*. Baptisé à Saint-Germain le 14 juin 1743, décédé à Mons le 23 décembre 1810, il épousa à Sainte-Waudru le 13 janvier 1780, Philiberte-Désirée-Antoinette-Josèphe Petit du Forest, baptisée à Saint-Germain le 20 avril 1750, décédée à Mons le 22 juillet 1807, fille de François-Gaston et de Bernardine-Thérèse-Joseph Jonart de la Motte.

Ils eurent :

1° Bernardine-Thérèse-Ernestine de la Roche, baptisée à Saint-Germain le 14 mai 1781, décédée à Mons le 10 juillet 1848. —

2° Amélie-Françoise-Catherine de la Roche, baptisée à Saint-Germain le 24 novembre 1782, décédée à Mons le 18 décembre 1834, y épousa, le 29 mai 1805, son cousin, Charles-Ignace de Behault, né à Mons, paroisse de Saint-Germain, le 17 juin 1768, décédé à Mons le 13 novembre 1845, fils d'Emmanuel-Pierre-Joseph-Médard et d'Amélie-Josèphe de la Roche (voir ci-dessus). — 3° Alexandre-Bernard-Joseph de la Roche, baptisé à Saint-Germain le 2 avril 1784, décédé dans la paroisse de Sainte-Waudru le 8 avril 1837. — 4° Nicolas-Bernard-Joseph de la Roche, baptisé à Saint-Germain le 21 juin 1785, décédé à Mons le 24 avril 1830, marié à Mons le 15 avril 1812, à Louise-Anne-Pauline Cossée de Semeries, baptisée à Saint-Germain le 30 juin 1786, y décédée le 23 juillet 1839, fille de Charles-Bonaventure et de Joséphine-Charlotte Galland de Carnières.

Ils eurent un fils :

Jules-Bruno-Joseph de la Roche, né à Mons, le 3 septembre 1813, décédé sans alliance aux Deux-Acren, le 17 juin 1848.

5° Thérèse-Ernestine-Josèphe de la Roche, baptisée à Saint-Germain, le 15 juillet 1786, décédée à Mons, le 3 octobre 1861, mariée à Mons, le 16 décembre 1813, à son cousin Pierre-Philibert-François-Joseph de la Roche, de la branche cadette.

6° Alexandre-Louis-Joseph de la Roche, qui suit.

IX. Alexandre-Louis-Joseph de la Roche, né à Mons, baptisé à Saint-Germain, le 10 juin 1792, décédé à Thieusies, le 20 juillet 1857, épousa à Mons, le 4 octobre 1815, Hidulphine-Louise-Victoire-Josèphe Meuret, née à Mons, le 9 février 1797, décédée à Thieusies, le 7 janvier 1866, fille de Nicolas-Hyacinthe-Joseph-Xavier et de Julie-Charlotte-Josèphe de Nœufbourg, sa première femme.

Ils eurent de leur mariage :

1° Rose-Anne-Marie de la Roche, née à Mons, le 18 décembre 1816, y décédée, le 2 mars 1834. — 2° Alphonse-Alexandre de la Roche, né à Mons, le 11 mars 1818, décédé à Thieusies, le 10 septembre 1884, créateur et directeur-gérant des Charbonnages de Strépy-Bracquegnies, membre de la Chambre de commerce de Mons, membre du Conseil provincial du Hainaut, président de l'Association conservatrice de Soignies, chevalier de l'Ordre de Léopold. — 3° Auguste-Louis de la Roche, avocat, membre du Conseil provincial du Hainaut, né à Mons, le 19 juin 1819, décédé à Thieusies, le 30 avril 1856. — 4° Aimée de la Roche, née à Thieusies, le 12 octobre 1820, y décédée, le 12 novembre 1894. — 5° Isabelle-Marie-Josèphe, née à Mons, le 19 novembre 1821, décédée à Thieusies,

le 23 mai 1889. — 6° Eugène-François-Xavier de la Roche, né à Mons, le 8 novembre 1822, mort à Thieusies, le 6 novembre 1901, bourgmestre de Thieusies, président de l'Association conservatrice cantonale du Rœulx, vice président de l'Association catholique de l'arrondissement de Soignies. — 7° Marie-Louise-Ghislaine de la Roche, née à Thieusies, le 14 juin 1824, y décédée, le 26 avril 1856. — 8° Julie-Marie-Louise de la Roche, née à Mons, le 31 mars 1827, décédée à Tournai, le 25 janvier 1896, épousa à Thieusies, le 26 octobre 1852, Jules-Jean-Marie-Joseph-Ghislain Stiénon, né à Ath, le 22 mars 1827, décédé à Tournai, le 17 août 1896, fils de Jean-Joseph-Xavier Stiénon, colonel en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, et de Louise-Alexandrine-Joseph du Pré. Il était sénateur pour l'arrondissement de Tournai-Ath, officier de l'Ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, officier d'Académie de France, etc. Il avait été créé comte romain par bref de SS. Pie IX, le 10 mars 1874, et fut anobli en Belgique, le 9 octobre 1886.

Ils eurent : 1° Alphonse-Marie-Pierre-Joseph Stiénon du Pré, né à Thieusies, le 1er août 1853, épousa à Louvain, le 4 octobre 1873, Marie-Philippine-Anne-Françoise-Xavière-Théodosie van Elewyck, née à Louvain, le 2 avril 1850, fille de Xavier, chevalier van Elewyck, compositeur de musique, et d'Anne de Busscher.

Il est bourgmestre de Tournai, sénateur, chevalier de l'Ordre de Léopold, commandeur de l'Ordre de Saint Grégoire-le-Grand, officier de la Légion d'honneur, officier d'Académie de France, etc., etc.

Il a obtenu, par lettres patentes du 22 mai 1908, la concession du titre de baron transmissible de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

Ils eurent : 1° Marie Stiénon du Pré, mariée au baron Albert van Zuylen van Nyevelt. — 2° Jeanne Stiénon du Pré, mariée à Félix van de Kerchove. — 3° Ludovic Stiénon du Pré, marié à Caroline de la Riva-Aguëro. — 4° Étienne Stiénon du Pré, compositeur de musique, marié à Alice van Thieghem de ten Berghe. — 5° Elisabeth Stiénon du Pré, mariée à Ignace de Thibault de Boesinghe.

2° Hidulphe-Julien-Joseph Stiénon du Pré, né à Louvain, le 7 octobre 1854, y épousa, le 3 octobre 1874, Eléonore van Elewyck, née à Louvain, le 10 juin 1852, morte à Tournai, le 5 octobre 1909, sœur de la précédente.

9° Léon-Jean-Désiré de la Roche, qui suit. — 10° Charles-Frédéric-Joseph de la Roche, né à Mons, le 23 février 1829, mort à Tournai, le 4 janvier 1896, d'abord curé de la paroisse de Saint-Lazare, à Tournai, depuis chanoine de la Cathédrale de Tournai.

X. Léon-Jean-Désiré de la Roche, né à Mons, le 13 février 1828, décédé à Thieusies, le 19 avril 1856, épousa à Thieu, le 29 juin 1852, Léopoldine-Hyacinthe-Désirée-Marie-Louise Visart de Bocarmé, née

à Thieu, le 22 décembre 1831, y décédée le 1er novembre 1887, fille de Dieudonné-Idesbalde-Gustave, comte Visart de Bocarmé, membre du Congrès national en 1830, colonel de la garde-civique du canton du Rœulx, conseiller provincial du Hainaut, bourgmestre de la commune de Thieu, et d'Isabelle-Hyacinthe-Josèphe Fontaine du Joncquoy.

Mme Léon de la Roche, était petite-fille de Marie-Dieudonné-Louis-Joseph-Gustave, comte Visart de Bocarmé et de Marie-Claire-Josèphe-Henriette du Chasteler. Elle s'était remariée à Thieu, le 11 octobre 1859, à Gustave-Joseph-Ghislain van de Kerchove.

Ils eurent :

1° Paul-Alexandre-Pierre-Joseph de la Roche, qui suit. — 2° Gustave-Ferdinand-Hidulphe de la Roche, qui suivra après son frère. — 3° Léonie-Marie-Julie de la Roche, née à Thieusies, le 23 août 1856, décédée à Thieu, le 23 juillet 1864.

XI. Paul-Alexandre-Pierre-Joseph de la Roche, né à Thieusies, le 5 juillet 1853, y décédé, le 17 décembre 1892, épousa à Gand, le 2 mai 1876, Valérie-Cécile-Fanny de Maere, née à Gand, le 31 décembre 1852, décédée en 1913, fille de Emile-François-Ghislain et de Léonie-Fanny-Adèle Grenier, et petite-fille de Charles-Louis baron de Maere et de Cécile-Jeanne van Remoortere.

De cette union est né un fils unique :

XII. Léon-Charles-Léopold-Eugène-Joseph de la Roche, né à Thieusies, le 25 février 1877, épousa à Gand, le 5 avril 1902, Marie-Julie-Célestine-Ghislaine van Tighem de ten Berghe, née à Bruges, le 23 juin 1880, fille de Pierre-Ghislain et de Célestine-Joséphine-Louise-Ghislaine de Limon. Il obtint reconnaissance de noblesse, le 25 décembre 1903.

Ils eurent :

(1) 1° Guy-Stanislas-Auguste-François-Philippe-Marie-Ghislain de la Roche, né à Casteau le 12 mai 1910. — 2° Anne-Marie-Jeanne-Emmanuelle-Ghislaine de la Roche, née à Casteau le 31 mai 1912.

XI*bis*. Gustave-Ferdinand-Hidulphe de la Roche, docteur en droit, né à Thiensies le 24 février 1855, décédé à Mons le 13 janvier 1881, y épousa le 27 juin 1880, Augusta-Marie-Thérèse-Florentine Rouvez, née à Mons le 4 janvier 1861, fille d'Adolphe-Emile, vice-président du Cercle Archéologique de Mons, bibliothécaire de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, membre des Commissions administratives de l'Académie de Musique et du Musée communal de Mons, et de Marie-Auguste Maigret. Mme Gustave de la

(1) Erreur. Lire :
1° Ghislaine-Valerie-Paule-Isabelle-Marie-Adèle de la Roche née à Thieusies, le 17 avril 1903
2° Isabelle-Alice-Georgine Marie Ghislaine de la Roche, née à Thieusies le 23 juillet 1904

Roche épousa, en secondes noces, Emmanuel Bouilliart de Saint-Symphorien.

Ils eurent un fils, Gustave de la Roche, qui suit :

XII. Gustave-Léopold-Adolphe-Marie-Joseph-Pierre-Paul de la Roche, né posthume à Hym, le 28 juin 1881, épousa à Havré le 1er juin 1909 Gabrielle-Rosine-Aline-Jeanne de Goussencourt, née à Havré le 2 mars 1888, fille du comte Stanislas-Théodore-Marie et de Jeanne-Rosine-Virginie-Marie-Ghislaine de Patoul-Fieuru.

Ils ont :

1° Guy-Stanislas-Auguste-François-Philippe-Marie-Ghislain de la Roche, né à Casteau le 12 mai 1910. — 2° Anne-Marie-Jeanne-Emmanuelle-Ghislaine de la Roche, née à Casteau, le 31 mai 1912. — 3° Nicole-Isabelle-Adolphe-Marie-Ghislaine de la Roche, née à Mons, le 25 avril 1914.

Branche des de la Roche Marchiennes.

VIII *bis*. Alexandre-Joseph de la Roche obtint par arrêté royal donné au Loo, le 10 août 1822, reconnaissance de noblesse sous le nom de " de la Roche de Marchiennes ", et fut admis en 1826 comme membre de l'Ordre équestre du Hainaut dont il fit partie jusqu'en 1830. Baptisé à Saint-Germain le 28 avril 1754, décédé à Harvengt le 14 mars 1833, il épousa à Sainte-Waudru à Mons, le 5 juin 1795, Marie-Hélène-Josèphe le Maire, baptisée à Saint-Germain, le 29 septembre 1767, décédée à Harvengt le 2 août 1841, fille de Léopold-Alexis-Joseph et de Marie-Hélène-Joseph de Pestre.

Ils eurent un fils, Gustave de la Roche, qui suit :

IX. Gustave-Antoine-Eugène-Josephe de la Roche de Marchiennes, chevalier de l'Ordre de Léopold, bourgmestre d'Harvengt, né à Mons le 31 janvier 1806, décédé au château de Marchiennes, à Harvengt (Voir pl. 16) le 1er juin 1876, avait épousé à Maulde le 26 avril 1831, Flore-Marie-Louise Cossée de Maulde, née à Maulde le 11 février 1811, décédée à Harvengt le 26 avril 1835, fille de Jean-Baptiste-Isidore, vicomte de Maulde et de Marie-Anne-Françoise-Hyacinthe Bouchelet de Neuville.

Ils eurent :

1° Théobald-Alexandre-Hyacinthe-Joseph de la Roche Marchiennes, qui suit. — 2° Emile-Edouard-Joseph de la Roche Marchiennes, né au château de Marchiennes à Harvengt, le 18 janvier 1835,

y décédé le 24 mars 1913. Archéologue de mérite, il avait organisé dans le parc du château de Marchiennes un beau musée d'antiquités romaines et franques découvertes par lui dans les environs; il publia une belle " *Histoire des Seigneurs d'Harvengt et de Marchiennes* „. Il était trésorier de la Fabrique de l'église d'Harvengt, membre des Sociétés archéologiques de Mons, de Bruxelles, etc., décoré de la Croix Civique de 1re classe et de la Médaille commémorative du règne de S. M. Léopold II, etc.

Théobald et Emile de la Roche furent autorisés par arrêté royal du 26 décembre 1887, à porter le nom de " de la Roche Marchiennes „.

X. Théobald-Alexandre-Hyacinthe-Joseph de la Roche Marchiennes, né au château de Marchiennes, à Harvengt, le 17 février 1832, y décédé le 16 avril 1912, épousa à Tournai le 13 novembre 1861, Emma-Charlotte-Ghislaine d'Hanins de Moerkerke, née à Tournai le 27 novembre 1837, fille de Ferdinand-Pierre-Auguste et de Zéphyrine-Ghislaine-Marie-Isabelle de Wolff de Clairbois.

Il était bourgmestre d'Harvengt, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix Civique de 1re classe, etc.

Ils eurent :

1° Octave-Marie-Gustave-Joseph de la Roche Marchiennes, qui suit. — 2° Gaston-Aquila-Delphin-Marie-Ferdinand de la Roche, né au château de Marchiennes à Harvengt, le 18 août 1867, y décédé le 3 décembre 1870.

XI. Octave-Marie-Gustave-Joseph de la Roche Marchiennes, né à Tournai le 26 février 1863, épousa à Uccle le 8 août 1911, Jeanne-Marie-Virginie Hubert de Salmon (1), née à Ghlin le 3 juin 1861, décédée au château de Marchiennes à Harvengt, en 1912, veuve de Raoul Louis-Léon-François-Ghislain baron Bonaert et fille de Hubert et de Sidonie Paternostre.

---

(1) Feue Jeanne Hubert de Salmon avait deux sœurs : 1° Mathilde Hubert de Salmon, mariée au marquis de Martel, dont postérité. — 2° Gabrielle Hubert de Salmon, mariée au baron Durutte, auditeur-général militaire de Belgique, dont postérité. Elle avait aussi un oncle : feu Albert Paternostre de Dornon, conseiller de Légation de S. M. le Roi des Belges, Officier de l'Ordre de Léopold et décoré de plusieurs ordres étrangers, anobli le 20 octobre 1871, marié à Isabelle de Waha, sœur du baron de Waha, et fille d'Eugène et de Mathilde Gillissen de Missenburg; dont : 1° Georges, décédé; 2° René; 3° Lucie, mariée au baron Siraut, dont postérité.



Phot. d'amateur.

Pl. 16. — Chateau de Marchiennes, a Harvengt.
(Famille de la Roche).

Branche des chevaliers de la Roche.

VIII*ter*. Nicolas-François-Joseph de la Roche, né à Mons, baptisé à Saint-Germain, le 2 mai 1755, décédé à Mons, le 19 octobre 1792, épousa à Sainte-Waudru, le 4 février 1787, Marie-Amélie-Louise-Josèphe de Cocqueau, baptisée à Saint-Germain, le 4 juin 1766, décédée à Mons, le 16 mars 1842, fille de Pierre-François-Joseph et d'Amélie-Louise-Josèphe Francqué.

De leur mariage sont nés :

1° Pierre-Philibert-François-Joseph de la Roche, baptisé à Saint-Germain, le 24 mars 1788, décédé à Mons, le 12 février 1861, y épousa, le 16 décembre 1813, sa cousine Thérèse-Ernestine-Josèphe de la Roche, baptisée à Saint-Germain, le 15 juillet 1781, décédée à Mons, le 3 octobre 1861, fille de Louis-Eugène-Joseph et de Philiberte-Désirée-Antoinette Petit du Forest, que nous avons vue à la branche aînée.

De leur union provinrent :

A. Sidonie-Marie-Louise de la Roche, née à Sars-la-Bruyère, le 2 septembre 1816, décédée à Mons, le 27 février 1826. — B. Élisabeth-Marie-Louise de la Roche, jumelle de la précédente, décédée à Mons, le 1er janvier 1823. — C. Omérine-Marie-Josèphe-Amélie de la Roche, née à Mons, le 6 novembre 1824, y décédée, le 11 avril 1902. — D. Marie-Joseph-Héliodore de la Roche, né à Mons, le 28 juillet 1827, y décédé, le 9 août suivant.

2° Louis-Joseph de la Roche, qui suit. — 3° Alexandre-Albert-Joseph de la Roche, baptisé à Saint-Germain, le 5 octobre 1790, décédé dans la paroisse de Sainte-Waudru, le 24 décembre 1792. — 4° Eugénie-Thérèse-Marie-Josèphe de la Roche, baptisée à Saint-Germain, le 14 juillet 1792, décédée le 26 août suivant.

IX. Louis-Joseph, chevalier de la Roche, baptisé à Saint-Germain, le 18 mai 1789, décédé à Mons, le 31 mars 1875, avait épousé dans cette ville, le 29 septembre 1824, Adèle-Fanny-Ignace de Bagenrieux, née à Mons, le 16 octobre 1798, y décédée, le 28 janvier 1889, fille de Charles-Henri-Victor et de Marie-Philippine du Rand.

Il avait servi, comme officier, au régiment des Gardes d'honneur, sous l'Empire et, comme tel, fut décoré de la Médaille de Sainte-Hélène; échevin de Mons, sous le régime hollandais, chevalier de l'Ordre du Lion Belgique, il obtint la concession du titre de Chevalier par lettres-patentes du 20 novembre 1847.

Ils ont eu deux enfants : 1° Marie-Elisabeth-Charlotte-Eudolie de

la ROCHE, née à Mons, le 3 avril 1826, y épousa, le 10 février 1847, Edmond-Pierre-Eugène, chevalier de KNYFF de Gontrœul, docteur en droit, né à Bruxelles, le 16 octobre 1812, décédé au château de Gontrœul, à Gognies-Chaussée (Nord), fils de Pierre-Michel-Charles, chevalier de l'Ordre du Lion Belgique, échevin de Bruxelles, référendaire au Conseil d'État, et de Constance-Eugénie-Louise de Vinchant de Gontrœul.

Ils eurent : 1° Marie, dame du Sacré-Cœur. — Nathalie, mariée à Léon Le Sergeant d'Hendecourt. — Mathilde, mariée au comte Eugène de Robiano, fils du comte Victor de Robiano et de Louise de Namur d'Elzée, remarié avec la comtesse Elise de Stolberg-Stolberg.

2° Camille-Alexandre-Marie, chevalier de la ROCHE, qui suit :

X. Camille-Alexandre-Marie chevalier de la ROCHE, né à Mons, 29 août 1829, y décédé, le 13 février 1904, épousa dans cette ville, le 20 août 1856, Anne-Marie-Albertine DESMANET de GRIGNARD, née à à Mons, le 2 janvier 1833, y décédée, le 31 mai 1857, fille de Rodolphe-Alexis-Alexandre-Albert, et d'Eveline-Justine-Josèphe de Behault de Warelles.

Le chevalier de la Roche était président du Conseil de Fabrique de l'église collégiale de Sainte-Waudru à Mons.

De cette union : Léontine-Eveline-Louise-Marie de la ROCHE, née à Mons, le 23 mai 1857, y décédée, le 11 mai 1875.

Non rattachés.

CROQUET, *loc. cit.*, p. 71 : Pierre tombale qui existe encore et qui porte : " *Cette tombe fut faite par André le Doux lequel est décédé le 9 novembre 1755, âgé de 60 ans et de Anne-Joseph de la Roche, sa troisième femme.* "

On trouve en 1633 un Jean de la Roche, curé de Roucourt lez-Peruwelz, il avait une sœur, Anne de la Roche, mariée à Adrien Hazard (*Manuscrit de Powis*).

Une Marguerite de la Roche épousa Antoine Grard, dont Philippe-Léopold Grard, né à Mons le 10 novembre 1693 (Notes du colonel de Patoul).

On trouve dans de BOUSSU, *Histoire de Mons*, p. 350 :

Gilles-Alexis de la Roche, chanoine du chapitre de Saint-Germain à Mons, nommé en 1672, resta en fonction jusqu'en 1710, soit 38 ans.

F^d DE LALIEUX DE LA ROCQ, *Epitaphier et épigraphier de Feluy* dans *Ann. du Cerc. arch. de Mons*, t. XXV, p. 385 :

Chœur de l'église.

D. O. M. HIC JACET CORPUS R. D. F. PHILIPPI DE LA ROCHE, HUJUS ECCLESIŒ PASTORIS BONŒ SPEI RELIOGI ET CANONICI QUONDAM PASTORIS DE FLORENVILLE AETATIS SUŒ 55 QUI OBIIT II^a AUGUSTI ANNO 1717. R. I. P. COGITA MORI.

A la façade d'une annexe de la cure dite " la Vicairie „ sur une pierre :

R. D. F. Philippus de la Roche œdificavit (p. 454.)

Charles-Joseph de la Roche, licencié ès droits, fut bailli de St-Ghislain au mois de septembre 1687, mort en 1740. (Petit, *Hist. de St-Ghislain*, p. 130.)

Allard de la Roche, 17 juillet 1604. — Bernard de la Roche, 5 juin 1771.

(Galesloot, *Inventaire du Notariat général de Brabant. — Notaires admis par le Conseil de Brabant*, pp. lxxvii et cxxxiii).

(Bibl. royale. Cabinet des Mss. : n° 5711, p. 161; n° 18204, p. 396; n° 19099, pp. 237, 319, 389, 440; n° 21077, table; n° 21757, pp. 81, 88, 91, 93. — Eckman, *Généalogies de quelques familles nobles*, t. I, p. 10. — Bibl. hérald. mss. : n° 2, t. II, p. 315; n° 13, t. I, p. 378; n° 129, t. II, p. 331; n° 156, p. 175.)

Reprenons maintenant l'histoire et la généalogie de la famille de Behault.

XIV. Dominique-Jacques-Louis de Behault, baptisé le 11 décembre 1663 (tenu sur les fonts par Jacques de Behault, prêtre-coadjuteur à Saint-Germain, son oncle, et par Saintine de Marquette, sa tante), fut licencié ès lois de l'Université de Louvain, avocat au Conseil souverain du Hainaut, receveur général des vingtièmes (1) du Pays et Comté de Hainaut et, à ce titre, conseiller du souverain. (Faider, *loc. cit.*, t. II, p. 288).

Les de Behault, avocats de 1712 à 1737, mentionnés dans ces pages, sont réputés comme ayant été d'excellents jurisconsultes :

" La bibliothèque de la Chambre des Représentants possède un manuscrit intitulé : " *Recueil de consultes* (consultations, résolutions et arrêts), *concernant le droit civil du Hainaut*, etc., *faits de 1712 à 1737, par des avocats attachés au Conseil souverain du Hainaut.* „ Plusieurs questions y sont fort bien traitées et portent toujours la signature des avocats avisants; nous avons annoté les noms de Josson, Doige, le Bon, du Mont, de Behault et autres. „

---

(1) Les vingtièmes furent établis en 1587 ; ils étaient " payables de tous les biens immeubles, soit féodaux, soit allodeaux ou mainfermes de la province... Cette taille nouvelle et permanente fut créée pour servir promptement et annuellement le Roi. On assembla les États dans la ville de Mons, qui consentirent que les héritages seroient appréciés et que la taxe à proportion du vingtième de leur valeur, prendroient pied de l'an 1586, pour la première année à écheoir, le jour de la Saint-Martin d'hyver, être payée au Noël 1587, et ainsi continuer d'an en an. Cette imposition a été augmentée, un peu à la fois, de plusieurs vingtièmes, selon les besoins du Prince. „ (de Boussu, *loc., cit.*, p. 228. — Cfr. A. Lacroix, *Mémoire historique concernant l'ancienne législation du Hainaut en matière d'impôts.* Bruxelles, 1846, pp. 30-32.)

(Britz, *Avocats belges renommés au XVIIIe siècle, à Mons,* dans *Histoire de la Législation et de la Jurisprudence des Provinces belgiques depuis le XVe siècle* jusqu'à ce jour (1847), t. I, p. 336. — Ouvrage couronné par l'Académie royale de Belgique, et formant le t. XX de ses *Mémoires.*)

En 1690, l'empereur Charles II nomma Dominique-Jacques-Louis de Behault, lieutenant-prévôt des villes, terres et prévôté de Mons; il avait alors 27 ans et occupa ces hautes fonctions pendant 45 ans, donc jusqu'en 1734 (1).

La charge de lieutenant-prévôt fut remplie, à Mons, pendant 104 ans, de 1690 à 1794, de père en fils, par les de Behault, à savoir :

1° Par Dominique-Jacques-Louis de Behault, de 1690 à 1734, soit pendant 45 ans ;

2° Par Nicolas-François de Behault, de 1735 à 1764, soit durant 29 ans ;

3° Par Nicolas-Joseph de Behault, de 1764 à 1794, soit pendant 30 ans.

Le territoire de la prêvôté de Mons, très étendu, comprenait huit ville : Mons, Soignies, Saint-Ghislain, Lessines, Chièvres, Hal et Le Rœulx ; six bourgs, 60 villages à clocher ; 68 hameaux et seigneuries et un grand nombre d'abbayes. Au surplus, voici une liste détaillée, dressée en 1772, qui prouve l'importance qu'avaient les fonctions de lieutenant-prévôt de Mons :

La Prévôté de Mons comprend :

Les villages d'Angre et d'Angreau ; le village d'Asquillies avec le château ; le village d'Athis avec le château ; le village d'Audregnies avec le château, le moulin, les Trinitaires et la cense de l'abbaye de Saint-André du Cateau ; le village d'Aulnoit-lès-Blaregnies avec le château ; le village d'Autreppe avec le château ; le village de Baudour, avec le château, le moulin, les hameaux de Douvrain, de Flieu, de la Haine, de la Hamaïde, du Long Faulx et Malgarni, le hameau et la chapelle du Tertre, la barrière, la Croix Cailloux et l'Hermitage ; le village de Baisieux, le hameau du Petit-Baisieux et le fief de Manage ; le village de Blaregnies avec le fief de Coury et Laronfosse ; les villages de Blaugies et celui de Bougnies avec le château ; le bourg de Boussu avec le château, l'Hermitage, le cense de Hanneton, le moulin et la barrière ; le village de Cambron-Saint-Vincent avec le moulin, la Seigneurie et le château d'Hembise ; le villagede Casteau avec la barrière, le hameau de Sart-le-Comte, la Seigneurie, le château et le moulin de la

(1) Sous les Prévots : Pierre-Charles de Baillencourt-Courcol, de 1690 à 1705; Alexandre-François de Baillencourt-Courcol, époux d'Isabelle-Philippine-Thérèse de Behault (voir branche des seigneurs de Warelles) de 1705 à 1732; Charles-Joseph-Alexandre-Hyacinthe-Janvier de Baillencourt-Courcol, de 1732 à 1736.



Van der Meulen pinxit. (Musée de Versailles).

Pl. 17. — Louis XIV devant Mons en 1691.

(L'un des trois sièges où la place fut défendue par Dominique de Behault).

Roquette ; le village de la Chaussée-Notre-Dame avec le moulin ; le village de Ciply avec le hameau de la Favarte, l'abbaye de Bélian, la Seigneurie et cense de Montrœul et la cense des Annettes ; le village de Cuesmes et la tenure ; le village de Saint-Denis-en-Broqueroye avec l'abbaye, la cense de la Haute-Folie et le moulin ; le village de Dour avec le château, le moulin et la cense de la Court à Dour ; le village d'Elouges avec le hameau et la chapelle du Monceau ; l'Hermitage de Cocquart avec les bois et la Seigneurie d'Espinois et le moulin de la Rosière ; le village d'Erbault avec le moulin ; le village d'Erbisœul avec la cense de Gislenghien ; le village d'Erquenne avec le hameau de la Louvière, le moulin ; le village d'Estambruges, le hameau de Cacheries, le moulin, la barrière, le Happart et la Bruyère ; le village de Fayt-le-Francq ; le bourg de Frameries, le hameau de la Bouveries, le moulin, la cense du Temple et la cense du Hazoit ; le village de Genly, le château et la Seigneurie de Fliémet ; la ville de Saint-Ghislain avec l'abbaye, les Religieuses hospitalières, la tenure, le moulin et la barrière ; le village de Ghislage ; le village de Ghlin, le hameau de Busteau, la verrerie du Moulineau, le hameau de la Haine, l'abbaye d'Epinlieu, le moulin, la Seigneurie et le château de Milfort, les étangs Buirette ; le village de Givry, le moulin, la cense et bruyère d'Esquerbion, la barrière ; le village de Gœgnies-Cauchie ; le village de Granglise avec le château ; la ville de Hal, le château de Schembecq ; le hameau de Brethout ; le château de Vliringhe, la Seigneurie d'Ottignies ; le fief de Warwembrouck, la cense de Scaissinghen, la justice de Hal ; le village d'Harchies, le château, le moulin, la Seigneurie et la cense de Préau, la Seigneurie d'Imberchies ; le village d'Harmignies, le moulin, la Seigneurie et le château de Beugnies ; le village d'Harveng avec le château et le moulin ; le village d'Havay, le hameau d'Iby, le hameau Bonnet, le hameau du Bois-Bourdon ; le bourg d'Havré, le château, le moulin, le prieuré de Saint-Antoine, la chapelle et bénéfice de Bonvouloir, la Seigneurie et la cense de Beaulieu, la Seigneurie et la cense du Foyau ; le village d'Hautrage, le moulin, la Canardière, la tenure de Dibihan, la chapelle de l'Hôpital, le couvent des Sœurs Grises ; le village d'Haynin avec le château ; le village d'Hensies, la Malmaison, le Calvaire ; le village d'Herchies, le château, le hameau de Vaqueresse, le moulin, le fief et la cense de Grez ; le village de Hornu ; celui d'Horrues avec le hameau et le moulin de Belle Croix, le hameau et le moulin d'Horruette, la Seigneurie et le château de l'Eclatière ; le village d'Hyon, le hameau et la chapelle de Frâne, la foulerie Jonnart, le moulin au Bois, le moulin Saint-Pierre ; le village de Jemappes, le moulin, la tenure, le pont des Postes, la Seigneurie et le château de Lamotte ; le village de Jurbise, la grande Mairie, le moulin ; le bourg de Lens, le hameau d'Oillies, le hameau de la Bruyère et du Plantin, les Trinitaires, la chapelle Saint-Joseph, le Calvaire, le moulin ; le village de Louvignies-lès-Soignies, le château, le moulin ; le village de Maisières, la fontaine de la Valière ; le village de Masnuy-Saint-Jean, l'Hermitage, le moulin, la Seigneurie et château de Raduez ; le village de Masnüy-Saint-Pierre, le château, le moulin ; le village de Mesvin, le pont du Prince.

La ville de Mons et ses environs, savoir : Hors la porte de Bertaimont : le Tour à la mode, les moulins. Hors la porte d'Havré : Sainte-Barbe, le Dieu de Pitié, la maison de Saint-Barthélemy, la Belle Maison, la Barrière, la maison du Prophète, la Justice des Trois Pucelles. Hors la porte de Nimy : les Tuilleries, la fontaine de l'Aulnoit. Hors la porte du Rivage : Versailles, la tenure de Cuesme.

Le village de Montignies-lès-Lens, le hameau de Vivier Roland et la Barrière, le hameau de la Bruyère des Onze villes; le village de Montignies sur-Rocq, le château; le village de Montrœul-sur-Haine, le château, la tenure; le village de Marchipont; le village de Naast, la Seigneurie d'Ottignies; la Seigneurie et cense de Maurage, la Seigneurie de la Court-au-Bois, le moulin, l'Hermitage; le village de Neufmaison et le hameau de Bitry; le village de Neuvilles-lès-Hensies, les Sartis, la tenure; le village de Neuvilles-lès-Soignies, la Seigneurie de Bagenrieux, la Seigneurie de Fellignies, la Seigneurie de Godimont, la cense de Cambron, les deux moulins; le village de Nimy, le moulin, la chapelle Notre-Dame de Conception, la platinerie Senault; le village de Noirchain, le château; le village de Nouvelles avec le château; le village d'Obourg, la chapelle Saint-Macaire, le château de Warton, le moulin; le village d'Onnezies, le château, le moulin, le hameau d'Autreppe, la Seigneurie et château de Rampemont; le village de Paturage, le moulin; le bourg de Pommerœl, le pont de la Haine, le moulin, la cense de Crepin, la cense de Castillon; le village de Quaregnon, la Seigneurie de Flénu, le hameau du Rivage, la tenure; le village de Quévy-le-Grand, le château et Seigneurie de Warelles, le fief et cense de Gontrœl, la cense du Lombray, la cense de Nevergies, le Pont-de-Pierre; le village de Quévy-le-Petit, la Seigneurie de Beaumeteau, le château et Seigneurie du Bosqueau, le fief et cense du Petit-Cambray; le bourg de Quiévrain, la cense du Saulçoit, le Pont, le moulin, le hameau de Petit-Quiévrain, la barrière; le village de Quevaucamps, le hameau de Paturage, le Grand et Petit Fayt, le Meurimaret; le village de Roisin, le château; le moulin, le hameau de Meaurain, la cense de Beauregard, la Houlette; le village de Sars, le moulin, la cense de la Bruyère, l'Alouette; le village de Saint-Symphorien, le château, la cense de la Commanderie, la cense du Sart, Saint-Pierre-Martyr; le village de Sirault, la prévôté de Saint-Amand, le hameau du Moulin à papier, le hameau du Petit-Sirault, le hameau de Potteries; la ville de Soignies, les Capucins, l'Hôpital et Sœurs Grises, l'Hermitage, le hameau des Carrières, le hameau de Coulbray, le faubourg de Braine et la Barrière, le faubourg de Neubourg, la chapelle; le village de Spiennes, le moulin, le hameau du Petit-Spiennes, Malplaquet et la Barrière le village de Thieusies, le château de Saint-Paul, le moulin, le hameau de la Saisinne; le village de Thulin, le moulin, la tenure; le village d'Ugie, la Seigneurie de Colfontaine, la maison et le bois l'Evêque; le village de Ville-lès-Pommerœul, le château, le bois de Ville; le village de Villerot, la cense de Werchin; le village de Warquignies, le château; le village de Wasmes, la cense de la Court-à-Wasmes, le moulin de Radeau; le hameau de Wasmiœl, la chapelle, la tour Saint-Ghislain, la barrière et le village de Wihéries avec la cense de la Court à Wihéries.

(Archives de l'Etat à Mons. *Liste alphabétique des Prévôtés, Châtellenies et Baillages dressée à la demande faite à Messieurs les Députés des Etats de Hainaut par Lettres du Conseil Privé de Sa Majesté l'Impératrice Douairière Reine Apostolique de Hongrie et de Bohème, etc., etc., datées de Bruxelles, le 21 mars 1772.*)

Le prévôt et le lieutenant-prévôt furent, sous l'ancien régime, des officiers de justice à la nomination du souverain. (DE BOUSSU, *Histoire de Mons,* p. 20 et ss.) On peut déterminer leurs attributions par le

sommaire des archives de la prévôté (L. Devillers, *Notice sur le dépôt des Archives de l'Etat à Mons 1871*, p. 68). Ce sommaire renseigne les procès civils et criminels et des pièces relatives aux arrêts et rencharges, aux saisies, aux confiscations, à la levée des impôts dans les communes du ressort, aux prestations militaires en temps de paix et de guerre et aux travaux pour la construction des fortifications de Mons. (Cfr. A. Pinchart, *Souvenirs historiques sur les archives des anciennes institutions judiciaires du Hainaut*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. XIV, n° 1. Voir aussi : Faider, *Coutumes du pays et comté de Hainaut*, t. II, 131).— Le Prévôt et le lieutenant-prévôt étaient des magistrats judiciaires qui, en matière répressive, avaient des attributions très étendues; ils ordonnaient la détention des prévenus dans la prison prévôtale. (F. Hachez, *Les Prisons de Mons sous le régime français*, dans *Ann. du Cercle archéologique de Mons*, t. XXV, p. 287) (1).

La charge du prévôt et du lieutenant-prévôt était réglée par le privilège de Jacqueline de Bavière de 1428 et par la charte générale du Hainaut, ch. XIV, art. 1 à 6. — (Cfr. *Archives générales du Royaume, Conseil privé*, carton n° 899, *Administration de Mons*, n° 900.)

Ils devaient prêter, à Sainte-Waudru, entre les mains du Grand-Bailli de Hainaut, représentant le souverain, le serment suivant :

« Sire Prevos (ou Lieutenant Prevos) chi jures sur les Saintes Evangiles qui chi sont, et sous le benoitte affique qui chi est, que l'Eglise Madame Sainte-Waudru de Mons, les Personnes d'icelli, les Biens, les Lettres, leurs Chartes, les Privilèges, les Franchises, les Libertés et les anciennes coûtumes de cheens approuvées vous warderez et tenres bien et loyaument à vos povoir, si vous ait Dieu et ses Saints, chi et tou li autres et ensi vous le jures. » (de Boussu, *Histoire de Mons*, p. 21).

Les trois ordres, c'est-à-dire le clergé, la noblesse et le tiers-état, procédaient à leur élection (La Croix, *Inventaire des archives des états de Hainaut*, 1852, p. 94.)

Dominique de Behault obtint le 26 avril 1726, de l'empereur Charles VI, des Lettres de noblesse avec modifications dans ses armoiries. Il peut paraître anormal de voir octroyer à Dominique de Behault des Lettres de noblesse, alors qu'il est prouvé que ses

---

(1) Le sceau de la prévôté de Mons a été publié dans la *Revue de numismatique belge*, 2me série, t. II.

ancêtres en faisaient partie dès le XIVe siècle, mais le cas s'est produit fréquemment, soit que la situation nobiliaire de la famille fût tombée dans l'oubli, soit que les intéressés eussent désiré se couvrir, par l'octroi d'une faveur du souverain, d'un " lustre „ *personnel.* Ce fut le cas notamment dans la famille de Boussu, de Mons. (Cfr. ARMAND de BEHAULT de DORNON, *Histoire généalogique de la famille de Boussu de Mons,* dans *Ann. du Cercle archéologique de Mons,* XXII.)

Voici le texte des patentes de Noblesse octroyées à Dominique de Behault :

Charles, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours auguste, roi de Germanie, de Castille, de Léon, d'Arragon, les deux Sicilles, de Hièrusalem, d'Hongrie, de Bohème, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Navarre, de Grenade, de Tolede, de Valence, de Gallice, de Majorcque, de Séville, de Sardaigne, de Cordoue, de Corsicque, de Murtie, de Jaen, des Algarbes, d'Algesire, de Gibraltar, des isles de Canarie, des Indes tant orientales qu'occidentales, des isles et terre ferme de la mer Océane, archiduc d'Autriche; duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, de Stirie, de Carinthie, de Carniole, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, de Wurtemberg et Teck, de la haute et basse Silésie, d'Athènes et de Néopatrie; prince de Souabe; marquis du Saint-Empire, de Bourgan, de Moravie, de la haute et basse Lusace; comte d'Halsbourg, de Flandres, d'Artois, de Tirol, de Barcelone, de Ferrete, de Kybourg, de Garice, de Roussillon et de Cerdagne, palatin du Hainaut et de Namur, landgrave d'Alsace, marquis d'Oristan et comte de Goccano, seigneur de la marché d'Esclavonie, du Port-Naon, de Biscaye, de Molines, de Salins, de Tripoli et de Malines; dominateur en Asie et en Afrique. A tous ceux qui ces présentes verront ou lire ouïront, Salut!

De la part de nostre cher et bien aimé Dominique de BEHAULT, lieutenant prévôt de la ville de Mons, licencié ès loix, avocat au Conseil souverain d'Haynaut, et receveur général des vingtièmes de ladite province, nous a esté remontré qu'en qualité de lieutenant prévôt de Mons, il auroit eu l'honneur de nous servir en faisant fournir par les ordres ordinaires les chariots de vivres et de munitions, comme aussi les pionniers que l'on auroit demandé sur la prévôté de Mons, dans toutes les campagnes et siéges que nos armes auroient faits auxdits Pays-Bas (1) ce qu'il auroit aussi fait pendant le règne de Charles second de glorieuse mémoire (2),

---

(1) Entre autres à l'occasion du siége de Mons de 1709 : " Après avoir défait à Malplaquet, le 11 septembre 1709, l'armée française commandée par le maréchal de Boufflers, les alliés conduits par le prince de Hesse, le prince Eugène de Savoie et le duc de Marlborough, vinrent camper sous les murs de Mons. Le siège commença dans la nuit du 25 au 26 septembre; après vingt-quatre jours de tranchée, la ville capitula et le 27 octobre, les Français sortirent de la place. „

(2) Entre autres à l'occasion des sièges de Mons de 1678 et 1691 : Siège de 1678 : Le maréchal de Luxembourg bloqua étroitement Mons. Les bourgeois soutinrent vaillamment la place. Mais bientôt le prince d'Orange arriva vers la ville. Une bataille s'engagea à Casteau-lez-Saint-Denis et les Français levèrent le siège. —

que le remonstrant auroit toujours vécu fort honorablement dans tous ses emplois sans avoir jamais exercé aucune roture, étant aussi allié à plusieurs familles nobles, ainsy qu'il nous a fait conster par des documents authentiques. Et comme il ne souhaiteroit rien tant que de continuer avec le même zèle, fidélité et attachement de notre service et d'animer d'autres, même ses parents, amis et alliés à suivre son exemple, comme aussi de soutenir sa famille avec plus de lustre au moyen de quelque grâce et mercède, il nous a très humblement supplié de l'annoblir avec ses enfans et postérité mâles et femelles, nez et à naître de mariage légitime, et sur celui faire dépescher nos lettres patentes en forme düe. Sçavoir faisons que nous, ce que dessus considéré, et ayant favorable égard à la supplication du remontrant, avons de notre certaine science, grâce, libéralité, pleine puissance et autorité souveraine pour nous, nos hoirs et successeurs audit Dominique de Behault, ensemble à ses enfans et postérité, mâles et femelles, nez et à naître de léal mariage, accordé et octroyé, accordons et octroyons par ces présentes le tiltre et degré de noblesse, voulant et entendant que lui, sesdits enfans et postérité et les descendans d'iceux joissent et usent doresenavant comme gens nobles en tous et quelconques leurs faits, àctes et besognes, des honneurs, franchises, prérogatives, prééminences, privilégés, libertéz et exemptions de noblesse, tout ainsy et de la même forme et manière comme usent et sont accoutumés d'user les autres nobles par toutes nos terres et seigneuries, signamment en nos Pais-Bas, et qu'ils soyent tenus et réputez pour nobles en toutes places et lieux, soit en jugement ou hors d'icellui, et qu'ils soyent et seront capables d'avoir estats ou dignitez soit de chevalerie ou autres, et qu'ils puissent et pourront en tous tems acquérir, avoir et posséder places, terres et seigneuries, rentes, revenus, possessions et autres choses mouvantes de nos fiefs et arrière-fiefs et tous autres nobles tènemens et les reprendre de nous ou d'autres seigneurs féodaux de qui ils seront dépendans. Et si aucunes des choses suscites ils ont désià acquises, les tenir et posséder sans être contraints de les mettre hors de leurs mains; à quel effet nous les habilitons et rendons suffisans et idoines, faisant en outre vers nous et nosdits hoirs et successeurs les devoirs pertinens, selon la nature et condition d'iceux fiefs et biens acquis ou à aquérir et la coutume du pais où ils sont situez; et afin que l'estat de noblesse dudit Dominique de Behault et de sesdits enfans et postérité soit d'autant plus notoire, nous leur avons accordé et permis, comme leur accordons et permettons qu'ils et chacun d'eux et leur postérité de léal mariage puissent et pourront doresenavant et perpétuellement en tous et quelconques leurs faits, gestes et autres actes licites et honêtes, avoir et porter les armoiries qui sont : *un écu au fond d'azur avec deux fasces d'or, chargé d'un lion léopardé armé d'une épée d'or, heaume au naturel, hachemens d'or et d'azur, et pour cimier : un lion naissant de l'écu*, en la forme et manière qu'icelles armoiries sont peintes et figurées au milieu de

---

Siège de 1691 : Une formidable armée française, sous les ordres de Louis XIV, vint assiéger Mons... (Voir pl. 17.) La place se rendit le 9 avril 1691. Mais la paix de Ryswick (20 septembre 1697) obligea les Français à évacuer la ville et à la rendre aux Espagnols. Le 6 février 1701, pendant la guerre de la Succession d'Espagne, les Français s'emparèrent inopinément de la ville de Mons.

ces présentes. (Voir pl. 18). Si en chargeons à nostre très chère et très aimée sœur la Sérénissime Archiduchesse Marie-Elisabeth, nostre Lieutenante et nostre Gouvernante générale de nos Pais-Bas et donnons en mandement à nos très chers et féaux, ceux de nos Conseils d'Estat et Privé, président et gens de nostre Conseil de Haynaut, ceux de nos Domaines et Finances, président et gens de nostre Chambre des Comptes et à tous autres nos justiciers, officiers et sujets, présens et autres à venir, leurs lieutenans et chacun d'eux endroit soy et sicomme à lui appartiendra, qu'étant par lesdits de nos comptes bien et deuement procédé, (comme leur mandons de faire) à l'intérinement, vérification et enregistrature de ces présentes, selon leur forme et teneur, ils fassent, souffrent et laissent ledit Dominique de Behault, sesdits enfants et postérités mâles et femelles, nez et à naître de léal mariage, de cète nostre présente grâce, octroy, annoblissement et de tout le contenu de cesdites présentes plainement, paisiblement et perpétuellement jouir et user, sans leur faire, mettre ou donner, ni souffrir être fait mis ou donné aucun trouble, destourbier ou empeschement en manière que ce soit, car ainsy Nous plaist il; pourveu que, dans l'an après la date de cètes, icelles soyent présentées à nostre dite Chambre des Comptes à Bruxelles, à l'effet de ladite vérification et intérinement, comme aussi dans le même terme à nostre premier roy d'armes ou autre qu'il appartiendra, en conformité et aux fins portez par le 15e article de l'ordonnance décrétée par feu l'archiducq Albert le 14 décembre 1616 au sujet du port des armoiries, timbres, titres et autres marques d'honneur, à peine de nullité de cète notre présente grâce; ordonnant à notredit premier roy d'armes ou à celui qui exercera son estat, ensemble au roy ou hérault d'armes de la province qu'il appartiendra de suivre en ce regard ce que contient le règlement fait par ceux de notre susdit Conseil Privé le 2 octobre 1637 au sujet de l'enregistrature de nos lettres patentes touchant lesdites marques d'honneur, en tenant par nosdits officiers d'armes respectivement notice au dos de cètes. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tousiours, nous avons signé ces présentes de notre main et à icelles fait mettre notre grand seel. Donné en notre ville et résidence impériale de Vienne et Autriche, le 26e jour du mois d'avril l'an de grâce 1726 et de nos règnes, de l'Empire Romain le 15e, d'Espagne le 23e et de Hongrie et Bohème aussi le 15e. Etoit paraphé P. de Carda Pt vt.

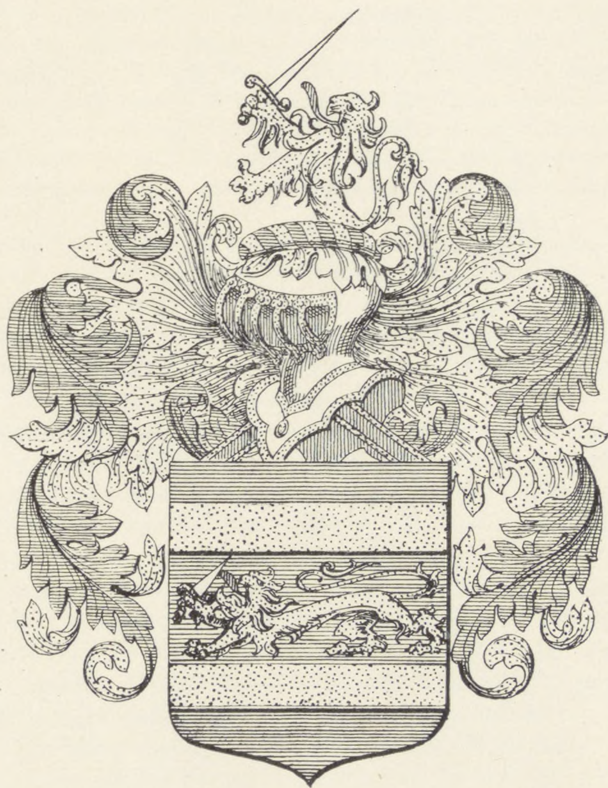
(Signé) Charles.
Par ordonnance de Sa Majesté,
(Signé) A. F. de Kiers.

Au dos est escrit : ces lettres patentes sont intérinées selon leur forme et teneur par les Présidents et gens de la Chambre des Comptes de S. M. I. et C. et de leur consentement enregistrées aux registre des chartes y tenu, commençant le 3 avril 1721, fol. 241 et ensuivant le 16 août 1726, nous présent. (Signé) J. B. J. de Fraula, G. J. Vandermerre et Philippe de Sourdeau.

(*Archives générales du Royaume. — Chambres des Comptes. —* Registre n° 842, f° 241 et ss.)

Ces Lettres de noblesse sont en possession de M. Arthur de Behault-de Schiervel (voir plus loin : Branche de Gand).

Des copies de l'époque ou postérieures, existent dans la Bibliothèque de la



Pl. 18. — Armoiries primitives de la famille de Behault modifiées par Charles VI, empereur d'Autriche.

Chambre héraldique de Belgique. — Diplômes 1724-1726, p. 411. — Registre n° 136. — Lettres patentes : litt. I, Tome VIII, f° 1. — Reg. n° 136, litt. E, t. V, f° 131. — Reg. n° 136, litt[a] 5, t. XVIII, f° 39. — Reg. n° 295, f[os] 399 à 412.

Elles sont aussi publiées ou signalées dans GOETHALS, *Dict. de la Noblesse*, t. I. — POPLIMONT, *La Belgique héraldique*, t. I. — STROOBANT, *Notice sur les Seigneurs de Tyberchamps*. — DE VEGIANO, *Nob. des Pays-Bas*, t. II, p. 712. — *Annuaire de la noblesse de Belgique*, par le B[on] DE STEIN (lire B[on] OSCAR DE T'SERCLAES), 1884, pp. 47-48. — *Armorial belge* de STEIN, litt[a] B, p. 281. — RIETSTAP, *Armorial général des familles nobles et patriciennes*, (dans les 2 éditions). — *Liste de noblesse, chevalerie et autres marques d'honneur depuis 1659 jusqu'à 1762*, pp. 92 et 93, etc.

On aura remarqué que les armoiries de Dominique-Jacques-Louis de BEHAULT ont été modifiées par Charles VI. Au lieu des armoiries primitives qui étaient d'*azur à trois fasces d'or*; cimier : *un cygne essorant issant d'argent*, la fasce du milieu a été supprimée et remplacée par *un lion léopardé d'or tenant de la dextre, une épée haute au naturel garnie d'or* ; cimier : *un lion naissant de l'écu.*

Ce lion armé d'une épée est celui qui figurait sur le sceau de l'État noble du Comté de Hainaut; sa présence dans les armoiries de la famille de BEHAULT, ne pouvait donc qu'honorer beaucoup celle-ci. (Concernant le sceau de l'Etat noble, voir E. PRUD'HOMME, *Les Sceaux, leur origine, leur usage dans le Hainaut*, 1881, p. 21.)

Dominique-Jacques-Louis de BEHAULT mourut à Mons, le 26 novembre 1734. Il avait épousé, dans cette ville, le 23 août 1696, sa cousine Catherine-Isabelle-Joseph du Bois (*D'argent à l'arbre terrassé de sinople.* Cimier : *l'arbre de l'écu*) (1), née à Mons, le 18 juin 1667, y décédée, le 7 décembre 1710, fille de Pierre-Joseph-Jean, greffier de prévôté de Mons (2) et de Marie-Madeleine de BEHAULT (voir plus loin : branche donnée par Laisné). D'après l'acte d'état-civil, Dominique-Jacques-Louis de BEHAULT obtient dispense pour épouser Catherine du Bois, parce qu'elle était sa cousine au 3[e] degré par les d'Ernelle et par sa mère, Marie-Madeleine de Behault.

---

(1) Cette famille a fourni un abbé, de 1745 à 1750, à l'Abbaye des Ecoliers, à Mons. (G. DECAMPS, *Hist. des Écoliers*, p. 148 du tiré à part.) Elle a donné aussi des échevins à Mons : Collart, en 1464; Jacques, en 1587, 1592. — Cfr. *L'Ind nobiliaire de Belg*, pp. 80-81. — GOETHALS, *Miroir des N. N.*, t. I, p. 21, 24, 40; t. II, 25, 92, 147, 154; t. III, p. 46, 47, 124. — CARPENTIER, *Hist. du Cambresis*, p. 173, 207, 268. — de BOUSSU, *loc. cit.*, donne : Gérard du Bois, curé de Saint-Nicolas, en 1559. — Parmi les chanoines de Saint-Germain : Jean, 1354; Michel, 1457; Jean, 1469; Gérard, 1555; Jérôme, 1634. — de RAADT; *loc. cit.*, t. I, p. 275 : sceaux de 1586, 1624.

(2) Pour leurs fonctions, voir FAIDER, *Coutumes du pays et comté de Hainaut*, t. II, 325 et ss.

Dont naquirent les enfants suivants :

1° Pierre-Joseph de Behault, baptisé le 27 juin 1697, chanoine du Chapître de Saint-Germain, à Mons, en 1732, par résignation de son oncle Nicolas-François de Behault. Il occupa ces fonctions pendant trente-cinq ans et remplit aussi celles d'écolâtre.

Voici ce que dit de lui Ernest Matthieu (*La Prévoté des églises de Mons*, dans *Ann. de l'Acad. roy. d'arch. de Belg.*, LXII, 6e série, t. II, p. 173) : " Pierre-Joseph de Behault, chanoine, fut désigné comme écolâtre de Saint-Germain, le 4 janvier 1732. „

Il mourut en 1767 et fut inhumé au chœur de Saint-Germain (lieu de sépulture réservé aux bienfaiteurs de l'église) sous une pierre (Voir pl. 19), ornée de ses armoiries, de ses insignes sacerdotaux et portant l'inscription suivante :

D. O. M.

Tombeau de Pierre-Joseph de Behault, écuyer, chanoine écolatre de cette église, décédé l'an 1769, agé de 72 ans.

Son assiduité aux saints offices, son zèle pour la décoration du temple du Seigneur, sa charité envers les pauvres et son affabilité, sont les précieux monuments de sa mémoire et les titres qui lui donnent droit a nos suffrages et aux biens immortels.

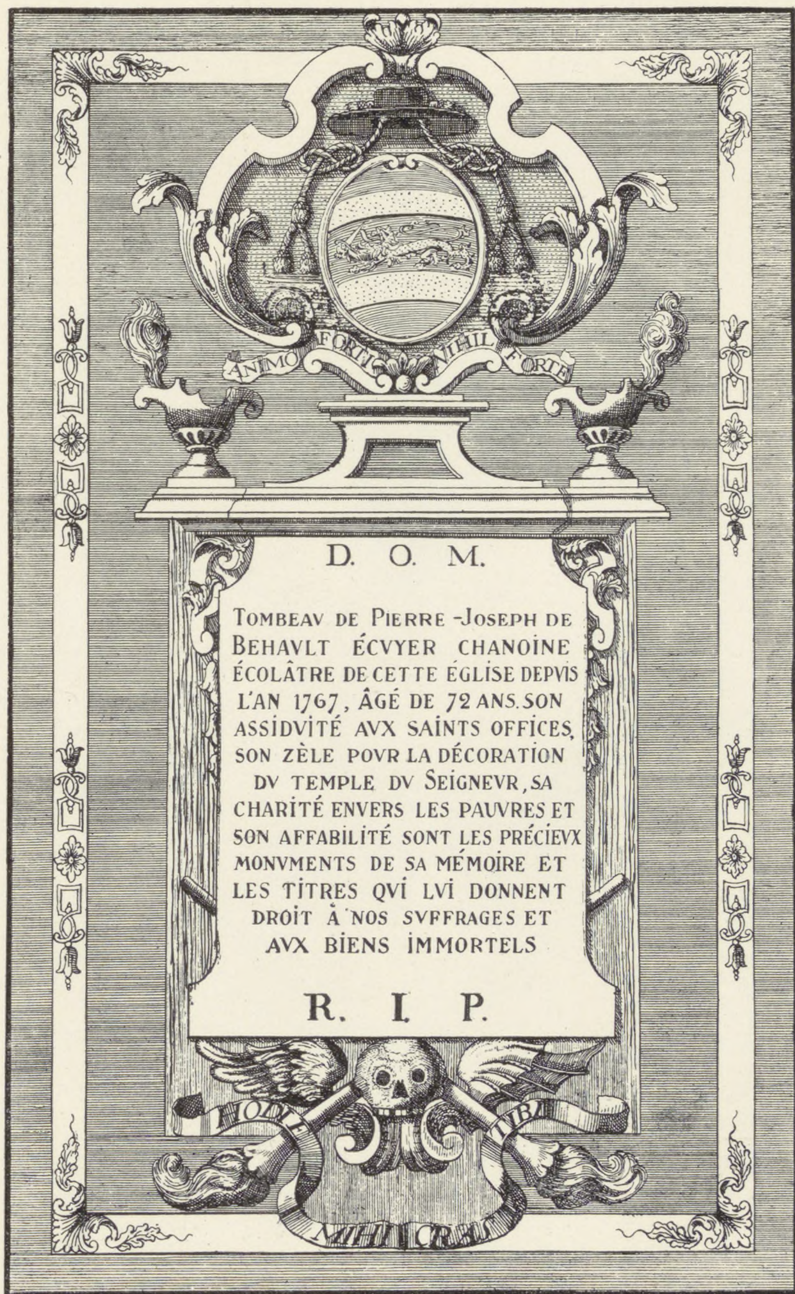
R. I. P.

(de Boussu, *Hist. de Mons*, p. 29 et ss. et 350. — Devillers, *L'anc. église collégiale et paroissiale de Saint-Germain*, dans *Ann. du cerc. arch. de Mons*, III, 21-112. — L. Devillers, *Inscriptions sépulcrales recueillies dans l'église de Saint-Germain*, à Mons, n° 230. — Er. Matthieu, *La prévôté des églises de Mons*, dans *Ann. de l'Académie royale d'arch. de Belg.*, LXII, 6e série, t. II, p. 116.)

2° Nicolas-François de Behault, qui suit.

3° Marie-Catherine-Ursule de Behault, baptisée le 28 septembre 1699.

4° Jean-François de Behault, baptisé le 28 octobre 1700, mort le 13 novembre 1765, au château de Moncoureur (Voir pl. 23), à Ghlin, fut enterré dans le caveau de la famille de Behault. Ce caveau forme la crypte d'une grande chapelle sépulcrale, située dans le cimetière de l'église de Saint-Martin, à Ghlin. Cette chapelle (Voir pl. 22) mesure 4m50 de longueur sur 5m50 de largeur et 5m45 de hauteur; elle contient un bel autel et trente personnes peuvent aisément y prendre place pour y entendre la messe. Dans le mur de gauche est l'entrée de la crypte; dans le mur de droite se trouvent



Pl. 19. — Pierre tombale de P.-J. de Behault.



D. O. M.
Ci-devant repose le corps de Jean-François
de Behavlt, ecvier et fils de Dominiqve-Lovis
Lievtenant-Prévost des Villes, Terres et
Prévosté de Mons, décédé à Glein en célibat
le 13 9bre 1765, agé de 65 ans, ov il a
donné pendant sa vie des marqves
de piété envers Diev et de
charité envers les pauvres
priez Diev povr son
âme
R.I.P.

Pl. 20. — Pierre tombale de J.-F. de Behault.

enchassées deux pierres tombales : la première est celle de Jean-François de Behault. (Nous parlerons plus loin de la seconde portant plusieurs inscriptions.)

La pierre tombale (Voir pl. 20) de Jean-François de Behault est ornée de ses armoiries et porte l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Ci-devant repose le corps de Jean-François de Behault, écuier et fils de Dominique-Louis (1), Lieutenant-Prévost des Villes, terres et Prévosté de Mons, décédé a Glein, en célibat, le 13 novembre 1765, agé de 65 ans, où il a donné pendant sa vie des marques de piété envers Dieu et de charité envers les pauvres.

Priez Dieu pour son ame.

R. I. P.

(J. Petit, *Notice sur le village de Ghlin,* dans *Annales du Cercle archéologique de Mons,* 1669, p. 172.)

5° Dominique-Philippe-François-Joseph de Behault, baptisé le 5 décembre 1701, religieux prémontré à l'abbaye de Bonne-Espérance.

" L'abbaye de Bonne-Espérance de l'Ordre de Prémontré, située à Villereille-le-Brayeux, près de Binche, fut fondée vers l'an 1126 ou 1127, d'abord dans l'alleu de Ramegnies (paroisse de Merbes-Sainte-Marie), puis à Sart-Richevin, domaines qui avaient été cédés aux Prémontrés par Rainard, seigneur de Croix. En 1127, Buchard, évêque de Cambrai, vint à Sart, bénir le cimetière du nouveau monastère. Diverses circonstances forcèrent les religieux à quitter cet endroit et à s'établir dans un alleu à Vellereille, que le même seigneur leur avait également cédé. Cette translation s'effectua probablement vers l'an 1130. " (D. Ursmer Berlière, O. S. B., *Monasticon belge,* t. I, pp. 392-393. — Cfr. Ph. Brasseur, *Orig. omnium Hann. Cœnob.*, Mons, 1650. *Bona Spes B. Mariæ.*)

C'est la seule abbaye du Hainaut qui, à titre de bâtiment, ait survéeu à la Révolution française. En 1830 on y établit un séminaire et une école normale pour la formation des instituteurs. L'église de ce monastère, commencée en 1770, par Adrien Houze, 45e abbé, fut terminée en 1776, par l'abbé Jérôme Daublain, d'après les plans de l'architecte Dewez. Le cloître du style ogival, est fort beau. Les armoiries de l'abbaye de Bonne-Espérance sont *D'azur, à la bordure de gueules à la crosse épiscopale mise en pal et accompagnée de quatre étoiles d'or.*

(Th. Bernier, *Dict. géogr., etc., du Hainaut,* p. 593.)

---

(1) Les prénoms étaient suivant l'acte de naissance : Dominique-Jacques-Louis.

6° Philippe-Aubert de Behault, baptisé le 24 novembre 1703.

7° Emmanuel-Ignace-Joseph de Behault, dont descendent les de Behault de Dornon. (Voir XV *bis*).

8° François-Alexandre de Behault, baptisé le 16 janvier 1708.

9° Christine-Thérèse-Joseph de Behault, baptisée le 22 avril 1710.

Branche de Gand.

XV. Nicolas-François de Behault, licencié ès lois, avocat au Conseil souverain du Hainaut, homme de fief du comte de Hainaut, le 14 février 1718 (*Reg. préc.*, XVIIIe siècle), receveur des vingtièmes de la ville de Mons (L. Devillers, *Inv. anal. des Arch. des Etats de Hain.*, t. III, p. 56, n° 287, et p. 85, n° 246). Il fut nommé en 1735, en remplacement de son père, aux hautes fonctions de lieutenant-prévôt des villes, terres et prévôté de Mons, qu'il occupa pendant 28 ans (1735 à 1764). Baptisé le 1er juillet 1698, il épousa à Sainte-Waudru, le 16 août 1726, Célestine Desmanet d'Erquennes (1) (*De gueules au lion d'or, armé, lampassé et couronné d'azur, à la bordure d'argent chargée de huit flammes au naturel.* Cimier : *le lion de l'écu naissant*), morte à Mons, le 26 avril 1764, fille de Pierre-Octave Desmanet d'Erquennes, seigneur de Boussu lez-Walcourt, et de Jeanne-Françoise de Barbançon dite de Boussu, dame d'Erquennes, Fontenelle et Froidefontaine, d'une famille alliée à des lignées princières (2).

Nicolas-François de Behault mourut à Mons, le 17 février 1775 et fut inhumé à côté de sa femme, à Sainte-Waudru, sous une pierre (Voir pl. 21) portant leurs armes et l'inscription suivante :

D. O. M.

Icy reposent les corps de Nicolas-Francois de Behault, écuier et prévost-lieutenant de Mons, décédé le 17 de février 1775, et de madame Célestine Desmanet, son épouse, décédée le 26 d'avril 1764.

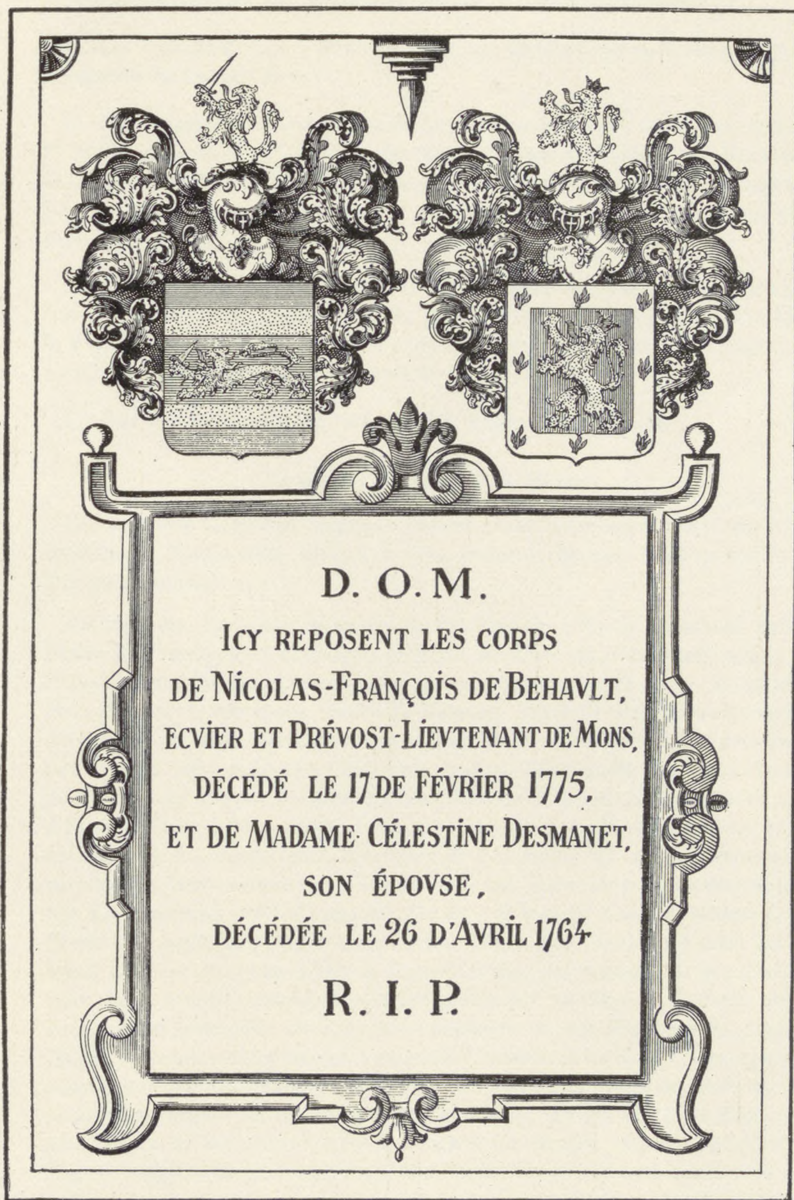
R. I. P.

(Devillers, *Inscription sépulcrales recueillies à Sainte-Waudru*, n° 73. — de Stein. *Ann.* 1850, p. 18, et 1852, p. 140-141. — Vegiano, *loc. cit.*, II, 385. — Gachard, *Inv. des arch. gén. du Roy*, II, p. 217, n°s 9913, 9918 et 15180.)

---

(1) Vegiano, *Nobil.*, *des Pays-Bas*, II, 385. — Cfr. de Stein, *Ann. de la Nobl. de Belg.*, 1850, p. 76, 1888, p. 160-168 où l'on trouve la généalogie des Desmanet, de Patoul, *La nobl. belg.*, *1891*, p. 599. — Bibl. hérald., mss. n° 115, p. 95.

(2) Voir Bibl. roy. mss. n° 5685, vol. VIII, p. 138; t. I, n° 5711, vol. I; p. 80, 108, 194, 198; n° 18204, p. 143 et tous les généalogistes hennuyers anciens.



Pl. 21. — Pierre tombale de N.-F. de Behault et C. Desmanet.

Voici un résumé de la généalogie de la famille Desmanet :

I. Jean Desmanet, maître de forges et mayeur de Chastré près Waicourt, épousa Marguerite de Colnet. Dont :

II. Jean Desmanet, aussi maître de forges, épousa Barbe du Moustier, dont : 1° Jean, qui suit. — 2° Martin, tige des seigneurs d'Ahérée et de Biesme. — 3° Gérard, marié à Ursule de Mestallart. — 4° Pierre, auteur des seigneurs de Boussu, auxquels se rattachent ceux d'Erquennes, de Sanis, de Grignard et de Boutonville.

III. Jean Desmanet (1673) épousa Françoise de Mestallart, dont : 1° Maximilien qui suit. — 2° Marguerite, mariée en 1668, à Martin Desmanet, seigneur d'Ahérée. — 3° Marie, mariée en 1648, à Alexandre de Maleingreau, seigneur de la Saulx, bailli portatif des villes, terre et principauté de Chimay.

IV. Maximilien Demanet épousa, en 1681, Marguerite de Braine.

Seigneurs d'Ahérée et de Biesme.

III *bis*. Martin Desmanet, seigneur d'Ahérée, maître de forges, anobli par lettres patentes du 27 juin 1660, épousa en 1624, Anne de Bruges. Voici un extrait des lettres de noblesse :

Philippe, etc. De la part de nostre cher et bien-aimé Martin Desmanet, natif de nostre pays de Haynaut et maistre de forges en nostre pays de Namur, nous a esté remonstré que feu Jean Desmanet, son père, aussy maistre de forges, et ung aultre Jean Desmanet, son ayeul, maire de Chastret, auroient toujours vescu en gens d'honneur, de leurs facultez et revenus, en bons catholiques, ayant comme tels fait diverses belles et pieuses fondations, tant en l'église dudit Chastret qu'en celle de Virelles, au moyen de diverses chapelles qu'ils y auroient fait bastir et de diverses messes qu'il y auroient fondé et doté, comme le manifestoient encore aujourd'huy les monuments, épitaphes et ornements qui s'y trouveroient où paroitroient leurs armoiries de temps immorial, a scavoir un escu *de gueules au lion d'or couronné, armé et lampassé d'azur, à la bordure d'argent, chargée de huit flammes au naturel*, timbre ouvert, grillé, liséré d'or; cimier *un globe* ou *une bombe d'argent creventée et hors de laquelle sortent des flammes*, et que d'ailleurs ceux de la famille Desmanet seroient ailliez par mariage à diverses nobles, anciennes et principales maisons non seulement de nos dits Pays-Bas, mais de l'Italie, s'y comme entre aultres, à celles de Tamison et de Colnet, mesme qu'une cousine germaine du remonstrant auroit esté mariée au comte de Montecuculi, à présent gouverneur de nostre ville d'Armentières, en nos dits Pays-Bas; que le grand'oncle de sa femme, messire François de Bruges, doyen et chanoine de l'église collégiale de St-Aubin, cathédrale dudit Namur, en auroit esté si la mort ne lui en eust prévenu, comme se remarqueroit hors de son épitaphe contenant son éloge, et une fondation fort considérable qu'il auroit faite en ladite église ; jouit que le remonstrant au moyen de ladite profession, nous auroit rendu divers bons services en la fonte et au fournissement de plusieurs pièces de canon, balles,

mousquets, bombes et grenades pour l'usage de nos armées et de la meilleure défense et conservation de nos places frontières, en faisant aussy notablement valoir nos forest et bois, au moyen de celui qu'il auroit acheté de temps en temps, de nos domaines pour la concomption de ces dites forges; et d'autant qu'il désirerait bien se retirer en sa maison forte de Gerpinnes aud[t] Namur et conséquemment abandonner ladite profession pour y pouvoir vivre le reste de ces jours avec ses enfants, avec plus de lustre et d'honneur et y jouir des privilèges de la noblesse, il nous a très humblement supplié qu'en considération de ce qui dit a esté et particulièrement de ses dits services, nostre bon plaisir fust de l'anoblir et lui confirmant ses dites armoiries. Nous, etc...

Martin fut père de : 1° Jean, qui suit. — 2° Martin, qui suivra après la descendance de son frère.

IV. Jean Demanet épousa Marie-Anne de Mestallart, dont : 1° Martin-Alexandre, qui suit. — 2° Isabelle, femme de Charles Pelissonier, seigneur du Mazy, et de Monceau.

V. Martin-Alexandre Desmanet, seigneur de Sart-Saint-Eustache, acquit le 24 décembre 1700, de Jean-Théodore de Gozée, la seigneurie de Biesme la Colonaise. Né en 1675, il épousa, en 1694, Charlotte de Henry, dame de la Motte, et Marcinelle. Il y eut trois fils, morts célibataires.

IV *bis*. Martin Desmanet, seigneur d'Ahérée, mort à Gerpinnes, le 14 septembre 1696, épousa, en 1668, Marguerite Desmanet, dont il eut : 1° Maximilien qui suit.— 2° Charles, qui viendra après son frère.

V. Maximilien Desmanet, vicomte d'Ahérée, seigneur des Deux-Grueries, né le 12 février 1674, épousa Marie-Joseph Bruneau, dame du Châtelet.

V *bis*. Charles Desmanet, capitaine des dragons de France, né en 1677, épousa 1° Marie de Sire. — 2° Dorothée de Maleingreau de la Saulx. Du premier lit :

VI. Charles Desmanet, né en 1712, épousa : 1° Françoise Baillet de Merlemont. — 2° Isabelle de Colnet. — Du second lit : Charles, qui suit.

VII. Charles, vicomte Desmanet de Biesme, officier au régiment de Vierset, membre de l'ordre équestre de Namur, obtint le titre de vicomte, le 29 août 1824. Il avait épousé Marie de Zualart. Ils eurent : 1° Henriette, mariée au baron de Ponty de Suarlée, officier au service d'Autriche. — 2° Alexandrine, mariée à Charles de Zualart.— 3° Pierre, qui suit. — 4° Marie, mariée à d'Omalius d'Halloy, gouverneur de la province de Namur, célèbre géologue.

VIII. Pierre, vicomte Desmanet de Biesme, né en 1793, membre du congrès national de 1830, décoré de la Croix de Fer. Il laissa de sa femme Désirée van der Meere, fille du comte van der Meere de Cruyshautem, chambellan, membre de la première chambre des États-Généraux : 1° Louise, mariée au comte van den Steen de Jehay, secrétaire honoraire de Légation. — 2° Fréderic-Charles, qui suit :



Pl. 22. — Chapelle sépulcrale des de Behault, a Ghlin.

IX. Fréderic-Charles, vicomte Desmanet de Biesme, né en 1831, épousa Élisabeth Bernardaki, dont : 1° Eugénie, mariée au baron Snoy, capitaine au 1er régiment des guides. — 2° Madeleine, épousa le prince Barbiano de Belgiojoso d'Esté.

Seigneurs de Boussu et d'Erquenne.

III*bis*. Pierre Desmanet, 1637, épousa en 1652, Marie de Colnet, dont : 1° Pierre-Octave, qui suit. — 2° Jean, tige des seigneurs de Boulonville.

IV. Pierre-Octave Desmanet épousa en 1695, Jeanne-Françoise de Barbançon, dite de Boussu, dame de Fontenelle, Erquenne, Froidefontaine, fille d'Alexandre-François, seigneur de Fontenelle, et de Jeanne Auxpaix, dame d'Erquenne. Il releva Fontenelle au nom de sa femme, à Namur, le 16 décembre 1698, et testa à Mons, le 5 octobre 1720. Jeanne-Françoise décéda le 3 juillet 1713, à l'âge de 39 ans, et fut inhumée à Boussu où l'on voit son épitaphe ; elle laissait : 1° Jean-Alexandre qui suit. — 2° Jean-Octave, auteur del a branche des seigneurs d'Erquenne. — 3° Joseph-Onuphre, tige de la branche des seigneurs de Sains et de Grignard. – 4° Célestine, mariée en 1726, à Nicolas-François de Behault, lieutenant-prévôt de Mons, ci-dessus.

V. Jean-Alexandre Desmanet, seigneur de Boussu lez-Walcourt, Fontenelle, Froidefontaine, prévôt de la principauté de Brabançon, anobli en 1723. Il épousa, en 1726, Marie-Thérèse Ghobert. Sans hoirs.

V*bis*. Jean-Octave-Joseph Desmanet, seigneur d'Erquenne, maître de l'artillerie de Mons, anobli en 1723, épousa en 1727, Marie Malapert, dont : 1° Maximilien-Octave-Joseph, qui suit. — 2° Marie-Philippine, née en 1739, mariée en 1773, à Louis de Failly, seigneur d'Audignies, capitaine des grenadiers royaux.

VI. Maximilien Desmanet, seigneur d'Erquenne, né en 1729, épousa en 1764 Marie Lerond, fille du seigneur de Bois-Jacques et de Cathérine de Wolff, dont :

VII. Philippe Desmanet d'Erquenne, né en 1767, membre des Etats du Hainaut, épousa en 1797, Virginie Maghe, fille de Louis, bailli de Fontaine-l'Evêque, et d'Anne de Ninct. Ils eurent : 1° Eugénie, née en 1799, mariée à François de Haussy, ministre de la Justice, etc. — 2° Léocadie, née en 1802, mariée en 1836, à Bernard Lyon, conseiller, président à la Cour d'appel de Bruxelles.

VIII. Louis-François Desmanet d'Erquenne, né en 1800, épousa en 1841, Marie le Vieux de Droesbeke, dont : Marie-Louise-Pauline-Ghislaine, née en 1847, mariée en 1871, à Ernest Darrigade, créé comte romain par le pape Pie IX en 1871. Leur fille a épousé le comte Robert de Ribaucourt.

(Nous parlerons des Desmanet de Grignard alliés aux de Behault de Dornon et aux de Behault de Warelles, plus loin.)

Seigneurs de Boutonville.

IV*bis*. Jean Desmanet épousa Célestine Desmanet, dont :

V. Philippe-Gabriël, anobli par lettres patentes du 23 janvier 1725, épousa Caroline Jacquier de Boutonville, dont :

VI. Jean-Joseph Desmanet, né en 1734, épousa en 1782, Eulalie de Propper, dame de Boutonville, dont : 1° François, qui suit. — 2° Marie-Thérèse, mariée en 1813 à Joseph d'Espiennes, créé comte en 1822.

VII. François, baron Desmanet de Boutonville, membre de l'ordre équestre du Hainaut, baron en 1822, épousa en 1816, Marie de Bruyn d'Hovort, dont : 1° Octavie, née en 1818, mariée : 1° en 1837, à Léon, baron de Beeckman ; 2° en 1866, à Gustave, baron van Outheusden. — 2° Pauline, mariée en 1842, à Félix, comte de Pardieu, ancien page de Charles X. — 3° Albéric, né en 1825, attaché de légation, mort sans alliance, le 11 décembre 1880.

Reprenons l'histoire de la famille de Behault.

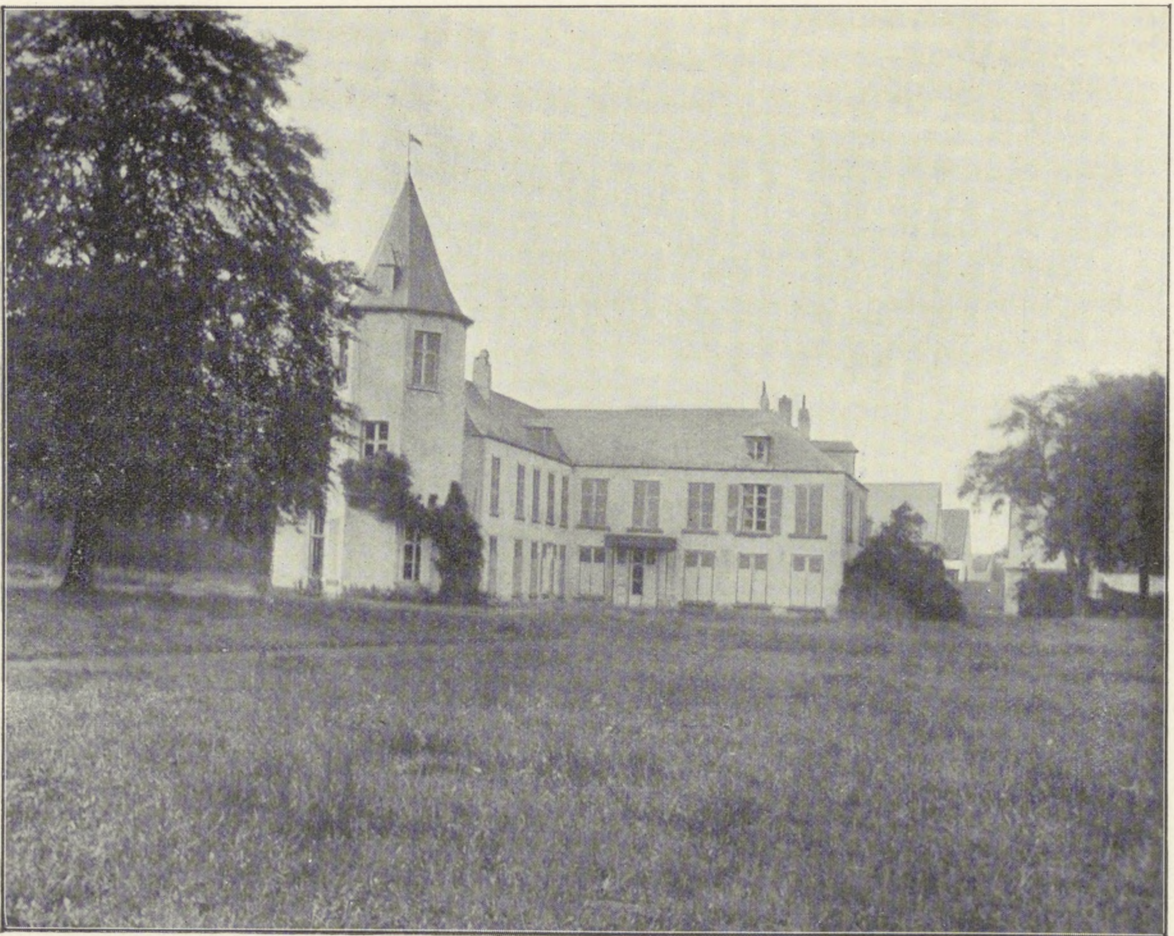
On lit dans la *Notice sur Ghlin* (*Ann. du Cerc. arch. de Mons*, 1869, p. 196) :

Propriétés de la commune : Sur 6470 l. 8 s. 3 d. de revenu, il fallait payer à M. de Behault, lieutenant-prévôt de Mons, 127 l. 10 s. 3 d. 1/2 l'an de rente (pour 74 messes). — *Biens des pauvres* : 1/2 bonnier de terre entre la coûture tenant au chemin de la Herbette, au Sr de Behault et aux héritiers Ovendalle . . . 17 h.
3 quartiers de terre en la coûture du Molineau tenant au rien du village, au Sr de Behault et au Sr de la Haye . . . . 8 h.

Dans la *Monographie du village de Ciply*, par A. Gosseries (*Ann. du Cerc. arch. de Mons*, XXXVI, 1907, p. 73), on trouve :

Fiefs divers. — Fiefs secondaires relevant de l'ancien comté de Hainaut : « Deux fiefs amples tenus du comte de Hainaut respectivement : 1° par Marguerite Despretz et 2° par François Resteau. Quant à ce dernier qui consistait en 120 livres tournois de rente héritière au denier 20, due sur la terre de Ciply, il demeura en possession de la famille Resteau jusqu'au 3 septembre 1704, époque à laquelle François Resteau, conseiller du Roi, s'en deshérita au profit de Dominique de Behault, lieutenant-prévôt de Mons, moyennant la somme de 1000 florins. (*Cour féodale de Hainaut, Registre aux deshéritances*, 1690-1713, n° 283, f° 180.) Nicolas-François de Behault, écuyer, en fit relief le 6 août 1735 par suite de la mort de Dominique de Behault, son père, survenue le 26 novembre 1734. (*Cour féodale de Hainaut. Registre aux reliefs*, 1728-1737, n° 318, f° 172.)

Voici, à ~~tire~~ titre de curiosité, une affaire criminelle entre tant d'autres, où Nicolas-François de Behault intervint, comme haut justicier, en 1746, en qualité de lieutenant-prévôt de Mons :



Phot. d'amateur.

Pl. 23. — Le chateau de Moncoureur, a Ghlin.

(Famille de Behault).

“ Le 20, on fit le procès à François Milon, dragon au régiment Mestre de Camp, qui ayant tué Laurent Fauville d'un coup d'épée, a été mis à mort par la hart, et celui de Pierre Nicou, du même régiment, qui était de compagnie, lequel a été renvoyé sur ses faits et charges.

„ Sentence du Magistrat. Du 29 novembre 1746 : Présents : MM. Louchier, de Wesemael, Gaillard, Hanoye, le Roy, de Behault, Waghenart, échevins; Leclercq, Petit, Pienne, de la Roche, assesseurs.

„ Conclut de déclarer le dit François Milon atteint et convaincu d'avoir, le 20 de ce mois de novembre 1746, tué volontairement Laurent Fauville d'un coup d'épée et le condamne a être mis à mort par la hart.

„ François Milon, natif de Chalon en Bourgogne, âgé de 25 ans, vous vous êtes de tant oublié qu'au mépris des ordonnances, vous vous êtes rendu, le 20 novembre dernier vers sept heures et demie le soir, accompagné de Pierre Nicon, en la maison de Laurent Fauville où vous avez d'abord tiré votre épée de cheval et menacé de casser et de briser, ce qu'il s'y trouvait pour vous faire délivrer de la bière de force, vous ayant été représenté qu'il était défendu de vous en donner après la retraite (c'est-à-dire 7 heures du soir).

„ Que vers 8 heures du même soir, ledit Fauville étant rentré en sa maison et vous ayant fait connaître peu après qu'il était temps de se retirer, déclarant que vous n'auriez pas de bière davantage, vous vous êtes levé et allé seul à la porte, où vous avez suivi par ledit Fauville sans qu'il ait pu prévoir que vous étiez d'intention de le maltraiter ou de lui porter un mauvais coup, puisqu'il avait eu aucune dispute ou querelle qui aurait pu lui donner occasion de s'en méfier, n'ayant même quoi que ce soit en main pour faire la moindre résistance. Qu'étant arrivé à ladite porte, vous avez d'abord tiré votre épée et en porté un grand coup sur l'épaule dudit Fauville, qui était tourné pour rentrer chez lui, lequel s'étant retourné vers vous, vous l'avez tué volontairement, en lui portant dans l'instant un coup de pointe de votre épée au côté gauche duquel il est expiré une demi heure ou environ en après. Sur tout quoi, MM. les Magistrats, vous ayant instruit votre procès à l'extraordinaire avec leurs assesseurs ordinaires et vous ont trouvé suffisamment atteint et convaincu, vous ont condamné et condamnent, à la semonce de M. de Behault, lieutenant-prévôt, à être mis à mort par la hart.

„ Présents : MM. Hanoye, le Roy, de Behault, Waghenart, ce 2 décembre 1746, au bas de cette pièce se trouvent ces mots : Exécuté ledit jour. „ (*Archives judiciaires, aux Archives de l'Etat, à Mons.* — Max Leclercqz, *Mém. sur l'hist. de Mons*, p. 41.)

Malgré ses multiples fonctions publiques, Nicolas-François de Behault trouvait encore le temps de s'occuper très activement d'affaires industrielles en qualité de directeur-gérant des charbonnages de l'*Auflette* et de l'*Horiau*, dont il était un des principaux actionnaires. Voici quelques données sur ces exploitations :

De 1700 jusqu'en 1750, les charbonnages qui suivent ont exploité sous le fief du Flénu; presque tous possédaient des veines sous Quaregnon et Jemappes : *Clayau-Horiau*, nommé, sur le Flénu, *Veine-à-Chiens*, a fait l'objet d'une exploitation par-

ticulière en 1704-1709. Ses trois veines ont ensuite été remises aux maîtres de la *Veine-à-Chiens*, sur Jemappes. Ce rendage fut abandonné en 1740. Quant à l'*Auflette*, la *Petite Auflette*, le *Houspin* ou *Dieu-nous-avance*, en 1700, on n'y exploitait que la veine *Horpe-Campiau-Wauflette*. Ses maîtres contractèrent, le 20 juin 1704, avec la machine du Bois au 5e dernier pour l'exhaure. Par contrats des 17 février et 26 octobre 1718, la *Grande-Auflette* leur remit tous ses droits dans *Horpe-Campiau* sur la seigneurie des Dames et dans le *Petit-Houspin*, tant sur Jemappes que sur Flénu et Quaregnon. Le 10 juillet 1724, ses actionnaires obérés par des charges nombreuses rendirent ce charbonnage à une nouvelle société qui acheta le droit de jeter ses eaux dans le vieux conduit de la *Grande-Auflette* (4 septembre 1726), et contracta avec la machine de *Désirée-à-Cochet* pour l'exhaure (2 août 1728). En 1730, la *Petite-Auflette* possédait quatre traits placés sur les diverses parties de sa concession. Abandonnés vers 1734-1735, ses travaux ne furent repris qu'en 1739.

(G. Decamps, *Mém. hist. sur l'origine et le développement de l'industrie houillère dans le bassin du Couchant de Mons* dans *Mém. de la Soc. des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 4e série, t. V, 1879, pp. 309-310.)

Par un acte passé, le 19 juin 1838, par devant Maître Philippe-Alexandre-Jean Coppyns, notaire à Bruxelles, les charbonnages de l'*Auflette*, sur Jemappes et Quaregnon, de l'*Horiau*, sur Cuesmes et Jemappes, et cinq autres se constituèrent en une entreprise unique sous le titre de *Société anonyme charbonnière du Haut-Flénu* (arrêté royal du 12 mars 1840). Le charbonnage de l'*Horiau* comprenait, en 1839 : *les couches Horiau*, sous Cuesmes et Jemappes, dans les deux combles et *Veine-à-Chiens*, aussi dans les deux combles, mais sous Jemappes seulement, celle de l'*Auflette*, des couches *Petit-Houspin, Grand-Houspin* et *Horpe*, dans les deux combles, sous Jemappes, Quaregnon et le fief du Flénu, qui était une seigneurie particulière inscrite dans le territoire de Jemappes. Le charbonnage du Haut-Flénu a été racheté, le 4 avril 1868, par celui du Levant du Flénu. (Actes de constitution, etc.)

Nicolas-François de Behault fit placer, à ses frais, dans les charbonnages de l'*Auflette* et de l'*Horiau*, de puissantes machines à feu qu'il acheta, la première en Angleterre, en 1754, et la seconde à Liège, quelques années après. Elles furent au nombre des premières machines à feu mises en usage dans les houillères en Belgique. Voici en quels termes ce fait est rapporté (1) :

---

(1) G. Decamps, *loc. cit.*, Ve série, t. I (1888-1889), pp. 22 à 24. — J. Monoyer, *L'origine et le développement de l'industrie houillère dans le bassin du Centre (Hainaut)*, 1873, p. 69. — Cfr. A. Toilliez, *L'Introduction et l'établissement des machines à vapeur dans le Hainaut* (dans le *Compte-rendu du 3e anniversaire de la Soc. des Sciences*, précitée, 1841, pp. 17, 49, 53, 57, 59, 76, 77. — Cfr. Le Hardy de Beaulieu, *L'industrie minière, métallurgique, etc., dans le Hainaut, son passé, son présent et son avenir* dans *Mém. de la Soc. des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, t. X

" Nicolas-François de Behault, écuyer, lieutenant-prévôt de Mons, monta une machine à feu, sur Jemappes, en suite d'une convention du 6 novembre 1752 avec les sociétés de l'*Horiau*, de la *Grande-Auflette*, de *Désirée-à-cochets*, de *Clayau*, de la *Veine-à-Chiens*, qui lui promirent le 14e panier. La première pierre du bâtiment fut posée le 17 juillet 1753; la machine était montée et fut bénie le 17 juillet 1754, et elle commença à jouer le 19 suivant. Elle avait été achetée avec tous ses équipages en Angleterre.

" Dubuisson (1) qui écrivait vers le temps de son érection, insiste longuement sur la perfection de son mécanisme (Voir pl. 24) et la puissance de ses effets : " Elle est, dit-il, de la plus grande utilité aux charbonniers, aussi régulière dans sa construction, qu'il y en ait dans tout le pays; posée précisément au sommet de la montagne, elle prend l'eau à 50 toises et elle doit découvrir par son travail les veines circonvoisines de l'*Horiau*, sur laquelle elle est assise. Son activité est grande, puisque, dans une minute, elle donne 16 coups de balancier et ramène 25 pots d'eau à coup, par conséquent 400 sur une minute et 576,000 en 24 heures. Cette activité suffit pour laisser largement les veines découvertes, puisqu'on assure que les eaux souterraines ne viennent point des entrailles de la terre, mais du ciel, et qu'elles s'introduisent dans les ouvrages par les ouvertures occasionnées par les affaissements de terres qu'on aurait prévenus, si on avait suivi dans le travail les maximes observées par les anciens et conditionnées dans les criées qui font la loy de l'exploitation, à laquelle on ne fait plus de difficulté de déroger, sous prétexte que les anciens étaient en erreur. „

" Quelques années après, de Behault fit l'acquisition d'une nouvelle machine à Liège, et vint la monter à Jemappes, à peu de distance de la première. Elle puisait les eaux à 50 toises de profondeur. Son cylindre était en fer battu au lieu d'être en fonte comme celui de la machine du Horiau. Les deux pompes à feu de de Behault sont restées en activité jusqu'en 1771. „

Un méreau de plomb servait aux paiements des mineurs occupés à ces machines d'exhaure; il était aux armes de Nicolas-François de Behault : " un écusson portant, entre deux bandes, un lion rampant armé d'une épée; il n'a pas d'inscription; au revers, il a seulement le chiffre 2 (2). „



(1) *Mém. sur le Hainaut*, ms. n° 130 de la bibl. publ. de Mons, f° 467.

(2) E.-P.-A. Peny, *Essai de numismatique des mines du Hainaut*, dans *Revue belge de numism.*, 1905, p. 93.

Le document suivant se rapporte à l'une de ces machines :

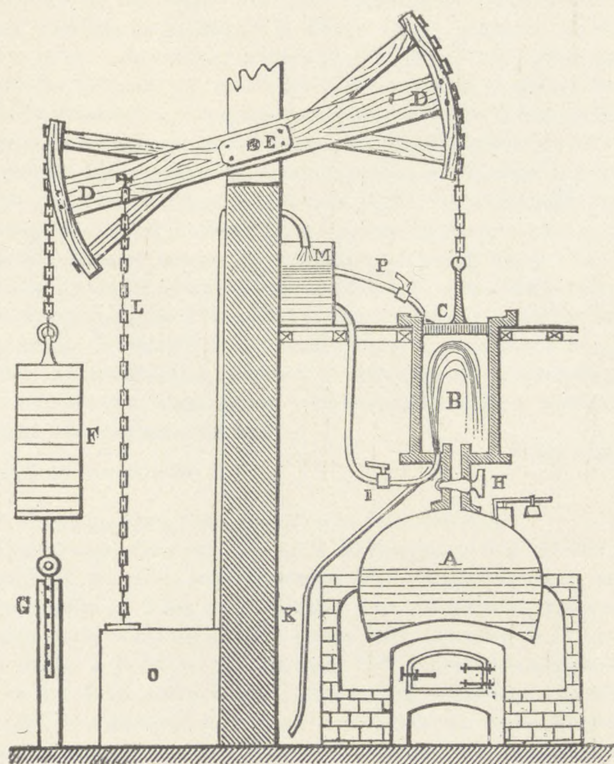
“ Plan d'une partie de terre située à Jemmappes, près du chemin allant de cette localité à Frameries et sur laquelle se trouvait la machine à feu appartenant au sieur de BEHAULT, levé par l'architecte arpenteur T.-J. Merlin, le 16 janvier 1768, à la requête du sieur Charlé de Tyberchamps, bailli et receveur général du Chapitre de Sainte-Waudru. Orig. Haut: 33 cent., larg. : 27 cent. Ce plan se rattache à un différend mû devant le Conseil souverain de Hainaut entre le Chapitre précité et Nicolas-François de BEHAULT, lieutenant-prévôt, locataire du bonnier de terres au Comte, à Jemappes „ (DEVILLERS, *Invent. des cartes, plans, etc , déposés aux archives de l'État à Mons*, n° 697, p. 131.)

Nicolas-François de BEHAULT et Célestine DESMANET d'ERQUENNES, eurent les enfants qui suivent :

1° Thérèse-Ursule-Joseph de BEHAULT, baptisée le 4 juillet 1728, morte à Mons, le 3 juillet 1794, mariée à Sainte-Waudru, le 27 février 1759, à Philippe-Joseph du PRÉ (*D'or à trois pals d'azur chargés chacun d'une étoile du champ à six rais.* Cimier : *une étoile de l'écu*), né à Tournai, baptisé à Saint-Piat, le 26 novembre 1729, mort à Mons, le 21 janvier 1827, fils de Gaspard-Joseph du Pré, avocat et membre du magistrat de Tournai, anobli par lettres patentes du 19 février 1726 et de Marie-Anne-Thérèse-Joseph Crinon. (DE STEIN, *Ann.* 1865, p. 254; 1866, p. 419. — de VESIANO, *Nobiliaire des Pays-Bas*, II, 711.)

Voici un extrait de ces lettres de noblesse :

Charles, etc. De la part de notre cher et bien-aimé Gaspard-Joseph du Pré, licencié ès loix, demeurant à Tournay, dans notre province et comté de Flandres, nous a été remontré qu'il serait allié avec Marie-Anne-Thérèse Crinon, fille d'Adrien-Joseph, écuyer, petite-fille de Richard qui depuis, aurait été colonel de dragons, ensuite commandant et enfin lieutenant général au service du feu le roy d'Espagne, mort dans l'exercice de cette charge en 1698, arrière petite-fille d'Antoine Crinon, vivant conseiller de la cour de Haynaut, nièce paternelle de Jean Crinon, chanoine et chantre en dignité du Chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles, nièce maternelle de Nicolas-Joseph de Trivière, officier, tué à l'assaut de Gibraltar, et de Nicolas-Auguste-César Loiseleur, présentement capitaine de cuirassiers au service du prince Electoral de Bavière; que ses ancêtres auraient toujours vécu fort honorablement de leurs biens et auraient été fort attachés à notre service et au soutient de la religion catholique et, qu'en particulier, Joseph du Pré, père du remontrant, aurait exercé gratis l'administration de la pauvreté générale de la ville de Tournay; qu'Olivier du Pré, son grand'père, aurait fondé en en partie les Monelles en la dite ville, où l'on nourirait et entretiendrait, dans la religion catholique, trente enfants auxquelles l'on apprendrait à travailler et dont le remontrant avec sa famille aurait en partie la direction et contribuerait à augmenter la dite fondation; que Joseph du Pré, son frère, chanoine régulier de



Decamp, loc. cit.

Pl. 24. — MACHINE A FEU *Newcomen*,
MONTÉE EN 1753 ET 1756 PAR N.-F. DE BEHAULT, DANS LES CHARBONNAGES
DE L'HORIAU ET DE L'AUFLETTE, A JEMAPPES.

l'ordre de Saint-Augustin, en l'abbaye de Saint-Mard, à Tournay, aurait été fait abbé de ladite abbaye; que Marie-Marguerite du Pré, sa sœur, aurait été alliée en 1715, à Pierre-Joseph Cazier, conseiller référendaire en la chancellerie en Flandres, près de la cour de parlement en la ville de Douay; que Marie-Madeleine, sa seconde sœur, aurait épousé Guillaume-Procope de Flines, vivant aussi fort honorablement de son bien, et exerçant pareillement gratis la susdite administration, petit-fils de Guillaume de Flines, vivant, procureur du roy au bailliage de la même ville, et dont la sœur serait alliée à Albert Cazier, grand bailly de l'évêque de Tournay, qui aurait été diverses fois du magistrat de la même ville, vivant présentement avec beaucoup d'honneur; que Guillaume de Surmont, grand oncle du remontrant, aurait été conseiller pensionnaire dudit Tournay, et que le petit-fils dudit de Surmont serait actuellement trésorier de la même ville, où Noël du Pré, aussi son parent, aurait été en son vivant conseillier et garde de seel bailliage et enfin oû plusieurs de sa parenté auraient occupé les principaux emplois. Et comme le remontrant souhaiterait, à l'imitation de sesdits ancêtres et parens de continuer d'un zèle très-particulier, la même fidélité, etc., il nous a très humblement supplié d'être servi en considération des fidélité, zèle et attachement susdits de l'anoblir avec ses enfants et prospérité mâle femelle, etc. Nous ce que dessus considéré, etc., accordons et octroyons par ces présentes, le titre et degré de noblesse, etc., accordons et permettons le port des armoiries qui sont : un écu d'or, etc. (comme-ci-dessus).

(*Signé*) Charles.

Vienne, le 19 février 1726.

Dont huit enfants nés à Mons, et baptisés à Saint-Germain :

1. François-Joseph-Edmond, baptisé le 20 novembre 1759, décédé à Mons, le 31 janvier 1827, qui obtint le 13 septembre 1817, reconnaissance de noblesse, fut maire de la ville de Mons, sous l'Empire, puis bourgmestre, membre des États provinciaux et du Corps équestre de 1819 à 1827, chevalier de l'Ordre du Lion Belgique, marié à Mons, le 28 septembre 1795, à Alexandrine-Joseph baronne du Sart de Molembaix, née à Mons, le 19 juin 1752, y décédée, sans enfants, le 17 octobre 1834, fille du baron Jean-Baptiste-Ghislebert du Sart de Molembaix et de Marie-Benoite-Joseph van der Haeghen de Mussain (Cfr. Rousselle, *Biographie montoise*. — E. Matthieu, *Biogr. mont.* — Harmignies, *Mém. sur l'hist. de Mons* n° 26, des publ. de la *Soc. des Bibliophiles belges, à Mons*.)

2. Gaspar-Célestin, baptisé le 18 avril 1761, licencié ès-lois, membre du Corps législatif sous le régime français, fut, après 1830, conseiller à la Cour d'appel de Liège, chevalier de l'Ordre de Léopold, marié à Anne Peeters, dont postérité (1).

3. Marie, baptisée le 4 mai 1762, décédée le 16 novembre 1835. — 4. Ursule, baptisée le 13 juin 1763. — 5. Joseph, baptisé le 7 novembre 1764. — 6. Emmanuel, baptisé le 14 février 1769.

7. Eugène-Joseph, baptisé le 14 janvier 1771, mort à Mons, le 12 octobre 1841,

---

(1) Consulter de Patoul, *Ann.* de 1896, p. 1896 et ss. — Un grand nombre de du Pré, généraux, colonels, majors, etc., dans les armées française et belge, descendent des époux du Pré-de Behault.

marié à Sainte-Waudru, le 21 septembre 1795, à Amélie-Bernardine-Joseph DE BAGENRIEUX DE LANQUESAINT, fille de Claude-Ignace et de Marie-Joseph-Françoise van Yperseele. Leur fille se maria à Charles-Hippolyte DE LATTRE DU BOSQUEAU, fils de Jean et de Marie-Thérèse de Biseau.

La famille du Pré est originaire du Tournaisis. Le premier du Pré connu est Piat du Pré, qui acheta la bourgeoisie à Tournai, le 29 mai 1562. Elle contracta alliance avec les familles suivantes : de Houthem, Cottreels, Robert, Gosse, Berlaymont, Gruart, Hubo, Cauvin, Lambert, Grulois, de Gorcy, David, Giber, Surmont, Cazier, de Flines, Crinon, de Neufbourg, Longueville, Meuret, Lefebvre, Stiénon, Peeters, Beauvains, Coveliers, Boulanger, Urban, Arnould, Doncker, Faider, de Vadder, Jacmart, de Lasterye (marquis de Saillant, vicomte de Cambronne), du Chêne, Guilmin, Coenen, Verhavert. — Ses charges dans toutes les carrières, mais surtout dans l'armée, sont très brillantes (1).

2° Jean-Joseph de BEHAULT, baptisé le 27 mai 1729, décédé à Mons, le 1er pluviose an X.

3° Nicolas-Joseph de BEHAULT, baptisé le 18 février 1731, tenu sur les fonts par Nicolas de Behault, chanoine de Saint-Germain, son grand'oncle, et Marie-Ursule Malapert, femme d'Octave Desmanet d'Erquennes, sa tante. Il mourut à Mons, le 20 janvier 1802, dans son hôtel, rue de la Poterie (CH. ROUSELLE, *Biographie montoise,* 1900, p. 11. — *Calendriers du Hainaut*, année 1790.)

Il était licencié-ès-lois, avocat au Conseil souverain du Hainaut, conseiller, juge principal et receveur général de la Cour de mortes-mains du pays et comté de Hainaut.

" La Cour de mortes-mains avait comme juge principal le receveur général de ces mêmes droits, assisté de deux assesseurs et d'un greffier. Elle connaissait en première instance de toutes les questions concernant les droits de meilleur catel (2); les donations et dispositions au profit de bâtards, d'aubains et de serfs; leurs meubles ou immeubles, soit que le droit appartint au souverain ou aux églises, seigneurs-vassaux, villes, etc. Le receveur général des mortes-mains avait sous sa dépendance un grand nombre de sergents fixés par les chartes de 1534 (A. PINCHART, *Hist. du Conseil Souverain du Hainaut,* p. 33.)

---

(1) DE STEIN, *Ann.* de 1865, p. 259; 1866, p. 419; de 1882, p. 252; 1896, p. 1896. — *Bibl. royale.* Ms. n° 19099, p. 237, 255. — *Bibl. hérald.*, ms. n° 11, t. III, p. 175.

(2) " Le droit de *meilleur catel* ou *mortemain* provient du droit universel qu'avait originairement et primitivement le Souverain sur tous les biens meubiliairs de ceux qui habitaient ces lieux, qui, depuis l'an 1252, a été réduit, en premier lieu, à la redevance de la moitié des effets meubiliairs, qui se partageaient entre le souverain et les héritiers du défunt " (DE BOUSSU, *loc. cit.*, pp. 77 et ss. — Cfr. FAIDER, *Coutumes du pays et comté de Hainaut,* II, 694, *Cours des mortes-mains ; sa compétence,* chap. CXXIV, art. I ; chap. II, art. 46. — ED. POULLET, *Les constitutions nationales belges de l'ancien régime,* p. 295.)

Voici le texte des lettres-patentes de conseiller-receveur général de la Cour de mortes-mains octroyées le 9 décembre 1774, par Marie-Thérèse à Nicolas-Joseph de Behault :

" Lettres-Patentes de receveur général du droit de mortes-mains en Hainaut, en faveur de Nicolas-Joseph de Behault, dénommé par Messire Casimir Pignatelli, comte d'Egmont, propriétaire de ce droit à titre d'engagère. De Bruxelles, le 9 décembre 1774.

" Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu, impératrice-douairière des Romains, reine de Hongrie, de Bohème, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Galitzie, de Lodomire, etc., etc .. A tous ceux qui ces présentes verront Salut ! Comme, par nos lettres-patentes, en date du vingt-six du mois d'août de l'an seize cent trente, nous avons cédé et transporté par forme d'engagère à feue Dame Marguerite de Lalaing, notre droit de mortes-mains de notre pais et comté d'Hainaut et entre autres conditionné, que nous ferons dépêcher nos lettres-patentes de commission sous notre seel, à celui qu'elle dénommera pour Receveur général dudit droit de mortes-mains aux mêmes honneurs, prééminences, titres, exemptions, franchises et immunités,comme ont joui et jouissent les autres receveurs généraux de mortes-mains, tenir siège des plaids, et généralement, reconnoître de tous cas, par judicature et autrement, avec pouvoir de commettre greffier, sergeant et rapporteur desdits mortes-mains, que ledit droit, à titre de succession héréditaire, seroit dévolu, à nos très-cher et féal cousin, Messire Casimir Pignatelli, comte d'Egmont, et qui, par acte du neuf septembre dernier, auroit dénommé Nicolas-Joseph de Behault, licentié ès-loix et avocat de notre Conseil du Hainaut, pour prendre possession de la dite charge vacante par la promotion de l'avocat Albert-Honoré-Joseph Kovahl, à l'état de conseiller de notre conseil d'Hainaut. Savoir faisons, qu'aiant la dite dénomination et approbation d'icelle pour agréable et pour le bon rapport qui nous a été fait dudit Nicolas-Joseph de Behault et de ses sens idoine et suffisance, nous confiant en plein de ses léautés, preud'hommie et bonne diligence, l'avons, par avis de nos très chers et féaux les trésorier général, conseillers et commis de nos domaines et finances et à la délibération de notre très cher et très-aimé beau-frère et cousin Charles-Alexandre, administrateur de la grande maîtrise en Prusse, grand maître de l'ordre teutonique en Allemagne et en Italie, duc de Lorraine et de Bar, etc., maréchal des armées du Saint-Empire romain et des nôtres, colonel de deux régimens d'infanterie, notre lieutenant-gouverneur et capitaine général des Pais-Bas, etc., commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons, par ces présentes, à l'état et office de receveur général dudit droit de mortes mains de notre pays et comté de Hainaut, vacant par la promotion dudit Albert-Honoré-Joseph Kovahl, en donnant au dit Nicolas-Joseph de Behault, plein pouvoir, autorité et mandement spécial dudit état et office dorénavent tenir, exercer et déservir, d'y garder nos droits, hauteurs, seigneurie et justice, de cueillir, recevoir et faire venir eus au profit du dit comte d'Egmont, tous droits de mortes-mains, à nous appartenans et au paiement et fournissement d'icieux, contraindre et faire contraindre ceux et celles qu'il appartendra réellement et de fait, nonobstant opposition et appellation, ainsi qu'on est accoutumé de faire pour nos autres dettes et deniers, et généralement, faire

bien et duement toutes et singulières les choses que bon et léal receveur des mortes-mains susdit peut et doit faire et qui y compétent et appartiennent aux gages qui lui seront taxés et paiés tant que la dite engagère durera par le dit comte d'Egmont et aux droits, honneurs et prééminences, libertés, franchises, émolumens et exemtions des maltotes, gent et garde accoutumés y appartenans et telles et semblables que ledit Albert-Honoré-Joseph Kovahl, son prédécesseur, les a eu à cause du dit office, tant qu'il nous plaira et jusqu'à ce que nous trouverons convenir de faire le rachat de l'engagère du dit droit de mortes-mains, auquel cas les présentes patentes et provision viendront à cesser. Surquoi et de se bien et duement acquitter et rendre annuellement bon compte et réliqua de sa susdite recette et administration la et ainsi qu'il appartiendra, le dit Nicolas-Joseph de Behault, sera tenu de produire ces présentes tant aux dits de nos finances que de comptes pour y être respectivement vérifiées, entérinées et enregistrées à la conservation de nos droits et hauteurs, comme aussi de prêter ès mains des président et gens de la chambre des comptes, le serment requis et accoutumé, lequel fait, nous leur commandons de le mettre et instituer de par nous en possession du dit état et office de receveur général du dit droit de mortes-mains d'Hainaut et d'icelui, ensemble des honneurs, droits, prééminences, libertés, franchises et émolumens qu'il appartiendra; ils et tous autres nos justiciers, officiers et sujets qui ce regardera le fassent, souffrent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user, cessant tous contredits et empêchement, au contraire, car ainsi nous plaît-il, en témoin de ce nous avons fait mettre notre grand seel à ces présentes, données en notre ville de Bruxelles, le nieuvième jour du mois de décembre, l'an de grâce, mil sept cent soixante et quatorze et de nos règnes le trente-cinquième.

(*Signé*) Maria Theresia.

Vidimé, Al. v[t]. Plus bas étoit écrit : Par l'Impératrice douairière et reine, son Altesse roiale, lieutenant-gouverneur et capitaine général des Pais-Bas : Messire Denis-Benoît-Joseph, baron de Cazier, commandeur de l'ordre roial de St-Etienne, trésorier général, Jean deWitt, Gaspar Baudier, conseillers et commis des finances de Sa Majesté et autres présens (*Signé*) Fernois. Au dos s'inscrivoit les trésorier-général, censeillers et commis des domaines et finances de l'impératrice douairière et reine apostolique, consentent et accordent en tant qu'en eux est, que le contenu au blanc de cette soit fourni et accompli, tout ainsi et en la même forme et manière que Sa Majesté le veut et mande être fait par icelui blanc. Fait à Bruxelles, au Conseil des domaines et finances, sous les seings manuels des dits trésorier général, conseillers et commis, le sept janvier mil sept cent soixante et quinze. (*Signé*) le baron de Cazier, G. Baudier, Paradis. Plus bas s'ensuivoit : Ces lettres-patentes sont entérinées selon leur forme et teneur par les Président et gens de la Chambre des comptes de Sa Majesté l'impératrice-douairière et reine apostolique et de leur consentement enregistrées au registre des chartres, n° 25, fol° 307 v[so] et seq[s], le douze janvier dix sept cent soixante et quinze. Nous présens (*Signé*) De Wavrans, De Latraye, G. Savage. Plus bas s'en suivoit : Aujourd'hui 12[e] janvier 1775, l'agent Mertens, muni de procuration de Nicolas-Joseph de Behault dénommé au blanc de cette, a prêté en l'âme de son constituant, à Sa Majesté l'impératrice douairière et reine apostolique et notre auguste souveraine et à Sa

Majesté l'Empereur Joseph II, en tant que co-régent, le serment dû, et pertinent, à l'état de receveur-général du droit de mortes-mains en Hainaut, dont il est chargé par icelui blanc, et ce ès mains de Messeigneur les Président et gens des comptes de Sa Majesté. Moi présent.

" S'ensuit la quittance du droit de médianate de fr. 12 :

Les soussignés, doiens du Corps de mestier des brasseurs de cette ville de Bruxelles, commis à la recette des droits de prest dits médianate, confessent avoir reçu de Monsieur de Behault, la somme de douze francs, argent courant du Brabant, pour autant qu'il a été obligé de paier du profit de Sa Majesté, pour le dit droit pour la charge de receveur général de mortes-mains d'Hainaut. Fait à Bruxelles, le 13 mars 1775 (*Signé*) A. Verheyleweghen.

(*Archives générales du Royaume de Belgique, à Bruxelles, Chambre des Comptes* registre nº 855, fº 307 vº.)

Nicolas-Joseph de Behault succéda à son père, en 1764, en qualité de lieutenant-prévôt des villes, terres et prévôté de Mons, fonctions qu'il occupa pendant trente ans (1764-1794).

Il épousa, en premières noces, à Sainte-Waudru, le 26 janvier 1768, Caroline-Joseph de Lattre (1) (*D'or à deux écussons d'azur, au franc qnartier de gueules à la merlette d'or.* Cimier : *la merlette de l'écu*), née à Mons, le 2 juin 1747, y décédée le 4 mai 1768, fille de Jean-Joseph et de Jeanne-Marie Manteau.

Il épousa, en secondes noces, à Sainte-Waudru, le 4 juin 1769, Marie-Ursule Hannoye de Watinnes (1) (*D'azur au chevron d'or accom-*

---

(1) La famille de Lattre est citée dès 1523, dans l'*Histoire de la ville de Mons*, par de Boussu (p. 385) qui mentionne Charles de Lattre comme échevin de Mons pour cette année. Jacques de Lattre, seigneur de Dannay, comme conseiller au Conseil souverain du comté du Hainaut, en 1612 (p. 251). Il mourut en 1623. — Pierre-Ernest de Lattre, seigneur de Lombise, fut échevin de Mons en 1660 p. 408). — On trouve dans Stein, *loc. cit.*, années 1894 et 1895 des généalogies des de Lattre, de Mons, auxquels doivent se rattacher ceux qui nous occupent.

(1) La famille Hannoye a joué un rôle marquant à Mons, où elle eut des échevins en 1664, 1670, 1671, 1675 à 1680, et un premier conseiller au Conseil souverain, en 1643, mort le 23 septembre 1660. Jean, marié à Jeanne de Glarges. (de Boussu, *loc cit.*, p. 352). — Cfr. *Bibl. royale*, mss. nº 19464, p. 308; nº 21757, p. 33, 34, 37. — *Bibl. hérald.*, ms. nº 95, p. 68. Voici un extrait des lettres de noblesse accordées à cette famille en 1678 : Charles, par la grâce de Dieu, roy de Castille, etc. — Nostre très cher et très féal cousin le Ducq de Villa Hermosa, nostre lieutenant-gouverneur et capitaine-général de nos Pays-Bas et Bourgoigne, nous ayans informé des bons deboirs et assistances que nostre cher et bien-aimé Jacques-François Hannoye, seigneur de Morchipond, licentié-ès-droicts, troisièsme eschevin de la ville de Mons, auroit contribué pour la deffence dicelle ville, durant le dernier blocus des francois, signalant son zèle avecq les autres du magistrat, en touttes les occurences

pagné en pointe d'une étoile d'argent. — Cimier : *un vol d'argent*), dame de Marchipont, née à Mons, le 2 mai 1749, morte à Mons, le 1er février 1807, fille d'Antoine-Philippe Hannoye de Watinnes, seigneur de Goùmanpont et de Marchipont, bailli de Chièvres, puis échevin de Mons, de 1717 à 1720. (DE BOUSSU, *loc. cit.*, p. 415. — L. DEVILLERS, *Inscriptions sépulcrales de Sainte-Waudru*, n° 61), et de Jeanne-Christine de Brabant (fille d'Antoine de Brabant, seigneur de Bois-Boussu et de Marie-Louise de Blois de Quartes (DE STEIN, *Ann.* de 1868, p. 213, 216. — de 1885, p. 102, 103. — STROOBANT, *loc. cit.*, p. 292. — ROUSELLE, *loc. cit.*, p. 11.)

La seigneurie de Marchipont était un fief-lige relevant de la baronnerie de Roisin et qui appartint aux familles de Lalaing, Ghoret, de Glarges, Hannoye et de Behault.

(PRÉUD'HOMME, *Les Echevins et leurs actes dans le Hainaut* dans *Mémoires de la Soc. des Sc., Arts et Lettres du Hainaut* (1888-1889), t. II, p. 116.)

Nicolas-Joseph de Behault fut parrain d'une cloche de la communauté de Quaregnon (cloche actuellement à Solre-sur-Sambre), et dont voici l'inscription :

J'AI POUR PARRAIN, NICOLAS-JOSEPH DE BEHAULT, ECUYER, RECEVEUR GÉNÉRAL DES MORTES-MAINS DE TOUS LES PAÏS ET COMTÉ DE HAINAUT, LIEUTENANT-PRÉVÔT DES VILLES, TERRES ET PRÉVÔTÉ DE MONS, ETC., ETC., 1779 J'APPARTIENS A LA COMMUNAUTÉ DE QUAREGNON.

---

de jour et de nuict, mesmes exhortant les bourgeois de persévérer constamment en nostre service, par la résistence aux ennemis, comme ils font jusques à ce qu'ils ont esté secourus par nos armes. . . . . En considération de quoy il nous at très humblement supplié de luy accorder et à sa postérité nos lettres d'annoblissement avecq le port des armoiries qui s'ensuivent ascavoir d'*un champ d'azur, chargé d'un chevron d'argent, et une estoille d'or au pied, l'heaume ouvert, tourné à droicte d'argent grillé et orlé d'or, fourré de gueulle bourellé d'or et d'azur, sur tout deux aisles esployées*, et sur celuy faire despescher nos lettres patentes.. scavoir faisons que nous ce que dessus considéré, avons de nostre certaine science, audit Jacques-Francois Hannoye, ses enffans et postérité masles et femelles, naiz et à naistre en léal mariage accordé et octroyé; accordons et octroyons, par ses présentes, le titre et degré de noblesse . . . .

Donné en nostre ville de Madrid, le dix-huitième jour du mois de septembre, l'an de grâce seize cens septante huict.

(*Signé*) CHARLES.

(Archives Générales du Royaume à Bruxelles. Fonds : Chambre des Comptes. Registre n° 836, folio 51. — de VEGIANO, *loc. cit.*, t. II, p, 497.)

(A. D. Van Bastelaer, *L'Église de Solre-sur-Sambre* dans *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique,* IV, p. 426. — Congrès de Charleroi de 1889.)

Le 19 octobre 1779, mourut à Mons, le comte Charles-Joseph-Alexandre-Hyacinthe-Janvier de Baillencourt-Courcol, prévôt de Mons. (Galesloot, *loc. cit.*, n° 15180. — *Comte-rendu par Nicolas-Joseph de Behault, écuyer, lieutenant-prévôt de Mons, exécuteur testamentaire de Charles-Joseph comte de Baillencourt, prévôt de Mons,* du 1er janvier 1778 au 19 octobre 1779.) Par suite de ce décès (1) Nicolas-Joseph de Behault remplit les fonctions de prévôt des villes, terres et prévôté de Mons, de 1779 à 1794, soit pendant seize ans. (Ch. Rousselle, *loc. cit.*, p. 11.)

En 1784, s'éleva un conflit qui dura jusqu'en 1787, entre Nicolas-Joseph de Behault, lieutenant-prévôt, et le greffier de la prévôté (2). (Archives générales du royaume. — Conseil privé, carton n° 899. — Administration de Mons, nos 900, 968 et 1589) :

« Requête du lieutenant-prévôt de Behault, datée de Bruxelles, le 17 mai 1786, demandant à Sa Majesté d'édicter un réglement qui rende au chef de l'office royal de la prévôté de Mons (M. de Behault) l'exercice des droits, prérogatives et émoluments annexés à cette charge, et qui oblige le greffier de cet office à se renfermer dans les limites de son emploi.

« Annexe à cette requête :

« 1° Mémoire pour Nicolas-Joseph de Behault, écuyer, lieutenant-prévôt des villes, terres et prévôté de Mons, suppliant vers sa Majesté l'Empereur et Roi en son Conseil privé. L'emploi de lieutenant-prévôt fut occupé de 1690 à 1764, par l'aïeul et le père du suppliant et par celui-ci depuis 1764. (Cet emploi est fondé sur la charte générale du comté de Hainaut, chap. XIV, art. 1 à 6.) Le comte de Baillencourt mourut à Mons, le 19 octobre 1779, et dès lors, le lieutenant-prévôt de Behault fut seul chef de l'office royal de la prévôté et il en remplit les devoirs. »

Le mémoire demandait que la maison du lieutenant-prévôt, chef de l'office de la prévôté, fut le seul et véritable siége de la jurisdiction dudit office, où devront se traiter généralement toutes les affaires d'office et tous jugements quelconques; que le greffier et les assesseurs devront s'y transporter et y tenir leurs assemblées,

---

(1) « Le 21 octobre 1779, ordre est donné par le chef de la prévôté de Behault à tous les mayeurs et échevins de celle-ci, de faire sonner toutes les cloches de leurs paroisses, comme d'usage, pendant trois jours, le matin, à midi et le soir, à partir du 22, pour la mort de M. de Baillencourt, à cause de son emploi de prévôt. » (*Archives de l'État à Mons. Prévôté de Mons.*)

(2) F. Hachez, *Adrien du Mont de Holdre et son histoire du Hainaut et de Mons* dans *Ann. du Cercl. arch. de Mons,* XX, 1886).

que le lieutenant-prévot a seul le droit de convocation; de recevoir, comme acte de sa juridiction, les rapports des sergens, leurs serments, les avertenses et déclarations des cavaliers de la maréchaussée et des gens de patrouilles; qu'il est juge en chef de toutes les procédures tant civiles que criminelles et qu'il est en droit exclusif d'interroger les prisonniers, d'instruire les procès de ceux-ci, de distribuer les procédures tant civiles qu'extraordinaires à son greffier ou aux assesseurs, pour en faire rapport et de faire lui-même ces rapports lorsqu'il le jugera convenir; qu'il lui appartient de parapher toutes les sentences de son office; enfin, qu'il doit jouir des droits et des émoluments accordés en Hainaut aux Prévôts, châtelains, baillis et chefs des offices royaux. (Le reste du mémoire s'occupe de divers conflits qui ne fournissent rien d'intéressant pour l'histoire de la prévôté de Mons.)

Ce mémoire avait été appuyé, sous la date du 12 mai 1786, par les avocats au Conseil souverain du Hainaut : G. Du Sausoit, P.-J. Fontaine, Wautier, Vigneron, N.-J.-G. de Lattre et Simon.

" R. le 28 décembre 1786. — Rapport daté de Mons le 23 décembre 1786, adressé à Sa Majesté par L.-J. Papin, fiscal de Hainaut, sur une requête de Nicolas-Joseph de Behault, écuyer, lieutenant prévôt de la ville de Mons, relative à des atteintes que le greffier de cet office veut porter à M. de Behault, en la qualité de chef dudit office de prévôt, confiée par Votre Majesté à M. de Behault, sous la dénomination de *Prévôt par provision*, jusqu'à la nomination d'un nouveau prévôt de Mons.

" En qualité de lieutenant-prévôt, Nicolas-Joseph de Behault exerce la juridiction dans la prévôté comme le prévôt lui-même. Depuis 50 ans (soit depuis 1736), le dit de Behault et son père, ont exercé l'emploi de lieutenant prévôt, sous les comtes de Baillencourt. M. Meurisse a obtenu la commission de greffier, le 9 novembre 1656 Il a exercé ses fonctions tant avec le père du suppliant qu'avec celui-ci avec beaucoup d'harmonie jusqu'en 1784. „ Alors, Meurisse eut une difficulté avec un des officiaux, le clerc Debrier; le greffier congédia sans autorisation, l'official; le lieutenant-prévôt le fit rentrer et le réintégra dans ses fonctions.

Le comte de Baillencourt, fort âgé, ne faisait plus aucune fonction par lui-même et était remplacé par son lieutenant et par son greffier. Le lieutenant-prévôt de Behault revendiqua certaines prérogatives qu'il croyait lui appartenir, entre autres celles de recevoir les plaintes et les rapports des sergents et d'ordonner, au nom de l'office, de les communiquer; de tenir, chez lui toutes les séances de l'office, comme pour les comparutions, informations, recollements, jugements de procès, de liquidation, de préférence pour les auditions de comptes, etc. d'y convoquer les avocats pris pour assesseurs. A cet effet, il adressa une lettre-circulaire imprimée à tous les maires et échevins de la prévôté de Mons " défendre à eux et aux sergens de faire aucune plainte, rapport, ni dénonciation au greffe, leur enjoignant de les faire entre ses mains, à peine qu'il n'y serait pris aucun égard. „

Le greffier osa s'adresser au Conseil de Hainaut, par requête du 9 décembre 1784, pour se plaindre des ordres donnés par le lieutenant-prévôt de Behault !

Un arrêt de la seconde Chambre de la Cour, rendu le 1er juin 1785, au rapport du conseiller Paridaens, ordonna aux parties de " comparoitre" devant le conseiller-rapporteur. Cette comparution eut lieu le 6 juin et on proposa dès lors de prendre un engagement qui tiendrait pendant la vacance de l'emploi de prévôt de Mons. Le 13 dito, les parties consentirent à suivre les instructions qui leur étaient proposées par le Conseil et ont ainsi mis fin à leur procès. Le fiscal Papin termine son rapport par des propositions d'un règlement provisoire que Sa Majesté pourrait prendre pour faire respecter les droits de M. de Behault. L'affaire revint sur le tapis en 1787. Le rapporteur, à la séance du Conseil privé du 30 mars de cette année, fit observer que l'office de la prévôté de Mons va cesser le 1er mai prochain, qu'il paraît, par conséquent, inutile de porter aucun règlement pour mettre fin aux dissentiments qui existent entre le lieutenant-prévôt et son greffier. Or, il se fit que Sa Majesté continua à Nicolas-Joseph de Behault, les fonctions de prévôt de Mons par provision, charge qu'il occupa jusqu'en 1794 et que Meurisse dut s'incliner et se renfermer dans ses modestes fonctions de greffier !

Chaque année, la veille de la Trinité, selon la coutume, le lieutenant-prévôt de Behault se rendait au chœur de Sainte-Waudru et se plaçait sur le banc, du côté de l'évangile et le greffier du chapitre, après la descente du corps de sainte Waudru, lui donnait, comme c'était l'usage, une paire de gants. En 1794, le lieutenant-prévôt ne s'y rendit pas, parce qu'il était malade. (*Archives de l'Etat à Mons. Archives de l'ancienne prévôté de Mons, 1794*).

Un des procès les plus intéressants dont eut à s'occuper le lieutenant-prévôt Nicolas-Joseph de Behault fut celui qui s'ouvrit à la suite d'une requête à Sa Majesté, adressée au gouvernement général, et datée du 21 avril 1789, par laquelle les habitants de Pâturage sollicitaient leur séparation civile d'avec la communauté de Quaregnon, et comme conséquence, tant la création d'une loi distincte et indépendante pour leur localité que le partage des revenus communs. (Archives générales du Royaume. *Jointe des administrations et des affaires de subsides.* F. 465[16]. — Carton n° 261. *Province de Hainaut. bourgs, villages et communautés*, sous le titre : " *Ceux de la communauté de Paturage demandent une administration séparée du village de Quaregnon*).

Le 27 avril 1789, le conseiller-avocat fiscal du Hainaut, L.-J. Papin, fut chargé d'instruire l'affaire.

Les échevins et les habitants de Quaregnon présentèrent un mémoire, daté du 1er juillet suivant, motivant leur opposition à la demande. C'est cette supplique qui contient les renseignements qui suivent.

Les opposants ne pouvaient admettre pour limite, l'axe du chemin de Binche, par la raison que cette division attribuerait au Pâturage une partie notable de la communauté de Quaregnon, partie qui contenait des biens mains fermes, tandis

que la juridiction du Pâturage ne devrait comprendre que des biens de la seigneurie, et non des biens mains fermes.

Le conseiller-avocat fiscal émit son avis le 25 août suivant. Il exposa la situation administrative de Quaregnon et de Pâturage. La nombreuse population qui s'était réunie au Pâturage, justifia la création sur ce territoire d'une paroisse séparée; mais la juridiction temporelle resta unique pour les deux sections, et leurs biens restèrent communs. Toutefois, par équité, la loi fut composée de sept échevins dont quatre habitants de Quaregnon et trois de Pâturage. Quant au mayeur, il était de Quaregnon, comme chef-lieu de la communauté. La charge de mayeur était, tous les trois ans, mise en adjudication publique par les officiers du domaine de Sa Majesté, et affermée au plus offrant au profit de la recette du dit domaine. Le produit a parfois été porté à 900 livres; mais dans les derniers temps, il ne dépassa guère 300 livres.

Le fiscal prévoyait les graves dificultés qui suivraient la division proposée.

Outre l'établissement d'un second mayeur et le règlement de ses droits, il fallait déterminer la part de l'une et de l'autre communauté dans les revenus de la massarderie : si on laissait à la massarderie de Quaregnon les biens de ce lieu, on devrait donner à la nouvelle massarderie de Pâturage les revenus des emprises des terres communes; ce qui enlèverait à Quaregnon un produit considérable, et que rien ne légitimerait.

Ce magistrat faisait observer que les futurs mayeur et échevins du Pâturage n'auraient que très peu de devoirs de loi à pratiquer, attendu que les terres communes ne pouvaient être aliénées : on devait se borner à accorder des emprises pour bâtir. Ces concessions étaient consenties moyennant une prestation annuelle, excédant la vraie valeur du fonds et payable tant qu'on en jouirait, mais la propriété n'était pas transférée, et aucune œuvre de loi n'en était passée. Et comme les gens de loi n'avaient que la juridiction volontaire, le corps échevinal était très limité pour sa juridiction : la judicature des biens mains fermes et la police des délits ruraux appartenaient aux prévôts, aux châtelains et aux baillis.

Dans cet état de choses, on aurait pu laisser la mairie de Quaregnon-Pâturage sur le pied qui existait. Ces villages n'étaient pas les seuls qui n'avaient qu'un seul corps échevinal pour plusieurs localités : Estinnes-Hautes, Estinnes-Basses et Brai n'avaient qu'une loi; Nimy et Masières n'en avaient aussi qu'une seule.

Comme les gens de Pâturage avaient plutôt pour but de partager les biens communs que de modifier la juridiction, on aurait dû leur enjoindre tant de présenter un projet de partage des biens de la massarderie et des revenus des églises et des pauvres, que de faire des propositions concernant la juridiction sur les parties du Pâturage attribuées aux communautés d'Eugies et de Frameries, mais dont la police avait été réservée à la loi de Quaregnon, ainsi que sur le droit d'accorder des permissions de bâtir sur les terres communes.

Comme conclusion, le fiscal ne voyait pas grande utilité pour les habitants à la division de la mairie, et il opinait pour le maintien des choses dans l'état existant.

Mais le lieutenant-prévôt Nicolos-Joseph de Behault, fut d'un avis contraire. Le 17 septembre 1789, durant les vacances, il adressa son rapport que voici :

" La paroisse du village de Pâturage est desservie par un curé et deux vicaires; celle du Quaregnon par un curé et un seul vicaire; celle-ci compte un tiers de moins d'habitants. Les églises sont distantes l'une de l'autre de trois quarts de lieue.

„ Les biens de ces deux communautés se régissent par une seule loi, composée d'un mayeur et de sept échevins. La charge de mayeur s'expose à ferme; les sept échevins sont créés par nous Prévôt de Mons, quatre sont habitants de Quaregnon et trois de Paturage; ils résident dans leur lieu respectif.

„ Ils ne peuvent, sans le concours des uns et des autres, entreprendre aucune affaire concernant la généralité, ni passer des devoirs de loi, ni dépêcher des ordonnances en paiement, ni faire chose quelconque. Néanmoins, ils outrent fréquemment leurs pouvoirs, et proposent une affaire sans envisager si c'est le bien de la généralité; alors pour faire échouer l'entreprise, les adversaires suscitent une opposition par leurs manants, et se pourvoient en interdiction devant le conseil de Hainaut. De là des frais considérables qui restent, en fin de cause, à la charge de la communauté. Ces frais absorbent, au moins deux douzièmes de ses revenus.

„ Un exemple en convaincra. Avant l'émanation de l'édit du 25 septembre 1769, concernant l'entretien, réparation et restauration des églises paroissiales au Plat-Pays, ceux du Pâturage, ayant obtenu du conseil de Hainaut, de faire bâtir une nouvelle église en leur lieu, à cause que celle qui existait ne pouvait contenir le tiers des habitants, et qu'elle tombait en ruines de vétusté, n'étant pas susceptible de restauration, ceux de Quaregnon leur firent opposer par leurs manants tant de difficultés que cette nouvelle église a coûté dix mille florins en frais de plaidoirie en pure perte.

„ Le conseil a même, par un arrêt, défendu à ceux de Quaregnon de distraire aucun denier des recettes assujeties à cette dépense aussi longtemps que la dépense de l'église n'aurait été acquittée.

„ En vain, le lieutenant-prévôt, comme leur premier officier, leur faisait des représentations; il ne gagna rien sur leur esprit.

„ Pour arrêter un mal si pernicieux occasionné par la jalousie et la rivalité de ces deux communautés, il faudrait diviser leurs biens à proportion du nombre des habitants, et établir, dans chaque lieu, un mayeur et quatre échevins, qui régiraient leurs biens et leurs affaires.

„ Les mayeurs s'établiraient sans être soumis à une *ferme*, pour éviter les inconvénients de l'abus de passer les mairies au plus offrant. Celle du village de Quaregnon est la seule de la province qui soit dans ce cas. Tous ceux qui s'en sont rendus adjudicataires depuis trente ans, se sont ruinés, vu que le prix de leur *ferme* est au moins six fois plus considérable par année que le produit de leurs vacations légitimes, bien que pour payer le prix de leur ferme, ils aient pillé et ruiné nombre d'habitants par les difficultés qu'ils leur suscitaient. Au reste, la charge de mayeur et celle d'échevin, loin d'être lucratives, sont onéreuses, car

ceux qui les occupent, négligent leurs affaires et perdent leurs journées de travail, pour vaquer aux soins de la communauté.

„ Si on divise les biens, il faut diviser aussi la jurisdiction temporelle, et fixer la limite de chacun. La limite la plus convenable, celle qui est proposée par ceux du Pâturage, est le grand *chemin de Binche,* allant du midi au couchant et séparant assez également les deux villages.

„ La paroisse de Pâturage dont la population est considérable, se compose de tous charbonniers ; celle de Quaregnon, dont la population est d'un grand tiers moindre, se compose d'occupateurs de terres labourables presque de tous les deux territoires. Ceux du Pâturage n'ont d'autre ressource que leur travail dans les houillères, et parvenus à l'âge de 50 à 60 ans, la plupart sont incommodés de l'asthme occasionné par les poussières de charbon qu'ils respirent dans les fosses, et sont hors d'état de continuer à travailler et de substanter leurs familles. Ils sont aussi exposés à tomber à la charge de leur communauté et obligés d'aller mendier, s'ils n'en étaient secourus.

„ Comme ce pénible travail amoindrit l'homme au point qu'à l'âge de 60 ans, il est vieux et hors d'état de travailler, il faut plus de ressources à leur communauté qu'à celle de Quaregnon.

„ En outre, quand des chefs de famille du Pâturage ont le malheur de périr dans les fosses, leurs veuves et leurs enfants sont encore secourus par la communauté. „ (*Signé*) : DE BEHAULT.

Ces avis contradictoires n'étaient pas de nature à amener une solution immédiate de partage par l'autorité supérieure. D'ailleurs, les troubles de la révolution des Patriotes firent suspendre l'instruction des affaires soumises au gouverneurs généraux des Pays-Bas. Le 12 octobre 1791, les habitants de Pâturage renouvelèrent leur demande. Le conseiller-avocat fiscal adressa un second rapport daté du 29 du même mois. Il n'était pas plus favorable qu'antérieurement à la séparation sollicitée; toutefois il réitérait l'avis, si le gouvernement admettait la division, qu'il fallait faire produire par les intéressés un projet de partage. Il est probable que les habitant de Pâturage renoncèrent à la lutte; aucune suite ne fut donnée à l'affaire. Une année plus tard, le Hainaut était conquis par la France. Une nouvelle circonscription communale fut établie. Pâturage devint le chef-lieu d'une municipalité.

(Voir concernant cette affaire : F. HACHEZ, *Ann. du Cercle arch. de Mons,* XXV, pp. 141 et ss.)

Peu de temps après, éclata la révolution des Patriotes, et, devant ses progrès effrayants, les autorités de Mons quittèrent la ville; Nicolas-Joseph de Behault fut de ce nombre. Le 20 novembre 1789, le Conseil souverain fit part au Gouvernement de la retraite du lieutenant-prévôt et des échevins “ ce qui étoit cause d'une cessation entière et préjudiciable de ces deux judicateurs. „ (HARMIGNIES, *Mém. sur l'hist. de la ville de Mons,* n° 26 des *Publications des Bibliophiles de Mons.* p. 11. — F. HACHEZ, *Souvenir de la révolution des Patriotes*

à Mons (1787-1790) p. 75.) — *Livre Noir du Hainaut,* 1790, 12e cahier, p. 16, 22, 27 ; 13e cahier, p. 31, 37.)

D'après des souvenirs de famille, nous savons que c'est à Liége que Nicolas-Joseph de Behault se rendit avec son épouse et divers autres parents.

Le 8 janvier 1790, Nicolas-Joseph de Behault tente déjà de rentrer à Mons :

" Le soir, le sieur de Behault, lieutenant-prévôt de Mons, essaye de revenir en cette ville, mais il est contraint de repartir d'abord pour ne point être maltraité par la populace. „

(A.-J. PARIDAENS, *Journal historique, 1787-1794* dans *Société des bibliophiles belges séant à Mons,* n° 32, p. 220.)

Le 30 du même mois :

" Le sieur de Behault, lieutenant-prévôt de Mons adresse une requête à la Cour, où il fait son apologie et conclut en quelque sorte à ce que tous ceux qui prétendaient connaître des griefs à sa charge eussent à les déclarer, pour qu'il pût s'en justifier; demandant à être autorisé à faire imprimer sa requête et à la faire afficher *ad valvas* et ailleurs. L'appointement a porté : Bien se conseille le suppliant " et cet appointement fut rendu, les chambres assemblées. „ (*Ib., id.* 22-128.)

Il fut réintégré dans ses fonctions.

Quatre ans ne s'étaient pas écoulés, que Nicolas-Joseph de BEHAULT s'exila de nouveau, en 1794. LE CHANOINE ELOY (*Histoire et anecdotes de mon émigration en 1794*) a écrit des pages charmantes sur le séjour des émigrés montois en Allemagne. Nous y puisons les données qui suivent :

Lors de la première invasion des Pays-Pas, par les armées républicaines, en 1792, les royalistes subirent, avec peine, la domination étrangère et saluèrent, avec bonheur, le retour offensif des Autrichiens qui mettaient la Belgique à l'abri des violences. Mais lorsque les Français revinrent en force, l'on put craindre, avec trop de raison, que le régime de la Terreur ne fut instauré, et tous ceux qui se sentaient menacés : nobles, riches, religieux, prélats, fonctionnaires, réunissant en hâte leurs objets les plus précieux, s'expatrièrent.

Le prévôt de Mons de BEHAULT, haut fonctionnaire, profondément attaché à la dynastie légitime, était tout désigné à la haine des envahisseurs. Aussi, résolut-il d'émigrer. Il quitta Mons, dans ses équipages, au début de 1794, avec sa femme née Hannoye (1) de

(1) Voici quelques données supplémentaires à celles fournies à la page 153 et relatives à la famille Hannoye alliée aux de Behault :

I. Jean Hannoye, épousa Marie Moreau, qui était veuve en 1582 et avait eu de

Watinnes, sa belle-sœur, Mlle Hannoye, et son chapelain, dom Cassiodore et se rendit à Cologne.

Plusieurs membres alliés et amis de la famille de BEHAULT, l'accom-

---

son mariage : 1° Jacques, qui suit; 2° Barbe, mariée à Jean de Blois, vivant en 1592, auteurs des de Blois de Quartes (alliés aux de Behault de Warelles). — II. Jacques Hannoye épousa : 1° Cathérine des Prets, fille de Vincent et de Marguerite Savreux; 2° Jeanne de Grandmont. Du premier : 1° Jean, qui suit; du second : 2° Marguerite, morte le 17 juin 1637, mariée le 12 octobre 1616, à Jean de Maulde de la Tourelle, seigneur de la Tourelle, page de Lamoral, prince de Ligne, puis maieur d'Ath, né le 10 janvier 1594. — III. Jean Hannoye, conseiller au Conseil Souverain du Hainaut et avocat fiscal, épousa Jeanne de Glarges, née à Mons, le 12 novembre 1608, fille de Jacques, seigneur de Marchipont et de Jacqueline Pottier. Ils eurent : 1° Jacques-François, qui suit; 2° Marie, née en 1645, mariée le 29 mai 1669, à Jean Descamps, seigneur de Marpineau et de Mauville, né en 1642, décédé en 1690, fils de Jacques, seigneur de Viausart et d'Anne Pottier. — IV. Jacques Hannoye, seigneur de Marchipont et de Gomarpont, chef du magistrat de Mons, anobli par lettres patentes de l'année 1678, en récompense de la bravoure personnelle et du dévouement dont il avait fait preuve pendant le blocus de Mons par les Français. (Nous avons donné ci-dessus le texte de ces lettres.) Né à Mons, le 20 juillet 1640, mort le 13 août 1702, il épousa Marie-Françoise de Buisseret, née le 30 août 1648, fille de Jean-Baptiste de Buisseret, seigneur du Boulet, et de Jacqueline-Marie Gaillard de Fassignies, dont il eut : 1° Marie, née en 1674; 2° Jean, né en 1675; 3° Marie-Josèphe-Thérèse, née le 8 avril 1679, mariée le 7 mai 1706, à Pierre-Louis d'Antoing, seigneur de Fline et de l'Estrafossée; 4° Antoine-Philippe, qui suit. — V. Antoine-Philippe Hannoye, seigneur de Gomarpont, chef du magistrat de Mons, né en cette ville, le 7 janvier 1688, décédé le 27 décembre 1740, épousa Jeanne-Christine de Brabant, née en 1693, fille d'Antoine de Brabant, seigneur de Bois-Boussu et de Marie-Louise de Blois de Quartes. Ils eurent : 1° Marie-Louise, baptisée à Saint-Germain, le 9 janvier 1725, décédée à Mons, le 10 octobre 1793, mariée à Sainte-Waudru, le 2 septembre 1764, à Ignace-Emmanuel-Marie Gaillard de Fassignies, lieutenant-colonel au service d'Espagne, né à Mons, le 8 janvier 1721, décédé à Mons, le 17 mai 1775, fils de Jacques-François-Joseph et de Marie-Thérèse-Véronique Thieffryt. Leur pierre tumulaire se trouve à Saint-Nicolas en Bertaimont, dans la chapelle de Notre-Dame de Messines; 2° Marie-Ursule Hannoye de Marchipont, épouse de Nicolas-François de Behault, fils de Nicolas-François et de Célestine Desmanet d'Erquennes (voir ci-dessus); 3° Marie-Jacqueline Hannoye, qui accompagna sa sœur en exil à Wetzlar, comme nous venons de le voir; 4° Emmanuel-Joseph Hannoye, seigneur de Marchipont, qui mourut en 1810, sans avoir contracté d'alliance.

Ce résumé de la généalogie des Hannoye, joint aux renseignements que nous avons déjà donnés ci-dessus, prouve l'ancienneté de la noblesse de cette famille de Mons, les charges importantes dont elle fut honorée et les alliances qu'elle a contractées avec des lignées nobles du Hainaut.



(Topographia Hassiæ, 1655, pl. 57.)

Pl. 25. — Wetzlar.

pagnèrent; ce furent les trois fils de feu Médard de Behault, conseiller au Conseil souverain de Hainaut, à savoir : Pierre-Joseph, Charles-Ignace et Ernest-Eugène-François-Joseph de Behault (1); Nicolas-Joseph-Gratien de Behault (2); Mr et Mme de la Roche avec toute leur famille; M. de Huet et sa fille (3), etc., etc., tous avec de nombreux serviteurs conduisant ou accompagnant à cheval, les voitures et les fourgons.

Le nombre d'émigrés montois était fort considérable à Cologne. Ils y vivaient très tranquillement. " Vers le soir, le rendez-vous ordinaire de toutes les personnes émigrées, étoit sur les bords du Rhin, près du pont volant. Ce qui rendoit cette promenade si agréable, c'étoit le plaisir d'y rencontrer ces personnes amies et de connoissance, avec lesquelles on pouvoit causer cordialement et s'entretenir de l'espoir de retourner bientôt dans son pays „ (4).

Mais, les événements ne tardèrent pas à venir troubler le repos des émigrés à Cologne. En effet, l'on avait construit des ponts de bateaux sur le Rhin et l'on voyait défiler sur ceux-ci des troupes et une quantité immense de canons et de bagages; on annonçait une attaque prochaine vers la Roër et Cologne allait être envahie peut-être, par les Français. Cet état de choses alarmant, détermina un très grand nombre d'émigrés à se rendre à Wetzlar (Voir pl. 25), ville libre impériale, située sur le sommet et la pente d'une montagne d'une altitude de 127 mètres. Le prévôt de Behault s'y rendit, le 6 octobre 1794, avec les siens (5).

Le 17 juin 1795, il se mit en route avec sa famille pour rentrer à Mons, mais s'arrêta à Dusseldorf (6) où il demeura jusqu'au 22 juillet 1795, avant de rentrer à Mons. Il mourut dans cette dernière ville, le 20 janvier 1802, sans postérité.

C'est de Wetzlar, le 20 février 1795, que Nicolas-Joseph de Behault adressa, par la voie ordinaire, à l'empereur d'Autriche François II, pour obtenir des indemnités d'exil, la requête suivante :

Monseigneur,

" Il y a 16 ans que, sous le titre de Lieutenant-Prévôt, je remplis toutes les fonctions de Prévôt de Mons, dont la charge est vacante depuis l'année 1779. Mon attachement à mes devoirs, mon zèle constamment manifesté pour le service,

(1) Eloy, *loc. cit.*, 35.
(2) *Ibid.*, 48.
(3) *Ibid.*, 35.
(4) *Ibid.*, 35.
(5) *Ibid.*, 80.
(6) *Ibid.*, 122.

m'ont exposé, comme tous les sujets fidèles de Sa Majesté, aux persécutions et violences des ennemis de Son autorité. C'est la seconde fois que je me suis expatrié, avec ma famille, privé de mes revenus; ayant dépensé, en grande partie, les ressources que les circonstances m'ont permis d'emporter de chez moi et craignant les besoins inséparables de l'avenir, je prends la liberté de m'adresser à Votre Excellence, pour La supplier de me faire comprendre dans les dispositions des indemnités que Sa Majesté daignera trouver bon d'accorder aux officiers de ma catégorie qui subissent, comme moi, le malheur de l'émigration.

Je joins aussi à cet emploi, celui de Conseiller-Juge de la Cour de mortes mains du Païs et Comté de Hainaut et dans mon attachement inviolable aux intérêts de Sa Majesté, j'ai emporté, avec moi, le Cartulaire général de cette Cour, pour qu'il ne tombe pas entre les mains des ennemis : étant le seul titre en vertu duquel Sa Majesté peut faire preuve de ses droits. Outre les services ordinaires que m'ont fait obtenir l'approbation du Gouvernement, j'ose aussi, Monseigneur, réclamer ceux que j'ai rendus relativement aux prestations militaires et sur lesquels je suis bien sûr que Messieurs les Commissaires généraux civils me donneraient des témoignages avantageux si j'en avais besoin.

Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence.

Le très humble et très respectueux serviteur.

Le Prévôt de Mons :

(signé) de Behault.

De Wetzlar, le 20 février 1795.

(*Archives générales du Royaume. — Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne*, portefeuille n° 1001.)

4° Emmanuel-Joseph-Gratien de Behault, qui suit :

XVI. Emmanuel-Joseph-Gratien de Behault, licencié ès lois, en 1758, avocat, puis conseiller de robe longue au Conseil souverain du Hainaut en 1778 (1); mayeur du chapitre noble de Sainte-Waudru, à Mons (L. Devillers, *Chartes du Chapitre de Sainte-Waudru*, IV, p. 748, dans *Académie royale de Belgique. — Publ. de la Commission royale d'hist.*) On y trouve :

Octobre 1793, à Mons. — Commission donnée par les dames aînées du chapitre de Sainte-Waudru à Gracien de Behault, leur maïeur, pour se rendre à Valenciennes, avec Constant de Bettignies, maître orfèvre, à l'effet de visiter les argenteries, bijoux, joyaux, vases sacrés et effets d'église transférés en cette ville et de retirer ceux qui proviennent de leur chapitre (*Minute sur papier. — Archives de l'État, à Mons, chartrier de Sainte-Waudru, titre non coté*).

---

(1) Mons en Hainaut. Il a plu à Sa Royale Majesté de nommer conseiller du souverain Conseil de cette province, Monsieur Emmanuel-Joseph-Gracien de Behault, né en cette ville, J. V. L. (licencié dans les droits) depuis le 8 juillet 1758 (*Lovens-Nieuws*, de Staes, année 1778, n° du dimanche 8 mars).

Baptisé le 17 décembre 1734, décédé le 14 décembre 1808, il épousa en premières noces, à Sainte-Waudru, le 1er mai 1770, Marie-Thérèse-Joseph-Amélie de VIANA (*D'or à l'aigle de sable.* Cimier : *l'aigle issant de l'écu*), née à Bruxelles le 5 avril 1741, fille de Jean-Charles-Joseph de Viana, et de Marie-Jeanne-Joseph d'Oige. Jean de Viana, d'abord enseigne au régiment de son cousin, le marquis de Los Rios, mourut à Bruxelles, colonel du dit régiment et fut inhumé devant le maître-autel, dans le cœur de l'église des Minimes, à Bruxelles. Engagé à l'âge de 16 ans, il conquit tous ses grades à la pointe de son épée, servit pendant plus de 50 ans et fut honoré de l'affection particulière de S. A. le Prince Charles de Lorraine.

Il était fils de Don Jean de Viana, maréchal de camp, gouverneur du fort de Monterry, et de Jeanne-Marie de Tello (fille de Don Louis de Tello et de Barbe, comtesse de Baillencourt-Courcol). Don Louis de Tello, colonel quartier-général du roi Philippe IV, dans les Pays-Bas, avait obtenu de ce monarque, le 13 septembre 1661, de pouvoir décorer ses anciennes armoiries d'une couronne d'or et de deux lions léopardés de même, comme supports, en récompense de 43 années de service militaire et de 24 campagnes, avec le privilège de transmettre à tous ses descendants légitimes et chacun d'eux à leur postérité, le droit d'orner leurs armoiries des mêmes décors. (POPLIMONT, *La Belgique héraldique*, t. VI, p, 485 et 668.)

Emmanuel-Joseph-Gratien de BEHAULT épousa, en secondes noces, à Sainte-Waudru, le 11 septembre 1780, Anne-Marie-Joseph de ROYER (1) (*D'argent au chevron de gueules accompagné en chef de deux lions affrontés de sable, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules, tenant chacun une boule d'acier, en pointe d'un serpent de sable posé en pal.* Bonnet de baron à l'antique. Tenants : deux sauvages ceints et couronnés de sinople, armés de leur massue. Devise : VIRTUTIS PRŒMIUM), née à Mons, le 13 janvier 1751, fille de Pierre-Ignace-Joseph de Royer, seigneur d'Oeilliers, Woldre et Gouy, et de Marie-Joseph Tenery.

Furent témoins à ce mariage : Nicolas-François de Royer, oncle de la mariée et Philippe-Joseph du Pré.

Voici un résumé de la généalogie de la famille de Royer, d'après un travail très consciencieux, que son auteur, le baron de Royer de Dour de Fraula, Commissaire de l'Arrondissement de Bruxelles, a bien voulu me communiquer :

---

(1) Voir *Crayon généalogique des postulants, à titre de parenté, à la fondation d'Adrien Malapert, chanoine d'Anvers, à Notre-Dame.* (*Armorial hist. des Malapert*) Ce crayon fut dressé par JOSEPH de BUEGNY, en 1786 et revu et augmenté par le baron de HERISSEM, d'après des titres inédits.

Des documents authentiques font connaître que la famille de Royer est originaire d'Italie et s'est établie, au XIIIe siècle, dans nos provinces. En effet, les chartes des comtes de Flandre font mention en 1286, de trois Royer originaires d'Asti; les chartes des ducs de Brabant mentionnent un Royer sous l'année 1373. En 1381, on trouve Jean Royer, fils d'Amelle, lombards (Bormans, *Les seign. féod. au pays de Liége*, p. 118). Tous ceux qui précèdent portent dans leurs armes, dit Th. de Ruadt (*loc. cit.*, t. III, p. 257) une ou plusieurs roues, à l'exemple des Royer de la Neuville-lez-Huy, de Verlaines, etc. Il en est de même des Royer des Pays-Bas dont les armes sont identiques à celles des seigneurs de la Neuville. Les Royer de la Sauvagère, en France (Tour. Bret.) portent *d'azur à trois roues d'or;* des comtes Royer de Troo : *au 1 et 4 d'azur, à une roue de six rayons d'or;* des Royer de la Valfinière : *d'azur à trois roues d'or.* Le nom de Royer vient de *rouet, roue.* On lit sur une tombe qui existe encore à Neuville-sur-Meuse : Ci-gist Thomas Rouet... mort le 3 septembre 1393. Il s'agit ici de Thomas Royer, dit le Lombart, escuyer, époux d'Isabeau de Marbais, fille de Jean, échevin de Huy et de Gertrude d'Abée. Il est représenté armé de toutes pièces et son écu porte *d'azur à trois roues à six raies d'argent* (Le Fort, *Généalogies*, vol. XX, f° 147) Cimier : *un écureuil au naturel croquant une noix.* — *Rouet* devint *Royer,* ainsi que le constate tant pour lui que pour son fils, Pierre Royer, seigneur de la Neufville, inhumé à côté de lui, une pierre tombale qui existe encore (Le Fort, *loc. cit.*). Il épousa Nicolle de Granz. Ils eurent pour fils : Jean Royer, escuyer, seigneur de la Neufville, vivant en 1436, et marié à Gertrude de la Marck, et Guillaume Royer, escuyer, marié à la veuve de Wéry de Jodougne, mort en 1436. Les descendants de Jean Royer se fixèrent dans les seigneuries du pays de Liége et de Namur : Verlaines, Dommartin, Landries, Seron, Lens-Saint-Remy, Rieuveschal, Leuze, Roisseau, à Liége même, etc. Les aînés continuèrent à habiter la seigneurie de la Neufville-sur-Meuse jusque vers 1600, époque à laquelle (1603) Jacques Royer fut tué devant Buda, en Hongrie, montant à l'assaut, drapeau en main, contre les Turcs. Les seigneurs de la Neufville et de Verlaine s'éteignirent en 1720; ils étaient alliés aux Corswarem, Berlaimont, Juppleu, Crisgnée, Anthine, Namur, Fizenne, Lonchin, My, Streel, Bellefroid, etc. La dernière branche des Royer citée par Le Fort, s'est fixée à Kettenis, depuis le mariage de Thomas Royer avec Isabelle, baronne de Steinbeek, fille du vicomte de Disque et d'Isabelle de la Thour. Elle s'éteignit en 1849, tandis que les autres descendants se répandirent en Wallonie, en France et aux Pays-Bas. Dès le XVIe siècle, on a écrit indifféremment *Royer* ou *de Royer.* C'est vers 1566 que les de Royer se fixèrent dans le comté de Hainaut. On trouve le 26 juillet 1644 Jean Deroyers, fils de Jean et de Catherine Rousselen, baptisé à Saint-Germain à Mons. Le 15 septembre 1676, Guillaume de Royer épousa Micheline Wittebort. C'est en 1692 que Jean-François de Royer, aïeul du dernier seigneur de Dour, vint s'établir à Soignies; il était né de Dominique de Royer et de Catherine Compagnie; il fut maire et greffier de Soignies du 13 mars 1693 au 19 décembre 1737; il était avocat au Conseil Souverain et député aux assemblées générales du pays de Hainaut; il épousa Madeleine Blondiau. Ils eurent : 1° Nicolas de Royer, bailli de Marche, receveur des domaines à Mons; en 1766, capitaine d'une compagnie bourgeoise. Né en 1708, il épousa en 1760, Marie-Thérèse Tenery, de Mariembourg, fille de Léopold Tenery,

avocat au Conseil Souverain du Hainaut, receveur général du Chapitre de Soignies, bourgmestre de cette ville, et d'Anne Vivien ; petite fille de Tenery, docteur en médecine, et de Marie Cospeau ; 2° Pierre-Ignace-Joseph qui suit ; 3° Vincent, chanoine de Saint-Ursmer à Binche ; 4° Lombert, curé d'Estinnes au Val ; 5° Louis, religieux de l'abbaye de Cambron.

II. Pierre-Ignace-Joseph de Royer, né en 1710, seigneur d'Oeillies, de Walche et de Gouy-le-Piéton, licencié ès-droits, avocat au Conseil Souverain du Hainaut, succéda à son père dans ses emplois, il fut député à toutes les assemblées générales des Etats, nommément pour l'inauguration de l'Impératrice faite le 4 mai 1744 à Mons ; il fut échevin de cette ville en 1750, juge des procès civils et criminels, premier conseiller pensionnaire en 1754, etc. Il mourut à l'âge de 85 ans ayant consacré 58 ans au service de la maison impériale et exercé durant 28 ans les fonctions de premier conseiller pensionnaire. Il avait épousé en 1743 Marie-Anne-Joseph Tenery, née en 1717, fille de Léopold et d'Anne Vivien.

Des lettres de noblesse, en date du 29 juillet 1766, lui permirent de porter comme armoiries : *d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux lions affrontés de sable, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules, tenant chacun une boule d'acier, et en pointe, un serpent au naturel.* Cimier : *le lion naissant de l'écu.* Devise : VIRTUTI PRŒMIUM, avec permission de faire surmonter le heaume d'une couronne d'or au lieu de bourrelet et de faire tenir l'écu par deux levriers d'argent accollés d'or. On lit dans ces lettres que ses " ayeux tant paternels que maternels étaient de familles notables, originaires du Hainaut depuis deux siècles ; ils y ont vécu honorablement et ont donné à l'église et à l'état des sujets qui ont rendu des services considérables. "

Par lettres patentes données à Vienne le 5 avril 1787, l'empereur conféra le titre de baron à Pierre-Ignace-Joseph de Royer avec autorisation de pouvoir sommer d'un bonnet de baron, l'écu de ses armoiries et de remplacer les supports (deux lovriers) par deux hommes sauvages au naturel.

De son mariage il eut : 1° Henri-Joseph, qui suit ; 2° Marie-Thérèse-Joseph de Royer ; 3° Anne-Marie de Royer, épouse d'Emmanuel-Joseph-Gratien de BEHAULT ci-dessus ; 4° Léopold ; 5° Jean-Jacques-Joseph, qui suit.

III. Henri-Joseph baron de Royer, seigneur de Woldre et de Gouy le Piéton, né en 1748, échevin de Mons, député extraordinaire des Etats du Hainaut, maïeur de Mons de 1789 jusqu'à sa mort (1794). Il épousa, en 1786, Marie le Brum de Miraumont, morte en 1794, dont : Désirée, née en 1794, mariée en 1814 à son cousin, Jean-Alexandre baron de Royer de Dour, morte en 1831.

IV. Jean-Jacques-Joseph baron de Royer de Dour, époux de Waudru de BEHAULT (Voir plus loin).

Emmanuel-Joseph-Gratien de BEHAULT et Anne-Marie-Joseph de Royer eurent un fils, enfant unique, qui suit :

XVII. Nicolas-Joseph-Gratien de Behault, dit de le Cambre, baptisé le 28 janvier 1771. Son nom figure pour 252 livres sur le " *Tableau des dons volontaires des habitants de la ville de Mons dont l'offrande a été mise aux pieds de Sa Majesté, au nom de la Communauté, au Bureau de l'Hôtel de ville, lundi, 21 avril 1794, jour à jamais mémorable de l'entrée de cet auguste et bienfaisant Monarque en la dite ville. etc.* „ En 1794, il émigra (1) en Allemagne et résida à Ham, près du Rhin à une demi-lieue de Dusseldorf (Chanoine Eloy, *loc. cit.*, p. 48).

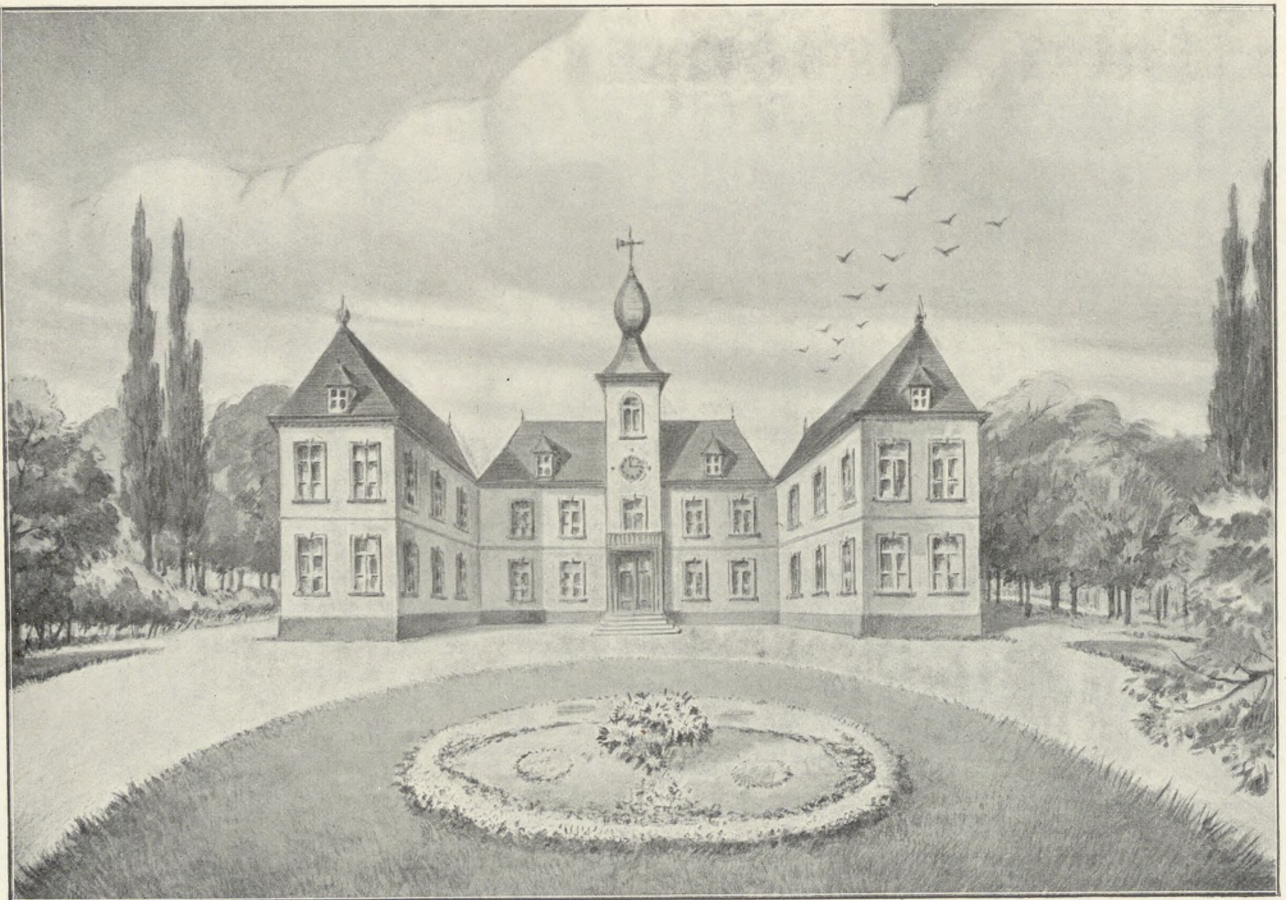
Nicolas-Joseph-Gratien de Behault obtint, sous le nom de " de Behault de Blaregnies „ reconnaissance de noblesse par diplôme du 4 septembre 1822, donné au Loo (Voir *Première liste officielle des nobles*, publiée par le *Journal officiel des Pays-Bas* de 1825. – de Stein, *loc. cit.*, 1856, p. 226). En voici la traduction du texte néerlandais :

Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand Duc de Luxembourg, etc., etc., à tous ceux qui verront les présentes ou les entendrons lire. Salut !

" Ayant vu l'adresse de Messire Nicolas-Joseph-Gratien de Behault de Blaregnies, fils d'Emmanuel-Joseph-Gratien de Behault et de dame Anne-Marie-Joseph de Royer, et les pièces y relatives, qu'il est issu de la noble famille de de Behault et considérant que la reconnaissance de la noblesse peut servir tant à rehausser le lustre des souverains qu'à encourager le noble penchant aux actions éclatantes chez d'autres. Si est-il que Nous reconnaissons le prénommé Messire Nicolas-Joseph-Gratien de Behault de Blaregnies et ses enfants légitimes tant vivants qu'à naître de l'un et de l'autre sexe, ainsi que ses descendants à venir, dans sa noblesse et son nom et arrêtons et faisons savoir qu'il est de la noblesse des Pays-Bas, avec le prédicat de Messire et de très noble et qu'il en a tous les droits, tant lui que ses enfants, comme issus de génération en génération d'une race qui était déja reconnue, précédemment dans les Pays-Bas comme noble et que finalement tous les privilèges qui, d'après les lois des Pays-Bas compétentes à la noblesse dans le royaume des Pays-Bas ou qui lui seraient reconnus dans la suite, lui appartiennent et qu'il peut porter ses armes, marques de son ancienne noblesse, comme suit : *un écu bordé d'or* (2) *au fond d'azur ; coupé de deux fasces d'or entre lesquelles un lion léopardé tout d'or et lampassé de gueules, tenant dans sa patte droite d'avant, une épée levée d'argent à la garde d'or. L'écu est surmonté d'un casque d'argent, bordé, grillé et orné d'or, au fond de gueules, surmonté d'un*

(1) Pour les détails de cette émigration, voir ci-dessus l'article consacré à Nicolas-Joseph de Behault, lieutenant-prévôt de Mons.

(2) Cette bordure (brisure de cadet) est le fait d'une erreur d'autant plus regrettable qu'elle s'applique ici aux armes de la branche aînée de la famille de Behault ! Et malheureusement, cette erreur a été consacrée par des Lettres de noblesse données par Léopold Ier (Voir plus loin).



Dessin d'amateur.

Pl. 26. — Chateau de Blaregnies.
(Famille de Behault).

bourrelet d'azur et d'or d'où s'échappe en cimier le lion grimpant du blason ; en outre les hachements de casque d'azur et d'or, comme le tout est dessiné à cette place avec ses couleurs et métaux (Voir pl. 18). Afin que le prénommé Messire Nicolas-Joseph-Gratien de Behault de Blaregnies et ses descendants légitimes puissent jouir tranquillement de la possession de notre présente reconnaissance et des privilèges attachés à la noblesse, Nous avons donné les présentes lettres-patentes avec charge au prédit Messire Nicolas-Joseph-Gratien de Behault de Blaregnies de les faire inscrire à notre grand Conseil de noblesse; et par la reconnaissance des présentes anciennes armes de la famille des de Behault, Nous avons voulu la faire distinguer des autres nobles des Pays-Bas; Nous voulons ainsi que la présente lettre soit portée à la connaissance des Etats et Conseils Equestres des Provinces où il habitera; Nous invitons tous les empereurs, rois, ducs, comtes, barons, seigneurs et républiques souveraines et généralement tous ceux qu'il pourrait rencontrer, de reconnaître dans sa situation nobiliaire le susdit Messire Nicolas-Joseph-Gratien de Behault de Blaregnies et ses descendants légitimes et les faire jouir librement des privilèges y attachés, nous chargeons en particulier notre grand Conseil de noblesse et nous prions les Etats des différentes provinces de notre Royaume, les membres des Conseils équestres et de noblesse dépendant du susdit grand Conseil des Pays-Bas ainsi que toutes les Cours de justice et les juridictions locales tant dans les villes que dans le plat pays, non seulement de reconnaître dans les droits inscrits ci-dessus le prédit Messire Nicolas-Joseph-Gratien de Behault de Blaregnies et ses descendants légitimes, mais aussi, en cas de nécessité d'y tenir la main, et d'y prêter main-forte. Car dans notre libre et souveraine volonté, nous avons trouvé que tout cela convenait au mieux des intérêts du pays et à l'affirmation des anciens droits. En foi de quoi, Nous avons signé les présentes de notre nom et les avons fait contresigner par notre secrétaire d'Etat et en outre, les avons faits sceller de notre grand sceau servant pour les questions de notre Conseil de noblesse. Donné au Loo, le 4 septembre 1822, la 9e de notre règne.

GUILLAUME.

Gratien de Behault avait fait bâtir le château de Blaregnies (Voir pl. 26). Exproprié depuis, une rue passe entre ses ailes.

Il fut membre du Corps équestre du Hainaut (Voir pl. 27) de 1828 à 1830 (*Almanachs de la Cour de Bruxelles,* 1725-1840, p. 176).

L'art. 129 de la loi fondamentale accordait à la noblesse créée par Guillaume I, roi de Hollande, une prérogative politique importante en formant des Corps équestres provinciaux, un collège électoral perpétuel. Tous les nobles ne faisaient pas partie des Corps équestres. Pour y être admis, il fallait prouver, dans le Hainaut, un revenu (de propriétés) s'élevant à 1000 florins.

Nous trouvons dans L. ARENDT et A. DE RIDDER, *Législation héraldique de la Belgique,* 1595-1895, pp. 87 et ss. : " Le Conseil suprême de noblesse avait été chargé de soumettre au roi les listes de présentation pour la constitution des Corps équestres. C'était surtout dans la noblesse ancienne que devaient se recruter les Corps équestres. Ayant à rechercher les anciens nobles, le Conseil suprême

commença naturellement par inscrire ceux dont la noblesse antérieure à 1795, était constatée par leur comparution ou par celle de leurs ascendants aux Etats nobles du pays. Les Corps équestres devaient former le noyau de la noblesse. L'arrêté du 30 septembre 1815 astreint tous les membres des Corps équestres à lever des lettres-patentes de reconnaissance ou d'incorporation, s'ils avaient fait partie de la noblesse nationale ou étrangère. La vérification des titres, préalable à la délivrance des lettres-patentes, était confiée au Conseil suprême et il devait, sous l'approbation du roi, décider les contestations qui pourraient surgir. Toutefois, les membres des Corps équestres dont les ascendants avaient comparu aux anciens Etats nobles étaient exempts de l'obligation de lever un diplôme. Cette comparution, en effet, attestait une possession publique et fournissait le meilleur titre de son authenticité. Appelés à choisir leurs représentants aux Etats provinciaux, les Corps équestres ne pouvaient être composés que des membres de la noblesse aptes à exercer ces fonctions, c'est-à-dire réunissant les conditions suivantes : 1° être anobli ou reconnu noble par le roi, ou descendre d'une personne ainsi anoblie ou reconnue; 2° être majeur aux termes de la loi; 3° être né sur le territoire du royaume, aux termes de la loi fondamentale; 4° justifier de la possession, soit de biens fonciers d'une certaine valeur en capital ou revenu, variant suivant la province, soit d'une inscription au grand livre de la dette de l'Etat.

„ Le règlement ne limite pas le nombre des membres. Dans les assemblées annuelles, les demandes d'admission étaient accueillies ou rejetées, après vérification des pièces et sans qu'aucun règlement ait prévu un recours contre ces décisions. Si les Corps équestres possédaient le droit de statuer sur les demandes d'admission, ils n'avaient cependant aucune compétence quant aux questions relatives à l'acquisition de la noblesse elle-même. La première des conditions exigées pour faire partie de ces assemblées était la production de l'acte royal de concession ou de reconnaissance de noblesse et cet acte ne pouvait être que des lettres-patentes délivrées conformément à l'arrêté royal du 30 septembre 1815 et aux arrêtés ultérieurs. „

Voici un extrait, traduit en français, des lettres de nomination rédigées en hollandais et octroyées, en 1828, à Gratien de Behault :

Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand Duc de Luxembourg, etc., etc.

Sur la requête de Messire Nicolas-Joseph-Gratien de Behault de Blaregnies, tendant à être inscrit comme membre du Corps équestre pour la province de Hainaut;

Vu le rapport du haut conseil de la noblesse du 11 de ce mois n° 1012/350;

. . . .

Nous avons arrêté et arrêtons :

Messire Nicolas-Joseph-Gratien de Behault de Blaregnies est nommé membre du Corps équestre de la province de Hainaut;

Autorisons le haut conseil de la noblesse à inscrire le requérant sur ses registres et d'en donner avis au Président du Corps équestre de la dite province;



Costumes Belges, pl. 17.

Pl. 27. — Membre du Corps équestre.

Ordonnons qu'expédition de cette nomination soit envoyée au haut conseil de noblesse à fin d'exécution et au requérant, afin d'information;

. . . .

Château du Loo, 30 juillet 1828.

GUILLAUME.

De part le Roy : (signé) J.-G. de Mey van Streefkerk. — Concorde avec l'original : Le greffier au Conseil d'Etat : (signé) L.-H. Elias Schovel. — Pour copie conforme : (signé) B. van Hövel.

Nicolas-Joseph-Gratien de Behault obtint des Lettres-patentes du roi Léopold Ier, le 16 juillet 1843, lui octroyant l'autorisation de sommer le heaume de ses armoiries d'une couronne d'or et de faire supporter l'écu de celles-ci par deux lions léopardés aussi d'or, en vertu de la clause inscrite dans le diplôme du roi Philippe IV, le 13 septembre 1661, en faveur de Louis de Tello, dont Gratien de Behault descendait par sa mère; voici le texte de ces Lettres :

Nous Léopold, Roi des Belges. A tous présent et à venir. Salut! Messire Nicolas-Joseph-Gratien de Behault, écuyer, propriétaire, demeurant à Mons, province de Hainaut, fils d'Emmanuel-Joseph-Gratien de Behault et de dame Marie-Thérèse-Amélie de Viana, Nous ayant, par requête en date du vingt-huit mai mil huit cenquarante et un, fait exposer que par diplôme, donné à Madrid, le treize du mois de septembre mil six cent soixante et un, il avait plu au Roi Philippe quatre, de décerner à don Louis de Tello, quartier maître général des armées de Sa Majesté Catholique, trisayeul maternel de la mère du requérant, l'autorisation de décorer ses armoiries d'une couronne d'or et de les faire supporter par deux lions léopardés de même; prérogative, transmissible aux enfants légitimes de l'impétrant et à leurs descendants et postérité; et Nous ayant en conséquence fait supplier de l'autoriser, lui, ses enfants et leur postérité légitime au port de la même décoration, Nous, sur le rapport de Notre Ministre des Affaires Etrangères, avons, par Notre arrêté en date du 15 avril de la présente année, accueilli favorablement sa demande. Et désirant profiter de la grâce que Nous lui avons faite, ledit Messire Nicolas-Joseph-Gratien de Behault s'est retiré par devant Notre Ministre des Affaires Etrangères, spécialement à ce par Nous commis, à l'effet d'obtenir Nos Lettres-patentes nécessaires.

A ces causes, considérant que de tout temps, les concessions de noblesse et de marques d'honneur ont été utilement employées, non seulement à récompenser les belles actions et les services rendus à l'Etat, mais encore à perpétuer le souvenir dans les familles, si est-il qu'il Nous a plu octroyer et accorder et par les présentes signées de Notre main, Nous accordons et octroyons de Notre propre volonté, autorité royale et constitutionnelle au dit Messire Nicolas-Joseph-Gratien de Behault et à ses descendants nés ou à naître de légitime mariage, les décorations et augmentations des armoiries attribuées à sa famille, telles quelles sont ci-après décrites et figurées aux présentes (Voir pl. 28), savoir : *d'azur à deux fasces d'or entre lesquelles est un lion léopardé de même, lampassé de gueules, armé*

d'une épée d'or, l'écu orlé d'or, sommé d'un heaume d'argent, grillé et bordé de même, colleté et couronné d'or, fourré de gueules, aux lambrequins d'azur et d'or ; cimier: *le lion issant de l'écu; supports : deux lions léopardés d'or.* Permettons au dit Messire Nicolas-Joseph-Gratien de Behault, de faire usage en tous lieux et en tous actes des armoiries ainsi décorées et augmentées et voulons qu'il les fasse dessiner aux registres ouverts à cet effet par Notre Ministre des Affaires Etrangères. Mandons et ordonnons aux Cours et Tribunaux, aux Autorités provinciales et communales, et à tous autres officiers, autorités et fonctionnaires, tels qu'ils puissent être, non seulement de laisser jouir ledit Messire Nicolas-Joseph-Gratien de Behault et ses descendants légitimes, de la dite augmentation et décoration d'armoiries,mais encore de les maintenir et protéger au besoin.Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons ordonné que les présentes Lettres-patentes soient revêtues du sceau de l'Etat. Donné en Notre château de Laeken, sous Notre seing royal et contre-seing de Notre Ministre des Affaires Etrangères, le 16e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1843.

Léopold.

Par le Roi :

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Comte Goblet.

Vu et inscrit au registre matricule sous le n° 151.

Bruxelles, le 1er août 1843.

Le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères,

Baron E. de T'Serclaes.

Nicolas-Joseph-Gratien de Behault épousa, en premières noces, à Mons, le 29 nivose an IX (19 janvier 1801), Agathe-Françoise-Amélie de Bagenrieux (*D'azur à l'arbre arraché d'or tigé et feuillé du même, accompagné de deux étoiles à 6 rais d'or.* Cimier : *un cygne d'or*), née au château d'Acren, le 5 février 1772, décédée à Mons le 26 floréal an X (16 mai 1802), fille de Claude-Ignace de Bagenrieux, seigneur des Isles, bailli de la châtellenie de Mons, et de Marie-Françoise-Joseph van Ypersele.

La famille de Bagenrieux, de très ancienne noblesse, est éteinte aujourd'hui. I. Jacques de Bagenrieux seigneur des Isles (1590) épousa Martine du Jardin, morte en 1611; leur fils : II. Jean de Bagenrieux se maria à Anne de Choppart et releva les Isles en 1613. Le fils de ces derniers : III. Jacques de Bagenrieux, seigneur des Isles, épousa Françoise du Jardin. Ils laissèrent, entre autres : IV. Adrien de Bagenrieux, seigneur des Isles, qui eut de son épouse, Catherine Seghers, un fils, Jean-Baptiste, qui suit. V. Jean-Baptiste de Bagenrieux, seigneur des Isles (1704), mort en 1731, marié en 1719 à Anne-Marie de Holain, morte en 1743, dont naquit : VI. Claude-Ignace de Bagenrieux, seigneur des Isles (1732), né en 1721, licencié ès-lois, bailli de la Châtellenie de Mons, qui épousa, en 1759, Marie-Françoise-Joseph van Ypersele. Ils eurent : 1° Hyacinthe-Joseph de Bagen-



Pl. 28. — Augmentation et décoration d'armoiries accordées
a la branche aînée de la famille de Behault,
en vertu d'une clause de Philippe IV, du 13 septembre 1661.

rieux, né en 1760, marié à N. de Rombise, sans postérité; 2° Ferdinand-François, chanoine de Saint-Calix, né en 1762; 3° Amélie-Bernardine-Marie, née en 1764, mariée à Eugène-Joseph du Pré; 4° Charles-Henri, qui suit; 5° Omer-Remy-Joseph de Bagenrieux, né en 1769, membre de la députation des Etats du Hainaut, confirmé dans ses droits nobiliaires le 13 janvier 1825 avec ses deux frères Henri et Victor; 6° Thérèse-Marie-Colette, née en 1771, mariée à Auguste Lemaire de Sars-le-Comte; 7° Agathe-Françoise, née en 1772, épousa Nicolas-Joseph-Gratien de Behault (Voir ci-dessus); 8° Auguste-Bernard-Maximilien de Bagenrieux, né en 1776, ancien officier au service de l'Autriche, reconnu dans sa noblesse le 13 janvier 1823, épousa Marie Cossée de Semeries, dont : A. Charles-Henri de Bagenrieux, membre du Conseil provincial du Hainaut, mort célibataire; B. Victor-Ferdinand, membre du même Conseil, marié à E. Galand de Carnières, dont le fils unique, époux de N. de Villegas, ne laissa pas de descendance mâle. VII. Charles-Henri-Victor de Bagenrieux, membre de la régence de Mons, reconnu dans sa noblesse le 13 janvier 1825, né en 1766, mort en 1837, épousa Philippine du Rand, morte en 1844, dont 1° Philémon-Joseph-Maurice, qui suit; 2° Adèle de Bagenrieux, mariée à Louis de la Roche (Voir p. 111). VIII. Philémon-Joseph-Maurice de Bagenrieux, ancien échevin de Mons, chevalier de l'Ordre de Léopold, né l'an X, créé baron le 15 décembre 1839, épousa N. d'Ardenne, dont deux filles : 1° Juliette-Alexandrine-Philippine de Bagenrieux, mariée en 1846 à Guillaume comte de Marchant et d'Ansembourg, fils aîné de Jean-Baptiste, comte de Marchant et d'Ansembourg, président du Corps équestre du Limbourg et de Marie, baronne de Wendt; 2° Zénobie-Ferdinande de Bagenrieux, mariée en 1847 à Jules-Alfred-Joseph-Ghislain, vicomte de Jonghe, fils d'Edouard-Philippe-Ghislain, vicomte de Jonghe et de Charlotte-Philippine-Françoise-Joseph van der Haeghen de Mussain.

(de Stein, *loc. cit.*, 1849, p. 56. — Poplimont, *loc. cit.*, pp. 277, 278, 281, 283. — Stroobant, *loc. cit.*, p. 295. — de Patoul, *loc. cit.*, 1889, p. 46 et ss. — *Bibl. héral.*, n° 9, t. I, p. 136. — Goethals, *Dict.*, t. I.)

Nicolas-Joseph-Gratien de Behault épousa, en secondes noces, à Mons, le 6 thermidor an XI (25 juillet 1803), Marie-Joseph de Biseau de Bougnies, dame de le Cambre (*D'azur au chevron d'or accompagné de trois trèfles d'argent.* Cimier : *une biche au naturel naissante*), née à Mons, baptisée à Saint-Germain le 9 janvier 1773, fille de Henri-Aimé-Joseph de Biseau, seigneur de Bougnies, le Cambre, Fiéru, Houdeng, Saint-Hilaire, chevalier de l'Ordre néerlandais, etc., et de Jeanne-Joseph-Ludgarde Tahon de la Motte, dame de Vellereille-le-Sec. (de Stein, *loc. cit.,* 1848, p. 319; 1855, p. 54; t. XXXI (1887), p. 103; t. XXXII, p. 399. — de Patoul, *loc. cit.,* 1889, p. 154 et ss. — Goethals, *Dict.,* t. I.)

Nicolas-Joseph-Gratien de Behault mourut à Mons le 5 février 1857 et sa seconde femme, dans la même ville, le 2 avril 1847. Ils furent enterrés dans le caveau de la chapelle sépulcrale de la famille de

Behault, à Ghlin. Cette pierre (Voir pl. 29) est ornée de leurs armes et porte, en tête de l'inscription :

D. O. M.

ICI REPOSENT

DAME MARIE-JOSÉPHINE DE BISEAU DE BOUGNIES, ÉPOUSE DE MESSIRE NICOLAS-JOSEPH-GRATIEN DE BEHAULT, ÉCUYER, DÉCÉDÉE A MONS, LE 2 AVRIL 1847, AGÉE DE 74 ANS.

MESSIRE NICOLAS-JOSEPH-GRATIEN DE BEHAULT, ÉCUYER, VEUF DE DAME MARIE-JOSÉPHINE DE BISEAU DE BOUGNIES, DÉCÉDÉ A MONS, LE 5 FÉVRIER 1857, A L'AGE DE 86 ANS.

R. I. P.

(*Notice sur Ghlin* dans *Ann. du Cercle arch. de Mons,* 1869, p. 206. — DE STEIN, *loc. cit.,* 1858, p. 340.)

Voici un résumé de la généalogie de la famille de Biseau, d'après un travail du capitaine Camille de Biseau de Hauteville :

D'après le ms. n° 1226 de la Bibl. Roy. et les doc. du cart. n° 122 des collections eccl. des Arch. gén. du Roy., il établit les degrés I à V comme suit :

I. Guido de Gorrewod, marié à Clémence de Regniers, a pour descendant au IVe degré :

IV. Claude, écuyer, seigneur de Demy-Pont, au duché de Bourgogne; il épousa Jeanne de Berceret; ils eurent : V. Jean-Léonard, seigneur de Biseau, en Gatinois, épousa en 1417 Madeleine de Champagne, dont :

VI. Jean, qui vendit, en 1443, sa terre, dont il prit le nom, et passa aux Pays-Bas, à la suite des ducs de Bourgogne, dans la guerre contre les Orléanais. Il épousa 1° Marie Despretz-Quivrain: 2° Marie de Saint-André; du premier lit: 1° Jean, qui suit; 2° Marguerite, femme de Léonard d'Armés.

VII. Jean de Biseau, épousa en 1465, Pasquette Leleu; dont : 1° Jean, qui suit; 2° Pierre, seigneur de Rosne, laissa de N. : un fils N., qui épousa, en 1540, Jeanne de Bury (LE BLON, ms. n° 5690 de la Bibl. roy.).

Cette descendance ne continua pas, car nous voyons la seigneurie de Rosne attribuée au fils de son cousin germain.

VIII. Jean de Biseau, épousa en 1521, Barbe Bodart. Dont : 1° Jean, docteur en théologie, prieur des Carmes à Valenciennes, en 1554-1555; 2° Pierre, qui suit; 3° Jean, marié en 1552, à Catherine Paillet; 4° Jeanne, mariée à Pierre de Hollain.

IX. Pierre de Biseau, né en 1526, greffier civil et criminel de Valenciennes, épousa 1° Marie Hutin, 2° Jacqueline Buiette. Du premier lit : 1° Jean, né en 1562, mort en 1622; 2° Pierre, qui suit. Du second lit : 3° François, seigneur de Rosne, servit dans l'armée; 4° Marie, mariée en 1597, à François le Moisne, seigneur de Boussières, lieutenant-prévôt de Valenciennes; 5° Barbe, née en 1583, religieuse abbesse à l'abbaye de Sion à Tournay.

X. Pierre de Biseau, seigneur de la Motte, né en 1564, marié en 1599, à Marie de Beusdael, dont : 1° Joachim, qui suit; 2° Jean, auteur des de Beusdael.

XI. Joachim de Biseau, seigneur de la Motte, échevin de Mons, épousa en 1623, Marie van Hoogenberghe, dont : 1° Marie, née en 1626, épousa en 1662, Henri Pollart, veuf d'Elisabeth de Behault, fils de Jean et de Guillemette des Losges; 2° Pierre, qui suit; 3° Jean-Baptiste-Marie.

XII. Pierre de Biseau, seigneur de la Motte, échevin de Mons et député du tiers état; il reçut le 24 mai 1690 des lettres-patentes portant augmentation d'armoiries. Né à Mons, en 1629, il épousa en 1654, Marie Loiseleur. Ils eurent : 1° Pierre-Philippe, qui suit; 2° Joachim, auteur des seigneurs de Hauteville.

XIII. Pierre-Philippe de Biseau, né à Mons, en 1654, conseiller receveur général au comté de Hainaut, fut créé chevalier par lettres-patentes du 1er juillet 1695. Il épousa, en 1689, Marie-Thérèse-Jeanne Hanot; ils eurent : 1° Ignace, qui suit; 2° Nicolas-François-Joseph, auteur des seigneurs de Houdeng et de Bougnies.

XIV. Ignace-Joachim-Joseph de Biseau, né à Bruxelles, en 1696, épousa en 1725 Marie-Antoinette-Thérèse, baronne de Retz Brisuila de Chanclos; ils eurent : 1° Charles-Urbain-Joseph, qui suit; 2° Antoine-Joseph de Biseau, né en 1728, seigneur de Pleuseghem, capitaine au régiment de Saxe-Gotha au service impérial, marié en 1774 à sa cousine, Germaine de Biseau, dont sont issus :

XV. Charles-Urbain-Joseph de Biseau, seigneur de Familleureux et de Bésonrieux, né en 1726, avait épousé, en 1748, Marie-Thérèse Tacquenier. Ils eurent : 1° Marie-Thérèse, née en 1749, mariée en 1772 à Jean-François-Bernard de Lattre, seigneur de Bosqueau; 2° Berthe-Amélie, née en 1750, mariée 1° en 1776, à Jean-Ferdinand de Mahieu, 2° en 1787, à Constantin Carton de Familleureux.

Rameau des seigneurs de Houdeng et de Bougnies

XIV*bis*. Nicolas de Biseau, seigneur de Houdeng, Cahin, Bougnies, Saint-Hilaire, né en 1704, épousa en 1737, Marie-Ursule-Josèphe d'Antoing de Rochefort, fille de Pierre, lieutenant-colonel, et de Marie-Joseph-Thérèse Hannoye de Marchipont. Ils eurent : 1° Marie-Jeanne, née en 1738; 2° Antoine-François, seigneur de Houdeng, Saint-Hilaire, né en 1740, mariée à Sophie-Frédéricque de Beyens, fille du seigneur de Gambais et de la baronne Bouninghausen; 3° Marie, née en 1741, mariée en 1769, à Alphonse-François-Joseph de Wawrin Villers-au-Tertre, seigneur de Masnière et de Rumilly, premier pair du Cambrésis; 4° Henri-Aimé-Joseph, qui suit; 5° Célestine-Joséphine, née en 1748, mariée en 1783, à Charles-

Louis de Villers-au-Tertre, lieutenant d'infanterie; 6° Marie, née en 1750, mariée en 1774, à son cousin, Antoine de Biseau, seigneur de Preuseghem.

XV. Henri-Aimé-Joseph de Biseau, né en 1744, seigneur de Bougnies, le Cambre, Fieuru et de Saint-Hilaire, épousa en 1770, Jeanne-Josèphe Tahon. Ils eurent : 1° Marie-Joséphine, dame de le Cambre, née en 1773, mariée à Nicolas-Joseph-Gratien de Behault, veuf d'Agathe-Françoise de Bagenrieux (Voir ci-dessus); 2° Marie-Thérèse-Eugénie, dame de Fieuru, née en 1774, mariée à Dieudonné de Patoul-Fieuru; 3° Henri-Donat-Joseph, qui suit.

XVI. Henri-Donat-Joseph de Biseau de Bougnies, né en 1776, obtint reconnaissance de noblesse par diplôme du Roi Guillaume des Pays-Bas, en date du 17 novembre 1822. Il épousa Antoinette du Rieu de Cour et Motte. De cette union : 1° Victor-Louis-Pie-Joseph-Ghislain, qui suit; 2° Léopold-Eugène, né en 1811, chanoine de la cathédrale de Tournai, camérier secret de S. S. Léon XIII; 3° Ernest-Théodore-Ghislain de Biseau, né en 1812, marié en 1844, à Charlotte-Henriette-Désirée de Behault (Voir ci-dessus).

XVII. Victor-Louis, né en 1809, épousa en 1836, Victoire Brouwet. Dont : 1° Marie-Louise, née en 1837, mariée en 1863 au comte de Madre de Mauville; 2° Marie-Louise, née en 1843, mariée en 1861 à Alphonse van Meldert; 3° Elise, née en 1845, mariée en 1872 au marquis du Peyrou, fils de Léon, marquis du Peyrou, et Cécile-Marie de Vallois.

Rameau des seigneurs de Hauteville.

XIII*bis*. Joachim de Biseau, seigneur de Hauteville, échevin de Mons, conseiller auditeur des gens de guerre, né en 1655, épousa en 1682, Marie-Madeleine d'Ysembart. Ils eurent : 1° Pierre-François, qui suit; 2° Marie, née en 1698, mariée 1° en 1718 à Albert-Joseph Tacquenier, seigneur de Werbecque; 2° en 1729 Richard du Mont dit de Monsemet, seigneur de Holdre et capitaine au service d'Espagne.

XIV. Pierre de Biseau, seigneur de Hauteville et de Prets, né en 1685, épousa en 1716, Marie-Anne de Hennin, dame de Prets. Ils eurent : 1° Maximilien-Joseph, qui suit; 2° Marie-Thérèse, née en 1721, épousa en 1744, André-Théodore Tahon, seigneur de Vieilleville-le-Sec, Haine-Saint-Pierre, la Motte.

XV. Maximilien de Biseau, seigneur de Hauteville, de Prets et d'Hargnies, lieutenant des grenadiers, lieutenant-prévôt des ville et terres de Binche, par lettres patentes du 12 décembre 1780, chef du magistrat de cette ville, épousa, 1° en 1749 Marie-Agnès de Patoul : 2° en 1774 Ursmarine-Eulalie Maloux. Il eut de la première femme : 1° Marie-Anne, née en 1758, mariée en 1784, à Vincent, comte Cornet d'Elzius ; 2° Maximilien-Ursmer-Joseph, qui suit ; 3° Ferdinand-Joachim-Joseph de Biseau, né en 1764, marié en 1797, à Philippine de Patoul. Ils eurent : Eulalie-Joseph, née en 1799, mariée en 1828, à Charles-Eugène Fontaine de Thiéblin.













D. O. M.

ICI REPOSENT

DAME MARIE-JOSÉPHINE DE BISEAU DE BOUGNIES, ÉPOUSE DE MESSIRE N. J. G. DE BEHAULT, ÉCUYER, DÉCÉDÉE A MONS LE 2 AVRIL 1847, AGÉE DE 74 ANS.

MESSIRE NICOLAS-JOSEPH-GRATIEN DE BEHAULT, ÉCUYER, VEUF DE DAME MARIE-JOSÉPHINE DE BISEAU DE BOUGNIES, DÉCÉDÉ A MONS LE 5 FÉVRIER 1857, A L'AGE DE 86 ANS.

MESSIRE EDGARD-JOSEPH-GHISLAIN-BABILASSE DE BEHAULT, ÉCUYER, DÉCÉDÉ AU CHATEAU DE T' GEND' HOF A BUGGENHOUT, LE 1er SEPTEMBRE 1862, AGÉ DE 22 ANS.

MESSIRE CAMILLE-EUGÈNE-GRATIEN DE BEHAULT, ÉCUYER, ÉPOUX DE DAME FLORE DE BOUSIES, DÉCÉDÉ A JURBISE LE 20 FÉVRIER 1881, A L'AGE DE 77 ANS.

DAME CHARLOTTE-HENRIETTE-DÉSIRÉE DE BEHAULT ÉPOUSE DE MESSIRE THÉODORE DE BISEAU DE BOUGNIES, NÉE A MONS LE 3 JUIN 1805, DÉCÉDÉE A MASNUY-SAINT-PIERRE LE 16 JUIN 1882.

R. I. P.

Pl. 29. — PIERRE TOMBALE DE LA FAMILLE DE BEHAULT, A GHLIN.

XVI. Maximilien-Ursmer de Biseau d'Hauteville,seigneur d'Hargnies et de Prêts, capitaine d'une compagnie de volontaires pendant la révolution brabançonne, membre des états provinciaux, maire de la ville de Binche, etc. Il obtint des lettres de reconnaissance de noblesse le 18 octobre 1822; né en 1761, marié en 1796, à Thérèse de Trau; ils eurent : 1° Théodore-Ferdinand, qui suit; 2° Charles-Eugène, qui suivra après son frère.

XVII. Théodore-Ferdinand de Biseau d'Hauteville, né en 1806, épousa en 1848, Mathilde baronne Coppens. Ils eurent : Théodore, né en 1857, officier au régiment des carabiniers, marié à Alixte Coupery de Saint-Georges.

XVII*bis*. Charles-Eugène de Biseau de Hauteville, né en 1878, major aux volontaires de 1830, épousa en 1843, Célestine Ghislain. De ce mariage : 1° Aristide, né en 1844, artiste-peintre; 2° Camille-Charles, qui suit.

XVIII. Camille-Charles de Biseau de Hauteville, capitaine officier payeur, né en 1851, marié en 1881, à Alida Hellemans. De ce mariage : 1° Charles, né en 1882, lieutenant d'infanterie; 2° Aristide, né en 1884; 3° Fernand, né en 1886.

Rameau de Beusdael.

XI*bis*. Jean de Biseau, dit de Beusdael, né en 1602, épousa : 1°, en 1623, Marguerite de Rycke, dite de Witterlingen, fille d'Arnould et de Madeleine de Bourgogne-Herlaer, et 2° en 1638, Madeleine van der Mersche. Il eut de sa seconde femme : 1° Emmanuel, licencié ès-lois, avocat au Grand Conseil de Malines, né en 1638; il obtint décoration d'armes par lettres patentes du 24 mai 1690; 2° Jean, né en 1640, seigneur de Bruilles, protonotaire apostolique; 3° Jacques-Antoine, né en 1642, major d'artillerie.

XII. Charles-Lambert de Biseau de Beusdael, marié en 1689, à Marie-Marguerite Anne de Molina. Ils eurent deux fils morts sans alliance.

Nicolas-Joseph-Gratien de Behault eut de sa première femme :

1° Camille-Gratien-Joseph de Behault, né et mort à Mons, le 17 germinal an X (7 avril 1802).

De sa seconde femme :

2° Camille-Eugène-Gratien de Behault, qui suit.

3° Charlotte-Henriette-Désirée de Behault, née à Mons, le 14 prairial an XIII (3 juin 1805), mariée dans la même ville, le 25 décembre 1844, à son cousin germain, Ernest-Théodore-Joseph-Ghislain de Biseau de Bougnies (*D'azur au chevron d'or accompagné de 3 trèfles d'argent.* Heaume couronné. Cimier : *une biche au naturel naissante.* Supports : *deux biches au naturel*), né à Mons, le 29 décembre 1812, fils d'Henri-Benoit-Joseph (qui obtint reconnaissance de noblesse par arrêté du 4 septembre 1822) et d'Antoinette-Marie-Louise du

Rieu de Cour et Motte. (Consulter les mêmes sources que pour Nicolas-Joseph-Gratien de Behault, époux de Biseau, ci-dessus).

Théodore de Biseau de Bougnies mourut au château des Sarts, à Masnuy-Saint-Pierre, le 4 mars 1885 et son épouse, au dit château, le 16 juin 1882. Ils furent enterrés sous une pierre (Voir pl. 29) dans le caveau de la famille de Behault, à Ghlin, avec ses armes et cette épitaphe :

D. O. M.

Ici repose

Dame Charlotte-Henriette-Désirée de Behault, épouse de Messire Théodore de Biseau de Bougnies, née a Mons, le 3 juin 1805, décédée a Masnuy-Saint-Pierre, le 16 juin 1882.

R. I. P.

4° Zoé-Louise-Joséphine de Behault, née à Mons, le 3 juillet 1808, décédée au château de Moncoureur, à Ghlin, le 8 décembre 1891, mariée à Mons, le 27 juin 1827, à Alexandre-Antoine-Adolphe-Joseph chevalier de Bousies, (*D'azur à la croix d'argent.* Couronne de comte. Supports : *deux lions léopardés d'or tenant des bannières aux armes de l'écu.* Devise : Bousies au Bon Fier), né au château de Moncoureur, à Ghlin, le 1er juillet 1804, y décédé, le 16 mai 1802.

Le 30 juillet 1870, Léopold II lui concéda le titre de comte :

Léopold II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut !

Voulant donner un témoignage particulier de Notre haute bienveillance à Messire Alexandre-Antoine-Adolphe, chevalier de Bousies, fils de Bonaventure-Hyacinthe-Joseph et de dame Rose-Françoise Cornet, petit-fils de Charles-Léon-Joseph et de dame Marie-Joseph Alexandrine de Corswarem-Looz; vu le rapport de Notre Conseil héraldique, sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Etrangères, Nous lui avons, par Notre arrêté du 30 juillet 1870, fait concession du titre de Comte héréditaire. En conséquence, désirant profiter de la grâce que Nous lui avons faite, le dit Messire Alexandre-Antoine-Adolphe, chevalier de Bousies, s'est retiré par devers Notre Ministre des Affaires Etrangères, spécialement à ce par Nous commis, à l'effet d'obtenir les lettres patentes nécessaires.

A ces causes, considérant que de tout temps les concessions de titres ont été utilement employées, non seulement à récompenser les belles actions et les services rendus à l'Etat, mais encore à en perpétuer le souvenir dans les familles, si est-il qu'il Nous a plu conférer et par les présentes, signées de Notre Main, Nous conférons de Notre propre volonté, autorité royale et constitutionnelle, au dit Messire Alexandre-Antoine-Adolphe, chevalier de Bousies, le titre de Comte

transmissible à ses descendants des deux sexes, nés et à naître de légitime mariage. Voulant qu'il jouisse de toutes les prérogatives que la Constitution et les lois attachent ou pourront attacher au titre de Comte. Qu'il soit inscrit en la dite qualité aux registres ouverts à cet effet près Notre Conseil héraldique et qu'il y fasse dessiner ses armoiries. Permettons au dit Messire Alexandre-Antoine-Adolphe, chevalier de Bousies, de prendre en tous lieux et en tous actes, le titre de Comte et de porter les armoiries de la famille telles qu'elles sont décrites et figurées aux présentes, savoir : *d'azur à la croix d'argent; l'écu timbré de la couronne comtale et supportée par deux lions léopardés d'or tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.* Devise : Bousies au bon fier, *d'azur sur un listel d'argent.* Nous requérons les Empereurs, les Rois, les Ducs, les Comtes, Seigneurs et Souverains, quels qu'ils puissent être, ainsi que tous ceux à qui il appartiendra ultérieurement de reconnaître comme Comte, ledit Messire Alexandre-Antoine-Adolphe, chevalier de Bousies et ses descendants légitimes des deux sexes et de les laisser jouir librement de l'effet des présentes et des prérogatives y attachées.

Mandons et ordonnons aux cours et tribunaux, aux autorités provinciales et communales, et à tous autres officiers et fonctionnaires, tels qu'ils soient, non seulement de reconnaître le comte Alexandre-Antoine-Adolphe de Bousies et ses descendants légitimes en tout ce qui précède, mais de les maintenir et protéger au besoin. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons ordonné que les présentes soient revêtues du sceau de l'Etat.

Donné à Bruxelles sous Notre seing royal et le contre-seing de Notre Ministre des Affaires Etrangères, le 31e jour du mois de décembre de l'an de grâce 1870.

Léopold.

Par le Roi :
Le Ministre des Affaires Etrangères,
Baron d'Anethan.

Les présentes lettres patentes, vues par le Conseil héraldique, ont été transcrites dans le registre officiel des diplômes et il en a été tenu note dans le registre matricule de la noblesse.

Bruxelles, le 18 janvier 1871.

Le Président du Conseil,
Baron de Gerlache.

Le Greffier,
Loumyer.

Pour copie conforme :
Le Secrétaire Général du Ministère
des Affaires Étrangères,
Baron Lambermont.

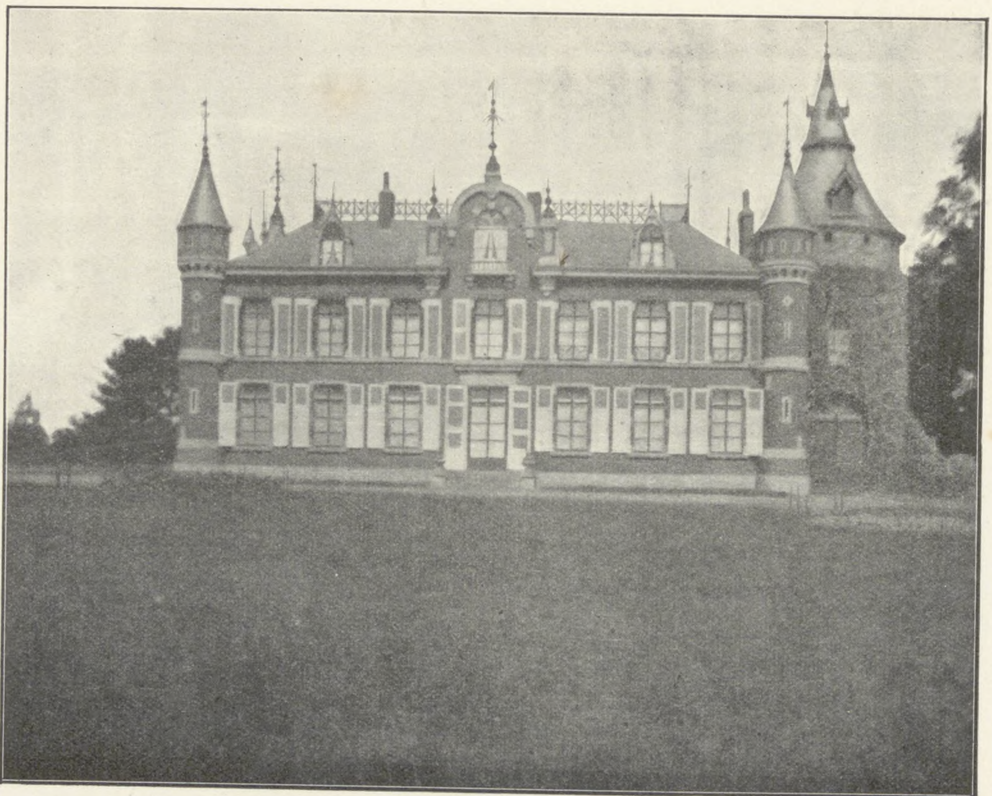
Le comte Adolphe de Bousies était chevalier de l'Ordre de Léopold et décoré de la Croix de 1re classe de l'Ordre du Mérite civil. Il était fils de Bonaventure-Hyacinthe-Joseph de Bousies, qui obtint reconnaissance de noblesse, avec le titre de chevalier, le 5 mars 1816 par

sa désignation au Corps équestre du Hainaut, dont il fut président de 1817 à 1830; et qui fut aussi Envoyé extraordinaire du Congrès brabançon à Berlin en 1790, maïeur de Mons sous le régime autrichien, député de l'assemblée du peuple, membre du Conseil des Anciens, sous la République française, conseiller de préfecture, sous l'Empire, membre de la première Chambre des États-Généraux, conseiller d'État, gouverneur du Hainaut de 1815 à 1821, chambellan du roi de 1818 à 1830, sous le gouvernement des Pays-Bas, chevalier du Lion belgique, et de Rose-Françoise comtesse Cornet d'Elzius, dite de Wavenbroeck. (Baron de Stein, *loc. cit.,* 1850, p. 289; 1853, p. 59 et ss.; 1862, p. 78; 1871, p. 64.)

Voici un résumé de la généalogie de l'illustre Maison de Bousies :

I. Wautier I de Bousies, cité dès 1172, marié à Ada du Rœulx; dont : II. Wautier II de Bousies qui se croisa, en 1202, avec Baudouin, comte de Flandre; ses armes sont placées dans la salle des croisades au château de Versailles (1). (Je cite ce Bousies dans mon étude sur *La noblesse hennuyère au Tournoi de Compiègne de 1238* dans *Ann. du Cercle arch. de Mons,* t. XXII (1888), pp. 61-115, sous le n° 148 des chevaliers.) Les généalogistes varient sur le nom de sa femme " de Champagne " ou " d'Estourmel ". Wautier II laissa un fils, qui suit. III. Wautier III de Bousies, cité en 1214, 1230 et 1248, épousa Alix de Walincourt, dont : IV. Wautier IV de Bousies, cité en 1248, marié à Alix de Hainaut, morte en 1292; il fut père de : 1° Wautier V, qui suit; 2° Isabelle, morte en 1295, femme de Wautier de Haynin, seigneur de Cunchy, grand bailli de Hainaut, mort en 1319; 3° Mahaut, mariée à Baudouin de Hennin, seigneur de Sebourg et de Fontaine. V. Wautier V de Bousies, mort en 1305, épousa Isabelle de Conflans, fille de Hugues, maréchal de Champagne, grand panetier de Hainaut, et d'Ide de Saint-Omer. Elle était cousine de la reine de France, Jeanne de Champagne, épouse de Philippe le Bel. Dont: 1° Wautier VI, cité en 1304 et 1332. (Je parle de ce Bousies dans mon étude sur *Le Tournoi de Mons de 1310* dans *Ann. du Cercle arch. de Mons,* t. XXXVIII (1909), sous le n° 79 des chevaliers.) 2° Eustache, qui suit. — VI. Eustache I de Bousies, seigneur de Vertaing, cité en 1335, épousa Marie de Trazegnies, dont : VII. Eustache II de Bousies, seigneur de Vertaing, de Tyberchamps, épousa Agnès de Bierne, dame de Feluy. De leur union : 1° Pierre, seigneur de Vertaing, grand bailli du Hainaut (1423-1427); 2° Eustache III, qui suit; 3° Wautier, auteur des comtes de Fauquenberg, ci-après. VIII. Eustache III de Bousies, seigneur de Vertaing, etc., mort en 1464, épousa Alix de Polanen de la Lecke, morte en 1484. Leurs enfants furent : 1° Eustache IV, qui suit; 2° Pierre, marié à Jeanne de Rouveroy; 3° Jean, qui suivra après son frère; 4° Isabeau, mariée en 1454, à Arnould de la Hamaide, chevalier, seigneur de Condé, etc.;

(1) *Liste des Belges dont les armoiries sont placées dans la salle des croisades à Versailles* (4e croisade), publiée par le Baron de Stein, *loc. cit.,* 1850, p. 289.



Phot. d'amateur.

Pl. 30. — Chateau d'Harvengt.
(Famille de Bousies).

5° et 6° Jeanne et Marguerite, chanoinesses de Sainte-Waudru, à Mons; 7° Antoinette, chanoinesse de Sainte-Gertrude, à Nivelles. — IX. Eustache IV de Bousies, seigneur de Vertaing, etc., épousa Jeanne de Mailly. De leur union provinrent : 1° Eustache V, qui suit; 2° Florence, dame de Fremeselle, mariée en 1481, à Jean, seigneur de Révery, etc., capitaine de Thérouane. — X. Eustache V de Bousies, chevalier, seigneur de Vertaing, etc., capitaine dans l'armée de l'empereur Charles-Quint, épousa Marie de Humières, et mourut en 1458, dont une fille : Jeanne de Bousies, dame héritière de Vertaing, morte en 1549, épousa Charles de Rubempré, vicomte de Montenaken, seigneur de Bièvre, etc., mort en 1548.

IX*bis*. Jean de Bousies, chevalier, fils puîné d'Eustache III, épousa Isabeau de Praet, dame de Moerkerke, dont : X. Eustache de Bousies, cité en 1474, épousa Barbe le Poyvre, dont : XI. Claude de Bousies, seigneur d'Audierbois, capitaine, cité en 1539, épousa Isabeau de Trazegnies. De cette union sont nés : 1° Isembart, qui suit; 2° Jeanne, dame d'Audierbois, morte en 1621, alliée à Philippe de Hoves, seigneur des Estinnes, décédé en 1617 ; 3° Charlotte, alliée à Augustin de Roccabella, noble italien. — XII. Isembart de Bousies, seigneur d'Escarmaing, capitaine, mort en 1618, épousa Marguerite de Briart, héritière de la vicomté de Rouveroy, morte en 1625. Ils eurent : XIII. Jean de Bousies, chevalier, vicomte de Rouveroy, seigneur d'Escarmaing, etc., capitaine, né en 1578, mort en 1651, épousa 1° Marguerite de Barau, dame de Maigny, etc., morte en 1605; 2° Anne de Cabillau, morte en 1607 ; 3° Charlotte-Claudine de Massiet, morte en 1625. Il eut du premier lit : 1° Philippe, qui suit; et du troisième lit : 2° Jean-Baptiste, auteur du rameau des seigneurs d'Escarmaing ci-après.— XIV. Philippe de Bousies, vicomte de Rouveroy, seigneur d'Escarmaing, etc., épousa en 1625 Isabelle Grassis. Dont : 1° Ferry-Basile, qui suit; 2° Marie-Marguerite, dame de Malprouvé, morte en 1656, épousa : 1° Ferry de Wavrin-Waziers ; 2° Erasme van der Dilft.— XV. Ferry-Basile de Bousies, vicomte de Rouveroy, seigneur d'Escarmaing, etc., capitaine, épousa, en 1660, Françoise de Rocca, née en 1632, morte en 1676. Leurs enfants furent : 1° Léon-Claude, qui suit; 2° Isabelle, morte en 1752, mariée en 1683, à Charles Verreycken, vicomte de Breucq, mort en 1699. — XVI. Léon-Claude de Bousies, vicomte de Rouveroy, seigneur de Fayon, etc., né en 1663, épousa en 1701, Marie le Brum de Miraumont, née en 1682, mort en 1721. Dont : 1° Charles-Léon-Joseph, qui suit ; 2° et 3° Henri et Maximilien, religieux à l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain ; 4° Ferry, épousa Eléonore de Sounier, dont : Joseph de Bousies, seigneur de Champvans, etc., capitaine de dragons, marié à Charlotte de Rosière de Soran, fille du marquis Jacques, et de Gabrielle, comtesse de Crécy, dont : 1° Alexandrine, dame de l'ordre de la Croix étoilée, mariée en 1763, à François du Mont, marquis de Gages, baron de la Puissance, seigneur de Ghislenghien, etc., chambellan de S. M. I. et R. Ap. — XVII. Charles de Bousies, vicomte de Rouveroy, seigneur de Fayon, etc., député de l'état noble de Hainaut, né en 1703, épousa en 1746, Marie de Corswarem-Looz, dame de Houtain-le-Mont, morte en 1757. De leur mariage sont nés : 1° Joseph, qui suit; 2° Charles-Alexandre-Maurice-Joseph, auteur du premier rameau ci-après; 3° Bonaventure-Hyacinthe-Joseph, auteur du deuxième rameau. — XVIII. Ferry-François-Joseph de Bousies, vicomte de Rouveroy, seigneur de Fayon, etc., membre de l'état noble de Hainaut, né en 1750, mort en 1810, épousa en 1782, Angélique d'Yve de Bavay, morte en 1831 ; dont : 1° Emilie, née

en 1783, morte en 1846, mariée en 1812, à Louis de Preud'homme d'Hailly, vicomte de Nieuport, né en 1786, décédé en 1833; 2° Charles-Alexandre, qui suit. — XIX. Charles-Alexandre, vicomte puis comte (1870) de Bousies de Rouveroy, chevalier de Malte, membre du corps équestre et des états provinciaux de Hainaut, décoré de la croix de fer, sénateur, chevalier de l'ordre de Léopold, né en 1789, épousa en 1814, Marie, comtesse de Berlaymont de Borminville; dont : XX. Gustave, comte de Bousies de Rouveroy, né en 1818, mort en 1881, épousa Adolphine Liernaux; dont : 1° comte Edmond, né en 1869; 2° comtesse Louise, née en 1868, mariée en 1891, à Henri de Knuyt de Vosmaer.

Premier rameau. — XVIII*bis*. Charles de Bousies, seigneur de Ferrière, etc., membre du Congrès national de 1789, épousa Victoire, vicomtesse d'Yve de Bavay, née en 1755, morte en 1820. De leur mariage sont issus : 1° Ferdinand-Louis, qui suit; 2° Philippe-René, major au service des Pays-Bas, sénateur, né en 1789, épousa Pauline, baronne de Maleingreau de Quenast; 3° Marie-Thérèse, née en 1785, décédée en 1833, femme de Charles, comte de la Barre d'Erquelines, mort en 1829 ; 4° Caroline, mariée à Ferdinand, comte d'Yve. — XIX. Ferdinand de Bousies, épousa Anne, comtesse d'Auxy de Fouleng, née en 1789, morts sans postérité.

Deuxième rameau. — XVIII*ter*. Bonaventure-Hyacinthe-Joseph, chevalier de Bousies par création de Guillaume I[er], gouverneur du Hainaut, conseiller d'Etat, chambellan du Roi, né en 1755, mort en 1831, marié en 1796, à Rose, comtesse Cornet d'Elzius, née en 1775, morte en 1844; dont : 1° Pauline, née en 1798, mariée en 1818, à Edouard, comte d'Auxy de Launois, né en 1788, mort en 1837; 2° Flore, née en 1800, mariée en 1828, à Camille de Behault (voir p. 196); 3° Alexandre-Antoine-Adolphe, qui suit. — XIX. Alexandre-Antoine-Adolphe, chevalier, depuis comte de Bousies, marié à Zoé de Behault (voir p. 188).

Zoé de Behault et Adolphe de Bousies, mariés le 27 juin 1827, célébrèrent le 27 juin 1887, entourés de tous leurs enfants, petits-enfants et arrières-petits-enfants, leurs noces de diamant, et, chose plus rare encore, le 27 juin 1891, le 64[e] anniversaire de leur union !

Ils eurent :

XX. Adhémar (1), comte de Bousies, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la médaille civique de 1[re] classe et de la médaille commémorative du règne de Léopold II, conseiller communal puis bourgmestre d'Harvengt, vice-président d'honneur de la Société d'Economie sociale belge, auteur des publications suivantes : *Les lois successorales dans la société contemporaine. — Le collectivisme et ses conséquences.— La vérité sur le collectivisme.* Né à Mons en 1829, mort en 1914, il épousa, en 1858, Alix Hanot d'Harvengt, née au château d'Harvengt (voir pl. 30), en 1836, y décédée en 1913, fille d'Isidore et de Marie-Désirée-Léonie-Françoise de Behault de Warelles (voir branche des seigneurs de Warelles). Ils eurent :

---

(1) Il figure avec ses huit quartiers de noblesse : Bousies, Corswarem, Cornet, Cornet, Behault, Viana, Biseau, Tahon, dans baron de Troostemberg, *Recueil de quartiers de noblesse des familles belges*, t. I, pl. 74.

1° Baudouin, qui suit; 2° Constantin et 3° Maxime, qui suivront.

XXI. Baudouin (1), comte de Bousies, docteur en droit, né en 1859, marié en 1889, à Lucie Borluut (dernière de cette illustre famille, descendant de Jean Borluut, le héros de la bataille des Eperons d'or en 1302, combat que rappelle la devise des Borluut : *Groeninghe veld ! Groeninghe veld !*) (Voir pour *Borluut* : Stein, *loc. cit.*, 1848, p. 117 ; 1849, p. 93 ; 1858, p. 47).

Dont :

a) Valérie, comtesse de Bousies, née en 1890, mariée, en 1911, au comte Alfred de Marchant et d'Assembourg, chevalier d'honneur de l'Ordre de Malte.

b) Elisabeth, comtesse de Bousies, née en 1892 ;

c) Antoine, comte de Bousies, né en 1897.

XXI*bis*. Constantin, comte de Bousies, docteur en droit, né en 1862, marié en 1889, à Marie-Louise de Pret-Roose de Calesberg.

Dont :

a) Marie-Antoinette, comtesse de Bousies, née en 1894 ;

b) Jean, comte de Bousies, né en 1899.

XXI*ter*. Maxime, comte de Bousies, docteur en droit, bourgmestre d'Harvengt, né en 1865, conférencier très distingué et décoré, comme tel, de la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold (voir pl. 30*bis*).

Seigneurs d'Escarmaing. XIV*bis*. Jean de Bousies, chevalier, né en 1615, mort en 1669, épousa : 1° Anne de Tramecourt, morte en 1662; 2° Marie d'Esclaibes, morte en 1676. Du second mariage sont nés : 1° Marie, née en 1666, femme de Nicolas de Beugnies ; 2° Lancelot-Joseph, qui suit. — XV. Lancelot-Joseph de Bousies, chevalier, né en 1667, décédé en 1725, épousa en 1699, Isabelle Maes de Radepas. Il fut père de François, qui suit. — XVI. François-Adrien-Joseph de Bousies, né en 1701, mort en 1766, épousa, en 1745, Ernestine, baronne de Carondelet de Pottelles, dont : 1° Ferdinand, né en 1748, chevalier de Malte, enseigne aux chevaux-légers de la garde ordinaire du roi de France ; 2° Natalie, née en 1757, mariée en 1775, à André, baron de Mello.

Comtes de Fauquenberg. VIII*bis*. Wautier de Bousies de Vertaing, seigneur d'Aubigny, etc., épousa Catherine de Wavière et fut père de : 1° Jean de Bousies de Vertaing, qui de sa femme, Nicole de Hames de Bondues, eut une fille unique, Nicole de Bousies, mariée à Jean de Rubempré, chevalier de la Toison d'or, chambellan et conseiller de Charles le Téméraire, grand bailli de Hainaut, lieutenant-général des armées de Bourgogne, tué à la bataille de Nancy, le 5 janvier 1477, fils d'Antoine de Rubempré, chambellan et conseiller de Philippe le Bon, et de Jacqueline de Croy ; 2° Wautier, qui suit. — IX. Wautier de Bousies de Vertaing, dit *Fier à bras*, seigneur de Vellereille, etc., allié à Jeanne de Beaumont, comtesse de Fauquenberg, dont : 1° Jean de Bousies de Vertaing, comte de Fauquenberg, marié à Bonne de Flandre, fille du comte de Beaumont ; 2° Engelbert, qui suit ; 3° Jeanne de Bousies de Vertaing, mariée à Etienne d'Ittre, comte de Fauquen-

(1) *Id.*, *ibid.*, pl. 75, pour lui et ses frères : Bousies, Cornet, Behault, Biseau, Hanot, Wolf, Behault de Warelles, Blois.

berg, après la mort de son neveu ci-dessous. — X. Engelbert de Bousies de Vertaing, comte de Fauquenberg, épousa Jeanne de Mortaigne des Pierres, dont: XI. Jean de Bousies de Vertaing, comte de Fauquenberg, mourut célibataire.

Reprenons la généalogie des de Behault :

5° Prosper-Auguste-Félix de Behault, qui suivra après la descendance de son frère.

XVII. Camille-Eugène-Gratien de Behault, né à Mons, le 3 prairial an XII (23 mai 1804), épousa à Mons, le 28 octobre 1828, Flore-Louise-Joseph de Bousies (*D'azur à la croix d'argent.* Couronne de comtesse. Supports : *deux lions léopardés d'or tenant des bannières aux armes de l'écu.* Devise : Bousies au Bon Fier), née à Mons, le 28 germinal an VIII (19 avril 1800), morte au château de Ghlin, le 18 octobre 1882, sœur germaine du comte Adolphe de Bousies-de Behault, ci-dessus. Son époux mourut au château des Moustiers (Voir pl. 31), à Jurbise, le 20 février 1881.

Le journal " *Le Hainaut* ", numéro du 25 février 1881, annonce ce décès en ces termes :

" M. Camille de Behault, époux de dame Flore de Bousies, est pieusement décédé en son château des Moustiers, à Jurbise, dans sa 77e année, muni de tous les sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise. Cette mort est une perte pour la bonne cause, dont M. de Behault était le vaillant défenseur, surtout pour l'enseignement catholique dont il fut, en cette commune, le protecteur dévoué. Les pauvres envers lesquels il était très charitable, le regretteront vivement. "

Il a laissé une fondation pieuse à l'église de Ghlin par testament olographe de 1881.

Camille de Behault est enterré à Ghlin dans le caveau de la famille, sous une pierre tumulaire (voir pl. 29) ornée de ses armes, avec cette inscription :

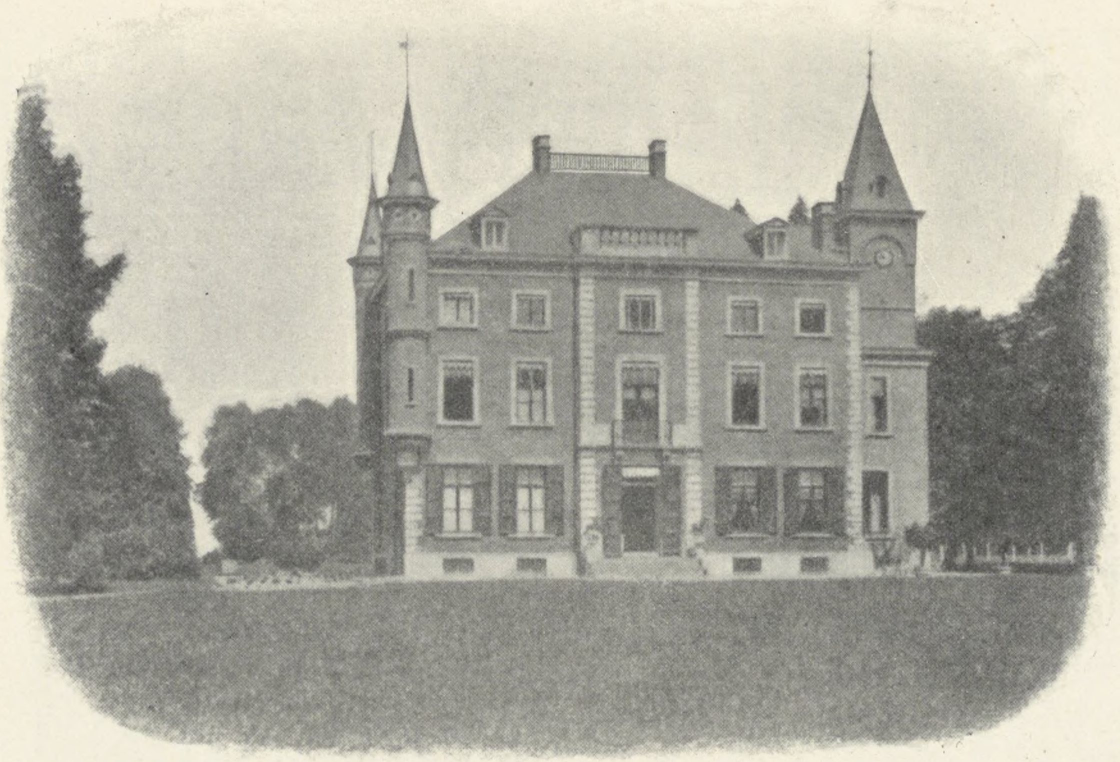
Messire Camille-Eugène-Gratien de Behault, écuyer, époux de Dame Flore de Bousies, décédé a Jurbise, le 20 février 1881, a l'age de 77 ans.

Ils laissèrent une fille, enfant unique :

Marie-Rose-Joséphine de Behault, née à Mons, le 7 décembre 1829, décédée au château de Moncoureur (1), à Ghlin, le 26 octobre 1901,

---

(1) Elle a légué ce château au chevalier Léon de Patoul et à sa femme née comtesse d'Auxy de Launois, depuis décédée.



Phot. d'amateur.

Pl. 31. — Chateau des Moustiers, a Jurbise.
(Famille de Behault.)

mariée à Ghlin, le 20 mai 1858, à Emile-Louis-Théophile-Joseph de Damseaux (*Parti, au premier, coupé d'or et d'argent à la fasce de gueules accompagnée en chef, d'une aigle éployée de sable, languée de gueules; en pointe, d'un arbre reposant sur une terrasse le tout de sinople. Au 2, coupé, d'argent et d'azur au lion de gueules brochant sur le tout.* Heaume : couronné. Cimier : *le lion naissant de l'écu*). Né à Liége, le 1er avril 1830, il est fils d'Emile-Lambert-Joseph de Damseaux, major honoraire du train d'artillerie, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la croix commémorative des volontaires de 1830, et de Louise-Adèle-Elisa de Saint-Roch (de Stein, *loc. cit.*, 1858, p. 268 et 1870, p. 317. — de Patoul, *loc. cit.*, 1891, p. 591.— Armorial du marquisat de Franchimont, n° 190.) Emile-Louis-Théophile-Joseph de Damseaux a été lieutenant d'artillerie, consul de la République Argentine, à Mons, président du premier district de comices agricoles et président de la Société horticole de la province de Hainaut.

Il a occupé ses loisirs à publier un certain nombre d'ouvrages très intéressants :

1° *La Belgique pittoresque. Les Châteaux.* Mons, 1872-1878, 4 vol. in-4° oblong.

2° *Voyage dans l'Amérique du Nord,* 1 vol. in-8°.

3° *La Belgique illustrée,* 1 vol. in-4° oblong.

La famille de Damseaux appartient à la noblesse du Saint-Empire.

I. Lambert de Damseaux, fils de Lambert et d'Anne de Grandpré, épousa Hélène de Verjus, dont : II. Léonard de Damseaux, né en 1661, marié à Pétronille de Pehye, dont : 1° Lambert, qui suit; 2° Jean-François, anobli le 29 septembre 1701, marié à Anne Tonus; 3° Hélène, femme de Pascal de Mieux; 4° Gaspar, anobli le 19 novembre 1705, marié à Marie Fisen; 5° Jacques-Ignace, qui suivra après son frère.

III. Lambert de Damseaux, commissaire de la ville de Verviers, marié en 1695 à Barbe de Xohrez, fille de Jean, bourgmestre de Verviers, et de Charlotte de Persotte. Lambert de Damseaux fut anobli le 29 septembre 1696. Ils eurent : IV. Louis-Benoit, lieutenant au régiment de dragons du comte d'Eynatten, au service de l'électeur de Cologne, épousa en 1758, Christine Mols, et mourut en 1773; dont : V. Louis-Benoit-Jacques-Joseph de Damseaux, né en 1771, mort en 1843, licencié és-lois, échevin de Verviers et notaire, épousa Catherine Winandy, dont : VI. Emile-Lambert-Joseph, né en 1800, capitaine commandant au train d'artillerie, marié à Louise de Saint-Roch. Il obtint reconnaissance de noblesse le 26 mai 1858 et laissa : VII. Emile-Louis-Théophile-Joseph, marié à Marie-Rose-Joséphine de Behault (Voir ci-dessus). Sans hoirs.

III*bis*. Jacques-Ignace de Damseaux, anobli le 29 septembre 1696, épousa Anne Haccray, dont : 1° Jacques-François, qui suit; 2° Jacques-Ignace, né en 1709, marié à Alice Hauzeur, dont Jacques-Remacle.— IV. Jean-François de Damseaux,

né en 1705, marié en 1748, à Anne le Coq, dont : V. Henri-François de Damseaux, né en 1754, marié à Thérèse Hayemal, dont : VI. Jean-Jacques de Damseaux, né en 1779, marié en 1811 à Marie Hayemal, dont : VII. Jean-François-Eugène de Damseaux, né en 1813, marié en 1842, à Joséphine Antoine. Il a obtenu reconnaissance de noblesse le 15 mars 1870. Ils eurent: Albert-Louis, né en 1845, ancien bourgmestre de Spa, épousa en 1880, sa cousine, Joséphine Hayemal, née en 1859, dont : 1° Marie, née en 1881; 2° Eugène, né en 1883.

XVII*bis*. Prosper-Auguste-Félix de Behault de Blaregnies, né au château de Blaregnies, le 10 novembre 1810, décédé à Gand, le 28 novembre 1893, épousa dans cette ville, le 22 avril 1834, Mathilde-Ghislaine Limnander de Nieuwenhoven (*Ecartelé : au premier, de sinople à trois rencontres de cerf d'or ; aux deuxième et troisième, d'or au lion naissant de sable armé et lampassé de gueules ; au quatrième, de sinople, au bélier naissant et bêlant d'argent, lampassé de gueules.* Cimier : *le lion et le bélier de l'écu affrontés pattes à pattes*), née à Gand, le 5 juillet 1808, décédée, dans cette ville, le 19 février 1895, fille de Jacques-Charles-Ghislain Limnander de Nieuwenhove, sous-préfet de Gand, et de Françoise-Marie-Anne Herry. (Vegiano, *Nob. des Pays-Bas,* II, 525. — de Stein, *loc. cit.,* 1863, p. 193. — O. Kelly, *Cris et devises,* p. 107. — de Patoul, *loc. cit.,* 1894, p. 1345.)

La famille Limnander est originaire du pays d'Alost, où elle est connue dès le milieu du XVII[e] siècle.

Philippe Limnander, mort en 1637, épousa, à Alost, Marthe van Broodam. I. Jacques Limnander, échevin d'Alost, fut enterré avec sa femme Marie Wils, en l'église de Saint-Martin, sous une pierre tumulaire portant ses armoiries timbrées et l'inscription suivante : *Monumentum clar viri D. Jacob Limnander, Medicinæ doctoris,* etc. Dont : II. Romani Limnander, échevin d'Alost, épousa Elisabeth van den Hauwe; ils laissèrent : III. Olivier Limnander, seigneur de Damas et de Salas, licencié ès lois, avocat fiscal de l'évêché de Gand, fut anobli par lettres patentes du 12 février 1683. Il épousa Pétronille-Isabelle de Bundele, morte en 1710. Il mourut en 1713 et fut enterré, avec sa femme, aux Carmes-chaussés à Gand, sous une belle tombe portant leur quatre quartiers respectifs. De leur mariage naquirent : 1° Olivier, qui suit; 2° Jérôme, qui suivra après la descendance de son frère.

IV. Olivier-François Limnander, marié à Françoise Mieux, dont : 1° Isabelle, morte en 1757, mariée en 1720, à Jacques Stockmans, né en 1691, mort lieutenant-colonel commandant de la ville d'Audenarde en 1765.

IV*bis*. Jérôme-Sébastien Limnander, seigneur de Zulte, mort en 1742, épousa Jeanne Rekenare, née en 1666, morte en 1714. De leur union : 1° Jérôme-Olivier, qui suit; 2° Jean-Joseph-Ignace, né en 1701, mort en 1728.

V. Jérôme-Olivier Limnander, seigneur de Ter-Werft et de Zulte, né en 1697, mort en 1768, épousa en 1728, Marie de Kerchove, dame d'Olsene, née en 1704,

morte en 1749, fille de Jean-François, seigneur d'Etichove, de la Deuze, et d'Anne-Isabelle Lanchals, baronne d'Exaerde. Leurs enfants furent : 1° Joseph, qui suit ; 2° Gérard, auteur de la branche des seigneurs de Nieuwenhove, ci-après; 3° Isabelle, née en 1743, décédée en 1764, mariée à Charles, comte de Lichtervelde, seigneur de Laethem, de Lillaer, né en 1713, mort en 1783, fils de François, comte de Lichtervelde, et de Marie de Preud'homme d'Hailly.

VI. Joseph-Jérôme-Adrien Limnander, seigneur de Zulte, de Ter Werft, de Wulfskercke, de Termote, né en 1738, mort en 1789, épousa en 1763, Catherine de Wautier, dont : 1° Charles, qui suit ; 2° Lambertine, née en 1767, morte en 1834, mariée en 1795, à Eugène de Meulenaere d'Hele, né en 1759, mort en 1837 ; 3° Jérôme, qui suivra après la descendance de son frère.

VII Charles-Joseph-Maximilien-Antoine Limnander, seigneur de Zulte, de Ten Dycke, de Laecke, licencié ès lois, né en 1766, mort en 1830. Il épousa en 1791 Sophie Wouters, née en 1772. De leur union provinrent : 1° Désiré, qui suit; 2° Albert, né en 1797, marié en 1833, à Fanny Mac Leod, dont : Léonie, née en 1834, mariée en 1857, à Charles, baron van Zuylen van Nyevelt, né en 1833, fils du baron Félix et de Marie de Schietere de Lophem.

VIII. Désiré-François-Marie-Victor Limnander de Zulte, né en 1795, mort en 1843, épousa en 1835, Marie-Thérèse Dick.

VII*bis*. Jérôme-Joseph-François Limnander, né en 1770, mort en 1839, épousa en 1804, Isabelle de Giey, née en 1775, morte en 1841. De leur union provinrent : 1° Adelaïde, née en 1804, mariée en 1835, à Guillaume, baron de Heusch de Bombrouck, chevalier de l'ordre de Léopold, capitaine-commandant d'artillerie ; 2° Auguste, qui suit.

VIII. Auguste-Charles Limnander, né en 1805, épousa en 1829, Françoise Hamelinck. Ils eurent : Coralie, née en 1830, mariée en 1850, à Camille, baron de Maere.

Seigneurs de Nieuwenhove. VI*bis*. Gérard-Jean Limnander, seigneur de Nieuwenhove, né en 1742, mort en 1811, épousa en 1765, Thérèse Schoorman, née en 1743, morte en 1784, fille d'Amand Schoorman, seigneur de Grysperre, d'Ouckene, d'Emsrode, et d'Isabelle van der Bruggen.

Il eut de sa première femme : 1° Marie-Thérèse, née en 1766, décédée en 1825, mariée en 1787, à François d'Eesbeke, dit van der Haeghen de Mussain, fils de Philippe et de Marie de Aranda; 2° Armand, qui suit; 3° Jacques, né en 1768, adjoint au maire de Gand, sous-préfet de l'arrondissement de Gand, chevalier du Lion-Belgique, marié en 1792, à Françoise Herry, née en 1766, décédée en 1849. D'eux naquirent : *a*) Marie, née en 1793, morte en 1857, mariée en 1825, à Jean Schoorman, né en 1792, fils de Jean, seigneur d'Ouckene, d'Hagebucx de Ter Benninghen, d'Emsrode, de Grysperre et de Françoise van de Vivere de Darupt *b*) Mathilde-Ghislaine, née à Gand, le 5 juillet 1808, mariée à Gand, le 22 avril 1834, à Prosper-Auguste-Félix de Behault. (Voir ci-dessus.)

VII. Armand-Benoît-Jérôme-Ghislain Limnander de Nieuwenhove, né en 1767, membre du corps équestre de la Flandre orientale, épousa : 1° en 1798, Marie

Clemmen, née en 1780, morte en 1811, fille de Charles, chevalier héréditaire, et de Françoise Poelman, et 2°, en 1813, Marie de Malet de Coupigny, née en 1789, morte en 1821, fille de Philippe, comte de Malet de Coupigny, seigneur de Foucquières, et de Julie de Cunchy-Fleury, dame de Bellacourt. Il mourut en 1831, et avait eu de sa première femme : 1° Pauline, née en 1799, mariée 1° en 1818, à François Veranneman de Watervliet, né en 1786, mort en 1820, et 2° en 1822, à Auguste Pycke, baron de Peteghem, né en 1794, fils du baron François, et de Caroline van der Straten Ponthoz.

De la seconde : 2° Armand, qui suit ; 3° Victor, secrétaire du roi Léopold Ier, né en 1816, marié en 1856, à Barbe Coghen, née en 1823, fille de Jacques, comte Coghen, et de Caroline Rittweger. D'eux sont nés : *a)* Marie, née en 1857; *b)* Caroline, née en 1858.

VI. Armand-Marie-Ghislain Limnander de Nieuwenhove, né en 1814, compositeur de musique, a épousé : 1° en 1835, Eléonore de Meester, née en 1808, morte en 1848, fille de François et de Julie de Giey; et 2° en 1850, Caroline Blin, fille de Louis et de Marie Gosselin.

Il eut de sa première femme: 1° Elmire, née en 1837; 2° Albert, né en 1838, sous-lieutenant d'infanterie.

De la seconde : 3° Fernand, né en 1854; 4° Gaston, né en 1856.

Prosper de BEHAULT fit bâtir le château du 't Gend'Hof à Buggenhout (Voir pl. 32).

Prosper de Behault et Mathilde Limnander laissèrent deux fils :

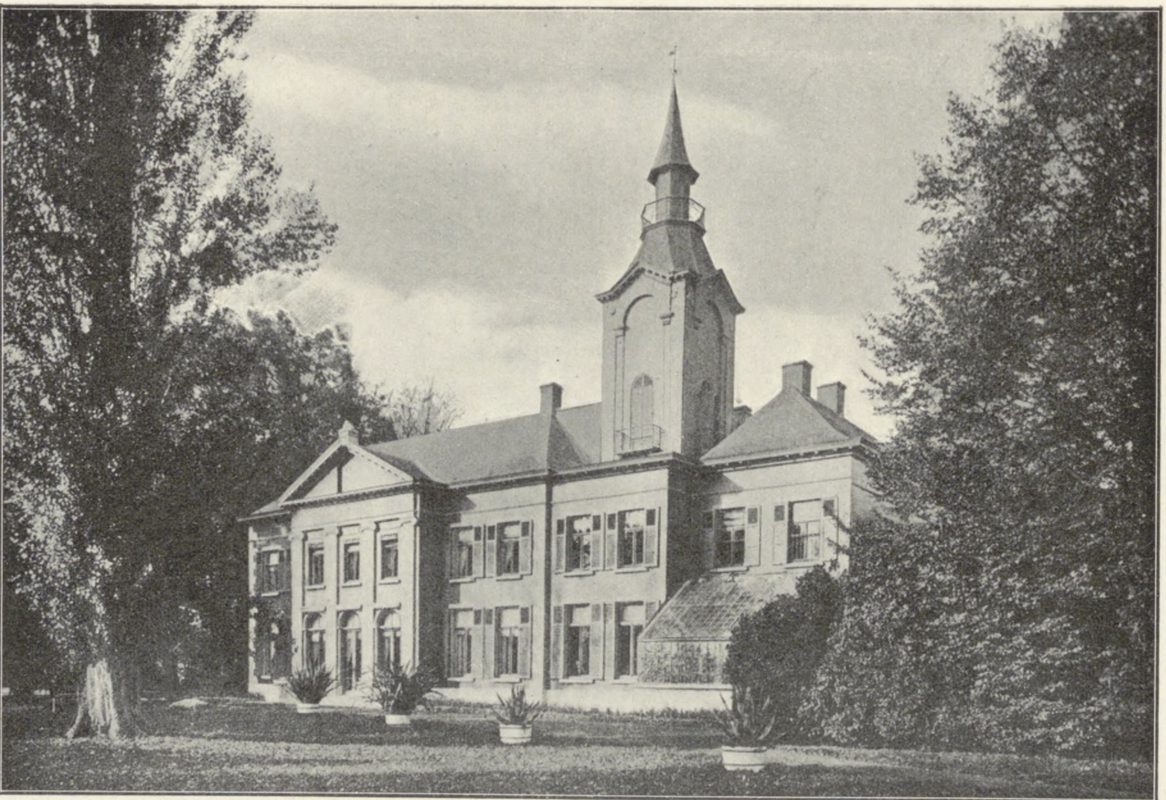
1° Arthur-Marie-Ghislain de BEHAULT, qui suit.

2° Edgard-Joseph-Ghislain-Babylas de BEHAULT, né à Gand, le 10 janvier 1840, mort au château 't Gend'Hof, à Buggenhout, le 1er septembre 1862 et enterré à Ghlin dans le caveau de la famille, sous une pierre tombale (Voir pl. 29), ornée de ses armes et portant, entre autres, ces mots :

MESSIRE EDGAR-JOSEPH-GHISLAIN-BABILASSE DE BEHAULT, ÉCUYER, DÉCÉDÉ AU CHATEAU 'T GEND'HOF, A BUGGENHOUT, LE 1er SEPTEMBRE 1862, AGÉ DE 22 ANS.

(*Ann. du Cercle arch. de Mons,* 1869, p. 206. — DE STEIN, *loc. cit.,* 1863, p. 378.)

XVIII. Arthur-Marie-Ghislain de BEHAULT, né à Gand, le 14 décembre 1835, épousa, en premières noces, dans la même ville, le 1er juin 1858, Julie-Marie-Sophie-Ghislaine de VALENZI (*Coupé; au 1, parti :* a) *d'azur à la bande d'argent chargée de trois signes astronomiques de Saturne de sable posés dans le sens de la bande;* b) *de gueules, au lion d'or tenant une épée d'argent garnie d'or; au 2, un*



Phot. d'amateur.

Pl. 32. — Chateau t' Gend' Hof, a Buggenhout, façade du midi.
(Famille de Behault.)

paysage représentant dans le fond, sous un ciel d'azur, tâcheté de nuages et muni d'un soleil resplendissant d'or, posé au canton dextre du chef, un rang de monts au naturel dont un de ceux à senestre supportant une maison forte et sur le premier plan, un rocher de plusieurs coupeaux au naturel, dont l'un sommé d'un château composé de plusieurs ailes essorées de gueules et flanqué de deux tourelles. L'écu bordé d'or. Casque couronné. Cimier : *trois plumes d'autruche de gueules, d'argent et d'azur*), née à Gand, le 22 octobre 1838, décédée à Rome, le 6 février 1872, fille de Théodore-Jean-Baptiste-François-Xavier de Valenzi, et de Marie-Louise-Joseph de Maulde de la Tourelle (DE STEIN, *loc. cit.*, 1859, p. 339; 1879, p. 343).

La famille de Valenzi est originaire de Moravie (Autriche). (1)

François-Xavier-Aloïs-Joseph-Ferdinand de Valenzi, fils de Michel-François et d'Eve-Julienne de Berger, admis dans la noblesse du royaume par Guillaume I[er], roi des Pays-Bas, par diplôme du 16 mai 1825, prit d'abord du service dans le régiment du prince Ferdinand de Wurtemberg. Il naquit à Brunn, le 23 janvier 1766, et mourut, à Gand, le 15 février 1832. Il épousa : 1° le 15 février 1792, Jeanne-Colette de Berlaere, dame d'Overbroeck, née à Gand, le 9 mars 1748, décédée le 26 septembre 1799, fille de Jean-Baptiste de Berlaere, dit de Trivière, et d'Anne-Marie-Ferdinande Coolman; 2° Sophie-Colette-Ghislaine de Pascal, fille de Henri-François de Pascal, et de Catherine-Françoise de Vastenhaven; et 3° le 29 septembre 1812, Thérèse-Eugénie-Charlotte de Ghellinck, née le 1[er] septembre 1776, fille de Jean-Baptiste-Pierre-Joseph chevalier de Ghellinck d'Elseghem, et de Charlotte-Maximilienne-Josèphe de Kerchove. De ce dernier mariage est né : Théodore-Jean-Baptiste-François-Xavier de Valenzi, marié, le 24 novembre 1836, à Marie de Maulde, fille de Louis-Séraphin de Maulde de la Tourelle, et de Sophie-Louise de Ghellinck. Ils eurent : Julie de Valenzi, épouse d'Arthur de BEHAULT. (Voir ci-dessus.)

Arthur de Behault épousa, en secondes noces, à Bruxelles, le 23 avril 1878, Marie-Philippine-Ghislaine-Joséphine de SCHIERVEL d'ALTEMBROUCK (*D'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef et en pointe d'un trèfle du même.* Couronne : de baron. Heaume couronné. Supports : *deux lions au naturel, lampassés de gueules*), née à Bruxelles, le 10 novembre 1853, fille de Jacques-Léonard-Henri-Gustave, baron de Schiervel d'Altembrouck, bourgmestre de Fouron-le-Comte, chevalier de l'Ordre de Léopold, qui obtint reconnaissance de noblesse le 31 octobre 1855, et de Marguerite-Ghislaine-Alfredine-Antoinette Vilain XIIII. (DE STEIN, *loc. cit.*, 1850, pp. 239, 290; 1856, p. 176; 1876, p. 343. — DE PATOUL, *loc. cit.*, 1897, p. 2135.)

La famille de Schiervel, aujourd'hui éteinte, dans les mâles, était d'une très ancienne noblesse du Saint-Empire.

(1) Voir la généalogie des Valenzi donnée par de Francquen. Rec. gen. I. p. 15.

Voici les notes généalogiques que donne, à son sujet, l'*Annuaire de la Noblesse belge* (t. IV, p. 239 et t. X, p. 176), publié par feu le baron Oscar de t' Serclaes :

Pierre-Léonard-Joseph de Schiervel, né le 16 août 1754, fils de Léonard, échevin d'Henri-Chapelle, et de Marie-Madeleine de Vos, était chevalier du Saint-Empire romain, membre de la seconde chambre des Etats-Généraux, chevalier de l'Ordre du Lion belgique. Il épousa, le 19 septembre 1779, Marie-Claire-Louise de Tassin, fille de Jean-Lambert-Joseph et de Claire-Louise-Dieudonnée baronne de Foulon de Cambray. Il mourut le 25 janvier 1831, laissant deux fils :

1° Pierre-Léonard-Louis-Marie de Schiervel, chevalier du Saint-Empire romain, né au château d'Altembrouck, à Fouron-le-Comte (Voir pl. 33), le 10 février 1783, bourgmestre de plusieurs communes, commissaire de milice, membre des Etats provinciaux du Limbourg, membre du congrès national pour l'arrondissement de Ruremonde, commissaire du même arrondissement en 1831, gouverneur de la Flandre orientale, puis du Limbourg, président du Sénat pendant douze ans, décoré de la Croix de fer, grand officier de l'Ordre de Léopold, etc. Il épousa, le 14 juin 1813, Marie-Anne-Adelaïde Smeets d'Ommerstein, morte le 19 mai 1847. Il mourut célibataire. Le 18 juillet 1842, il fut reconnu dans sa noblesse et fut créé baron, titre transmissible par ordre de primogéniture. Le 31 octobre 1855, il obtint, qu'à défaut de descendants mâles, le titre passât, à son décès, à son neveu, Jacques-Henri-Léonard-Gustave de Schiervel, qui le transmettra par ordre de primogéniture.

2° Henri-Albert-Joseph de Schiervel d'Altembrouck, chevalier du Saint-Empire romain, chevalier de l'Ordre de Léopold, né le 16 août 1784, marié le 1er février 1819 à Antoinette le Jeune, née le 6 juin 1794, mort le 1er janvier 1877.

Ils eurent :

A. Jacques-Léonard-Henri-Gustave baron de Schiervel d'Altembrouck, né le 19 décembre 1819, décédé, marié le 7 janvier 1852, à Marguerite-Ghislaine-Alfredine Vilain XIIII, née le 20 septembre 1829, fille de Charles vicomte Vilain XIIII, ministre d'Etat, membre et secrétaire du Congrès National, gouverneur de la Flandre orientale, président de la Chambre des Représentants, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, ministre des Affaires étrangères, grand cordon de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix de fer, etc., et de Pauline de Billehé de Valensart.

Ils eurent :

a) Albert-Marie-Ghislain-Joseph-Zoë de Schiervel, né le 4 novembre 1852, lieutenant d'artillerie, mort le 28 avril 1881.

b) Marie-Philippine-Ghislaine-Joséphine de Schiervel, épouse d'Arthur de BEHAULT (*Voir ci-dessus*).

c) Eugénie-Pauline-Charlotte-Ghislaine-Marie-Joséphine de Schiervel, née le 5 juillet 1855, épousa, le 3 juin 1874, Jean-André-Marie-François-Xavier le Jeune. Il fut autorisé à prendre le nom de " le Jeune de Schiervel „ et reçut des lettres de noblesse le 20 mai 1892.

B. Eugénie-Lambertine de Schiervel, née le 1er mars 1821, décédée, épouse le 18 avril 1844, Charles Grandgagnage de Vaux et de Borset.

C. Henri-Aubin-Adolphe de Schiervel, né le 24 février 1826, décédé.

Arthur de Behault et Marie de Schiervel d'Altembrouck ont douze enfants (1) :

1° Charles-Gustave-Marie-Joseph-Ghislain de BEHAULT, né à Gand, le 20 mars 1879, servit pour la défense de la Patrie dans la Garde civique de Gand, en 1914.

2° Marcella-Julie-Mathilde-Marie-Josèph-Ghislaine de BEHAULT, née à Gand, le 18 avril 1880, épousa dans cette ville, le 7 mai 1907, Etienne-Gabriel-Henri-Ghislain baron KERVYN de VOLKAERSBEKE (*De sable au chevron d'or accompagné, en chef, à dextre, d'un gland tigé, fenillé de deux feuilles d'or ; à senestre, d'une étoile à six rais de même, et, en pointe, d'un membre d'aigle d'argent.* Couronne : de baron. Cimier : *un griffon naissant d'argent langué de gueules.* Supports : *à dextre, un griffon et, à senestre, un lion, tous deux d'or, contournés, armés et lampassés de gueules.* Devise : FORTITER ET LEVITER), né à Saint-André lez-Bruges, le 10 juillet 1875, fils d'Ernest-Jean-Charles-Philippe-Ghislain baron Kervyn de Volkaersbeke, ancien officier au régiment des zouaves pontificaux et bourgmestre de Nazareth, et de Marie-Mathilde-Sophie-Vincente-Ghislaine Coppieters.

La famille Kervyn est, d'après d'anciennes traditions, originaire d'Irlande. Le premier que l'on trouve de ce nom est François Kervyn, vivant en 1515; il eut un fils Pierre, qui suit.

I. Pierre Kervyn, mort en 1557, épousa en 1523, Jossine Pyls, dont : 1° Jacques, né en 1524, chanoine du chapitre de Saint-Donat, à Bruges, mort en 1579; 2° Georges, qui suit; 3° Jean, échevin d'Eecloo, marié à Marguerite de Drooge, dont Anne, épouse d'Adrien de Metz; 4° Anne, épousa 1° Georges van der Zype; 2° en 1580, Josse van den Bogaerde. — II. Georges Kervyn, marié : 1° en 1548, à

(1) Ces douze enfants figurent avec leurs huit quartiers de noblesse : *de Behault, Biseau, Limnander, Herry, Schiervel, le Jeune, Vilain XIIII, Billehé de Valensart,* dans *Recueil de quartiers de noblesse des familles belges*, 1914, t. I, pl. 33, du baron DE TROOSTEMBERG.

Anne Parrasis; 2° en 1558, à Jossine Brix; 3° en 1583, à Jeanne van den Bussche. Du 1°, Jacques, qui suit.— III. Jacques Kervyn, né en 1555, bourgmestre d'Eecloo, épousa : 1° Pierrette van Werrebrouck, fille du seigneur de Stratenhoven ; 2° Anne Sanders; 3° Jacques, né en 1591, marié : 1° à Marie Claissonne ; 2° à Apollonie d'Herckere. Du 1° : Anne, mariée à Pierre d'Herckere ; 4° Jean, qui suit.—IV. Jean Kervyn, né à Gand, en 1594, y épousa Catherine de Smet, sans postérité; 2° Jacques, né en 1631, marié à Pétronille Roggheman ; 3° Jeanne, née en 1636, épousa Godefroid de Waele ; 4° François, qui suit.— V. François Kervyn, avocat au Conseil de Flandre, né à Gand en 1642, y épousa Marie d'Herckere. Dont : 1° Jacques, qui suit ; 2° Marie, mariée à Guillaume Ghysens, seigneur de Diestvelt.

Branche des Oudt-Mooreghem

VI. Jacques Kervyn, seigneur d'Oudt-Mooreghem, Grootenhaege, Marcke, avocat au Conseil de Flandre, né à Gand en 1671, y épousa Lucie de Mahieu, dame d'Oudt-Mooreghem, et de Marcke. Dont : 1° Marie, femme de Jean de Merlier, conseiller au Conseil de Flandre; 2° Guillaume-Luc, qui suit ; 3° Jean, auteur de la branche de Lettenhove.— VII. Guillaume Kervyn, anobli le 4 juillet 1766 au port des anciennes armes de sa famille. Il était seigneur d'Oudt-Mooreghem, Grootenhaege et Marcke, né à Gand en 1713, avocat au Conseil de Flandre, échevin de Saint-Pierre lez-Gand, épousa : 1° Marie de Bisscop; 2° Isabelle van den Kerchove. Du premier lit : 1° Georges, qui suit ; 2° Françoise, femme : 1° à Jean Zoetaert, greffier du Conseil de Flandre ; 2° à Charles de Grave. Du second lit : 3° Isabelle, épouse d'Antoine van de Woestyne, chevalier héréditaire, échevin de St-Pierre ; 4° Charles-Jacques, auteur de la branche de Volkaersbeke.— VIII Georges Kervyn d'Oudt-Mooreghem, etc., secrétaire des parchons de Gand, membre du corps équestre, né à Gand en 1713, y épousa Anne Baut, fille du seigneur de Wanneghem, dont : 1° Jean, qui suit ; 2° Marie, épouse de Jean van den Hecke ; 3° Emmanuel, auteur du rameau IX*bis*; 4° Rosalie, femme : 1° à Arnould Coppens, fils du baron Charles et de Marie de Melyn ; 2° au neveu de son premier mari, le baron Coppens, membre du Congrès national, décoré de la Croix de fer, etc., etc. — IX. Jean Kervyn d'Oudt-Mooreghem, etc., né à Gand en 1769, y épousa Pauline de Ghellinck, fille du seigneur de Winghem, et de Marie van den Hecke, dont : 1° Amédée, qui suit : 2° Sidonie, née à Gand en 1809, mariée à François Borluut, fils d'Emmanuel, et de Marie van der Bruggen.—X. Amédée Kervyn d'Oudt-Mooreghem, né en 1808, épousa à Gand, en 1838, Marie Bauwens, fille de Josse, et de la baronne Colette de Zinzerling. Ils eurent : Pauline, née en 1844, femme d'Albert van Potelsberg de la Potterie.—IX*bis*. Emmanuel Kervyn d'Oudt-Mooreghem, né en 1772, marié à Marie van den Hecke, dont : 1° Valentin, qui suit; 2° Nathalie, mariée à Joseph Coppens ; 3° Hélène, épouse de Robert d'Huddeghem, membre du Congrès national.— X. Valentin Kervyn d'Oudt-Mooreghem, né à Gand en 1797, y épousa, en 1838, Marie van Rockolfing de Nazareth, née en 1816, fille de Louis, dernier de son nom, et de Marie Borluut. Ils eurent : 1° Joseph Kervyn d'Oudt-Mooreghem, né en 1839, marié en 1866, à Marie de Potter, née en 1847 ; 2° Léonie, née en 1842, mariée en 1865, au chevalier Alfred de Neve de Roden, né en 1838; 3° Valérie, épouse de Clément de Potter; 4° Ursule, mariée à Alfred Geelhand de la Bistrate ;

5° Edouard, qui suit; 6° Irène, femme à Léon van de Werve.— X. Edouard Kervyn d'Oudt-Mooreghem, né en 1850, marié en 1874 à la baronne Henriette de Macar, dont : 1° Albert, né en 1875, marié en 1900, à Claire van Tieghem de ten Berghe, dont : *a*) Ivan, né en 1901; *b*) William, né en 1902; *c*) Michel, né en 1904; *d*) Jacques, né en 1906; *e*) Solange, née en 1909; 2° Marguerite, née en 1876, mariée en 1898, à Raoul de Séjournet de Rameignies; 3° Madeleine, née en 1878, religieuse de Saint-Vincent de Paul; 4° Suzanne, née en 1879, mariée en 1902, à Henri de Kerchove d'Exaerde; 5° Marie, née en 1886, mariée en 1910, au baron François Kervyn de Volkaersbeke.

BRANCHE DE VOLKAERSBEKE.

VIII. Charles Kervyn, seigneur de Volkaersbeke, membre du Corps équestre, échevin de Gand, né à Gand, en 1754, y épousa, en 1780, Marie Odemaer, dame de Volkaersbeke et de Plasschevelde. Ils eurent : 1° Charles, au service de France; 2° Jean, qui suit; 3° Marie, mariée à Louis de Potter, conseiller de préfecture, puis membre du Corps équestre; 4° Amélie, femme à Auguste Hopsomere; 5° Julie, épouse à Jean de Potter. — IX. Jean Kervyn de Volkaersbeke, né à Gand, en 1784, officier sous Napoléon Ier, puis membre du Corps équestre, épousa Louise de Neve, née en 1781, fille de Philippe et de Marie Borluut, dont : 1° Philippe, qui suit; 2° Emilie, née en 1817, mariée à Ferdinand de Meulenaere, capitaine de cavalerie des Pays-Bas, fils de Nicolas et de Lambertine Limnander; 3° Auguste, né en 1821, marié à Julie van Hoobrouck de ten Heule, fille de François et de Sophie van Pottelsberghe, dont : Savina, née en 1848, femme à Adrien van der Beken-Pasteel. — X. Philippe Kervyn de Volkaersbeke, né en 1815, échevin de Gand, membre de plusieurs sociétés savantes, auteur de diverses publications historiques et archéologiques, créé baron en 1871, marié en 1843, à Eugénie van Rockolfing de Nazareth, fille de Louis et de Marie Borluut, dont : 1° Ernest, qui suit; 2° Alfred, auteur du rameau XI*bis*. — XI. Ernest, baron Kervyn de Volkaersbeke, marié à Marie Coppieters, dont : 1° baron Baudouin, né en 1872, marié en 1901, à Noëmi de Latre du Bosqueau, dont : *a*) Jacques, né en 1903; *b*) Yolande, née en 1905; 2° baronne Marie, née en 1873; 3° baron André, né en 1874, marié en 1900, à Marthe van de Kerchove; 4° baron Victor, né en 1875; 5° baron Etienne, marié à Marcelle DE BEHAULT, ci-dessus; 6° baronne Marguerite, née en 1877; 7° baronne Elisabeth, née en 1879; 8° baron Ludovic, né en 1880; 9° baronne Claire, née en 1882, mariée en 1906, à Léon de Hemptinne; 10° baron François, né en 1883, marié en 1910, à Marie Kervyn d'Oudt-Mooreghem, dont : baron Fernand, né en 1911. — XI*bis*. Alfred Kervyn de Volkaersbeke, bourgmestre de Nazareth, conseiller provincial, né à Gand, en 1855, marié à Mathilde Coppieters. Ils eurent :

1° Baron Chrétien, né en 1877, marié en 1905, à la baronne Clotilde de t' Serclaes de Wommersom, dont : *a*) baronne Christiane, née en 1906; *b*) baronne Albine, née en 1907; *c*) baron Jehan, né en 1909; 2° baron Ignace, né en 1878, marié en 1904, à Renée de Ghellinck de Walle; 3° baronne Isabelle, née en 1880, mariée en 1905, à Edmond de Ghellinck de Walle.

BRANCHE DE LETTENHOVEN.

VII. Jean Kervyn, seigneur de Lettenhoven, Hunots, Hemstroe, né en 1722, avocat au conseil de Flandre, marié à Anne Ghyssens, dont : 1° Joseph, qui suit ; 2° Colette, épouse de Louis de Potter ; 3° Constantin, auteur des Meerendré (voir ci-après).— VIII. Joseph Kervyn de Lettenhoven, né en 1767, chambellan de Guillaume Ier, membre du Corps équestre, mort en 1837, marié à Eugénie de Heere de Beauvoorde, fille du baron Bruno et de Jeanne Papeians de Morchoven, dont : — XI. Joseph Kervyn de Lettenhoven, né en 1817, historien, membre de l'Académie royale de Belgique, créé baron en 1871, marié à sa cousine, Eugénie de Laage de Bellefaye, dont : 1° baron Gustave, qui suit ; 2° baronne Léonie, mariée à Albert, vicomte de Pouilly, capitaine en France ; 3° baron Joseph, auteur du rameau X*bis* ; 4° baronne Louise, mariée au comte Louis de Briey ; 5° baronne Marie, mariée à Edme Gentil de la Breuille, lieutenant en France ; 6° baron Henri, auteur du rameau X*ter* ; 7° baronne Marguerite, mariée au vicomte de Poix, officier en France. — X. baron Gustave Kervyn de Lettenhoven, secrétaire de légation, né en 1844, épousa : 1° Juliette Ysebrant de Difque ; 2° baronne Madeleine de Blondel de Beauregard de Viane. Du 1° : 1° baron Adrien, né en 1879 ; 2° baronne Madeleine, née en 1881, mariée en 1904, à Joseph le Roy de Liza de Châteaubrun. Du 2° : 3° baron Charles, né en 1892 ; 4° baron Georges, né en 1897. — X*bis*. Joseph, baron Kervyn de Lettenhoven, né en 1849, marié à la baronne Hélène Snoy, dont : 1° baron Eugène, né en 1884, marié en 1907, à Marthe du Roy de Bliquy, dont : *a*) baron Henri, né en 1908 ; *b*) baron Roger, né en 1910 ; 2° baron Jean, né en 1887 ; 3° baronne Marie, née en 1894.— X*ter*. Baron Henri Kervyn de Lettenhoven, né en 1856, marié à Jeanne Louët de Terrouenne, dont : 1° baronne Ghislaine, née en 1893 ; 2° baron Jacques, né en 1895.

BRANCHE " KERVYN ".

VIII*bis*. Constantin Kervyn, né à Gand, en 1776, marié à Marie de Kerchove d'Exaerde, née en 1783, fille du seigneur d'Etihove, de la Deuze, etc., dont : 1° Henri, qui suit ; 2° Camille, qui suivra ; 3° Auguste, qui suivra ; 4° Paul, auteur des Meerendré, qui suivra ; 5° Mathilde, femme de Vincent Coppieters. — IX. Henri Kervyn, inspecteur provincial de l'enseignement primaire, membre de la Chambre, officier de l'ordre de Léopold, né en 1809, marié à Emilie van Hoobrouck de ten Hulle, dont : 1° Irène, épouse du baron Gustave van den Branden de Reeth ; 2° Alban, qui suit ; 3° Gaston, époux de Marie Delvaux ; 4° René, marié à Marie Seydlitz ; 5° Edouard, auteur d'un rameau. — XI. Alban Kervyn, né en 1848, marié : 1° à la baronne Herminie van Zuylen van Nyvelt ; 2° avec la comtesse Pauline de Borchgrave d'Altena. Du 2° : 1° Henri, né en 1888 ; 2° Maurice, né en 1889 ; 3° Henriette, née en 1891. — XI*bis*. Edouard Kervyn, né en 1858, directeur général au Ministère des Colonies, marié à Marie Pirlot, dont : *a*) Edmond, né en 1891 ; *b*) Anne, née en 1898. — IX*bis*. Camille Kervyn, né en 1810, marié à la baronne Constance van Zuylen van Nyevelt, dont : 1° Alfred, qui suit ; 2°, Julienne, née en 1851, épouse de Camille van de Walle ; 3° Stanislas, auteur d'un rameau. — III. Alfred Kervyn, juge de paix à Thourout, né en 1847, marié à Marie de Gaiffier



Phot. d'amateur.

Pl. 32*bis*. — Chateau t' Gend' Hof, a Buggenhout, façade du nord.
(Famille de Behault.)

d'Emeville, dont : 1° Edouard, né en 1872, missionnaire aux Antilles; 2° Anne, née en 1873, religieuse; 3° Hélène, née en 1874, religieuse; 4° Joseph, né en 1877, prêtre ; 5° Louis, né en 1880, prêtre ; 6° Camille, né en 1881, prêtre. — X*bis*. Stanislas Kervyn, né en 1855, marié à Georgine van Ruymbeke, dont: 1° Alexandrine, née en 1885 ; 2° Jeanne, née en 1888. — IX*ter*. Auguste Kervyn, né en 1815, marié à la baronne Marie van Zuylen van Nyevelt, dont : 1° Augusta, née en 1848, femme de Louis Papeians de Morchoven ; 2° Albéric, qui suit ; 3° Marie, mariée à Jules Wellems. — III. Albéric Kervyn, commissaire d'arrondissement de Bruges, né en 1881, marié à Louise de Smet, dont : 1° Pierre, né en 1882, marié à Heernem, en 1907, à Agnès de Vrière, dont : *a*) Jean, né en 1908 ; *b*) Jacques, né en 1909 ; 2° Marie, née en 1889.

KERVYN DE MEERENDRÉ.

IX*quater*. Paul Kervyn de Meerendré, inspecteur cantonal de l'instruction primaire, etc., marié à la baronne Stéphanie van Zuylen van Nyevelt, dont : 1° Adalbert, qui suit; 2° Georges, auteur d'un rameau; 3° Daniel, *idem*; 4° Léon, *idem* ; 5° Raymond, *idem*.

X. Adalbert Kervyn de Meerendré, juge de paix à Somergem, marié à Alice Rotsart de Hertaing, dont : 1° Germaine, née en 1877, mariée en 1906, à Joseph le Fevere de ten Hove; 2° Louise, née en 1880; 3° Hélène, née en 1883; 4° Agnès, née en 1887 ; 5° Elisabeth, née en 1890.

X*bis*. Georges Kervyn de Meerendré, né en 1850, marié à Marie Rotsart de Hertaing, dont : 1° Alice, née en 1880; 2° Georgine, née en 1882; 3° Albine, née en 1884.

X*ter*. Daniel Kervyn de Meerendré, ingénieur des ponts et chaussées, né en 1852, marié à Marie Solvyns, dont : 1° Lucie, née en 1882, chanoinesse de Berlaymont; 2° Isabelle, née en 1884, mariée en 1909, à son beau-frère Georges de Schietere de Lophem, qui suit; 3° Cécile, née en 1885, mariée en 1905, à Georges de Schietere de Lophem ; 4° Ernest, né en 1888 ; 5° Yvonne, née en 1892; 6° Georges, né en 1895.

X*quater*. Raymond Kervyn de Meerendré, né en 1856, marié à Marie Janssens de Bisthoven, dont : 1° Paul, né en 1882, marié en 1908, à Emilie Sotomayor, dont : *a*) Marie, née en 1909; *b*) Justinien, né en 1911; *c*) Raymonde, née en 1912; 2° Marthe, née en 1882, mariée en 1907, à Jean le Mayeur de Merprès; 3° Etienne, né en 1885, marié en 1909, à Marie Deudon, dont : *a*) Vincent, né en 1910; *b*) Hadelin, né en 1911 ; 4° Ferdinand, né en 1886; 5° Robert, né en 1888; 6° Marie, née en 1889, mariée en 1910, à Louis Lyon; 7° Adeline, née en 1890, mariée en 1911, à Pierre de Smet ; 8° Jacques, né en 1896.

(DE STEIN, *loc. cit.*, 1860, p. 168; 1887, p. 137; 1888, p. 409. — DE PATOUL, *loc. cit.*, 1893, p. 1191. — Cfr. VAN DYCKE, *Rec. hérald.*, p. 223. — KERVYN, *Hist. gén.* — *Bibl. hérald.*, n° 13, t. I, p. 26; n° 129, t. IV, p. 80. — HELIN, in-folio, t. I, p. 567; t. IX, p. 129. — HERZELLES, t. II, p. 8, 453 à 455.)

3° Cécile-Eugénie-Marie-Joséphine-Ghislaine de Behault, née à Gand, le 29 octobre 1881.

4° Henri-François-Xavier-Marie-Joseph-Ghislain de Behault, né à Gand, le 17 décembre 1882, engagé volontaire dans l'armée belge pour la défense de la Patrie, en 1914.

5° Adrien-Gratien-Marie-Joseph-Ghislain de Behault, né à Gand, le 7 février 1884, engagé volontaire dans l'armée belge pour la défense de la Patrie, en 1914, promu sous-officier.

6° Gaston-Philippe-Eugène-Marie-Joseph-Ghislain de Behault, né au château t' Gend' Hof, à Buggenhout, le 4 août 1886, épousa, à Ronsele, le 17 juillet 1913, la comtesse Geneviève-Joséphine-Marie-Louise-Idesbalde-Frédérique-Ghislaine de Wavrin Villers-au-Tertre (*D'azur à l'écusson d'argent.* Couronne de comte. Tenants : *deux sauvages de carnation appuyés sur leurs massues, couronnés et ceints de feuillage de sinople*), née au château de Ronsele, le 22 décembre 1893, fille de Henri-Frédéric-Marie-Jean-Réginal-Philippe, comte de Wavrin-Villers-au-Tertre, et de Marie-Louise-Colette-Joséphine-Ghislaine Dons de Lovendeghem.

Gaston de Behault s'est aussi engagé volontairement dans l'armée belge pour la défense de la Patrie, en 1914.

La Maison de Wavrin est une des plus illustre du comté de Flandre :

I. Roger, sire de Wavrin, chevalier, sénéchal du comte de Flandre Thierry d'Alsace, de 1135 à 1166, épousa Emma de Villers, dont : 1° Hellin, qui suit ; 2° Robert, en 1193, il accompagna ses frères Hellin et Roger en Palestine ; il épousa Adelis de Guisnes ; 3° Roger, évêque de Cambrai ; 4° Gilles, seigneur de Maisnil ; 5° Goswin, seigneur de Quiévrain, marié à Ide du Rœulx ; 6° Ancilie, femme à Hugues, seigneur d'Antoing, dont Jean, évêque de Cambrai ; 7° Béatrix, mariée à Bauduin, seigneur de Bistervelt, amman de Gand ; 8° Ade, épouse de Michel, seigneur de Harnes, connétable de Flandre ; 9° Alix, femme de Wautier de Bethencourt.

II. Hellin, sire de Wavrin et de Saint Venant, chevalier, sénéchal du Comte de Flandre, qui laissa de sa femme dont on ignore le nom : 1° Roger, mort en 1175 ; 2° Mathilde, mariée en 1175, à Hugues de Beaumetz, châtelain de Bapaume ; 3° Philippe ; 4° Robert, qui suit ; 5° Jean, chevalier ; 6° Everard, dit de Saint-Venant ; 7° Hellin, seigneur de Fournes, mort en 1256, marié à Marie de Halewyn, auteur de la branche des Wasiers, qui suivra ; 8° Agnès, dit de Balesto ; 9° Hildrute, femme à Bauduin, seigneur de Mortagne, châtelain de Tournai ; 10° Marie, mariée à Baudouin de Praet, seigneur de Moerkerke ; 11° Ade, mariée en 1201, à Enguerran de Coucy ; 12° Henriette, mariée à Gilles, seigneur de Nédonchel ; 13° Henri, seigneur de Langlé.

III. Robert de Wavrin, sire de Saint-Venant, maréchal héréditaire de Flandre, connétable de Flandre, en 1191, épousa Sibylle de Croisilles, dont :

IV. Hellin de Wavrin, sénéchal de Flandre en 1198, épousa Félicité de Coucy, fille d'Enguerran et de Marie de Montmirel, dont : 1° Robert, qui suit; 2° Hellin ; 3° Jean.

V. Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre en 1235; il assista, en 1238, au tournoi de Compiègne (1). Il épousa : 1° Agnès de Coucy, châtelaine de Bapaume, dame de Beaumez; 2° Mahault de Béthune, dame de Blarenghien. Du 1° : 1° Hellin, qui suit; 2° Robert, chevalier, seigneur de Dranoutere, suivit, en 1250, Louis IX, roi de France, à sa croisade en Terre Sainte; 3° Mahaut, femme à Robert de Lille, en 1241 ; 4° Isabelle, mariée à Aubert de Margival ; 5° Sibylle, épouse du chevalier Hugues, seigneur d'Antoing et d'Epinoy, prévôt de Douay; 6° Philippine, femme de Pierre de la Brosse, seigneur de Langeais; 7° Marie, abbesse de Pontrouert.

VI. Hellin de Wavrin, mort du vivant de son père qu'il accompagna au tournoi de Compiègne, en 1238 (2). Il avait épousé Isabeau de Béthune, dont : 1° Hellin, qui suit ; 2° Jean ; 3° Robert, sire d'Harponlieu ; 4° Mahaut, mariée au seigneur de Chin, en 1288 ; 5° Isabelle ; 6° Jeanne, abbesse de Flines, en 1270 ; 7° Sibylle, épousa 1° Baudouin de Rumes, 2° Jean de Maignelers.

VII. Hellin, chevalier, sénéchal de Flandre, époux de Marie de Malannoy, dont : 1° Robert, qui suit ; 2° Jean, chevalier, seigneur de Limon ; 3° Aleaume, seigneur de Villers-au-Tertre, en 1289 ; 4° Hellin, seigneur du Sauchoy, épousa Isabeau de Cuelster. Ils sont les auteurs de la branche des Wavrin Villers-au-Tertre, qui suivra ; 5° Baudouin ; 6° Wilhelmine, mariée à Jean de Favre, sire d'Escornaix ; 7° Sophie, mariée à Jean de Gavre, seigneur d'Hérimes.

VIII. Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre. Il épousa Marie de Roye, dont : 1° Robert, qui suit ; 2° Adrien, chevalier ; 3° Matthieu, épousa 1° N. de Stade, 2° N. de Bryas ; 4° Anne, épouse de Jean Malet, seigneur de Gueraville ; 5° Eustache ; 6° Jeanne, mariée à Gaucher de Rouveroy, seigneur de Saint-Simon ; 7° Robert, chevalier, épousa Laure de Rosny.

IX. Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre, seigneur de Lillers et de Malannoy, 1325, épousa : 1° Marie d'Arleux ; 2° Isabeau de Fiennes, dont : 1° Alex, mariée à Guillaume de Clermont ; 2° N. de Wavrin, mariée à Guillaume de Mortagne ; 3° Robert, qui suit ; 4° Guillaume, époux de Yolande de Rassenghien, morte en 1388 ; 5° Jean, chevalier en 1388, marié à Isabelle du Maisnil ; 6° Pierre, mort à la bataille de Roosebeke ; 7° Mahaut, mariée à Robert de Warluzel.

---

(1) Armand de Behault de Dornon, *Le Tournoi de Compiègne de 1238*, dans *Ann. du Cerc. arch. de Mons*, t. XXII, (1888).

(2) Id., *ibid.*

X. Robert de Wavrin, sire de Lillers, de Malannoy et de Douriers, épousa : 1° Marguerite de Flandre, fille bâtarde de Louis de Mâle, comte de Flandre, morte en 1388; 2° en 1390, Jeanne de Gaucourt, dont : 1° Robert, mort à la journée d'Azincourt, en 1415, époux de Jeanne de Créquy, dame de Bugnicourt, remariée avec Guillaume de Lalaing; 3° Jeanne, mariée à Jean le Grand de Rosimbos.

Seigneurs de Villers-au-Tertre.

VIII. Hellin de Wavrin, seigneur de Villers et du Sauchoy, épousa Isabeau de Cuelster, dont : 1° Matthieu, qui suit; 2° Marie, dame de Villers, mariée à Wattier Hangouart, roi des joûtes de l'épinette à Lille, en 1341 ; 3° Jean, homme d'armes d'Edouard III.

IX. Matthieu de Wavrin de Villers, écuyer, seigneur du Sauchoy, épousa Marie de Marquette, dont : 1° Matthieu, marié à Jeanne de Stainquerque ; 2° Colard, qui suit.

X. Nicolas de Wavrin de Villers, mort en 1400, époux de Jeanne d'Aubrechicourt, dont : 1° Jacques ; 2° Colard, marié à Jeanne de Hennin ; 3° Thomas ; 4° Jean, marié à Jeanne Douayeul ; 5° Gérard, écuyer, bourgeois de Douai, époux de Helline du Rosnel.

XI. Thomas de Wavrin de Villers, écuyer, seigneur de Peyssant, époux de Jeanne d'Espinoy, dont : 1° Nicolas, qui suit ; 2° Jeanne, mariée en 1448, à Etienne de Martroit.

XII. Nicolas de Wavrin de Villers, écuyer, seigneur d'Aubrechicourt et de Peyssant, marié à Jeanne de Corbehem, dont : 1° Jean, qui suit ; 2° Marie, épouse de Pierre d'Aubry, écuyer.

XIII. Jean de Wavrin de Villers, écuyer, échevin de Douai, mort en 1530, épousa en 1484, Hélène Remy, dite le Carlier, dont : 1° Adrien, chanoine de Saint-André, à Douai, en 1542 ; 2° Jean, qui suit ; 3° Marguerite, femme de Porrus d'Ococheh de Munchicourt ; 4° Isabelle, épouse de Nicolas de Wargny ; 5° Adrienne, mariée à Pierre du Fresnoy ; 6° Marie, morte en 1556, épouse de Jean de Hertaing.

XIV. Jean de Wavrin de Villers, seigneur de Bellonne, mort en 1536, épousa Hiéromette de Hertaing, dont : 1° Adrien, qui suit ; 2° Marie, mariée à Georges d'Esclaibes, seigneur de Péruwez.

XV. Adrien de Wavrin de Villers, écuyer, seigneur de Fagnolet, épousa, en 1545, Suzanne van den Houte, dont : 1° Jean, chevalier ; 2° Antoine, qui suit ; 3° Ponthus, marié en 1596, à Walburge le Martin.

XVI. Antoine de Wavrin de Villers, écuyer, seigneur de Fagnolet, épousa Madeleine Danneux de Ligny, dont : 1° Jean, chanoine à Cambrai ; 2° Alphonse, qui suit ; 3° Marie, épouse de Michel d'Aoust de Jumelles, prévôt de Cambrai.

XVII. Alphonse de Wavrin de Villers, seigneur de Lyhove, marié en 1629, à Bonne de Léaucourt du Fresnoy, dont :



Phot. d'amateur.

Pl. 33. — Chateau d'Altembrouck, a Fouron-le-Comte.
(Famille de Behault.)

XVIII. Pierre de Wavrin de Villers, seigneur de Léaucourt, épousa Catherine Spiring, dont : 1° Robert, qui suit ; 2° Frédéric, époux de Jeanne le Sart de Serain.

XIX. Robert de Wavrin de Villers, seigneur de Ligny, mort en 1734, marié en 1685, à Anne d'Esclaibes, morte en 1731, dont : 1° Alphonse, qui suit ; 2° Ferdinand, seigneur de Masnières, né en 1694, époux de Marie d'Esclaibes de Clermont.

XX. Alphonse de Wavrin de Villers, né en 1687, marié à Marie de Réaucourt, dont :

XXI. Charles de Wavrin de Villers, seigneur de Ligny, capitaine d'infanterie en France, épousa : 1° Jeanne de Villers-au-Tertre de Serain, sa parente ; 2° N. des Forges, morte en 1829.

XX*bis*. Ferdinand de Wavrin de Villers, seigneur de Masnières, marié à sa cousine, en 1725, Marie d'Esclaibes, dont : 1° Marie, née en 1725, mariée à Louis de Sars, lieutenant-colonel ; 2° Théodore, abbesse d'Avesnes ; 3° Alphonse, qui suit 4° Marie, mariée à W.-Chapelle, chevalier de St-Louis.

XXI. Alphonse de Wavrin-Villers-au-Tertre, seigneur de Masnières et de Rumilly, premier pair du Cambraisis, en 1730, mort en 1802, marié en 1769 à Marie Biseau, dont : 1° Marie, née en 1770, mariée à son cousin Joseph de Wavrin-Villers-au-Tertre, mort en 1856, fils du marquis de Wavrin ; 2° François, lieutenant, mort en 1817.

XXII. Henri de Wavrin-Villers-au-Tertre, lieutenant au régiment de Latour, né en 1776, mort en 1847, épousa : 1° en 1797, à Wetzlar, Marie Emerich ; 2° en 1822, Antoinette Emerich, sa belle-sœur ; du 1° : Wilhelmine, femme au chevalier Ruzette, général-major ; 2° Armand, qui suit.

XXIII. Armand de Wavrin-Villers-au-Tertre, créé comte le 30 juillet 1859, né en 1811, marié en 1850, à Marie Storms, dont :

XXIV. Henri, comte de Wavrin-Villers-au-Tertre, né en 1856, mort en 1908, marié à Gand, en 1886, à Marie Dons de Lovendeghem, née en 1862, morte en 1893, dont : 1° Marie, née en 1887 ; 2° Robert, né en 1888 ; 3° Geneviève, née en 1893, mariée, en 1913, à Gaston DE BEHAULT, ci-dessus ; 4° Adrienne, née en 1894, mariée, en 1912, au baron Waleran d'Erp de Holt et Baerlo, fils du baron d'Erp, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Belgique auprès du Saint-Siège.

La branche des marquis de Wavrin-Villers-au-Tertre, qui avait pour auteur Albert, créé marquis par Louis XV, en 1767, et dont le fils Albert, marquis, capitaine au régiment du roi, chevalier de l'ordre de saint Louis, député général de la noblesse d'Artois, laissa un fils, Albert, officier en France, s'éteignit par la mort, sur le champ de bataille de Waterloo, des deux fils de ce dernier : Albéric et Albert.

La famille de Wavrin s'est divisée en plusieurs branches : les seigneurs de Villers-

au-Tertre, de Wastines, de Waziers, de Langlée, de Beauffremez, de Marquant, de Saint-Venant, de Beausart de Wingles, de Mœuvres, de Fourmestraulx.

J'ai résumé la branche des sires de Wavrin et celle des Wavrin-Villers-au-Tertre en partie. Pour cette dernière, les alliances non citées sont avec les Spiring, le Sart, Lendeman, de Quellerie, Malet de Goupigny, le Martin, de Lepinoy, de Barle, Delpierre, de Ruyant.

Celles de la branche du marquis de Wavrin-Villers-au-Tertre, sont avec les de Cambry de Baudimont, de Preud'homme d'Hailly, marquis de Verquigneul, de Chorus, Magon de la Giclais, marquis de Prolenc, Cordier de Launay, de Bologne, d'Aoust, de Fonvielle, de Biseau, comte de Gagenon, de Montalembert d'Esté.

La branche de Waziers compte parmi ses alliances : de Halewyn, de Werchin, de Wez, de Lichtervelde, de Grimberghe, de Barbençon, de Comines, de Berghes, de la Clyte, de Malet, de Beauffremez, de Jauche, de Flavy, de Warluzel, de Bayencourt, de Saveuse, de Hourdes, de Noyelles, de Gonnelieu, de Habarcq, de Rebreviettes, de Monchaux, de Ricamez, de Crohin, de la Pierre, de Lattre, de Glymes, de Haynin-Wavrans, de Varennes, de Dernemicourt, de Heraugière, de Pronville, de Bousies, de Tenremonde, de Ghellinck, de Rodoan, du Chastel de la Howarderie, Pepin, du Sars, de Wasquehal, de Haynin-Liétard, Lemaire de Wailly, de la Forge, Coll de Croyllas. Pour les alliances des autres branches, consultez les généalogies et documents qui suivent :

Duchesne, *Hist. de Béthune*, p. 216. — La Chesnaye des Bois, *Dict.*, t. 12, p. 817. — de St-Genois, *Mém.*, t. 2, p. 521. — Hoverlant, *Hist. de Tournai*, t. 26, p. 244.— *Bibl. de Bourg.*, ms. n° 5673, pp. 104 à 106 ; n° 5683, t. I, p. 93 ; vol. VII, p. 268 ; vol. IX, p. 575 ; n° 5713, p. 88 ; n° 5741, pp. 102, 224 ; n° 13070, p. 62 ; n° 19049, pp. 146, 152, 153, 206 et ss.; n° 19463, p. 265 ; n° 21757, pp. 3 et ss. — *Bibl. hérald.*, ms. n° 2, t. VIII, p. 413 ; n° 11, t. IV, pp. 160, 170 ; n° 41, p. 122. — H. Butkens, pp. 111, 113, 352. — Hellin, in-f°, t. IV, p. 14. — de Stein, *loc. cit.*, t. XI, p. 209 ; t. XVII, p. 212. — de Patoul, *loc. cit.*, 1899, p. 2396. — Goethals, *Hist. de la Maison de Wavrin*, 1866. — F. Brassart, *Une vieille généalogie de la Maison de Wavrin*, 1877. — Comte P.-A. du Chastel de la Howarderies, *Notices gén. tournaisiennes*, t. III, pp. 666 et ss. — Kervyn de Lettenhoven, *Hist. de Flandre*, t. II, pp. 37, 330, 484, 505. — Douet d'Arcq, *Sceaux*, etc., n°s 1275, 1280, 3956, 3958. — de Raadt, *loc. cit.*, t. IV, p. 215. — Armand de Behault de Dornon, *Le Tournoi de Mons de 1310*, dans *Ann. du Cercle arch. de Mons*, t. 38 (1909), chevalier, n° 96).

7° Marie-Antoinette-Emma-Joséphine-Ghislaine de Behault, née à Gand, le 31 janvier 1888.

8° Zoé-Marguerite-Marie-Joséphine-Ghislaine de Behault, née au château t' Gend' Hof, à Buggenhout, le 14 juillet 1889, épousa à Gand, le 21 janvier 1913, Werner-Guillaume-Marie-Joseph-Jean-Ghislain-Antoine-Emmanuel baron van Oldeneel tot Oldenzeel (*D'argent à trois fuseaux de sable posés en pairle.* Couronne de baron. Cimier: *deux cornes de buffle d'argent chargées des fuseaux de l'écu.* Supports : *deux griffons d'or*), né à Louvain, le 13 septembre 1888, fils

de Philippe-Charles-Marie baron van Oldeneel tot Oldenzeel, et de Marie-Henriette-Alphonsine de Wouters de Bouchout, petit-fils du baron Alexandre-Charles-Ghislain van Oldeneel tot Oldenzeel, et d'Emma-Eulalie-Joséphine, comtesse van der Stegen de Schrieck.

La famille van Oldeneel est hollandaise. Dès 1350, on trouve Machorys van Oldeneel, et son fils Henri est cité en 1382 ; il vivait encore en 1453. C'est de ce dernier que descend Henri qui suit : I. Henri van Oldeneel, né vers 1480, bourgmestre de Deventer en 1512, mort en 1519, épousa Sophie van Brienen, dont : 1° Henri van Oldeneel, seigneur de Haar, en 1549 ; 2° Arnold, qui suit. — II. Arnold van Oldeneel, bourgmestre de Deventer en 1539, marié à Mathilde van Winssum, dont : 1° Macaire, qui suit ; 2° Jean, auteur de la branche des seigneurs d'Oldenzeel, qui suivra. — III. Macaire van Oldeneel, bourgmestre de Deventer en 1574, membre de l'Etat noble d'Overyssel en 1581, épousa Anne Kockman, dont : 1° Arnold, époux de Cécile Ten Holten ; 2° Henri, qui suit. — IV. Henri van Oldeneel, né en 1570, seigneur de Heerenbrinck, officier au service d'Espagne, épousa : 1° Catherine ten Holten ; 2° Catherine van Asselt. Du 1° François, qui suit ; 2° Arnoldine, femme à Corneille van Doetinghem, seigneur de Randen. — V. François van Oldeneel, seigneur de Heerenbrinck et de Dyckayl, épousa : 1° sa nièce Anne van Oldeneel; 2° Elisabeth van Hovell; 3° Gertrude de Bruyn. Du 1° Arnold, qui suit ; du 2° François, qui suivra. — VI. Arnold van Oldeneel, seigneur de Heerenbrinck, né en 1656, épousa Marguerite d'Egmont van Luchtenbergh, dont : — VII. Henri van Oldeneel, époux de Marie van Hugenpoth ; leur fille Antoinette fut femme de Balthazar van Erp van het Holt. — VI*bis*. François van Oldeneel, né en 1671, époux d'Ide de Gansnel de Tengnagel, dont : — VII. Henri, baron van Oldeneel, seigneur de Heerenbrinck, marié à sa nièce Marguerite van Oldeneel, dont : 1° Marie, épouse 1° N. Caminga, 2° N. de Harincama ; 2° Françoise, mariée à N. Goldstein ; 3° Henri, qui suit ; 4° Paul, qui suivra. — VIII. Henri, baron d'Oldeneel de Heerenbrouck, né en 1745, officier au service de France, chevalier de Saint-Louis, épousa : 1° Marie Tardieu ; 2° Jeanne Weemaels ; du 2° : 1° Hyacinthe, qui suit ; 2° Charles, lieutenant d'état-major ; 3° Anne, épouse de Joseph le Bron de Vaxala ; 4° Guillaume, marié à Catherine Wilmet, dont : Jean, marié à Gabrielle Rouma. — IX. Hyacinthe, baron d'Oldeneel de Heerenbrouck, lieutenant-colonel au 1er régiment de lanciers, né en 1809, mort en 1849, marié à Antoinette Errembault de Dudzeele, dont : 1° Henri, qui suit ; 2° Marie, épouse d'Ernest Rothermel. — X. Henri, baron d'Oldeneel de Heerenbrinck, né en 1840, officier d'infanterie, marié à Marie de Wargny, dont : 1° baronne Marie, née en 1842, épousa, en 1871, Ernest Rothermel, général d'artillerie, né en 1843 ; 2° William, qui suit. — XI. baron William d'Oldeneel, général-major de cavalerie, né en 1846, marié à Spa, en 1871, à Gabrielle Rouma, née en 1843, veuve de J. d'Oldeneel de Heerenbrinck. Ils eurent : 1° baronne Germaine, née en 1873, mariée en 1894, à Hubert de Laveleye, né en 1870, mort en 1907 ; 2° baronne Angèle, née en 1874, mariée en 1902, au baron Fernand d'Avout, lieutenant de cavalerie, né en 1872 ; 3° baron Henri d'Oldeneel, lieutenant de cavalerie, né en 1880, marié en 1912, à Marie Cartuyvels de Collaert, née en 1889. Le dernier mariage a été annulé à Rome par la suite -

Lire Heerenbrinck

VIII*bis*. Paul, baron d'Oldeneel, né en 1752, épousa Anne van Ewssum, dont : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Marie, épouse du comte Bourcier, lieutenant-général. — IX. Guillaume, baron d'Oldeneel, né en 1778, général-major, officier de la Légion d'honneur, époux de Jeanne Weemaels, dont : — X. Henri, baron d'Oldeneel, né en 1823, marié en 1847, à Marie, baronne de Billché de Valensart, dont : 1° Marie, née en 1850 ; 2° Henri, né en 1852 ; 3° Anne, née en 1853 ; 4° Zoé, née en 1856 ; 5° Albert, né en 1858.

SECONDE BRANCHE. — LES SEIGNEURS D'OLDENZEEL.

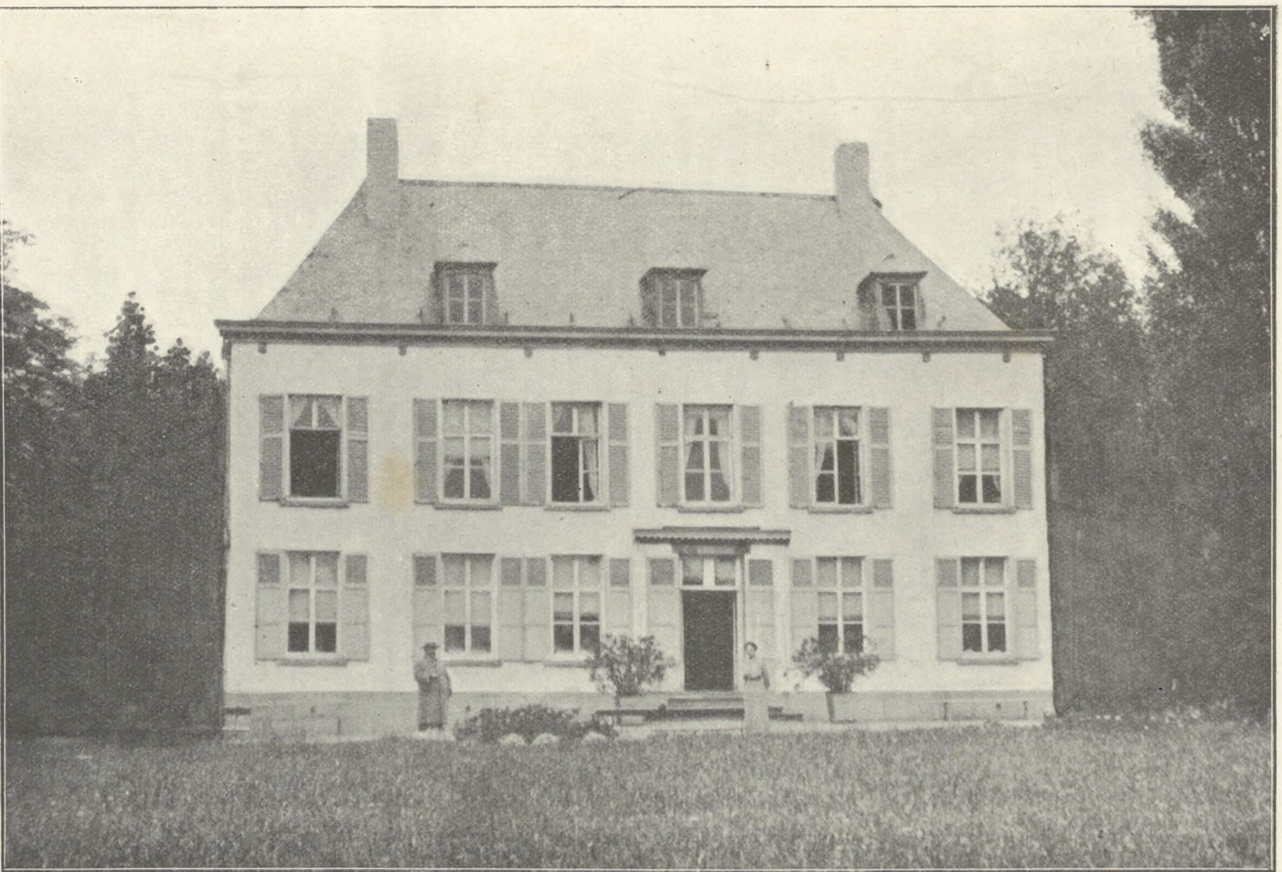
III*bis*. Jean van Oldeneel, membre de l'Etat noble d'Overyssel, en 1612, marié à Marguerite van Kloppenburg, dont : — IV. Arnold van Oldeneel, époux de Christine van Nieuwenhof, dont : 1° Jean, qui suit ; 2° Anne, morte en 1726, femme à Guillaume van Doetinghem, seigneur de Randen et de Kemnade. — V. Jean van Oldeneel, époux de Suzanne van Castel, dont : — VI. Jean van Oldeneel, marié en 1718, à Jeanne van Rode, dont : — VII. Charles van Oldeneel, né en 1758, marié à Marie van der Fosse, dont : — VIII. Jean, baron van Oldeneel tot Oldenzeel, né en 1758, épousa : 1° Louise van Zeller ; 2° Augustine de Hoevell de Westerflier ; du 2° : 1° Charles, qui suit ; 2° Jean, juge au tribunal civil de Breda, mort en 1867 ; 3° Charlotte, mariée en 1847, à Frédéric, baron d'Isendoorn de Blois, chambellan de Guillaume III. — IX. Charles, baron van Oldeneel tot Oldenzeel, né en 1803, mort en 1864, membre du Corps équestre, épousa en 1828, Léocadie van der Fosse, fille du vicomte Alexandre, gouverneur du Brabant hollandais, et de Marie d'Affaytadi, dont : 1° Alexandre, qui suit ; 2° Marie, née en 1831, mariée en 1859, à Guillaume de Maes ; 3° Céline, mariée à Henri van Wees ; 4° Guillaume, né en 1839. — X. Alexandre, baron van Oldeneel tot Oldenzeel, né en 1829, juge du canton de Bréda, mort en 1858, marié en 1856, à Emma van der Stegen de Schrieck, fille du comte Philippe et de Fulvie de Longpré, dont : — XI. Philippe, baron van Oldeneel tot Oldenzeel, né en 1857, marié en 1883, à Marie de Wouters de Bouchout, dont : 1° Werner, qui suit ; 2° Jean. — XII. Werner, baron van Oldeneel tot Oldenzeel, marié à Zoé DE BEHAULT, ci-dessus.

(AZEVEDO, *Gen. van der Noot*, pp. 92, 93, 261. — GOETHALS, *Dict. général.* — *Bibl. hérald.*, mss. n° 1, t. VI, p 112 ; n° 2, t. VI, p. 112 ; n° 15, t. VI, p. 161 ; n° 61, p. 146 ; n° 155, p. 199. — DE STEIN, *loc. cit.*, tomes XXII et XXVII. — DE PATOUL, *loc. cit.*, 1895, p. 1715. — DE RIDDER, *loc. cit.*, 1912, p. 244.)

9° Louise-Eugénie-Marietta-Marie-Joseph-Ghislaine de BEHAULT, née au château t' Gend' Hof, à Buggenhout, le 26 septembre 1890.

10° Albert-Baudouin-Marie-Joseph-Ghislain de BEHAULT, né à Gand, le 13 avril 1892, engagé volontaire dans l'armée belge pour la défense de la Patrie, en 1914.

11° Philippe Edgard-Victor-Marie-Joseph-Ghislain de BEHAULT, né



Phot. Nicot, Braine-le-Comte.

Pl. 34. — Chateau de Boucquiau, a Scaubecq, lez Braine-le-Comte.
(Famille de Behault.)

à Gand, le 18 novembre 1893, engagé volontaire dans l'armée belge pour la défense de la Patrie, en 1914.

12° Elisabeth-Françoise-Joséphine-Marie-Ghislaine de Behault, née au château t' Gend' Hof, à Buggenhout, le 3 juin 1896.

Branche de Dornon

XV*bis*. Emmanuel-Ignace-Joseph de Behault, licencié ès-lois, avocat au Conseil Souverain du Hainaut, échevin de Mons de 1739 à 1741 (de Boussu, *Hist. de Mons.* Suppl., t. II, p. 39). Il fut châtelain des ville, terres et châtellenie de Braine-le-Comte, de 1759 à 1779, soit durant vingt ans (*Ann. du Cerc. arch. de Mons,* t. XI, p. 297).

Les châtelains du Hainaut étaient les subordonnés des prévôts et des lieutenants-prévôts de Mons, et avaient, pour leur juridiction, les mêmes attributions que ces derniers. Emmanuel de Behault eut successivement, comme chefs, ses cousins : le lieutenant-prévôt Nicolas-François de Behault, et le prévôt Nicolas-Joseph de Behault (voir p. 114).

Voici un document qui fera comprendre l'importance de la châtellenie qui nous occupe :

« La châtellenie de Braine-le-Comte comprend, outre la ville de ce nom, 10 villages et 12 hameaux et seigneuries, à savoir :

Le village de Bois-Seigneur-Isaac, le château d'Ophain ; le village de Braine-le-Château et Haut-Ittre ; le château, le moulin et l'abbaye de Wautibraine ; la ville de Braine-le-Comte, la seigneurie de Scaubecq et le château de Boucquiau; la seigneurie et le château de Salmonsart ; la seigneurie et la tour de Bourbecq ; la seigneurie de la Penderie avec le moulin, la cense de Lamotte, la Justice et la barrière ; le village d'Escaussinnes-d'Enghien, avec le château et le moulin ; le hameau de la Hayette, la cense de la Court aux Escaussinnes ; le village d'Escaussinnes-Lalaing, avec le château de la Folie ; le hameau de Maisegnies, les Belles Têtes, le moulin et la barrière ; le village de Feluy avec le château, le moulin, la Rochette, la seigneurie et le château de la Rocque ; le village d'Henripont avec le château, la chapelle Notre-Dame-de-Grâce, l'hermitage et le moulin de Crombay ; le village de la Longuerue et l'Alloet ; le village de Quenast avec le moulin et le hameau de la Bruyerre ; le hameau de Sainte-Barbe ; le village de Saintes avec le moulin, la seigneurie et le château de Pont-à-Wisbecq, la seigneurie et le château de Mussain, et la cense de Sainte-Renelde ; le village de Steenkercke avec le château, le moulin et le hameau de Stordoy ». (Archives de l'Etat, à Mons. — *Liste alphabétique des Prévôtés, châtellenies et baillages, dressée ensuite de la demande faite à Messieurs les députés des Etats de Hainaut,* par lettres du Conseil Privé de Sa Majesté l'Impératrice Douairière, Reine Apostolique de Hongrie et de

Bohême, etc., etc., datées de Bruxelles, le 21 mars 1772). — Cfr. JEAN BLAEU, 1662, (carte du Hainaut dressée par de Witt) (1).

Le 29 novembre 1779, Emmanuel-Joseph de BEHAULT fut remplacé par Emmanuel Méry, licencié es-lois, bailly de la terre de Naast. (CROQUET, *Epitaphier de Braine-le-Comte*, 1887, p. 69, en note).

On trouve : *Résolution sur la requête d'Emmanuel de Behault et de l'avocat Richer touchant leur traitement.* (L. DEVILLERS, *Inv. anal. des arch. des Etats du Hain.*, III, 1906, p. 21. *Registre aux actes des Etats. Résolutions des assemblées. Assemblée des 25-28 janvier 1746*, *f° 333*).

Il fut tenu sur les fonds baptismaux le 15 janvier 1706, par Gilles-François Charlez, seigneur de Tyberchamps, et Saintine-Brigitte de Behault; il épousa, à Sainte-Elisabeth, à Mons, le 14 juillet 1739, Marie-Jeanne-Bonne-Joseph de TRIVIÈRE (*D'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles à 6 rais de sinople et en pointe, d'un lion de sable.* Cimier : *une étoile de l'écu*), née à Braine-le-Comte, le 22 janvier 1708, y décédée le 2 novembre 1769, fille de Pierre-Joseph de Trivière, banquier, et de Marie-Joseph-Rose Cossée de Maulde (DE STEIN, *loc. cit.*, 1860, p. 110 ; 1861, p. 126 ; 1875. — *Ann. du Cerc. arch. de Mons*, XXI, p. 335. — DE PATOUL, *loc. cit.*, 1890, 1re part., p. 79.)

Les de Trivière, de Braine-le-Comte, se rattachent à une très ancienne famille noble. Dès 1220, on trouve citée Hedewige de Trivière, chanoinesse de Sainte-Waudru (L. DEVILLERS, *Chartes du Chapitre de Sainte-Waudru*, t. I, p. 130) En 1342, un Arnould de Trivière est échevin à Ellignies-Sainte-Anne (ID., *ibid.*, t. II, p. 205). Les de Trivière descendaient, en ligne bâtarde, des comtes de Namur ; c'est ce qui explique la présence, *en pointe*, dans l'écusson des Trivière, du lion de sable de cette maison comtale. Le document qui suit est très intéressant à ce sujet :

" Le comte de Namur eult d'une concubine : Jan, bâtard, seigneur de Trivière, qui espousa Jenne de Barbenson dit d'Oustienne, et Philippe, bâtard de Namur, qui espousa la baronesse Botresem ; Anthoine, filz Barbenson, seigneur de Trivière, espousa Jenne d'Itre, fille du seigneur d'Itre et de la fille de Roisin ; Philippe, seigneur de Trivière, filz dudit Anthoine, espousa Jaqueline de Liedekerke at engendré : Claude, seigneur de Trivière, Jan, Philippes, Marie espousa Jacques de la Hamaïde, seigneur de Cheeren, Isabeau espousa Loys de la Porte, seigneur de Vertain, Anne, chanoinesse à Nivelle ".

(LE BLON, *OEuvres généalogiques*, ms. n. 5693, t. IX, p. 431, au cabinet des mss. de la Bibl. roy. de Belg.).

---

(1) Pour le sceau de la châtellenie de Braine-le-Comte, voir DUJARDIN, *La paroisse de Braine-le-Comte*, p. 339.

Ernault de Trivière, maïeur de Quevaucamps (cité dans un acte du 14 mars 1419) seigneur de Saint-Vaast, près du Rœulx (*Mém. de la Soc. des Sciences, arts et lettres du Hainaut*, 1890, p. 168). — Antoine de Trivière, vivant à Blaton en 1478, est qualifié d'écuyer dans de nombreux textes. Quevaucamps était alors une dépendance de Blaton, commune qui avait appartenu aux comtes de Namur.

La famille de Trivière a fourni un officier aux Gardes Wallones au service de l'Espagne : " Nicolas-Joseph de Trivière, nommé sous-lieutenant à la création du régiment en 1703 et tué au siège de Gibraltar en 1705 „. (Colonel Guillaume, *loc. cit.*, p. 413).

Cette famille a aussi fourni un chanoine au chapitre royal de Saint-Vincent, à Soignies : Nicolas-Joseph de Trivière. Il obtint du Souverain, le 12 octobre 1689, la prébende de Jean de la Hu. Il était docteur en théologie et mourut en Espagne. (De Meuldre, *loc. cit.*).

Voici un fragment généalogique de 1595 à 1769 concernant cette famille :

I. André de Trivière, né vers 1595, avait épousé Jacqueline le Grand, dont :

II. Jacques de Trivière, baptisé à Mons le 3 juillet 1643, épousa le 2 septembre 1670, Jeanne del Tombe, dont :

III. Pierre-Joseph de Trivière, banquier, receveur de la terre de Baudour, né à Mons, le 29 juin 1671, inhumé en cette ville, au chœur de Sainte-Elisabeth, avait épousé, aux Clarisses de Mons, le 29 juillet 1699, Rose-Marie-Joseph Cossée de Maulde, comtesse d'Hust, fille de Nicolas Cossée de Maulde, comte d'Hust, et de Waudru-Aldegonde du Velin. Ils eurent : 1° Jacques-Hyacinthe de Trivière, avocat au Consul souverain du Hainaut, né le 18 mai 1702, décédé au Boucquiau, à Braine-le-Comte, le 13 juillet 1763 ; 2° Marie-Hyacinthe, mariée à l'avocat Mesnage, seigneur de Carnin ; 3° Bonne-Joseph, épouse à Emmanuel de Behault, précités. Ce dernier hérita à la mort de son beau-frère, Jacques de Trivière, du beau domaine du Boucquiau, dont le bois était remarquable par ses magnifiques charmilles et la plaine dite " Champ du Boucquiau „ (galets roulés), vaste de onze hectares, qui était connue comme remplie de ces cailloux. " Le château du Boucquiau (voir pl. 34), à Scaubecq lez-Braine-le-Comte, est une superbe maison de campagne qui fut construite, au XVIIe siècle, par Emmanuel de Behault, écuyer, licencié en droit, châtelain de Braine-le-Comte, de 1759 à 1779. „ (Dujardin et Croquet, *Glossaire toponymique de la ville de Braine-le-Comte*, pp. 19, 55, 59, 93 et 103).

1° Célestine-Agnès-Joséphine de Behault, baptisée le 21 janvier 1742, décédée dans cette ville, le 5 août 1744.

2° Emmanuel-Pierre-Joseph-Médard de Behault, qui suit :

XVI. Emmanuel-Pierre-Joseph-Médard de Behault, licencié ès-lois, bailli du chapitre royal de Sainte-Waudru en 1773 (1), avocat à la cour souveraine, échevin de Mons en 1770 et 1771, intendant de la bonne Maison des orphelins en 1771, homme de fief du comté de Hainaut, le 12 novembre 1777 (*Reg. préc.*, XVIIIe sc.), puis conseiller de robe longue au conseil souverain de Hainaut, par lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse, en date du 5 novembre 1777, dont voici le texte :

Marie-Thérèse, etc., etc... A tous ceux qui ces présentes verront, Salut! Nostre cher, chers et féaux les Président et gens de notre Conseil d'Hainaut nous aiant nommé trois personnes pour que nous en choisissions et commettions une à l'état de Conseiller de notre dit Conseil qui vaque par la mort de Messire N. N. de Zombergh, sçavoir faisons que ce que dit est considéré et pour le bon rapport qui nous a été fait de la personne de notre cher et bien aimé Pierre-Joseph-Médard de Behault, avocat au même Conseil, l'un des trois nommés, et de ses sens, littérature, prudence et expérience au fait de la justice. Nous confiant à plein de ses léauté, preud'homie et de bonne diligence, avons à la délibération de notre très cher et très aimé beau-frère et cousin Charles-Alexandre, Duc de Lorraine et de Bar, Grand maître de l'ordre teutonique, notre lieutenant-gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, commis, ordonné et établi, le commettons, ordonnons et établissons, par ces présentes, à l'état et office de Cour de notre Conseil de Haynaut et Cour à Mons, vacante par le trépas dudit conseiller de Zomberghe, en donnant au dit Pierre-Joseph-Médard de Behault, plein pouvoir, auctorité et mandement spécial de dorénavant tenir, exercer et desservir ledit état de Cour, d'y garder nos droits, hauteur, seigneurie et justice, de vaguer et entendre diligemment avec les autres Conseillers dudit Conseil et Cour à la consultation, délibération et expédition des matières et affaires qui y surviendront et s'y traiteront, et, au surplus, de faire bien et dûement tout ce que bon et léal. Conseiller susdit peut et doit faire, et qu'audit état compète et appartient, aux droits, honneurs, prérogatives, prééminances, libertés et franchises accoutumées et y appartenant ; et à l'égard des gages, salaires, profits et émolumens quelconques attachés à cette place, ils seront partagés par moitié entre lui et l'avocat Charles-Joseph de Marbais que par lettres patentes de ce jour, nous avons nommé Conseiller au même Conseil bien entendu qu'ils n'aquitteront quant à présent que l'import d'une seule médianate dans laquelle chacun concourra pour la moitié, sauf à paier, sur le

(1) L. Devillers, *Chartes du Chapitre de Sainte-Waudru de Mons,* t. IV (1913), (publié par Er. Matthieu), p. 701 : " 6 mars 1773, à Mons, " en notre assemblée capitulaire ". — Lettres par lesquelles les dames du Chapitre de Sainte-Waudru nomment Gaspard-Joseph Bureau, écuyer, licencié en droit, avocat à la Cour souveraine de Mons, leur receveur général ". On a écrit en marge : " Le sieur G.-J. Bureau a prêté serment entre nos mains ". (Signé) E.-P. de Behault, avocat, bailli du Chapitre.

même pied, l'autre moitié lorsqu'ils parviendront chacun à la possession d'une place entière. Sur quoi et de se bien et léalement aquitter en l'exercice dudit état, et de bien et fidèlement garder nos droits, autorités et prérogatives, ainsi que celles de notre Grand Bailli et les franchises et privilèges de notre pays et comté de Haynaut, ledit Pierre-Joseph-Médard de Behault sera tenu de faire et prêter le serment dû et pertinent, et, en outre, jurer que pour obtenir ledit état, il n'a offert, promis, ni donné, ou fait offrir, promettre, ni donner à qui que ce soit aucun argent, ni autre chose quelconque, ni le donnera directement ni indirectement, ni autrement, en aucune manière, sauf et excepté ce que l'on est accoutumé de donner pour les dépêches, et ce ès-mains de notre très cher et féal cousin le Duc d'Arenberg, Chevalier de la Toison d'Or, Grand Bailli de notre pays et comté de Haynaut, et, en son absence, en celles de notre très cher et féal le Président de notre dit Conseil, que nous commettons à cet effet, et lui mandons que ledit serment prêté, ils mettent et instituent, de notre part, ledit Pierre-Joseph-Médard de Behault, en possession et jouissance dudit état de Cour de notre Conseil et Cour de Mons, comme aussi des droits, honneurs, prérogatives, prééminences, libertés et franchises susdits, et qu'eux, et tous autres nos justiciers, officiers et sujets, à qui ce regardera, l'en fassent, souffrent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user, ainsi que des gages, salaires, profits et émolumens, sur le pied qu'il est déclaré ci-dessus, cessant tous contredits et empêchemens, au contraire. Mandons, en outre, à notre receveur des aides et subsides de notre dit pays et comté de Haynaut, présent ou autre à venir, que de demi en demi an, il paye et délivre dorénavant audit de Behault, la moitié des gages appartenant audit état (l'autre moitié devant être payé à Charles-Joseph de Marbais que nous avons nommé par autres lettres patentes, Conseiller au même Conseil, ainsi qu'il est dit ci-dessus) et nous voulons qu'en rapportant ces présentes, vidimus ou copie authentique d'icelles, pour une et la première fois, avec quittance, et pour toutes les autres fois, certification du greffier de notre dit Conseil, qui tiendra le controlle des tems que ledit de Behault aura vaqué et servi audit état, avec quittance sur ce servant seulement, tout ce qui lui aura été payé, baillé et délivré à la cause dite, soit passé et alloué en la dépense des comptes et rabbattu des deniers de la recette de notre dit receveur des aides et subsides de Haynaut, présent ou autre à venir, qu'il appartiendra, et payé l'aura par nos très cher, chers et féaux les Président et gens de notre chambre des comptes, auxquels mandons semblablement d'ainsi le faire, sans aucune difficulté : Et seront ces lettres patentes présentées, tant à nos très chers et féaux les trésorier général, Conseiller et commis de nos domaines et finances qu'aux dits de nos comptes pour y être respectivement vérifiées, enterinées et enregistrées en la manière accoutumée. Car ainsi Nous plait-il : En témoignage de quoi Nous avons fait mettre Notre grand Seel à ces présentes. Donné en notre ville de Bruxelles, le 5e jour du mois de novembre l'an de grâce 1777 et de nos règnes le 38e.

MARIE-THÉRÈSE.

Par l'Impératrice Douairière et Reine, etc., etc.

(Archives générales du Royaume de Belgique, à Bruxelles. — Fonds : Conseil privé : carton n° 453. — Lettres patentes en faveur de l'avocat Pierre-Joseph-

Médard de Behault de Conseiller au Conseil de Hainaut, dont la place vaque par la mort du conseiller H.-F. de Zombergh. — Cfr. : A. PINCHART, *Hist. du Conseil souverain du Hainaut.* Liste des Conseillers de robes longues, p. 159.)

Pierre-Joseph-Médard de Behault prêta, le 9 novembre du même mois, le *serment* « ès-mains de notre dict Grand Bailly de Haynnau, ou de celuy que commettrons à ce, de bien et fidèlement garder tant nos droictz, authoritez et prérogatives, que les franchises et privilèges de nostre pays et comté de Hainaut » (1).

« En Hainaut, les grandes institutions caractéristiques de la constitution du comté se groupaient autour du grand bailli. C'étaient, outre le grand bailli lui-même, la Cour souveraine et le Conseil ordinaire. A partir du premier quart du XIV[e] siècle, le grand bailli était le véritable représentant du comte de Hainaut, investi d'une délégation à peu près complète des droits de supériorité de ce dernier.

« La Cour souveraine ou Cour du comte, réunie ou convoquée par le comte ou le grand bailli et présidée par l'un d'eux, était une cour féodale. Elle se composait des pairs du comté, des prélats, des feudataires de tout rang tenant un fief mouvant du comté de Hainaut, parfois assisté, dès le XII[e] siècle, de clercs de droit. Son siège fut fixé à Mons au XIV[e] siècle et, depuis cette époque, prit le nom de Cour noble et souveraine Cour de Mons. La Cour souveraine était le plus haut consistoire féodal du pays exerçant la juridiction féodale directe sur les pairies et les fiefs de Hainaut et la juridiction médiate par voie d'appel sur les arrières-fiefs ressortissant à des cours féodales subalternes. En outre, elle était juge ordinaire et privilégié, en matière civile et criminelle, des nobles et dans certains cas des prélats du pays ; elle connaissait des infractions commises par les officiers et les juges dans l'exercice de leurs fonctions ; elle avait la haute juridiction allodiale; elle jugeait des différends élevés entre les seigneurs et leurs sujets ; elle connaissait, en appel, des sentences du chef-lieu de Mons auquel allaient à chef-sens un grand nombre de cours subalternes, etc., etc. » (2).

Voici quelle était, en d'autres termes, d'après les auteurs, la composition du Conseil souverain du Hainaut :

---

(1) FAIDER, *Coutumes du pays et comté de Hainaut*, t. II, pp. 92, 93. — Cfr. : ED. POULLET, *Les Constitutions nationales belges de l'ancien régime à l'époque de l'invasion française de 1794*, p. 274.

(2) ED. POULLET, *Hist. politique interne de la Belgique*, 1879, pp. 392 et 393. — Cfr. L. DEVILLERS, *Inventaire analytique des archives des Etats de Hainaut*, I, p. XXXVII (introduction). — A. PINCHART, *Hist. du Conseil souverain du Hainaut.* — GACHARD, *Notice historique sur l'ancien Conseil souverain du Hainaut.* — CH. DELECOURT, *Introduction à l'histoire administrative du Hainaut.*

1° le grand bailli; 2° le président; 3° deux conseillers ecclésiastiques; 4° deux conseillers nobles ou d'épée; 5° seize conseillers de robe longue; 6° deux greffiers; 7° quatre secrétaires; 8° un substitut-avocat fiscal de S. M.; 9° un dépositaire général; 10° un trésorier des chartes; 11° un greffier féodal; 12° trois huissiers; 13° onze officiaux; 14° dix-huit huissiers exploitants. Il y avait trois chambres, 249 avocats, licenciés et praticiens étaient inscrits au tableau. Le bureau de consultation gratuite comptait 38 avocats, un chapelain et deux valets de chambre.

Lorsque la charge de conseiller avait été occupée successivement par deux ascendants, elle conférait la noblesse héréditaire à leurs descendants. (*Ordonnance du 22 décembre 1735*, citée par Gérard, *Histoire de la législation nobiliaire de Belgique*, 1846, p. 164).

Comme nous l'avons dit plus haut, devant les progrès révolutionnaires des Patriotes, les autorités de Mons quittèrent la ville. Du nombre fut Emmanuel-Pierre-Joseph-Médard de Behault, conseiller de robe longue au Conseil souverain, (F. Hachez, *La révolution des Patriotes à Mons*, p.45). Il quitta Mons le 21 août 1788 avec sa femme et ses enfants, mais, à peine arrivé à Louvain, dans la nuit du 22, il mourut presque subitement, à l'Hôtel de Cologne, rue de Bruxelles, à minuit, entouré de sa famille éplorée. Il fut enterré à Saint-Pierre, à Louvain, le 24. Il n'avait encore que 48 ans, puisqu'il naquit à Mons le 8 juin 1740 (1).

Voici l'extrait de l'acte de décès :

Anno millesimo septingentisimo octogesimo octavo die vigesima quarta Augusti, sepultus est Prœnobilis Dominus Petrus-Josephus-Medardus de Behault, eques, Consiliarius magni Concilii Montibus in Hannonia, maritus Domicellæ-Ameliæ-Josephæ de la Roche, qui obiit vigesima secunda ejusdem, hora duodecima nocturna.

(Signé) H. Hermans, S. Petri Lov. deservator.

(*Paroisse de St-Pierre à Louvain. Actes de décès, registre n° 421, f° 138. Etat civil de la ville de Louvain*) (2).

Son service funèbre, qui fut célébré, en grande pompe, à l'église de Sainte-Waudru, à Mons, le 3 septembre suivant, y attira un monde considérable. (*Mémoire sur l'histoire de la ville de Mons*, 1789 à 1801, par P. Harmignies, et de 1780 à 1814, par J.-H. Descamps. — *Publication des Bibliophiles belges séant à Mons*, n° 26, p. II. — De Villers, *Inv. des Arch. des Etats de Hain.*, III, 1906, pp. 240, 243.)

---

(1) Parrain : Pierre-Joseph de Behault, prêtre et chanoine de Saint-Germain, baptisant ; marraine : Marie-Joseph-Rose Cossée de Maulde, veuve de Trivière.

(2) Cfr. A.-J. Paridaens, *Journal hist.*, 1787-1794, t. I, pp. 43-44 ; 113-114, 167 ; t. II, pp. 34-35 (publié par la *Soc. des bibliop. belges, séant à Mons*).

Il avait épousé (1) à Sainte-Waudru, à Mons, le 17 mars 1765, sa cousine, au 3e degré, Amélie-Joseph de la Roche (*D'or au sautoir d'argent, bordé de gueules.* Cimier : *un vol de gueules*), née à Mons, le 22 septembre 1738, y décédée le 1er décembre 1793 (2), fille de Pierre-Joseph de la Roche, conseiller pensionnaire de la ville de Mons, anobli le 19 février 1755, et d'Anne Richer, laquelle était fille de Louis-Ernest Richer, avocat au Conseil souverain du Hainaut, et de Saintine-Brigitte de Behault. (Voir la généalogie que nous donnons de la famille de la Roche, p. 103.)

De Médard de Behault et Amélie de la Roche, naquirent :

1° Pierre-Jean-Joseph de Behault, baptisé le 8 août 1766, licencié ès-lois, avocat au Conseil souverain du Hainaut et puis du Brabant, lieutenant puis capitaine-commandant d'une compagnie de Patriotes, commandant en second des Volontaires montois, capitaine-auditeur général des Etats-Belgique, juge au tribunal supérieur de Mons, sous la République, membre de l'assemblée des Etats de la province de Hainaut, sous le régime hollandais. Il joua un rôle considérable, dès l'âge de 21 ans, dans la révolution brabançonne contre le despotisme de Joseph II. D'abord, nous le trouvons cité comme servant dans les Patriotes de Mons de 1787 à 1794 (*Révolution des Patriotes de Mons*, n° 298, pp. 237, 244 et 321. — *Archives de la ville de Mons*), puis comme lieutenant dans une compagnie de volontaires. (L. Devillers, *Notice hist. sur la milice communale et les compagnies militaires de Mons, compagnies de volontaires et bourgeoises, serments*, dans *Ann. du Cerc. Arch. de Mons*, 1862, p. 247). Ensuite, comme capitaine-commandant de la 6e compagnie, en 1789. (F. Hachez, *Révolution des Patriotes de Mons* de 1787 à 1790, Mons, 1855, p. 83). On le retrouve, en 1790, avec sa compagnie en garnison, d'abord à Chimay, et puis à Forges. (*Archives du prince de Chimay*, au château de Chimay : *Procès du déserteur Joseph Couvreur.* — Cfr. *Arch. judiciaire à Mons*, aux *Archives de l'Etat*).

On sait que les Belges émigrés avaient formé un comité à Bréda, et s'étaient donné pour chef Henri van der Noot, avocat à Bruxelles, qui s'unit à Vonck, autre chef d'émigrés. Une armée de 3,000 volon-

---

(1) Les témoins furent : Nicolas-Joseph Richer, Louis-Eugène-Joseph de la Roche, Nicolas-Joseph de Behault et Ernest-Joseph de la Roche.

(2) Dans le tableau de la souscription patriotique ouverte à cette époque (révolution brabançonne), on voit que la dame veuve du conseiller de Behault, née de la Roche, avait souscrit pour 2,100 livres. (Dujardin, Croquet et Bourdeau, *La paroisse de Braine-le-Comte, Souv. hist. et relig.*, p. 545).

taires, sous les ordres du général van der Mersch, battit les Autrichiens à Turnhout, en 1789, et bientôt la Belgique fut délivrée du joug de l'étranger. Malheureusement, après la victoire, deux partis se formèrent; l'un voulait conserver l'ancien état des choses et avait van der Noot comme chef; l'autre voulait des réformes et avait Vonck à sa tête. Les Vonckistes furent persécutés. Van der Mersch, accusé de trahison, fut mis en prison.

Pierre-Jean-Joseph de Behault, âgé alors de 24 ans, occupait, à Bruxelles, le poste élevé de capitaine-auditeur-général des Etats Belgique Unis. Il fut, avec l'auditeur-général de Lausnay, chargé de la rédaction des actes de la mise en accusation du général van der Mersch. Il signa toutes les pièces émanant du tribunal institué à cet effet. Il fit partie du conseil de guerre extraordinaire, chargé de juger la conduite du général et ce fut lui qui reçut la mission délicate de signifier verbalement au général, à la citadelle d'Anvers, les décisions prises à son égard par les Etats Belgique Unis.

Voici quelques extraits concernant ces pages historiques :

Mémoire présenté à Leurs Hautes Puissances les Etats de Flandre, par Mr SANDELIN, *chargé de la Procuration de S. E. le général d'artillerie van der Mersch, pour la défense et justification, avec les pièces y relatives.* — 1790, pp. 9 à 14.

" N° 1. Procuration signée à Bruxelles, le 13 avril 1790, par van der Mersch, à l'effet de charger M. Sandelin de le défendre et de le justifier. — N° 2. Actum du 13 avril 1790 au Congrès. Lecture faite de la lettre du général van der Mersch, en date du 12 de ce mois, a été résolu de charger les Auditeurs généraux DE LAUSNAY et DE BEHAULT, de se transporter chez le général van der Mersch et de lui signifier :

" Que d'après de nouveaux rapports et sur les instances itératives les plus pressantes des trois chef-villes de Brabant, la tranquillité de cette ville et la sûreté de sa personne même exigeoient qu'il allât tenir ses arrêts à la citadelle d'Anvers; les circonstances ne permettant pas de déférer à sa demande d'être transféré à Gand, ni en Flandre. Que, par conséquent, l'intention du Congrès étoit qu'il partit à vue pour se rendre à ladite citadelle, où il occupera une maison à son choix, à moins qu'il ne préférât d'occuper celle qu'on lui aura préparée; que le Congrès lui permettoit de prendre avec lui ou de faire venir sa famille et ses gens, mais qu'il entendoit qu'il ne pouvoit sortir de la citadelle, comme lui ayant été donné pour arrêt „.

" Lu et signifié, le 13 avril 1790, parlant au Général van der Mersch.

Etoient signé : P.-E. DE LAUSNAY, Auditeur-Général;
P.-J.-J. DE BEHAULT, avocat et Capitaine Auditeur-Général.

" N° 4. Du 13 avril 1790, à la maison du sieur de Broux, à Bruxelles. Lecture et insinuation faites par nous soussignés Auditeurs Généraux, au dit Général van der Mersch, des ordres du Congrès en date le jour qui précède, il a déclaré pro-

tester contre les dits ordres comme contraires à la promesse lui faite par les Députés Plénipotentiaires du Congrès Souverain des Etats-Unis Belgique, en date du 7 avril présent mois, et d'ailleurs sa santé ne lui permettant pas d'entreprendre nuitamment un voyage aussi long; protestation qu'à notre susdite qualité nous avons reçue, ayant pris de nous d'en faire notre rapport au Congrès, et ce nonobstant ledit Général van der Mersch a été content, obtempérant aux ordres dudit Congrès de partir pour Anvers, puisque l'ordre du Congrès étoit définitivement tel.

Etoient signé : P.-E. DE LAUSNAY, Auditeur-Général;
P.-J.-J. DE BEHAULT, 1790, avocat et
Capitaine Auditeur-Général.

" N° 6. Extrait des Résolutions du Congrès Souverain des Etats-Belgique Unis du 12 avril 1790. Sur la vue de la lettre du Général van der Mersch, du 12 de ce mois. 1° ... ; 2° ...; 3° De charger les Auditeurs Généraux de communiquer au Général van der Mersch le tableau de ses juges; lui faisant connoître qu'il peut récuser jusqu'à dix d'entre eux pris dans les Militaires, sans alléguer de cause et qu'il restera ensuite pour toute autre récusation fondée en droit; 4° Après que ce Tribunal sera en activité, les faits à imputer au Général van der Mersch lui seront communiqués par voie de ce Tribunal; 5° Que si alors, il a des exceptions à alléguer avant que d'entrer dans ses moyens de défense, il pourra les proposer à ce Tribunal qui en décidera; 6° Aussitôt que le Tribunal sera établi, il sera permis au Général van der Mersch de proposer les Avocats ou autres personnages qu'il aura choisis pour son Conseil, lesquels au cas qu'ils soient avoués par le Tribunal auront un accès libre auprès de sa personne. Plus bas étoit : ita est (signé) H.-C.-N. VAN DER NOOT avec paraphe, Loco VAN EUPEN. *Insinuato facta est hâc, 13 aprilis 1790 ; signati sunt :*

P.-E. DE LAUSNAY, Auditeur-Général ;
P.-J.-J. DE BEHAULT, 1790, avocat et
Capitaine Auditeur-Général.

" N° 7. FORMATION DU CONSEIL DE GUERRE : Président : M. Pépin, Président du Conseil de Tournay et Grand Bailly du Tournaisis : 1 voix. — Juges : Un Conseiller des Conseils de Brabant, de Flandre, de Hainaut, de Namur, chacun : 1 voix. Ces quatre conseillers à la nomination du Président ou Ancien de leur Compagnie respective. — L'Auditeur-Général de Lausnay; l'Auditeur-Général de Behault. Ces deux Auditeurs Généraux n'auront pas de voix délibérative, mais seulement voix consultative. — Le colonel vicomte de Patin, en qualité de Général Major, et le baron van der Gracht, colonel de cavalerie, en qualité de Général major, ensemble : 1 voix. — Le colonel du 4e régiment de cavalerie vicomte du Chastel et le colonel de Tinne, ensemble : 1 voix. — Le lieutenant-colonel de Saint-Symphorien et le lieutenant-colonel De Scherer, ensemble: 1 voix. — Le major Dubois et le major comte de Fiquelmont, ensemble : 1 voix.— Le capitaine Dedeux et le capitaine Simery, ensemble : 1 voix. — Le premier lieutenant Reingrave et le premier lieutenant Meulenaerts, ensemble : 1 voix. — Le sous-lieutenant Longueville et le sous-lieutenant Monmart, ensemble : 1 voix. — Un sergent

et un maréchal des logis, ensemble : 1 voix. — Deux caporaux, ensemble : 1 voix. — Deux communs, ensemble : 1 voix.

" Lu et insinué ce 13 avril 1790.

Etoient signés : P.-J.-J. de Behault, 1790, avocat et Capitaine Auditeur-Général ;
P.-E. de Lausnay, Auditeur-Général. „

Deuxième Mémoire presenté à Leurs Hautes Puissances les Etats de Flandre, par Mr Sandelin, *chargé de la Procuration de S. E. le Général d'Artillerie van der Mersch, pour la défense et justification, avec les pièces y relatives, 1790 :*

" N° 5. Liste des personnes tant de l'état civil que de l'état militaire, nommées et proposées pour composer le Conseil extraordinaire qui doit juger la conduite du Général van der Mersch : Président : Pepin, président du Conseil de Tournai, 1 voix. — Juges : MM. Arts, Massez, Paridans et Michaux, respectivement Conseillers des Conseils de Brabant, Flandre, Hainaut et Namur, chacun : 1 voix. — Généraux-Majors : vicomte de Patin et baron van der Gracht, ensemble : 1 voix. — Colonels : vicomte du Chastel et baron Milens, ensemble : 1 voix. — Lieutenants-colonels : baron de Saint-Symphorien et M. De Scherer, ensemble : 1 voix. — Majors : comte de Fiquelmont et comte d'Andelot, ensemble : 1 voix. — Capitaines : MM. Semeri et Schot, ensemble : 1 voix. — Lieutenants : MM. Reingraf et Cammaert, ensemble : 1 voix. — Sous-lieutenants : MM. Sam et Rippens, ensemble : 1 voix. — Enseignes : MM. Hoyon et Germain, ensemble : 1 voix. — Sergent et maréchal-des-logis : MM. De Lise et Ottendorf, ensemble : 1 voix. — Caporaux : MM. Van Haeter et Trapeniers, ensemble : 1 voix. — Communs : MM. Vennes Fessier et Th. Frinlik, ensemble : 1 voix. — Les deux Auditeurs généraux militaires de Lausnay et de Behault, avec voix consultative.

" Vu la liste qui précède des personnes tant de l'état civil que de l'état militaire proposées pour composer le Conseil extraordinaire qui doit juger la conduite du Général d'Artillerie van der Mersch, Arrête de nommer et établir toutes les dites personnes pour composer ledit Conseil extraordinaire et chacune selon le rang et l'influence déterminés par ladite liste, donnant et attribuant audit Conseil toute cour et juridiction à ce nécessaire. Bien entendu que ledit Général van der Mersch pourra récuser jusqu'à dix desdits juges de l'Etat militaire, sans alléguer des causes ni des motifs, et qu'il restera ensuite en droit de récuser tous les autres, tant de l'Etat civil que de l'Etat militaire, pour des causes fondées en droit, s'il croit en avoir : chargeant les Auditeurs Généraux de Lausnay et de Behault d'insinuer ladite liste ainsi que la présente disposition audit Général van der Mersch, et de leur donner leur relation. Ce 13 mai 1790 „.

Nous retrouvons Pierre-Jean-Joseph de Behault, à Mons, en 1793, comme Juge au Tribunal Supérieur :

" 8 janvier 1793. Lettres des citoyens de Behault et Bourgeois, juges au Tribunal supérieur, aux représentants du peuple souverain du Hainaut, leur communiquant le procès-verbal qu'ils ont tenu aux conciergeries du Château et à la Maison commune de Mons „ (L. Devillers, *Inv. anal. des arch. des Etats du Hain.*, III, p. 282).

Il fut ensuite nommé commandant en second avec le grade de lieutenant-colonel des Volontaires montois placés sous les ordres de Clerfayt, et, sous ce titre, il souscrivit la somme de 100 Livres sur le " *Tableau des dons volontaires* „ daté du 21 avril 1794.

Comme nous l'avons vu déjà, peu de temps après, le retour offensif des armées de la République fit fuir tous les notables de Mons. Pierre-Jean-Joseph de Behault s'exila avec ses deux frères, Charles et Ernest, en Allemagne, et résida, avec ces derniers, successivement à Cologne et à Wetzlar. (Voir p. 161 et ss., les détails sur cette émigration).

En 1816, Pierre-Jean-Joseph de Behault fut nommé Membre de l'Assemblée des Etats Provinciaux :

" L'an 1816, lundi premier juillet, à 10 heures du matin, Monsieur le Chevalier de Bousies, Gouverneur de la province de Hainaut, Chevalier de l'ordre du Lion Belgique, accompagné du Secrétaire Général du Gouverneur de la province, s'est rendu en la salle préparée pour les séances des Etats Provinciaux, à l'effet de procéder à l'installation des membres de l'assemblée des Etats de la province nommés par S. M. le Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., M. le Gouverneur procédant à la réception des serments, a fait faire l'appel nominal par ordre alphabétique ; MM. le comte d'Auxy de Launois, de Behault, etc., ayant répondu à l'appel, ont individuellement prêté les serments prescrits par l'art. 138 de la loi fondamentale „.

(Ch. Delecourt, avocat, *Introduction à l'histoire administrative du Hainaut depuis la première invasion française* (7 novembre 1792) — 1839. — XXXIX. *Procès-verbal de l'assemblée des Etats Provinciaux* (extrait du 1er registre des délibérations des Etats Provinciaux, f° 1) — pp. 140 et 141).

Enfin, en 1816, il occupait la place d'inspecteur des Eaux et Forêts pour la province de Hainaut, on trouve en effet :

Almanach de la province de Hainaut pour l'an 1816, présenté à M. le chevalier de Bousies, Gouverneur, p. 287 : " Administration générale des Eaux et Forêts de la Belgique. Inspecteur pour le Hainaut, à Mons : M. de Behault de Boucquiau, Inspecteur des Eaux et Forêts à Mons, rue d'Enghien, n° 29 „.

Pierre-Jean-Joseph de Behault se maria, en premières noces, à Bruxelles, le 27 vendémiaire an VI (18 octobre 1797), à Thérèse-Joseph-Hyacinte Marbais du Graty (*D'or à la ruche de sable entourée d'abeilles du même.* Couronne : de baron. Supports : *deux levriers d'argent regardant, colletés de gueules.* Cimier : *un vol d'or et de sable.* Devise : Labore), née à Mons, baptisée à Saint-Germain, le 26 avril 1771, décédée à Bruxelles, le 4 mars 1799, fille de Ferdinand-Victor

Marbais, seigneur du Graty et de la Panneterie, échevin de Mons, directeur-général des impôts dans le comté de Hainaut, et de Louise-Marguerite-Joseph Quinart de Wanfercée (DE STEIN, *loc. cit.*, 1853, p. 234; 1868, p. 244.)

La famille Marbais est d'origine beaumontoise.

I. André Marbais, de Beaumont, épousa Marie Gislain, dont : II. Bonaventure Marbais, seigneur de Hove, du Graty et de Maulde, intendant de l'armée alliée des Etats-Généraux, directeur-général des impôts du Hainaut, acheta, en 1750, à Théodore d'Andelot, vicomte de Looz, la seigneurie de Hove. Il reçut des lettres de noblesse le 11 juillet suivant, et avait épousé Marie-Thérèse de Facqz, dont il eut : 1° Louis, seigneur d'Hove et de Maulde, marié en 1764, à Justine van den Berghe de Limminghe; 2° Ferdinand, qui suit; 3° Rosalie, mariée à Thomas Maloteau, seigneur de Fooz, Wépion, Brimée, conseiller au Conseil souverain de Namur, conseiller d'Etat; 4° Marie, née en 1740, morte en 1778, mariée : 1° en 1757, à Charles Cossée de Maulde, seigneur de Sémeries, Cordes, Croix, né en 1732, décédé en 1765; 2° en 1766, à Dominique de Wolff d'Ergy. — III. Ferdinand Marbais du Graty, né en 1736, échevin à Mons, directeur-général des impôts du Hainaut, mort en 1792, marié en 1763, à Louise Quinart de Wanfercée, dont : 1° Anne, née en 1764, morte en 1840, femme d'Ignace Gaillard de Fassignies, qui était veuf de Marie-Françoise-Rose de Behault de Warelles (voir plus loin); 2° Thérèse, femme de Pierre-Joseph de BEHAULT, précités; 3° Hyacinthe, qui suit; 4° Auguste, auteur des seigneurs de la Panneterie, qui suivra. — IV. Hyacinthe, baron Marbais du Graty, né en 1773, mort en 1850, receveur général et membre du Corps équestre du Hainaut, créé baron en 1847, par Léopold I[er]. Il épousa, en 1794, Charlotte le Roy, dont : 1° Alphonse, qui suit; 2° Odile, née en 1798, femme à Adolphe Fétis, receveur de l'enregistrement. — V. Alphonse, baron Marbais du Graty, né en 1796, membre du Corps équestre du Hainaut, conseiller à la Cour des comptes, etc., marié en 1821, à Zoé de Serret, dont : 1° Charlotte, née en 1822, mariée à Frédéric de Pizarro, secrétaire d'ambassade d'Espagne; 2° Alfred, qui suit; 3° Oscar, officier au service de France, mort au Sénégal. — VI. Alfred Marbris du Graty, né en 1813, lieutenant-colonel d'artillerie dans l'armée argentine, puis chargé d'affaires du Paraguay, marié en 1863, à Mélanie Dulait, dont : *A*. Marguerite, née en 1864, mariée en 1885, à Gaston t' Serstevens; *B*. Oscar, né en 1866.

Marbais de la Panneterie. — IV*bis*. Auguste Marbais de la Panneterie, major au service des Pays-Bas, obtint reconnaissance de noblesse en 1826. Né en 1776, mort en 1833, il avait épousé, en 1802, Rose van der Meulen, née en 1777, morte en 1833, fille de Jean-Joseph, chevalier van der Meulen de Paddeschoot, et d'Elisabeth de Turnhout, dont : Félix Marbais de la Panneterie, né en 1804, mort en 1853, marié en 1835, à Emilie van den Nest. Sans postérité (1).

---

(1) Bibl. roy., Cabinet des Mss., n° 5685, t. I, p. 310; t. VIII, p. 42; n° 5711, pp. 188, 219, 223; n° 6640, p. 62; n° 18204, p. 339; n° 19099, p. 439; n° 19463, pp. 222, 274; n° 19467, p. 159; n° 19534, p. 31; n° 19604, p. 63; n° 21077. — Bibl. hérald. au Min. des Aff. Etrang. : mss. n° 1, t. I, p. 249; t. IV, p. 105; n° 13, t. I, p. 112; n° 29,

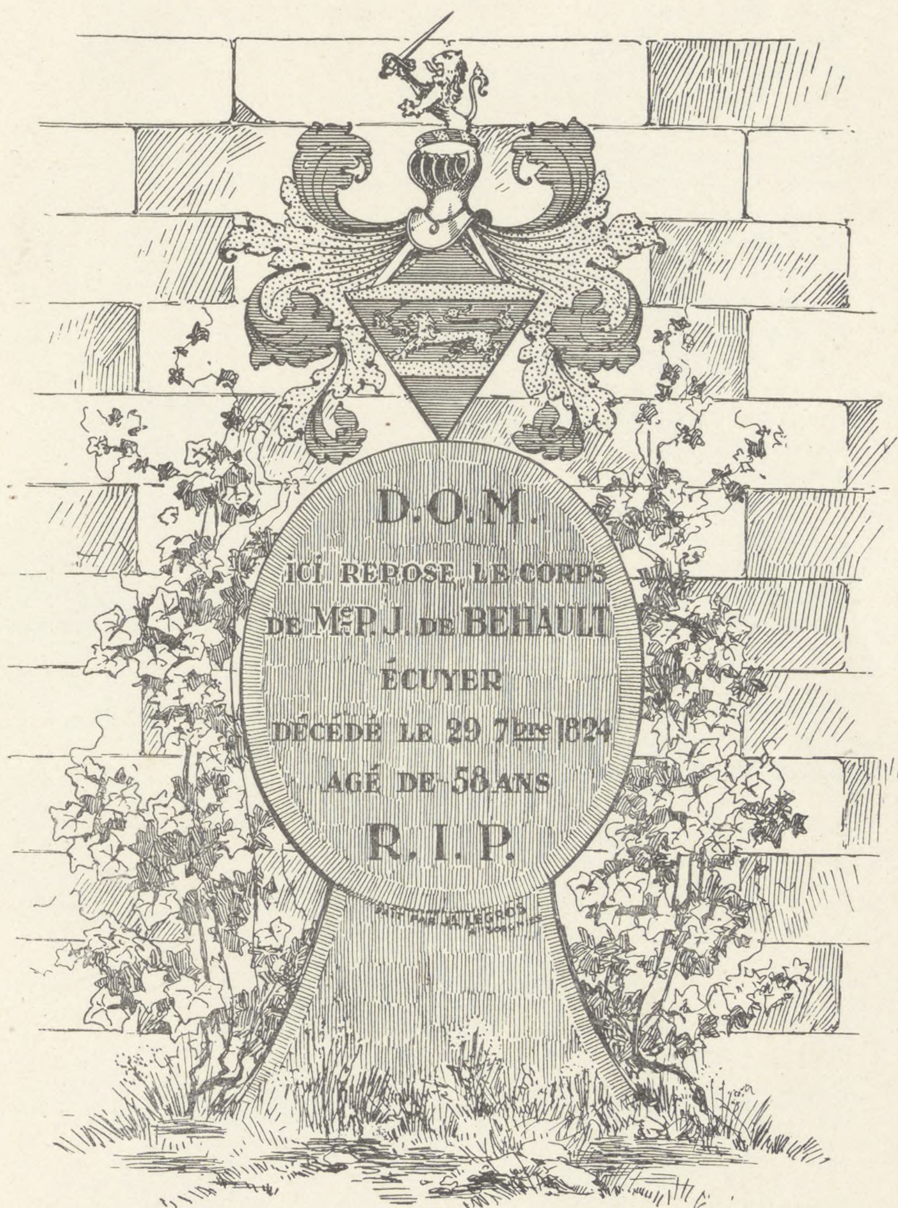
On trouve aux Archives générales du Royaume. — Notariat, n° 9306, vol. n° 109 : " An VI. Pierre-Joseph de Behault, époux de Henriette- (sic) Thérèse-Joseph Marbais, à Bruxelles, constituent pour procureurs Ignace-Emmanuel Gaillard, Xavier Marbais, frère et beau-frère à Mons, pour vendre un juste tiers lui compétent, etc. "

Pierre-Jean-Joseph de Behault épousa, en secondes noces, aussi à Bruxelles, le 23 fructidor an VIII (10 septembre 1800), Louise-Isabelle-Françoise van der Meulen de Paddeschoot (*De sable à trois fers de moulin d'argent.* Cimier : *un fer de moulin de l'écu entre un vol d'argent et de sable.* Heaume : couronné. Supports : *deux lions d'or armés et lampassés de geules, tenant chacun une banderole à dextre : aux armes de l'écu, et, à senestre : d'azur à 3 fleurs de lis d'argent à la bande ondée de gueules brochant sur le tout qui est de* Pape), née à Bruxelles, baptisée à Notre-Dame du Finistère, le 13 juin 1776, y décédée en 1849, fille de Jean-Joseph, chevalier van der Meulen, seigneur de Paddeschoot, licencié ès-lois, anobli et créé chevalier avec décoration d'armes par lettres patentes du 25 septembre 1767, et d'Elisabeth-Guillelmine-Jeanne-Xavière de Turnhout, dame de Paddeschoot et d'Arcle (de Stein, *loc. cit.*, 1864, p. 206).

La famille van der Meulen de Bruxelles compte parmi ses ancêtres Jean van der Meulen, de Bruxelles, marié en 1543, à Martine t' Kint, fille d'Arnoult et de Marie van Damme (Goethals, *Miroir des Notab. nobil.*, t. I, pp. 192, 243, 610). Une branche de cette famille s'exila en Hollande, à l'époque de la Réforme. André-Jean van der Meulen épousa, à Veere, le 19 octobre 1593, Sara Isaacs; il fut à Middelbourg conseiller de 1592 à 1599, échevin en 1600 et trésorier en 1607. André van der Meulen épousa Suzanne Malapert, fille de Nicolas et de Joséphine de Kethel; ils eurent : Anne, née à Brême, le 14 octobre 1597, décédée à Middelbourg le 8 mars 1666, épousa, le 21 décembre 1616, Pierre Muenicx (Baron du Tour, *Généalogie de la famille van der Meulen.* — Cfr. *Maanblad van het genealogisch-heraldisch Genootschap " De Nederlandsche Leeuw "*, n°s 5 et 6 de 1914). De cette ancienne extraction patricienne, descend : I. Nicolas van der Meulen, marié à Barbe van der Stricht, dont : II. Hubert van der Meulen, né à Bruxelles en 1614, marié en 1640, à Suzanne van Bossuyt, qui eurent : 1° Antoine, licencié en théologie, doyen-pléban de Saint-Barthélemy, à Grammont, né en 1640; 2° Jean, qui suit; 3° Barbe, née en 1649, épouse de Nicolas de Pleckere, avocat au

---

p. 37; n° 41, pp. 132, 330; n° 65; n° 160, p. 8. — Œuvres de Lefort aux Arch. de l'Etat, à Liége, t. XXIV, pp. 109 à 113. — Butkens, *loc. cit.*, p. 263 — Hellin, *loc. cit.*, in-f°, t. VII, p. 102. — Quartiers, t. II, pp. 87, 88. — Herckenrode, *loc. cit.*, t. II, p. 40. — Le Blon, *loc. cit.*, pp. 57, 194 à 196. — Voet, *loc. cit.*, F.-A. p. 81. — de Stein, *loc. cit.*, 1853, p. 234; 1868, p. 244. — de Patoul, *loc. cit.*, 1894, p. 1432.— Deridder, *loc. cit.*, 18s2, p. 84.



Pl. 35. — Pierre tombale de P.-J. de Behault, a Braine-le-Comte.

Conseil souverain. — III. Jean van der Meulen, né à Bruxelles, en 1642, épousa Anne Olimars, dont : IV. Adrien-Joseph van der Meulen, né à Bruxelles, en 1692, greffier de cette ville, marié à Anne de Pape, ancienne famille noble issue de l'une des sept patriciennes et privilégiées de Bruxelles, dont : V. Jean-Joseph van der Meulen, époux d'Elisabeth de Turnhout, précités. Les lettres patentes le créant chevalier, rappellent les nombreuses alliances que sa famille a contractées avec des nobles, lui permettent de continuer à se servir des armoiries que ses ancêtres ont toujours portées, de pouvoir les sommer d'une couronne d'or sur le heaume et de faire supporter l'écu par deux lions d'or, armés de lampassés de gueules, tenant chacun une bannière, à dextre, aux armes de l'écu, et, à senestre, aux armes des de Pape. Ils eurent : 1° Cécile, née à Bruxelles, en 1775, y décédée en 1836, mariée en 1797, à Théodore van Antwerpen, né en 1773, fils de Jean van Antwerpen, anobli en 1771, et de Thérèse de Waha; 2° Louise van der Meulen, épouse de Pierre-Joseph de Behault, précités; 3° Rose, née à Bruxelles, en 1777, y décédée en 1833, épouse d'Auguste Marbais du Graty, fils de Ferdinand et de Louise Quinart de Wanfercée (voir ci-dessus); 4° Adelaïde, née à Bruxelles en 1779, mariée en 1802, à Thomas van der Metten; 5° et 6° Jean et Louis, morts sans alliances. Le grand peintre de batailles appartenait à cette famille.

(Bibl. royale, Cabinet des Mss., n° 21077. — Fonds Goethals, mss. n°s 1080 et 2164 — Bibl. hérald. aux Aff. Etrangères, mss. n° 2, t. VIII, p. 448 ; n° 13, t. I, p. 149. — Eeckman, *loc. cit.*, pp. 79, 80. — Herzelles, *loc. cit.*, t. I, p. 113; t. III, pp. 233, 237, 238; t. V, pp. 100, 101. — Leyniers, *loc. cit.*, pp. 32, 37 à 49. — Vegiano, *loc. cit.*, p. 771.)

Pierre-Jean-Joseph de Behault mourut au château du Boucquiau, le 29 septembre 1824 et fut enterré au chevet du chœur de l'église paroissiale de cette commune, sous une pierre (voir pl. 35) portant ses armes et cette modeste épitaphe :

D. O. M.
Ici repose le corps
de Mr P.-J. de Behault
écuyer
décédé le 29 septembre 1824
agé de 58 ans.
R. I. P.

(J.-B.-J. Croquet, *Epitaphier de Braine-le-Comte*, p. 71.— Dujardin, Croquet et Bourdeau, *La paroisse de Braine-le-Comte.*)

Il eut, de son second mariage, une fille, enfant unique :

Coralie-Marie-Alexandrine-Ghislaine de Behault, née à Bruxelles le 27 mars 1808, morte au château de Braine-le-Comte le 19 novembre 1880, mariée à Mons le 9 avril 1828, à Gustave-Alexis-Léon-Albert-Joseph Desmanet de Grignart (*De gueules au lion d'or, armé,*

lampassé et couronné d'azur, la houppe de la queue du même. Cimier : *le lion de l'écu naissant*), né à Mons le 25 février 1804, décédé au château du Boucquiau le 23 octobre 1878, fils d'Albert-Xavier-Joseph Desmanet de Grignart, membre du Corps équestre du Hainaut, et de Félicité-Louise-Charlotte-Ghislaine de Wolff d'Ergy (de STEIN, *loc. cit.*, 1866, p. 329; 1884, p. 54; 1888, p. 160. — de PATOUL, *loc. cit.*, 1891, p. 605.)

Comme nous l'avons annoncé, page 137, dans le résumé de la généalogie de la famille Desmanet, nous allons consacrer ici quelques lignes à la branche des seigneurs de Grignart, alliés aux de Behault de Dornon et aux de Behault de Warelles.

V*ter*. Joseph Desmanet, seigneur de Sains, anobli avec ses frères en 1723, marié en 1729 à Marie d'Oige, née en 1700, dont : VI. Joseph-Alexis Desmanet, seigneur de Sanis, né en 1813, marié en 1763 à Catherine de Jonchère; ils eurent : 1° Léopold, né en 1769, obtint reconnaissance de noblesse en 1822; 2° Albert, qui suit. — VII. Albert Desmanet de Grignart, né en 1772, mort en 1856, obtint aussi reconnaissance de noblesse en 1822; il fut membre du Corps équestre de 1828 à 1830. Il épousa, en 1880, Félicité de Wolf d'Ergy, née en 1778, morte en 1853, fille de Dominique, seigneur d'Ergy, et de Marie Marbais du Graty; ils eurent : 1° Rodolphe, qui suit; 2° Gustave, qui suivra. — VIII. Rodolphe Desmanet de Grignart, né en 1801, décédé en 1860, marié en 1831, à Eveline-Justine-Joseph de BEHAULT de WARELLES, née à Mons le 27 fructidor an XII, fille de Charles-Alexandre-Guillaume, et de Joséphine-Florence-Théodore de Blois de Quartes (voir plus loin : branche des seigneurs de Warelles). Ils eurent : Anne, née en 1833, morte en 1857, mariée en 1856, au chevalier Camille de la Roche, fils du chevalier Louis et d'Adèle de Bagenrieux (voir p. 112 notre généalogie de la famille de la Roche). — VIII*bis*. Gustave Desmanet de Grignart, époux de Coralie de BEHAULT, précités. Ils eurent : 1° Albert Desmanet, né en 1829, mort célibataire en 1899; 2° Hortense, née en 1833, morte en 1903, mariée en 1859 à Ferdinand de Macar, capitaine aux carabiniers, aide-de-camp du lieutenant-général Capiaumont, né en 1828, mort en 1866; ces derniers laissèrent : 1° Gustave, né en 1861; 2° Alice, née en 1863, mariée en 1885 à Emile de Wolff de Clerbois; 3° Juliette, née en 1865, mariée en 1888, à Albert de le Vigne.

(DE STEIN, *loc. cit.*, 1850, p. 230; 1861, p. 280; 1866, p. 331; 1871, p. 272; 1884, p. 179. — DE PATOUL, *loc. cit.*, 1894, p. 1397. — Cfr. *Bibl. hérald.*, n° 115, p. 95).

Coralie de Behault, douairière de Gustave Desmanet de Grignart, habitait à Mons, avec ses enfants, la maison de la famille de Behault, située rue du Mont-de-Piété, n° 9, et citée par L. DEVILLERS, dans *Le Passé artistique de la ville de Mons*, (*Ann. du Cercle arch. de Mons*, t. XVI, p. 345), parmi les plus belles anciennes demeures des familles de la noblesse montoise, tant au point de vue du style que de l'ameublement.

2° Charles-Ignace de Behault, baptisé le 17 juin 1768, décédé le 13 novembre 1845. Il s'était exilé à l'époque de la Révolution française (1794), avec ses deux frères, Joseph et Ernest, en Allemagne, et résida, avec eux, à Cologne et à Wetzlar. (Voir l'article consacré à Joseph de Behault-van der Meulen ci-dessus, pour les détails de cette émigration).

C'est lui qui fit bâtir le château de Naast. (Voir pl. 36.)

Il épousa à Mons, le 9 prairial an XIII (29 mai 1805), sa cousine Amélie-Françoise-Catherine de la Roche, (*D'or au sautoir d'argent, bordé de gueules.* Cimier : *un vol de gueules*), née dans la même ville, le 24 novembre 1782, y décédée le 18 décembre 1834, fille de Louis-Eugène-Joseph de la Roche, avocat au Conseil souverain du Hainaut, échevin de Mons, et de Philiberte-Désirée-Antoinette-Joseph Petit du Forest, laquelle était la fille de François-Gaston et de Bernardine Jonart de la Motte. (Voir notre généalogie de la famille de la Roche.)

Ils sont enterrés bien modestement au cimetière de la ville de Mons. Leur sépulture, d'une surface de dix mètres carrés, est encadrée d'une simple bordure de pierre et contient deux croix; celle de droite porte :

D. O. M.

A la mémoire de Madame Amélie-Françoise-Catherine de la Roche, décédée le 18 décembre 1834. — Son époux, Monsieur Charles-Ignace de Behault, décédé le 13 novembre 1845, agé de 77 ans.

R. I. P.

La croix de gauche porte :

D. O. M.

Priez pour le repos de l'ame de Mademoiselle Victorine de Behault, décédée a Mons, le 14 juin 1874, administrée de tous les sacrements. — Priez pour le repos de l'ame de Monsieur Alexandre-Désiré de Behault, décédé a Mons, le 23 Décembre 1887, administré de tous les sacrements.

R. I. P.

M. Gonzalès Decamps (*Guide de Mons*, p. 106), dit en parlant des sépultures : " Que de membres de notre ancienne noblesse ont leurs écussons sculptés sur ces tombes " (et il cite la famille de Behault). " Combien simples, ajoute-t-il, sont ces sépultures à côté des monu-

ments élevés, en ces dernières années, par exemple de cette véritable chapelle en pierre dentelée de la famille X., presque inconnue à Mons! „ (*Le cimetière de Mons, situé au faubourg d'Havré, chemin de la Procession.*)

Charles de Behault et Amélie de la Roche eurent :

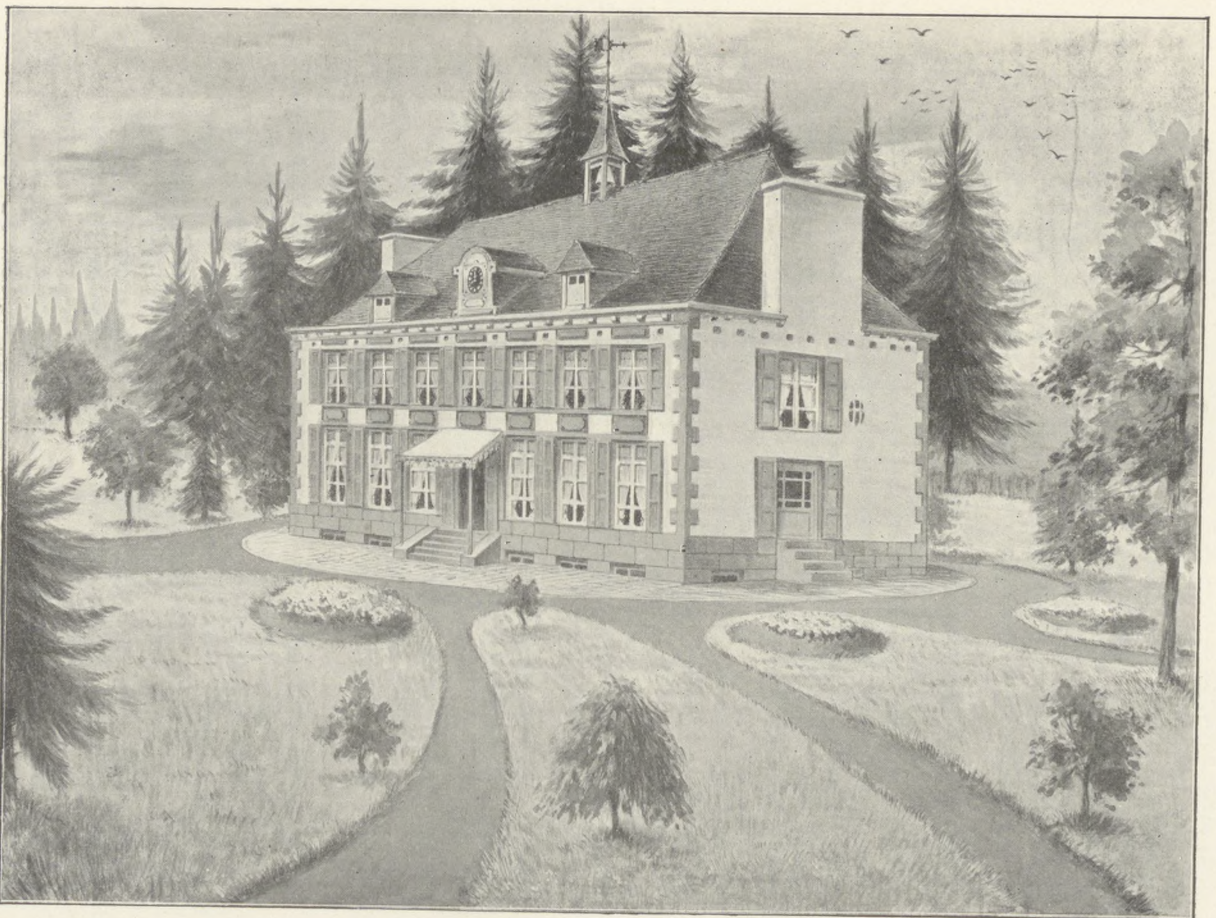
A. Alexandre-Désiré de Behault, né à Mons le 14 mars 1806, y décédé le 23 décembre 1887. Il était membre du Conseil de fabrique de l'église Sainte-Elisabeth, à Mons, et bourgmestre de Naast. Il habitait, rue de Nimy, l'ancien hôtel de la famille Jonart de la Motte, qu'il légua au Cercle catholique de Mons. Il laissa son château de Naast (voir pl. 36) avec son magnifique parc, à son filleul, Alexandre de Behault de Dornon, époux de Laure Spilliaerdt (voir plus loin). Ses legs aux écoles catholiques et aux œuvres de bienfaisance, ainsi que ses dons artistiques aux églises de Mons, de Soignies, de Naast, etc., sont considérables. Ses armoiries, toujours accompagnées de celles de sa mère : de la Roche, se voient dans un beau vitrail qu'il fit placer dans l'église des Rédemptoristes, et dans une superbe verrière à Sainte-Elisabeth, où il fit placer un autel de toute beauté. Nous devons passer nombre de dons fort intéressants.

Alexandre de Behault ne fit en cela que suivre la noble trace de ses ancêtres. Nous parlerons, à sa place, des legs considérables faits, en 1528, par Jean de Behault et Jeanne Pitou, sa femme. Nous trouvons une Jeanne de Behault parmi les bienfaiteurs de l'Ecole dominicale, à Mons. Les donations des bienfaiteurs avaient pour objet l'entretien de l'école, les distributions de pains, d'habillements, de souliers, d'images et d'argent, les récompenses à donner aux maîtres et aux élèves, le chauffage, la décoration de la chapelle et la célébration du service religieux. (L. Devillers, *Notice sur les archives des établissements de charité de la ville de Mons,* t. XIII, p. 348). En 1624, Jeanne de Buisseret, veuve de Pierre de Behault, fonda une messe hebdomadaire aux Chartriers, à Mons. (F. Hachez, *Les fondations charitables de Mons,* mêmes *Ann.*, t. I, p. 236).

En 1639, Jacques de Behault légua une rente annuelle de 60 l. à l'hospice des Orphelins (1), à Mons.

---

(1) Francart et l'abbé Stiévenart, *Notice sur le jubilé séculaire de l'hospice des orphelins de Mons.* H. Manceaux, 1865, p. 59. — M. Alb. Harmignies, président de l'administration des hospices, dans le discours qu'il prononça à l'occasion du 3e jubilé séculaire de l'hospice, s'exprimait ainsi : " C'est en effet, Messieurs, une " belle et glorieuse page de notre histoire locale que celle sur laquelle nous lisons " qu'après la création de cet orphelinat, toutes les classes de la société vinrent à " l'envi contribuer à son développement ; et c'est avec une noble fierté qu'à côté



C. de B. de D. del.

Pl. 36. — Chateau de Naast.
(Famille de Behault.)

La fondatrice de *la Bonne Maison de la Houssière* ou *les Dames veuves*, Marie Chisaire, dame de Haine-Saint-Pierre, veuve de Jean de la Houssière, conseiller du Roi en la noble et souveraine Cour de Mons (1), était nièce d'Anne Chisaire, épouse de Pierre de Behault, seigneur de Tourenville, à Eth, et du Pavillon, à Gommegnies, échevin de Mons en 1620 et 1628. Marie Chisaire était cousine, par les de Behault, de Nicolas Houzeau, seigneur de Potelles Celui-ci avait épousé Jeanne de Behault, sœur de Pierre. Nicolas Houzeau-de Behault et François Ghodemart furent choisis par Madame de la Houssière comme exécuteurs testamentaires.

Jacques de Behault laissa 120 l. de rente à la chapelle de Notre-Dame du Mont-Serrat de l'église de Saint-Nicolas en Havré, ainsi que le mentionnent les états des biens du clergé en 1787 (2). Enfin, par ses codicilles des 5-13 janvier 1791, Thérèse de Behault de Marcq fit également plusieurs fondations en faveur des pauvres de la ville de Mons (3). Elle légua une rente de 139 livres 16 sols 9 deniers pour être employée à habiller alternativement un docteur et une doctoresse de l'Ecole dominicale, et une autre rente de 47 livres 5 sols pour servir à donner les premiers soulagements aux pauvres femmes en couches (4).

Telles sont, en résumé, les principales fondations charitables que la famille de Behault a faites à Mons depuis 1528 jusqu'en 1791. Depuis, faut-il rappeler les dons considérables dûs à la générosité des époux de Behault de Warelles-de Séjournet de Rameignies; de Camille de Behault-de Bousies; du Révérend Père Hugues de Behault du Carmois, S. J.; de la Révérende Mère Amélie de Behault de Dornon, prieure des Dames dominicaines (voir pl. 48), et de plusieurs autres.

B. Victoire- (dit Victorine) Amélie-Marie-Joseph de Behault, née à Mons le 3 décembre 1807, y mourut le 14 juin 1874. Elle fut très généreuse aussi envers les bonnes œuvres.

Comme on l'a vu ci-dessus, Alexandre et Victorine de Behault ont été enterrés dans le cimetière de la ville de Mons, à Havré.

3° Ernest-Eugène-François-Joseph de Behault de Dornon, qui suit.

" des de Villerval, des Jauche de Mastaing, des de Busignies, des Robert, des de " Halstein, des Dessus-le-Moustier, des de Behault, des de la Motte, des de Sepmeries, des de la Barre, des Malapert et de tant d'autres membres de familles " nobles, nous constatons que sont venus se grouper les du Buisson, les de Crécy, " les Bouzeau, les du Mont, les Desmanet d'Erquenne, consacrés au culte des " autels ou voués à la vie religieuse ". (*Ibidem*, p. 35)

(1) Félix Hachez, *Les fondations charitables de Mons*. Annales citées, t. I, p. 253.

(2) Archives générales du royaume. Chambre des comptes. Vol. Hainaut. Clergé séculier.

(3) Félix Hachez, *Mémoire sur l'église de Saint-Nicolas en Havré, à Mons*, p. 36.

(4) Devillers, *Cartulaire des hospices et des fondations de charité de la ville de Mons*. *Annales du Cercle archéol.*, t. XV, p. 275. — Le même, *Notice sur les archives des établissements de charité de la ville de Mons*. Mêmes *Annales*, t. XIII, pp. 336 et 338. — Archives du bureau de bienfaisance de Mons.

4° Léopold-Nicolas-Joseph de BEHAULT, baptisé le 10 juillet 1773, décédé à Mons le 4 mars 1803.

5° Waudru-Eugénie-Thérèse-Joseph de BEHAULT, baptisée le 15 octobre 1774, morte à Bruxelles le 3 juin 1836, inhumée à l'Ermitage de Cocars, paroisse de Dour, mariée à Mons, le 28 avril 1794, à Jean-Jacques, baron de ROYER de DOUR (*D'argent au chevron de gueules accompagné en chef de deux lions affrontés de sable, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules, tenant chacun une boule d'acier, en pointe d'un serpent de sable posé en pal.* Couronne : de baron. Tenants : *deux sauvages ceints et couronnés de sinople, armés de leur massue.* Devise : VIRTUTIS PRŒMIUM).

Né à Mons le 22 janvier 1753, mort à Bruxelles le 1er août 1838, le baron Jacques de Royer de Dour, seigneur de Dour et d'Œillies, fut administrateur des domaines, membre du Corps équestre et des Etats généraux du Hainaut en 1816. Il fut créé baron, en même temps que son père, le 5 avril 1787, et obtint reconnaissance de noblesse et de son titre, le 26 avril 1816. Il était fils de Pierre-Ignace-Joseph baron de Royer, et de Marie-Anne Joseph Tenery, précités.

Nous avons annoncé, p. 169, la suite de la généalogie de la famille de Royer, à l'occasion de l'alliance qui nous occupe.

Le baron Jacques de Royer de Dour et Waudru de Behault eurent :

1° Alexandre qui suit ; 2° Charles, né en 1796, chevalier de l'ordre de Léopold, major-commandant des volontaires de Dour en 1831, colonel des Gardes civiques du canton, conseiller provincial, puis membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Mons, bourgmestre de Dour, y décédé en 1858 ; 3° Joséphine, née en 1798, morte en 1869, mariée en 1832 à Charles-Marie baron de Thysebaert, chevalier de l'ordre de Léopold, référendaire auprès du Conseil d'Etat sous le régime hollandais, puis directeur du Trésor au Ministère des Finances, né en 1796, mort en 1877, fils du baron Auguste-Joseph, et de Charlotte Misson.

II. Alexandre, baron de Royer de Dour, né en 1795, chevalier de la Légion d'honneur, garde d'honneur sous le premier Empire, prit part aux campagnes de 1813 et 1814. Il assista à la bataille de Hanau et fut porté, avec les escadrons d'escorte, à l'ordre du jour pour bravoure. Il participa aussi aux combats de Petersvalden, de Wachau et de Leipzig. Il fut nommé, en 1820, membre du Corps équestre du Hainaut; colonel de la Garde civique du canton de Lens, en 1831, sénateur de 1844 à 1852, année de sa mort. Il avait épousé : 1° en 1814, Marie-Thérèse de Royer de Woldre; 2° en 1833, Julie de Thysebaert. Il eut de la première : 1° Charles-Ignace-Maurice, qui suit; 2° Oscar, né en 1825, mort en 1842. De son second mariage : Emile, qui suivra après son frère.

III. Maurice, baron de Royer de Dour, né en 1816, mort en 1901, épousa, en 1848, Hélène, comtesse de Fraula, vicomtesse de Broechem et d'Oeleghem, née en 1830, morte en 1899, fille de Louis-Paul-Charles, et d'Aimée le Clercq. Ils eurent :

1° Adhémar, né en 1851, mort en 1880, lieutenant d'artillerie montée; 2° Hippolyte, qui suit; 3° Adrienne, née en 1854, mariée en 1875, à Carlos Carpentier, comte de Changy, né en 1849, fils d'Eugène, comte de Changy, et de Félicie de Mélotte d'Envoz. De cette union : 1° Madeleine, née en 1877, mariée en 1902, à Henri, comte de Broeckhoven de Bergeyck; 2° Eugène, né en 1879, licencié en sciences commerciales et consulaires, chef de bureau au Ministère des Affaires Etrangères; 3° Juliette, née en 1881, mariée à Henri Goffinet; 4° Maurice, né en 1884; Robert, né en 1885, marié à Anne, fille du vicomte de Lantsheere; 5° Adrien, né en 1886.

IV. Hippolyte, baron de Royer de Dour de Fraula, né en 1851, commissaire de l'arrondissement de Bruxelles, fut lieutenant de cavalerie dans l'armée belge, puis major d'état-major, aide-de-camp du lieutenant-général inspecteur-général des Gardes civiques du royaume, lauréat de l'Académie royale des sciences et des belles lettres de Belgique, en 1890; il prit part à un grand nombre d'expositions internationales à titre de Commissaire du Gouvernement, et se distingua dans la question des habitations ouvrières, etc., etc. Il est officier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, décoré de la Croix civique de 1re classe, etc., etc. Il a épousé, en 1879, Julie van Braam van Son (1), née en 1854, fille de Pierre-Thomas, écuyer, président de Justice, et de Rosalie van Alphen, et veuve du baron Charles de Vos van Steenwyk. Ils ont : 1° Adhémar, né en 1880, marié en 1904, à Sabine, comtesse Christyn de Ribaucourt, née en 1884, fille d'Adolphe, comte de Ribaucourt, sénateur, et de Madeleine du Bois d'Aische. Dont : *a*) Henri, né en 1906; *b*) Adolphe, né en 1907; Julie, née en 1909; 2° Emile, né en 1881, décoré de la médaille civique de 1re classe, pour acte de courage et de dévouement; 3° Marcel, né en 1886.

III*bis*. Emile, né en 1836, marié : 1° en 1871, à Zoé de Brou de Wastine, née en 1834, morte en 1884; 2° en 1888, à Mary Wilmot, fille de Montagu Wilmot, baronet. Dont : Charles, né en 1878, docteur en droit, secrétaire de légation de S. M. le Roi des Belges.

6° Célestin-Philippe-Auguste-Joseph de Behault, né à Mons, baptisé à Saint-Germain, le 28 avril 1778, mort à Mons, le 4 mars 1829.

XVII. Ernest-Eugène-François-Joseph de Behault de Dornon, baptisé le 13 mai 1770, tenu sur les fonds par Louis-Eugène-Joseph de la Roche, écuyer, avocat au Conseil souverain du Hainaut, et par Fran-

---

(1) Dans J.-B. Rietstap, *Wapenboek van den Nederlandschen Adel*, t. I, 1883, on lit : " Il est admis que la famille van Braem est issue de la maison des vicomtes de Gand et qu'elle est une branche cadette des Vilain. Elle porte : *de sable au chef d'argent, au lion issant de gueules*. Tenants : *un lion à dextre et une jeune fille à senestre*. Cimier : *une tête de bouc*. Devise : SANS REPROCHE ". (Pour les armoiries des van Son, voir H. van Son, lieutenant de l'artillerie royale néerlandaise, *Généalogie de la famille van Son*, 1913.)

çoise-Josèphe Flament, épouse de Jacques Pepin, écuyer, conseiller au Conseil souverain du Hainaut, oncle de dame Théodore de Behault de Warelles. Il mourut à Mons, le 20 août 1838.

Il obtint reconnaissance de noblesse du roi Guillaume sous le nom de " de BEHAULT DORNON„ (1), par diplôme du 19 juin 1827, et figure sur la quatrième liste officielle des nobles. (*416. Arrêté royal donné à Laeken, 19 juin 1827, n° 84.* DE STEIN, *loc. cit.*, 1858, p. 304. *Législation héraldique du royaume des Pays-Bas. Liste des arrêtés royaux renfermant des dispositions en matière de noblesse*, 4e partie.)

Voici la traduction des Lettres patentes hollandaises :

" Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange Nassau, Grand Duc de Luxembourg, etc., etc., etc., à tous ceux qui verront les présentes ou les entendront lire, Salut !

„ Ayant vu l'adresse de Messire Ernest-Eugène-François-Joseph de BEHAULT DORNON, fils d'Emmanuel-Pierre-Joseph-Médard de Behault, et de dame Amélie-Joseph de la Roche, et les pièces y relatives, qu'il est issu de la noble famille de de BEHAULT, et considérant que la reconnaissance de la noblesse peut servir tant à rehausser le lustre des souverains qu'à encourager le noble penchant aux actions éclatantes chez d'autres. Si est-il que Nous reconnaissons le prénommé Messire Ernest-Eugène-François-Joseph de BEHAULT DORNON et ses enfants légitimes tant vivants qu'à naître de l'un ou de l'autre sexe, ainsi que ses descendants à venir, dans sa noblesse et son nom; et arrêtons et faisons savoir qu'il est de la noblesse des Pays-Bas, avec le prédicat de Messire et de très noble et qu'il en a tous les droits, tant lui que ses enfants, comme issus de génération en génération, d'une race qui était déjà reconnue précédemment dans les Pays-Bas comme noble et que finalement tous les privilèges qui d'après les lois des Pays-Bas compétentes à la noblesse dans le royaume des Pays-Bas ou qui lui seront reconnus dans la suite, lui appartiennent et qu'il peut porter ses armes, marques de son ancienne noblesse, comme suit : *un écu au fond d'azur; coupé de deux faces d'or entre lesquelles un lion léopardé tout d'or et lampassé de gueules, tenant dans sa patte droite d'avant une épée levée d'argent à la garde d'or. L'écu est surmonté d'un casque d'argent, bordé grillé et orné d'or au fond de gueules, surmonté d'un bourrelet d'azur et d'or, d'où s'échappe en cimier le lion grimpant du blason ; en outre les hachements*

---

(1) C'était l'usage, imité d'une coutume française, à cette époque, de supprimer, dans les lettres patentes de noblesse, la particule devant les adjonctions de noms (mais cela est contraire à la loi qui défend *d'ajouter ou de supprimer* aucune lettre au nom patronymique des familles). Ce fut le cas pour les d'Arschot-Schoonhoven, d'Aspremont-Lynden, de Beaufort-Spontin, van der Beken-Pasteel, de Bieberstein-Rogalla, de Clerque-Wissocq, de Coppieters-Stothove, de Lamberts-Cortenbach, de Liedekerke-Beaufort, de Limbourg-Stirum, de Looz-Corswarem, de Pitteurs-Hiegaerts, de la Rousselière-Clouard, de Vrints-Treuenfeld, et bien d'autres.






Pl. 37. — E.-E.-F.-J. de Behault de Dornon (1770-1838), et son épouse,
J.-F.-V. de Cussemenet de Dornon (1771-1828).

P.-J.-F. de Behault de Dornon (1805-1836), épouse
de F.-G. d'Ardembourg de Gibiecq.

N.-S.-E. de Behault de Dornon (1808-1883), époux de R.-J.-M. de Sterdiù.

de casque d'azur et d'or, comme le tout est dessiné, à cette place, avec ses couleurs et métaux. Afin que le prénommé Messire Ernest-Eugène-François-Joseph de Behault Dornon et ses descendants légitimes puissent jouir tranquillement de la possession de notre présente reconnaissance et des privilèges attachés à la noblesse, Nous avons donné les présentes lettres patentes avec charge au prédit Messire Ernest-Eugène-François-Joseph de Behault Dornon de les faire inscrire à notre grand Conseil de noblesse; et par la reconnaissance des présentes anciennes armes de la famille des de Behault, nous avons voulu la faire distinguer des autres nobles des Pays-Bas; Nous voulons ainsi que la présente lettre soit portée à la connaissance des Etats et Conseils Equestres des Provinces où il habitera; Nous invitons tous les Empereurs, Rois, ducs, comtes, barons, seigneurs et républiques souveraines et généralement tous ceux qu'il pourrait rencontrer, de reconnaître dans sa situation nobiliaire le susdit Messire Ernest-Eugène-François-Joseph de Behault Dornon et ses descendants légitimes et les faire jouir librement des privilèges y attachés; Nous chargeons en particulier notre grand Conseil de noblesse et nous prions les Etats des différentes provinces de notre Royaume, les membres des Conseils équestres et de noblesse dépendant du susdit grand Conseil des Pays-Bas ainsi que toutes les Cours de justices et les juridictions locales, tant dans les villes que dans le plat pays, non seulement de reconnaître dans les droits inscrits ci-dessus le prédit Messire Ernest-Eugène-François-Joseph de Behault Dornon et ses descendants légitimes, mais aussi, en cas de nécessité, d'y tenir la main et d'y prêter main forte. Car, dans notre libre et souveraine volonté, nous avons trouvé que tout cela convenait au mieux des intérêts du pays et à l'affirmation des anciens droits. En foi de quoi, Nous avons signé les présentes de notre nom et les avons fait contresigner par notre secrétaire d'Etat et en outre, les avons fait sceller de notre grand sceau servant pour les questions de notre Conseil de noblesse. Donné à Laeken, le 19 juin 1827, la 14e année de notre règne.

(Signé) Guillaume.

Par Ordre du Roi,

(signé) illisible.

Reçues par moi trésorier du grand Conseil de noblesse, les taxes et redevances dues pour le présent diplôme.

(Signé) Baron van Wetreen van Trillandt. — Scellé du grand sceau de notre ordre supérieur de noblesse, (Signé) F. G. van Lynden van Heramez. — Enregistré chez moi secrétaire de l'ordre supérieur de noblesse, (Signé) C. Chais. — Vu par la députation de la province de Hainaut, ce 18 décembre 1827. Pour le Président : Le Député des Etats délégué, (Signé) le Comte B. d'Astier. — Le greffier, (Signé) B. Le Brun. — Enregistré par le secrétaire du Corps équestre de la province de Hainaut. Mons, le 18 décembre 1827, (Signé) le Comte Es. d'Auxy. — Le traducteur juré, (Signé) E. Palms. — Vu par nous, Président du tribunal de 1re instance séant à Bruxelles pour légalisation de la signature de M. E. Palms, traducteur juré à ce tribunal. Bruxelles, le 25 avril 1883, (Signé) G. Van Moorsel.

Ernest de BEHAULT s'était exilé à l'époque de la Révolution française (1794), avec ses frères, Joseph et Charles, en Allemagne, et résida, avec eux, à Cologne et à Wetzlar (voir article consacré ci-dessus à Joseph de Behault, pour les détails de cette émigration).

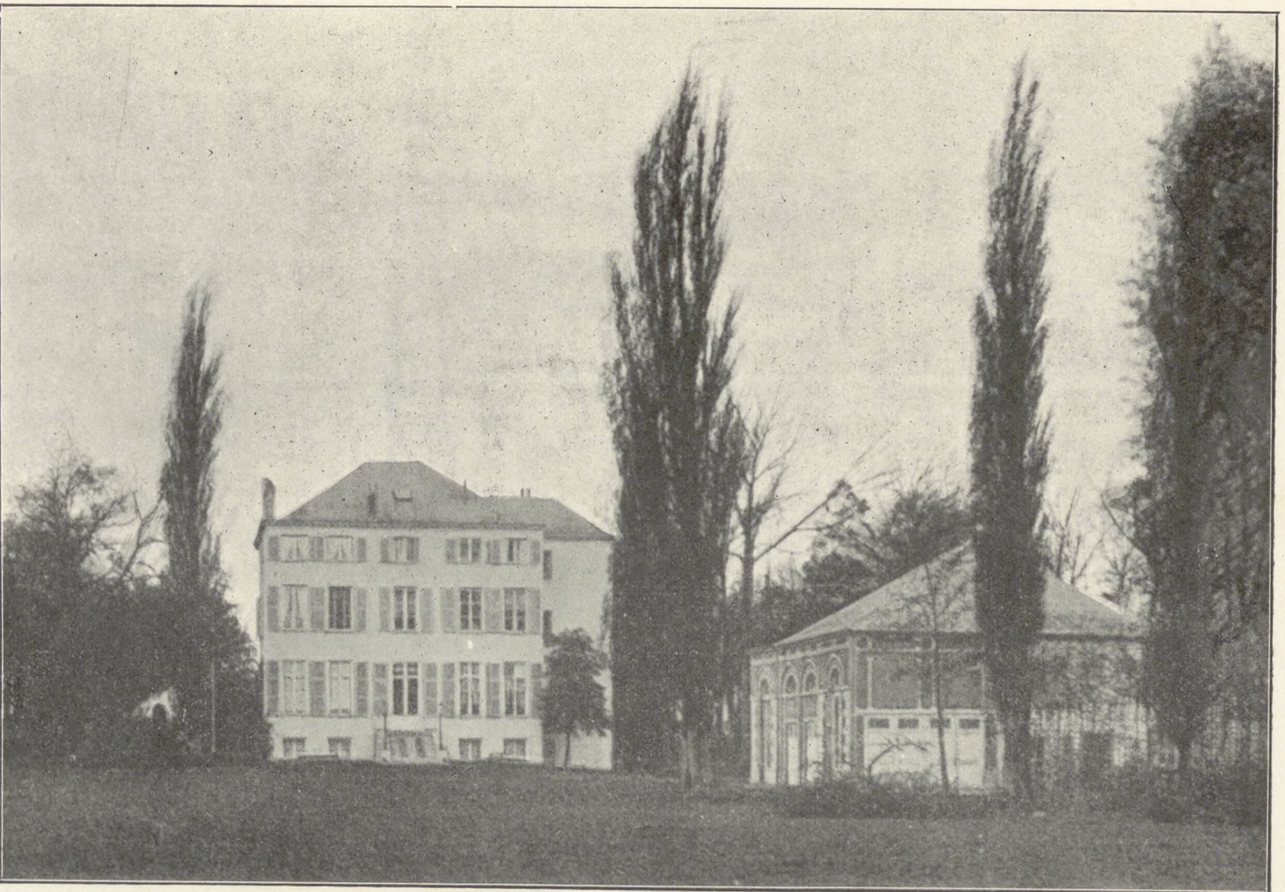
Voici, à titre de curiosité, le texte du certificat délivré, dans cette dernière ville, à mon grand-père, pour son retour en Belgique :

Nous les soussignés assesseurs du Suprême Tribunal de l'Empire dit la Chambre impériale résidant dans la ville libre impériale de Wezlar, en qualité de députés pour la Police de la ditte ville, déclarons et certifions, qu'aujourd'hui 17 juin 1795, se sont présentés devant nous, le sieur Ernest DEBEHAULT et deux domestiques, tous natifs et domiciliés en la Ville de Mons, capitale du Hainaut autrichien, lesquels nous sont personnellement connûs à cause du séjour paisible et habitation tranquille qu'ils ont constamment tenus en cette ville depuis le 6 octobre 1794 jusqu'à ce jour, s'étant de lors addressés à la Cour pour obtenir la permission de séjourner en cette ville; Nous aiant exhibés à cette fin leurs Certificats et Passeports; Permission qui leurs a été accordée. Nous déclarons et certifions là dessus, que, pendant tout ce tems, les dittes personnes n'ont jamais pris le parti des armes et n'ont été chargés d'aucun employ auprès des armées quelconques. En témoignage de quoi, nous avons fait expédier la présente, et y avons fait apposer le sceau ordinaire de la Chambre impériale. Fait à Wezlar, ce 17 juin 1795.

(S.) Comte Spaur, assesseur de la Chambre. — Al. de Sehnden, assesseur de la Chambre impériale. — A.-J. Vahlkampf, protonotaire à la Chambre impériale et secrétaire de la députation de la Police.

Ernest-Eugène-François-Joseph de BEHAULT (voir pl. 37), fit bâtir le château du Cornet (voir pl. 38). Il épousa à Mons, le 9 ventose an XII (29 février 1804), Joséphine-Françoise-Victoire de CUSSEMENET de DORNON (*De gueules au chevron accompagné de trois croissants, le tout d'argent.* Cimier : *un lion naissant au naturel tenant de la dextre un croissant de l'écu)*, (nous donnons son portrait pl. 37), née à Mons, baptisée le 6 novembre 1771, y décédée le 8 février 1828, fille de Nicolas-Alexis de Cussemenet de Dornon, seigneur de Jemmappes, Horruette, etc., et de Marie-Philippine-Florence de Grouff d'Erkelens. Cette dernière était issue de Baudouin-Justin de Grouff d'Erckelens, seigneur de Warquignies, Mecquignies, Frameries, etc., et d'Agnès-Marie-Joseph de Cussemenet de Dornon. (DE STEIN, *loc. cit.*, 1876, pp. 93 et 139).

La famille de Cussemenet de Dornon est originaire de Salins, en Franche Comté (Jura). La seigneurie de Dornon (aujourd'hui Dournon), près de Salins, existait déjà en 1381. (ANSELME, *Hist. des Grands officiers de la couronne*, etc., t. VII, p. 371). Les armoiries des Cussemenet, qui étaient : *De gueules au chevron, accompagné de*



Cart. post. W. V. S. Edit. Bouchat-Simon, Soignies.

Pl. 38. — Chateau du Cornet, a Soignies.
(Famille de Behault.)

trois croissants, le tout d'argent, furent adoptées en souvenir de trois étendarts qu'un Cussemenet enleva, pendant la quatrième croisade (1202-1204), aux Turcs. On sait que leur étendart est *de gueules au croissant, accompagné d'une étoile, le tout d'argent.*

I. Nicolas de Cussemenet, seigneur de Dornon, vivant à Salins en 1450, avait épousé Marie de Vers (*D'or au sautoir d'azur chargé d'une coquille du champ*). Dont : 1° Guynet, qui suit ; 2° Marc, commandeur de Belvaux et de Rossières. — II. Guynet de Cussemenet reçut, en 1503, de Philippe Ier, roi de Castille, des Lettres de noblesse au port des anciennes armoiries de ses ancêtres. Ce document rappelle le courage déployé, par ces derniers, au cours de la quatrième croisade. Il mourut le 16 novembre 1527, et avait épousé Marguerite de Trousset (*D'azur au dragon issant d'or*), morte le 1er mai 1544. Ils furent inhumés dans l'église de Salins, sous une pierre tombale ornée de leurs armes et qui existe encore. (A.-J. Prud'homme, *Recueil de généalogies,* ms. de la Bibl. nat. de Paris). Ils eurent : 1° Jean, qui suit; 2° Nicolas, auteur des seigneurs de Dornon, qui suivra après son frère. — III. Jean de Cussemenet, né et marié, à Salins, à Jeanne d'Alapy d'une famille anoblie le 22 mai 1592, portant : *D'argent au pin de sinople fruité de pourpre.* De ces derniers descendent les de Cussemenet qui restèrent à Salins, et épousèrent, des damoiselles appartenant aux familles de la noblesse franc-comtoise : de Serval (*De sable au chevron d'or*); de Laly (*D'or à deux vaches passant de sable l'une sur l'autre*); David, famille anoblie en mars 1504, portant : *D'argent au sautoir engrelé de sable et de gueules ;* de Bretenois, famille qui obtint réhabilitation de noblesse en 1592, portant : *D'azur à la bande d'or chargée de trois étoiles de gueules ;* d'Andelot (*Echiqueté d'argent et d'azur de cinq tires ; au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or brochant sur le tout.* Cimier : *Une tête et col de lion de gueules, lampassé et couronné d'or.* Tenants : *deux sauvages de carnation, ceints et couronnés de lierre, armés de leurs massues.* Devise : Les combats sont mes ébats); de Courbessain, famille éteinte, qui portait : *De gueules à un cuissard d'azur éperonné et garni d'or ;* de Marchant, famille anoblie en 1530, avec les armoiries : *D'or à trois têtes de paon arrachées de sinople*; de Chaviray, famille anoblie en 1473, éteinte en 1734, portant : *D'azur à la fasce d'or chargée d'un lion léopardé de sable et accompagnée de trois feuilles de chêne d'argent ;* de Maranches : (*D'or à la croix de sable*), etc. (de la Chenaye des Bois, *Dict.,* t. VI, col. 671). — III*bis*. Nicolas de Cussemenet, seigneur de Dornon, né à Salins, épousa par contrat du 26 août 1544, Jeanne de Champagne (*D'or au lion de gueules*). Ils laissèrent : 1° Marc, qui suit; 2° Nicolas de Cussemenet; 3° Thomas de Cussemenet. — IV. Marc de Cussemenet de Dornon épousa Marguerite d'Aubonne (*D'azur au chevron d'or chargé en chef de deux étoiles à 6 rais et en pointe d'un croissant, le tout d'argent*). Ils eurent : 1° François, qui suit ; 2° Georges de Cussemenet ; 3° Pierre de Cussemenet. — V. François de Cussemenet de Dornon épousa, en 1608, Eléonore Martin (*D'azur à la fasce crénelée d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles à 6 rais, et en pointe d'un croissant, le tout d'argent*), fille de Claude et de Jeanne Thonet. Ils eurent : 1° Antoine de Cussemenet de Dornon, capitaine de cavalerie, épousa Anne d'Aspe. Elle mourut à Tirlemont, le 13 mars 1673, et fut enterrée, avec son mari, dans l'église collégiale de Saint-Germain, sous une pierre ornée de leurs armes et portant cette inscription :

D. O. M.

NOBILES ANTHONIUS DE DORNON, SCUTIFER, DUX EQUITUM R. CATH. ET D. ANNA D'ASPE CONJUGES, OBIIT ILLA 13 MARTII 1673, ILLE.... SINGULIS HEBDOMADIS IN PERPETUUM DIEBUS LUNŒ, MERCURII ET SABBATHI HORA DECIMA IN ALTARI PRIVILEGIAT SANCTA MICHAËLIS IN ECCLESIA S. GERMANI THENIS TRIUM MISTARUM FUNDATORES AD INTENTIONEM.

R. I. P.

(BARON J. LE ROY, *Le Grand Théâtre Sacré du Brabant*, t. I, 2e part, p. 377).

2° Guillaume-Antoine, qui suit. — VI. Guillaume-Antoine de Cussemenet de Dornon, nommé par Louis de Bourbon, prince de Condé, en date du 12 avril 1658, capitaine d'infanterie allemande du régiment du comte de Guitaud (Bibl. roy. de Belg., Cabinet des Mss, série II, n° 361, p. 2), épousa à Soignies, en 1660, Marie-Ursmaire de Meuldre, (*D'or à trois fers à moulin de sable*, 2, 1), née à Soignies, le 6 janvier 1640, y décédée le 22 août 1721, fille de Sébastien, bailli de Soignies, et de Marie-Ursumaire Jocquet. Veuve, elle se remaria avec Philippe Levesque, écuyer, seigneur de Thieusies. Son frère, Hubert de Meuldre, était chanoine de Saint-Vincent. Ils eurent : Jean-François, qui suit; 2° N., religieux sous le nom d'Ange de Saint-Guillaume, vivant encore le 11 décembre 1726. — VII. Jean-François de Cussemenet de Dornon, seigneur de Grand-Reng, né à Soignies en 1668, épousa en premières noces, le 25 septembre 1698, Marie-Justine-Ignace de le Tenre (*D'or à trois têtes de maure de sable le front bandé d'argent*), dame d'Horuette, fille d'Antoine-Ignace de le Tenre, seigneur du même lieu et d'Athis, et de Claire-Thérèse de Latre, dame de Warin. Il épousa, en secondes noces, Marie van den Hecke, dit de Praet (*Coupé d'azur et d'or à la fasce d'argent, brochant sur les partitions et accompagnée de trois grelots d'or en chef et de trois croissants montants d'azur en pointe*), fille de Maximilien, grand bailli du Comté de Flandre.

Leur sépulture se trouve au pied du chœur de l'église de Grandreng. La pierre tombale, ornée de leurs armes, porte l'inscription suivante :

D. O. M.

ICY REPOSE LE CORPS DE LA TRÈS NOBLE DAME MARIE DE CUSSEMENET DE DORNON, NÉE VAN DEN HEEICH (1), DIT DE PRAET, FILLE DE MESSIRE MAXIMILIEN VAN DEN HEEICH, DIT DE PRAET, AUTREFOIS SOUVERAIN BAILLY DE TOUTE LA FLANDRE, AGÉE DE 68 ANS. ET DE MESSIRE GUILLAUME-ALEXANDRE DE CUSSEMENET DE DORNON, SON FILS (2). ET DE MESSIRE NICOLAS-ALEXIS DE CUSSEMENET DE DORNON, SON GENDRE (3).

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

R. I. P.

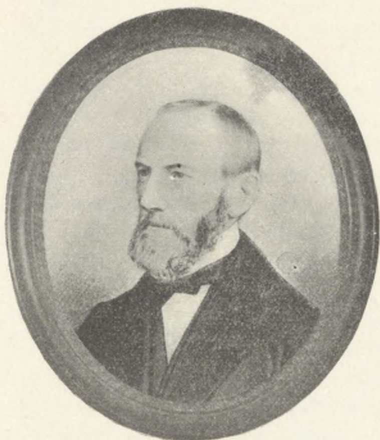
(*Bull. des séances du Cerc. arch. de Mons*, 4e série (1877-1884), p. 412).

---

(1) Lire HECKE.

(2) Lire : beau-fils.

(3) Nicolas-Alexis était le beau-petit-fils de Marie van den Hecke et, comme il avait épousé sa cousine germaine, qui était la belle-fille de cette dame, il est cité ici comme étant son gendre (lire : beau-gendre!)









Pl. 39. — Sisinie de Behault de Dornon (1808-1883)
et son épouse Reine de Sterdiù (1812-1899).

Mariano de Bayo (1792-1855) et son épouse Justine de Sterdiù (1805-1885).

Il eut du premier mariage : 1° Guillaume-Alexandre, qui suit; 2° Jean-Frédéric-Vincent, mort en novembre 1752, marié à N. de la Vendaigne, morte à Mons, le 25 octobre 1776. (Registre de décès aux Arch. de l'Etat, à Mons); 3° Marie-Claire-Françoise, morte sans alliance, le 12 mai 1779; 4° Marie-Joseph-Agnès, née à Mons, le 10 mars 1701, épousa Baudouin-Justin de Grouff d'Erckelens (1) (*D'argent à trois pelles de sable, 2, 1, posées en pâle, le manche en bas*. Cimier : *deux pelles de l'écu en sautoir*), né le 7 mars 1682, mort le 4 novembre 1751, fils de Wolfgaag-Guillaume, et de Catherine-Françoise de Boussu. (Voir ma généalogie de la famille de Boussu, de Mons, *loc. cit.*). — VIII. Guillaume-Alexandre de Cussemenet de Dornon, seigneur d'Horuette, Grand-Reng, né à Mons, le 20 février 1702, mort le 4 septembre 1762, épousa Marie-Ferdinande de Saint-Genois (Voir armoiries ci-dessus), veuve d'Edouard d'Auxy, fille de Nicolas-François, comte de Saint-Genois et de Grand Breucq, et d'Escanaffle, baron du Saint Empire, seigneur de Frasnes, de Dergneaux, membre de l'Etat noble et député de la noblesse du Hainaut, colonel de cavalerie, et de Barbe-Thérèse de Blois. Elle mourut le 2 décembre 1736, dont : — IX. Nicolas-Alexis de Cussemenet de Dornon, seigneur de Jemappes, Horuette, né à Soignies en 1725, épousa à Sainte-Waudru, à Mons, le 8 février 1762, sa cousine germaine, Marie-Philippine-Florence de Grouff d'Erckelens, née à Mons, le 6 décembre 1734, y décédée le 13 octobre 1809, fille de Baudouin-Justin de Grouff d'Erckelens, et de Marie-Joseph-Agnès de Cussemenet de Dornon. Il fut au nombre des 21 nobles qui, en 1790, déclarèrent, par patriotisme, renoncer aux exemptions dont ils jouissaient, comme tels, des tailles, impositions et autres charges établies dans le Hainaut. (La Croix, *Inv. des arch. des trois Chambres des ci-devant Etats du Hainaut*, p. 225). Ils eurent : 1° Henriette-Louise-Hyacinthe de Cussemenet de Dornon, née le 12 juillet 1765, religieuse au monastère de Herckenrode, morte à Mons, le 4 novembre 1828; 2° Charles-Marie-Joseph-Hyacinthe, qui suit; 3° Joséphine-Françoise-Victoire de Cussemenet de Dornon, épouse d'Ernest de Behault de Dornon, précités. — X. Charles-Marie-Joseph-Hyacinthe de Cussemenet de Dornon, dernier de ce nom, né à Mons, le 10 juin 1768, incorporé dans la noblesse des Pays-Bas par arrêté royal du 14 mai 1822. Il mourut à Mons, le 30 avril 1825. Il avait épousé Marie-Françoise-Antoinette-Joseph de le Cambier (*D'or au chevron de gueules, accompagné de trois trèfles de sinople*), née à Chaussée-Notre-Dame, en 1773, morte à Mons, le 18 mars 1849. Ils eurent : Sidonie, née à Mons, le 15 juin 1813, y décédée le 3 janvier 1834, mariée le 5 février 1831, à Prudent-Joseph Paternostre, né à Montignies-lez-Lens, le 28 janvier 1801, mort à Ghlin, le 11 février 1842, fils de Bruno, et de Benoite Cattier (2).

Nous publierons, plus tard, une généalogie détaillée de la famille de Cussemenet de Dornon.

---

(1) Nous parlerons plus loin de cette illustre famille.

(2) De cette union : 1° Sidonie, mariée à Hubert de Salmon, dont : *a*) Mathilde, épouse du marquis de Martel; *b*) Gabrielle, mariée au baron Durutte; *c*) Jeanne, veuve du baron Raoul Bonaert, et remariée avec Octave de la Roche-Marchiennes; — 2° Albert, époux d'Isabelle de Waha. (Voir p. 108, en note).

D'Ernest de Behault et de Victoire de Cussemenet de Dornon naquirent :

1° Philippine-Joséphine-Flore de BEHAULT de DORNON (voir pl. 37), née à Mons, le 3 pluviôse an XIII (23 janvier 1805), décédée à Tournai, le 9 décembre 1836, mariée à Mons, le 4 mars 1830, à François-Ghislain d'ARDEMBOURG de GIBIECQ (*D'azur orlé d'or, au chevron accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une rose du même.* Cimier : *un trèfle de l'écu dans un vol d'or*), né à Mons, le 22 nivôse an XIII (12 janvier 1805), mort à Anderlecht, le 14 avril 1887, fils de Charles-Antoine-Philémon d'Ardembourg de Gibiecq, et de Marie-Joséphine-Ghislaine, libre baronne de Hérissem et du Saint-Empire. Ce dernier était fils de François-Quintin d'Ardembourg, seigneur de Gibiecq, et de Marie-Catherine de Bray; petit-fils de François-Ignace d'Ardembourg, seigneur de Gibiecq, capitaine d'une compagnie bourgeoise (anobli par lettres patentes du 16 juillet 1724), et de Marie-Angélique de Behault, de la branche de cette famille portant : *D'azur à la fasce d'or accompagné de trois têtes de lion du même, lampassées de gueules* (voir plus loin).

Voici, en résumé, la généalogie de la famille d'Ardembourg, d'après BOSMANS :

La famille d'Ardembourg, originaire des Flandres, tire son nom de la seigneurie d'Ardembourg qu'elle possédait dans le Franc de Bruges, dès le XI[e] siècle.

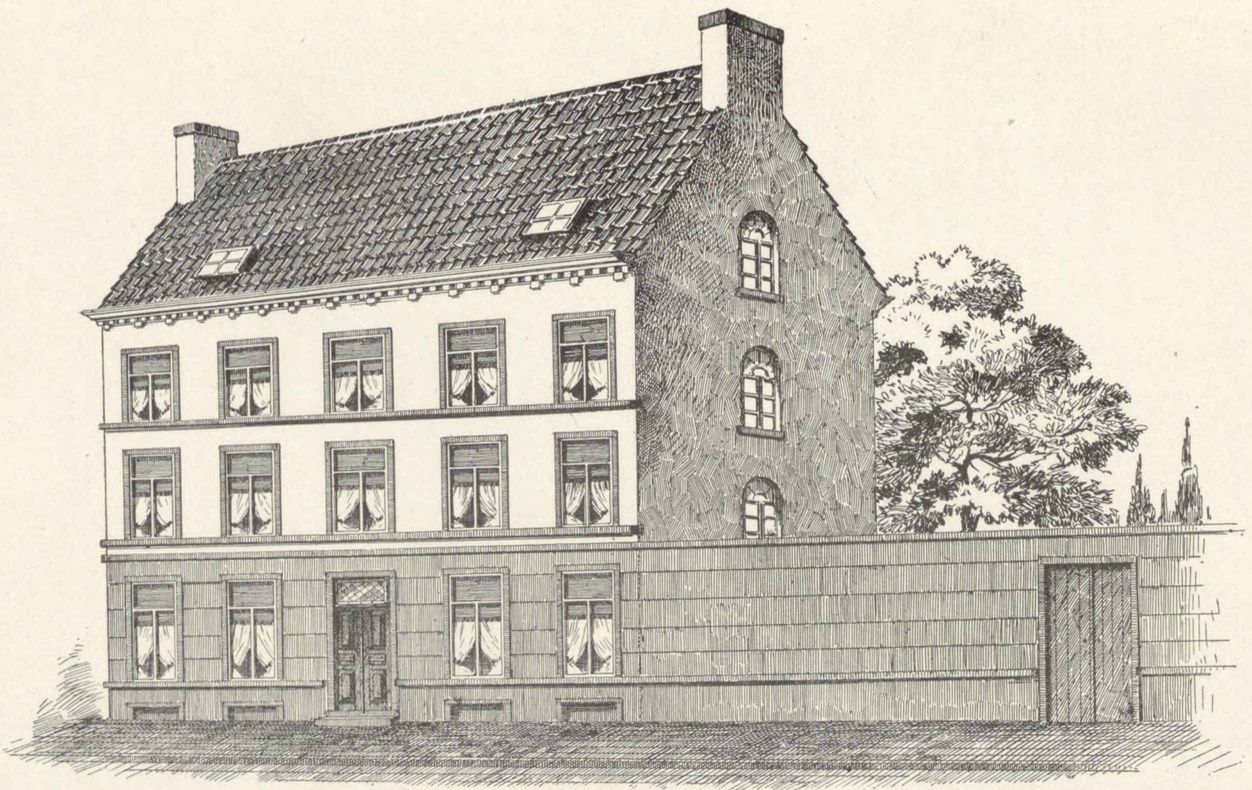
Don LEPEZ, moine de l'abbaye de Saint-Vaast, dans *Histoire des comtes d'Audenaerde,* parle de Walner d'Ardembourg, fils de Conon, seigneur du dit lieu et premier chambellan du comte de Flandre. Il fit don de l'église de Saint-Pierre à Arnould d'Audenaerde, lorsque ce dernier fonda l'abbaye d'Oudembourg; et il ajoute que Walner d'Ardembourg suivit Robert de Jérusalem à son voyage de Terre-Sainte, en 1096.

ROGER, dans son ouvrage intitulé : *Noblesse et chevalerie du comté de Flandres, d'Artois et de Picardie,* cite parmi les chevaliers qui ont assisté à la première croisade (1096-1145), Walner d'Ardembourg, chevalier du Pays des quatre offices ; et l'auteur de l'*Armorial général,* qui dit aussi cette famille originaire des Flandres, blasonne son écu : *D'or au château de gueules* (*ardens-burgum*).

Il existe encore d'autres documents anciens qui confirment l'origine flamande de cette famille. Ainsi, nous trouvons dans le *Deuxième cartulaire des Flan-*

---

(1) Pour la famille d'Ardembourg, voir : GOETHALS, *Dict.*, t. I, et *Miroir,* t. I, p. 803. — DEVILLERS, *Mém. sur Sainte-Waudru,* tombes 21 et 27. — DE STEIN, *loc. cit.*, 1847, pp. 811-815; 1882, p. 34. — POPLIMONT, *La Belg. hérald.*, t. I, p. 171, — DE VEGIANO, *loc. cit.*, t. II, p. 701. — Bibl. royale, cabinet des Mss., n° 5741, p. 56 ; n° 19464, t. I, pp. 306, 309 ; n° 5685, t. VI, p. 192; n° 21757, pp. 31, 82. — TH. DE RAADT, *Sceaux, armoiries des Pays-Bas,* t. I, p. 176.



Ar. de B. de D. del., 1883.

Pl. 40. — Maison que Sisinie de Behault de Dornon fit construire, en 1852, rue Léopold, a Louvain.

(Anéantie dans l'incendie de Louvain, 25-31 août 1914).

dres, p. 471 : En l'an 1291, mention de lettres du comte Gui de Flandres, par lesquelles il a confirmé la vente faite en son nom, par don Eustache, moine de Cambron, à Marguerite, veuve de Ghervin d'Ardembourg, à Ghervin d'Ardembourg, son fils.

Dans Voet, *Documents généalogiques*, p. 31, nous trouvons : " En 1356, ont comparu devant les échevins de Bruges, Jean Bastoen, fils de Pierre, et dame Catherine, sa femme, qui donnèrent légalement... en rente héréditaire, à Marguerite van den Damme, veuve de Guillaume d'Ardembourg .. „. D'un autre côté, on trouve que, vers 1376, Baudouin Blondel, bourgeois de l'Ecluse, relève un fief, sis à Ardembourg, mouvant du Franc de Bruges, qu'il avait acheté à Baughelin van Ardembourg, fils de Hugues. Vers 1433, Corneille d'Ardembourg, fils de Gui, relève un fief sis à Ardembourg, mouvant du Franc de Bruges, lui échu par la mort de son père. D'après ce qui précède, il est établi que la famille d'Ardembourg continua d'habiter la Flandre pendant de longues années, puisque nous l'y retrouvons encore en 1602. Pourtant, il paraît certain que le chef de cette famille, à son retour de la Terre Sainte, alla s'établir en Artois, soit par suite d'une alliance avec une famille de cette province, soit par suite des agitations communales qui bouleversaient déjà la Flandre à cette époque. En effet, Leblond, qui écrivait au commencement du XVIIe siècle, nous montre les Ardembourg établis en Artois dès l'an 1200, où ils contractèrent des alliances avec les familles les plus influentes du pays et ce n'est que vers 1500 que Jean et Jacques d'Ardembourg, fils de Floris, issus d'une branche cadette, vinrent s'établir à Mons, en Hainaut.

Branche d'Artois

I. Perceval d'Ardembourg, chevalier, mort en 1293, marié à Ide de Rochefort, dont : 1° Othon, époux de N. de Poix; 2° Guillaume, qui suit; 3° Marie, femme à Jean d'Azincourt. — II. Guillaume d'Ardembourg, marié à Jeanne de Dollchain ; ils eurent : 1° Floris, qui suit; 2° Jean, marié : 1° à Jeanne de Fourges, 2° à Anne de Poix, 3° à Marie de Saquespée; 3° Marie, femme au sire de Beaumont. — III. Floris d'Ardembourg, marié à Marie de Calonne, dont : Robert, qui suit. — IV. Robert d'Ardembourg, marié en 1400, à Bonne de Fosseux, dont : 1° Allard, qui suit ; 2° Marie, épouse d'Enguerrand de la Porterie, seigneur de Saint-Maurice; 3° Jean, époux de Marie d'Occoche, qui suivra. Ce sont ses descendants qui s'établirent en Hainaut, vers 1500. " La branche est encore en estre au pays de Flandre „, dit Leblon. Le comte de Saint-Génois (*Mon. anc.*, t. II, p. 173) dit : " Le premier volume, p. 802, indique une très ancienne famille de ce nom; il y est parlé de la vente faite, en 1291, de terres situées à Assenoede, faite par le comte Guy de Flandre, à Marguerite, veuve de Ghervin d'Ardembourg, à Ghervin d'Ardembourg, son fils, etc. L'aîné de cette famille, connu à Mons sous le nom de " de Gibiecq „, est l'époux d'une Hérissem. " Goethals (*Dict.*, t. I) dit : Ardembourg de Gibiecq, famille de Hainaut originaire d'Artois, est d'ancienne noblesse; elle descend de Jean d'Ardembourg, et de Marie d'Occoche „.

V*bis*. Jean d'Ardembourg épousa Marie d'Occoche, dont : VI. Floris se maria : 1° à Marie d'Ossemont, 2° à Isabelle de Muissy. Du premier lit : 1° Jean, qui suit, alla s'établir dans le Hainaut. Du second lit : 2° Philippe, tué à la bataille d'Ivry.

Branche de Hainaut

VII. Jean d'Ardembourg épousa, à Mons, vers 1517, Marguerite Dicqueman, fille de Nicolas et de Barbe d'Amegilde, dont : 1° Charles, qui suit; 2° Jacqueline, mariée en 1568, à Jacques Hennequinne; 3° Marie, morte en 1612, épousa Nicolas Gouvion, chef du magistrat de Mons; 4° Aldegonde, femme à Gaspart Hannart; 5° Jacques, seigneur de Gibiecq, époux de : 1° Martine de Strithem, et 2° en 1579, de Françoise de Vaultier, qui suivra; 6° Jean, marié, en 1577, à Jeanne de Buissart, qui suivra après la descendance de Jacques.

Seigneurs de Villerelles

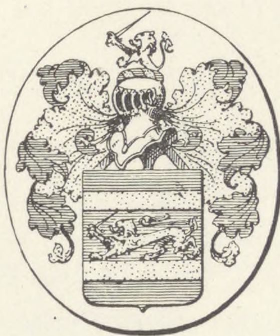
VIII. Charles d'Ardembourg, seigneur de Villerelles, Wagnouville, Trahegnies, conseiller au Conseil souverain du Hainaut, épousa : 1° Marie de Bruxelles; 2° Catherine Adam, dame de Villerelles. Il mourut en 1617, et eut du second lit: 1° Charles, qui suit; 2° Anne, dame de Wagnouville, mariée à Salomon de Bruxelles, fils de Nicolas, et de Françoise Mainsent. — IX. Charles d'Ardembourg, seigneur de Villerelles, de Wagnouville, de Court à Ressay, de Trahegnies, conseiller au Conseil souverain de Namur, épousa à Mons, le 12 février 1628, Jeanne le Clercq d'Olmen, dite de Chaufontaine, dont : 1° Anne-Marie; 2° Jacqueline-Françoise, mortes jeunes.

Seigneurs de Gibiecq

VIII*bis*. Charles d'Ardembourg, seigneur de Gibiecq, épousa : 1° Martine de Strithem; 2° Françoise de Vaultier. Rameau éteint. — VIII*ter*. Jean d'Ardembourg, épousa Jeanne le Febvre de Buissart, dont : IX. Nicolas d'Ardembourg, marié à Antoinette Gouvion, dont : X. Pierre d'Ardembourg, seigneur de Quaregnon, de la Motte, del Val, épousa, en 1641, Marie le Febvre, dont : 1° Anne, mariée en 1664, à François Favreau, fils de Georges, et de Jeanne de Behault, dont Marie, épouse d'Albert Tahon de la Motte, seigneur de Haine-Saint-Pierre; 2° Pierre-Joseph, seigneur de Saint-Sauveur, mort en 1711; 3° François-Ignace, qui suit. — XI. François-Ignace d'Ardembourg, seigneur de Gibiecq, épousa : 1° Marie-Angélique de Behault; 2° Catherine d'Ardembourg, fille de Pierre, et d'Anne Laurent de Fromont. Il reçut de Charles VI des Lettres de noblesse, en 1724. Du premier lit, il eut : 1° Anne, femme à Joseph de Sébille, seigneur de Potelles et d'Amprez; du second lit : 2° Marie, épousa, en 1731, Jean du Belloy; 3° François-Quentin, qui suit. — XII. François-Quentin d'Ardembourg, seigneur de Gibiecq, épousa : 1° Marie de Bray; 2° Christine le Waitte. Du premier lit : 1° Charles-Antoine-Philémon, qui suit; du second lit : 2°, François, seigneur de Glabeck, épousa, en 1762, N. de Ramain. — XIII. Charles-Antoine-Philémon d'Ardembourg, seigneur de Gibiecq, né en 1748, mort en 1825, marié en 1782, à Marie-Joséphine-Ghislaine, libre baronne de Hérissem et du Saint-Empire, fille du baron Charles, et de Marie Bourgeois de Montrœul, dont : 1° Désirée, mariée à Joseph Gobart de Sardams; 2° Charles-Hubert, qui suit; 3° Marie, mariée en 1824, à Alexandre, comte d'Alcantara, major au service de la Hollande; 4° Jean, garde d'honneur en 1813, blessé à la bataille de Leipzig, capitaine au 8e hussards,



D. O. M.



SÉPULTURE
DE LA FAMILLE
DE BEHAULT DE DORNON

R. I. P.

Pl. 41. — Pierre tombale du caveau
de la Famille de Behault de Dornon, a Héverlé.

régiment de Croy; 5° François-Ghislain, qui suivra; 6° Julie, mariée à Pierre Ghiselain, fils de Henri, et de Joséphine, baronne de Maugis, dont : XIV. Charles-Hubert d'Ardembourg de Gibiecq, époux d'Adèle de Lannée de Bétrancourt, fille de Jean, et d'Antoinette de Contreras; ce rameau est éteint. — XIV. François d'Ardembourg de Gibiecq, époux de Flore DE BEHAULT, précités, dont : 1° Juliette-Ernestine-Joséphine d'Ardembourg de Gibiecq, née à Mons, le 22 mai 1883, décédée à Ixelles-Bruxelles, le 8 août 1906, épousa à Schaerbeek, le 24 avril 1859, Ernest-Hubert-Ghislain de Formanoir de la Cazerie, capitaine d'infanterie, décédé à Ixelles, le 9 janvier 1875, fils de Charles-Auguste-André de Formanoir de la Cazerie, créé chevalier par lettres patentes de Léopold Ier, en date du 25 septembre 1847, et de Pauline van der Goote de Metz-Blanc-Bois; 2° Sisinie-Charles-Ghislain d'Ardembourg de Gibiecq (1), né à Tournay, le 3 décembre 1836, épousa à Eelen, le 11 mai 1886, Marie-Louise-Ghislaine-Dorothée d'Alcantara, née à Tournay, le 3 mai 1855, fille d'Alexandre-Achille-Octave, comte d'Alcantara, et de Marie-Dorothée-Ghislaine-Hubertine, comtesse de Malet de Coupigny, dont : Alexandre d'Ardembourg de Gibiecq (2), né à Saint-Josse-ten-Noode, le 24 avril 1889, engagé volontaire au 2e grenadiers, pour la défense de la Patrie, en 1914. (DE STEIN, *loc. cit.*, 1849, p. 118; 1852, p. 94; 1861, p. 343; 1876, p. 371; 1879, p. 128. — DE VEGIANO, *loc. cit.*, t. I, pp. 145, 241).

2° Nicolas-Sisinie-Eugène de Behault de Dornon, qui suit.

XVIII. Nicolas-Sisinie-Eugène de BEHAULT de DORNON (voir pl. 37 et 39), né au château du Cornet (voir pl. 38), à Soignies, le 1er novembre 1808, tenu sur les fonds baptismaux, à Saint-Vincent, le 3 suivant, par Nicolas de Grouff d'Erckelens, ancien seigneur de Warquignies, de Mecquignies et de Frameries, son grand-oncle, et par Waudru, baronne de Royer de Dour, née de Behault, sa tante.

Lorsqu'éclata la Révolution de 1830, il était âgé de 22 ans et prit part à Mons, comme garde communal, dans la compagnie de Théodore de Behault de Warelles, à toutes les attaques dirigées à Mons contre les postes occupés par les Hollandais (3). (Voir branche des seigneurs de Warelles, degré XVII.)

Il était candidat en philosophie et lettres de l'Université de Louvain, par diplôme du 23 décembre 1833. Un certificat, daté du 18 août 1835, constate qu'il suivit, avec assiduité, le cours d'histoire politique, durant l'année académique 1832-1833.

---

(1) Voir ses huit quartiers de noblesse dans baron DE TROOSTEMBERG, *Recueil de quartiers de noblesse des familles belges*, t. I.

(2) *Id.*, *ibid.*

(3) CH. ROUSSELLE, *Mons pendant la Révolution de 1830*, dans *Précis historiques*, 1881, t. 30, pp. 710, 726. — SIRET, *Récits historiques belges : 1830*. — CH. DE BETTIGNIES, *Mons en 1830*.

Il fut, à Louvain, membre honoraire de la Société de Saint-Vincent de Paul, membre du Cercle catholique, etc., etc.

C'est lui qui fit bâtir, en 1852, le vaste immeuble qu'il occupait, avec sa famille, rue Léopold, à Louvain (voir pl. 40).

Il mourut à Louvain, le 8 juin 1883, dans la maison précitée, et fut enterré dans le caveau de la famille de Behault de Dornon, à Héverlé-lez-Louvain (voir pl. 41).

Voici ce que dit de lui l'organe du parti conservateur de l'arrondissement de Louvain :

" M. de Behault laisse à sa famille un nom synonyme d'honneur, de droiture, de religion, de générosité chrétienne. Il était le soutien de toutes les œuvres catholiques et charitables. Il aimait Jésus-Christ et les pauvres. C'est assez dire le bien qu'il a fait et le grand vide qui demeure parmi nous. Chrétien convaincu, il fuyait l'ostentation, et l'on peut dire de lui que la main gauche ignorait ce que donnait la droite. Dieu seul — et les pauvres secourus qui bénissent sa mémoire — connaissent les mérites de cette existence précieuse qu'une religion éclairée et agissante a guidée toute entière ". (*Gazette de Louvain*, n° du dimanche 10 juin 1883).

Il épousa, à Louvain, le 20 septembre 1838, Reine-Jeanne-Marie de Sterdiù (*Coupé*; *de sinople, au bœuf contourné et passant d'argent, et d'azur au bar d'or*. Cimier : *Trois bannières aux armes de l'écu, les deux premiers flottant à dextre, la troisième à senestre*). Nous donnons son portrait (voir pl. 39) (1). Née à Louvain, le 22 juin 1812, décédée à Ixelles, le 30 décembre 1899, et enterrée à côté de son mari, à Héverlé-lez-Louvain (voir pl. 41). Elle était fille de Jean-Baptiste de Sterdiù, procureur au Conseil souverain du Brabant le 9 octobre 1784, notaire royal à Thielt-Saint-Martin, de 1782 à 1784, puis notaire impérial à Louvain, par arrêté du 8 thermidor an X (1801), mort en fonctions le 2 décembre 1815, et de Marie-Catherine Verhulst. (de Stein, *loc. cit.*, 1884, p. 57. — de Patoul, *loc. cit.*, 1889, p. 100).

(1) Les portraits de Sisinie de Behault de Dornon et de Reine de Sterdiù, représentés sur une même toile, étaient l'une des œuvres les plus remarquables du grand artiste peintre Lambert Mathieu. On ignore ce que ce tableau, qui a figuré à diverses expositions, à Louvain, est devenu. Edward van Even le cite dans : " *Le peintre L. Mathieu, sa vie et ses œuvres,* " publié dans *Revue belge et étrangère*, Bruxelles, 1862, p. 47. Nous regrettons vivement d'être privés d'un aussi remarquable document pour l'histoire de notre famille, d'autant plus que deux autres portraits, dûs au même artiste, ont été anéantis lors de l'incendie de la ville de Louvain (25-31 août 1914), dans la maison qu'occupaient mes sœurs, boulevard de Tirlemont, n° 52; ce sont les admirables portraits de ma mère (25 ans), et de ma grand'mère maternelle de Sterdiù (55 ans).



Peint par Eugène de Sterdiù.

Pl. 42. — Justine de Sterdiú (1805-1885), épouse de Mariano de Bayo (1792-1855).

La famille de Sterdiū (1) est d'ancienne noblesse. Son vrai nom est " DE SIRE DIEU „; on le rencontre à Mons, dès 1492 (DE BOUSSU, *loc. cit.*, p. 380).

Les de Sterdiū furent notaires de père en fils, pendant quatre générations, de 1672 à 1815. Il faut remarquer que l'état de notaire ne fut jamais une profession dérogeante. Les notaires sont très nombreux, dans la noblesse, depuis le XVII[e] siècle. Au moyen-âge, ils étaient installés soit par les ducs et les comtes de nos provinces, soit par les évêques, au nom des papes (pour les notaires apostoliques). Dans la suite, le caractère des notaires émana toujours de l'autorité souveraine impériale, royale ou ducale, qui a donné le pouvoir de nommer, en son nom, des titulaires; ceux-ci devaient être de condition très honorable et porteurs d'un diplôme de capacités, délivré par le Conseil privé ou le Conseil de Justice de province. (Edit de Charles-Quint du 7 octobre 1531). Philippe V, roi d'Espagne, apporta des changements à l'édit précité. Par un arrêté du 20 juin 1704, ce monarque fixa le nombre de notaires et rendit leur poste héréditaire; mais cette loi fut modifiée en 1706 et à d'autres époques encore.

M. Favart, de Paris, a dit à l'occasion d'un projet de loi sur la réorganisation du notariat :

" Il est peu de fonctions plus importantes que celles de notaires; dépositaires des plus grand intérêts, régulateurs des volontés des contractants, interprètes des lois que l'artifice, la mauvaise foi et des combinaisons d'orgueil tendent toujours à éluder, les notaires exercent une espèce de judicature d'autant plus douce qu'elle ne paraît presque jamais ou ne paraît qu'en flattant les intérêts des deux parties. Ce qu'ils écrivent fait loi pour les contractants; et si ces lois particulières sont en harmonie avec les lois générales et ne blessent point les mœurs et l'honnêteté publique, ce grand bien est leur ouvrage „. Telle est la pensée native de la loi organisatrice du notariat, sacerdoce civil, magistrature amiable, dont la mission, sage et pacifique, est merveilleusement définie par M. Réal : " A côté des justices de paix, disait-il, à côté des tribunaux civils et des ministres du culte, une quatrième institution est nécessaire, et à côté des fonctionnaires qui concilient et qui jugent les différends, la tranquillité appelle d'autres fonctionnaires qui, conseils désintéressés des parties, aussi bien que rédacteurs impartiaux de leurs volontés, leur faisant connaître toute l'étendue des obligations qu'elles contractent, rédigeant ces engagements avec clarté, leur donnant le caractère d'un acte authentique et la force d'un jugement en dernier ressort, perpétuant leur souvenir, et conservant leur dépôt avec fidélité, empêchent les différends de naître entre les hommes de bonne foi, et enlèvent aux hommes cupides, avec l'espoir du succès, l'envie d'exercer une injuste contestation. Ces conseils désintéressés, ces rédacteurs impartiaux, cette espèce de juges volontaires, qui obligent volontairement les parties contractantes, sont les notaires. Cette institution est le notariat „. Insti-

---

(1) Il subit les déformations suivantes, en pays flamand : DE SER DIEU, DE STERDIEU, DE STERDIŪ, D'ESTERDIŪ, DESTERDIŪ.

tution précieuse en effet, et si précieuse, que seule elle a résisté au torrent de destruction qui engloutit, à dater de 89, tant de vieilles traditions; seule elle a continué d'exercer, au sein des orages, son ministère pacifique, et ainsi que le disait M. Favart, " elle est restée debout au milieu des décombres de la Révolution „. Stabilité remarquable, mais bien naturelle pour une profession qui, selon l'expression de M. Massé, " sert d'asile à la bonne foi et de rempart contre la fraude, par qui seule tous les échanges de la vie peuvent être faits avec sûreté, et qui embrasse dans son domaine tout ce qui tombe dans le commerce des hommes „.

" Les notaires sont les fonctionnaires publics établis pour recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, et pour en assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des grosses et des expéditions „.

On comprend tout ce que ces termes renferment de grave et d'imposant : les notaires y sont qualifiés de fonctionnaires publics, c'est-à-dire que la loi les élève à une sorte de magistrature. (E. Bavoux, *Manuel du Notariat.* Introduction, pp. XLV et suiv.).

I. Crispin de Sirdieu, fils d'Egide (1530), natif de Hal, et petit-fils de Henri (1494), natif de Mons, vivait à Diest, en 1570. Il eut de son épouse, Marie Vaes, deux enfants : 1° Catherine de Serdieu, née à Diest, baptisée à Notre-Dame, le 23 mars 1601 (registres des baptêmes déposés aux archives de la ville. Nous ne les citerons plus dans la suite); 2° Egide, qui suit. — II. Egide de Sterdieū, né à Diest, baptisé le 27 avril 1603, se maria avec Joséphine Peeters. Ils eurent : 1° Jeanne de Sterdiū, née à Diest, baptisée le 2 mai 1643; 2° Servais de Sterdiū, secrétaire communal de Thielt-Saint-Martin, en 1691; 3° Egide, qui suit. — III. Egide de Sterdiu, né à Diest, baptisé le 14 août 1645. Il était notaire royal à Sichem, et notaire seigneurial de S. A. S. le duc d'Arenberg. Il fut procureur au Conseil souverain de Brabant, le 13 mai 1672. (L. Galesloot, *Inventaire du Notariat général de Brabant. Liste des notaires admis au Conseil souverain de Brabant,* p. cx). Il exerça ses fonctions de notaire, à Sichem, durant un terme de 38 ans (1672 à 1710). Son protocole repose au dépôt des archives communales de Diest, à l'hôtel-de-ville. (Galesloot, *loc. cit., Inventaire des protocoles des notaires de l'ancien duché de Brabant, qui sont conservés dans différents dépôts publics,* p. 91). L'ensemble de ces actes conservés à Diest forme dix registres plus deux liasses de documents classés dans la 4e section, sous la dénomination : " Protocole des Notaires „, et sous l'indication des numéros d'ordre 1983 à 1994 inclusivement. Dans cette collection, se trouve un acte du 15 juin 1705, muni du sceau en cire rouge, d'Egide de Sterdiū ; il porte : *Coupé ; en chef : de sinople au bœuf contourné et passant d'argent; en pointe : d'azur au bar d'or.* Cimier : *Trois bannières aux armes de l'écu, les deux premières flottant à dextre, la troisième à senestre. (Archives de la ville de Diest. — Protocoles des Notaires,* liasse n° 1994).

Egide de Sterdiū eut de son épouse, Jeanne d'Arschot, trois enfants : 1° Lambert, qui suit; 2° Jean-Baptiste de Sterdiū, né à Diest, baptisé le 5 mai 1675, marié 1° en 1695, à Marie Vilkens, 2° en 1699, à Catherine van Heurckmael. Du 1° : *A.* Catherine de Sterdiū, née à Diest, baptisée le 29 juin 1696; *B.* Jean-Lambert de

Sterdiū, né à Diest, baptisé le 3 juillet 1697, marié à Marie van Campen. Ils eurent: Dorothée de Sterdiū, femme de N. Verhaghen; 3° Catherine de Sterdiū, née à Diest, baptisée le 14 avril 1667. — IV. Lambert de Sterdiū, né à Diest, baptisé le 14 avril 1674, fut notaire royal à Diest, de 1710 à 1774, soit durant 64 ans (ce qui n'est pas extraordinaire pour un homme qui meurt à 100 ans!) et notaire seigneurial de S. A. S. le duc d'Arenberg. Il fut nommé procureur au Conseil souverain du Brabant, le 12 août 1695. (L. GALESLOOT, *loc. cit.*, p. CXVII) (1). Il épousa, en premières noces, à Diest, à Saint-Sulpice, le 7 mai 1709, Catherine Bosmans, et, en secondes noces, à Thielt-Notre-Dame, le 5 janvier 1731, Catherine de Mynckens. Du second lit: 1° Jean-Baptiste de Sterdiū, qui suit; 2° Anne-Catherine de Sterdiū, décédée à Thielt-Notre-Dame, âgée de 26 ans. — V. Jean-Baptiste de Sterdiū, né à Thielt-Notre-Dame, le 26 décembre 1732. Il succéda à son père, à l'âge de 42 ans. Il mourut à Thielt-Saint-Martin, le 22 avril 1782, et y fut enterré dans l'église de Saint-Martin, sous un monument élevé dans le chœur et portant ses armes, au-dessus de l'épitaphe. Il était mayeur (2) des communes de Thielt, Wersbeek, Molenbeek et Hauwaert, notaire royal à Thielt-Saint-Martin (3), et notaire seigneurial de S. A. S. le duc d'Arenberg; il avait été nommé procureur au Conseil souverain du Brabant le 15 avril 1774. (L. GALESLOOT, *loc. cit.*, p. CXXXIII). Son protocole notarial (1774-1782), formant 7 volumes, repose au greffe du Tribunal de première instance de Louvain. (GALESLOOT, *loc. cit.*, *Inventaire des protocoles des notaires de l'ancien duché de Brabant, qui sont conservés dans différents dépôts publics*, p. 58). Il avait épousé, à Thielt-Saint-Martin, en 1757, Anne-Elisabeth Rokaerts, née dans cette commune, le 11 septembre 1730, y décédée le 26 novembre 1794, fille de Pierre Rokaerts, et de Marie Reyns, dont: 1° Anne-Catherine de Sterdiū, née à Thielt-Saint-Martin, le 7 mars 1759; 2° Jean-Baptiste de Sterdiū, qui suit. — VI. Jean-Baptiste de Sterdiū, né à Thielt-St-Martin, le 4 mars 1761, notaire royal de 1782 à 1784, nommé procureur au Conseil souverain de Brabant, le 9 octobre 1784, notaire sous la République française, à Louvain, par arrêté du 8 thermidor, an X (*Feuilleton supplémentaire aux annonces et avis de Bruxelles*, an X, p. 116), puis notaire impérial jusqu'en 1815 (L. GALESLOOT, *loc. cit.*, page CXXXVI). Son protocole est déposé chez M. le notaire Hollanders, à Louvain. (*Liste alphabétique des notaires de Belgique depuis l'origine du notariat jusqu'en juillet 1864*). Il mourut à Louvain, le 2 décembre 1815, et fut enterré dans le cimetière de l'église de Thielt-Saint-Martin. Il avait épousé, à Tervueren, le 4 janvier 1797, Marie-Catherine Verhulst, née à Louvain, le 14 mars 1769, décédée à Louvain, le 11 octobre 1842, fille de Guillaume Verhulst, propriétaire à Héverlé, et de Jeanne-Marie Boonen. Ils eurent nés et décédés à Louvain : 1° Eugène-

(1) L'auteur ne dit pas où se trouve le protocole du notaire Lambert de Sterdiū qui a dû remplir ses fonctions à Diest et à Thielt-Notre-Dame.

(2) Pour les attributions du poste de maïeur dans le Brabant, voir ED. POULLET, *Sir Louis Pinnoc*, pp. 89 et ss.

(3) Fonds Goethals à la Bibl. royale, Ms. n° 20702, folio 29. Notaires admis depuis 1769 : le 15 avril 1774, Joannes-Baptista de Sterdiū, qui a acquitté 100 fl. de medianate; 8-18 1/2 pour le serment.

Lambert de Sterdiū, le 15 mars 1801 ; il mourut, célibataire, le 5 décembre 1830. C'était un artiste peintre de talent. Elève de Lambert Mathieu, il acheva ses études artistiques à l'Académie d'Anvers. Je possède de fort beaux portraits de famille, peints par mon oncle, entre autre celui reproduit pl. 42; 2° Guillaume-Vincent de Sterdiū, le 24 novembre 1802, mort célibataire le 16 novembre 1890; 3° Marie-Justine-Barbe de Sterdiū (voir pl. 42 et 43), née le 31 juillet 1805. Elle mourut le 21 avril 1885. Elle avait épousé, à Louvain, le 10 juin 1829, Gabriel-Mariano de Bayo (voir pl. 42), né à Bilbao (Espagne), le 25 mai 1792, et décédé à Louvain, le 23 juillet 1855, fils de Santos de Bayo, et de Maria-Polonia de le Garcequi y Zubieta. Il fut capitaine du génie dans l'armée espagnole, et aide de camp du général Raphael del Riego qui, " enthousiaste de la liberté de sa patrie, se souleva, en 1820, contre Ferdinand VII, et entra dans Madrid. Riego y livra deux combats et le roi fut contraint à accepter la Constitution de 1812. Quand, par surprise, l'Espagne tomba au pouvoir de ses ennemis, Riego combattit, jusqu'à son dernier soupir, le joug qui l'opprimait, et éleva la voix pour que l'Espagne toute entière réclamât ses droits perdus. Mais, à la suite de disgrâces, il fut conduit en prison à la Cour à Madrid, où il mourut le 7 novembre 1823 ".

Ce fut après cet événement que Gabriel-Mariano de Bayo s'exila à Louvain, où l'un de ses cousins suivait les cours de l'Université.

Il appartenait à une très ancienne famille noble, ayant occupé, et occupant encore, de très belles charges en Espagne, alliée à d'antiques lignées de ce pays, et portant pour armoiries : *D'azur semé de fleurs de lis d'argent* (Archivo de los Reyes de Armas de S. M. H., reg. 30, folio 77, de la Bibl. nationale de Madrid. — Cfr. Pifferer, *Armorial espagnol*).

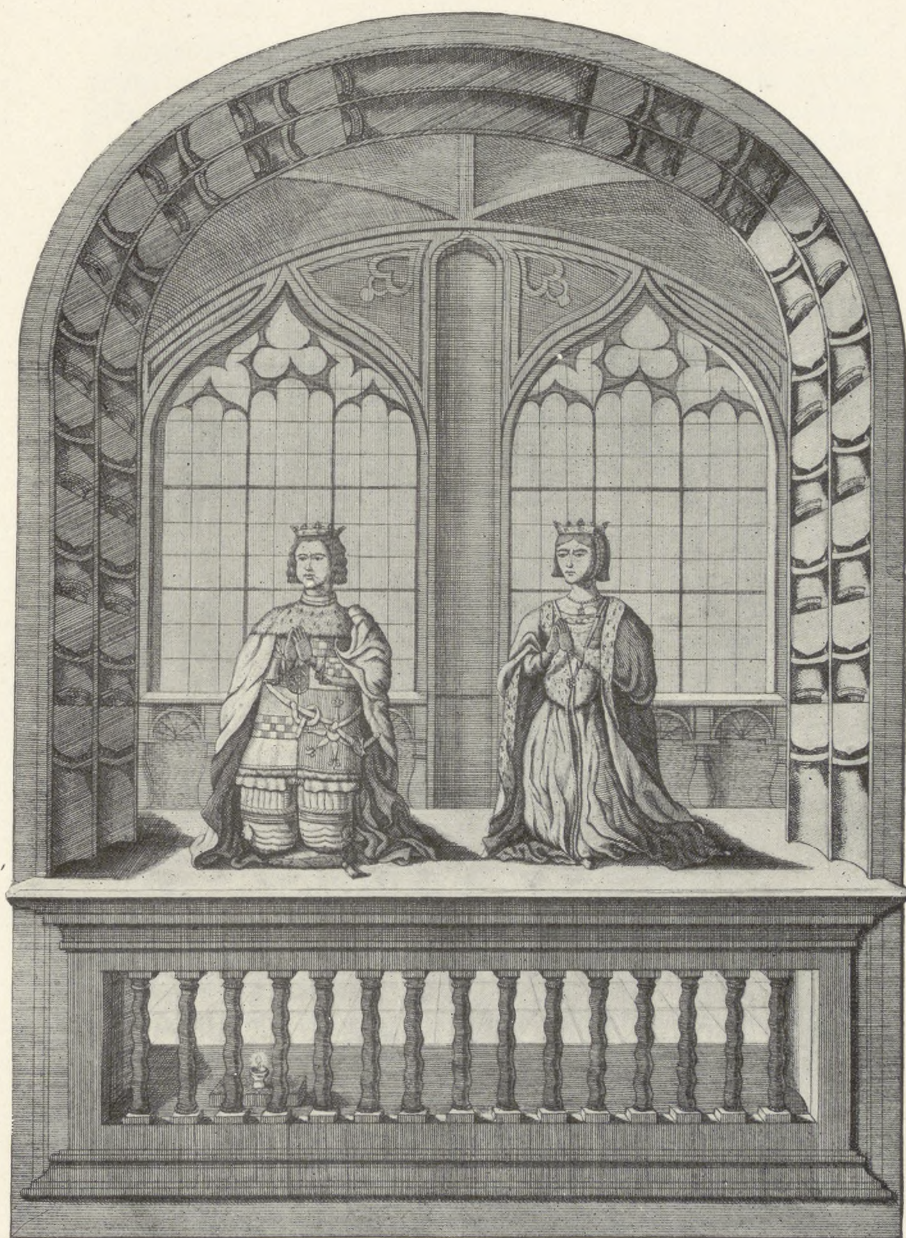
Pour entrer à l'Ecole militaire de Madrid, Mariano de Bayo dut, comme c'était obligatoire à cette époque, prouver huit quartiers de noblesse.

Mariano de Bayo et Justine de Sterdiū eurent nés et décédés à Louvain sauf le 3° : 1° Edmond de Bayo, né le 4 mai 1830, mort le 4 décembre 1852 ; 2° Constant de Bayo, né le 5 septembre 1831, décédé le 12 janvier 1905 ; 3° Elodie de Bayo, née le 4 mars 1833, décédée à Bruxelles, le 25 juillet 1907, sœur de charité de St-Vincent de Paul pendant 44 ans ; 4° Mathilde de Bayo, née le 7 mai 1834, décédée le 26 janvier 1907, préfète de la Congrégation de l'Immaculée Conception.

4° Félicité-Anne-Françoise de Sterdiū, née le 28 juillet 1808, décédée à Etterbeek-Bruxelles, le 2 février 1876, avait épousé, à Louvain, le 11 juin 1835, François-Joseph-Antoine Humblet, né à Namur, le 22 mai 1808, décédé à Etterbeek, le 7 août 1872, fils de Jean-François, et de Anne-Catherine Cabu. Il fut capitaine-commandant d'infanterie de ligne belge.

Leur fils, Edmond Humblet, né à Mons, le 18 juin 1841, lieutenant-colonel d'infanterie belge, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la croix militaire de 1re classe et de la médaille commémorative du règne de S. M. Léopold II, mourut à Schaerbeek, le 20 juin 1907. (*Annuaire de l'Armée belge*, 1908, pp. 532-533.)

5° Reine de Sterdiū, épouse de Sisinie de Behault de Dornon, précités, morte dernière de son nom.



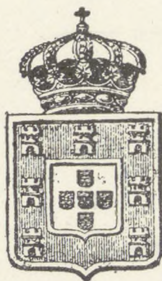
Bon de le Roy, « Le grand th. sacré du duché de Brab. », t. I, p. 260.

Pl. 42*bis*. — Mausolée de Philippe de Clèves et de Françoise de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 décembre 1862, Nicolas-Sisinie-Eugène de Behault de Dornon fut nommé, en qualité de plus proche parent, présentateur de la fondation créée par André Malapert, chanoine de la cathédrale Notre-Dame d'Anvers, par testament du 23 décembre 1597, en faveur de ses parents, supprimée à la Révolution et rétablie par arrêté royal du 12 mai 1820. La parenté de mon père résultait de sa descendance des Malapert par les de Cussemenet de Dornon, les de Grouff d'Erckelens, les de Boussu et les Pottier. Il était parent du testateur au 10e degré. Il resta en fonctions de présentateur jusqu'au 9 novembre 1871 (1).

On trouvera, dans le tableau ci-joint, les soixante-quatre quartiers de noblesse de Nicolas-Sisinie-Eugène de Behault de Dornon.

Mon père descendait, comme on va le voir, en treize générations, de Jean Ier, roi de Portugal, et de son épouse, Philippine de Lancastre, de la Maison royale d'Angleterre (2).



I. Jean Ier, roi de Portugal et des Algarves (3), dit *le Grand* et *Père de la Patrie*, de la Maison d'Aviz, né à Lisbonne, le 11 avril 1357, mourut dans cette ville, le 6 avril 1433. Nommé régent en 1383, il

(1) Il est à remarquer que les de Behault de Gand, les de Behault de Warelles et les de Behault du Carmois, ont également droit à la Bourse fondée par le chanoine André Malapert. (Voir R. P. Roland, S. J.) — *Mém. hist. sur les anciens seigneurs de Bazentin, de Montauban, de Hervilly, de Malapert, d'après les documents anciens de P. d'Hosier.* — Mons, 1860. (*Crayons généalogiques supplémentaires des ayant-droits,* dressés par le baron de Hérissem, à la fin du volume).

(2) Tous les documents à l'appui des données suivantes, à partir de Béatrix de Portugal, existent en originaux ou en copie, au Dépôt des archives de l'Etat, à Mons, depuis que les familles propriétaires en ont fait don au Gouvernement.

(3) Voici l'arbre généalogique ascendant : Pierre-le-Sévère, roi de Portugal, mort en 1367; fils d'Alphonse IV, roi de Portugal, mort en 1357, et de Béatrix de Castille; fils de Denis, roi de Portugal, dit Père de la Patrie, et de Sainte-Elisabeth

Les soixante-quatre quartiers de noblesse de Sisinie de Behault

Sisinie de Behault	de Behault	de Behault	de Behault	de Behault	de Behault	de Behault Galopin
					de Marquette	de Marquette Caniot
				du Bois	du Bois	du Bois de Bussignies
					de Behault	de Behault de Muez
			de Trivière	de Trivière	de Trivière	de Trivière del Tombe
					Delton	Delton de Fassignies
				Cossée de Maulde	Cossée de Maulde	Cossée de Maulde de Ghistelles
					du Velin	du Velin de Graveau
		de la Roche	de la Roche	de la Roche	de la Roche	de la Roche de le Droit
					van Stockelman	van Stockelman de Salle
				Heerman	Heerman	Heerman de Froimont
					du Bois	du Bois de Castillon
			Richer	Richer	Richer	Richer de Vergnies
					le Comte	le Comte d'Artois
				de Behault	de Behault	de Behault Galopin
					de Marquette	de Marquette Caniot

			de Behault	de Marquette	de Marquette
					Caniot
Sisinie de Behault de Dornon époux de Reine de Sterdiù			de Cussemenet de Dornon	de Cussemenet de Dornon	de Cussemenet de Dornon
					Martin
		de Cussemenet de Dornon		de Meuldre	de Meuldre
					Jocquet
	de Cussemenet de Dornon		de le Tenre	de le Tenre	de le Tenre
					de Bussignies
				de Lattre	de Lattre
					Resteau
			de Saint Genois	de Saint Genois	de Saint Genois
					t' Kint de Roodenbeke
				d'Assignies	d'Assignies
					de Bryer
		de Saint-Genois	de Blois	de Blois	de Blois
					de Hemstede
				de Haynin	de Haynin
					Savreux
		de Grouff d'Erckelens	de Grouffe d'Erckelens	de Grouff d'Erckelens	de Grouff d'Erckelens
					de Lannoy
				Taddeï de Clèves	Taddeï de Clèves
de Cussemenet de Dornon					Goossens
			de Boussu	de Boussu	de Boussu
					Bocquet
				d'Ennetière	d'Ennetière
					de Castris
	de Grouff d'Erckelens		de Cussemenet de Dornon	de Cussemenet de Dornon	de Cussemenet de Dornon
					Martin
				de Meuldre	de Meuldre
					Jocquet
		de Cussemenet de Dornon	de le Tenre	de le Tenre	de le Tenre
					de Bussignies
				de Lattre	de Lattre
					Resteau

ceignit la couronne royale, à Coimbre, le 6 avril 1385, et régna près de cinquante ans. Il épousa, le 15 février 1383, la sœur aînée d'Henri VI, roi d'Angleterre, Philippine de Lancastre, née le 25 décembre 1361, morte le 9 juin 1415, fille de Jean, dit *de Gaunt* (Gand), duc de Lancastre, roi de Castille, et de Blanche de Lancastre. Jean Ier, roi de Portugal, était enfant naturel légitimé de Pierre-le-Sévère, roi de Portugal, veuf de Blanche de Castille (*De gueules au château d'or, sommé de trois tours, chacune de trois créneaux aussi d'or, maçonnées de sable, fermées d'azur.* Cri : San Jago !), et de Thérèse de Laurenzo (*D'azur à une coupe, couverte et ciselée d'or*).

Les armoiries de la Maison royale de Portugal étaient : *D'argent à cinq écussons d'azur posés en croix, 1, 3, 1, chargés chacun de cinq besans d'argent mis en sautoir, 2, 1, 2, marqués d'un point de sable, l'écu bordé de gueules à sept châteaux d'or, ouverts et ajourés d'azur, 3, 2, 2.* Casque royal : *d'or couronné du même, aux lambrequins d'azur et d'argent.* Cimier : *un dragon ailé issant d'or.* Supports : *deux dragons ailés de sinople, tenant chacun une bannière ; à dextre : d'argent aux cinq écussons ; à senestre : de gueules aux sept tours.* Cri : Nostre-Dame Portugal !

Celles de la Maison royale d'Angleterre étaient : *De gueules à trois léopards d'or l'un sur l'autre.* Casque royal : *d'or couronné du même,*

---

d'Aragon ; fils d'Alphonse III, roi de Portugal, mort le 16 février 1279, et de Béatrix de Castille ; fils d'Alphonse II, roi de Portugal, mort en 1223, et de Marguerite de Castille ; fils de Sanchet Ier, roi de Portugal, mort en 1212, et de Doulu d'Aragon ; fils d'Alphonse Ier, roi de Portugal, dit Henriquez, mort en 1185, et de Mahault de Savoye ; fils de Henry de Bourgogne, tige des rois de Portugal, mort en 1112, et de Thérèse de Castille ; fils de Henry de Bourgogne, mort en 1066, et de Sibille de Bourgogne-Comté ; fils de Robert, duc de Bourgogne, mort en 1075, et d'Aliz de Semur ; fils de Robert, dit le Dévôt, né en 972, mort en 1031, et de Berthe de Bourgogne ; fils de Hugues Capet, né en 942, roi de France, mort en 977, et d'Adelaïde de Poitiers ; fils de Hugues, dit le Grand, duc de France et comte de Paris, mort en 956, et d'Ethilde d'Angleterre ; fils de Robert II, duc de France, mort en 923, et de Béatrix ; fils de Robert Ier, dit le Fort, duc de France, mort en 867, et d'Adelaïde, fille de Louis-le-Débonnaire ; fils de Robert, comte et maire du Palais d'Aquitaine et d'Agasse, fille du comte de Berri ; fils de Théodebert, comte de Matrie ; fils de Nibelong, comte de Matrie, mort en 815 ; fils de Childeberd, mort en 830 ; fils de Pepin-le-Gros, maire du Palais, mort en 714, et de Plectrude ; fils d'Anchise et de Begge, 679 ; fils de Saint-Arnould, duc d'Austrasie et de Dode ; fils d'Arnoul, duc d'Austrasie et comte palatin, mort en 601, et d'Ode ; fils d'Ausbert-le-sénateur, duc d'Austrasie, et de Clotilde, fille de Clotaire, roi de France, 561 ; fils de Clovis, mort en 511 ; fils de Childéric, mort en 481 ; fils de Mérovée, mort en 458.

sommé d'un bonnet royal à l'antique, de gueules doublé d'hermines au bord relevé par devant. Cimier : *un léopard d'or couronné du même, assis de front.* Supports : *deux léopards d'or.* Devise : Dieu et mon droit ! Cri : Saint-Georges !

(Fern. de Menezes, Cte da Ericeira, *Vida e accoes d' el rei d. João I.* Lisboa 1677. — U. Chevalier, *Répertoire des sources hist. du Moyen-Age*, t. II, p. 2474. Paris, 1907.)

Dont :

II. Pierre d'Aviz, prince royal de Portugal, duc de Coimbre, etc., etc., né à Lisbonne, le 9 décembre 1392, y décédé le 29 janvier 1465, épousa, le 15 septembre 1428, Isabelle d'Aragon-Urgel, fille aînée de Jacques d'Aragon, II[e] du nom, comte d'Urgel, et d'Isabelle d'Aragon, laquelle était fille de Pierre, IV[e] du nom, roi d'Aragon, et de Sibille de Forcia.

Les armoiries d'Aragon-Urgel sont : *Ecartelé en sautoir : aux 1 et 4 d'or à quatre pals de gueules* ; *aux 2 et 3 échiquetté d'or et de sable.* Casque royal : *d'or couronné du même, aux lambrequins d'or et de gueules.* Cimier : *un dragon ailé d'or issant.* Supports : *deux dragons ailés d'or.*

(P. Abarca, *Los reges de Aragon*, 1682, p. 264. — Mariano, *Noblexa de la Corona de Arajon*, 1783. — Cabinet des Mss. de la Bibl. royale de Belg., mss. de Bourgogne : n° 14103, p. 78 ; n° 18036, p. 20 ; n° 21737, p. 30. — Mss. de Goethals : Voet, t. I, pp. 81 et 82, Hisp., p. 74. — Cfr., Anselme, *loc. cit.* ; Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la Maison de France.*)

Dont :

III. Béatrix d'Aviz, princesse de Portugal, duchesse de Coimbre, dame d'Enghien, etc., etc., née à Lisbonne, le 2 mai 1430, morte au Quesnoy, le 10 février 1462 et y enterrée, épousa à Lisbonne, le 6 mai 1453, Adolphe de Clèves et de la Marck, seigneur de Ravenstein, Uden, Herpen, Wynendale, Briskinsart, Thourout, Roulers, etc., chevalier de la Toison d'or, etc., etc,, né à Wynendale, le 13 mars 1425, mort à Bruxelles, le 28 septembre 1492, fils d'Adolphe, comte de la Marck, IV[e] du nom, comte, puis créé duc de Clèves, seigneur de Ravenstein, Wynendale, Herpen, etc. (veuf d'Agnès de Bavière), et de Marie de Bourgogne (1), laquelle était fille de Jean-Sans-Peur,

(1) Adolfus 2. com. Cliviæ ac Marchæ factus est anno 1417, in Concilio Constantiensi ab Imp. Sigismundo primus, Cliviæ Dux. Duxit Agnetem filiam Roberti Bavari quæ non peperit : deinde Mariam filiam Joannis Intrepidi Burgùd. Ducis,

duc de Bourgogne, et de Marguerite de Bavière. Adolphe de Clèves, après la mort de Béatrix de Portugal, épousa à Bruxelles, le 4 juillet 1470, Anne de Bourgogne, dont il n'eut pas d'enfant. Il acquit et reconstruisit l'hôtel de Ravenstein, à Bruxelles (1). Il fut enterré dans l'église des Dominicains, à Bruxelles, comme le rapporte le baron de le Roy, dans *Le Grand théâtre sacré du duché de Brabant*, 1734, t. I, 2e partie, p. 259 :

" Couvent des Pères Dominicains, à Bruxelles, doit sa fondation, en 1457, à Isabelle, troisième femme de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et de Brabant, fille de Jean Ier, roi de Portugal. Avant l'incendie de l'an 1695, causé par le bombardement, on voyoit au milieu du chœur de l'église des Dominicains, le superbe mausolée d'Adolphe, duc de Clèves, comte de la Marck, seigneur de Ravenstein, et de sa seconde femme et douairière Anne de Bourgogne, fille (*naturelle*) de Philippe-le-Bon. Ce mausolée étoit de métal doré sur de grosses pièces de marbre, ou pour mieux dire de pierre de touche, élevé de cinq pieds de terre. Au-dessus étoient les statues de fonte des mêmes ducs, avec les marques de leur dignité. Tout autour, on voyoit 32 écussons de cette illustre famille descendue de Rois, d'Empereurs et des plus grands Princes. Au devant, étoient les armes de ses deux femmes; derrière, étoit une inscription latine et, au-dessus des statues, l'inscription suivante en françois :

Soubs cette lame gist le corps de noble Memoire d'Adolf, Duc en Clèves, Comte en la Marck, Seigneur de Ravenstein, etc., fils puiné d'Adolf, Duc de Clèves, Comte de la Marck, et de Dame Marie de Bourgogne, sœur germaine du bon Duc Philippe de Bourgogne, lequel après avoir nourry son nepveu se allia par mariage a tres noble dame Beatrix, fille de l'Infant Don Petre de Coymbre, fils, frere et oncle des Roys de Portugal, dont d'eux est demeuré Philippe, Duc et Comte esdicts Pays, Seigneur de Ravestain, leur seul heritier, apres le deces de cette Dame, dont le Corps gist à Quesnoy, defunct se remaria à noble et puissante Dame Anne, fille du bon Duc Philippe. Ces deux conjoincts apres avoir

quæ liberos decem peperit (*Rerum burgundicarum liber sex.* Auctore Ponto Heutero delfio. Antverpiæ, ex officina Christophari Plantini, MD.LXXXIII (1583) *Genealogiæ præcipuarum aliquot e Gallia, francica ac belgica familiarum.* Liber sextus, p. 83. — Cfr. Dom Plancher, *Hist. gén. et part. de Bourgogne*, Dijon, MDCCXLVIII, t. III, pp. 232, 235, 431, 432, 552, CCXIVIII et suiv. (pour Marie de Bourgogne), et pp. 241, 246, 248, 267, 284, 287, 307, 339, 352, 394 (pour Adolphe de Clèves).

(1) C'est le seul hôtel seigneurial de Bruxelles qui soit arrivé, pas trop mutilé, jusqu'à nous. On admire encore, de nos jours, la jolie " logia „ du XVe siècle de la façade vers la rue Terarken, qui est ornée, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, d'écussons aux armes d'Adolphe de Clèves.

vescu ensemble XXII ans et ayant en ce lieux dont ils sont fondateurs esleu leur sepulture, le dit Seigneur Adolf delaissant la dicte Dame Anne Douairiere, trepassa le XXVIII jour de septembre M IIII^{c}-IIII-XX XII et icelle Dame Anne que cy gist lez susdict Seigneur, tres=passa le XVII jour de janvier MV^{c} et un. Priez Dieu pour leurs Ames. (1)

Les armoiries de la maison ducale de Clèves étaient : *Ecartelé au 1 et 4 de gueules à l'écusson d'argent en abîme aux rais d'escarboucle fleuronnés d'or et allumé de sinople, brochant sur le tout* qui est CLÈVES; *au 2 et 3, d'or à la fasce échiquetée de gueules et d'argent de trois traits,* qui est MARCK; *sur le tout, écartelé au 1 et 4 d'azur semé de fleurs de lis d'or à la bordure composée d'argent et de gueules* qui est BOURGOGNE *moderne*; *au 2 et 3, bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules* qui est BOURGOGNE *ancienne, et sur le tout du tout d'or au lion de sable* qui est FLANDRE. *Casque ducal d'or aux lambrequins d'or et de gueules, coiffé d'une gueule de lion de gueules, sommé d'un chapeau ducal d'argent et de gueules.* Cimier : *une tête et col de bœuf de gueules, accornée d'argent couronné d'or,* l'écu entouré *d'un chapelet d'argent, fleureté et accorné d'or.* Devise : A JAMAIS !

(BARON J. DE CHESTRET, *Hist. de la Maison de la Marck, y compris les Clèves de la seconde race,* 1898, pp. 40, 43, 44, 49, 55, 255, 256. — *Généalogie de la Maison de Clèves depuis 825,* t. V, f° 167, voir La Mark; t. XIV, f°s 162, 217, dans les mss. de LE FORT aux archives de l'Etat, à Liége. — W. TESCHENMACHER, *Annales Cliviæ, Juliæ,* etc., pp. 286, 315-318, 363. — D^{r} WAP, *Geschidenis van het land en der Heeren van Cuyk,* pp. 61-63, 331-332. — M. NAHUYS, *Notice hist. sur l'hôtel et la Seigneurie de Ravenstein,* dans *Ann. de la Soc. d'Arch. de Bruxelles,* t. III (1889), p. 168 et ss. — JOANES PAKENIUS, *Herculis prodicius,* etc. — BERTHIUS, *Comment. Germ.* — SAINTE-MARTHE, GUI COGNILLE, IMHOFF, etc., etc. — Un grand nombre de mss. à la Bibliot. royale de Belg. — Cfr. Indicateur nob., p. 151. — CHASOT DE NANTIGNY, *Les généalogies historiques des rois, empereurs, etc., de toutes les maisons,* etc., Paris, 1736-1738, t. IV, pp. 118 et ss. — TH. DE RAADT, *Sceaux, armoiries,* t. II, pp. 220-223. — EWALD, *De Siegel des Grafen und Herzoge van Kleve,* dans *Festschrift der historischen Vereins für den Niederrhein zur Feier der vierhundertijärhrigen Zugehörigkeit Kleves zur krone Preussens,* p. 285 et pl. n° 2. — L BOULY DE LESDAIN, *Notes sur les armoiries allemandes au XIIe siècle,* dans *Archives héraldiques suisses,* 1911 fasc. 3).

---

(1) Adolfus Ravastain Regulus duxit primum Annam Burgundicam filiam notham Philippi Boni Burgond. Duces ex que sine liberis mortua; Beatricem filiam Joannis filii secundo natu Regis Lusitianiæ qui Dux erat Coimbræ (PONTUS HEUTERUS, *loc. cit*, p. 83). Cet auteur commet une erreur : c'est Béatrix de Portugal, qui fut la première épouse d'Adolphe de Clèves.

Dont :

IV. Philippe de Clèves et de la Marck (1), duc de Coimbre, dit " *le chevalier du Cygne* ", chevalier de la Toison d'Or, seigneur de Ravenstein, Enghien, Wynendale, Rumst, Herpen, Briskinsart, Huden, Thourout, etc., écrivain militaire distingué, " lieutenant-général de tous les pays de Marie de Bourgogne ", chef de la révolte flamande et brabançonne contre Maximilien Ier, roi des Romains, etc., etc.

Né à Bruxelles, le 10 mars 1456, il mourut à Wynendale, le 28 janvier 1527. De son union avec Françoise de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol, dame d'Enghien, etc., il n'eut pas d'enfant, mais il eut un fils, Hector, qui suit, de Pasquine van Marck de Lummen (2), fille du chevalier van Marck de Lummen, et de Béatrix de Utenhoven.

Les armoiries de la famille van Marck de Lummen sont : *De gueules au lion d'argent armé et lampassé d'azur et couronné d'or.* Cimier : *deux jambes armées de sable, lisérées et éperonnées d'or, les pieds en haut, tournés à dextre.* Cri : LIMBOURG ! LIMBOURG ! ou WASSEMBERGH ! Devise : MES FORCES MARCK.

Philippe de Clèves fut enterré dans l'église des Dominicains, à Bruxelles, comme le renseigne le baron de le Roy (*loc. cit.*, p. 260) :

" Au côté droit du chœur de l'église des Dominicains, près du grand autel, on entre par un arc fait dans la muraille du même chœur, dans la chapelle de Saint-Philippe, apôtre, dont la magnificence surpasse la grandeur. Elle fut bâtie aux dépends de Philippe, duc de Clèves et seigneur de Ravenstein, fils du susdit Adolphe, et de Béatrix de Portugal, sa première femme. On y voit le magnifique mausolée, où sont enterrez le même Philippe, duc de Clèves, etc., mort le 8 janvier en 1527, et son épouse Françoise de Luxembourg, laquelle mourut en Flandres dans le château de Wynendale, le 5 décembre 1523, et dont le corps fut transporté avec grande pompe dans cette chapelle, le 15 janvier 1524, où elle fut enterrée le lendemain. Leurs portraits qui sont de fonte y sont représentez à genoux et en haut, sont dans une espèce d'arc les 32 écussons du mari et les 32 écussons de la dame. L'an 1727, on ouvrit la cave sépulchrale dans laquelle on trouva deux bierres ou caisses de plomb, dans lesquelles reposent les corps de ces deux illustres âmes et y trouva devant chaque caisse une plaque en cuivre doré, attachée à

---

(1) Philippus Ravastaini regulus, duxit Fraciscam filiam Lodovici Lutzenburgy Co Fani D. Pauli Parisiis capite plexi. (PONTUS HEUTERUS, *loc. cit.*, p. 83.)

(2) VREDIUS, *Gén. des comtes de Flandre*, t. II, p. 351. — Cfr. au Cabinet des Mss. de la Bibl. royale de Belg. : Mss. n° 5714, p. 260; n° 18329, p. 85; n° 19206, pp 189-191; n° 21737, pp. 13-14, 33-35, 39, 43, 45, 46, 58, 83, 95. — DE REIFFENBERG, *Collect. de monuments inéd. relatifs à l'hist. de la Belg.*, t. V (publ. de la Con royale d'hist.) — TH. DE RAADT, *Sceaux, arm.*, t. II, p. 424. — Cette illustre famille est représentée actuellement par M. Clément van Marcke de Lummen, à Bruxelles.

la muraille sur laquelle sont gravées en lettres gothiques leurs épitaphes. Nous donnons ici le dessin (1) de ce mausolée, les écussons et les dits épitaphes gravez en taille-douce „.

Voici une des épitaphes de Philippe de Clèves citées par l'auteur :

Phil^e de Cleves noble Prince et haultain
Cy gist estainct seigneur de Ravestain
Notoir il est, de son noble genre
Ces montrances, le te ferons entendre
Noble vertu, d'honneur la directive
At augmenté sa noblesse native.
Prudent étoit, et juste et équité
Sage et discret, aimant la verité
Bien tempéré, en ces faicts et en dicts
De bon moyen, ne passant les édicts,
Toujours constant, bien assez il appere
En fortune fut, adverse ou prospere,
Par mer par terre, en belliqueux efforts
Preux et hardy, et vaillant de son corps
Aux bons honneur, de paix grand amateur
Du bien publicq, le grand conservateur
Et grand donneur, au pauvre bon sauteur,
A tout le monde de ses biens largiteur :
Or mort l'a pris, et lie en ses fais
Dieu luy donne Paradis à jamais
Trepassa l'an 1527 = 28 = janvier.

La biographie de Philippe de Clèves a été faite par V. Goethals, dans *Hist. des lettres de Belg.*, t. II, p. 15. — Guillaume, dans *Bull. de l'Acad. royale de Belg.*, 2e série, t. XXIX, p. 261. — Ed. Poullet, dans *Biographie nat. de Belg.*, t. IV, col. 153 (2).

Dont :

V. Hector de Clèves et de Marck, dit de Ravenstein, chevalier, seigneur de Briskinsart, etc., légitimé par Charles-Quint, en février 1525.

---

(1) Cette planche que nous reproduisons dans notre travail (voir planche 42*bis*), porte comme texte dans l'ouvrage : " Cette tombe est au chœur des Pères Dominicains, tenant à la Chapelle de Ravenstein, à Bruxelles. Tome I, p. 260, n° 1 „.

(2) Cfr. Baron de le Roy, *Le grand théâtre sacré du duché de Brabant*, t. I, p. 260. — Vredius, *loc. cit.*, t. II, p. 351. — Molinet, *passim ;* Jean de Los, dans de Ram, p. 100. — Baron de Chestret de Haneffe, *loc. cit.*

On lit dans Vredius, *Généal. des comtes de Flandres*, t. II (preuves), p. 351 : « Hector nothus Philippi : Hujus natales restituuntur à Carlo V hoc diplomate (*Arch. Chambre des Comptes*) : Charles, etc., seavoir faisons, etc., que à l'humble supplication de notre amé et féal Ector de Clèves et de Marcke, fils naturel et illégitime de nostre très cher et amé cousin Messire Philippe de Clèves et de la Marcke, seigneur de Ravestein, et par ly engendré au corps de Passchyne van der Marcke, lors josne fille à marier; lequel Ector est bon honneste gentilhomme, etc. Donné en nostre ville d'Anvers, au mois de février l'an de grâce 1525, etc. Par l'Empereur en son Conseil (signé) Verderue. »

Hector de Clèves et de Marck, dit de Ravenstein, épousa Guillemette de Maulde (1), dame d'Abaumont, Court-à-Moustier, etc., décédée en 1556, fille de Hugues, VIe du nom, de Maulde, seigneur de Court-à-Moustier, d'Abaumont, de Plesnoy, etc., et de Catherine van den Berghe de Watervliet, dame de Moerkerck, etc.

Les armoiries de la famille de Maulde sont : *D'or à la bande de sable chargée de trois flanchis d'argent.* Casque couronné aux lambrequins d'or et de sable. Cimier : *un cerf issant au naturel.* Supports : *deux aigle au naturel.* De cette famille descendent les comtes de Maulde.

Dont :

VI. Anne de Clèves-Ravenstein. Elle était veuve de Philippe de Heuchin, seigneur de Staple, dont elle n'eut pas d'enfant. Ses huit quartiers de noblesse étaient :

Clèves, Portugal, Marck, Utenhove ; Maulde, Léaucourt, Berghe. Bailleul (2).

---

(1) Cordonnier, *Généalogie de la famille de Maulde* dans *Ann. de la Soc. hist. et arch. d'Ypres*, t. II (1862), p. 307. Cet auteur commet une erreur en disant (p. 307) qu'Hector de Clève est fils de Françoise de Luxembourg. — Bon de Chestret, *loc. cit.*, pp. 255-256. — Bon de Herckenrode, *loc. cit.*, t. I, p. 463. — Th. de Raadt, *loc. cit.*, t. II. p. 438, sceau de 1256. — Cfr. : Butkens, p. 41. — Eeckman, pp. 245-246. — Hellin, *in-folio*, t. II, p. 503. — Leblon, pp. 71, 178-181. — Villers, *Nob. de Tournai*, p. 85. — Carpentier, *Hist. de la famille de Herlin*, p. 187. — Hollebert, *Généal. de quelq. famil.*, p. 168. — Waucquier des Combes, *État de la France*, t. II, pp. 135, 208. — Azevedo, *Généal. de la fam. van der Noot*, p. 410. — Goethals, *Dict.*, voir Straten. — Du Mont, *Quart. généal.*, pp. 164, 180, 254. — Cte P.-A. du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil, *Généalogie de la famille de Maulde* dans *Not. gén. tournaisiennes*, t. II (1884), pp. 581, 582.

(2) de Stein, *loc. cit.*, t. XXV (1876), p. 131, *Généalogie de la famille de Grouff d'Erckelens.*

Elle épousa, en secondes noces, Bongeani Taddei (1), gentilhomme de la Maison du roi de France Henri IV et capitaine-gouverneur de Gargan en 1585, fils d'Antoine et de Marie-Alexandrine Mannuci.

---

(1) Voici, traduite de l'italien, une généalogie de la famille Taddei, copiée à Florence. L'entête porte : " Le présent arbre généalogique de la très noble famille des Taddei (alliée à la très antique race des Donati, aujourd'hui tous éteints, en restant une seule femme qui est l'illustrissime Dame Thérèse Taddei, épouse de l'illustre chevalier François-Marie Mancini, *fabricio* de la ville de Cortone) est copié fidèlement d'un autre semblable, peint sur toile, grand format, existant dans le palais des illustr. Nicolas et ses frères, fils de feu l'illustr. et grandissime sénateur le chevalier Jean-François, fils de l'illustre Nicolas Quaratefi, patriciens florentins, lesquels possèdent le dit arbre comme héritiers de feu l'illustr. Jean Taddei, de Mr Taddei, du sénateur Jean Taddei, qui naquit le dernier des mâles de sa noble famille de Taddei, l'an 1729. Copié diligemment *de verbo ad verbum* et dans chacune de ses parties d'ornements, d'armoiries et autres, avec la permission des dits illustr. frères Quaratefi et collationné par le soussigné notaire public, comme il résulte de son attestation ci-dessous.

lire Quaratesi

Au nom de Dieu! Ainsi soit-il, et le 28 du mois de février 1766 et, à Florence, est cet arbre généalogique copié en deux feuilles, que j'ai pour l'identité des mêmes, scellé du sceau de mon office de notaire, a été signé par moi notaire collationné avec un autre semblable, fait en un tableau sur toile peinte, large de deux bras et d'un bras de circonférence, existant actuellement dans le Palais des illustr. Nicolas Quaratefi et ses frères, fils du feu illustre sénateur chevalier Jean-Francois Quaratefi; et après l'avoir comparé, je l'ai trouvé concordant, dans son ensemble, ainsi que dans chacune de ses parties, avec son original respectif, et cela en bonne foi et vérité.

Armoiries : comme page 290. I. Très noble et très illustre père de Taddei, famille sortie de l'antique famille de Donati. Il avait épousé N. (*Coupé de gueules et d'argent*). Il fut père de : II Donato Taddei, qui épousa Francesca Caccini, dont : III. Taddeo Taddei épousa Chita Ricci, dont : IV. Philippo Taddei épousa Giovania Bruni, dont : V. Taddeo Taddei, de SSi Priori 1423, épousa Constanza Aldobrandini, dont : VI. Antonio Taddei, " su favorito de la signoria di Pisa come per breve deldi 29 decembre 1474, che su Potesta in Pisa per la Republica florentina e percio elbe in dono dell' arme di detta cita di Pisa „ épousa étant gonfalionere, en 1471, Margueritta Baroncelli, dont : 1° Giovani Taddei, qui suit; 2° Bernardo Taddei, mariée à Constanza Lazioni, en 1490, dont : Giovani Taddei épousa Francesca Gasconi, qui eurent un fils : Bongeani Taddei ; 3° Pierro Taddei, de SSi Priori, 1492 à 1497, épousa en premières noces, Lucrezia Valori; en secondes noces, Fioretta Ciaij ; du second mariage : Colonetto-Vincenzia Taddei marié à Maddalena Girolumi, qui eurent un fils Pierro Taddei ; 4° Francesco-Gonsalaniere Taddei, 1491-1502, "sa honorato da Carlo VIII re de Francisca dell' dono dell' arme sua vale come per breve dato in Firenza di 29 novembre 1494„, épousa, en premières noces, Genesta Alexandri; en secondes noces Alexandra Pitti; du second mariage : A. Gerardo Taddei, de SSi Priori, 1509, épousa Ippolitta Nassi, dont : Baccio Taddei,

Les armoiries de la famille Taddei sont : *Chrevronné de huit pièces d'or et d'azur, ceux d'or chevronnés de gueules.* Casque couronné. Lambrequins d'or, d'azur et de gueules. Cimier : *un lion léopardé naissant d'or.* Supports : *deux lions léopardés d'or.*

(Voir un résumé de la généalogie de la famille Taddei dans *Annuaire de la Noblesse de Belgique,* de Stein, t. 15 (1861), p. 174, Bon de Chestrel, *loc., cit.,* p. 256. — Au cabinet des Mss. de la Bibl. royale de Belgique : mss. n°s 811 du fonds Goethals et mss. n°s 19370, 19463 et 31070 du fonds de Bourgogne. — Hellin, in-4°, t. I, p. 179. — De nombreux documents au Dépôt des Arch. de l'Etat à Mons.)

Dont :

VII. Charles Taddei de Clèves, chevalier, seigneur de Belluca, gentilhomme de la Chambre du duc de Bavière-Neubourg, du Con-

---

marié à Franceska Pridossi, qui eurent : Pierro Taddei. B. Taddeo Taddei, gonfalionere, épousa Constanza Caponi, 1522, qui eurent : Giovani Taddei, marié à Fiammetta Nicolini, qui laissèrent : Taddeo Taddei, époux d'Alexandra Montani, dont Giovani Taddei, sénateur, épousa Madelena Macini dont *a*) Carlo Taddei marié à Caterina Federighi, qui eurent : Giovani Taddei et Antonio Taddei; *b*) Alberzo Taddei épousa Madelena Medici; *c*) Taddeo Taddei marié à Marietta Quaratesi, dont : Giovani Taddei. — VII. Giovani Taddei épousa Francesca Gunfaghazzi, dont 1° Antonio, qui suit ; 2° Bongeani Taddei épousa Gonzala Nassi. — VIII. Antonio Taddei, marié, en premières noces, à Nera Sasseti; en secondes noces, à Maria-Alexandra Mannuci, du second lit : 1° Bongeani, qui suit; 2° Bongeani Taddei, époux de Gonzala Nassi. — IX. Bongeani Taddei, marié à Anne de Clèves précités, dont : X. Carlo Taddei, époux de 1° Anne Goossens; 2° Marie de Lannoy, précités; du premier lit : 1° François Taddei dit de Clèves, seigneur de Bellonsa, fils unique, mort à Gand, le 19 décembre 1673, âgé de 48 ans. Un monument lui fut érigé à Saint-Michel à Gand, dans la chapelle de la famille d'Hane. (Voir Goethals, *Archéologie des familles de Belgique,* planche VII), mais il fut enterré à côté de sa première femme aux Dominicains, à Bruges, où l'on voyait son cabinet d'armes avec les quartiers : Taddei, Manucci, Ricci, Aldobrandini, Clèves, Marcke, dit Lummene, Maulde, Berghes. Il épousa, en premières noces, Ferdinande-Joseph de Matuna, morte sans enfant, le 22 juin 1668, fille de Sylvestre, seigneur de Tilleghem d'Etervelle, bourgmestre du Franc de Bruges et d'Isabelle de Rodoan. Elle fut enterrée aux Dominicains, à Bruges. Il épousa en secondes noces, à Gand, le 9 février 1670, Marie-Anne d'Hane.

Il eut de cette dernière : *a*) Marie-Anne Taddei de Clèves, née à Gand, le 21 juillet 1671; *b*) Thadeus Taddei, dit de Clèves, né à Gand, le 10 janvier 1673, capitaine au régiment du baron de Winterfelt, avec lequel il se retira en Espagne, où il mourut sans alliance, à Barcelone, le 2 avril 1739. — 2° Anne-Cornélie Taddei, femme à Jean-Guillaume de Grouff d'Erckelens précédés.

(Hellin, *Rec. de généal.* ms. du XVIIIe siècle, f° 171, au Cabinet des mss. à la Bibl. roy. de Belg. — Stein, *loc., cit.,* t. 15, 1861, p. 174-175.)

seil de guerre de S. M. C., sergent-major du régiment de 2000 wallons de don Andrea de Cantelmo, maître de camp, et commandeur des forts de l'Ecluse et sur la rivière de Gand à Bruges. Les 16 quartiers de noblesse étaient : Taddei, Caccini, Ricci, Bruni, Aldobrandini, Baroncelli, Grandfilioci, Manucci, Clèves, Portugal, Marck, Uttenhove, Maulde, Léaucourt, Berghe, Bailleul. Il épousa, en premières noces, à Bruges, Anne Goossens, d'une très ancienne famille noble de cette ville, dont BEAUCOURT DE NOORTVELDE, *Description historique de l'église collégiale de Notre-Dame, à Bruges*,1773, p. 245, donne des épitaphes de 1582, 1604 et 1638 et dont parlent les manuscrits de la Bibliothèque royale, nos 948, 1014, 1125, 1163 (C. p. 71), 1685 R, 1733 T, 1864 A. B , et EECKMAN, p. 203; HALEN, t. II, p. 125; HERZELLES. t. I, p. 469-471 ; et LEYNIERS, pp. 142, 153.

Les armoiries de la famille Goossens étaient : *Coupé : au 1 parti :* a) *d'argent à un oiseau de sable;* b) *de gueules à trois pals d'or; au 2 d'azur à trois étoiles d'or, 2 et 1, et un filet en bande brochant sur les étoiles.* Cimier : *une étoile d'or entre un vol d'azur.* Lambrequins d'or et d'azur.

Charles Taddei épousa, en secondes noces, Marie de Lannoy de Maingoval, fille de Guillaume de Lannoy, seigneur de Maingoval, etc., gentilhomme de Damme, et de Marie de Hane. Les huit quartiers de Marie de Lannoy étaient : Lannoy, le Leu, Bronchorst, Boshuysen de Guines, Hane, Bassevelde, Velare, la Vichte. Elle était veuve de Henri de Grouff d'Erckelens, dont elle avait eu Jean-Guillaume, qui suit.

Les armoiries de cette branche de la famille de Lannoy sont : *D'argent à trois lionceaux de sinople couronnés d'or et lampassés de gueules, au croissant de gueules en abîme. Casque aux lambrequins d'argent et de sinople.* Cimier : *une tête de licorne d'argent au crin et corne d'or.*

Devise : VOTRE PLAISIR. (Bibl. roy. de Belg. Cabinet des mss. n° 692 : *Recueil généalogique de la famille de Lannoy.* XVIIe siècle.)

De son mariage avec Anne Goossens, Charles Taddei de Clèves laissa, entre autres, une fille :

VIII. Anne-Cornélie Taddei de Clèves, épousa à Bruges, le 6 février 1644, Jean-Guillaume de Grouff d'Erckelens (1), écuyer, bourg-

---

(1) Voici un résumé de la généalogie de la famille de Grouff d'Erckelens dont l'entête porte : Très noble et très illustre Henry de Grouff d'Erckelens, chevalier, seigneur de Mulroy et de Lathum, etc., vivait l'an 1454. L'an 1509, il était vicaire

mestre du Franc de Bruges en 1648, 1660, 1661, de 1667 à 1671, né à Bruges, le 17 février 1617, y décédé le 19 du même mois 1681, inhumé à Saint-Sauveur avec ses 16 quartiers : Grouff van Erckelens, Van Diest, Engenieuland, Strabant, Bertolff van Belven, Edinghen, Baersdorp, Mosscheroen,Lannoy, le Leu, Bronchorst, Boschuysen de Guines, d'Hane, Bassevelde, Velare, la Vichte.

Les armoiries des de Grouff d'Erckelens sont : *D'argent à 3 pelles de sable, 2, 1, placées en pale, le manche en bas.* Cimier : *deux pelles de l'écu en sautoir.*

---

général de très hault et très puissant prince Charles d'Egmont, duc de Gueldre. Il possédait les charges les plus éminentes de sa Cour, comme celles de capitaine-général de son armée en Frise, gouverneur des villes de Sneck, en Frise, Muyden, Wesop et de Wagherimgher, trésorier général du duché de Gueldre, en 1515. L'an 1518, il fut ambassadeur vers le duc d'Oldenbourg, pour rédiger et signer le traité de mariage, au nom du duc son maître, avec la princesse d'Oldenbourg. L'an 1525, il fut aussi ambassadeur vers Marguerite d'Autriche, tante de l'Empereur Charles-Quint, pour traiter et conclure la paix, à Malines. Il vivait pendant les années 1532, 1537 et 1548 (J. I. Pontânus, *Historia Gelrica,* Lib. XIV; Henricus Grovius Erclenius Gelricus ductor. vid. Erclen 191 (28). — Erclenius Henricus de Grove dictus Gelrorum in Fris, ductor snecœ prœfectus 660 (20), 666 (8) ejus varia cum ordinib. Fris 666 (32) 674 (17, 25) 679 (3). — Il était aussi drossart d'Hatten. Il épousa, en premières noces, noble dame Gertrude van Diest, et en secondes noces, Catherine de Berck. De cette dernière union, il eut :

Anne, épousa Walrave Pieck, seigneur de Wolfswaard " en het Lage Huis, te Beesd „ mort vers 1553.

De son premier mariage naquirent : 1° Gisbert, qui suit; 2° Maurice, chanoine d'Utrecht, mort le 5 mai 1565; 3° Gertrude, mariée à Guillaume Bentinck, seigneur de Welden et de Weckeren; 4° Jossine, alliée à Guillaume de Tuyll, seigneur de Bulkenstein; 5° Gertrude, mariée à Walrave de Heym. — II. Gisbert de Grouff d'Erckelens, chanoine de l'insigne chapitre de Saint-Martin, à Utrecht, en 1526, épousa en 1531, Jossine Inghenieulant, fille d'Henri, seigneur de Nieuwland, en Gueldre, échevin de Bruges, et d'Anne Strabant. Il mourut en 1572, laissant de son mariage : 1° Jacques, qui suit; 2° Gisbert, prêtre; 3° Henri, gouverneur de la ville de Dumme, marié à Catherine van Baesdorp; 4° Anne, femme de Jacques de Pottere, capitaine d'infanterie; 5° Jossine, morte à Bruxelles, en 1615, mariée à Bruges, en 1574, à don Juan de la Torre, consul d'Espagne à Bruges, fils de Francisco et de Marguerite de Mil; 6° Cornélie, femme de Henri Leyster, capitaine d'infanterie; 7° Marie, alliée à Guillaume van Bolkenstein. — III. Jacques de Grouff d'Erckelens, gouverneur et capitaine de la ville de l'Ecluse, en 1584, épousa en 1578, Anne Bertolff, fille de Jean, conseiller au conseil de Flandre, et de Marie van Baesdorp von Buelfuen, petite-fille de Grégoire et de Catherine von Edinghen; arrière-petite-fille de Jean et d'Elisabeth Scribaens, ce dernier était fils de Jean et d'Agnes de Ketennis. Dont : IV. Henri de Grouff d'Erckelens, épousa, à Bruges,

Dont :

IX. Wolfgand-Guillaume de Grouff d'Erckelens, écuyer, capitaine au régiment du duc de Waudemont, né à Bruxelles, baptisé à Saint-Jacques-sur-Coudenberg, le 31 mars 1648.

Il obtint au Conseil souverain du Hainaut, le 4 décembre 1681, une sentence contradictoire qui le reconnut ancien noble et le déclara, comme tel, apte à jouir des exemptions attachées à cette qualité. Il fut, depuis, reçu à l'Etat noble du Hainaut, le 9 novembre 1689.

---

en 1612, Marie de Lannoy, remariée à Charles Taddei de Clèves (voir ci-dessus). Il mourut à Bruges, en 1630. Ils eurent : 1° Jean-Guillaume, qui suit; 2° Bernard, page du duc de Lorraine, tué en 1648; 3° François, prieur de l'abbaye des Dunes, à Bruges; 4° Françoise, femme de Louis de Saladin, baron d'Anglure, capitaine des gardes du duc Charles de Lorraine. — V. Jean-Guillaume de Grouff d'Erkelens, époux d'Anne Taddei de Clèves (voir ci-dessus). Ils eurent : 1° Wolfgang-Guillaume, qui suit; 2° Charles-Henri reçu le 10 avril 1674, au nombre des pages du grand maître de l'Ordre de Malte, puis capitaine au service d'Espagne ; 3° Jean-Thadéi, licencié-ès-lois, bourgmestre du Franc de Bruges, en 1687 et 1688, conseiller maître aux requêtes au grand conseil de Malines en 1693, membre du Conseil d'Etat en 1718, mort en 1727, enterré avec sa femme aux Grands Carmes à Malines. Il avait épousé, en 1679, Marie-Walburge d'Hane, née en 1646, morte en 1709, fille de Sébastien, chevalier, seigneur de Heusden, etc., et de Anne Jacobs. Il reçut des lettres de noblesse le 20 avril 1648. Ils eurent : Sébastien, né en 1685, échevin des Parchons en 1713, 1717, 1722 à 1726, de la Keure de 1727 à 1730, mort en 1738; 4° Maximilien, capitaine au régiment haut allemand du comte de Bréda, mort en 1683 ; 5° François, brigadier et colonel d'un régiment d'infanterie wallon, mort en 1738; 6° Marguerite-Thérèse, mariée en 1680, à don Diégo, marquis de Covaruvias, lieutenant-général, gouverneur des ville et port d'Ostende ; 7° Constance, mariée à N. de Sastrow, lieutenant-colonel des gardes du duc de Hanovre, et major de brigade. — VI. Wolfgang-Guillaume de Grouff d'Erckelens, marié à Catherine-Françoise de Boussu (voir ci-dessus). Ils eurent : 1° Anne-Philippine, née en 1675, mariée à Jacques de Peissant de Rumigny, seigneur de Rianwelz, colonel au service impérial, commandant de régiment de ligne et commandant de la ville de Mons; 2° Baudouin-Justin, qui suit. — VII. Baudouin-Justin de Grouff d'Erckelens, marié à Marie-Joseph-Agnès de Cussemenet de Dornon (voir ci-dessus). Ils eurent : 1° François, qui suit; 2° Marie-Philippine-Florence, mariée à Nicolas-Alexis de Cussemenet de Dornon (voir ci-dessus); 3° Nicolas, seigneur de Mecquignies et de Frameries, né en 1736, enseigne aux gardes wallonnes en 1754, enseigne de grenadiers vers 1760, fit la campagne de Portugal, sous-lieutenant en 1772, et reçu à l'état noble du Hainaut, le 3 décembre de la même année ; membre du Corps équestre du Hainaut, en 1816, mort à Mons, le 24 janvier 1825, ayant épousé en 1780, Louise de Le Roy de Ville, née en 1743, fille du comte François, seigneur de Ville-sur-Vence, etc., et de Marie de France, baronne de Laprez ;

(Tous les parchemins qui ont servi à fournir les preuves pour son entrée dans cette institution, sont conservés, au grand complet, dans les archives de l'Etat, à Mons. Ces preuves remontent jusqu'à la Maison royale de Portugal).

(Voir un résumé de la généalogie de la famille de Grouff d'Erckelens, dans *Annuaire de la noblesse de Belgique*, de STEIN, t. XXX, 1876, pp. 141 et ss.).

Il épousa à Mons, le 27 octobre 1674, Catherine-Françoise de Boussu, dame de Mecquignies, Erbisœul, Warquignies, etc., fille de Philippe, seigneur de Mecquignies, échevin et maître de l'artillerie à Mons, et de Françoise-Ghislaine d'Ennetière comtesse d'Hust.

4° Jacques, né en 1739, enseigne aux gardes wallonnes en 1761, sous-lieutenant en 1762, sous-aide-major en 1763, tué en duel en 1765, par le chevalier de Vinchent de Milfort, condamné pour ce fait à huit ans de prison. — VIII. François-Florent-Hubert de Grouff d'Erckelens, seigneur de Warquignies, né à Soignies en 1726, admis à l'état noble du Hainaut en 1768, député de ce corps en 1781, épousa : 1° en 1753, Catherine Marin de la Motte ; 2° en 1779, Philippine Galland de Carnières, fille de Charles, seigneur d'Hennuyères, Marcq, et d'Isabelle de Blois de Quartes. Etant restée à Mons, Madame de Grouff d'Erckelens eut à souffrir mille persécutions à l'époque de la Révolution française. (*Bull. des Bibl. belges, séant à Mons*, n° 86, p. 228.) Il mourut, dernier de sa famille en 1793.

(DE STEIN, *loc., cit.*, année 1876, p. 139 et ss. — COMTE J. DE SAINT-GENOIS, *Mon. anciens*, t. I, p. CIXI. — D'ABLAING, V. GIESSENBURG, W. J., *De ridderschap van Veluwe*, etc., 1879. — Is. AN. NYHOFF, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, etc., Arnhem, 1870-75. — Le *Nederland's Adelsboeck*, de 1908, p. 256, dit : Barond, ridder van Lockhorst, etc., fils de Hubert et de Cornélie van der Vliet, épousa à Rotterdam, le 27 octobre 1794, Hermine Erckelens van Kenenberg, née le 17 novembre 1774, décédée à Bruxelles, le 10 janvier 1845, fille de Dirk et d'Anna Horsman. Ces Erckelens portaient les mêmes armes que les de Grouff d'Erckelens, mais avec un franc quartier aux armes de la seigneurie d'Erckelens : *De gueules à la fasce bretessée et contre-bretessée d'argent, accompagnée en chef d'une couronne d'or surmontant un croissant d'argent et en pointe d'une étoile à huit rais du même, percée du champ.* Cimier : *un paon en roue.* Le comte Georges de Looz-Corswarem possédait les portraits peints séparément des époux Lockhorst-Erckelens, précités.

Nous publierons plus tard, une généalogie détaillée des de Grouff d'Erckelens, qui portent des armes parlantes. Leur écusson représente, en effet, sur les anciens documents, trois pelles de terrassier et non des pelles à feu, comme on l'a supposé, par suite de dessins fantaisistes, à partir du XVIIIe siècle. Or *groef* signifie fossé et l'imparfait de *graven* (creuser), est en flamand *ik groef*, mais anciennement *oe* s'écrivait *ou*, et par conséquent, *grouf*. Le présent de l'indicatif est : *Ik grouf* (Je creuse.) Tout porte à croire que là est la signification des trois pioches qui servent de pièces héraldiques à la famille de Grouff.

(Voir la généalogie de la famille de Boussu, de Mons, publiée par moi dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXII, 1889).

Les armoiries des de Boussu étaient : *D'argent à trois feuilles de chêne de sinople. Heaume coiffé d'un chapeau de gueules et de sable. Lambrequins d'argent et de sinople.* Cimier : *une feuille de chêne de l'écu.* Devise : PRUDENTIA DULCE.

Dont :

X. Baudouin-Justin de Grouff d'Erckelens, écuyer, seigneur de Wasquignies, Mecquignies, Annecroix, la Houssière, etc., né à Mons, le 6 mars 1701, mort le 4 novembre 1751, enterré à l'entrée du chœur de l'église de Warquignies. Il épousa Marie-Joseph-Agnès de Cussemenet de Dornon, née à Mons, le 10 mars 1701, fille de Jean-François de Cussemenet de Dornon, écuyer, seigneur de Grand-Reng, et de Marie-Justine-Ignace de le Tenre, dame d'Horruette. (Voir un résumé de la généalogie de la famille de Dornon, p. 254-261 et *Annuaire de la noblesse de Belgique*, de STEIN, t. XXX, 1876, pp. 93 à 96).

Les armoiries de la famille de Cussemenet de Dornon sont : *De gueules au chevron accompagné de trois croissants, le tout d'argent.* Cimier : *un lion naissant au naturel, tenant de la dextre un croissant de l'écu.*

Dont :

XI. Marie-Philippine-Florence de Grouff d'Erckelens, née à Mons, le 6 novembre 1734, y décédée le 13 octobre 1809, mariée à Sainte-Waudru, le 8 février 1762, à son cousin germain, Nicolas-Alexis de Cussemenet de Dornon, écuyer, seigneur de Jemappes, d'Horruette, etc., né à Soignies, en mai 1725, mort à Mons, le 12 floréal an IX, fils de Guillaume-Alexandre, et de Marie-Ferdinande de Saint-Genois. (Voir COMTE JOSEPH DE SAINT-GENOIS, *Monuments anciens,* t. I, p. CIXI).

Les armoiries de la famille de Saint-Genois sont : *De gueules au sautoir d'azur, bordé d'argent, chargé de cinq roses du même, boutonnées d'or, à la bordure d'argent.* Cimier : *une rose d'argent boutonnée d'or, tigée et feuillée de sinople entre un vol d'azur et de gueules.* Lambrequins : *à dextre d'argent et d'azur, à senestre d'argent et de gueules.* Supports : *deux griffons regardant d'or, langués de gueules tenant chacun une bannière, à dextre aux armes de l'écu, à senestre aux armes de* SALUCES de BERNEMICOURT, qui sont : *Ecartelé 1 et 4 d'azur au chef d'argent; 2 et 3 de sable semé de fleurs de lis d'or.*

Dont :

XII. Joséphine-Françoise-Victoire de Cussemenet de Dornon épousa Ernest-Eugène-François-Joseph de Behault de Dornon (voir ci-dessus).

Dont :

XIII. Sisinie de Behault de Dornon, époux de Reine de Sterdiū, qui nous occupe.

Un jugement du tribunal de première instance à Mons, en date du 2 juin 1883, a reconnu le droit à Nicolas-Sisinie-Eugène de Behault de prendre la qualification de " Messire „ et le nom de " de Behault Dornon „, et a ordonné la rectification, dans ce sens, de son acte de naissance. Voici la teneur de ce jugement :

Nous Léopold II, Roi des Belges, à tous présents et à venir, faisons savoir :

Le Tribunal de 1re instance, séant à Mons, province de Hainaut, a rendu le jugement suivant :

A MM. les président et Juges composant le tribunal de 1re instance, séant à Mons.

Messieurs les Magistrats,

Expose avec respect, Messire Nicolas-Sisinie-Eugène de Behault-Dornon, sans profession, domicilié à Louvain, rue Léopold, n° 14, ayant maître Julien Manne, pour avoué.

Qu'il y a lieu de rectifier son acte de naissance inscrit sur les registres de l'état-civil de la commune de Soignies.

Qu'en effet, comme il conste de l'extrait de cet acte ci-joint, le nom patronimique de l'exposant, n'y figure que d'une manière incomplète : le nom est " DE BEHAULT-DORNON „ et le mot DORNON a été omis à tort : en outre, la particule nobiliaire " DE „ n'a pas été détachée, comme elle aurait dû l'être du nom patronimique; enfin la qualification de MESSIRE a été, à tort, omise dans le dit acte.

Que les documents produits en la cause justifient le bien fondé des rectifications.

Que les lettres-patentes ont été régulièrement délivrées au père de l'exposant par le Roi Guillaume de Hollande, le 19 juin 1827, et qu'il est établi, par lettres-patentes, que le nom du père de l'exposant et, par conséquent, celui de l'exposant lui-même est : DE BEHAULT-DORNON.

Que ces mêmes lettres patentes proclament formellement que les de Behault-Dornon appartiennent à la noblesse et que, partant, ils ont droit au titre de MESSIRE.

Que les divers visas dont ces lettres-patentes sont revêtues et le certificat d'enregistrement délivré par le secrétaire Chais constatent que les formalités voulues par l'arrêté royal du 28 décembre 1816 ont été accomplies et que, par conséquent, ces lettres-patentes doivent sortir leurs pleins et entiers effets.

Que ces documents justifient donc le bien fondé de la demande de l'exposant.

Qu'une confirmation de la légitimité de cette réclamation résulte de la publication officielle faite au *Journal officiel des Pays-Bas* du 1er janvier 1829, de la 4e liste des nobles reconnus dans le Royaume. (*Publication faite en exécution de l'arr. Roy. du 26 janvier 1882, prescrivant à tous les fonctionnaires publics de n'attribuer aux personnes mentionnées dans leurs actes que les titres et qualités qui leur appartiennent et ordonnant, à cet effet, la publication des états nominatifs des personnes dont les titres et la noblesse ont été reconnus par le Roi.*)

Qu'on y voit figurer au no 1, pages 10 et 11 : “ *Behault-Dornon, Ernest-François-Joseph de) „ Mons. Tous ses descendants portent les mêmes prédicats.* „

Qu'une preuve nouvelle du bien fondé de la demande est fournie par la publication insérée au *Moniteur belge* du 19 oct. 1882, portant, en annexe, l'*Etat nominatif et alphabétique des familles qui font partie de la noblesse du Royaume au 31 décembre 1881.*

Qu'à la page 22 de la dite annexe figure l'inscription suivante .

“ *Behault-Dornon (Ernest-François-Joseph de) Ecuyer ; tous ses descendants font partie de la noblesse.* „

Qu'il est seulement à remarquer que, par suite d'une erreur d'impression, un trait d'union figure à tort entre les mots Behault et Dornon, contrairement à ce qui existe dans les lettres-patentes et dans la publication au *Journal officiel des Pays-Bas.*

Qu'il y aurait bien un *erratum,* de ce chef, comme cela s'est fait pour d'autres erreurs au *Moniteur Belge* du 31 Octobre 1882, p. 4288.

Que pour achever de se convaincre de la légitimité de la réclamation, il importe encore de tenir compte des avis et documents insérés au *Moniteur Belge,* au sujet de cette publication du 19 octobre 1882.

Qu'on lit, en effet, dans l'exposé préliminaire de cette liste, page 1, que la preuve de la possession de la noblesse se fait “ en établissant la descendance directe et légitime d'une personne dont le nom est porté sur l'une des deux listes ci-jointes. „

Or, la production de l'acte de naissance de l'exposant établit qu'il est le fils d'Ernest-François-Joseph-Eugène de Behault-Dornon, c'est-à-dire, celui qui a fait l'objet des lettres patentes de 1827.

Le même exposé déclare que ce sont les lettres-patentes et les listes officielles qui forment titres authentiques pour la noblesse et les titres.

Ce même exposé constate enfin que le fait d'appartenir à la noblesse donne droit à la qualification de Messire.

Le *Moniteur Belge* du 24 novembre 1882, p. 4570, contient une circulaire de M. Bara, ministre de la Justice, constatant, une fois de plus, la force probante aux yeux des procureurs du Roi et des officiers de l'état-civil, des actes de cette nature, émanés de l'autorité souveraine, depuis la création du royaume des Pays-Bas.

La valeur des lettres-patentes de 1827 ne peut donc être contestée.

Enfin, le *Moniteur Belge* du 4 janvier 1883, p. 39, contient une nouvelle circulaire du même ministre de la Justice, proclamant une fois de plus, que pour justifier d'une réclamation comme celle de l'exposant, il suffit d'établir par la production des actes de l'état-civil (ainsi que le fait l'exposant), la descendance

du réclamant d'une personne dont la noblesse ou le titre a été concédé, ou reconnu depuis 1815 et dont le nom se trouve porté sur l'état général et nominatif (ce qui est le cas dans l'espèce).

Cette même circulaire constate de nouveau que la liste dont il s'agit, est dressée d'après des documents authentiques et que les autorités judiciaires, aussi bien que les autorités administratives, peuvent y référer, chaque fois qu'elles auront à faire une vérification de titre.

La jurisprudence est d'ailleurs constante et des jugements en semblable matière ont été rendus, notamment par les tribunaux de première instance de Bruxelles, Tournai et Dinant, respectivement les 14 mai 1881, 21 décembre 1881 et 19 janvier 1882, en faveur des messieurs de Vinck, de Séjournet, et de Garcia, pour l'addition des deux Orp, de Ramegnies et de la Vega.

Par ces motifs :

L'exposant vous prie, Messieurs, de vouloir ordonner la rectification de son acte de naissance et de dire qu'il sera et demeurera dressé comme suit :

A Soignies : Messire Nicolas-Sisinie-Eugène de Behault Dornon, fils d'Ernest-François-Joseph-Eugène de Behault-Dornon, âgé de 37 ans, né et domicilié à Soignies et de Joséphine-Victoire de Cussemenet de Dornon, âgée de 35 ans, née à Mons, son épouse.

En conséquence, de dire que le jugement à intervenir sera inscrit sur les registres par l'officier de l'état-civil de la commune de Soignies, aussitôt qu'il lui aura été remis et que mention en sera faite en marge de l'acte réformé afin que le dit acte ne soit plus délivré qu'avec les rectifications ordonnées.

Et vous ferez justice. (Signé) J. Manne, Avoué.

Vu la présente requête et les pièces produites à l'appui ;

Oui M. le juge De Busschère en son rapport à cette audience;

Vu également l'avis conforme de M. Huyttens de Terbecq, substitut du procureur du Roi ;

Attendu que le diplôme en date du 19 juin 1827, délivré par S. M. le Roi des Pays-Bas, au père de l'exposant, le qualifie de Messire Ernest-Eugène-François-Joseph de Behault-Dornon ;

Attendu que cet acte émané de l'autorité compétente, autorise le père de l'exposant et ses descendants à se prévaloir des dites qualifications, par les modifications qu'elles apportent à leur nom, et par suite de celui de l'exposant, tel qu'il est inscrit en son acte de naissance, dressé par l'officier de l'état-civil de la ville de Soignies, à la date du 3 novembre 1808 ;

Par ces motifs :

Le Tribunal dit que l'exposant est en droit de prendre la qualification de Messire et le nom de Behault-Dornon tels qu'ils sont inscrits au diplôme ci-dessus rappelé.

Enjoint à l'officier de l'état-civil de Soignies, de transcrire sur les registres de naissance de l'année courante, le présent jugement, aussitôt qu'expédition lui en aura été remise, d'en faire mention en marge de l'acte de naissance de l'exposant en date du 3 novembre 1808, et de ne plus délivrer, à l'avenir, expédition de cet

acte qu'avec la rectification dont s'agit; enfin, de transmettre dans les trois jours, les expressions de cette mention à M. le procureur du roi près ce siège, pour que ce magistrat veille à ce qu'elle soit reproduite d'une manière uniforme sur le double reposant au greffe du dit tribunal.

Prononcé en audience publique tenu par la 1re Chambre du tribunal de 1re Instance, séant à Mons, province de Hainaut, *le 2 Juin 1883.*

Présents : MM. Wery, chevalier de l'Ordre de Léopold, président;
De Busschère et Meurein, juges ;
Huyttens de Terbecq, substitut du procureur du Roi, et
Ghenet, chevalier de l'Ordre de Léopold, greffier-adjoint.

(Signé) V. Wery et H. Ghenet.

Mandons et ordonnons à tous huissiers à ce requis de mettre le présent jugement à exécution; à nos procureurs-généraux et à nos procureurs près les tribunaux de 1re Instance, d'y tenir la main; à tous commandants et officiers de la force publique, d'y prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi, le présent jugement a été signé et scellé du sceau du tribunal.

Pour expédition conforme : (Signé) G. Thiebaut, greff. adj.

Enregistré 10 roles, 3 renvois à Mons, le 12 juin 1882, vol. 270, f. 139, col. 5. Reçu, suivant détail ci-contre, 24 francs.

Le Receveur :
(Signé) Jamart.

Pour copie conforme :
(Signé) J. Manne, avoué.

Un jugement du tribunal de Louvain, en date du 23 janvier 1884, a ordonné la même rectification dans tous les actes de l'état-civil de la famille de Nicolas-Sisinie-Eugène de Behault, reçus à Louvain.

Jurisprudence belge

Tribunal de Louvain (2e ch.). — Présidence de M. Beeckman, juge. — Audience du 23 janvier 1884. — Acte d'état-civil. — Nom. — Rectification. — Chose jugée.

Le jugement qui rectifie le nom du père dans son acte de naissance, a l'autorité de la chose jugée vis-à-vis des enfants et doit entraîner la rectification du nom de ceux-ci dans leurs actes d'état-civil.

de Behault.

. . . .

Ouï M. Hamande, juge suppléant en son rapport et M. De Rode, substitut du procureur du roi, en son avis.

Attendu qu'un jugement du tribunal de Mons, en date du 2 juin 1883, enregistré, rendu à la requête du père des six premiers requérants actuels, décide que " l'exposant est en droit de prendre la qualification de Messire et le nom de " de Behault Dornon " et rectifie en conséquence l'acte de naissance qui lui donnait le nom de " Debehault " ;

Attendu que, quelque contestable que soit la doctrine de ce jugement en ce qu'il attache aux lettres-patentes délivrées par le roi Guillaume, l'effet de modifier le nom et considère la qualification de " Messire „ comme une énonciation obligatoire de l'acte de naissance, il n'en a pas moins acquis l'autorité de la chose jugée de manière à bénéficier aux enfants de celui qui l'a obtenu et à influer, en vertu de la transmissibilité du nom, sur les actes d'état-civil qui les intéressent;

Par ces motifs, le tribunal ordonne les rectifications demandées ; ordonne...

(*Journal des Tribunaux*, 33e année, n° 116. — 17 février 1884.)

En avril 1884, Bara, ministre de la Justice, selon son habitude, quand il s'agissait de familles du parti catholique, donna ordre d'appeler de ces décisions et ce, " contrairement à l'avis du procureur général, et alors qu'aucun intérêt public n'était en cause „ comme l'a dit M. Woeste, ministre de la Justice, en séance du 8 août 1884, à la Chambre des Représentants, en ces termes :

" M Bara s'est substitué à l'autorité judiciaire dans cette circonstance étrangère à l'ordre public, dans cette question d'intérêt privé, pour ordonner une poursuite vexatoire. C'est ainsi qu'en 1884, le 18 mars, M. le procureur général près la Cour de Bruxelles lui écrit : " Comme il serait étrange de voir le père des exposants de Louvain s'appeler de Behault-Dornon, sans que ceux-ci pussent porter le même nom que leur père, nous ne croyons pas qu'il soit utile d'interjeter appel du jugement de Louvain. M. Bara répond, le 21 mars 1884 : " Comme suite à votre rapport du 18 mars 1884, je vous prie de bien vouloir déférer à la Cour d'appel le jugement du tribunal de Louvain, du 23 janvier dernier, rectifiant les actes de l'état-civil de la famille de Behault. M. Bara a donc donné des instructions au parquet en vue de poursuivre, dans un but vexatoire. „ (*Annales parlementaires belges*, Chambre des Représentants, séance du 8 août 1884, p. 89.)

Le jugement du tribunal de Louvain du 23 janvier 1884 fut annulé, par arrêt de la Cour d'Appel de Bruxelles, du 26 mai 1885 (*Pasicrisie belge, Recueil général de la Jurisprudence des cours et tribunaux de Belgique*, année 1885, IIe partie. Arrêts des cours d'appel, p. 238-241.)

Un arrêté royal du 26 octobre 1891, inséré au *Moniteur belge* du 29 du même mois, vint mettre fin à toutes ces récriminations dictées par la haine politique et autorisa, aux termes de la loi du 11 germinal an XI, la douairière Sisinie de Behault et ses sept enfants : Marie, Hélène, Ernest, Alexandre, Camille, Amélie et Armand, à prendre le nom de Dornon.

Sisinie de Behault de Dornon et Reine de Sterdiū eurent huit enfants, tous baptisés dans l'église de Notre-Dame-aux-Fièvres, à Louvain, sauf le 2°.

1° Reine-Joséphine-Marie de Behault de Dornon, née le 21 février 1842, tenue sur les fonts baptismaux par Vincent de Sterdiū,

son oncle, et par Justine de Sterdiū, épouse de Mariano de Bayo, sa tante (1) ;

2° Elisabeth de Hongrie-Marie-Justine-Hélène de Dornon de Behault, née à Paris, le 9 août 1845, tenue sur les fonts baptismaux dans l'église de Saint-Sulpice, par Félix Stappaerts, membre de l'Académie royale, et Justine de Sterdiū, épouse de Mariano de Bayo, sa tante ;

3° Vincent-de-Paul-Adolphe-Sisinie-Ernest de Behault de Dornon qui suit.

4° Sisinie-Charles-Alexandre de Behault de Dornon, né le 23 avril 1848, tenu sur les fonts baptismaux par Alexandre de Behault-de la Roche, son cousin (voir p. 244), et par Félicité de Sterdiū, épouse du capitaine Humblet, sa tante. Il mourut à Etterbeek, lez-Bruxelles, le 30 décembre 1913 et fut inhumé dans le caveau de la famille Spilliaerdt, à Strombeek. Il fut fonctionnaire civil à la Direction générale du Génie, au Ministère de la Guerre. Il hérita de son parrain, le château et le domaine de Naast (Voir pl. 36.)

Il avait épousé Anne-Marie-Léonie-Laurence Spilliaerdt (*D'or au chevron de gueules accompagné de trois trèfles de sinople.* Tenant : *une jeune fille habillée d'argent.* Cimier : *un trèfle de l'écu*), née à Berchem-lez-Anvers, le 30 avril 1845, fille de Pierre-Jacques Spilliaerdt, grand armateur d'Anvers, capitaine de la Garde-Civique de cette ville, etc., chevalier de l'Ordre de Léopold, etc., etc. (Voir sa biographie plus loin), et de Marie-Antonie Caymax. Ces derniers avaient acquit le superbe château t' Pluymhof, à Berchem (Voir pl. 43 et 44) de la douairière du comte de Cornelissen, née baronne de Stier. C'était un des plus beaux domaines des environs d'Anvers; il fut exproprié pour l'agrandissement des fortifications.

Parmi les familles nobles de Bruges, celle de Spilliaerdt (2) est une des plus anciennes.

Armes : La branche aînée portait les armoiries décrites ci-dessus (voir pl. 45). — La branche cadette : *D'argent à trois cœurs de gueules, accompagnés en abîme d'un martel de sable.* Cimier : *le martel de l'écu.* Ces armoiries ont été enregistrées dans l'*Armorial général de France*, en 1697, n° 315, édition Sorel, p. 295. La généalogie complète de la

---

(1) La maison que mes sœurs Marie et Hélène occupaient à Louvain, boulevard de Tirlemont, n° 52, a été anéantie, avec tout le mobilier, dans l'incendie de la ville, du 25-31 août 1914.

(2) Sources : Voet, *Généalogies de familles nobles. — Fragments*, t. III, f° 135, ms. n° 738 du Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique. Fonds Goethals. — Le nom de cette famille s'est écrit, dans la suite des siècles : Spillaert, Spillaerts, Spilgiaert, Spylyaert, Spilliaert, Spilliaerdt.

famille Spilliaerdt est à l'étude, et sera publiée plus tard. En voici un résumé très succinct :

I. Jacques Spillaert (1398), laissa de son épouse : 1° Josse Spillaert (1440), qui suit. — 2° Marguerite Spillaert, décédée le 6 février 1484, épousa Anselme de Mey, décédé le 9 septembre 1454. Ils sont enterrés à Sainte-Walburge, à Bruges, sous une dalle de cuivre ornée de leurs armes (1). (Voir pl. 45.)

3° Antoine Spillaert, épousa en 1485, Gertrude van Maryns, fille de Jean (2). — En 1485, on trouve que Catherine Spilliaert, fille du chevalier Mathieu Spilliaert, mort à Gand en 1487, avait épousé Philippe van den Berghe, fils de Jacques et de Catherine van Vliet, directeur-général de la Monnaie des Flandres, conseiller de Bruges, en 1485, échevin en 1499, mort le 14 octobre 1531. Il portait : *D'or à la bande de gueules chargée d'un bœuf passant d'argent* (3).

II. Josse Spillaert épousa, le 17 décembre 1461, Elisabeth de Gand (4). — Voici un acte qui concerne la veuve de Josse Spillaert :

" Ghislain de Chine, escuier, et damoiselle Catherine de Gand, sa femme, et damoiselle Elizabeth de Gand, veuve de Josse Spillaert comme hoirs de Maitre François de Gand, doyen de Notre-Dame de Courtray et conseiller de mon très redoubté Seigneur, etc.. XI may 1461 (5). "

Ils eurent un fils, Antoine, qui suit.

III. Antoine Spillaert, secrétaire des ducs Philippe et Charles de Bourgogne, et de l'archiduc Maximilien de 1465 à 1484; fut l'un des exécuteurs testamentaires, en 1471, de Pierre Bladelin, seigneur de Middelbourg; receveur de la ville en 1474; trésorier en 1488; " hooftman (chef-homme) van de poorterije ", à Bruges, en 1485 1493, 1504; conseiller communal en 1489, 1496, 1498, 1502 ; échevin puis bourgmestre de Bruges en 1491 et 1501 ; maître de fabrique de l'église de Saint-Jacques en 1487.

Son sceau était aux armes données ci-dessus (voir pl. 43).

---

(1) Ms. S'Hoghe, aux Archives de l'Etat, à Bruges. — Cfr ms. n° 21757, f° 55, v°, de la Bibliothèque royale de Belgique. Fonds Goethals.

(2) Voet, *loc. cit.*, f° 135. — Ms. n° 21757, f° 48, de la Bibliothèque royale de Belgique.

(3) *Recueil héraldique de la ville et du Franconat de Bruges*, p. 44.

(4) Voet, *loc. cit.*, f° 96.

(5) Ms. n° 21757 de la Bibliothèque royale de Belgique.



Wernaers del.

Pl. 43. — Chateau t' Pluymhof, a Berghem, lez-Anvers (entrée)
(Famille Spilliaerdt).

Il mourut à Bruges, le 16 avril 1509. Il avait épousé, le 16 avril 1466, Antoinette van der Steghele, fille de Jacques et d'Agathe de Keghelaere, fille d'Arnoult, morte à Bruges, le 1er février 1509.

Ils ont été enterrés, sous une pierre tombale à leurs armes, dans l'église de Saint-Jacques, à Bruges (1).

Voici des extraits qui concernent Antoine Spillaert :

" M. Joris Baest, secretaris ons gheduchten heeren, etc., 1466. Ghesonden den 16 April 1466, ter bruloft van M. Anthoons Spillaert, secretaris ons gheduchten heeren, 4 . . . . (2). "

" Compareerde Henric des Lemmes. . . . . 1467, Wy. Simon. . . . . ende Antoon Spillaert (son sceau : *un chevron accompagné de trois trèfles*, timbré et tenu d'une fille) kerckmeester van Sint-Jacobs, etc. 2 Augustus 1487 (3).

" Anthoon Spillaert wiert derde schepen, maar alsoo hy hadde schepen gheweest daer of de Jaerschaere niet gheexpireert en was, dus wiert over hem schepen by de voorseide commissarissen ghewaecht Jan Heyndricx (4).

" Compareerden Anthonius Lut (illisible) ende Anthonius Spillaert (son sceau : *un chevron accompagné de trois trèfles*, timbré) Kerckmeester van Sint-Jacobs, in Brugge, ... 2 Augustus 1487 " (5).

" Deses hooftmannen van de poorterije te weten Denis Mettenye van Sint-Jans . . . M. Anthoon Spillaert, van Sint-Jacques, 1509 " (6).

Ils eurent cinq enfants :

1° Pierre Spillaert, qui suit ; 2° Ambroise Spillaert, conseiller communal de Bruges en 1510, mourut le 6 janvier 1515, et fut enterré sous une pierre portant ses armoiries, à Saint-Jacques, à Bruges. Il épousa, en 1515, Catherine de Bonin, fille de Thomas (7). Ambroise Spillaert tenait du Bourg de Bruges, un tiers de l'ammanie de Lisseweghe (8).

On trouve dans Th. de Raadt, *Les sceaux des Pays-Bas* (9).

Ambroise Spillaert déclare tenir du bourg de Bruges, un tiers de l'ammanie de Lisseweghe, avec un tiers des appartenances étant des terres de Lisse-

(1) Voet, *loc. cit.*, f° 135. — Ms. de la Bibliothèque royale, n° 21757, f°s 10v, 47v, 52, 63, 74v.

(2) Ms. de la Bibl. roy. de Belg., n° 21757, f° 52.

(3) *Id.*, f° 47v.

(4) *Id.*, f° 10v, 1re partie.

(5) *Id.*, f° 74v.

(6) *Id*, f° 63.

(7) *Id.*, f° 135.

(8) Willem van Brugge.

(9) Voir à la table, au nom Spilliaerdt.

weghe et de Coudenkerke, aboutissant entre autres aux biens de Jean de Comines, seigneur de Dadizeele, épouse de damoiselle Marie, fille de sire Jean de Dadizeele et avec vingt-cinq arrières-fiefs dont huit se trouvent submergés et dont d'autres sont tenus de lui par sire Nicolas Brydele, prêtre, Franchineken, fille de François van Pamele, chrétien Weyts, fils de Jacques, Victor Willaert, etc., 1515 :

Le sceau d'Ambroise Spillaert porte : *un chevron accompagné de trois trèfles* (fiefs n° 835 aux Archives de l'Etat, à Bruges).

Ils eurent deux filles :

A. Marguerite Spillaert, épousa, en 1528, François de Noirot. Il était veuf en 1553; *B.* Jeanne Spillaert, morte le 14 mai 1570, enterrée à Saint-Jacques, à Bruges, épousa, en premières noces, en 1535, Jean Yman, et en secondes noces, en 1541, Jean van Doorne.

3° Marguerite Spillaert; 4° Elisabeth Spillaert, épousa Jacques van Ingelrave ; elle était veuve en 1521; 5° Pasquette Spillaert.

Elle est citée ci-après, avec son frère Ambroise et ses deux sœurs :

M. Anthoon Spillaert cochte 4 renten t samen 13 . . . . . . ten lijven van Bruesehin (Ambroise) syn sone, van Griethen (Marguerite) (doot 1482), ende Bethin (Elisabeth), ende van Paschynekin (Pasquette) sijne dochters betaelt maerte, 1478, 83 „ (1).

IV. Pierre Spillaert (2) épousa, à Ypres (où il s'établit, en 1507, sous le nom de " Spillaert de Robere „) Jeanne van Buerse, dont : V. Adrien Spillaert de Robere, né à Ypres (3) en 1508, marié en 1540, à Jeanne Metsa. Il assista sa sœur " Guillielmine Spillaert „ à l'occasion de son union avec Nicolas de Beye (*acte passé par devant les échevins, le 9 juillet 1541. Register Notarie 1540-1543* aux *Arch. comm.*)

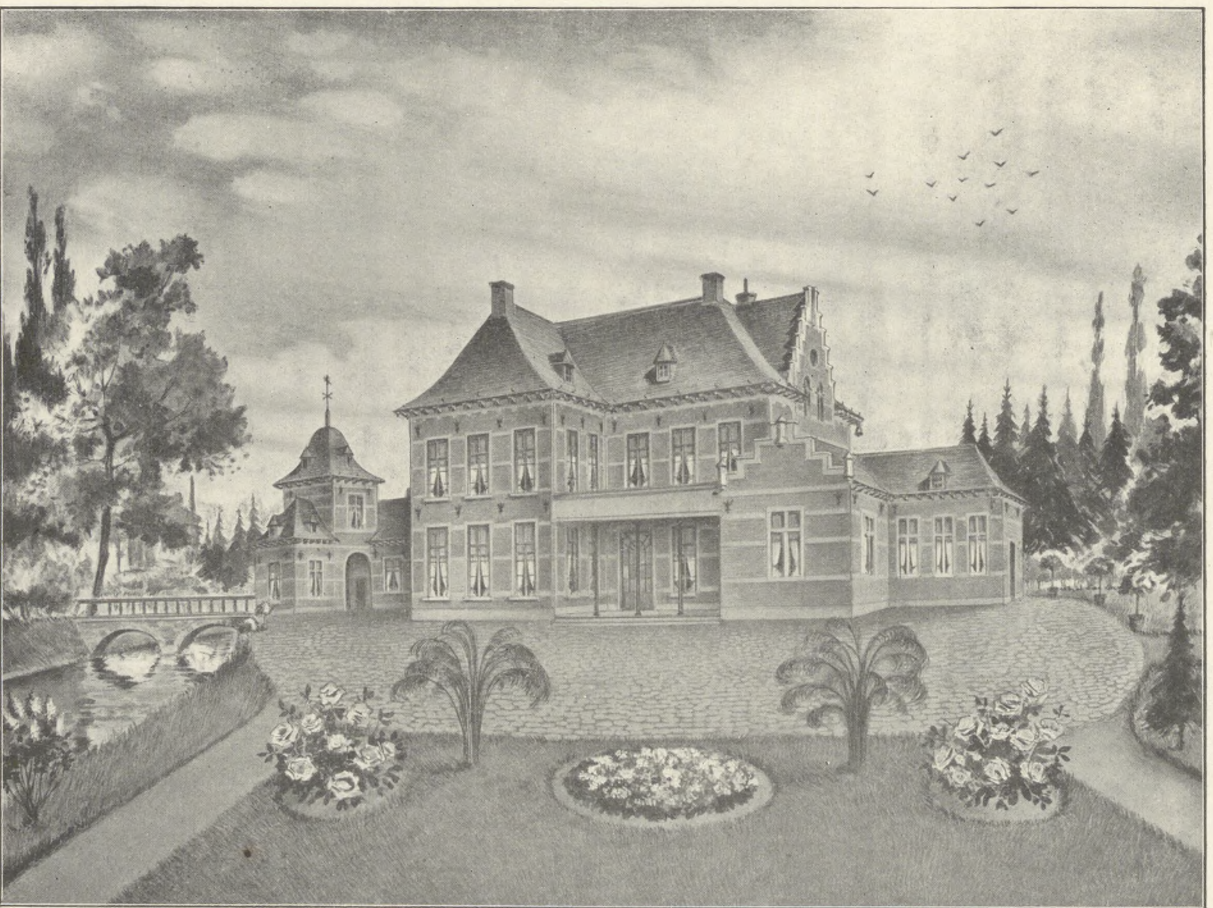
Ils eurent : VI. Pierre Spillaert, né en 1545, marié en 1574, à Marie de Cock, dont : VII. Pierre Spillaert, né en 1580, épousa, le 7 juin 1616, Marie de Hobbels; ils eurent : VIII. Pierre Spillaert, né le 3 mars 1618, marié le 4 juin 1637, à Antonine de Wael; de cette union naquit : IX. Pierre-Guillaume Spilliaert, né le 14 août 1640, épousa, le 2 mai 1677, Péronne de Haze, dont : 1° Pierre-François,

---

(1) Ms. n° 21757 précité, f° 57v.

(2) La généalogie se repose ensuite sur les documents laissés à la Bibliothèque royale, par feu Merghelynck et contenant, entre autres, des actes de naissances, de mariages et de décès, états des biens, procurations, actes pupillaires, actes de quittances, etc., de 1541 à 1717.

(3) Les sept générations suivantes naquirent dans la même ville, la huitième à Dunkerque, la neuvième à Lierre et la dixième à Anvers.



Wernaers del.

Pl. 44. — Chateau t' Pluymhof, a Berchem, lez-Anvers (façade du midi).

(Famille Spilliaerdt.)

qui suit; 2° Isabelle Spilliart qui avait épousé Jacques-Nicolas van der Mersch, notaire apostolique. Il portait : *Coupé de gueules à la demi-croix, alaisée d'argent et d'azur à l'étoile à cinq rais d'or.* Cimier : *une tête de chien braque d'argent* (MERGHELYNCK, *Recueil de généalogies de Flandres*, t. I, p. 220). — X. Pierre-François Spilliaert, né le 27 avril 1682, marié le 4 septembre 1715, à Jeanne van Woessin; ils eurent : XI. Pierre-Jean Spilliaerdt, armateur, né le 14 juin 1716, époux de Marie de Haene. De ce mariage : XII. Pierre-François Spilliaerdt, armateur, né en 1758, épousa, en 1786, Marie-Jeanne Duwel. Ils eurent : 1° Pierre-Jean, qui suit; 2° N. Spilliaerdt, épouse de N. Winnaert. Ils eurent : Louis Winnaert, armateur, échevin de Dunkerque, marié à N. Pyotte-Plessis, dont : Marie Winnaert, épouse de Jean Morel de Tangri, dont postérité. — XIII. Pierre-Jean Spilliaerdt, armateur, né à Dunkerque, le 14 décembre 1788, décédé à Anvers, le 29 avril 1834, marié à Anvers en 1809, à Marie-Catherine van Camp, née à Anvers, le 21 mai 1790, décédée à Saint-Laurent, lez-Anvers, le 7 janvier 1864, fille de Jean van Camp, propriétaire foncier, et de Marie van Eeten. Ils eurent : XIV. Pierre-Jacques Spilliaerdt, armateur (voir pl. 46), dont nous donnons ci-après la notice biographique, né à Lierre, le 1er janvier 1816, mort à Bruxelles, le 20 février 1906, épousa à Anvers, le 13 juin 1837, Marie-Antoinette Caymax (voir pl. 46), née à Anvers, le 4 avril 1810, morte à Bruxelles, le 15 novembre 1890, fille de Pierre-Joseph, rentier, et de Catherine Willems. Ils eurent :

1° Clotilde-Marie-Catherine-Jeanne Spilliaerdt, née à Anvers, le 9 avril 1838, morte à Bruxelles, le 7 septembre 1905, inhumée dans le caveau de la famille, à Strombeck.

2° Marie-Catherine-Jeanne-Stéphanie Spilliaerdt, née à Anvers, le 6 mai 1839.

3° Maria-Antoinette-Caroline-Elisabeth Spilliaerdt, en religion *Sœur Louisa de la Croix*, de l'Institut des Sœurs de Notre-Dame, née à Anvers, le 27 janvier 1841, morte à Ixelles (Arbre Bénit), le 14 août 1909.

4° Emma-Isabelle-Marie-Jeanne Spilliaerdt, née à St-Wittebrord-lez-Anvers, le 12 septembre 1842, épouse de Victor-Hyacinthe-Marie Kramp, né à Anvers, le 27 septembre 1840, décédé à Bruxelles, le 15 décembre 1887, fils d'Auguste-Jacques-Maximilien-Joseph, et de Marie-Clotilde-Livine Le Paige.

5° Hortense-Marie-Jeanne-Emilie Spilliaerdt, née à Berchem-lez-Anvers, le 9 octobre 1843.

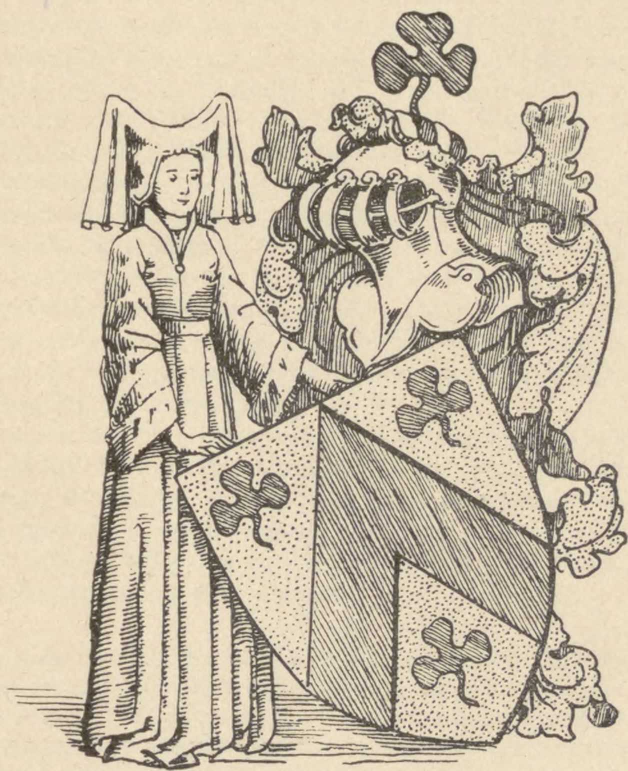
6° Laurence-Anne-Marie-Léonie Spilliaerdt, épouse d'Alexandre de Behault de Dornon, précités.

7° Anna-Henriette-Marie-Antoinette Spilliaerdt, née à Berchem-lez-Anvers, le 3 février 1848, y décédée le 3 février 1875 et y inhumée.

8° Stanislas-Marie-Joseph-Pierre-Ferdinand Spilliaerdt (voir pl. 46), né à Berchem-lez-Anvers, le 5 juin 1849, y décédé le 26 avril 1877 et y inhumé.

Disons, avant de terminer, quelques mots sur la belle carrière de Pierre-Jacques Spilliaerdt-Caymax.

Pierre-Jacques Spilliaerdt-Caymax (voir pl. 46) était le plus grand armateur d'Anvers, de son temps; sa flotte commerciale à voile se composait de dix-huit bateaux transocéaniques dont plusieurs ont été représentés naviguant au large, par l'admirable pinceau de Claeys.
Spilliaerdt était doué d'une intelligence remarquable et d'un jugement profond; il avait acquis par ses études, mais plus encore par une longue pratique des affaires, de vastes connaissances et une grande expérience dans le domaine de la navigation commerciale. Il vivait d'ailleurs à une époque où les idées commençaient à se modifier fortement sur cette importante question économique, et l'on sentait, dans le monde des armateurs, le besoin de suivre en Belgique, l'impulsion grandiose donnée par l'Angleterre et d'autres grandes nations maritimes, en créant les lignes de bateaux à vapeur qui devaient modifier complètement les moyens jusqu'alors en usage, pour le transport des voyageurs et des marchandises, à travers les mers. Léopold Ier, qui connaissait la compétence de Spilliaerdt, le consultait fréquemment, surtout relativement à la prospérité du port d'Anvers. Plus tard, le duc de Brabant, qui visita la Chine, et devint, sous le nom de Léopold II, l'un des monarques les plus habiles de l'Europe en matière de colonisation, continua à Spilliaerdt la haute et affectueuse considération que lui avait toujours témoignée son illustre père. C'est assez dire tout le cas que devait faire de cet armateur distingué le baron Lambermont. Des rapports très intimes en résultèrent entre eux pour le plus grand bien du pays. Des conférences fréquentes de nos premiers rois, du grand homme d'Etat libérateur de l'Escaut, et de Spilliaerdt, naquirent des projets qui furent mis à exécution et ouvrirent de vastes horizons à la Belgique. Notre pays ne possédait encore aucune ligne trans-



Pl. 45. — Armoiries de la famille Spilliaerdt d'après un sceau ancien.

atlantique desservie par des navires à vapeur. C'est à Spilliaerdt que revient l'honneur d'avoir comblé cette lacune (1).

Avec l'assentiment du Gouvernement et l'appui moral du roi, Spilliaerdt fonda, le 10 juin 1853, le premier service national de navigation régulière entre notre métropole commerciale et les Etats-Unis d'Amérique, sous le titre de " Société belge de bateaux à vapeur transatlantiques ", dont il fut nommé administrateur-gérant avec un Conseil composé de J. Michiels-Loos, armateur, bourgmestre d'Anvers et sénateur; baron Nottebohm, banquier, président de la Chambre de commerce d'Anvers; F. van der Elst et L. Veydt, directeurs à la Société Générale, à Bruxelles, et E. Weber, armateur, à Anvers. Commissaires : A. d'Hanis-van Cannaert, W. Good, Ch. Lemmé, baron Osy, B. Posno, H. Schumacher et M. Valckenhuyzen.

La convention fut passée entre le Gouvernement belge, représenté par Henri de Brouckere, ministre des Affaires étrangères, d'une part, et Spilliaerdt, Nottebohm et Weber, d'autre part. Elle stipulait que ces derniers s'engageaient à former une société anonyme au capital de 5,000,000 de francs, ayant pour objet l'exploitation d'une ligne directe de navigation à vapeur, par navires à hélice, entre Anvers et New-York. La loi approuvant cette convention fut promulguée par arrêté royal du 10 octobre 1853.

L'on se mit aussitôt à l'œuvre et, moins d'un an après la fondation, une cérémonie d'un caractère vraiment historique et à laquelle le roi Léopold I[er] délégua le duc de Brabant pour le représenter, se déroula à Anvers. L'article ci-après, publié par le *Journal d'Anvers*, du mardi 29 août 1854, fera comprendre mieux toute l'importance commerciale attachée à cet évènement.

Un peu après 11 heures, Mgr le Duc de Brabant arriva hier à la station de Vieux-Dieu, par un convoi spécial précédé d'une locomotive en éclaireur. A cette station S. A. R. a été reçue par M. le Gouverneur de la province, M. le Bourgmestre d'Anvers, M. Veydt, membre de la Chambre des Représentants, M. Michiels-Loos, sénateur, M. Van Havre, colonel de la garde-civique, le vicomte de Niewlant, M. Nottebohm, président de la Société de navigation transatlantique, M. d'Hanis-van Cannaert, vice-président, et M. F. E van der Elst, également vice-président de la dite société et directeur de la Société générale, M. Spilliaerdt-Caymax, administrateur-gérant, etc. Le prince royal était accompagné de M. le comte de Lannoy,

(1) Spilliaerdt est cité par l'historien Pierre Génard, dans *Anvers à travers les âges*, p. 548, comme promoteur-créateur de ce grand service transatlantique, et son nom figure aussi, dans cet ouvrage, parmi ceux des grands armateurs anversois qui ont créé une flotte commerciale à voile.

grand-maître de sa Maison, du colonel Goethals et du lieutenant L'Olivier, officier d'ordonnance. De Vieux-Dieu, on s'est rendu à la campagne de M. Nottebohm où le président de la société et sa famille ont eu l'honneur de le recevoir à un déjeûner somptueux et vraiment princier, digne de son royal hôte et qui dura pendant une heure et demie. La société de chant Amphion et l'harmonie de Berchem ont prêté leur concours pour fêter dignement Son Altesse Royale.

Après le déjeûner, on se rendit au chantier Cockerill. A son arrivée, S. A. R. a été complimentée par M. Pastor, directeur de la société John Cockerill, à Seraing. Parmi les personnes qui accompagnaient le prince, on peut citer, en outre, M. le gouverneur, notre bourgmestre, nos députés MM. Vervoort, Alph. della Faille, baron Osy, nos sénateurs Cogels et Michiels-Loos, MM. Lemmé, d'Hanis-van Cannaert, Jaumar. Le prince fut d'abord conduit dans un élégant pavillon où étaient exposés les plans du steamer dont on allait dresser l'étrave, l'étambot et autres pièces principales. Après l'examen minutieux et qui dura plus d'un quart d'heure de la part de Son Altesse Royale, le cortège se dirigea vers l'étambot qui fut levé, en sa présence, et atteint une hauteur qui nous donne la mesure de la grandeur du bâtiment que l'on dit devoir être aussi long que la " British Queen. „ Cet étambot forgé d'une seule pièce pesant environ 8,000 kilogrammes, est une véritable pièce d'art.

Le prince, se dirigeant ensuite vers l'avant du navire, a rivé les deux premières chevilles liant cette pièce à la quille, au milieu des applaudissements et des coups de canon. Pour mieux faire cette opération, au lieu d'un petit marteau que l'on lui avait présenté d'abord, Son Altesse Royale prit un fort marteau des mains d'un ouvrier et, monté sur l'étrave, on vit le prince donner de vigoureux coups de marteau qui feraient honneur au plus solide forgeron, ce qui excita des murmures de satisfaction et de chaleureuses sympathies de la part des assistants, applaudissant à outrance à l'intérêt que notre Prince Royal attachait à cette entreprise maritime.

Après que le président M. Nottebohm eut adressé un compliment de remercîments à Son Altesse Royale pour avoir bien voulu mettre la main à la construction du steamer, qui portera, du consentement de S. M., le nom de Léopold Ier. Le procès-verbal de cette solennité fut signé d'abord par Son Altesse Royale, dont on a admiré la belle écriture, ensuite par tous les membres de la direction de la société et par toutes les autorités présentes.

Cette cérémonie avait attiré un public choisi composé d'un grand nombre de dames en toilette, de l'élite de notre commerce et d'autres notabilités.

A l'entrée et à la sortie du prince, la musique militaire mêlée de coups de canon, s'est fait entendre.

A 5 1/2 heures, Son Altesse Royale se rendit à la Société de Philharmonie, où Elle a été reçue par les membres de la direction. Ce banquet splendide autant que somptueux aussi, et pendant lequel on entendit la musique du 10e régiment, fait honneur à MM les ordonnateurs. La table était de 45 couverts. Un premier toast a été porté au Roi par M. le président Nottebohm :

" Au Roi, qui a toujours eu à cœur la prospérité de la Belgique et l'extension
" de son commerce „.

Le deuxième toast au duc de Brabant, par M. Spilliaerdt-Caymax, administrateur-gérant, en ces termes :

" A S. A. R. Mgr le Duc de Brabant, dont les sympathies et l'appui persévérant
" ont si efficacement contribué à la réalisation de notre entreprise; au prince qui,
" en cette occasion, a été mû par l'amour de son pays et par le désir de le doter
" d'une nouvelle source de prospérité commerciale et industrielle, à S. A. R. Mgr
" le Duc de Brabant ".

Avec la facilité d'élocution qui le distingue, S. A. R. y a répondu en termes très sympathiques qui ont été vivement applaudis par l'assemblée.

Il était près de 3 1/2 h. quand cette cérémonie, vraiment intéressante, d'une si grande importance pour notre port, se termina au son du canon et de la musique militaire.

Le banquet se prolongea jusqu'à 9 heures. S. A. R., après avoir vivement remercié M. le président de l'aimable accueil qu'Elle avait reçu, fut reconduite, avec sa suite, à la station du chemin de fer, par le Président, M. le Bourgmestre et les membres du Conseil d'administration des Transatlantiques.

Seize mois après, une cérémonie non moins grandiose et très touchante réunit à nouveau l'élite de la société d'Anvers; elle est relatée, comme suit, dans le *Moniteur Belge* et le *Journal d'Anvers* du 19 décembre 1855 :

Tous les navires dans les docks sont pavoisés comme pour un jour de fête; la foule, de bonne heure, s'amasse aux abords du magnifique bateau à vapeur. Devant le navire, un piquet du 3e chasseurs; sur le devant de la " Belgique ", la musique du même régiment.

Les invités arrivent successivement et sont admis dans toutes les parties du bateau à vapeur; une tente s'étend sur le pont, de la poupe à la proue, sur une longueur de plus de quatre-vingts mètres; sur le devant est érigé un modeste autel où se fera la cérémonie religieuse de la bénédiction du navire.

Un peu avant midi, le clergé se prépare à recevoir Son Em. le Cardinal Archevêque, qui arrive quelques minutes avant l'heure fixée pour la cérémonie; Mgr Sterckx, conduit par M. Nottebohm, président, et M. Spilliaerdt-Caymax, administrateur-gérant de la Société des bateaux à vapeur, Michiels-Loos, Weber, etc., est accompagné de MM. Lauwers et Van Hemel, ses vicaires généraux, de M. le doyen d'Anvers, du curé de la paroisse de Saint-Paul, et d'autres dignitaires ecclésiastiques.

Son Eminence, après avoir été conduite pour un moment devant l'autel, descend dans les salons.

Le Roi n'ayant pu assister à la solennité, c'est Mgr le comte de Flandre qui s'était rendu à Anvers. S. A. R. est arrivée vers midi, et son entrée a été saluée par l'air national, exécuté par la musique du régiment des chasseurs. Le Prince était accompagné de ses aides de camp, du gouverneur de la province, de M. le bourgmestre et autres personnes de distinction.

Après que le Cardinal se fut revêtu de son costume d'officiant, le cortège fut conduit processionnellement de l'arrière du navire à l'avant, Mgr le Comte de Flandre tenant le milieu entre le Cardinal, à sa droite, et le Gouverneur de la province, à sa gauche.

On remarquait parmi les personnes présentes, MM. de Brouckere, ancien ministre des Affaires étrangères, Malou, Veydt, Van der Elst, plusieurs représentants, le bourgmestre et les échevins en costume officiel, etc.

Un grand concours de monde, une foule de dames se pressent autour de l'autel.

Avant de commencer la cérémonie religieuse, le Cardinal, après avoir obtenu l'agréation de S. A. R. le Comte de Flandre, prononce le discours suivant :

" Au milieu des progrès étonnants que les arts et les sciences ne cessent de faire, l'art nautique a rivalisé d'efforts pour faciliter les voyages de mer, leur imprimer une plus grande vitesse et les rendre moins dangereux.

" L'emploi des machines à vapeur a accéléré la marche des vaisseaux ; la substitution du fer au bois a rendu leur construction plus solide et les préserve des ravages du feu; d'autres perfectionnements ont allégé les soucis des capitaines et les fatigues des matelots, ont procuré plus d'aisance aux voyageurs, et ont augmenté la sécurité de tous.

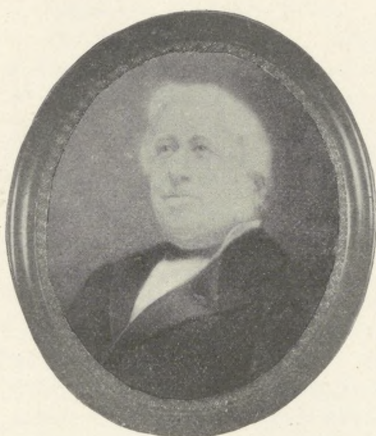
" Cependant, Messieurs, toutes ces précautions font défaut dans ces moments critiques, où la furie des vents vient assaillir le navire, où les flots le soulèvent et l'abattent tour à tour, et où la mer en courroux menace de tout engloutir. L'homme alors ne peut rien. Dieu seul peut commander aux flots ; Dieu seul, en ramenant le calme, peut préserver le vaisseau d'une destruction qui semblait inévitable.

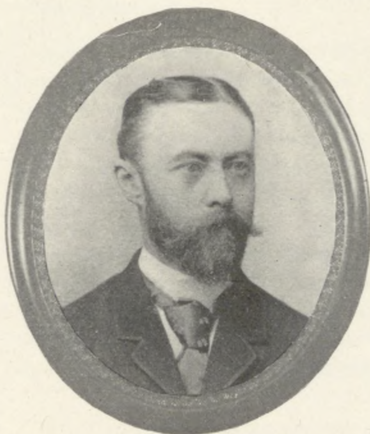
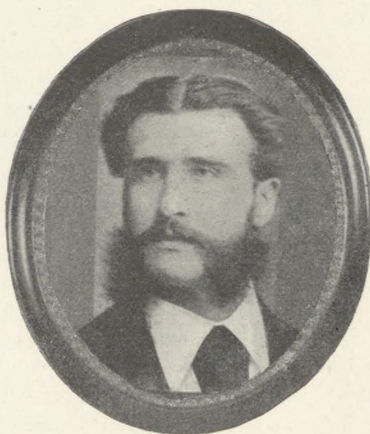
" Les voyages de mer resteront donc toujours difficiles et périlleux ; et comme dit l'Ecriture Sainte, les dangers qu'on y court, le courage qu'on doit y montrer, exciteront toujours l'admiration de ceux qui les entendront raconter : *Qui navigant mare, enarrent pericula ejus, et audientes auribus nostris, mirabimur.* (Eccl. 43).

" Vous avez donc fait un acte de haute sagesse, Messieurs les administrateurs, en plaçant ce magnifique navire sous la protection de Dieu, et en demandant pour lui les bénédictions de l'Eglise. D'ailleurs, construit par une société dont les membres sont intimement convaincus que c'est Dieu qui doit assurer les succès de toutes les entreprises ; appartenant au port d'une ville qui s'est toujours distinguée par son esprit religieux, portant le nom du pays le plus catholique du monde, ce superbe navire devait être consacré par les prières de l'Eglise.

" Aussi, cette sage et tendre Mère, toujours attentive aux besoins de ses enfants, a réservé une bénédiction spéciale pour les navires qui sont destinés au commerce et à d'autres usages louables, et ce qui est plus consolant encore, c'est que notre divin Seigneur ratifie toujours dans le ciel les bénédictions que les prêtres donnent au nom de sa sainte Epouse, puisqu'il l'aime toujours d'un égal amour et qu'il a promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles.

" Oui, Messieurs, ayant l'entière confiance que, comme il est dit dans les prières que je vais réciter, Dieu protègera ce navire, comme il a protégé l'arche de Noé, voguant sur les eaux du déluge ; ayant l'entière confiance qu'il le soutiendra au milieu des flots de l'Océan, comme il a soutenu Saint-Pierre marchant sur les



Pl. 46. — Pierre Spilliaerdt (1816-1906), et son épouse, Marie Çaymax (1810-1890).

Alexandre de Behault de Dornon (1848-1913), époux de Laurence Spilliaerdt, et son beau-frère, Stanislas Spilliaerdt (1849-1877).

eaux du lac de Génésareth; ayant l'entière confiance qu'il le fera accompagner par un de ses anges tutélaires, dans toutes les courses qu'il entreprendra pour le bien général de notre chère patrie.

" Oui, n'en doutons pas, la " Belgique „, munie des bénédictions de l'Eglise, guidée dans ses voyages par une administration prudente et éclairée, conduite par un équipage d'élite, placée sous la garde de Dieu et la protection de la Très Sainte Vierge, la " Belgique „ ira étendre encore plus au loin nos relations commerciales; répondant aux vues larges, aux intelligents efforts de notre sage et prévoyant Monarque, représenté ici par son fils chéri, Mgr le Comte de Flandre, elle ira répandre dans les régions transatlantiques les excellentes productions de l'industrie belge, et elle nous apportera en retour tout ce que ces pays lointains produisent d'utile et d'agréable.

" Daigne le ciel prendre sous sa protection spéciale le beau navire qui a une si belle destination! Qu'aucun obstacle ne vienne jamais entraver la régularité de ses départs! Qu'aucun accident ne vienne jamais arrêter ses courses accélérées! Qu'il parte toujours avec un chargement complet, qu'il revienne chaque fois dans ce port si facile et si commode à l'entière satisfaction de ceux qui s'intéressent à cette entreprise patriotique. Qu'il fasse pendant une longue série d'années le service éminemment utile auquel il est destiné.

" Tels sont, Messieurs, les vœux que nous allons offrir à Dieu, telles sont les faveurs que nous allons Lui demander, pendant la cérémonie religieuse que nous allons accomplir „.

Aussitôt ont commencé les prières de l'Eglise, et la bénédiction du navire a eu lieu; ensuite, Son Eminence le Cardinal, conduite processionnellement par tout le clergé et suivi de S. A. R. le Comte de Flandre et des principales autorités, a fait le tour du pont, faisant des aspersions d'eau bénite.

Après la cérémonie religieuse, le clergé a reconduit le Cardinal dans le salon de l'arrière. Peu après devait commencer le déjeûner.

Le banquet a eu lieu dans l'entrepont sur le devant du bâtiment, entrepont qui a été converti en un salon éblouissant; les écoutilles sur le pont étant toutes fermées, le déjeuner a dû avoir lieu à la lumière. L'immense salon provisoire ne se composait que de riches tentures, de glaces, de fleurs, de bougies; l'aspect en était réellement original; au fond, derrière les places d'honneur, les bustes du Roi, du duc de Brabant, du comte de Flandre.

Voici les toast portés au banquet :

Toast au Roi, porté par M. Nottebohm, président du conseil d'administration de la Société :

" A S. M. le Roi, au Roi sous le règne duquel la prospérité de la Belgique a pris un nouvel essor. Le commerce, l'industrie, la navigation, les beaux-arts, l'agriculture, ont constamment progressé et sont en progrès encore à l'aide de la sollicitude royale, pour les intérêts de tous. Puisse notre entreprise qui Lui doit également son origine aussi répandre quelque lustre sur ce pays.

" Au Roi! Vive le Roi!

Toast aux Princes, porté par M. Spilliaerdt-Caymax, administrateur-gérant de la Société des bateaux à vapeur transatlantiques :

" Aux Princes, dignes héritiers de la haute sollicitude de leur auguste Père, pour tout ce qui touche aux intérêts vitaux du pays. A Monseigneur le Duc de Brabant, que notre société n'a eu que le mérite de suivre avec confiance dans la voie que son éminent esprit d'appréciation nous avait ouverte et qui ajoute encore journellement de nouveaux bienfaits, de nouveaux services à ceux que le commerce maritime lui doit déjà.

" La Société, qu'une circonstance imprévue prive du bonheur de voir ses sentiments accueillis par le prince qui en est l'objet, se flatte qu'ils lui seront reportés par son auguste frère.

" A Monseigneur le Comte de Flandre qui n'a cessé de montrer les mêmes sympathies pour les grands intérêts inaugurés aujourd'hui et de prouver, en toute circonstance, que son patronage est acquis à toute institution utile au commerce et à la navigation, ces deux sources de prospérité nationale.

" La Société, pénétrée de la plus vive reconnaissance envers Leurs Altesses qui l'ont si puissamment secondée dans la grande œuvre nationale dont nous venons de jeter les fondements, ne cessera de faire des vœux pour leur bonheur et celui de toute la Famille Royale.

" A Leurs Altesses Royales, Messeigneurs le Duc de Brabant et le Comte de Flandre ".

Toast porté par M. Michiels-Loos, administrateur de la Société :

" A Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Malines,

" Que Son Eminence daigne accepter nos sincères remerciements d'avoir bien voulu implorer la bénédiction du Tout-Puissant sur notre beau steamer la " Belgique ", le premier qui ouvrira la navigation à vapeur entre Anvers et New-York.

" Que Monseigneur soit aussi assuré de toute notre gratitude pour les bons vœux qu'il a exprimés dans son remarquable et éloquent discours, pour le succès de notre entreprise.

" Nous le prions encore d'agréer notre reconnaissance de ce qu'il ait daigné contribuer par sa présence à l'éclat de la cérémonie d'inauguration de la ligne belge de bateaux à vapeur transatlantiques, qui promet une nouvelle ère de prospérité pour le pays ".

M. Veydt, dans une improvisation chaleureuse vivement applaudie, a reporté, au nom de la Société, à M. Henri de Brouckère, l'appui efficace que le Gouvernement a offert à l'entreprise, à l'époque où cet honorable ex-gouverneur d'Anvers était ministre des Affaires étrangères.

M. H. de Brouckère a répondu que les quatre années qu'il a passées à Anvers comme chef de la province, constituent la période la plus agréable de sa vie; qu'il a appris à connaître le caractère loyal, dévoué, probe et généreux des Anversois, et qu'il lui est aussi agréable de rappeler les services qu'il a pu leur rendre, qu'il le lui sera, en toute circonstance, de se rendre utile à l'avenir à leurs intérêts, qui se confondent intimement à ceux du pays. Il a fini son discours en portant un toast à la prospérité d'Anvers.



Pl. 46*bis*. — Clotilde Spilliaerdt (1838-1905).

M. Weber a porté, en anglais, un toast à l'union commerciale des Etats-Unis et de la Belgique.

M. Seybel, ministre des Etats-Unis, a répondu qu'il voyait avec plaisir l'organisation d'un service que la position favorable de la Belgique et la perfection de son système de chemins de fer mettent dans les conditions de prospérité les plus favorables. Il a conclu en prédisant à la Société le succès le plus certain de sa belle et grandiose entreprise.

L'orchestre, qui à la suite du brillant discours de M. de Brouckère, a joué l'air célèbre de Grétry : " Où peut-on être mieux ", a fait entendre, après le discours de M. Seybel, l'air national américain connu sous le nom de : " Yankee Doddle ".

On assure que déjà quatre cents émigrants se sont fait inscrire pour le départ du 29 décembre. Il y a place pour six cents. L'équipage de la " Belgique ", commandé par M. Tack, est de 77 hommes, non compris les mécaniciens, qui sont fournis, pour le premier voyage, par les constructeurs d'Amsterdam.

Spilliaerdt-Caymax avait encore constitué à Anvers, entre temps, une seconde entreprise maritime transatlantique : la " Société belge de bateaux à vapeur entre la Belgique et l'Amérique du Sud ". Le *Journal d'Anvers* du 12 juin 1855, relate la chose en ces termes :

Nous croyons devoir reproduire les principaux extraits des statuts ainsi que le personnel formant l'administration de la Société belge de bâteaux à vapeur entre la Belgique et l'Amérique du Sud.

Le capital de la société est de trois millions de francs; il est représenté par trois mille actions au porteur ou nominatives de mille francs chacune.

L'assemblée générale pourra décréter l'émission d'obligations au capital maximum d'un million et demi de francs, dont un million en remplacement de mille actions et cinq cent mille francs dans le cas où, par suite de l'extension des affaires de la société, le capital émis serait insuffisant.

M. Pierre-Jacques Spilliaerdt-Caymax, armateur à Anvers.

Et M. Bernard-Joseph Posno, consul de la Sublime Porte, à Anvers, font apport à la société :

1° Des droits et avantages résultant de la convention du 25 avril 1854, entre M. le Ministre des affaires étrangères et M. Spilliardt-Caymax, portant la mention suivante :

Enregistré sans renvoi à Bruxelles-Nord, le 29 mai 1854, vol. 15, folio 133 recto, case 5, gratis; trois rôles. Le receveur (signé) Z. Ippersiel. Laquelle pièce restera ci-annexée ;

2° De l'obligation de faire fournir à la société quatre navires neufs à vapeur en fer à hélice, cotés AI par les Lloyds anglais et français, ayant, outre l'emplacement des machines et soutes à charbon, une capacité pour cinq cent vingt-cinq tonneaux marchandises de quarante pieds cubes, ou bien six cents tonneaux de marchandises composées : cent cinquante passagers émigrants, vingt-cinq passagers de

chambre et l'équipage, pouvant atteindre, sous vapeur seule, une vitesse de huit et demi à neuf nœuds.

La société accepte ces droits et avantages ainsi que les charges qui en sont la conséquence.

La durée de la société est de vingt ans, qui prendront cours à partir de la date de l'autorisation royale.

Administrateurs :

M. le baron Salomon-James de Rothschild, banquier à Paris: M. Lambert, prénommé ; M. Jean-Lambert Michiels-Loos, négociant-armateur, sénateur, membre de la chambre de commerce et ancien président du tribunal de commerce d'Anvers, y demeurant ; M. Posno, prénommé ; M. François-Emile van der Elst, directeur de la Société Générale établie à Bruxelles, vice-président de la chambre de commerce, président du tribunal de commerce de Bruxelles, y demeurant, et Edouard Weber, négociant-armateur, consul de Bade, demeurant à Anvers. Administrateur-gérant : M. Spilliaerdt-Caymax prénommé. Commissaires : M. Clément Coomans, négociant, consul de Bavière, demeurant à Anvers; M. Chrétien Lemmé, négociant-banquier, à Anvers ; M. Guillaume Nottebohm, négociant, banquier de puissances étrangères, président de la chambre de commerce d'Anvers, et consul général de Danemark, à Anvers; M. le baron Jean-Joseph-Regnier Osy, membre de la chambre des représentants, propriétaire, demeurant à Anvers ; M. le baron Prosper de Terwangne, banquier, consul général du Portugal, à Anvers, et M. Laurent Veydt, directeur de la Société Générale, vice-président de la chambre des représentants, demeurant à Bruxelles. Inspecteur : M. Augustin-Louis Jaumar, dispacheur, demeurant à Anvers.

Tous ces noms honorables sont certes un sûr garant que la Société belge des bâteaux à vapeur entre la Belgique et l'Amérique du Sud qui vient de s'installer, ne tardera pas à être en pleine voie d'opération et viendra ajouter à notre port une nouvelle source de travail et de prospérité. Nous sommes d'autant plus disposés à bien augurer de la nouvelle société, que nous voyons que la place d'administrateur-gérant a été confiée à un des armateurs les plus entreprenants de notre place, à M. Spilliaerdt-Caymax. C'est aussi cet homme entreprenant et hardi qui, si nous sommes bien informés, a eu la première idée de créer cette ligne de bâteaux à vapeur, comme c'est aussi à lui qu'on doit la ligne d'Anvers à New-York, qui sera ouverte dans le courant du mois d'août prochain. Nous espérons que les deux grandes lignes, qui sont appelées à tripler les affaires de notre place, seront prospères, ce qui ne peut pas manquer avec des administrations si honorablement composées, comme c'est le cas pour les deux lignes et à la tête desquelles nous voyons M. Spilliaerdt-Caymax, armateur le plus habile de la place d'Anvers.

Léopold I[er] voulant récompenser Spilliaerdt des services importants qu'il avait rendus au pays, le créa chevalier de son Ordre, le 29 mai 1854. Il ne dépendait que du grand armateur d'obtenir, comme Nottebohm, le titre de baron et de se voir décerner de nombreuses décorations étrangères ; sa modestie était proverbiale.



Phot. F. Beguin, Namur.

Pl. 47. — L'Ecole des Pauvres, a Namur, tenue par les Sœurs de Notre-Dame.

(Don de Pierre Spilliaerdt)

Par une clause testamentaire, il avait stipulé qu'il déclinait les honneurs militaires à ses funérailles qui furent intimes. Lorsque Mme Spilliaerdt-Caymax fut enlevée à l'affection de son époux et de ses enfants, si grand était l'attachement porté par Léopold II à son vieil ami Spilliaerdt, qu'il délégua aux funérailles de la vénérée défunte, un dignitaire qui suivit le corbillard dans une voiture de la Cour.

Le dossier que je possède, prouve que Léopold II et Lambermont le tinrent toujours en une très haute estime et lui témoignèrent, jusqu'à son dernier jour, une affection profonde et une vive reconnaissance pour les sacrifices énormes qu'il sut faire dans l'intérêt de la Belgique, en créant les premières lignes de navigation à vapeur entre Anvers et l'Amérique, au détriment des navires à voile.

Diverses circonstances toujours inhérentes aux entreprises de grande envergure, surtout à une époque où tout était encore à créer dans le domaine de la navigation maritime, obligèrent ces sociétés à se reformer. Le roi Léopold Ier, qui avait gardé à Spilliaerdt toute sa confiance, le nomma agent du gouvernement belge près la commission chargée d'apporter des améliorations au service des transatlantiques, lors de la reprise de la ligne par Lamport et Holt.

L'activité dévorante de Spilliaerdt, servie par une vaste et intelligente conception des questions économiques en général, lui fit diriger, plus tard, ses regards vers les importants facteurs de transport qu'étaient les tramways. Il y réussit à merveille, et c'est lui qui fut le créateur des lignes d'Anvers, de Dunkerque, de Malo-les-Bains, de Flessingue, de Middelbourg et extensions.

Spilliaerdt fut, toute sa vie, un chrétien modèle; sa piété solide et sa charité bien entendue étaient proverbiales. Il avait occupé, pendant de nombreuses années, à Anvers, les fonctions de marguillier de la chapelle de la Sainte-Vierge à la cathédrale. C'est lui qui fit construire l'Ecole des pauvres, tenue par les Sœurs de Notre-Dame, à Namur. Il fit ce don royal (voir pl. 47), en souvenir de sa fille qui était religieuse de cette communauté. Il fit aussi de nombreux et importants dons à diverses églises de Belgique, entre autres, les grandes orgues de Sainte-Marie, à Schaerbeek, les orgues et le vitrail peint du jubé de Saint-Roch, à Blankenberghe, et qui représentent la Sainte-Vierge et Saint-Pierre, d'autres vitraux dans ce temple, etc...

Il soutint puissamment le parti catholique à Blankenberghe et toutes les bonnes œuvres à Bruxelles, où il mourut à l'âge de 90 ans, laissant à tous l'exemple d'une belle et noble carrière, entièrement consacrée au service de son pays et au bien de ses compatriotes.

Reprenons la généalogie de la famille de Behault :

5° Louis de Gonzague-Edmond-Camille de Behault de Dornon, né le 9 octobre 1849, fut tenu sur les fonts baptismaux par Edmond et Mathilde de Bayo, ses cousins germains. Il entra, comme volontaire, au 3e régiment de lanciers, pendant la guerre de 1870, et fut décoré, comme tel, de la médaille commémorant cette campagne. Nommé sous-officier, il passa, en cette qualité, à l'Ecole d'équitation d'Ypres; il quitta l'armée en 1876, et entra, en 1878, à l'Université de Louvain, d'où il sortit ingénieur agricole, le 2 octobre 1882. Il est promoteur et président de la Société royale des volontaires de 1870; à ce titre, il fut décoré de la croix de la mutualité de 2e classe.

Il épousa à Anvers, le 7 octobre 1882, Joséphine-Caroline-Euphrasie-Marie Gevers (*D'azur à une fleur de lys d'argent*. Cimier : *la fleur de lys de l'écu dans un vol d'argent*), née à Anvers, le 1er février 1854, fille de Charles-Henri-François Gevers, et d'Euphrasie-Pauline-Marie van Grimbergem.

La famille Gevers s'est divisée en un grand nombre de branches. On trouve des Gevers à Anvers, dès le commencement du XVIIe siècle. En effet, dans *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers* (t. II, pp. 137 et 421), se voient les épitaphes de plusieurs Gevers dans l'église Saint-Jacques; elles datent de 1610, 1627, 1629, 1655, 1678, 1694 et 1716, et indiquent, comme alliés, les Martini et les Willemsson.

Voici un résumé de la généalogie de la famille de ce nom habitant actuellement Anvers (1) :

I. Hubert Gevers, né à Berbrock, vers 1751, marié à Barbe van de Voordt. Ils eurent : 1° Pierre-Jean Gevers qui suit; 2° Henri-Gilbert Gevers, auteur de la seconde branche, qui suivra.

PREMIÈRE BRANCHE

II. Pierre-Jean Gevers, raffineur de sucre, né à Berbrock (Limbourg), en 1771, mort le 6 juin 1855; il eut de Jeanne-Catherine de Voght, née en 1782, décédée le 28 août 1866, onze enfants : 1° Pierre-Jean Gevers qui suit; 2° Catherine-Joséphine Gevers, née le 4 novembre 1808, morte le 10 avril 1851 ; 3° Marie-Elisabeth Gevers, née le 11 avril 1810, morte le 13 septembre 1810; 4° Charles-Henri-François Gevers, raffineur de sucre, né le 24 mai 1811, mort le 8 mars 1868; il eut d'Euphrasie-Pauline-Marie van Grimbergen : *A*. Anne Gevers, mariée à Gustave

(1) A moins qu'il soit stipulé autrement, les naissances, les mariages et les décès des Gevers et alliés, ont eu lieu à Anvers.

Flament, veuf de Léonie Honorez; *B.* Mathilde Gevers; *C.* Joséphine Gevers, épouse de Camille de Behault de Dornon, précités; Emma Gevers; 5° Auguste-Antoine-Joseph Gevers, né le 25 janvier 1813, mort à Bouchout, le 10 janvier 1892; 6° Marie-Stéphanie-Henriette Gevers, née le 19 janvier 1815, morte le 13 décembre 1883; 7° Edouard-Joseph Gevers, né le 8 janvier 1817, décédé le 14 mai 1882; 8° Marie-Catherine-Henriette Gevers, née le 7 février 1819, morte le 2 décembre 1904, mariée le 1er août 1843, à Edmond-Eugène van der Meersch, avocat, né à Moorslede, le 10 janvier 1814, mort le 7 octobre 1891; 9° Eugène-Henri Gevers, dont la descendance suivra après celle de son frère Pierre-Jean; 10° Constantin-Joseph-Charles Gevers, né le 2 octobre 1824, mort à Bruxelles, le 19 juillet 1875; 11° Florent-Jean-Lucien Gevers, dont la descendance viendra après celle de son frère Eugène-Henri.

III. Pierre-Jean Gevers, raffineur de sucre, conseiller communal à Anvers, consul de Belgique au Hâvre, chevalier de l'ordre de Léopold, né le 1er avril 1807, mort au Hâvre, le 23 mai 1861, marié le 4 septembre 1838, à Eudoxie-Joséphine-Henriette van de Vyver, née à Gand, le 30 avril 1813, morte le 9 octobre 1884. Ils eurent : 1° Georges-Pierre-Jean Gevers, qui suit ; 2° Eudoxie-Jeanne-Angeline Gevers, née le 22 janvier 1844, morte le 5 février 1887, mariée le 15 mai 1876, à Karl-Michael-Heinrich-Adolf-Léopold Schröder, industriel, né à Darmstadt, le 27 février 1846, décédé; 3° Hélène-Joséphine-Marie Gevers, née à Berchem, en 1846 ; 4° Maurice-Eugène-Albert Gevers, qui suivra après son frère Georges.

IV. Georges-Pierre-Jean Gevers, né le 22 janvier 1842, mort le 20 août 1878, marié le 20 février 1868, à Mathilde-Joséphine-Catherine-Dorothée Schmitt, née le 20 janvier 1844, morte le 12 juillet 1910. Ils eurent : 1° Edouard-Nicolas-Jean Gevers, né le 18 février 1869; 2° Henriette-Eudoxie-Mathilde Gevers, née le 21 mars 1872, mariée le 16 juin 1904 à Georges-Frédéric-Marie Hennebert, lieutenant aux Guides, né Saint-Josse-ten-Noode, le 3 avril 1865 ; 3° Isabelle-Hélène-Alphonsine Gevers, née le 28 octobre 1873, mariée le 1er juin 1901, à Herman-Constantin-Louis de Burlet, né à Ixelles, le 22 mars 1873; 4° Albert-Alexis-Etienne Gevers, avocat, né le 2 juin 1875; 5° Marguerite-Constance-Delphine-Marie Gevers, née le 2 septembre 1876, morte à Ouchy (Suisse), le 5 octobre 1905.

IV*bis*. Maurice-Eugène-Albert Gevers, banquier, né le 15 novembre 1847, marié le 12 mai 1873, à Louise-Charlotte-Clémence van de Vin, née le 8 février 1849, dont : 1° Alfred-Charles-Georges-Maurice Gevers, directeur de la Banque de reports et de fonds publics, à Anvers, né le 2 août 1874; 2° Louise-Eudoxie-Caroline-Cornélie Gevers, née à Duffel, le 11 août 1876, mariée le 18 juillet 1904, à Vincent-Louis-Joseph Flipo, né à Tourcoing, le 19 juillet 1866, mort à Bouillon, le 12 août 1907 ; 3° Gabrielle-Hélène-Henriette Gevers, née le 1er septembre 1879, morte le 3 mai 1880; 4° Jeanne-Eugénie-Marie Gevers, née le 8 mars 1881, morte à Bouchout, le 9 juillet 1881 ; 4° Raymont-Constant-Joseph Gevers, secrétaire de la Banque d'Anvers, né le 11 octobre 1882; 5° Maximilien-Léopold-Marie Gevers, banquier, né le 17 avril 1884, marié le 5 février 1912, à Hélène-Marie-Léonie-Augustine-Mathilde-Virginie Pécher, née à Hoboken, le 22 août 1887. Ils eurent : Anne-Marie-

Léonie-Louise Gevers, née le 16 février 1913 ; 6° Marcelle-Hélène-Louise Gevers, née le 26 mai 1890, mariée le 15 mai 1913, à René-Marie-Constantin-Jules-Valentin Havenith, banquier, né le 4 mars 1890.

PREMIER RAMEAU

III*bis*. Eugène-Henri Gevers, raffineur de sucre, né le 29 janvier 1822, mort à Duffel, le 22 juin 1893, marié le 24 septembre 1856, à Céline-Marie-Joséphine Selb, née le 2 février 1834, morte le 8 mars 1911. Ils eurent onze enfants : 1° Jeanne-Marie-Auguste Gevers, née le 27 juin 1857, mariée le 7 septembre 1880, à Ascan-Louis Newman, né à Hambourg, le 6 août 1856, mort le 15 juin 1886 ; 2° Paul-Jean-Marie-Corneille Gevers, né le 16 août 1858, marié le 12 octobre 1895, à Emma-Catherine Fischer, née le 2 mars 1873, dont : *A*. Robert Gevers, né le 24 juillet 1896 ; *B*. Thérèse Gevers, née le 7 juillet 1898; *C*. Laure Gevers, née le 12 avril 1901. — 3° Aline-Marie-Caroline Gevers, née le 15 novembre 1859, morte le 16 mars 1860; 4° Marcel-Charles-Corneille-Marie Gevers, né le 13 mars 1861, marié à Anvers le 12 septembre 1895, à Rate Walford, née à Sainte-Adresse (France), le 27 avril 1874, dont : *A*. Inès-Emilie-Laure-Céline-Georgine Gevers, née le 16 mai 1898; *B*. Simone-Elise-Laure Gevers, née le 17 mai 1900. — 5° François-Victor-Marie-Corneille Gevers, né le 14 octobre 1862, marié à Newcastle-upon-Tyne, le 18 septembre 1890, à May Jones; 6° René-Auguste-Marie-Corneille Gevers, né le 9 octobre 1864, mort le 7 avril 1904; 7° Inès-Marie-Cornélie Gevers, née à Duffel, le 31 juillet 1866, mariée le 23 avril 1889, à Gustave-Pierre Everaerts, banquier, né le 9 octobre 1866; 8° Robert-Marie-Corneille Gevers, né le 22 avril 1868, mort à Duffel, le 31 octobre 1877; 9° Maximilien-Marie-Corneille-Pierre Gevers, né à Duffel, le 11 août 1870, décédé le 16 septembre 1870 ; 10° Cornélie-Marie-Hélène Gevers, née à Duffel, le 31 mai 1872, mariée le 7 mai 1895, à Léon-Jacques-Ernest Fuchs, né le 18 décembre 1869; 11° Pierre-Marie-Corneille-Jean Gevers, né le 23 octobre 1876, marié le 24 octobre 1899, à Jeanne-Marie-Josèphe-Ghislaine-Huberte de Kinder, née le 25 septembre 1874.

SECOND RAMEAU

III*ter*. Florent-Jean-Lucien Gevers, né le 15 septembre 1826, mort à Edegem, le 1er juillet 1907, époux de Marie Tayaerts, dont : *A*. Jean Gevers, qui suit; *B*. Emile Gevers, marié à N. Orban, dont : *a*) Thérèse Gevers; *b*) Michel Gevers ; *c*) Monique Gevers. — *C*. Jacques-Louis-Edmond Gevers, ingénieur, né à Edegem en 1873, marié à Hove en 1902, à Marie-Joséphine-Georgine-Florence-Cornélie de Bavais, née le 18 avril 1881, dont : *a*) Vincent-Marie-Florent Gevers, né le 28 septembre 1903; *b*) Jeanne-Marie-Florence Gevers, née le 25 avril 1905; *c*) Jacqueline-Delphine-Jeanne Gevers, née le 6 octobre 1911. — *D*. Charles Gevers, marié à N. Cranleux ; ils ont : René Gevers; *E*. Marie Gevers; *F*. Ferdinand-Jean-Léon-Florent Gevers, né à Edegem, le 11 septembre 1880, y décédé le 21 avril 1894.

IV. Jean Gevers, marié à N. Stévart, dont : 1° Florent Gevers; 2° Elisabeth Gevers; 3° Françoise Gevers.



K. Joffroy del.

Pl. 48. — Monastère du Val des Roses, a Parc-Héverlé, lez-Louvain.

SECONDE BRANCHE

II*bis.* Henri-Gilbert Gevers, raffineur de sucre, né à Berbroek en 1775, mort le 5 juillet 1840, marié à Elisabeth Aerts, née à Aertselaer, en 1777, morte le 21 mars 1842, dont : 1° Marie-Catherine Gevers, née à Aertselaer, le 16 août 1801, morte le 5 décembre 1866, mariée le 30 avril 1832, à Joseph Pauwels, né le 28 octobre 1807, mort le 23 février 1885; 2° Marie-Thérèse Gevers, née le 11 mai 1804, morte le 21 juillet 1836, épousa le 23 avril 1835, Joseph-Charles-Louis de Leeuw, né le 8 février 1799, mort le 29 avril 1838; 3° Jean Gevers, qui suit; 4° Jeanne-Cornélie Gevers, née le 4 septembre 1811, morte le 8 mai 1827; 5° Anne-Victoire-Joséphine Gevers, née le 1er juin 1814, morte le 3 novembre 1849, mariée le 6 février 1839, à François-Xavier-Hubert Vrancken, chevalier de l'ordre de Léopold, né le 23 septembre 1815, mort le 18 septembre 1905; 6° Henri-Jacques Gevers, qui suivra après son frère Jean.

III. Jean Gevers, raffineur de sucre, né le 27 août 1807, mort à Berchem, le 27 mai 1868, y épousa, en 1843, Livine-Barbe-Rebecca Coveliers, née le 28 avril 1818, morte le 29 janvier 1879, dont : 1° Albert-Jean-Jacques Gevers, avocat, né le 4 juin 1844, mort à Cannes, le 14 janvier 1872; 2° Ernest-Jean-Henri Gevers, raffineur de sucre, né le 1er octobre 1845, mort à Mortsel, le 23 juillet 1877; 3° Gustave-Pierre-Liévin Gevers, qui suit ; 4° Elisabeth-Marie-Emilie-Josephe Gevers, née le 31 décembre 1848, morte le 6 novembre 1873, mariée le 6 août 1872, à Olivier Alphonse-Marie-Hyacinthe van Stratum, avocat, né le 14 août 1835; 5° Louis-Jean-Marie-François Gevers, raffineur de sucre, né le 4 août 1850, mort le 18 octobre 1896; 6° Jean-François-Marie Gevers, né le 14 novembre 1851, mort le 30 septembre 1909; 7° Auguste-Albert-Marie Gevers, né le 7 février 1859, se fixa en 1902, à Mortsel.

IV. Gustave-Pierre-Liévien Gevers, raffineur de sucre, né le 11 novembre 1846, marié le 14 mai 1884, à Marie-Anne-Cornelie-Mathilde Margnissen; ils se fixèrent, en 1904, à Mortsel, dont : 1° Jean-Marie-Alphonse-Louis Gevers, né le 27 juillet 1885; 2° Germaine-Elisabeth-Marie-Josephe Gevers, née le 26 décembre 1886, mariée à Mortsel, en 1908, à Joseph-Hyacinthe-Antoine Spruyt, né le 21 juillet 1886; 3° René-Jean-Louis-Joseph Gevers, né le 7 juin 1888.

III*bis.* Henri-Jacques Gevers, raffineur de sucre, censeur à la Banque Nationale, chevalier de l'ordre de Léopold, né le 31 juillet 1821, mort le 11 décembre 1895, marié à Berchem, en 1851, à Elisabeth-Jeanne-Lucie Coveliers, née le 24 avril 1822, morte le 2 mars 1893, dont : 1° Marie-Jacqueline-Henriette-Rebecca Gevers, née le 25 février 1852, mariée le 24 juillet 1875, à Raymond-Marie-Constant Maus, ingénieur, né le 14 août 1845; 2° Henri-Liévin-François Gevers, né le 9 juin 1853, mort le 25 octobre 1904, marié le 4 septembre 1880, à Gabrielle-Caroline-Julie Quevauvillers, née le 8 janvier 1858. Ils eurent : Georges-Henri-Louis Gevers, né le 26 juillet 1881, s'est fixé à Forest, en 1909; 3° Maurice-Emile-Jean-Henri Gevers, raffineur de sucre, né le 23 mai 1855, marié le 10 novembre 1881, à Gabrielle-Louise-Désirée Grisar, née le 7 janvier 1860, dont : *A*. Robert-Henri Gevers, né le

6 octobre 1882 ; *B*. Marguerite-Caroline-Elisa Gevers, née le 12 février 1884, mariée le 20 juin 1905, à Emile-Jules-Henri-Jean Havenith, sous-lieutenant d'infanterie, né le 7 janvier 1880 ; *C*. Henri-Justin-Gabriel Gevers, né le 1er mai 1890, marié à Bruxelles, en 1911, à Madeleine-Adrienne-Léonie-Marie Washer; *D*. Roger-Marie-Victor Gevers, né le 17 février 1898; 4° Jules-François-Henri Gevers, banquier, né le 28 juillet 1856, marié le 28 janvier 1890, à Jeanne-Ernestine-Caroline van der Linden, née le 10 septembre 1860, morte le 25 mai 1915 Ils eurent : *A*. Ernest-Jules-Henri-Jean-Marie Gevers, né le 29 août 1891. *B*. Louis-Henri-Jean-Marie Gevers, né le 29 juin 1893, mort le 20 octobre 1902 ; 5° Charles-Marie-Pierre-François Gevers, né le 29 août 1857, marié le 6 mai 1884, à Laure-Marie-Colette-Jeanne Fuchs, née le 9 octobre 1863, dont : *A*. André-Charles-Marie-Henri Gevers, né le 8 décembre 1885, se fixa, en 1908, à Newcastle ; *B* Adrienne-Marie Gevers, née le 9 novembre 1886; *C*. Madeleine-Marie-Eugénie Gevers, née le 15 juin 1888; *D*. Suzanne-Marie Gevers, née le 7 mai 1890; 6° Adelaïde-Marie-Ernestine-Elisabeth Gevers, née le 18 janvier 1863, mariée le 25 septembre 1884, à Albert-Victor-Eugène Maquinay, né le 25 août 1855.

Une autre appartient à la noblesse néerlandaise. En 1857, l'un de ses membres obtint le titre de baron.

I. Charles Gevers, né à Rotterdam, en 1496, épousa Claudine Steenlack, dont : II. Abraham Gevers, né en 1540, échevin de Schieland, marié à Anne Gevers, dont : III. Jean Gevers, né en 1569, commandant de la garde bourgeoise, époux de Marie Nysse, dont : IV. Paul Gevers, né en 1599, mort en 1652, marié à Elisabeth Beste, morte en 1637, dont : V. Abraham Gevers, né en 1629, échevin de Rotterdam, capitaine de la garde bourgeoise, mort en 1717, marié en 1665, à Alette Hallingt, née en 1636, dont : VI. Paul Gevers, né en 1680, " commissaris van het Zeegerecht, aldaar, schepen en hoofdofficier, " mort en 1757, marié en 1707, à Adrienne van Leuven, née en 1675, morte en 1760, dont : VII. Abraham Gevers, né en 1712, " schepen van Cool, van Schieland, raad en burgemeester van Rotterdam, gecomitteerde ter Admiraliteit op de Maes, bewindhebber O.-I. comp. meesterknaap van Holland, " mort en 1780, épousa : 1° en 1730, Kenau Deynoot, née en 1714, décédée en 1748 ; 2° en 1754, Catherine van der Staal. Du premier lit : 1° Paul qui suit; 2° Adrien qui suivra ; du second lit : 3° Corneille qui suivra ; 4° Arnoult qui suivra ; 5° Claude, auteur d'un rameau. — VIII. Paul Gevers, seigneur de Noord Nieuwland, né en 1741, " schepen, raad, hoofdofficier aldaar, ontv.-generaal der generaliteitsloterij, " mort en 1797, épousa en 1762, Marie de Groot, dont : IX. Hugues Gevers, né en 1765, " burgemeester van Dordrecht, president der nationale conventie, directeur Levantschen handel, raadsheer Hoogen Raad, " mort en 1852, marié en 1789, à Françoise Pit, dont : X. Abraham Gevers, né en 1795, " Koopman en landeigenaar te Batavia, " mort en 1844, marié en 1828, à Suzanne Tiedeman, née en 1809, morte en 1833 ; dont : 1° Jean, qui suit; 2° Sophie, née en 1831, morte en 1904, mariée en 1851, à Frédéric, comte van Limburg-Stirum, seigneur de Noordwyck, Oppem, Langeveld en Ter Lucht, né en 1819, mort en 1900, fils du comte Wigbold et de la baronne Marie de Slingelandt. — XI. Jean Gevers, né en 1829, mort en 1891, marié en 1855, à Pauline Rendorp van

Marquette, dont : 1° Abraham qui suit; 2° Rodolphe, qui suivra. — XII. Abraham Gevers, " burgmeester van Noordwijkerhout, hoofdingeland van Rhynland, mort en 1896, marié en 1885, à Anne van Haersma de With. „

XII*bis*. Jean Gevers, " oud burgemeester van Heemskerk, lid-prov. staten van Noordholland, „ marié en 1889, à Pauline van Lennep.

VIII*bis*. Adrien Gevers, " schepen van Schieland, raad en schepen van Rotterdam, Kol. der schutterij, „ mort en 1795, marié en 1775, à Anne Lohman-van Neck, dont : IX. Abraham Gevers, " vice-president arr. rechtbank aldaar, lid-raad, „ mort en 1845, marié en 1777, à Catherine Wyckerheld-Meyners, dont : X. Adrien Gevers, né en 1811, " generaal-majoor inspecteur art., „ mort en 1893, marié en 1843, à Louise Quarles van Ufford-de Lange van Wyngaarden, dont : XI. Guillaume Gevers, né en 1845, " gep. generaal-majoor tit. art., „ époux de Marie Wintgens-op den Hooff, dont : XII. Rodolph Gevers, né en 1880, marié en 1905, à Henriette van den Bergh van Saparvea.

XI*bis*. Rodolphe Gevers, né en 1814, " lid-prov. staten van Zuidholland, burgemeester van 's Gravenhage, „ mort en 1882, marié en 1847, à la comtesse Marguerite de Limburg-Stirum-Siberg; dont : 1° Pierre Gevers, chef du cabinet du Roi, époux de Marie Huydecoper, fille de Louis et de la baronne van Hardenbroek; 2° Théodore Gevers, époux de Marie, baronne van Wassenaer; 3° Marthe Gevers, femme à François Beelaerts van Blokland; 4° Alice Gevers, mariée au comte Henri van Hagendorp.

VIII*ter*. Corneille Gevers, seigneur d'Endegeest-Kethel, né en 1763, " schepen van Schieland, secretaris van Rotterdam, vrederechter, comm. gen. van 's Rijks-Waterstaat, „ époux de Marie Rengers-de Beaufort, dont : IX. Marinus Gevers, seigneur de Kethel, marié à Jeanne Mollerus-van Nyesteyn.

IX*bis*. Adrien Gevers, époux de la baronne Anne Sertema-van Grovestins, dont : X. Adolphe Gevers, marié à Rose Coster-Dupuy, dont : XI. Léonard Gevers, seigneur d'Endegeest, marié à Aline Marlier de Routon-Swaab.

VIII*quater*. Arnould Gevers, époux de Louise Parker-Griffenhove, dont : IX. Jean Gevers, époux de Cornélie van Gasten-Roeloffs, dont : X. Arnould Gevers, marié à Marie Cazeaux van Staphorst, dont : XI. Jean Gevers, époux de Jeanne Vernède-Maas.

Les alliances du rameau ayant pour auteur Claude Gevers, sont avec les familles Elout, Vrolek, van Hoogenhuyze, Lardner, Arntzenius, de Bruyn, Versluys, van den Brande, Jordens, Wouda, Sobels, Wright, von Furth, Bell, Wakkee, Lans, de Rycke, Beeckman, Baudouin (*Nederland's Adelsboek*, 1910, pp. 163-179.)

Camille de Behault de Dornon et Joséphine Gevers eurent, nées à Schaerbeek :

A. Anne-Josita-Reine-Sisinie-Camille-Charles de Behault de Dornon, née le 16 juillet 1886. Elle écrivit dans " *Le Souvenir* „, journal

littéraire, publié à Bruxelles : *Ruines*. Cette belle composition obtint le 1er prix au concours littéraire annuel (voir 1906, nº 79); *Un Rêve* (voir même année, nº 83).

B. Marthe-Joséphine-Mathilde-Constance-Marie de Behault de Dornon, née le 24 mars 1888.

C. Laure-Hélène-Ernestine-Elisabeth de Hongrie de Behault de Dornon, née le 29 novembre 1889, épousa, à Schaerbeek, le 29 novembre 1913, Charles-Honoré-Louis-Camille Goubau (*D'or au chevron accompagné en chef de deux croix recroisettées et en pointe d'un croissant, le tout de gueules.* Cimier : *le croissant de l'écu dans un vol d'or et de gueules*), né à Messines, le 16 décembre 1888, fils de Jules-Edouard-Henri Goubau, et d'Anne-Marie-Mathilde Bondue.

De cette union naquit Marie-Rose Goubau.

La famille Goubau est originaire d'Anvers et s'est divisée en un grand nombre de branches; l'une de celles-ci, établie en 1531, à Bruxelles, portait les mêmes armes que ci-dessus, mais avec les émaux renversés. Le premier cité est Jean Goubau, bourgeois d'Anvers, né dans cette ville, en 1503. Les Goubau occupèrent à Anvers des fonctions honorables; Alexandre Goubau, bourgeois, fut grand aumonier de cette cité, en 1603; Jean Goubau, bourgeois, aussi grand aumonier, en 1607, échevin en 1620, 1626 et 1632, maître suprême de la police et conseiller du mont-de-piété, anobli par lettres-patentes du 2 mars 1633. (Il y est dit que les Goubau " se seraient toujours maintenus comme principaux bourgeois d'Anvers, „ et il y est parlé des armoiries portées, depuis toujours, par cette famille et figurant sur de nombreuses tombes, verrières, etc., de cette ville). Alexandre Goubau, bourgeois, aussi grand aumônier en 1629, seize fois échevin entre 1637 et 1668, bourgmestre en 1649, 1650, 1652, 1653 et 1666, fut créé chevalier par lettres-patentes du 5 février 1648 — Jean Goubau, aussi grand aumônier en 1689, fut créé chevalier le 27 septembre 1655. — Georges Goubau occupa les mêmes fonctions en 1725. François Goubau, attaché à l'ambassade du roi catholique près la cour de Rome, receveur général des domaines au quartier d'Anvers. — Jean Goubau fut créé chevalier le 1er mars 1670. — Henri Goubau, capitaine au régiment d'Arberg, major-commandant la ville et le port de Nieuport, en 1765. — Joseph Goubau, chanoine de l'abbaye noble de Sainte-Gertrude, à Louvain en 1767. — Ambroise Goubau, capitaine au régiment de Murray au service impérial, membre de l'ordre équestre du Brabant, le 13 mars 1816. — Charles Goubau, conseiller et maître aux requêtes au Grand Conseil de Malines, en 1734. — Emmanuel Goubau, conseiller pensionnaire de la ville de Malines de 1791 à 1793, membre du Conseil privé, en 1814, membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers, en 1816, conseiller d'Etat en 1816. — Eugène Goubau, avocat au Grand Conseil de Malines, admis aux appartements de la Cour des gouverneurs-généraux des Pays-Bas autrichiens en 1784, commissaire d'intendance de l'arrondissement d'Audenarde, en 1787, échevin du Franc de Bruges, en 1788, bourgmestre du Franc en 1792, secrétaire général de l'administration des hospices civils et militaires de Bruges, en 1800,

conseiller de préfecture du département de la Lys, en 1804, membre du Corps législatif, en 1807, président du tribunal civil de Malines, en 1810, président de la Chambre de la Cour impériale de Bruxelles de 1811 à 1830, membre de l'Ordre équestre de la Flandre occidentale, en 1816, créé baron par lettres-patentes du 9 mai 1817. — Melchior Goubau, conseiller et maître aux requêtes au Grand Conseil de Malines, en 1788, directeur général des Cultes, en 1815, négocia, à titre de plénipotentiaire, un concordat avec le Saint-Siège, en 1823.

Seigneuries : Mespelaer, Gyseghem, Melsen, Caudenhove, Bautersem, Pluyseghem, Triest, Wielsbeke, Beveren, Bousval, Cortenwalle, Zyssele, Coorbeek-Dyle, Middelswalle, Dietteren.

Alliances : Gossery, Stayaerts, Francken, Maynaert, van der Vekene de Berent, van Steenwinckel, Anthonis, de Clerck, Hughens, Veckemans, Tholinix, Doncker, van Colen, de Bouwens, Goos, Rubens, Lunden, Bosschaert, van der Helck, de Borrekens, de Meulenaer, Vermoelen, van den Broeck, Gerardi, de Flodorp, Dormer, Bernaerts, de Waepenaert, de Fuhrmann, de Friedberg, Crabeels d'Ormendael, Honorez, de Villegas, d'Hovorst, de Brouchoven de Bergeyck, de Xhénemont, de Fraye de Schiplaeken, de Villegas de Pellenberg, van der Fosse, van der Beken.

(de Stein, *loc. cit.*, t. XXX, p. 111 et ss. Cette généalogie, très incomplète, omet la descendance de plusieurs Goubau ayant formé des rameaux. — Don J. Paz, *Inv. des requêtes privées du Conseil supr. de Flandre et de Bourgogne* (XVII[e] siècle), p. 51. — Bibl. royale de Belgique, Cabinet des Mss. : n° 9958, p. 315. — N° 21757, p. 97. — Bibl. hérald , ms. n° 2, t. III, p. 254, 420; t. IV, p. 241; t. X. — N° 5, t. VI, p. 93. — N° 10, t. II, p. 270. — N° 14, t. II, p. 487. — N° 36, p. 90. — N° 40, p. 149. — N° 97, t. I, p. 443. — N° 126, t. II. — Hellin, in-fol., t. IV, p. 332. — Heurck, *Fam. anv.*, t II, p. 5; t. V, p. 14, 27, 28. — van der Keelen, div. in-folio, p. 3. — Leyniers, *loc. cit.*, p. 238. — Launay, *loc. cit.*, p. 23. — Sweerts, *loc. cit.*, p. 100. — Rép. Voir Maes. — Dumont, *loc. cit.*, t. V, p. 106. — St-Genois, *Mon. anc.*, t. II, p. 139, 140, 146. — Azevedo, *Généal.* — van der Noot, *loc. cit.*, p. 432-433. — Francquen, *Rec. hist.* — Vegiano, suite du *Suppl.*, t. IV, p. 136.)

D. Amélie-Rose-Alexandrine-Marie-Joseph de Behault de Dornon, née le 3 mars 1892.

E. Reine-Marguerite-Anne-Edmond-Félicité de Behault de Dornon, née le 7 juin 1894.

F. Elisabeth de Hongrie-Marie-Anne-Joseph-Virginie de Behault de Dornon, née le 16 mars 1897.

6° Laure-Marie-Constance-Elisabeth de Hongrie de Behault de Dornon, née le 12 février 1851, tenue sur les fonts baptismaux par Constant de Bayo, son cousin germain, et Marie de Behault de Dornon, sa sœur. Elle mourut à Louvain, le 4 août 1852.

7° Marie-Elisabeth de Hongrie-Alexandrine-Amélie de BEHAULT de DORNON, née le 4 juillet 1852, tenue sur les fonts baptismaux par Alexandre de la Roche, son cousin, et par Amélie de Gauquier, épouse d'Adolphe d'Assonleville (1). Le 30 avril 1879, elle prit le voile, dans la chapelle des religieuses dominicaines du Rosaire perpétuel, à Lubbek-lez-Louvain, sous le nom de sœur *Marie-Jeanne du Rosaire;* elle y fut nommée sous-prieure, sous le nom de Mère *Marie-Albert du Sacré-Cœur,* et puis prieure du monastère du Val des Roses, à Parc (Héverlé, lez-Louvain), (voir pl. 48). Le 30 avril 1904, on célébra son jubilé de 25 ans de profession religieuse; à cette occasion, fut placé, dans la chapelle du couvent, un beau vitrail représentant le patron de la jubilaire, le bienheureux Albert le Grand, avec les armoiries de la famille de Behault et une inscription commémorative. Le 15 novembre 1916, on célébra le 25e anniversaire de son priorat.

8° Jean-l'Evangéliste-Mariano-Armand de BEHAULT de DORNON, né dans la maison de la rue Léopold (voir pl. 40), le 14 août 1853, tenu sur les fonts baptismaux par Mariano de Bayo, capitaine du génie de l'armée espagnole, époux de Justine de Sterdiū, son oncle, et par Marie de Behault de Dornon, sa sœur.

Il est décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice,* membre actif de la Société de Saint-Vincent de Paul, à la Conférence de Sainte-Gudule, à Bruxelles, membre actif du Comité de patronage des Ecoles catholiques de Sainte-Croix, à Ixelles, membre honoraire de l'Œuvre nationale des Orphelins de la Guerre de 1914-17, etc., etc.

Le 29 octobre 1872, il s'engagea volontairement au 4e (depuis 7e) régiment d'artillerie de forteresse, y fut nommé sous-officier, le 3 avril 1874, et passa, en cette qualité, au 3e régiment d'artillerie montée de campagne, le 17 mai 1875. Il obtint, le 23 janvier 1877, le diplôme de l'examen préparatoire au grade de sous-lieutenant d'artillerie, et, le 9 avril 1878, le premier prix de tir et de théorie du tir des canons de siège et de campagne, au concours spécial de période du Polygone de Brasschaet. Il fit les fonctions de sous-lieutenant pendant deux ans et quitta l'armée le 16 juillet 1879. Nommé, la même année, secrétaire du baron de Lamberts Cortenbach, commissaire de l'arrondissement de Louvain, il résigna ces fonctions le 20 septembre 1882, pour entrer au Ministère des Affaires étrangères, où il est fonctionnaire, à titre de Chef de la Section des Archives de la Direction générale du Commerce et des Consulats, décoré de la Croix civique

(1) Descendant des barons de Bouchout, il appartenait à une famille alliée aux de Behault. (Voir plus loin.)

de 1re classe, de la Médaille commémorative du règne de Léopold II, chevalier de l'ordre de l'Etoile Noire de France, chevalier de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse, etc., etc.

Par arrêté ministériel du 21 novembre 1895, il fut nommé, en qualité de plus proche parent, présentateur de la fondation de bourses d'étude créée par André Malapert, chanoine de la cathédrale de Notre-Dame, d'Anvers, le 23 décembre 1597, en faveur de ses plus proches parents, et rétablie par arrêté royal du 12 mai 1820 (1).

Sa parenté résulte de sa descendance des Malapert, par les de Cussemenet de Dornon, les de Grouff d'Erckelens, les de Boussu et les Pottier. Il est, à ce titre, parent du testateur au 11e degré.

Armand de Behault de Dornon fait partie de plusieurs académies et sociétés historiques et archéologiques du pays et de l'étranger, aux publications desquelles il collabore, depuis plus de trente ans. Il fut nommé officier d'Académie puis de l'Instruction publique de France, pour ses travaux relatifs à l'histoire de ce pays.

Il est : membre effectif du Cercle archéologique de Mons (20 juillet 1884); correspondant de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (24 décembre 1885) ; correspondant de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles (16 mars 1886); correspondant de l'Académie royale héraldique d'Italie (22 mai 1887); correspondant de l'Institut archéologique liégeois (1er mai 1887); promoteur et ancien secrétaire général de la Société d'archéologie de Bruxelles (16 juin 1887); honoraire de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi (17 juin 1887); titulaire de la Société des études historiques de Paris (10 février 1888); correspondant de la Société généalogique et héraldique du Lion néerlandais de La Haye (10 mars 1888); correspondant de la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques (25 octobre 1892); correspondant (3 février 1893), puis titulaire (6 décembre 1896) de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, à Anvers; correspondant de la Société archéologique, littéraire et artistique de Malines (9 mars 1893); correspondant de la Société historique de Compiègne (25 novembre 1893); honoraire de l'Institut Grand-ducal de Luxembourg, section des études historiques (17 mars 1895); correspondant de la Société archéologique du canton de Soignies (25 novembre 1895); correspondant du Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde (30 août 1904), etc., etc.

---

(1) On a vu, p. 279, que les mêmes fonctions avaient été occupées, pendant près de dix ans, par Sisinie de Behault de Dornon, père d'Armand.

Voici la liste des publications d'Armand de Behault de Dornon :

1. *Un tournoi à Mons au XIVe siècle* (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XIX, 1884-1886), 29 pages, 1 planche.

2. *Notice concernant un acte passé, le 5 avril 1499, devant les hommes de fief du prévôt des églises de Mons.* (Mêmes *Annales*, t. XIX, 1885), 9 pages, 1 vignette.

3. *Dénombrement d'un fief tenu de la terre de Ghislenghien.* (Mêmes *Annales*, t. XX, 1886.)

4. *Notice sur deux anciennes verrières de l'église de Sainte-Waudru, à Mons.* (Mêmes *Annales*, t. XX, 1886), 15 pages, 3 planches.

Ce travail a été cité, avec éloge, dans une étude de M. Paul Quinet : " *A propos des vitraux de l'église de Sainte-Waudru, à Mons.* (Mêmes *Annales*, t. XXX, 1904), et mentionné dans celle de Félix Hachez : " *Epitaphes et armoiries recueillies dans les églises du Hainaut.* (Mêmes *Annales*, t. XXIII, 1892.) "

5. *Numismatique montoise. Méreau de la fondation d'Isabeau Druart, veuve de Jean de Behault.* (Mêmes *Annales*, t. XX, 1886), 15 pages, 1 vignette.

Cette étude a fait l'objet d'un rapport élogieux par Alphonse De Schodt, président de la Société royale belge de Numismatique, dans *Revue belge de Numismatique*, t. XLIII, 1887.

6. *Particularités diverses sur François de Buisseret, archevêque de Cambrai.* (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XX, 1886), 27 pages, 1 planche

7. *Remboursement d'un capital dû aux Ursulines, à Mons.* (Mêmes *Annales*, t. XX, 1886.)

8. *Compte-rendu de l'excursion faite, par la Société d'archéologie de Bruxelles, aux ruines de l'abbaye de Villers, le 11 août 1887.* (*Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. I, 1887), 11 pages.

9. *Rapport sur les travaux du congrès d'histoire et d'archéologie, tenu à Bruges, du 22 au 23 août 1887 ; 2e et 3e sections.* (Mêmes *Annales*, t. I, 1887), 5 pages.

10. *La noblesse hennuyère au tournoi de Compiègne de 1238.* (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXII, 1888), 56 pages.

Ce travail a fait l'objet d'un débat important en séance du 21 mars 1889 de la Société historique de Compiègne (voir *Publications* de cette société, année 1889). Voir aussi l'article du " *Progrès de l'Oise*, " n° du 23 mars 1888.— M. H. Montaudon a fait, de cette étude, un rapport élogieux dans " *Revue de la Société des études historiques de Paris*, " 1889, 4e série, t. VII, 2e partie, p. 42.

11. *La première enceinte murale de Bruxelles* (M. le major du génie Combaz, collaborateur) (*Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. I, 1888), 52 pages. 6 planches.

M. Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, etc., a fait, à l'Académie, un rapport sur ce travail, publié dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XVI, n° 11, 1888. La Société des études historiques de Paris (*Revue* de la dite société, 4e série, t. VI,

p. 525, 1888), a publié sur cette étude des premières fortifications de Bruxelles datant du XIIe siècle, par MM. Combaz et de Behault, un rapport élogieux dû à M. G. Desclosières, secrétaire général. Elle a également été mentionnée par le Dr. Le Bon, dans *Annales de la Société archéologique de Nivelles,* t. IV, 1893. Tous les journaux de Bruxelles ont spontanément rendu compte de cette étude d'intérêt local, avec le plus vif intérêt.

12. *Rapport sur la marche et les travaux de la Société d'archéologie de Bruxelles, pendant la première année,* lu en séance publique au Palais des Académies, le 14 juin 1888 (*Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. II, 1888), 16 pages.

Ce rapport a été signalé par M. H. Montaudon dans la *Revue de la Société des études historiques de Paris,* 4e série, t. VII, 2e partie, p. 45, 1889.

13. *Les anciennes peintures murales découvertes en 1887, dans l'église de Saint-Martin, à Hal.* (Mêmes *Annales,* t. II, 1888), 8 pages.

14. *Résumé des travaux de la Société d'archéologie de Bruxelles,* en 1887 (*Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique,* t. III, 1888), 6 pages.

15. *Etude sur les invasions et l'établissement des Francs en Belgique.* (*Revue de la Société des études historiques de Paris,* t. VII (1888), 4e série, pp. 236 à 250 et 295 à 318), 90 pages.

L'auteur a reçu, pour cette étude, les félicitations d'un grand nombre d'historiens, d'archéologues et de sociétés scientifiques du pays et de l'étranger et les Palmes d'officier d'Académie du Gouvernement français.

16. *Visite des monuments anciens de la ville de Nivelles, le 15 septembre 1889, par la Société d'archéologie de Bruxelles* (*Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. III, 1889), 13 pages, 1 planche.

Cfr. G. Willame, *Essai de bibliographie nivelloise,* p. 113.

17. *Résumé des travaux de la Société d'archéologie de Bruxelles pour l'année 1887-1888.* (*Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique,* t. IV, 1889), 6 pages.

18. *Histoire de la famille de Boussu, de Mons, accompagnée de la biographie de l'historien de ce nom* (avec planche). (*Annales du Cercle archéologique de Mons,* t. XXII, 1889), 100 pages.

Dans les mêmes *Annales* (t. XXVI, 1897), on lit, dans le savant ouvrage du Révérend Père Poncelet, bollandiste : " *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain,* „ la déclaration suivante : " La meilleure notice sur Gilles-Joseph de Boussu, historien de Mons, est celle qu'a donnée M. Armand de Behault de Dornon, dans *Annales du Cercle archéologique de Mons,* t. XXII, pp. 418 à 434. Ses œuvres, tant imprimées que manuscrites, y sont cataloguées, pp. 420 à 432. „

19. *Histoire de la famille de Fleron de la principauté de Liége.* (*Ann. de la Noblesse belge,* 1890), 25 pages.

20. *Les Francs saliens dans la province de Brabant. Leurs invasions, leurs établissements et leurs sépultures.* (Baron de Loë, collaborateur.) (*Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. V, 1891), 26 pages.

21. *Les premiers remparts de Louvain.* (M. le major du génie COMBAZ, collaborateur. (Mêmes *Annales*, t. V, 1891), 35 pages et 3 planches.

Travail cité avec éloge par M. le Dr LE BON, président du Cercle archéologique de Nivelles. (Voir *Annales* de cette société, t. IV, 1893.)

22. *Les ruines de l'abbaye de Villers. Quelle a été l'intervention de la Société d'archéologie de Bruxelles en vue de la conservation de ses ruines ?* Bruxelles, Vromant, 1891, 6 pages.

23. *La toponymie nous donne-t-elle des indications sur les établissements de Francs dans le Brabant?* (BARON DE LOË, collaborateur.) (*Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique.* (Congrès de Bruxelles, 1891), t. VII, 1891), 7 pages.

Travail jugé excellent par M. l'abbé AUGUSTE VAN SPEYBROUCK, dans son *Rapport sur le Congrès de Bruxelles,* publié dans *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre,* 5e série, t. III, 1891.

24. *Notice sur une chapelle dédiée à saint Landry, fils de saint Vincent et de sainte Waudru, à Neder-over-Hembeek.* (*Annales du Cercle archéologique de Mons,* t. XXIII, 1892), 12 pages, 1 planche.

Cité dans *Touring-Club de Belgique,* 12e année, n° 2 (134), février 1906.

25. *Numismatique montoise. Méreau de la fondation de Henri de Monsenaire, époux de Jeanne Cantineau.* (*Annales du Cercle archéologique de Mons,* t. XXIII. 1892), 22 pages, une vignette.

Rapport élogieux a été fait de cette étude par MAURIN NAHUYS dans *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. VII, 1892.

26. *Visite à Nivelles de la Société d'archéologie de Bruxelles, le 15 septembre 1889.* (*Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles,* t. III, 1892), 1 planche, 19 pages.

Cf. WILLAME, *loc. cit.*, 137.

27. *Nouvelle découverte relative aux premiers remparts de Bruxelles. La tour de la rue de Villers.* (*Annales de la Société d'archéol. de Bruxelles,* t. VII, 1893), 4 pages

28. *Etudes sur les sépultures franques de l'arrondissement de Mons.* (*Annales du Cercle archéologique de Mons,* t. XXIII, 1892), 8 pages.

29. *En quel lieu faut-il placer le « Dispargum » séjour de Clodion, indiqué par Grégoire de Tours?* (BARON DE LOË, collaborateur.) (*Annales de la Fédération archéol. et historique de Belgique.* (Congrès d'Anvers, 1893), t. VIII, 1893, 13 pages.

30. *Rapport sur les travaux du congrès archéologique et historique de Bruxelles en 1891,* lu en séance publique, à Mons, le 17 janvier 1892. (*Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut,* IVe série, t. IV, 1893), 48 pages.

31. *Le château de Horst, à Rhode-Saint-Pierre,* 1re partie : notice historique. (M. le major du génie COMBAZ, collaborateur.) (*Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. VII, 1893), 37 pages, 1 planche.

Rapports favorables dans : « *Bydragen tot de Geschiedenis byzonderlyk van het aloude Hertogdom Brabant,* » mai 1904, p. 223. *Revue bibliographique belge,*

6e année, n° 1, 1894, p. 20 ; " *Volkskundige Mengelingen,* „ par TH. DE RAADT. — *Rapport au Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, présenté au nom du Jury du concours quinquennal d'histoire nationale,* 1891-1895, par LÉOPOLD DE VILLERS, membre de la Commission royale d'histoire.

32. *Le canon de Diest " Holle Griet „* (XVe siècle), (*Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. VII, 1893), 4 pages, 1 planche. (Cité dans *Catalogue du musée d'artillerie de la Porte de Hal,* par E. DE PRELLE DE LA NIEPPE.)

33. *Rapport sur les travaux de la 1re section (Etudes préhistoriques) du congrès archéologique et historique d'Anvers de 1892.* (*Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique,* t. VIII, 1893), 43 pages.

34. *Le canon monstre d'Edimbourg " Mons Meg „ (XVe siècle), forgé en Belgique.* (*Annales du Cercle archéologique de Mons,* t. XXIV, 1894), 96 pages, 3 planches.

Ce mémoire a été élogieusement apprécié par le COLONEL BABINET, de l'artillerie française, dans son étude : *Le canon dans l'armée d'Édouard III, Crécy, 1346, et dans celle du prince de Galles, siège de Romorentin, 1356* (*Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest de la France,* 2e série, t. 8, 1896, pp. 322-339). Voir aussi un compte-rendu dans *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 1897.*

Ce travail a aussi été cité, avec éloge, par E. DE PRELLE DE LA NIEPPE (*loc. cit.*)

35. *Le petit-fils d'une montoise, fondateur de New-York.* (*Annales du Cercle archéologique de Mons,* t. XXIV, 1894), 3 pages.

36. *Le canon de Thuin „ Le Spantole.* " (Mêmes *Annales,* t. XXV, 1895), 25 pages, 1 planche.

37. *Le Château de Horst, à Rodes-Saint-Pierre,* 2e partie : description archéologique du château. (M. le major du génie COMBAZ, collaborateur.) (*Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. X, 1896), 24 pages, 4 planches.

38. *Le commerce, la navigation et les places fortes des Pays-Bas autrichiens à l'avènement du marquis de Prié.* (*Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique,* t. XLIX, 1896), 20 pages.

39. *Les canons historiques de Nivelles.* (*Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. XI, 1899), 6 pages.

Cf. G. WILLAME, *loc. cit.*, p. 210.

40. *Les sépultures franques de la province d'Anvers.* (*Annales de l'Acad. royale de Belgique,* t. L, 1898), 9 pages.

41. *Les canons flamands à la bataille de Crécy, de 1346* (*Annales du Cercle archéologique de Mons,* t. XXVIII, 1898), 10 pages.

42. *Le petit-fils d'une montoise, fondateur de New-York : Jesse du Forest.* (Mêmes *annales,* t. XXVIII, 1898), 14 pages.

Ouvrage relaté dans le journal „ *L'Action sociale catholique,* " de Québec, 1er juillet 1909, et dans les publications du REV. J. BRIEN, sur *Les origines de New-York.*

43. *Données archéologiques établissant les lieux habités par les Francs saliens et ripuaires en Belgique, dans le département du Nord français, le Limbourg hollandais et le Grand-Duché de Luxembourg.* (*Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, t. LI, 1898), 48 pages.

Le comte DE MARSY, directeur de la Société française d'archéologie, a publié un rapport élogieux sur ce travail dans " *Bulletin monumental* „ de la dite société, 7e série, t. 3, 1898.

44. *Les origines de New-York. — Claes Roosevelt* (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXVIII, 1898), 12 pages.

Des exemplaires de cette publication ont été demandés à l'auteur, par M. le Président Roosevelt, et elle a été citée par le REV. J. BRIEN (*loc. cit.*).

45. *Une querelle au jeu de paume, à Mons, le 23 novembre 1551.* (Mêmes *Ann.*, t. XXVIII, 1895), 8 pages.

46. *Un parallèle entre les grandes bombardes en fer forgé du XVe siècle et les canons de gros calibre en fonte et en acier du XIXe siècle.* (*Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, t. LII, 1899), 27 pages.

47. *Un canon en bronze, coulé en 1474, par Jehan de Malines.* (*Bulletin du Cercle archéologique de Malines*, t. X, 1900), 19 pages, 1 planche.

48. *Une pièce d'artillerie du XVe siècle, ornée des armoiries de la famille d'Auxy.* (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXX, 1901), 8 pages, 1 planche.

49. *Biographie de Joseph Proost, chef de section aux Archives générales du Royaume.* (*Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 5e série des *Annales*, 2e partie, II, 1901), 5 pages, avec un portrait.

50. *De la conservation de la tour d'angle voisine de la Steenpoort de la première enceinte murale de Bruxelles.* (Mêmes *Bulletins*, 5e série des *Annales*, 2e partie, II, 1901), 10 pages.

51. *Notice historique sur les cloches et les carillons de Mons* (*Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, t. LIII, 6e série, t. III, 1901), 76 pages.

52. *Relation d'un séjour de Michel de Saint-Martin, à Anvers, en 1661.* (Mêmes *Annales*, t. LIV, 5e série, t. IV, 1902), 39 pages.

53. *Notice biographique sur Félix Hachez, directeur général honoraire du Ministère de la Justice, vice-président d'honneur du Cercle archéologique de Mons* (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXII, 1902), 15 pages, avec un portrait.

54. *Avant-projet de loi sur la conservation des monuments anciens présenté au congrès archéologique et historique de Mons, 1904.* (*Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. XVII, 1904), 16 pages.

Toute la presse s'est occupée de cette étude dans un sens des plus favorable.

55. *Les fondeurs de cuivre, Grognart de Dinant, 1474-1640.* (Mêmes *Annales*, congrès de Dinant, 1906, t. XIX, 1906), 7 pages.

56. *Relation d'un séjour de Michel de Saint-Martin, à Mons, en 1661* (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXIV, 1905), 14 pages.

57. *La " Commune " a-t-elle été acquise à Mons, au prix du sang de ses bourgeois ?* (*Annales de l'Académie royale d'arch. de Belgique*, 5[e] série, t. VIII, 1906), 22 pages.

58. *Avant-projet de loi sur la conservation des monuments anciens. État de la question depuis le congrès de Mons de 1904.* (*Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique.* Congrès de Gand de 1907, t. XX, 1907), 3 pages.

59. *Vœu relatif à la conservation d'une courtine des premiers remparts de Bruxelles du XII[e] siècle.* (*Annuaire de la Société d'archéol. de Bruxelles*, t. XIX, 1908.)

60. *Les restes des vieilles fortifications de Bruxelles, rue d'Isabelle* (Même *Annuaire*, t. XIX, 1909), 6 pages.

61. *Marc t'Serstevens, ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges, à Téhéran.* Notice nécrologique. (Même *Annuaire*, t XIX, 1908), 2 pages.

62. *Le comte de Merode Westerloo, ministre d'État, président du Sénat, etc.* Notice nécrologique. (Même *Annuaire*, t. XX, 1909), 6 pages.

63. *Une coupe de 1660, de la corporation des brasseurs de Bruxelles* (*Ann. de la Société d'arch. de Bruxelles*, t. XXII, 1909), 15 pages, 1 planche.

64. *Avant-projet de loi sur la conservation des monuments anciens. État de la question depuis le congrès de Gand de 1906.* (*Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique.* Congrès de Liége de 1909, t. XXI, 1909), 8 pages.

65. *Quels sont les produits actuellement connus des célèbres fondeurs de cuivre, Grognart, originaires de Dinant, et de leurs descendants établis à Liège, à Gand et à Mons ?* (Mêmes *Annales*, Congrès de Liége, de 1909, t. XXI, 1909), 9 pages.

66. *Les privilèges octroyés, en 1666, par Charles II, roi d'Angleterre, aux pêcheurs de Bruges.* (Conférence donnée en séance publique de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, *d'octobre 1909*. Elle a été publiée, dans le *Bulletin* de la susdite académie, t. IV, 1909), 34 pages, 2 planches.

S. M. Albert, roi des Belges, a daigné agréer l'hommage de ce mémoire. Beaucoup de journaux ont rendu compte de cette conférence. La ville de Bruges a réclamé un grand nombre d'exemplaires de ce mémoire historique.

67. *Le tournoi de Mons de 1310.* (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXVIII, 1909), 154 pages, avec 5 planches de 18 sceaux équestres du XIV[e] siècle.

Ont fait un vif éloge de cette étude : MM. le baron de Bounault, président de la Société historique de Compiègne; le baron de Borchgrave, membre de l'Académie royale de Belgique; Eugène Poswick, historien; Edgar de Marneffe, chef de section aux Archives générales du Royaume; A. Gaillard, archiviste général; Victor Tahon, historien; ainsi qu'un très grand nombre de sociétés d'histoire et d'archéologie, tant du pays que de l'étranger.

68. *Encore une tour de la première enceinte murale de Bruxelles, qui disparaît. La tour Matthieu.* (*Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XXI, 1910), 6 pages.

69. *Le plafond de la salle d'honneur du château de Horst, à Rhode-Saint-Pierre.* (*Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, t. IV, 1911), 11 pages.

70. *Quels sont les produits actuellement connus des célèbres batteurs de cuivre et fondeurs de cloches et de canons du nom de Grognart ? (1474-1704)*. (*Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*. Congrès de Malines de 1911, t. XXII, 1911), 8 pages.

71. *De la nécessité de supprimer de l' " Avant-projet de loi sur la conservation des monuments anciens, " les chap. II et III.* (Mêmes *Annales*, Congrès de Malines de 1911, t. XXII, 1911), 7 pages.

72. *Du " Kuunre " en Frise, en 1396*. (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XLI, 1913), 17 pages.

73. *Un hanap en vermeil, offert au commencement du XVIIe siècle, à Gilles de Busleyden, par le Grand Serment de l'arbalète de Bruxelles*. (*Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. XXVII, 1913), 13 pages, 3 planches.

74. *Guillaume de Gortter, dit Sombeke, rhétoricien de Malines, et les deux manuscrits de la Bibliothèque royale qui lui sont attribués*. (M. Wagemans, collaborateur.) (*Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines*, t. XXIV, 1914), 24 pages, 4 planches.

75. *Une page du règne de saint Louis. Le tournoi de Compiègne de 1238* (sous presse.)

76. *La famille de Behault, Histoire et généalogie* (sous presse).

Il est un des sept membres promoteurs de la Société royale d'archéologie de Bruxelles, fondée le 16 juin 1887; il en fut le premier secrétaire-général, sous la présidence de feu Alphonse Wauters, membre de l'Académie royale de Belgique. Il obtint, le 3 mai 1909, de la susdite société archéologique, la Médaille d'or, réservée à ceux de ses membres qui ont fourni pour les *Annales*, au moins quinze mémoires sur des questions d'histoire et d'archéologie. Il prit part, en 1888, à la question suivante mise au concours par l'Académie royale d'archéologie de Belgique : " *Etudes sur l'invasion des Francs en Belgique. Déterminer au moyen des données archéologiques et, subsidiairement, par des témoignages historiques, quels furent en Belgique, les lieux habités par les Francs saliens et ripuaires; quels étaient les peuples existant dans nos provinces au moment de l'invasion des Francs et quel a été leur sort?* " Son travail fut coté *premier* et le manuscrit (de 674 folios accompagnés d'une carte des antiquités franques de la Belgique du département du Nord, du Grand-Duché de Luxembourg et du Limbourg hollandais) a été classé, en 1911, à la Bibliothèque royale de Belgique, cabinet des manuscrits.

Il prit, dès la fondation (Anvers, 1885), de la " Fédération archéologique et historique de Belgique, " sous le patronage du Gouvernement belge, une part très active à ses travaux. Outre les nombreux mémoires qu'il a présentés devant ces assises scientifiques, au

congrès de Bruges, de 1887, il fut délégué de la Société d'archéologie de Bruxelles; au congrès de Charleroi, de 1888, il fut secrétaire de la Section historique; au congrès de Bruxelles de 1891, il fut du comité organisateur et délégué de la Société des sciences, des arts, et des lettres du Hainaut et du Cercle archéologique de Mons; au congrès d'Anvers, de 1892, il fut secrétaire-adjoint du congrès et secrétaire-rapporteur des travaux de la section historique, délégué de la Société des sciences du Hainaut et du Cercle archéologique de Mons.

au congrès de Malines de 1911, il fut secrétaire rapporteur de la section historique.

En 1904, au congrès de Mons, il présenta un " *Avant-projet de loi sur la conservation des monuments anciens.* " Il développa cette question devant l'assemblée générale du 30 septembre 1904, demanda la constitution d'une commission chargée de discuter cet avant-projet, ce qui fut adopté et prit une part aux délibérations de la dite commission sous la présidence de M. de Bavay, conseiller à la cour de Cassation. Il revint sur le même objet au congrès de Gand de 1907. Il releva, à nouveau, la question devant le congrès de Liége, de 1909, et à celui de Malines, de 1911, où il obtint enfin satisfaction, par le vote favorable qu'émirent sur sa proposition, à l'unanimité, les membres présents à l'assemblée de clôture, à savoir " qu'il y avait lieu de supprimer de l'avant-projet de loi sur la conservation des monuments anciens, les chapitres II et III et que la commission de la Fédération se mettrait en rapport avec la Commission royale des Monuments pour élaborer un texte de projet de loi définitif. "

Il aida à sauver de la destruction les monuments suivants : la Tour Noire, la Tour Anneessens et une courtine des restes de la première enceinte murale de Bruxelles, du XII[e] siècle; les ruines de l'abbaye de Villers; le Temple des Augustins; la chapelle de Saint-Landry; le château de Horst, à Rhode-Saint-Pierre, l'abbaye de la Cambre, etc.

Jean-l'Évangéliste-Mariano-Armand de Behault de Dornon, épousa à Bruxelles, le 11 août 1883, Marie-Joséphine-Armande Lambinon de Fleron (*Ecartelé : aux 1 et 4, burelé d'argent et de sinople de 9 pièces, au lion de gueules couronné d'or brochant sur le tout* qui est Fleron ; *aux 2 et 3, d'argent à cinq fusées accolées de gueules touchant les bords et les flancs de l'écu, la fusée du milieu chargée de 3 fleurs de lis d'or en pal* qui est Brialmont-Hamal. Cimier : *le lion naissant de l'écu.* — Devise : Fleuron fleurira. Cri : Fleron!) née à Liége, le 27 mars 1854, fille d'Albert-Joseph-Alphonse Lambinon de Fleron et de Marie-Eugénie du Fays de Ry d'Oneux. (de Stein, *Ann. de la Noblesse de Belgique*, 1884, p. 57. de Patoul, *La Noblesse belge*, 1890, 1[re] partie, p. 131, et 1889, 2[de] partie, p. 101.)

Ils eurent :

Marguerite-Alphonsine-Armande-Reine-Joséphine-Sisinie-Ghislaine de Behault de Dornon, née à Ixelles, le 20 juin 1884.

La famille des barons de Fleron était connue avant l'an 1058, car les lettres-patentes du titre de baron de Saint-Empire accordé, en 1658, à Jean-Guillaume de Fleron, contiennent ces lignes : " Nous avons appris, de source certaine, que tu tires ton origine de l'antique et chevaleresque famille noble des barons de Fleron, qui date de six cents ans et plus et s'est perpétuée jusqu'à nos jours. „ Ces mêmes lettres rappellent que Renier de Fleron, baron, est mentionné parmi les fils des comtes et barons qui accompagnèrent Obert de Brandebourg, évêque de Liège, parti au secours de l'empereur Henri V, au siège de Milan, en 1118; qu'Enguerrand de Fleron, baron, neveu de Renier précité, fut chanoine de Saint-Lambert, en 1131; que Jean de Fleron, qui faisait partie du même chapitre, en 1140, et l'année suivante, accompagna l'armée liégoise au siège de Bouillon, où il fut l'un de ceux qui annoncèrent l'arrivée dans le camp, de la chasse de Saint-Lambert. La filiation des Fleron remonte à : I. Ebroin de Fleron, chevalier, qui fit avec Odile, sa femme, donation, en 1207, aux abbayes d'Alne et du Val-Saint-Lambert, de l'alleu d'Alleur et de Hombroux. Ils eurent : 1° Renier, qui suit; 2° Eustache, chevalier, échevin de Liège, en 1254; 3° D. de Fleron, épouse du châtelain de Dalehen; 4° Thiery, moine de l'abbaye d'Alne, tous cités dans un acte de 1223. — II. Renier de Fleron, chevalier, en 1255, marié à Odile de Prez de Hombroux, *ex-matre* de Waroux, dont : 1° Renier, qui suit; 2° Warnier, chevalier, qui laissa : *A*. Renier; *B*. Nièze, femme de Jean de Mont de Fexhe. — III. Renier de Fleron, chevalier, qui eut de sa femme : 1° Thierry, qui suit; 2° Humbert, vivant en 1295, — IV. Thierry de Fleron, chevalier, en 1313, marié à Catherine de Villers de Liers, dont : 1° Jean, qui suit; 2° Alexandre, chanoine de Saint-Jean, à Liège, en 1334. — V. Jean de Fleron, mayeur de Soiron, en 1341, épousa Isabeau de Harduemont de Haultepenne, *ex-matre* de Guidegoven, dont : 1° Thierry, qui suit; 2° Rigaud, qui suivra après son frère; 3° Wauthier, bourgmestre de Liège, de 1407 à 1429, marié à Averoide de Julémont d'Esse. Ils eurent : *A*. Agnès, épouse de Jacques de Crisgnée, seigneur d'Anthines, etc., en 1450; *B*. Averoide, femme à son cousin Barthélemy de Xhenemont de Chaigneux, *ex-matre* du Lavoir de Neufchâteau ; *C*. Xavier, seigneur de Novéal, etc., en 1420; *D*. Servais, seigneur de Haultepenne, marié à Marguerite le Pollain de Xhenemont, dame de Chaumont, etc., *ex-matre* de Birgel; 4° Willeme ou Gilmart. — VI. Thierry de Fleron, seigneur d'Atrive, châtelain de Mirwars et de Longpret, maïeur de Soiron, échevin de Liège, de 1419 à 1431, grand bailli d'Amercœur, marié : 1° à Isabeau de Gavier; 2° en 1433, à Catherine van den Bogaert. Du premier lit : Isoude, dame de Trois-Fontaines, mariée à Renard du Lavoir de Neufchâteau de Loneux, en 1447. Du second lit : Pierre qui suit. — VII. Pierre dit Piron de Fleron, qui laissa de sa femme, un fils Gérard, qui suit. — VIII. Gérard Piron de Fleron, épousa Marie Brunée Preud'homme, fille de Nicolas et de Marie de Beaurieux. Son mari est nommé " le Grand Gérard Piron de Fleron „ dans un acte de 1499; il mourut en 1512, dont : IX. Gérard Piron de Fleron, comte de Beaurieux, en 1512, bourgeois de Liège, épousa en 1520, Marie d'Anixhe de

Thoréal, fille de Wauthier et de Jeanne d'Ochain. Il mourut en 1556. Ils eurent : 1° Gérard, qui suit; 2° Jeanne. — X. Gérard de Fléron, comte de Beaurieux, seigneur de Saive, Xhenceval, etc., bourgeois de Liége, avocat à la Cour spirituelle, échevin de 1563 à 1587, bourgmestre, en 1565, conseiller privé des princes-évêques de Groesbeck et de Bavière, marié : 1° en 1553, à Jeanne de Crisgnée, fille d'Arnould et de Sente d'Ochain; 2° à Marie Nollens, fille de Servais, échevin de Liége. Du premier lit : 1° Gérard, né en 1554, capitaine au régiment de don Piétro de Tolède; 2° Marie, religieuse, à l'abbaye de Vivignis; 3° Jeanne, née en 1557, mariée à Jean de Brus de Lhoen, lieutenant-gouverneur de Huy; 4° Arnould, qui suit. Du second lit : 5° François, échevin de Vliermael, marié à Marie d'Arschot, fille de Thierry et de Jeanne de Mouchet, dont : *A*. Marie, épouse de Guillaume Corselius; *B*. Théodore, échevin de Liége, lors de l'assassinat du bourgmestre La Ruelle, il fut massacré par le peuple; son innocence fut reconnue; 6° Servais, qui suivra après son frère. — XI. Arnould de Fleron, seigneur de Saive, de Melin, etc., gentilhomme du prince-évêque Ernest de Bavière, en 1603, capitaine de cavalerie au siège d'Ostende; il épousa, en 1591, Marie de Houthem, dame de Cauwenberghe, fille de Jean et de Françoise Van Cats. Ils eurent : 1° Gérard, commandant de cavalerie du comte de Haraucourt, puis général de bataille de S. M. I.; 2° Jean qui suit, 3° Jeanne, née en 1596, mariée, en 1623, à Jean de Houthem, seigneur de Kersbeek, 4° Marie, abbesse mitrée à Vivegnis. — XII. Jean-Guillaume, baron de Fleron de Melin et du Saint-Empire, seigneur de Cauwenberg, Saive, etc., colonel de cavalerie, grand bailli du comté de Looz, gentilhomme de Ferdinand et Henri de Bavière, princes-évêques de Liége, reçu à l'Etat noble, en 1639, marie, en 1637, à Anne de la Margelle, baronne de Kettenhove, fille de Guillaume et de Marie de Hornes. Le 10 août 1658, l'empereur Léopold Ier lui accorda reconnaissance du titre de baron, comme nous l'avons vu ci-dessus. Ils eurent : 1° Ferdinand, cornette de cavalerie, mort à la guerre contre les Turcs; 2° Jean qui suit; 3° Winand, chanoine de Notre-Dame, à Huy; 4° Maximilien, chanoine, à l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain; 5° Conrad, lieutenant des gardes du duc de Hanovre; 6° Mathilde, femme du baron de Fretyne. — XIII. Jean-Fortuné-Ernest, baron de Fleron de Melin et du Saint-Empire, seigneur de Cauwenberghe, d'Aenraedt, etc., capitaine au régiment de Furstenberg, gentilhomme de la Clef d'or de la Chambre de S. A. S. Jean-Louis d'Elderen, prince-évêque de Liege, admis à l'Etat noble, en 1691, mort en 1721, marié en premières noces, à Anne de Harff d'Alsdorff, fille de Bauduin et de Marie de Bock; et en secondes noces, à Ferdinande de Roist de Werst, chanoinesse du chapitre de Neuss, fille d'Eitel et de Mathilde de Neunkirchen-Nysenheim de Vastendunck. Du premier lit : Edmond, qui suit. — XIV. Edmond, baron de Fleron de Melin et du Saint-Empire, seigneur de Cauwenberg, né en 1682, mort sans postérité, en 1741, reçu à l'Etat noble, en 1715, avec les quartiers : Fleron, Houthem, la Margelle, Hornes, Harff, Mirbach, Bock, Pollardt. Il épousa, en 1729, Françoise de Hemricourt, fille de Richard et de Catherine de Bincken de Ramioul et de Sart.

XI*bis*. Servais de Fleron, échevin de Liége, conseiller privé des princes-évèques de Liége : Gérard de Groesbeeck et Ernest de Bavière, épousa Marguerite de Pollain de Xhénemont, fille d'Adrien et de Catherine de Walhain. Ils eurent :

1° Gérard, qui suit; 2° Clémence, femme de Mathias de Louvrex; 3° Servais, tué dans les guerres contre les Turcs; 4° Adrien, né en 1587, chanoine de Saint-Lambert, en 1618, par résignation, en gage d'amitié, de François de Montmorency. Il accompagna, en 1626, le général comte de Tilly (Jean de t'Serclaes) dans diverses expéditions contre le roi de Danemark; il fut député à la diète de l'empire et auteur de plusieurs ouvrages; 5° Marie, mariée à Antoine de Libert. — XII. Gérard de Fleron, échevin, conseiller à la Cour féodale, en 1630, marié, en 1611, à sa nièce, Marie de Libert, fille d'Antoine et de Marie de Fleron, précités. Il mourut en 1630. Gérard de Fleron se vit délivrer par l'empereur Ferdinand II, le 20 novembre 1629, tant pour ses mérites personnels, que pour ceux de son frère, chanoine de Saint-Lambert, des lettres-patentes de confirmation de noblesse.

De ce mariage : 1° Antoine, qui suit; 2° Mathias, qui suivra après son frère ; 3° Marguerite, mariée à Jean de Wansoulle, seigneur de Nedercanne, Agimont, etc., fille de Guillaume et d'Apolline de Louvrex. — XIII. Antoine de Fleron, marié, en 1655, à Jeanne d'Ertwecht, fille de Jonathas et de Catherine de Libert, dont Marie, mariée à son cousin, Jean de Libert de Flémalle, seigneur de Rochefontaine, grand bailli de la Cathédrale, bourgmestre de Liége, en 1710, fils d'Antoine et de Jeanne de Sprimont, petit-fils d'Antoine et de Marie de Fleron, précités.

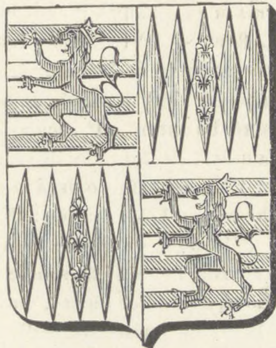
XIII*bis*. Mathias de Fleron, filleul de Mathias de Louvrex, son oncle, fils de Gérard et de Marie de Libert, fut échevin, conseiller du Conseil privé à la Chambre des comptes de Liége, marié à Barbe de Savary; il était seigneur de Roiseux, d'Aywaille et de Marchin. Ils eurent : 1° François, qui suit; 2° Marie, femme à Thomas de Grégoire, lieutenant-colonel des Etats-Généraux. — XIV. François de Fleron, seigneur de Royseux, échevin de Liége, époux de Thérèse de Lierneux de Presle, fille d'Herman, capitaine des cuirassiers de la République de Venise, et d'Isabelle de Finia, dont : Jean, qui suit. — XV. Jean de Fleron, né en 1694, seigneur de Royseux, bourgmestre de Liége, en 1729, marié à Ide de Goër de Herve, née en 1684, fille de Henri, seigneur de Jehanster et d'Anne de Mathys.

VI*bis*. Rigaud de Fléron, fils de Jean de Fleron, maïeur de Soiron, en 1341, et de Jeanne de Harduemont de Haultepenne, est cité, en 1387; il laissa de son mariage : 1° Catherine, religieuse, à Robermont; 2° Jean, qui suit. — VII. Jean de Fleron, né vers 1425, maïeur de Fleron, seigneur de Tavier, mort vers 1509; il eut de sa femme : 1° Lambert, qui suit, 2° Marie. — VIII. Lambert, dit Lambinon de Fleron, épousa, en premières noces, Marie de Brialmont, fille de Louis de Geer de Brialmont (Hamal), seigneur de Noirmont, et de Marguerite de Hierloz, et, en secondes noces, Catherine de Fleron, fille de Thomas, dit Thomeson de Fleron et d'Oudelette de Romsée. (Catherine avait deux frères : Barthélemy et Jean ; ce dernier épousa Marie de Soumagne, dont : Jean de Fleron marié à Berthe de Limborgh ; ils eurent : Lambert de Fleron, bourgmestre de Liége, en 1634, marié à Gertrude de Rouloux, fille de Baudouin et d'Ilette d'Awans, dont : N. de Fleron, officier, en France , et Berthe de Fleron, mariée à Léonard de Mottet, fils de Jean et de Catherine de Looz.) Il eut du premier lit : 1° Jean, qui suit ; 2° Lambert, qui suivra après son frère; 3° Louis, célibataire. — IX. Jean Lambinon de Fleron, officier dans les troupes d'Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège, mort à

Maestricht, en 1550, prisonnier de guerre. Il avait épousé : 1° sa cousine germaine, Marie de Geer de Brialmont, fille de Louis, (frère de Lambert, précité) et d'Agnès Lambel de Crawillon ; 2° Jeanne de Pont de Chaynée. Voici un extrait du Registre aux Reliefs de la Corporation des Brasseurs de Liège, qui le concerne :

" Jean Lambinon de Fleron. L'an XVC et XXIII, le XXVI° jour de Jungne, relevat Jehan Lambinon de Fleron, comme celis qui at filhe de maître assavoir les filhes Lowy de Geer, et fist serment à ce afferan. Présens : Ancaul de Celle, gouverneur, Palus Dotte, Flour de Lis, et plusieurs aultres. „

Parlant de Jean Lambinon de Fleron, Loyens (*Rec. hérald.*, p. 572), dit " Comme la famille de Lambinon porte écartelé de Fleron et de Brialmont, cela provient, selon le registre des Chartes de 1515, de ce qu'un Jean de Fleron a pris le nom de Lambinon, du chef de Lambert, dit Lambinon de Fleron, son père et y a joint les armes de Brialmont, du chef de Marie de Brialmont, sa mère, fille de Louis. „



Jean eut du premier lit : 1° Pierre, qui suit; 2° Louis Lambinon de Fleron, admis, en 1557, dans la dite corporation, sous la mention : " Louis, fils de Jean Lambinon de Fleron. „ — X. Pierre Lambinon de Fleron, né à Fleron, en 1535, marié à Marie Goeswin de Beyne, fille de Jean, bourgmestre de Liège, en 1548, et de Catherine Pector. Ils eurent : 1° Jean, qui suit. — XI. Jean Lambinon de Fleron, né en 1565, marié à Gertrude Gustin de Hermée, fille de Jean et d'Anne de Viellevoye, dont : *A.* Léonard, né en 1598, marié à Jeanne du Mont, qui laissèrent Jeanne, née en 1650, femme de Pierre de Fleron ; *B.* Jacques, qui suit. — XII. Jacques Lambinon de Fleron, né en 1599, épousa : 1° Catherine de Bodson, fille de Jean et de Marie Cleyne ; 2° Gertrude de Mulkay. Du second lit : 1° Jean, qui suit. — XIII. Jean Lambinon de Fleron, né en 1640, échevin d'Awans, marié en 1665, à Jeanne de Loncin, fille d'Henri et d'Elisabeth de Thier. Ils eurent : 1° Catherine, née en 1674, chanoinesse de l'ordre de Saint-Augustin, à Maeseyck ; 2° Jacques, qui suit ; 3° Elisabeth, née en 1682, mariée à N. Fraxino, conseiller régent de Liège. — XIV. Jacques Lambinon de Fleron, né en 1676, avocat, conseiller privé du prince-évêque Clément de Bavière, bourgmestre de Liège, en 1719, député extraordinaire des Etats, en 1719, mort en 1740, sans postérité, marié en 1729, à Marie de Favereau, née en 1696, fille de Jérôme, bourgmestre de Liège, en 1704 et 1721, et de Marie de Malaise.

IX*bis*. Lambert Lambinon de Fleron, né en 1525, marié à Catherine Massart, en 1548, dont : X. Jean Lambinon de Fleron, né en 1550, épousa Jeanne le Jeune de Holkeux, dont : 1° Jean, prêtre et notaire apostolique; 2° Lambert, qui suit; 3° Marie, née en 1581, mariée à Portalès de Verixhas. — XI. Lambert Lambinon de Fleron, né en 1575, marié à Gillette de Muids de Robermont, fille de Noël et de Jeanne de Labbie. Ils eurent : 1° Jacques, qui suit; 2° Gertrude, née en 1602. — XII. Jacques Lambinon de Fleron, né en 1601, marié à Agnès Vraycorps de Kemexhe. Ils eurent : Henri, qui suit. — XIII. Henri Lambinon de Fleron, né en 1625, marié à Marie de Walthéri, dont : 1° Henri, qui suit; 2° Nicolas, né en 1650, marié à Aleyde du Pont. — XIV. Henri Lambinon de Fleron, né en 1649, marié à Marie Bauduin, dont : 1° Henri, qui suit, 2° Pierre, né en 1669, conseiller régent en 1718, marié à Noelle d'Engis. — XV. Henri Lambinon de Fleron, né en 1668, avocat, conseiller régent de Liége en 1718, marié en 1698, à Bertheline Laloir, née en 1671, fille de Jean et de Catherine de Hodeige; ils eurent : 1° Nicolas, qui suit; 2° Marie, née en 1705, mariée en 1730, à Pierre de Hasse, né en 1695, fils de Lambert et de Catherine Lafleur. — XVI. Nicolas Lambinon de Fleron, né en 1704, syndic des Etats de la principauté de Liége et du comté de Looz, conseiller régent de 1726 à 1754, marié en 1728, à Aylide de Labye, née en 1710, fille de Guillaume et d'Aylide de Harzé. Ils eurent : 1° Nicolas, qui suit; 2° Marie, née en 1743, mariée en 1769, à Lambert de Jaer de Hogenstein, né en 1733, avocat, conseiller régent de Liége en 1785, échevin de Jupille en 1783, fils de Denis et de Marie de Stembert; 3° Marie, née en 1751, mariée : 1° à François Massart, né en 1758, fils de Pierre et de Pétronille de Fooz; 2° à Jean d'Arbrefontaine. — XVII. Nicolas Lambinon de Fleron, né en 1733, syndic des Etats de la principauté de Liége et du comté de Looz, conseiller régent, marié en 1757, à Catherine le Grand Gérard, dit le Jeune. Il fut un jurisconsulte distingué, auteur de plusieurs ouvrages. Ils eurent : 1° Adelaïde, née en 1758, femme de Henri Paquot, avocat, conseiller régent en 1764; 2° Nicolas, qui suit. — XVIII. Nicolas Lambinon de Fleron, né en 1760, avocat, prélocuteur devant les échevins de Liége en 1782, marié en 1786, à sa cousine, Marie Massart, née en 1764, fille de François et de Marie Lambinon de Fleron. Ils laissèrent : 1° Pétronille, née en 1787, mariée en 1806, à Mathieu Lamarche, né en 1780; 2° Lambert, qui suit; 3° Michel, né en 1790, avocat, membre du Conseil de discipline de l'Ordre des avocats, échevin de Liége, marié à Marie du Château, née en 1784, petite-fille du bourgmestre de Liége, Hubert du Château, et de Marie de Woot de Trixhe, dont : Marie, mariée à Joseph Closset. — XIX. Lambert Lambinon de Fleron, né en 1788, marié en 1813, à Joséphine Willems, née en 1796, fille de Joseph, et de Joséphine Natalis. Ils eurent : 1° Françoise, née en 1814, morte en 1882, mariée en 1837, à Auguste Thimus de Fieverich, avocat et professeur à l'Université de Louvain, chevalier de l'Ordre de Léopold, né en 1810, fils de Jean, avocat et juge, et de Jeanne de Stembert; 2° Victor, né en 1816, mort en 1844, sous-lieutenant à l'Ecole d'Application, puis ingénieur des Ponts et chaussées de l'Etat belge; 3° Alphonse, qui suit; 4° Théonie, née en 1824, morte en 1901, mariée en 1847, à Joseph du Pont, fils de Jean, et de Sybille de Gruyters. — XX. Alphonse Lambinon de Fleron, né en 1819, mort en 1886, marié en 1849, à Eugénie du Fays de Ry d'Oneux, née en 1830, morte en 1877, fille de Hubert, et de Joséphine Hubert, dont : 1° Alphonse, né en

1850, mort en 1869, candidat en droit; 2° Julienne, née en 1852, mariée en 1882, à Eugène de Jaer de Hogensteen, né en 1855, décédé, ingénieur de 1re classe aux chemins de fer de l'Etat belge, fils de Constant, et de Lambertine Berleur, arrière-petit-fils de Lambert et de Marie Lambinon de Fleron, ci-dessus; 3° Armande, mariée à Armand de Behault de Dornon, précités; 4° Marcel, qui suit; 5° Eva, née en 1857; 6° Félicien, né en 1859, mort en 1865; 7° Hélièna, née en 1861, morte en 1889; 8° Marie, née en 1862, morte en 1877; 9° Germaine, née en 1864; 10° Eugénie, née en 1865, morte en 1899; 11° Anne, née en 1871. — XXI. Marcel Lambinon de Fleron, né en 1856, mort, dernier mâle de la famille de Fleron, en 1901, marié à Rose-Julie Focquet, de Mariembourg, dont : Hélène, née en 1887, mariée à Vital Hecq, ingénieur agricole, professeur à l'Ecole d'agriculture de Lima.

De Mathieu Lamarche et de Pétronille Lambinon de Fleron, précités, sont nés onze enfants : 1° Joseph, marié à Barbe Velaerts; 2° Vincent, marié à Eugénie le Bescomte, veuve du baron de Selys-Fanson; 3° Jules, marié à Marie Jamart. Leur fille, enfant unique, épousa Jean Fontaine, avocat, écrivain et orateur de grand talent; 4° Edouard, marié à Jeanne Francis, de New-York, fille du grand industriel de ce nom; 5° Eugénie, mariée à Charles Dessain, dont : *A*. Charles, marié : 1° à Hélène de Terwagne, et 2° à Nina mac Dermott de Ramore. De ce dernier mariage : *a*) Charles, marié à Marie van der Beken Pasteel, fille d'Adrien, greffier provincial d'Anvers, et de Savina Kervyn de Volkaersbeke, et petite-fille de la baronne de Villenfagne de Vogelsanck; *b*) Gustave, marié à Lucie Cogels, fille du baron Frédegand, gouverneur de la province d'Anvers, et de la baronne Caroline de Grüben, petite-fille de John, et de la baronne Joséphine Osy, sœur du gouverneur. *B*. Lucie, mariée à Edouard Pirlot, dont : *a*) Hélène, mariée à Charles de Coune; *b*) Marie, mariée à Edouard Kervyn de Lettenhoven, fils d'Henri et d'Emilie van Hoobrouck de ten Hulle; *c*) Charles, marié à Marthe Nagelmackers, fille de N. et de N. Pastor. *C*. Julien, marié à Eléonore de Coune, dont : *a*) Julienne, mariée à Louis Deudon; *b*) Eléonore, mariée à N. Neef, fils de N. et de la baronne de Rossius. *D*. Alix, mariée à Armand Ophoven, qui épousa, en secondes noces, N. Clochereux, *ex-maître* de Macar; 6° Elise, mariée à son cousin germain N. Lamarche, dont : *a*) Marie, mariée à Charles Delloye; *b*) Louise, mariée à Adolphe van der Heyden à Hauzeur; de ces derniers : Max, époux de Suzanne de Soer; 7° Mathieu, célibataire; 8° Caroline, id.; 9° Nicolas, id.; 10° Hyacinthe, marié à Juliette Francis, sœur de Jeanne, ci-dessus; 11° Thérèse, carmélite.

D'Everard Closset et de Marie Lambinon de Fleron précités, sont nés quatre enfants : 1° Elisabeth, mariée à Félix Capitaine, frère du savant Ulysse; 2° Henri, célibataire; 3° Hélène, mariée à Félix Lhoest, fils du lieutenant général; 4° Anne, mariée à Raymond baron de Caters, fils du baron Pierre et d'Emilie van den Berghe, dont : Hélène, mariée à Anatole de Pret Roose de Calesberg, veuf de la comtesse de Pelan, et fils de Gaston et de Claire Geelhand.

(Archives consultées d'après les *Tables des Manuscrits généalogiques de Le Fort, aux Archives de l'Etat, à Liége*, par Bormans, dans *Bull. de l'Institut arch. liégeois*, t. IV, 1860, p. 397, donnant : de Fleron. Généalogie depuis l'an 1207, VIII, 250. — Indications de reliefs par les Fleron aux XIVe et XVe siècles, VIII, 252, v°. — Diplôme de baron pour M. de Fleron de Melin, 1658, VIII, 257. — Billet de mort d'E.-J. de Fleron, gentilhomme de l'Etat noble de Liége, 1741, VIII, 261. — Mêmes *Bull.*,

t. V, 1862, p. 433 : de Fleron. Touchant les lettres d'anoblissement d'A. de Fleron, V, 160. — Convenances de mariage de A. baron de Fleron et de Melin, avec F. de Henricourt de Seron, 1729, VII, 392. — Armoiries des Fleron : XIII, 63, 150, 157, 162. — Mémoires généalogiques : Fleron : XIV, 129, 137; XV, 79. — Diplôme de baron de 1658, D. I, II, 193. — Diplôme de noblesse de Ger. de Fleron, 1629, D. I, i, 194. — E, I, 18. — Concession en fief à Ger. de Fleron du comté de Beaurieux, par Jean, archevêque de Trèves, au nom de l'abbaye de Prusse, 1581, et attestation de sa noblesse : D. I, i, 127. Mêmes *Bull.*, t. IV, 1863, p. 176 ; Le Fort. *Cartons :* de Fleron : généalogie depuis 1248, avec notes et épitaphes. — Descendance armoriée de Renier de Fleron, d'Ebroin de Fleron, chevalier, 1207, avec notes ; de Gérard de Fleron, 1600. — Attestation de Le Fort, sur les armes de Fleron. — Mémoires touchant des lettres de noblesse d'Antoine-Ernest de Fleron. — Quartiers de Marie, baronne de Fleron de Melin; d'Em. de Fleron (Harff, sa mère). — Déclaration de l'abbesse de Zusteren, touchant la réception du quartier de Fleron. — Testament/divers. — Reliefs, 1418 à 1430. — Actes du XVII[e] s. — La seigneurie de Melin, 1612. — Notes généalogiques, lettres, épitaphes (Cosnotte). — Voir Anixhe, Libert, Nollens, Smytsens. — Lambert de Fleron, dit Lambinon de Fleron, Chartes 1515. — Etc., etc., etc. — Cfr., aussi au dépôt de Liège : Reg. de la Cour de Fleron, à partir de 1356. — Archives des Echevins de Liège (XV[e] et XVI[e] s.). — Archives de la Cour de Jupille. — Obituaires des églises et abbayes de Liège. — Archives de Fleron, 1346 à 1478. — Archives des abbayes de Robermont et du Val-Saint-Lambert. — Reliefs de la haute Cour de Fleron. — Imprimés : tous les auteurs qui ont écrit sur l'histoire de la principauté de Liège, de la ville de Liège, de ses institutions, de ses monuments, etc., etc.)

XIV. Vincent de Paul-Adolphe-Sisinie-Ernest de Behault de Dornon, né le 17 mars 1847, tenu sur les fonts baptismaux, par Adolphe d'Assonleville, précité, et par Elodie de Bayo, sa cousine germaine.

Il servit pendant la guerre de 1870, en qualité de sous-officier d'infanterie, et fut décoré comme tel, de la médaille commémorant cette campagne. Il créa, à Louvain, en 1869, avec l'abbé Struyf et le prince Massalski, professeur à l'Université, la « Société des ouvriers catholiques. » Il est Chef de Division au Ministère de l'Industrie et du Travail, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix civique de 1[re] classe et de la médaille commémorative du règne de Léopold II (1). Il épousa, à Putte, le 2 juin 1881, Emilie-Louise de Bal, née le 13 décembre 1853, fille de Frédéric-Joseph et d'Elisabeth-Anne Smets.

---

(1) Il est l'auteur, avec le baron de Cartier, d'un très intéressant projet de création, à Bruxelles, d'une artère entre la Porte de Schaerbeek et le Passage (*La Chronique des travaux publics*, mai 1902 : *Les transformations de Bruxelles et le nouveau palais du Roi*).

Ils eurent :

Ernest-Joseph-Raymond de Behault de Dornon, né à Saint-Josse-ten-Noode, le 30 juillet 1882, compositeur de musique distingué. Il épousa, à Liège, le 28 novembre 1912, Claire-Mathilde-Joséphine Cailteux, née à Spa, le 22 juin 1879, décédée à Ixelles, le 18 juin 1914, fille de Jean-Baptiste-Théophile Cailteux, inspecteur provincial des Eaux et Forêts de l'Etat (Liège et Luxembourg), chevalier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre de la Couronne, etc., et de Joséphine Georges.

Parmi les œuvres du compositeur de Behault, il faut citer surtout les opéras " *Rayon de Soleil* " et " *La Hiercheuse* ". La première, drame lyrique en 3 actes, obtint un très grand succès au Théâtre municipal d'Alger, en janvier 1912. Voici comment s'exprime l'*Indépendance belge* du 28 janvier 1912, à ce sujet : " Le jeune compositeur belge Ernest de Behault a écrit une partition très intéressante et fort originale. Il aurait pu, s'il l'avait voulu, sacrifier au goût d'un certain public et intercaler, dans sa partition, des airs à effet; il ne l'a point fait et nous l'en félicitons : il s'est contenté de suivre pas à pas le développement lyrique du poème, et cela en véritable artiste. Cela n'empêche pas que, bien souvent, la mélodie se dégage tout naturellement; et le public à goûté particulièrement le duo du premier acte, et la valse et le duo du second. Mais, le morceau capital de l'œuvre, c'est le duo du troisième acte, où le compositeur a concentré toute la passion de deux êtres qui n'ont pu réaliser leur rêve; et l'effet sur tout le public a été considérable, aussi bien que l'air si mélancolique de Marcel..... Nous devons également féliciter le compositeur de n'avoir pas fait du ballet un morceau à part, mais de l'avoir mélangé intimement à l'action : les danses carnavalesques du deuxième acte sont joliment écrites, et particulièrement celle de Pierrot et Colombine. Enfin l'orchestration très soignée, a beaucoup de couleur..... " (Signé) Lucien Greilsamer (1).

" *La Hiercheuse* ", drame lyrique en 3 actes et 4 tableaux, créé au Théâtre royal de Liège, le 21 décembre 1913, eut un succès retentissant.

" La partition est bien wallonne; M. E. de Behault a su adroitement mêler à ses thèmes d'agréables et parfois émouvantes réminiscences des vieilles chansons, des vieux cramignons liégeois. Son œuvre est sincère; l'auteur — un jeune, rappelons-le — y fait preuve d'un talent réel; on y trouve quantité de passages qui permettent de fonder, sur lui, de très réelles espérances. M. E. de Behault est élève de Massenet; en même temps que la mélodie enveloppante, chère au maître, il possède la clarté du style; ses thèmes sont franchement tracés, soit qu'ils caractérisent l'amour des deux fiancés, soit qu'ils pleurent des douleurs de la mine, soit

---

(1) *Theatra* (Marseille), 23-I-12; *Annales africaines*, 20-I-12; *Comœdia*, 14-I-12; *Les Nouvelles* (Alger), 13-I-12; *Le Cri d'Alger*, 13-I-12; *Dépêche Algérienne*, 12-I-12; *L'Eclaireur* (Nice), 19-3-12; *Le Petit Niçois*, 21-3-12; *Le Phare du Littoral*, 10-5-12, etc., etc.

qu'ils exposent la fatalité accablant les houilleurs. A une époque où trop souvent, on s'ingénie à rendre incompréhensible à force de les compliquer, les œuvres musicales, cette clarté n'est pas un des moindres agréments de la partition. L'orchestration révèle une science parfaite; elle a d'ingénieuses et pittoresques trouvailles; on y découvre, parfois, un travail polyphonique du plus imposant effet, tel est le thème de l'amour, appuyé d'un chœur à 4 voix. L'œuvre a été vivement applaudie; ce fut un succès que nous sommes heureux d'enregistrer et de signaler d'autant plus qu'il s'agit d'un auteur belge. „ (*Le Patriote* du 30 décembre 1913). Plusieurs journaux en parlent dans le même sens (1).

Voici ce qu'écrit un critique écouté de l'art musical, Paul Gilson dans " *Le Soir* „ du 24 décembre 1913 :

" Le livret, écrit par M. Géo Drains avec une certaine coquetterie littéraire et un sens réel du théâtre, a inspiré à M. de Behault une partition distinguée dont les épisodes gracieux sont particulièrement réussis. Toute la partie idyllique, les amours de Jean et de Marie, est empreinte d'une sentimentalité discrète, pleine de charme. Le compositeur a traduit les chastes émotions des deux amants par des chants doux et mélodieux.

" Des thèmes de cramignons expriment, non sans verve, la joie populaire.

" Les phrases musicales de M. de Behault se distinguent par leur prosodie correcte, c'est une qualité peu commune aux compositeurs de langue française, lesquels étirent des syllabes, les raccourcissent ou les précipitent sans égard pour leur valeur déclamative et avec le seul souci de parfaire un rythme musical souvent incompatible avec le rythme prosodique.

" L'orchestration a le mérite d'être colorée, expressive et sonore sans " écraser „ les voix, dont la tessiture est judicieusement respectée. Il importe, pour le bon équilibre d'une composition vocale avec accompagnement d'orchestre, que les " registres „ de ces deux éléments musicaux concordent parfaitement. M. de Behault a pleinement réussi à vaincre cette difficulté. „

Le second volume de la généalogie de la famille de Behault comprendra la branche des seigneurs de Warelles, qui vient de s'éteindre, celle des seigneurs du Carmois, dont postérité, et plusieurs autres branches, la plupart également éteintes.

---

(1) *Journal de Liège*, 22 et 26-12-13, 7-I-14; *La Meuse*, 22 et 26-12-13 et 7-I-14; *L'Express*, 22-I-13, 26-I-14; *Gazette de Liège*, 23-12-13; *Le Guide musical*, 26-12-13; *La Chronique*, 24-12-13; *Cri de Liège*, 27-12-13; *La Critique*, 28-12-13; *L'Etoile belge*, 1-7-14; *Pourquoi Pas ?* 22-I-14; *El mondo artistico* (Milan), 4-I-14; *L'Officiel des Théâtres* (Paris), 15-I-14; *Le Cri de Bruxelles*, 25 et 31-I-14; etc., etc.

Table alphabétique des noms des familles alliées [1]

(1) Une table générale pour les deux volumes sera publiée à la fin du tome II.

Table des Planches

Table des Vignettes

Rectifications

Page	26,	ligne	5.	Ajoutez :	IIII avant ccn.
„	35,	„	1.	„	*Cette place* avant *toujours conférée.*
„	48,	„	9.	Lisez :	*Jean François* au lieu de *Jean-François.*
„	56,	„	16.	Ajoutez :	*Louis* après *Jacques.*
„	87,	„	37.	Lisez :	*Stroobant* au lieu de *Stroobants.*
„	105,	„	29.	Ajoutez :	*Compositeur de musique* après *du Pré.*
„	105,	„	30.	Supprimez :	„ „ „ „
„	155,	„	6.	Lisez :	*Compte* au lieu de *comte.*
„	205,	„	28.	Ajoutez :	*Pour les Valenzi voir* ......, *loc. cit.* Franquen
„	258,	„	9.	Ajoutez :	*Il épousa, en secondes noces, Marie-Thérèse Sanders, dame de Terast, veuve de Charles d'Echoute, écuyer, seigneur de Grimberghe. Il mourut le 15 mars 1687, et fut enterré à Sainte-Anne, lez-Waesmunster.* BETTENS (*ms. nº 1512, fº 179 de la Bibl. royale*), *donne son épitaphe.*
„	301,	„	3.	Lisez :	*de Behault de Dornon* au lieu de *de Dornon de Behault.*